GOVERNMENT OF INDIA

ARCHÆOLOGICAL SURVEY OF INDIA

CENTRAL
ARCHÆOLOGICAL
LIBRARY

ACCESSION NO. 34194

CALL No. 705/Syr.

D.G.A. 79

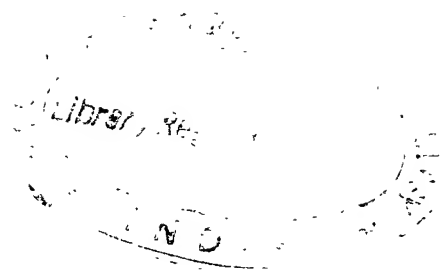

SYRIA

SYRIA

REVUE D'ART ORIENTAL ET D'ARCHÉOLOGIE

publiée sous le patronage
du Haut-Commissaire de la République française en Syrie

TOME V

ARCHAEOLOGICAL LIBRARY

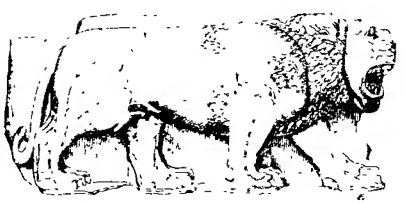

705
Syr

Ref 113.005
Syr

PARIS
LIBRAIRIE PAUL GEUTHNER
13, RUE JACOB (VI')

1924

CENTRAL ARCHAEOLOGICAL
LIBRARY, NEW DELHI.
Acc. No. 34194
Date. 10.6.58
Call No. 8705/Sya

NOTA

Un remaniement, qui s'est imposé après le tirage des phototypies, a obligé de sauter les chiffres V, VI et VII dans la numérotation des planches. Lecteurs et relieurs voudront bien prendre note de cette lacune accidentelle qui n'affecte que le numérotage.

ITITE

PAR

EDMOND POTTIER

(Cinquième article.)

V

Sakjé-Geuzi.

Après Carchémich et Zendjirli, nous rencontrons dans les ruines de Sakjé-Geuzi le troisième emplacement qui permet le mieux d'étudier la civilisation hittite installée dans la Syrie du Nord, à proximité de l'Euphrate. Les fouilles y ont été conduites en 1908 par des explorateurs anglais, en particulier par M. Garstang, et ont fait l'objet de plusieurs publications[1]. Le village actuel de Sakjé-Geuzi est seulement à une journée de marche au nord-est de Zendjirli. On ne s'étonnera pas de trouver dans la même région les mêmes éléments d'architecture et d'art décoratif, peut-être dus souvent à la main des mêmes ouvriers. Le style des monuments, fortement influencé par les formules assyriennes, est très apparenté à celui de Zendjirli dans la dernière période de sa prospérité (Hilani III, époque de Barrékoub) (2); on peut donc placer cet ensemble entre le IXe et le VIIe siècle av. J.-C. Toutefois il est certain que l'habitat le plus ancien remonte à une période beaucoup plus reculée, car en fouillant l'intérieur du tertre on y a recueilli plusieurs milliers de fragments provenant de poteries, les unes fumigées et noires comme celles de la Troade, d'autres peintes et rappelant le décor des vases susiens (3).

(1) *Annals of archaeology*, *Liverpool*, I, 1908, pp. 97-117, pl. 33 à 49 ; V, p. 63, pl. 3 à 5 ; Garstang, *The land of the Hittites*, pp. 298-314. Les fouilles ont porté sur trois *tells*, dont le premier (A), Jobba Eyuk, a fourni les sculptures dont nous nous occupons ici. Dans le tell B on a constaté l'existence de plusieurs périodes dont la plus ancienne remonterait à la 18e dynastie égyptienne et la plus récente à la 26e dynastie (*Annals*, V, p. 66).

(2) Ci-dessus, *Syria*, II, p. 99 et suiv., pl. 15.

(3) J. Garstang, dans *Annals arch. Liverpool*, I, p. 114 et suiv., pl. 43 à 48 ; V, p. 72.

Ainsi la première occupation date de la période néolithique et beaucoup de générations se sont succédé à cet endroit avant la construction du palais retrouvé par la mission anglaise.

Le citadelle la plus récente a été bâtie, comme à l'ordinaire, sur une éminence qui est une accumulation artificielle de terrains constitués par les débris de ces habitats successifs. Mais, au lieu de suivre les détours naturels de la crête, les fortifications l'ont englobée dans un plan rectangulaire[1], ce qui accentue la ressemblance avec le plan carré des villes et des palais assyriens. On n'a pas retrouvé les poternes. Un mur de fortification, en petites pierres de blocage retenues par des parements de gros blocs taillés[2], est renforcé de distance en distance par des contreforts ou des tours saillantes (voir ci-dessus, SYRIA, II, p. 8).

La porte d'entrée du palais[3] est indiquée par deux lions, sculptés chacun dans un gros bloc, avec le corps silhouetté en relief sur le fond et la tête érigée en ronde-bosse (Pl. I, fig. 1 et 2)[4]. Nous connaissons déjà ce genre d'ἀποτροπαῖον qui, dès l'abord, cherchait à intimider l'ennemi par l'image de redoutables et divins auxiliaires (ci-dessus, II, p. 18). Dans le vestibule du palais figurait un autre motif dont l'analyse révèle aussi la recherche des puissances surnaturelles, capables de protéger l'habitation et ses hôtes (ci-dessus, II, p. 15 et pl. IV) : une base sculptée en forme de deux sphinx accouplés et portant sur leur dos un épais coussinet sur lequel devait s'appuyer le fût d'une colonne en bois (Pl. I, fig. 3 et 4)[5]. Enfin le mur du palais lui-même, de chaque côté des lions, forme une plinthe courante, décorée de reliefs où l'on retrouve des sujets analogues à ceux de Carchémich ou de Zendjirli : lion ailé à tête humaine barbue et à queue de serpent (fig. 5 ; voir le type hittite le plus ancien, SYRIA, I, p. 280, pl. 27) ; homme drapé tenant un gobelet (fig. 5) : jeunes serviteurs imberbes, drapés à l'assyrienne, l'épée au côté, l'un tenant un chasse-mouche, l'autre un faucon de chasse (fig. 6)[6]. C'est le cortège habituel des princes hittites, comme

[1] *Annals, ibid.*, pl. 36 et 37 ; V, pl. 3.

[2] *Ibid.*, p. 103.

[3] Palais ou temple *ibid.*, p. 107), mais l'un et l'autre pouvaient être réunis dans le même bâtiment ; cf. V, p. 68 et suiv., pl. 3.

[4] *Ibid.*, pl. 38, 40, 41 ; GARSTANG, *The land of the Hittites*, pl. 78 à 81.

[5] *Annals, ibid.*, pl. 42, GARSTANG, *ibid.*, pl. 82.

[6] *Annals, ibid.*, pl. 40, GARSTANG, *ibid.*, pl. 81.

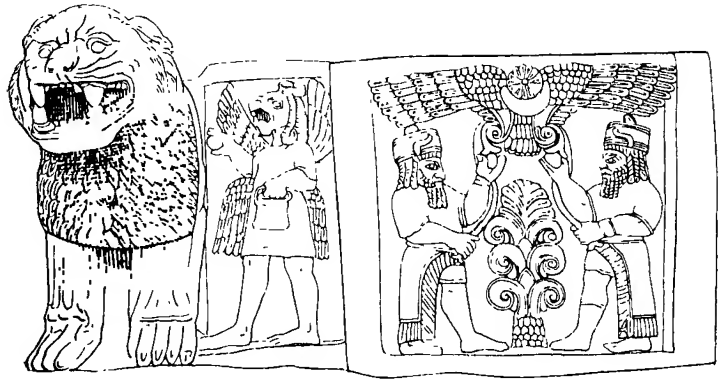

1

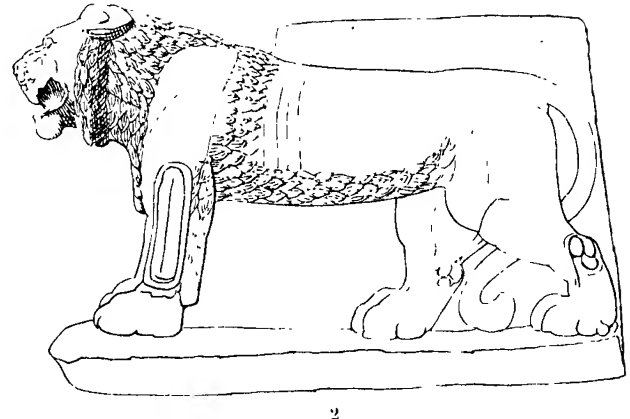

2

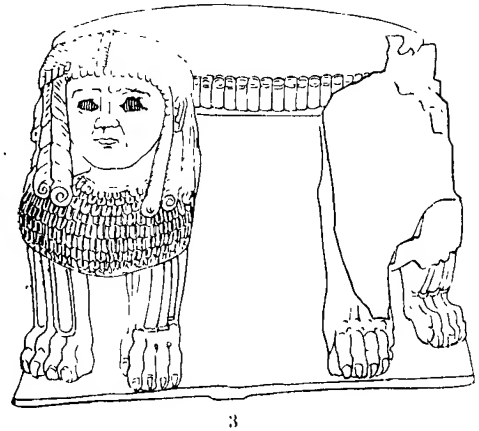

3

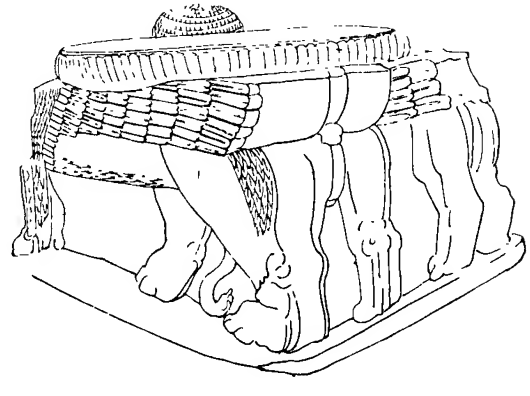

4

Reliefs de Sakjé-Geuzi.

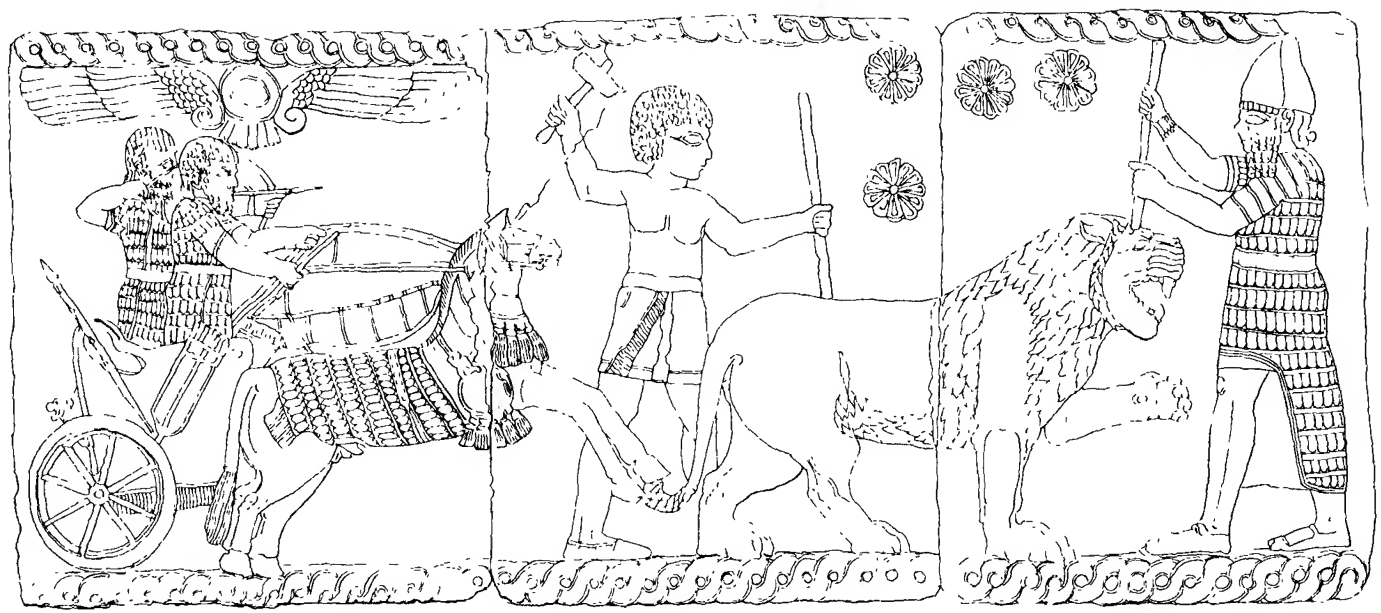

Fig. 7.

Bas-relief de Sakjé-Geuzi.

celui des monarques assyriens. Notons sur un autre retour d'angle de la même paroi (pl. I, fig. 1) des sujets fréquents sur les reliefs de Khorsabad et autres palais assyriens : l'arbre de vie, surmonté du disque ailé du soleil et accosté de deux hommes barbus qui sont des génies, plutôt que des hommes, quoiqu'ils n'aient pas les ailes que la religion assyrienne leur imposera par une sorte de règle immuable [1]. On sent encore ici les habitudes plus anciennes de l'art hittite. Le coutelas qu'ils tiennent d'une main et le fruit cueilli qu'ils montrent de l'autre sont des détails particuliers à la Syrie, et non au pays d'Assour. Par contre, le génie ailé à tête de lion portant la situle d'eau et présentant un fruit (pomme de cèdre) est une combinaison d'éléments assyriens connus [2].

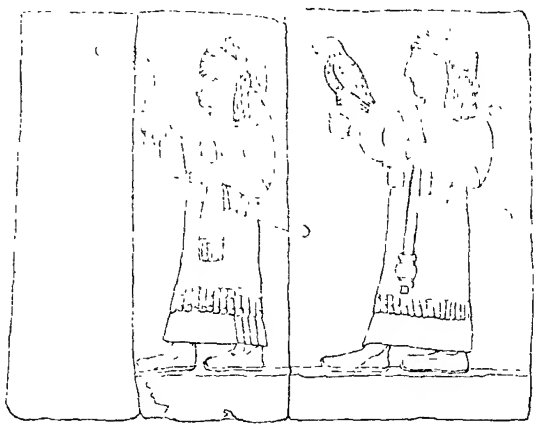

Fig. 6.

Mais le plus beau relief qui soit sorti de ces ruines n'a pas été trouvé dans les fouilles anglaises : il avait été employé comme pierre de construction dans les murs du *Konak* (habitation du gouverneur militaire turc), où un voyageur allemand le remarqua et le fit desceller pour l'emporter au Musée de Berlin [3]. Composé de trois plaques juxtaposées, il forme une scène à plusieurs personnages, une des plus importantes que nous connaissions (Pl. II, fig. 7). C'est une chasse au lion. Sur un char attelé de deux chevaux (un seul visible, suivant une convention usitée chez les Hittites) sont debout deux hommes barbus : l'un est l'aurige qui tient les rênes et le fouet, l'autre est le chasseur qui tire de l'arc. Devant les chevaux un gros lion, gueule ouverte, semble fuir : mais il est arrêté par un autre chasseur, vêtu en guerrier casqué, qui des deux mains enfonce sa lance dans la tête de l'animal ; un

(1) *Annals*, pl. 41 ; Garstang, pl. 80 ; Ed. Meyer, p. 30, fig 14.

(2) *Annals*, pl. 41 ; cf. E. Pottier, *Catal. Antiq. assyriennes du Louvre*, p. 48 à 52.

(3) Humann-Puchstein, *Reisen in Kleinasien*, p. 377, pl. 46 ; Puchstein, *Pseudo-hetit. Kunst*, p. 8 ; Garstang, *The land*, p. 103, pl. 39 ; Perrot-Chipiez, *Hist. de l'art*, IV, p. 553, fig. 279 ; Ed. Meyer, *Chetiter*, p. 84, pl. 8 ; Studniczka, dans *Jahrbuch. arch. Inst.*, 1907, p. 153, n° 10.

quatrième personnage, en arrière-plan, vient à la rescousse, s'appuyant sur une lance et brandissant une lourde double hache avec laquelle il s'apprête à frapper le lion. A ne voir que l'ensemble de la scène, on pourrait penser qu'il s'agit ici d'un épisode semblable à ceux qui figurent sur les murs des palais de Khorsabad et de Kouyoundjick, où tant de fois les sculpteurs ont retracé les exploits cynégétiques des monarques. C'est bien un roi, en effet, et le globe solaire qui étend ses ailes au-dessus de lui, comme pour le couvrir de sa protection, indique suffisamment le rang du personnage [1]. Mais on aurait tort de considérer comme des comparses secondaires ceux qui aident ainsi le chasseur à tuer le lion. C'est à eux, en somme, que revient l'honneur d'assommer le fauve, et leur taille, leurs armes, en particulier la hache dont se sert l'homme imberbe, vêtu à l'ancienne mode hittite, révèlent leur caractère véritable : ce sont des dieux qui concourent à la victoire du roi et qui assurent son triomphe. M. Ed. Meyer [2] a proposé de reconnaître le dieu Teshoub dans le personnage armé de la hache. M. von Luschan [3] a contesté cette interprétation, mais à tort, croyons-nous. Tout ce que nous avons vu précédemment de l'art hittite montre à quel point l'artiste hittite, plus encore que l'artiste assyrien, se préoccupe de mêler partout le divin au réel (ci-dessus, SYRIA, I, p. 277). C'est la caractéristique essentielle de cette imagerie. L'art phénicien héritera des mêmes principes et le graveur de la célèbre coupe de Palestrine, si bien expliquée par Clermont-Ganneau [4], ne manquera pas d'attribuer à une intervention divine le succès du chasseur tueur de gorille.

Notons aussi les rosaces jetées dans le fond de la composition. On sait combien elles se sont multipliées dans le décor assyrien, sur les vêtements, les meubles, les frises architecturales ; on sait avec quelle faveur les céramistes ioniens, corinthiens, chalcidiens, attiques, les ont accueillies dans leur répertoire décoratif. La date de leur apparition sur les monuments grecs (VIIe et VIe siècles) coïncide justement avec la grande extension du style assyrien dans les pays d'Asie qui avoisinent la Méditerranée. Cependant il ne faut pas

[1] Même symbole dans des scènes de guerre sur quelques bas-reliefs assyriens de Kouyoundjick : LAYARD, *Mon. of Nineveh*, pl. 13, 21. Cf. ED. MEYER, *Cheliter*, p. 30 et 35.

[2] *Ibid.*, p. 84.

[3] *Sendschirli*, p. 340.

[4] CLERMONT-GANNEAU, *Imagerie phénicienne*, p. 4, pl. 1 ; PERROT et CHIPIEZ, III, p. 759, fig. 543.

oublier que l'art hittite en a fait usage de bonne heure, non pas seulement sur des monuments d'époque assez récente, comme ceux de Sakjé-Geuzi, mais dans des compositions plus anciennes qui décorent certains cylindres [1].

La roue du char à huit rayons, le harnachement du cheval avec les grosses houppettes qui pendent, l'arrière de la caisse avec une tête d'animal saillante, attestent aussi, d'après les justes observations de M. Studniczka [2], que la date de la sculpture est assez récente et coïncide avec celle des œuvres assyriennes. Il est entendu aussi que la voiture est attelée de deux chevaux et

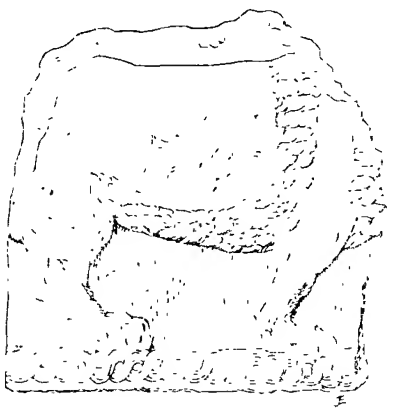

Fig. 8.

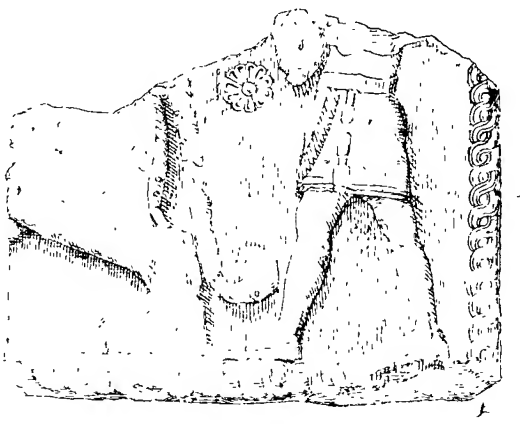

Fig. 9.

que, par une convention familière à cet art [3], une des bêtes de trait est supprimée ; mais il y a quatre rènes. Un trait de peinture délimitait sans doute la silhouette du cheval placé derrière l'autre.

La tresse qui borde en haut et en bas le tableau est un très ancien ornement créé par l'art chaldéen [4], qui a survécu dans la glyptique syro-hittite où il est devenu comme une marque de fabrique [5]. De là il a passé dans la céramique gréco-ionienne [6]. Le grand intérêt des œuvres hittites est de montrer comment le répertoire asiatique le plus ancien s'est introduit dans

[1] Ed. Meyer, *Id.* p. 48, fig. 39 ; Contenau, *Glyptique syro-hittite*, pl. 27, n° 189.

[2] *Jahrb. Inst.*, 1907, p. 153.

[3] Voir les fig. 6 à 10 du *Jahrb.*, *ibid.*, pp. 152-153 : et ci-dessus, Syria, II. p. 28, fig. 70.

[4] Heuzey, *Catalogue antiq. chaldéennes*, p. 122, fig. 12 ; cf. ci-dessus, I, p. 267, fig. 6.

[5] Heuzey, *Origines orientales de l'art*, p. 145 ; Contenau, *Glyptique syro-hittite*, p. 140.

[6] Pottier, *Catal. antiq. assyr.*, p. 139 ; *Corp. Vas. antiq.*, Louvre. II D c, pl. 3 et 5.

l'imagerie hellénique. C'est ainsi qu'il est entré jusque dans le répertoire moderne par les voies successives de l'art perse, ionien et byzantin.

Les opinions sur la date de ces sculptures sont assez concordantes. L'auteur des découvertes, J. Garstang, les plaçait vers 850 et Ed. Meyer les rapporte à la fin du IXe siècle [1]. Puchstein, qui tendait à rabaisser l'âge de tous les monuments hittites et qui n'en voulait reconnaître aucun plus ancien que le Xe siècle, les attribuait à l'époque de Sargon (fin du VIIIe) [2]. Nous n'avons pas de raison décisive de préférer le VIIIe siècle, mais il nous paraît que le style de Sakjé-Geuzi appartient, en effet, à la période la plus récente de l'art local. La différence entre les œuvres du pur style hittite et celles de la période assyrienne se manifeste ici de façon éclatante, car nous pouvons étudier ce même sujet de la chasse dans des périodes d'art successives, en comparant deux reliefs de Malatia (dont l'un est au Louvre et dont nous parlerons plus loin) [3] avec la sculpture de Sakjé-Geuzi. Le rapprochement de ces trois compositions prouve avec évidence que l'art hittite a passé par une phase antérieure à l'art assyrien, où ses qualités d'énergie, de mouvement et de vie lui donnent une originalité remarquable. A l'époque assyrienne il devient plus froid et plus figé.

Le sujet de la chasse au lion était un thème familier aux décorateurs du palais. Nous en avons la preuve par deux autres fragments de plaques retrouvés sur une colline voisine de Sakjé-Geuzi, à 1 kilomètre et demi de distance [4], et probablement transportés pour prendre place dans quelque construction moderne : la pierre, le style et les ornements sont identiques. On y reconnaît le même sujet, l'arrière-train d'un lion marchant à gauche et derrière lui un chasseur qui s'apprête à le percer de sa lance ; un second fragment porte un autre corps de lion (fig. 8 et 9) [5].

Enfin du même endroit provient une stèle funéraire analogue à d'autres trouvées à Zendjirli (SYRIA, II, p. 97, fig. 81), à Marach et ailleurs [6]. Elle est composée suivant le type usité dans la région : le repas du mort assis devant

[1] GARSTANG, dans *Annals arch. Liverpool*, I, p. 110 ; ED. MEYER, *Chetiter*, p. 84.

[2] *Pseudo-hettitischer Kunst*, p. 8.

[3] HEUZEY, *Orig. orientales de l'art*, pl. 10 ; ED. MEYER, *Ibid.*, pl. 6, 7, 8.

[4] Boyuk Huyuk, d'après HUMANN PUCHSTEIN, *Reisen in Kleinasien*, pp. 374-375 (cf. p. 384), fig. 53 et 54 Jobba Eyuk, d'après J. GARSTANG, dans *Annals Liverpool*, I, p. 101, pl. 15, fig. 2.

[5] GARSTANG, *Ibid.*, p. 101, pl. 35, fig. 2.

[6] ED. MEYER, *Ibid.*, fig. 28 à 33.

une petite table à trois pieds et servi par un assistant debout (fig. 10)[1]. Ce rite du « banquet funèbre », si fréquent à une certaine période de la Grèce classique[2], fut donc pratiqué en Asie dès une période ancienne et devança la création du motif hellénique.

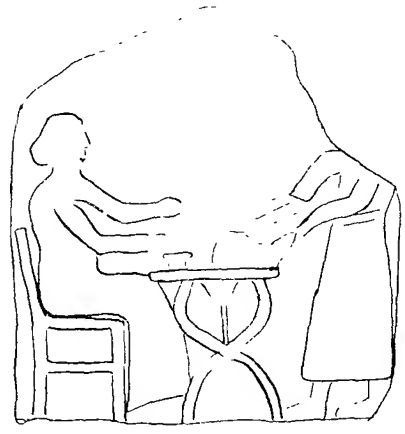

Fig. 10

Carchémich, Zendjirli, Sakjé-Geuzi, voilà les trois points que nous avons voulu d'abord étudier pour mettre en lumière les principaux éléments d'architecture et de sculpture qui nous semblent caractériser la civilisation hittite dans la région de la Syrie du Nord qui avoisine la vallée de l'Euphrate. En même temps nous y avons trouvé l'occasion de distinguer les différentes périodes d'art que les reconstructions incessantes des palais et des villes ont mêlées et confondues sur le terrain dans une sorte de désordre chaotique. Nous avons cru y démêler trois couches successives : 1° *Période archaïque* où se manifeste le véritable style hittite ancien, remontant aux XIVe et XIIIe siècles, se continuant ensuite pendant un espace de temps qui va jusqu'aux environs du Xe. Les plaques les plus anciennes de Zendjirli (Syria, II, p. 27, fig. 68 à 80) appartiennent à cette période : elles sont de style un peu plus soigné à Carchémich (Id., I, p. 279, fig. 20 à 31) : elles manquent jusqu'à présent à Sakjé-Geuzi. — 2° *Période mixte*, à partir des Xe et IXe siècles, où l'art hittite, se développant parallèlement avec l'art assyrien, obéit aux mêmes préoccupations d'esthé-

[1] *Annals Liverpool*, pl. 35, fig. 1 ; *Land of Hitt*., p. 102 ; Ed. Meyer, *Chetiter*, p. 143 ; Humann-Puchstein, p. 376, fig. 55.

[2] Voir Dumont, dans *Rev. Arch.*, 1869, II, pp. 233, 421 ; et *Melanges d'arch. et d'épigraph.* d'Alb. Dumont (Homolle), p. 69.

tique, où la santé, la vigueur physique, le rang même des personnages s'expriment par l'empâtement des formes, l'embonpoint et presque l'obésité des corps, où les vêtements s'allongent, se raidissent et s'enrichissent de broderies, où la coiffure et la barbe deviennent l'objet de soins particuliers. Les artistes des deux régions ne se copient pas, mais ils s'inspirent des mêmes idées. L'aspect assyrien des figures hittites ne doit pas nous tromper et nous faire méconnaître le fonds original des compositions et des sujets qui demeurent indigènes. La plus importante décoration de Carchémich (I, p. 278, fig. 9 à 19) relève de cette période où l'on ne sait pas encore qui va l'emporter de la vieille confédération des princes syriens ou du naissant et redoutable empire des conquérants ninivites. — 3° Quand le sort des peuples est décidé et que la puissance hittite est définitivement ruinée, il est naturel que l'influence de la nation victorieuse s'exerce sur les vaincus. C'est ce que nous appellerons la *Période récente*, entre le IXe et le VIIe siècles, où l'art hittite, avant de disparaître, revêt de plus en plus la livrée assyrienne, comme nous l'avons vu dans la dernière phase des reconstructions de Zendjirli (*Ibid.*, II, p. 97, fig. 84 à 87, 91 à 97) et comme nous le voyons à Sakjé-Geuzi. Toutefois nous y notons encore certaines particularités où s'affirme la vitalité de l'ancien fonds. Jusqu'au bout l'art hittite a voulu être original, cherchant à exprimer ses conceptions propres en dépit des circonstances et malgré les servitudes politiques qui lui étaient imposées.

Notre tâche est maintenant simplifiée pour aborder l'étude des autres monuments qui appartiennent à la région de la Syrie du Nord. Nous les examinerons plus brièvement, en signalant par quels côtés ils s'apparentent aux antiquités précédemment décrites.

E. Pottier.

(*A suivre.*)

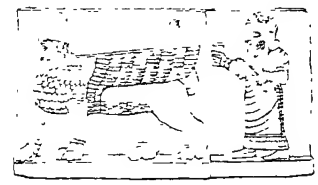

Fig. 5.

DEUXIÈME MISSION ARCHÉOLOGIQUE A SIDON (1920)

PAR

LE Dr G. CONTENAU

(*Deuxième article*)

II

LES SANCTUAIRES

Sondages au Temple d'Eshmun.

A quatre kilomètres au nord de Sidon se dressent sur la rive gauche du Nahr-Awwali, l'ancien Asklépios, les vestiges du Temple que les Phéniciens avaient consacré à Eshmun, auquel s'identifient Adonis et Esculape. Situés à flanc de colline, les murs qui subsistent encore se voient de très loin, notamment de toutes les hauteurs qui bordent la rive droite du fleuve. Les ruines avaient été peu à peu recouvertes par les décombres et envahies par la végétation ; elles devaient être presque invisibles en 1860, pour n'avoir pas éveillé la curiosité de Renan. On trouve une allusion à ces murailles dans la *Mission de Phénicie* (p. 398) : « Les culées du pont sur l'Awwali ont été bâties avec les pierres d'une ancienne construction, rangées à tort et à travers. Le bossage en est soigné... Près de là, sont des assises de gros blocs, identiques peut-être à ces « murailles en ruines dont les pierres ont 12 pieds de longueur », que mentionne Pococke. Cela ressemble à une digue. » Et plus loin, p. 506 et 507, note : « Une note qui me fut donnée par un chercheur de trésors me signala également, près du pont de l'Awwali, une grosse construction comme celle de Sayidet el-Mantara. »

Après qu'en 1900 les fouilleurs clandestins eurent découvert par hasard les inscriptions que renfermaient ces murailles, Macridy Bey, conservateur du

Musée de Constantinople, déblaya, au cours de plusieurs campagnes (1901, 1903), ce qui restait du Temple. Depuis lors, les figuiers et les fourrés ont poussé entre les joints des pierres, les indigènes ont exploité comme carrière les blocs traînant sur le sol, les pluies d'hiver ont fait couler le long des ruines la boue de la montagne, et les grands murs restaient seuls apparents lorsque je suis venu effectuer des recherches au Temple d'Eshmun. L'endroit où s'élèvent ces ruines s'appelle Bostan ech Cheikh ; elles appartenaient à Nessib Pacha qui, avec son affabilité coutumière et comme gage d'une amitié déjà ancienne, m'autorisa à travailler sur ce terrain. Malheureusement, le jardin n'est qu'orangers, abricotiers et bananiers : une maison de jardinier, qui faisait déjà le désespoir de Macridy Bey, s'élève sur un point qu'il serait intéressant d'explorer : bref, il semble que pour faire au Temple d'Eshmun les investigations méthodiques et complètes qui s'imposent, il faudrait que l'Etat se rendit acquéreur de ce domaine afin qu'on puisse pousser le travail à fond, sans souci des plantations à ménager. Une des photographies jointes à ce travail (pl. III, 2) montre les précautions nuisibles à de bonnes recherches, qu'il a fallu prendre pour sauvegarder les arbres de rapport. Le plan (fig. 11) des travaux de 1920 prend pour point de départ celui qui figure dans le compte rendu de Macridy Bey résumant le travail qu'il accomplit en 1901 [1]. Il est à souhaiter que l'auteur publie les documents encore inédits qu'il possède sur ses explorations du Temple d'Eshmun, ainsi que le plan détaillé des ruines qu'il a fait dresser par l'architecte attaché à sa mission.

L'enceinte du temple. — Ce qui reste du Temple d'Eshmun se compose essentiellement d'une enceinte d'environ 57 m. de large sur 37 m. de long, accrochée au flanc de la colline dans la direction Sud-Nord face au torrent. En haut, une esplanade d'environ 12 m. de long s'étend sur toute la largeur de l'enceinte ; adossé à la colline, un mur à demi détruit dresse, à peu près au milieu de l'esplanade, sa masse large de 13 m. à la deuxième assise et haute de 4 m. Les angles supérieurs de l'enceinte, encore apparents, se continuent jusqu'en bas de la colline par une ligne de murs de fondation dont peu de chose reste visible ; ces portions de terrain ont changé d'aspect depuis les fouilles de 1901. Les traces du mur Est ont presque disparu.

[1] *Le temple d'Eshmun à Sidon*, Paris, 1904, auquel le lecteur devra se reporter pour la connaissance des recherches antérieures à 1920.

1

2

3

4

1. Le mur Nord du Temple d'Eshmun, pris de l'Est. — 2. Les fouilles au mur Nord du Temple d'Eshmun. — 3. Les murs de Hemmâr Eulman. — 4. Le mur Sud (esplanade) du Temple d'Eshmun, pris de l'Ouest.

Les murs latéraux. — Le mur Ouest peut être repéré de place en place ; c'est sur son trajet que se trouve la plate-forme de la maison dont je parlais plus haut.

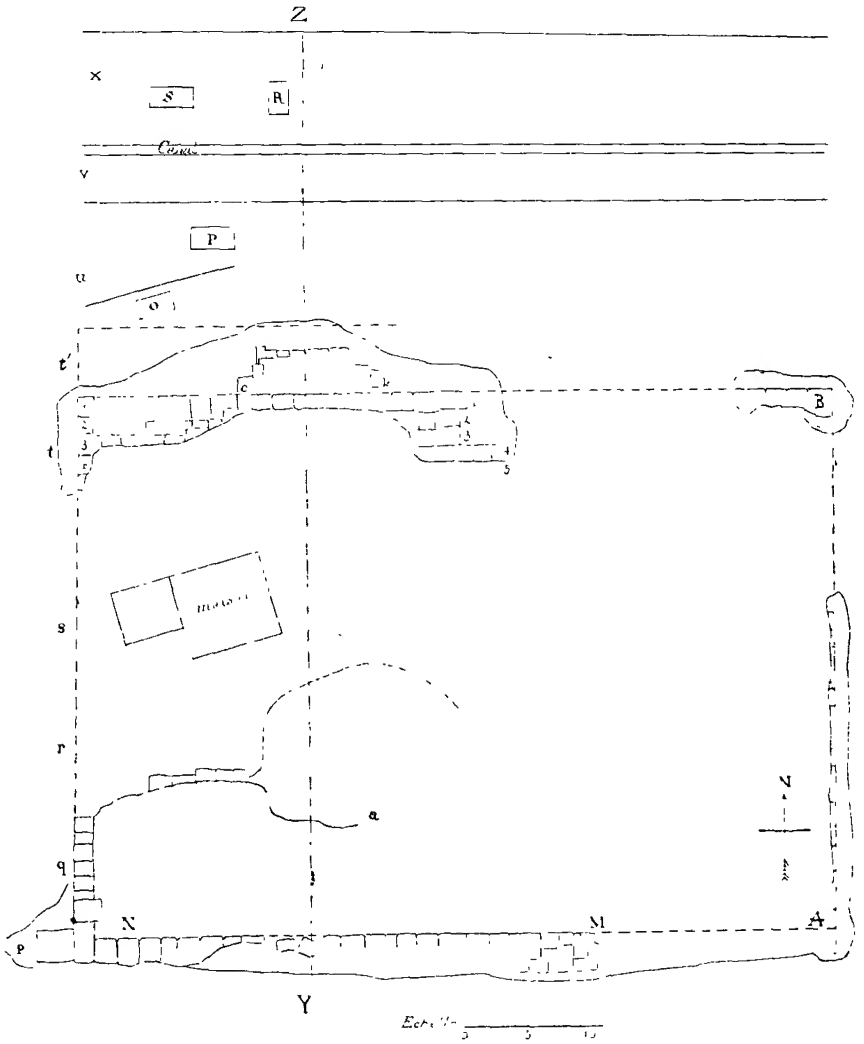

Fig. 11 — Plan des travaux au Temple d'Eshmun.

Le mur Nord. — Lorsqu'après plusieurs dénivellements les murs des côtés atteignent la terrasse inférieure (*t'*), en direction du fleuve, c'est tout le coin Est qui a le plus souffert, tandis que l'angle Ouest est représenté dans la direction Ouest-Est par plusieurs pans de grands murs, qui sont en somme la ligne de fermeture de l'enceinte. C'est dans ces murs qu'ont été trouvées les inscriptions. Ce

qui subsiste aujourd'hui a besoin d'interprétation. Le fragment central du mur inférieur, celui du Nord, se composait avant la recherche des inscriptions, de 5 lits de pierres parallèles s'élevant en forme de rempart (n° 1 à 5 du plan, fig. 11 ; sur ce plan, le lit 5 n'est pas dégagé) ; le lit extérieur (1 du plan, fig. 11), comprend beaucoup de pierres corrodées par le temps, mais beaucoup aussi, bien ajustées, présentent des refends et des bossages : c'était une façade, et la limite de l'enceinte puisqu'il est à l'alignement des coins Nord-Est et Nord-Ouest retrouvés par Macridy Bey. Au contraire, le coin Ouest de ce mur du bas (2 et 3 du plan, fig. 11) n'offre pas les caractères d'une façade ; il n'est d'ailleurs pas à l'alignement général : c'est qu'en effet le lit ou les lits de pierre nécessaires pour constituer une façade, faisant suite à celle qui nous reste encore au centre, ont disparu ; d'ailleurs le bloc formant l'angle Nord-Ouest de l'enceinte (1 du plan, fig. 11) est situé profondément et en avant. Nous pouvons donc par ces deux vestiges restituer ce qu'était le mur Nord du temple d'Eshmun : un rempart formé de blocs réguliers mais posés sans ordre rigoureux à l'intérieur de la masse, rempart présentant une façade extérieure à refends et bossages, et dont le lit, en contact avec la pente de la colline, se compose de blocs entaillés pour s'appliquer contre la terre, et non plus d'une surface plane et droite. La destination de ce mur, par ce qu'il en reste encore, n'est pas douteuse : c'était un soutien des terres, un mur de terrasse, en un mot.

Le mur Sud. — Tout en haut, au contraire, que représente le mur Sud (MN) de l'esplanade ? Lui aussi s'appuie contre les terres de la colline, mais il n'est plus formé de lits parallèles destinés à créer une masse sur laquelle on puisse se reposer en toute sûreté : ce qu'il en reste évoque l'idée d'un mur de fond destiné à masquer le haut de la colline et à former un des côtés intérieurs d'une cour (pl. III. 4). En effet, le côté extérieur de ce mur, dont il subsiste une hauteur de quatre lits au-dessus de l'assise de soutien, est à refends et bossages et constitue, lui aussi, une vraie façade. Le mur latéral de l'Est (AB, fig. 11) avait été dégagé par Macridy Bey jusqu'à une grande profondeur : sa façade était extérieure, donc destinée à être vue ; l'intérieur au contraire, grossièrement taillé, devait être caché. Il est évident que nous avons là les parois d'une boîte gigantesque qui devait être remplie de terre, en un mot, des murs de terrasse supportant un terre-plein à parois à pic sur la vallée.

1. Coupe des terrasses du Temple d'Eshmun selon YZ de la fig. 11. — 2. Le terrasson *h* de la pl. XVIII. Élévation du massif. Plan de la partie *abc*. Profil de la même partie. — 3. Plan des sondages au pied de la muraille Nord. — 4. Coupe selon AB de la pl. XVIII, 3.

Forme de la terrasse ainsi délimitée. — La question se pose de savoir s'il s'agissait d'une seule terrasse formant bloc, ce qui accorde à la muraille du Nord une hauteur hors du sol triple à quadruple de ce qu'il en reste aujourd'hui, ou bien s'il existait plusieurs terrasses formant gradins. Dans l'état actuel des recherches, nous ne pouvons nous prononcer avec certitude ; il faudrait pour cela un travail d'ensemble allant jusqu'au roc à des niveaux différents. S'il s'agit de terrasses étagées, nous aurions chance, vu la configuration en pente du terrain, de trouver à chaque niveau des vestiges provenant de ces terrasses ; si au contraire il s'agit d'un seul socle enfoncé comme un coin dans la montagne, tout vestige archéologique aura disparu et nous ne retrouverons plus rien. Disons de suite que deux sondages exécutés en tunnel à flanc de la colline n'ont rien donné, et font pencher vers la seconde hypothèse. D'autres indices semblent la corroborer. La distance à vol d'oiseau de l'extrémité de l'esplanade Sud au niveau du mur de soutien Nord prolongé par la pensée en hauteur (37 m. envir.), semble bien courte pour permettre plusieurs étages qui n'auraient été dans ce cas que les marches d'un grand escalier. D'ailleurs la pente est actuellement assez raide et l'on n'y remarque aujourd'hui qu'une rampe oblique de deux mètres de large environ, taillée à flanc de colline pour permettre de descendre au pied de ce grand talus. D'autres raisons incitent à conclure à l'existence d'un seul terre-plein avançant d'un jet au-dessus de la vallée ; c'est l'état de la partie Ouest des ruines, en haut.

Là, bien plus de blocs qu'à l'Est ont été conservés et l'on se rend compte du mécanisme de la construction du terre-plein. On remarque, sur l'esplanade du haut, que partout où le roc affleurait, les Phéniciens l'ont régularisé, et qu'ils n'ont fait intervenir les blocs de pierre que pour combler les vides. Cette esplanade finit à l'angle Est par un talus de terre et de pierrailles descendant vers la vallée, mais, sur la partie Ouest, ce sont plusieurs dénivellements brusques dus à ce que de nombreux blocs de pierres joints au rocher sont encore en place (pl. IV, 1). Sur cette partie Ouest, au bout de 12 m. de longueur d'esplanade depuis le mur du fond (*q*) se présente un dénivellement de 3 m. ; 3 ou 4 m. encore (en tout 7 m. *r* du plan) et l'on arrive à la maison du jardinier posée elle aussi sur un socle de blocs (*s*) qui vont rejoindre le sommet de la partie Ouest du grand mur du bas que nous avons décrit. On se rend parfaitement compte, en raison des inégalités de niveau des blocs en place, et du

peu de surface à attribuer à chaque terrasse, qu'il s'agit là d'un socle unique dont nombre d'assises ont été arrachées, créant ainsi des relais factices qui ont subsisté jusqu'à nous. Le contenu de la boîte de pierre qu'étaient les murs du temple était un amoncellement naturel de terre et de rocher qui se trouvaient partout recouverts, pour obtenir une assise régulière de blocs bien dressés, réservant une place au rocher aplani lorsqu'il émergeait à la surface. On conçoit que la poussée ait dû être formidable : le mur du bas résista mal à cette poussée, ou fut jugé insuffisant pour supporter un accroissement des constructions supérieures ; il fallut le consolider. C'est, en effet, ce qu'a constaté Macridy Bey lors de ses fouilles ; ce mur du bas se compose de deux parties distinctes ; trois assises parallèles, 1, 2, 3, dont 1 forme façade, sont appliquées contre les deux assises primitives 4 et 5 ; l'assise 4, lorsqu'on a démoli le mur pour y prendre les inscriptions, s'est révélée façade à blocs bien alignés, portant refends et bossages.

Une autre hypothèse encore possible, quoique peu probable, c'est celle, au bout de l'esplanade du haut, d'une suite de degrés affectant de loin l'apparence d'une sorte d'escalier de géants et d'un bel effet décoratif ; mais une telle disposition aurait laissé peu de place au sommet pour les constructions du temple et je crois plus volontiers à une seule terrasse large de près de 37 m., s'avançant vers la vallée sur une longueur d'environ 37 m. On reste confondu lorsqu'on pense à la somme d'efforts nécessaires pour édifier un tel piédestal en blocs généralement longs de 1 m. 50, d'une largeur de 0 m. 60 à 0 m. 70 et d'une hauteur de près de 1 m.

Inscriptions phéniciennes du temple d'Eshmun.

Le Musée de Beyrouth ne possédant pas encore d'inscriptions du temple d'Eshmun, j'ai résolu de prélever deux des inscriptions que contiennent encore ses murailles. Comme on le sait, ces inscriptions ont été trouvées dans le mur Nord de la terrasse, composé de cinq lits de pierre adossés les uns aux autres (1-5).

La nécessité pour avoir ces inscriptions de vider l'intérieur du mur l'a réduit à un véritable couloir comprenant de l'extérieur à l'intérieur (pl.

IV. 3), une paroi d'un lit de pierre [1], un espace vide correspondant à deux lits (2 et 3), large d'environ deux mètres, et deux lits de pierre (4 et 5), le lit 5 entaillé à sa face postérieure pour épouser la forme des terres contre lesquelles il s'applique. Comme le lit 4 présente vers l'extérieur un alignement parfait, des refends et des bossages, comme les inscriptions se sont rencontrées dans les lits 2 et 3, on a conjecturé avec beaucoup de raison que les lits 4 et 5 représentent une façade primitive et que les lits 1 à 3 ont été appliqués en avant pour augmenter la résistance des deux lits 4 et 5, lors de l'agrandissement ou de la restauration du temple par le roi Bodashtart. Les inscriptions de ce roi ne valent donc que pour la partie nouvelle 1-3. Les débris de toute sorte ont comblé le couloir jusqu'à une certaine hauteur.

En explorant le lit 4, façade primitive d'après les conjectures antérieures, et n'appartenant pas à la construction de Bodashtart, j'ai relevé, non plus entre les joints des pierres, mais sur un bloc en façade, une inscription gravée évidemment au moment de poser les assises 1 à 3. J'ai prélevé deux inscriptions gravées sur les joints des pierres de l'assise 1 qui constitue la façade de Bodashtart. Comme au niveau où étaient situées ces deux inscriptions (7e assise en partant du sommet), le côté extérieur était doublé par une autre construction dont je parlerai plus loin, je ne risquais pas d'éventrer ce mur d'une façon disgracieuse. Un des deux blocs portait une inscription à demi grattée. Les constructeurs de la muraille écrivaient le texte à l'avance. Au moment de la pose, si un bloc n'était pas tout à fait d'équerre, le maçon ne se faisait pas scrupule de l'égaliser : c'est ce qui est arrivé à l'une des inscriptions : toute la partie gauche a été grattée ; en certains points, on voit encore les traces de la couleur rouge dont était peint l'intérieur des lettres. Le souci d'égaliser la pierre a fait aussi disparaître une ou deux lettres de l'autre bloc ; là encore, des traces de couleur rouge rappellent les lettres manquantes.

Les inscriptions du temple d'Eshmun reproduisent jusqu'ici deux types distincts : les premières trouvées qui sont aussi les plus longues, ne font mention que du roi Bodashtart et énumèrent certaines parties de la Sidon antique

[1] Une bibliographie très complète des travaux parus sur le Temple d'Eshmun et ses inscriptions, a été donnée au n° 765 du *Repertoire d'Epigraphie sémitique*; le n° 766 reproduit toutes les inscriptions alors connues ; le n° 1200 introduit quelques corrections à ce classement. Je reproduis pour les références la numération employée par le n° 766.

les secondes mentionnent le roi Bodashtart et son fils ; c'est à ce type qu'appartiennent les trois inscriptions que j'ai relevées (fig. 12) : elles sont identiques, ne différant que dans la distribution en lignes. M. Clermont-Ganneau

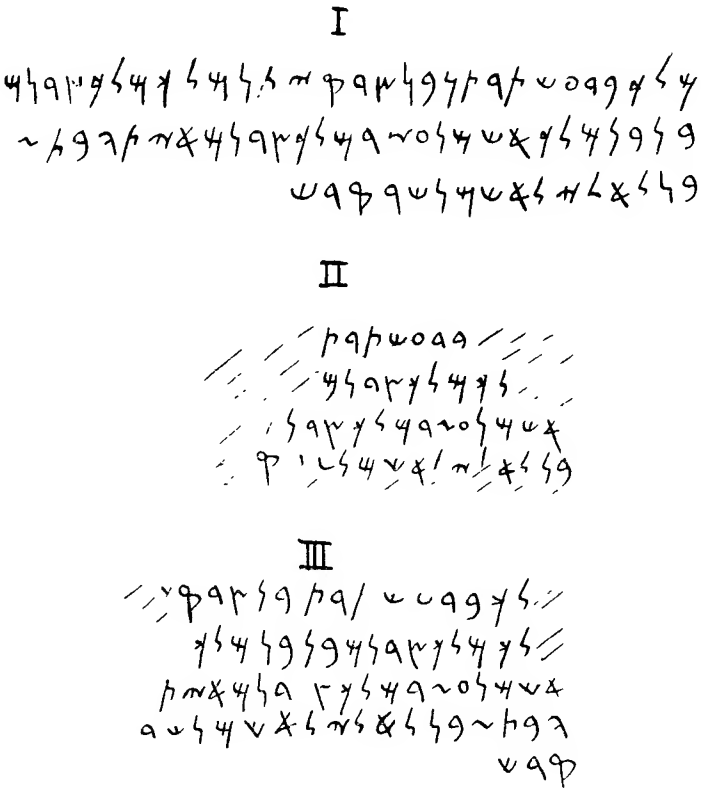

Fig. 12. — Nouvelles inscriptions phéniciennes du Temple d'Eshmun

en a donné la traduction suivante, adoptée par M. Lidzbarski : *Le roi Bodashtart et* (c'est-à-dire avec) *le prince héritier Yatanmilik, roi des Sidoniens, petit-fils du roi Eshmunazar, roi des Sidoniens, a construit ce temple à son dieu Eshmun Sar Qadesh.*

Ainsi, Bodashtart associe son fils à la construction du temple ; il est probable que ce fils était aussi quelque peu associé au gouvernement ; l'inscription d'Eshmunazar II révèle une époque de troubles politiques ; celles de Bodashtart seraient un reflet de sa préoccupation d'assurer sa succession à son fils.

Ayant obtenu dans le n° III un texte complet à part quelques lettres, et dans le n° II le même texte, mais mutilé, il m'a paru préférable de ne pas ouvrir une

brèche dans la 4e assise pour arracher l'inscription identique (n° 1) qui y est gravée en façade : elle a été laissée *in situ*. Il est probable que le mur renferme encore de nombreuses inscriptions, mais vouloir les extraire entraînera sa dégradation définitive.

Sondages en avant du mur nord de l'enceinte. — Ainsi que je le disais plus haut, le travail de déblaiement des fouilleurs qui m'ont précédé a été en grande partie recouvert par un amoncellement de décombres de toutes sortes ; seuls les grands murs du Nord et du Sud et la ligne d'enceinte qui borde l'esplanade du haut restent visibles. J'ai pensé qu'il était inutile de faire un nouveau déblaiement après les premiers travaux de Macridy Bey. Par contre, la partie Nord, celle qui est constituée par le mur inférieur, mur aux Inscriptions, m'a paru mériter un supplément d'enquête. Le long de la partie centrale de la tranche 1 de ce mur Nord, presque vers le milieu s'avançait une petite plate-forme sortant peu de terre et supportant quelques gros blocs échafaudés qui s'adossaient à cette façade (*ck*, fig. 11 et pl. IV, 3). Macridy Bey constata d'ailleurs la présence de cette amorce de construction ; il remarqua de même que la pierre formant le coin Nord-Ouest de l'enceinte était suivie d'autres pierres se dirigeant vers le Nord ; je pratiquai un grand sondage en avant de toute cette partie (pl. VI, 2 et 3) ; la plate-forme *c k* était en réalité une assise de gros blocs semblables à ceux qui formaient le mur aux inscriptions et qui émergent seuls ; maintenant elle se continuait, mais à un niveau inférieur, par une assise longue de 14 mètres d'Est en Ouest (21 m. en comptant la partie recouverte par la plate-forme), allant finir à 5 m. 50 en avant du coin Nord-Ouest (pl. IV, 3). Ce pavement était composé de blocs longs reliés parfois entre eux par des queues d'aronde où l'on avait coulé du plomb ; les gros blocs étaient parfaitement ajustés et leurs surfaces supérieures, bien planes, étaient de même niveau, comme dans les assises des autres grands murs du temple. Ce sondage étendu jusqu'au mur central (*x-z*, pl. IV, 3), et à sa section Ouest dont le parement avait été arraché, a montré que nous avions là un autre amas de maçonnerie dont la plate-forme visible *c-k* et ses blocs échafaudés en avant du mur central Nord étaient la partie supérieure ; au pied de la partie Ouest du mur central même constatation : des blocs formant gradins viennent rejoindre cette assise (pl. IV, 4 et 3). Il y a là une grande plate-forme dont les assises supérieures ont disparu, collée à ce qu'on considère comme le remaniement du temple dû au

roi Bodashtart. Jusqu'à quelle hauteur cette plate-forme s'élevait-elle ? Nous l'ignorons. Les quelques blocs échafaudés qui se dressent le long de la façade du mur central à une hauteur de 2 mètres sont la hauteur maxima que nous puissions enregistrer (coupe, pl. IV, 2). Cette maçonnerie doublait-elle tout le travail antérieur, ou était-ce un terrasson s'avançant seulement sur un côté du temple ? Un autre terrasson semblable se trouvait-il en vis-à-vis du côté Est ? Autant de questions qui restent à résoudre. Je crois cependant qu'il n'y avait pas de correspondance à l'Est, ou que s'il s'agissait d'un renforcement du grand mur, tout, comme le grand mur lui-même, a disparu au moins jusqu'à une grande profondeur, car au coin Nord-Est le dénivellement est brusque, tandis qu'à l'Ouest une terrasse pouvait nous avertir de la présence d'une construction sous-jaccente.

Quoi qu'il en soit, ce que nous avons relevé de ce nouvel amoncellement de blocs avait beaucoup souffert ; tandis que certaines pierres étaient encore ajustées comme au premier jour, au point que l'humidité les avait soudées de façon à faire croire à la présence d'un ciment, la plupart étaient un peu écartées les unes des autres ; il est probable qu'il faut attribuer à un tassement du sol, dû peut-être à une secousse sismique, ce déplacement des blocs. Entre le coin Nord-Ouest de l'enceinte du temple et l'angle de ces nouveaux blocs, on compte 5. m. 77. La pierre formant l'angle et celle qui la suit en façade de cette nouvelle terrasse offrent une disposition particulière ; on remarque sur leur bord une suite de queues d'arondes multipliées, sans doute parce que le mur paraissait déjà menacer ruine. Il semble qu'à ce niveau de la nouvelle terrasse il y ait eu encore un remaniement. Toute la ligne de ces blocs qui finissent à 5 m. 77 en avant du mur central antérieurement connu est de niveau, ai-je dit, ce qui n'a lieu que sur les façades. Or, en avant de ce massif, sur une longueur de 2 m. 30 vers le Nord, la terrasse se prolonge par un massif de pierres de beaucoup moindre taille, à grain friable, et que les indigènes appellent du *ramleh*. Il y a là sans doute un prolongement fait après coup, peut-être garni d'un parement de gros blocs, qui a, en tout cas, disparu. A la distance de 2 m. 30 de la ligne des grands blocs (8. 07 au total depuis le mur *x-z*), ce massif cesse brusquement. Je l'ai suivi en profondeur à 3 m. 60, le long de la paroi Ouest : les ouvriers ont ramené de la terre mélangée à de la pierraille et à des débris de poterie commune de la partie *g* et *h*. pl. IV, 3. Celle-ci

était composée de fragments plus ou moins épais de vases faits dans le pays dont la forme établie depuis le premier millénaire avant notre ère a persisté pendant des siècles, et de débris de vases en terre plus mince, rouge, sonore, décorée de stries longitudinales bien régulières : formes et décors qui ont été très employés jusqu'à l'époque romaine. Par contre, nous n'avons vu sortir de ces sondages aucun débris de céramique noire estampillée, ni de céramique grecque plus ancienne. Cette nouvelle terrasse finissait à l'Est au niveau de ce qui paraissait à l'origine la petite plate-forme en avant du temple. Néanmoins, en poursuivant la tranchée vers l'Est, on a encore trouvé trace de petits murs en direction oblique Sud-Est Nord-Ouest et tout à l'entour des restes de bétonnage.

Fragment de stèle. — Un sondage a été exécuté immédiatement en avant de la fin de ce massif de pierres sur une portion du jardin légèrement en contrebas (*o* du plan, fig. 11); je n'ai plus retrouvé de murs ; une tranchée exécutée plus à l'est (*p* du plan, fig. 11), mais à un niveau inférieur en descendant vers la vallée, a mis au jour des restes de mur dont les pierres étaient orientées Sud-Est Nord-Ouest et un fragment de plaque sculptée de marbre blanc très fin de 0,21 sur 0,12 et qui appartint sans doute à une stèle votive. Le sommet représentait le disque solaire enserré dans deux uræus et prolongé par des ailes ; au-dessous un espace vide bordé des deux côtés par des ornements en forme de plumes arrondies. La sculpture très soignée est d'un faible relief (fig. 13).

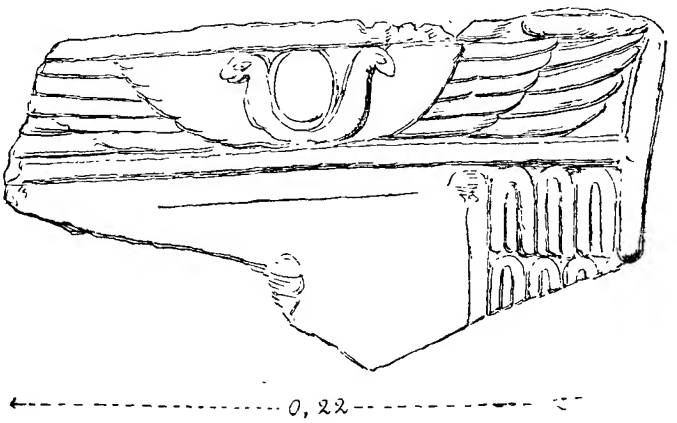

Fig. 13. — Fragment de stèle.

Ce motif en plumes d'ailes semble avoir été fort apprécié des décorateurs du temple d'Eshmun ; parmi les débris épars dans les gravats laissés par Macridy Bey, se trouvaient plusieurs fragments d'ailes à plumes petites ou longues, mais toujours représentées droites à la manière de celles qui composent les ailes des génies assyriens, jamais coquillées.

Les débris que l'on recueille au cours des sondages se composent de fragments de sculptures, moulurages, débris de colonnes, statuettes, etc. Un des motifs les plus intéressants qui ornaient les bases de colonnes (fig. 14, B), se retrouve à l'Artémision d'Éphèse.

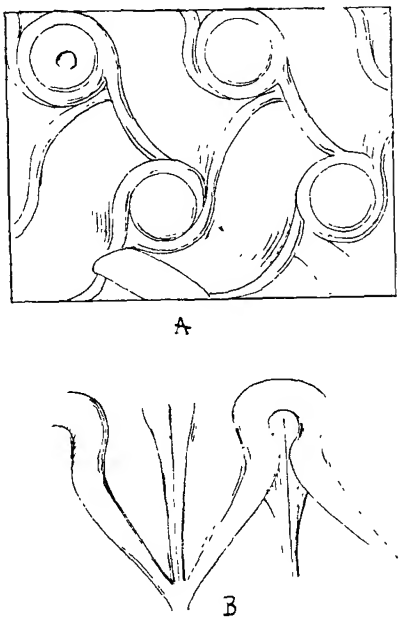

Fig. 14. — Décor de fragments du Temple d'Eshmun.

Deux autres tranchées ont été exécutées à la partie la plus basse de la vallée, au pied de cet énorme talus; l'une (*R* du plan, fig. 11) n'a rien donné; l'autre (*S* du plan, fig. 11) a mis au jour des restes de murs et même de plateforme couverte d'un dallage assez mince et très régulier; près de cette construction, on a recueilli un fragment de masque de lion en pierre, et un débris de statuette sectionnée au cou, aux genoux et aux coudes; le personnage portait une sorte de longue tunique à plis multiples, serrée par une ceinture dont les extrémités volumineuses retombent par devant entre les jambes.

Figurine de terre cuite. — Un sondage de 3 m. de long, 2 de large, 4 de profondeur, exécuté au niveau du grand mur inférieur (1-5) mais à 5 mètres en dehors de l'enceinte côté Est, n'a rien fourni. J'ai rencontré sur la terrasse supérieure lors d'un grattage du sol au point *a*, figure 11, une statuette-amulette cassée (fig. 15). Ce petit monument pouvait avoir 0 m. 065 de haut; la figurine est brisée à mi-cuisses; le second fragment, un peu usé, se compose des pieds et du socle. La figurine en terre siliceuse blanc jaunâtre représente un personnage nu, du sexe masculin campé de face les poings sur les hanches. La tête, imberbe, a des traits accentués qui lui donnent un aspect grimaçant; elle semble couverte d'une sorte de calotte emboîtant étroitement la tête et finissant au niveau du front; des oreilles part un ornement peu distinct qui forme pont au-dessus des épaules sur lesquelles il repose par une extrémité. La poitrine est ornée d'un collier formé de petits carrés maintenus par un double fil, en haut et en bas du carré; les cuisses dont il ne reste que la partie supérieure sont renflées comme chez les Hottentots. La base se compose d'un petit socle

carré ; les deux pieds de la statuette ne reposent pas directement sur le socle, mais sur deux animaux allongés rayés de stries, aux pattes repliées sous eux, qui veulent être des crocodiles. Il s'agit d'un personnage aux membres inférieurs écourtés comme dans la figuration du dieu Bès. La figurine semble collée contre un support plat ovale, orné au revers d'une curieuse façon. Une déesse nue, les épaules de face, mais de profil dès la poitrine, de façon qu'un seul sein soit visible, se tient debout, les deux bras à demi étendus et allant toucher le bord de la plaque : le bassin, les cuisses et les jambes sont de trois quarts : la tête, de profil, est coiffée de la longue perruque dont les extrémités suivent, l'une, le bras droit, tandis que l'autre tombe sur la poitrine. Sur le sommet de la tête se dresse un haut ornement en forme de plume. Parallèles à ses bras sont des lignes en chevron qui coupent l'ovale du fond : les compartiments ainsi délimités sont striés de lignes verticales ; de chaque main de la figurine part un ornement en forme de grande plume qui va rejoindre le sommet de celle qui surmonte le sommet de la coiffure. Sur le fragment inférieur se voient, de profil, les pieds de la déesse. Dans les creux de la figurine on remarque un dépôt jaune soufre qui est un reste d'émaillage.

Fig. 15. — Terre cuite du Temple d'Eshmun.

Ce fragment, pour sa pâte et pour son style, est à rapprocher de deux fragments que nous avons recueillis lors de la mission de 1914 ; l'un représentait une base de statuette, dont les jambes étaient flanquées de lions [1], l'autre une amulette en forme de buste qu'on pouvait suspendre ; le revers portait également une déesse égyptienne la tête ornée de plumes [2]. Je n'avais pu en donner qu'un dessin au trait; M. Virolleaud veut bien me communiquer une photographie du service des Antiquités que je reproduirai plus loin. Ces statuettes, faites en imitation du style égyptien, sont-elles des objets faits sur place par des Égyptiens mal au courant des besoins religieux de la population et mêlant des symboles de leur propre religion à ceux de la Phénicie, ou sont-elles des objets importés ? En

[1] *Mission archéologique à Sidon*, 1921, fig. 104, O.

[2] *Ibid.*, fig. 104, m.

tous cas, c'est un compromis entre la pensée égyptienne et la pensée phénicienne. Ce dieu Bès notamment, imberbe, à tête serrée par un bandeau, au collier à plaquettes et aux pieds posant sur des crocodiles, se rapproche plus du dieu Ptah que du dieu Bès.

Résumé. — Le temple d'Eshmun était situé sur une esplanade, à mi-hauteur d'une colline dominant la rive gauche du fleuve Asklépios. Cette esplanade occupait le sommet d'une terrasse à demi taillée dans la colline, à demi artificielle et formée, dans cette partie, de terres et de pierres rapportées. La base des murs qui constituaient les parois de cette terrasse a été retrouvée. Le mur Nord, celui de la face la plus proche du fleuve, qui soutenait les terres, se composait de deux lits de pierres parallèles. Le roi Bodashtart pour consolider ce mur y fit accoler un nouveau mur de trois lits de pierres. Les inscriptions se trouvent aux joints des pierres de ces trois lits, noyées dans l'épaisseur du mur, ou sur ce qui était la face de l'ancien mur et que le travail de consolidation a masqué. En avant de ce mur Nord, d'autres renforts enfouis dans le sol ont été découverts. Des sondages exécutés plus en avant dans la direction du fleuve ont mis au jour les vestiges de diverses constructions.

Les ruines d'Hemmār Eulmān.

Le village d'Eulmān situé en face du temple d'Eshmun, sur le sommet des collines qui bordent la rive droite du fleuve, se compose de deux parties : Eulmān proprement dit et un peu plus loin Hemmār Eulmān (حمارة علمان). Nous y avions remarqué, en 1914, donnant sur une vallée parallèle à celle du Nar Awwali quelques murailles dont les pierres, de dimensions beaucoup plus modestes que celles du temple d'Eshmun, étaient cependant, pour quelques-unes, de belle taille (pl. III, 3). J'y ai fait pratiquer un sondage. Deux murs A B et C D (fig. 16) se voyaient côte à côte, séparés par une sorte de petite courette ouvrant vers l'Est mais réunis en A C par un mur; ces deux murs ont été dégagés; ils contenaient beaucoup de blocs de taille moyenne en même temps que des pierres beaucoup plus grandes, bien taillées, ayant refends et bossages. La tranchée A C a suivi sur son côté Est un mur d'assez

grosses pierres finissant par une sorte de blocage mal aggloméré avant d'aboutir à la terre végétale. Une tranchée E est venue rejoindre A G, se terminant à l'extérieur dans le talus des pierres éboulées ; une autre, F, a suivi sur le côté Sud un mur de pierres mal taillées, haut de trois mètres et finissant en bas, à son coin Est, par une pierre à refends et bossages. De cette tranchée sont sortis des fragments de verre, de poterie commune et de poterie rouge mince, sonore, à stries horizontales comme on en trouve à l'époque romaine. A 7 m. de distance de la tranchée A G se trouvaient quelques pierres en alignement ; elles appartenaient à un mur H de 7 m. 30 de long, faisant retour vers le Sud (I), sur une longueur de 2 m. Un sondage (K) exécuté à l'intérieur de cette construction et mené à la profondeur de 2 m. 50 n'a rien donné. Tout ce côté du plateau a été occupé par des bâtiments qui durent être importants à en juger par leurs vestiges ; mais tout a été ruiné et rendu méconnaissable comme il est de règle en Syrie ; on peut cependant, des débris exhumés et des échantillons recueillis, conclure que nous nous trouvons en présence de constructions d'époque romaine ayant utilisé un certain nombre de blocs phéniciens plus anciens.

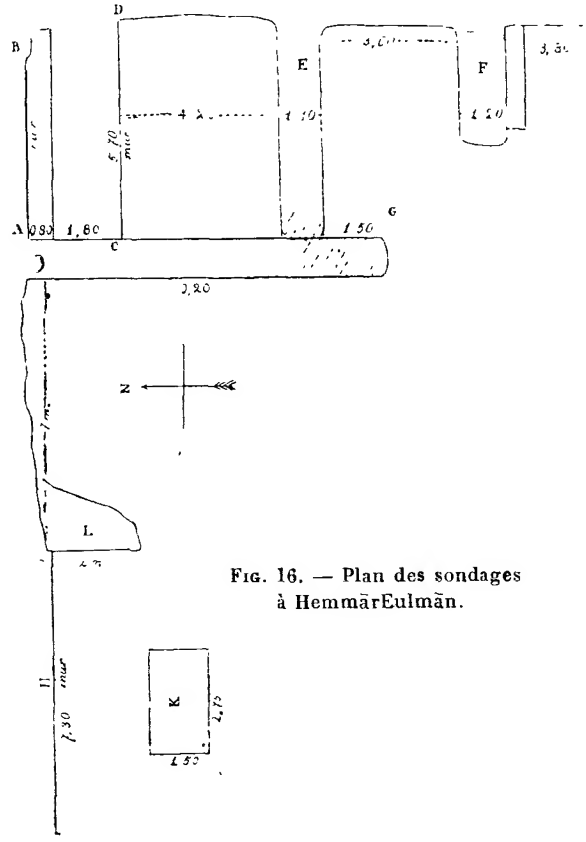

FIG. 16. — Plan des sondages à HemmārEulmān.

G. CONTENAU.

(A suivre.)

LES FORTIFICATIONS DE DOURA-EUROPOS

PAR

LE COMMANDANT RENARD ET FRANZ CUMONT

Dans mon rapport sur les fouilles de Sâliḥîyeh [1], je ne m'étais pas hasardé à fixer la date des fortifications qui défendent la place, d'après l'étude superficielle que j'en avais faite. Aucune inscription ne nous avait appris le nom de leur constructeur, nous n'avions relevé à Sâliḥîyeh aucune marque d'appareillage, aucun signe de tâcheron sur les blocs qui forment ses murs, et la surface de ces pierres friables étant aujourd'hui très fruste, peut-être ne sera-t-il jamais possible de retrouver aucune indication gravée sur les parois. Mais une observation importante, qui avait déjà été faite par M. Breasted et qui est confirmée par le commandant Renard, fournit un précieux *terminus ante quem*. Dans le temple des dieux palmyréniens, le mur sud, sur lequel est peinte la grande scène de sacrifice appartient à une des tours de l'enceinte [2]. Or, grâce aux inscriptions, nous pouvons fixer la date de ce tableau à la fin du Ier siècle de notre ère [3]. Il s'ensuit donc que l'enceinte, ou tout au moins la portion de l'enceinte où le temple est encastré, est antérieure à la période romaine, car Doura ne fut pas occupée par les légions, même temporairement, avant l'expédition de Trajan, en 115. Mais, s'il en est ainsi, toutes les probabilités tendent à faire admettre que dans leur ensemble, et sauf certaines réfections partielles, les fortifications dont les ruines subsistent encore sont celles dont Nicanor entoura Doura, lorsqu'à la fin du IVe siècle av. J.-C., il y fonda une colonie macédonienne pour garder la ligne de l'Euphrate [4].

Les nouveaux éléments d'information que le commandant Renard met à notre disposition corroborent cette manière de voir et justifient la conclusion qu'il avait lui-même tirée de la date des peintures.

[1] Cf. *Syria*, t. IV, 1923, p. 41.

[2] Comme on le voit clairement, *Syria*, t. III. 1922, pl. XXXVI.

[3] *Syria*, t. IV, 1923, p. 49.

[4] Cf. *Syria*, t. IV, p. 53.

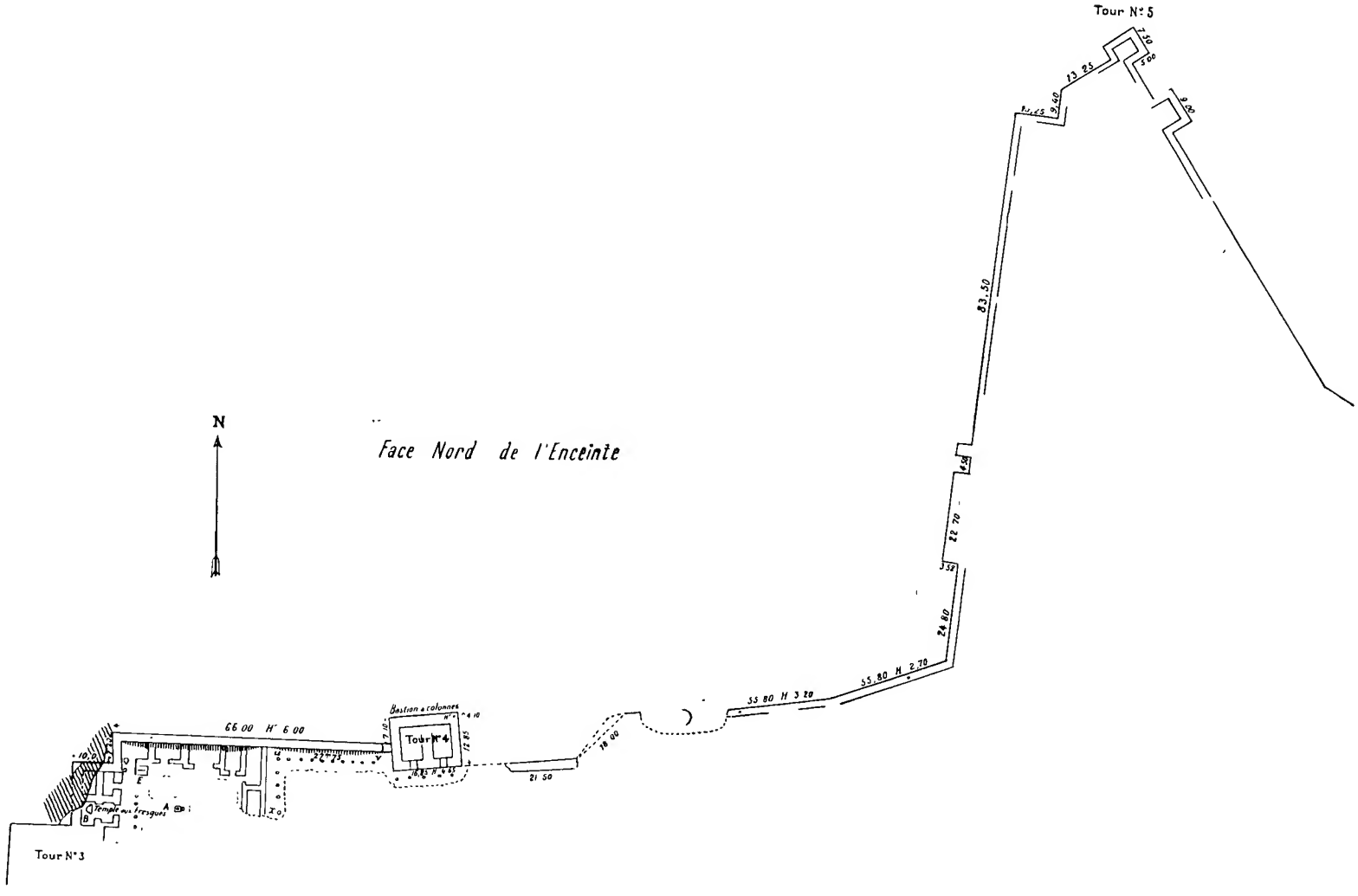

Face nord de l'enceinte de Doura-Europos.

Tout dans le mode de construction employé à Doura confirme que ces fortes bâtisses sont l'œuvre des ingénieurs militaires grecs. Nous y trouvons employée uniquement la pierre équarrie, soigneusement appareillée, dont chaque assise est d'une hauteur uniforme : aucune maçonnerie de brique, pas même de ces chaînes de briques qui se rencontrent dans les murs d'époque postérieure, comme à Antioche. Les renvois qu'on trouvera en notes à l'ouvrage de Philon de Byzance, montrent combien les préceptes de ce technicien de l'époque hellénistique (env. 200 av. J.-C.) ont été fidèlement observés à Doura. De fait, les ruines de cette ville pourraient fournir des illustrations curieuses à ce *Traité de fortification*, dont Charles Graux et Albert de Rochas ont commenté avec érudition les fragments [1].

Il est un point surtout qui me paraît caractéristique. Le commandant Renard note que le long des ravins — en particulier le long du ravin Sud où les restes de l'enceinte sont bien conservés — « la muraille suivait le bord de ces fossés naturels en utilisant leurs sinuosités pour un tracé en crémaillère, à nombreux saillants et rentrants se flanquant réciproquement et appuyé par des tours formant bastion ». Ce n'est point ici le tracé en crémaillère proprement dit, tel qu'on le trouve appliqué, par exemple, dans des fortifications de l'époque alexandrine à Priène [2], à Iasos [3], à Samothrace [4] et où le mur dessine, au lieu d'une ligne droite, une série de ressauts semblables, sur le plan, aux marches d'un escalier. Le système adopté à Doura est bien plutôt celui que Philon appelle πριονωτός « en forme de scie » et « qui convient spécialement, dit-il, quand le terrain qu'on veut enceindre est sinueux [5] ». Les courtines très courtes, qui se flanquent l'une l'autre, permettaient en effet de suivre toutes les dentelures de la crête d'un précipice, comme nous le voyons à Doura. L'inventeur de ce système était, suivant Philon [6], Polyeidos, ingénieur thessalien qui fut au service de Philippe de Macédoine et dont deux disciples,

[1] *Revue de philologie*, t. III, 1879, pp. 91-151. Le texte a été republié par Schoene, *Philonis mechanicae syntaxis libri quartus et quintus*, Berlin, 1893.

[2] Wiegand et Schrader, *Priene*, 1904, p. 36.

[3] *Athen. Mitteilungen* XV, 1890, p. 147 ; cf. Texier, *Description de l'Asie Mineure*, t. III, planches 147-8.

[4] Conze, Hauser, Niemann, *Untersuchungen auf Samothrake*, Vienne, 1875, t. I, pl. I.

[5] Philon, § XI, p. 86-7, Schoene. Ἁρμόττει ἡ πριονωτὴ (τειχοποιία) ὅταν ὁ τόπος ᾖ σινώδης, ὃν ἔσω δεῖ περιλαβεῖν. M. de Rochas, *Principes de fortification antique*, 1881, p. 16, l'appelle « tracé en tenailles ».

[6] Philon, VIII, § 3 = p. 83, 8, Schoene.

Charias et Diadès, accompagnèrent Alexandre dans son expédition [1]. On ne s'étonnera pas dès lors de trouver les principes de Polyeidos appliqués en Asie jusque sur les bords de l'Euphrate.

Philon note [2] que dans ce genre de fortification il convient de construire aux endroits dangereux des tours pentagonales dans les intervalles des courtines. Il est assurément remarquable qu'à Sâliḥiyeh nous trouvions précisément une tour de cette forme dominant encore de sa masse imposante le ravin du Sud [3].

Ce tracé en zig-zag oppose nettement la place forte de l'Euphrate aux camps romains du *limes* d'Arabie, quadrilatères réguliers garnis de tours rondes ou carrées [4]. Il la différencie aussi des constructions défensives où persistent à l'époque hellénistique les traditions des vieux architectes orientaux, comme le mur d'Adadnadinakhès à Tello (milieu du IIe siècle av. J.-C.), mur formé d'une suite de ressauts et de rentrants rectangulaires, qui ressemblent à des rainures verticales [5].

Doura nous offre aussi, si je ne me trompe, le type, mieux conservé que nulle part ailleurs en Syrie, des fortifications dont les ingénieurs militaires munirent ces colonies grecques qui furent fondées dans toutes les régions du vaste empire des Séleucides. Par une heureuse fortune, un dessin tracé à la pointe et que nous avons estampé dans le temple des dieux palmyréniens (fig. 4) permet de reconstituer sûrement la partie supérieure des murailles et des tours crénelées, que le temps a décapitées [6].

C'est assez dire quelle est l'importance pour l'histoire de l'architecture militaire dans l'antiquité des renseignements nouveaux que nous fournit le commandant Renard sur les défenses de la vieille forteresse de Nicanor.

Fr. C.

[1] Cf. Pauly-Wissowa, *Realenc.* : s. v. « Charias » et « Diades ».

[2] Philon, *l. c.*, cf. p. 83, 25. Schoeni : Vitruve, I, 5, 4.

[3] Cf. pl. XII, fig. 4. Cette tour, comme j'ai pu le constater l'automne dernier, ne se trouve pas où la situe le petit plan dessiné d'après une photographie d'avion (fig. 1). Elle occupe la place de la troisième tour du plan à partir du mur ouest. Elle s'élève au milieu d'une longue courtine droite, trop étendue pour être protégée tout entière par le ressaut du mur qui la flanque, et elle est ainsi véritablement placée, comme le veut Philon, « à un endroit dangereux ».

[4] Brünnow et von Domaszewski, *Die Provincia Arabia*, t. I, p. 433 ; t. II, p. 8 ; p. 24, p. 96, etc.

[5] Cf. E. de Sarzec, *Découvertes en Chaldée*, publiées par Heuzey, t. I, p. 397, 399, 405 ; t. II, pl. 53 *bis*.

[6] Cf. *infra*, p. 35, fig. 4.

1 - Falaise et Tour nord de la Citadelle

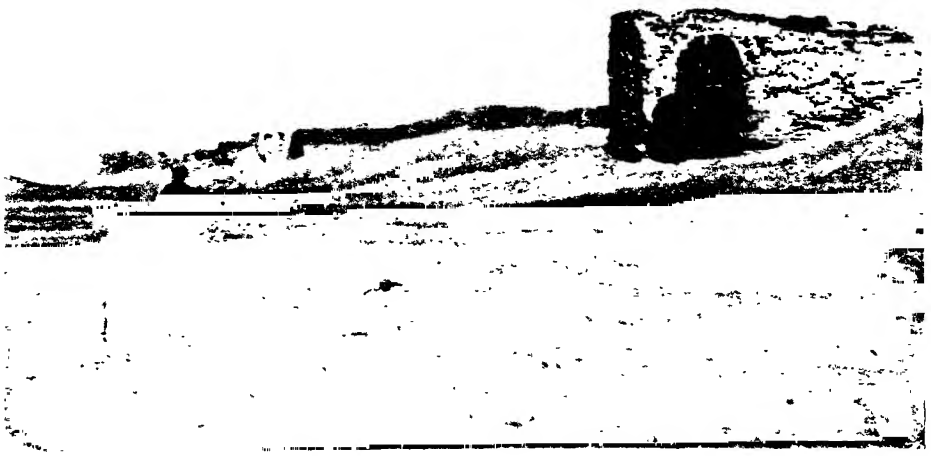

2 - Mur ouest de l'Enceinte : vue de la Partie nord prise de la Porte centrale

1. — Le site de Kalaat-Sâliḥîyeh.

Perché sur un éperon du plateau, le Kalaat Sâliḥîyeh domine de sa masse imposante toute une vaste région. Sauf en bordure du fleuve, où les cultures des villages et de petites étendues parsemées de tamaris et quelques rares bouquets d'arbres viennent égayer le paysage, c'est partout le désert, aride et morne en été, verdoyant quand les pluies abondantes de l'hiver y ont fait croître, en quelques jours, une maigre végétation herbeuse.

Aux pieds de la forteresse, l'Euphrate, qu'elle surplombe de 50 mètres en son point le plus élevé, forme un fossé de 4 à 500 mètres de largeur, orienté du Nord-Ouest au Sud-Est; une étroite bande d'alluvions, couverte de touffes de tamaris, s'étend actuellement entre la falaise et le fleuve, dont les eaux battaient autrefois la base même de la citadelle (pl. IX, fig. 1). Au delà de la vallée, s'étalent à l'infini les molles ondulations de la Djézireh. En amont comme en aval, le regard contemple sur des kilomètres les méandres de l'Euphrate. Vers l'Ouest, le plateau de Chamié, absolument plan et dénudé, était sous l'œil des guetteurs de l'enceinte et des avancées de la place.

La valeur de cet observatoire est indiscutable : mais là n'est pas le seul intérêt de la position. Limité du côté du fleuve par une falaise infranchissable, le *Kalaat* se trouve en outre comme enchâssé entre deux ravins profonds, aux pentes abruptes, distants l'un de l'autre d'environ 1 kilomètre et dont la dépression vient former avec celle de l'Euphrate, une sorte de pentagone irrégulier non fermé (t. III, Pl. XXXI, 1).

Une telle position s'imposait à l'attention d'ingénieurs militaires. A vrai dire, il leur restait encore à faire pour compléter l'œuvre de la nature : fermer par une muraille le côté Ouest, ouvert sur le plateau, flanquer par des ouvrages appropriés les fossés naturels du fleuve et des ravins, construire une citadelle, réduit de la défense, etc. : le génie grec devait trouver ici à s'exercer; il semble que c'est à lui que revient sinon le mérite de la création de la ville, du moins celui des constructions qui ont fait de Doura, en même temps qu'une place de guerre de premier ordre, une des grandes villes des bords de l'Euphrate.

2. — L'enceinte.

(Fig. 1).

Le rempart. — De même que la plupart des villes anciennes de cette région, celle dont Kalaat-Sâlihiyeh marque l'emplacement était encerclée d'une muraille continue. Des vestiges plus ou moins importants en subsistent sur tout le parcours, ici guère plus qu'écrêtés, là disparus ou démolis en partie sous l'action du temps et peut-être des hommes, ailleurs plus ou moins recouverts sous l'amoncellement des éboulis des superstructures et du sable apporté par le vent du désert. D'une façon générale tout, à l'intérieur de la ville comme à l'extérieur, est enterré sous une couche de décombres et de terre friable, d'une profondeur habituelle de 2 à 3 mètres. Au-dessus de ce sol rapporté, le rempart émerge fréquemment de 8 à 10 mètres. Ainsi que nous le verrons plus loin, la partie supérieure de ce mur devait être autrefois couronnée d'une ligne de créneaux.

La forme générale de l'enceinte est celle d'un polygone irrégulier à un angle concave : pentagone si l'on ne tient pas compte de la brisure du ravin d'aval, hexagone si on la prend en considération. Vu d'un avion survolant l'Euphrate, l'ensemble offre l'image grossière d'une tête de lion, gueule ouverte tournée vers l'amont — symbole dû à la nature, mais bien caractéristique, de cette antique cité du désert [1].

La face parallèle au fleuve a 900 mètres environ à vol d'oiseau, celle qui lui est opposée vers le désert, 950 ; le côté bordant le ravin d'amont a un développement de 550 mètres, celui qui longe le ouadi d'aval atteint 950 mètres. Le périmètre était donc de 3.350 mètres.

En bordure du fleuve et de ses deux affluents, généralement à sec, c'est le terrain qui a imposé la configuration de la fortification : la muraille suivait le bord de ces fossés naturels en utilisant au mieux leurs sinuosités pour un tracé en crémaillère à nombreux saillants et rentrants se flanquant réciproquement, appuyés par des tours formant bastion [2].

[1] Fig. 1, regardée le Nord en bas.

[2] Cf. *supra*, p. 25 [N. D. L. D. — Les notes de cet article sont de M. Franz Cumont].

Du côté du désert, le plateau pierreux et dénudé s'élève en dehors de la ville en pente insensible, constituant un véritable glacis sans la moindre déni-

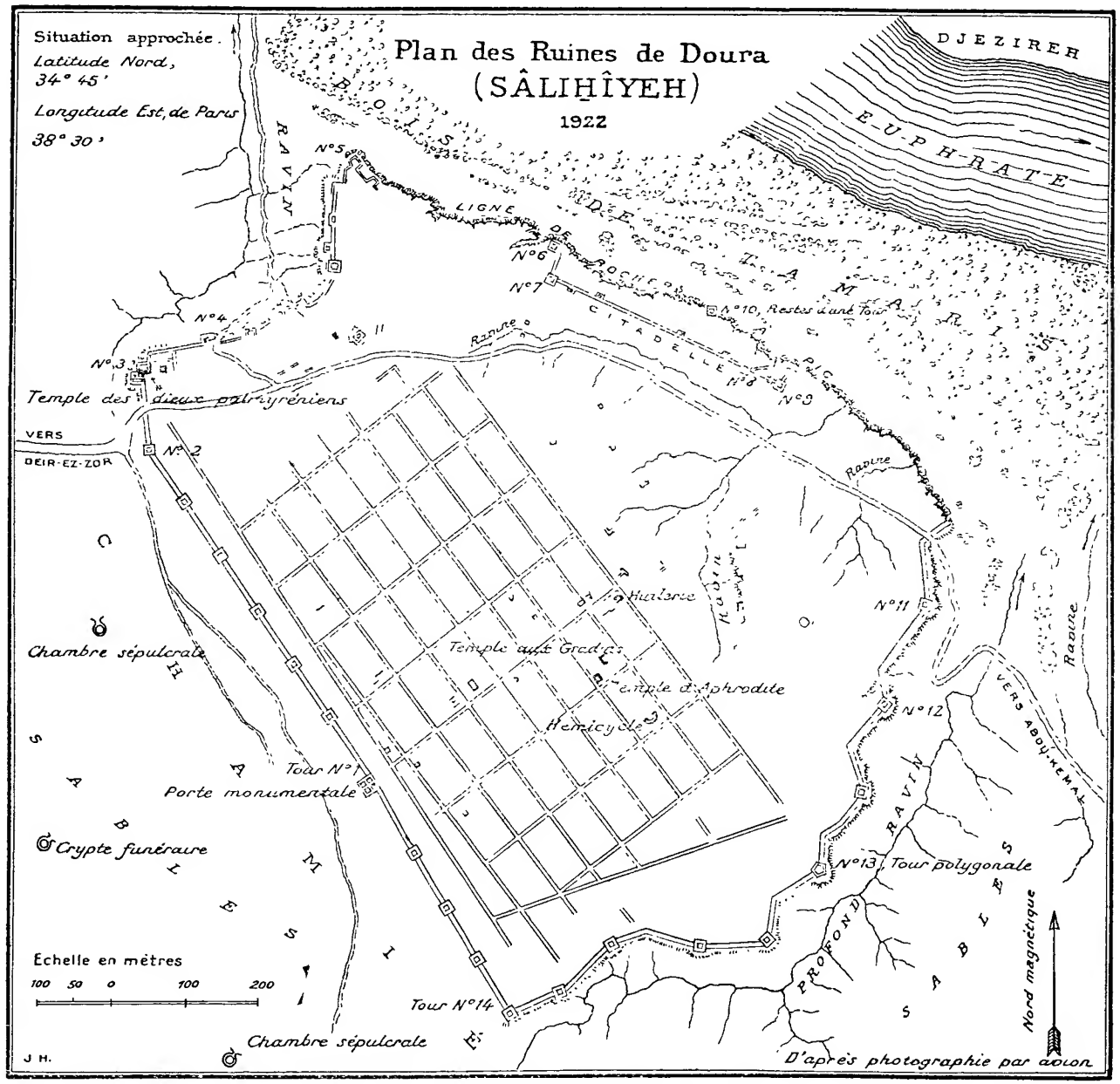

Fig. 1. — Plan des ruines de Doura.

vellation : la nature n'y requiert aucune forme particulière de la ligne de défense ; aussi le rempart y est-il rectiligne (fig. 1 ; cf. pl. IX, fig. 2). Il n'y

existe aucun fossé naturel ou artificiel ; mais les tours y sont multipliées : on en compte douze sur ce seul front. Il est vrai qu'un fossé ou des fossés peuvent fort bien avoir existé et avoir été comblés par le sable que le vent a accumulé contre l'obstacle que lui offrait la muraille [1].

Le mur d'enceinte est d'épaisseur variable suivant les endroits ; il a de 4 à 6 mètres sur le front du désert, de 1 m. 80 à 3 mètres sur les autres fronts : il est construit, sauf de rares exceptions, en très bel appareil : ce sont des blocs d'une pierre gypseuse à lamelles brillantes que fournit la région. Les pierres sont rectangulaires et bien taillées : leur longueur est variable, mais leur épaisseur est constante dans un même lit [2] : on remarque fréquemment dans une même assise l'alternance de blocs longs de 1 mètre à 1 m. 20 avec des blocs plus courts, de 0 m. 50 à 0 m. 70 ; les pierres d'un lit sont toujours placées en couvre-joints sur celles de l'assise inférieure. Il ne s'agit pas seulement de parements extérieurs, mais du corps même du mur, d'un ensemble homogène, où il n'y a trace ni de blocage, ni d'alternance de matériaux divers.

Le liant est constitué par un excellent mortier de plâtre [3] qu'on retrouve

[1] Philon (IX, = p. 84, 43 Schoene, cf. p. 91, 20) prescrit de ne pas creuser moins de trois fossés en avant du mur d'enceinte pour empêcher les machines d'approcher, et d'en rejeter la terre de façon à en faire des remparts. Rien de ceci n'a subsisté. Par contre, une autre recommandation de l'auteur grec est intéressante non seulement pour Doura, mais pour Palmyre et d'autres villes syriennes. « Il faut, dit-il (IX, 2 = p. 85, 13 Schoene), élever en forme de tours les tombeaux des hommes de bien ; ainsi on rendra la ville plus forte et en même temps ceux qui se sont distingués par leur vertu ou qui sont morts pour leur patrie, y recevront une sépulture honorable ». Les épaisses tours funéraires de la nécropole de Doura s'élevaient en effet autrefois, comme autant de forts détachés, en avant du mur Ouest, le plus exposé aux attaques (cf. *Syria*, t. IV, p. 40). « Ces tombeaux servaient aux défenseurs de postes d'observation, d'autant plus précieux que l'assaillant, retenu par une crainte superstitieuse, n'osait généralement les attaquer (A. DE ROCHAS, *Principes de fortification antique*). »

[2] Ce mode de construction est fréquent. Ainsi à Priène, dont les murs datent de l'époque d'Alexandre, les parements ont des assises de hauteur différente, mais d'un bout à l'autre d'une même assise, les blocs soigneusement équarris ont la même hauteur. Cf. WIEGAND et SCHRADER, *op. cit.*

[3] Philon I, § 5 = p. 79, 7, cf. 80, 1 Schoene) recommande de réunir les pierres du mur à l'aide de plomb ou de fer *ou de les lier par du mortier de plâtre* (γύψος), afin de leur permettre de résister aux coups des machines. Il revient à plusieurs reprises sur la nécessité de cimenter les blocs ἐν γύψῳ pour assurer la solidité de la maçonnerie (cf. la note de Graux, p. 108 s.). Ce mode de construction devait d'ailleurs en Syrie être antérieur à l'expédition d'Alexandre. Arrien (*Anab.*, II, 21, 3) note à propos du siège de Tyr par le conquérant que les murs de cette ville étaient λίθοις μεγάλοις ἐν γύψῳ κειμένοις ξυμπεπηγότα. Le plâtre pouvait être obtenu très aisément à Doura en calcinant le gypse de la montagne.

invariablement dans toutes les constructions de la ville. La surface extérieure n'avait aucun crépi ou enduit.

Entre les deux tours 2 et 3 du rempart face à la Chamié, la muraille présente une particularité de construction[1] que la brèche ouverte pour le passage de la piste permet de constater. Au lieu d'une maçonnerie massive et de belle qualité, on trouve successivement en venant de l'extérieur trois murs en blocage, juxtaposés, puis un mur en briques crues ; constatation curieuse, chacun

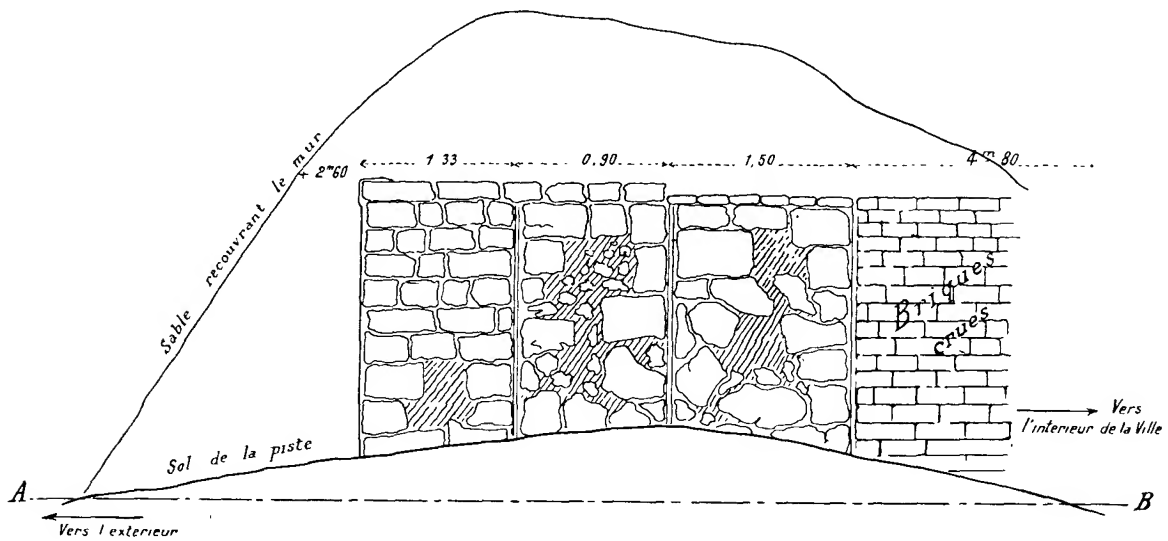

Fig. 2 — Coupe du mur Ouest.

des trois premiers est recouvert d'un enduit sur ses deux faces : les épaisseurs sont de 1 m. 33, 0 m. 90, 1 m. 50, 4 m. 80.

Sur la face tournée vers Abou Kemal et près du bastion 12 existerait une portion de rempart analogue.

Se trouve-t-on là en présence d'une enceinte antérieure à celle que l'on voit partout ailleurs, ou bien s'agit-il d'une réfection ? Il est possible que les premiers occupants, pressés de fermer la ville du côté ouvert au désert, aient construit un premier mur, qu'ils auraient renforcé petit à petit avant que des bâtisseurs plus experts ne soient venus édifier l'enceinte que nous admirons actuellement [2].

[1] Figure 2. — Voir une photographie où cette portion du mur est reproduite, *Syria*, t. III, pl. XXXV, n° 1.

[2] Voir le *post-scriptum*, p. 39.

Il est à remarquer que la muraille entre les tours 2 et 3 n'est pas dans le prolongement de la ligne droite de l'enceinte, mais s'infléchit légèrement vers l'intérieur.

Des observations faites en divers endroits donneraient à penser qu'une partie au moins du rempart était doublée à sa base intérieure d'un large mur en briques crues[1].

La planche VIII donne l'ensemble du front bordant le ravin d'amont; il montre le tracé de la muraille, écroulée en certains endroits, masquée en d'autres par la terre qui la recouvre, émergeant ailleurs des décombres de 4 à 6 mètres, dominant la berge de l'Euphrate d'une hauteur de 36 mètres au point de soudure avec la face qui longe le fleuve.

Les tours de l'enceinte. — Tout le pourtour de l'enceinte était flanqué de tours, les unes carrées, d'autres rectangulaires, construites de la même façon et avec les mêmes matériaux que les remparts. Face au désert, là où le sol est plan et la ligne de défense rectiligne, elles étaient à peu près régulièrement espacées d'environ 75 à 80 mètres l'une de l'autre. Partout ailleurs elles étaient à des intervalles variables; c'était le terrain qui fixait leur emplacement, généralement à un saillant. Chacune d'elles avait un rez-de-chaussée et un étage, sinon davantage.

Parmi ces tours, les unes, surtout celles du front de Chamié, avaient leurs côtés parallèles ou perpendiculaires à la direction générale de la muraille qu'elles dépassaient extérieurement de plus de la moitié de leur épaisseur (cf. t. III, pl. XXXV, 1); les autres étaient disposées plus ou moins obliquement, un de leurs angles externes faisant ainsi saillie plus que l'autre[2], la tour d'angle n° 5 (pl. XII n° 3) débordait à la fois les deux faces auxquelles elle appar-

[1] L'enceinte de Byzance, lorsque Septime Sévère en fit le siège, était formée d'un mur de gros blocs liés entre eux par des crampons de bronze. Ce mur avait été « renforcé à l'intérieur par des remblais et des constructions qui semblaient ne former avec lui qu'un seul rempart fort épais » (Dion Cass., LXXIV, 10, 4 : Τὰ ἐντὸς αὐτῶν (τῶν τειχῶν) καὶ χώμασι καὶ οἰκοδομήμασι ἰσχύρωτο, ὥστε καὶ ἓν τεῖχος παχὺ τὸ πᾶν εἶναι δοκεῖν).

[2] Le motif de cette disposition nous est donné par Philon (I, 2 = p. 79, 13 Schoene). C'est que les coups tombant perpendiculairement sur une face de la tour l'ébranlent fortement, tandis que, quand un angle fait saillie, les coups frappent le mur obliquement et ricochent (cf. Graux et Rochas, p. 110, note). Ailleurs (VIII, 13 = p. 83, 50 Schoene) Philon spécifie que les deux angles qu'une tour forme avec le rempart devront de préférence être l'un aigu et l'autre obtus.

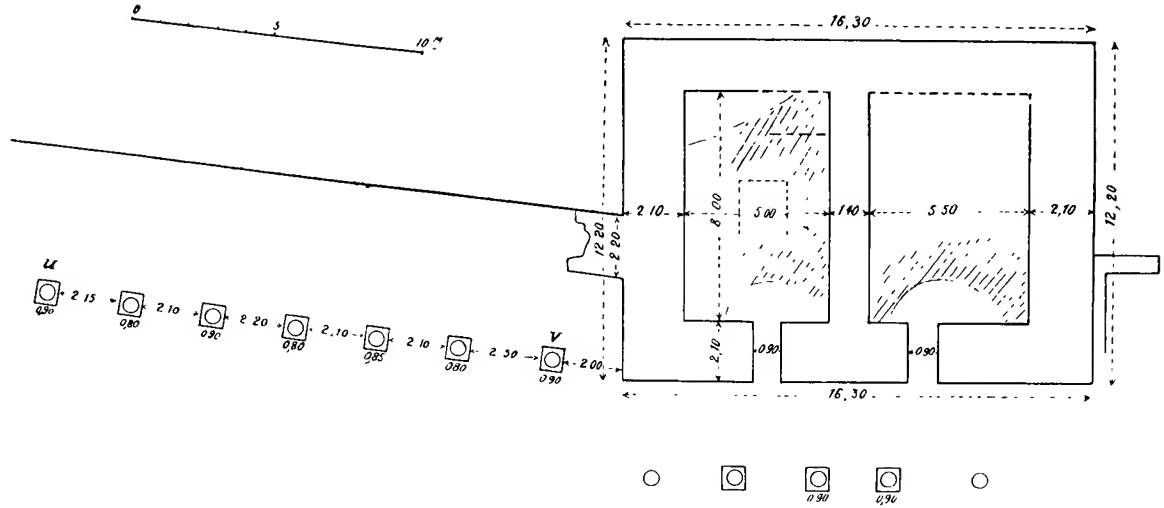

FIG. 1. — Plan de la tour n° 4.

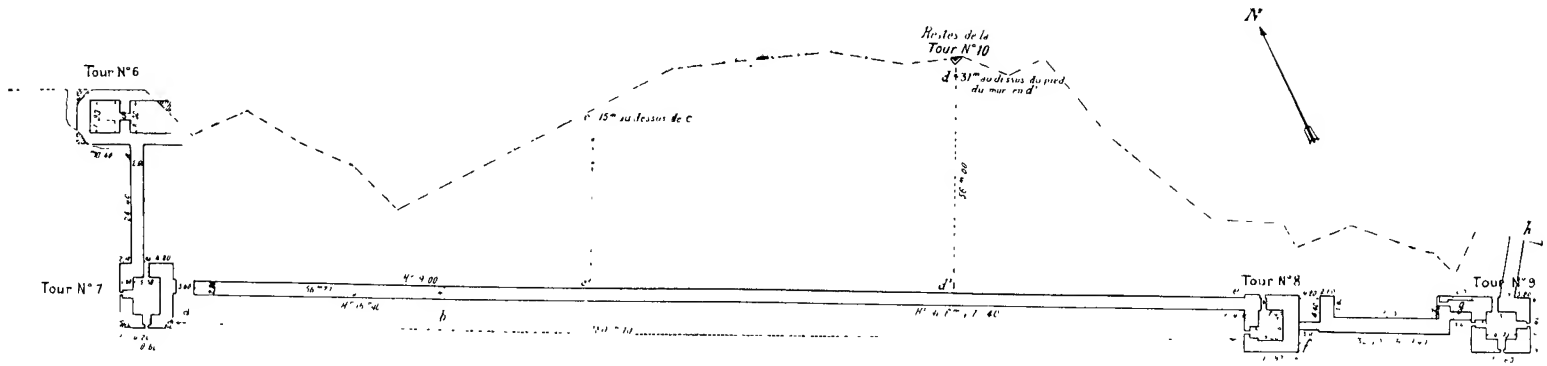

FIG. 2. — Plan de la citadelle de Doura-Europos.

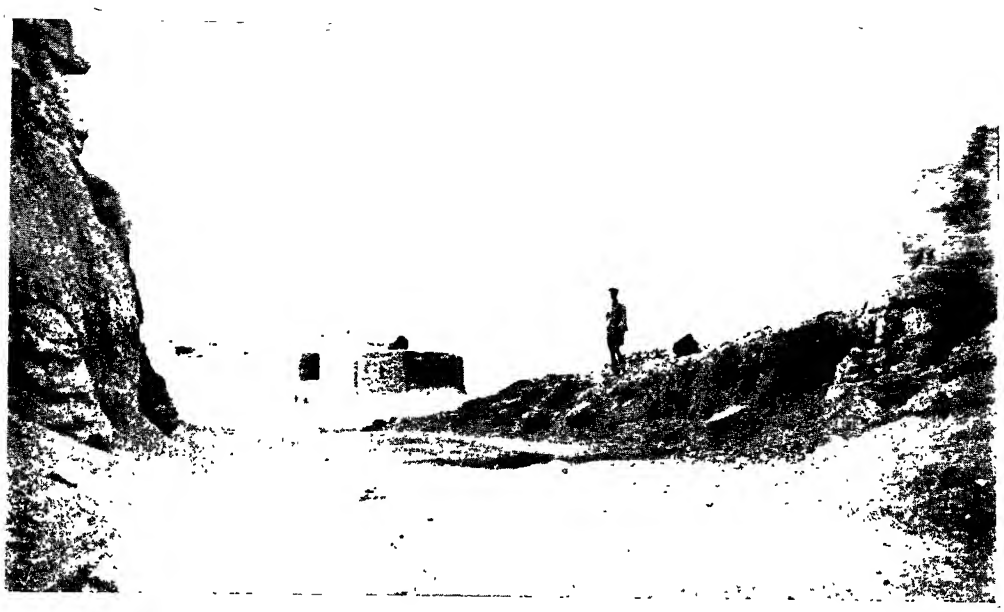

Fig. 1. — La brèche dans le mur Sud de l'enceinte (porte de Bagdad). Au fond, la citadelle.

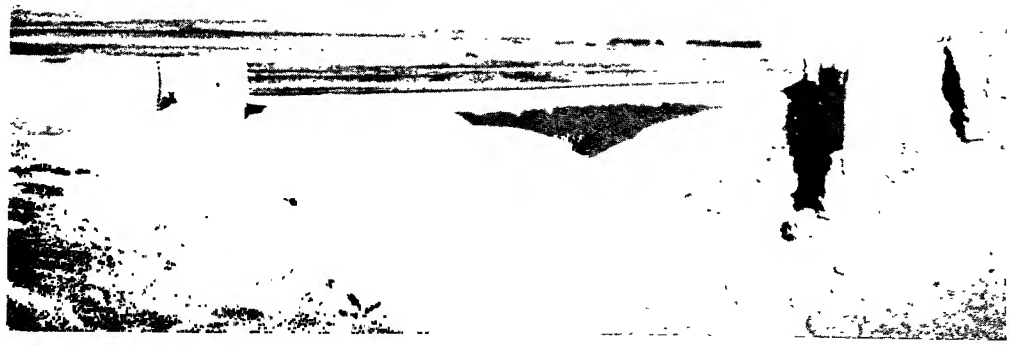

FIG. 2. — Passage entre la citadelle et la redoute intérieure (p. 40).

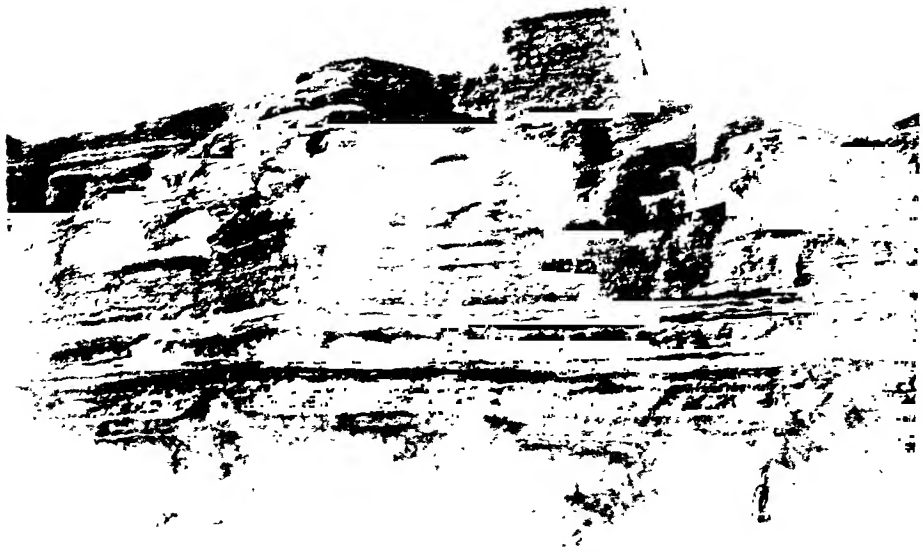

3 - Tour nord de l'Enceinte (vue du Nord-Est).

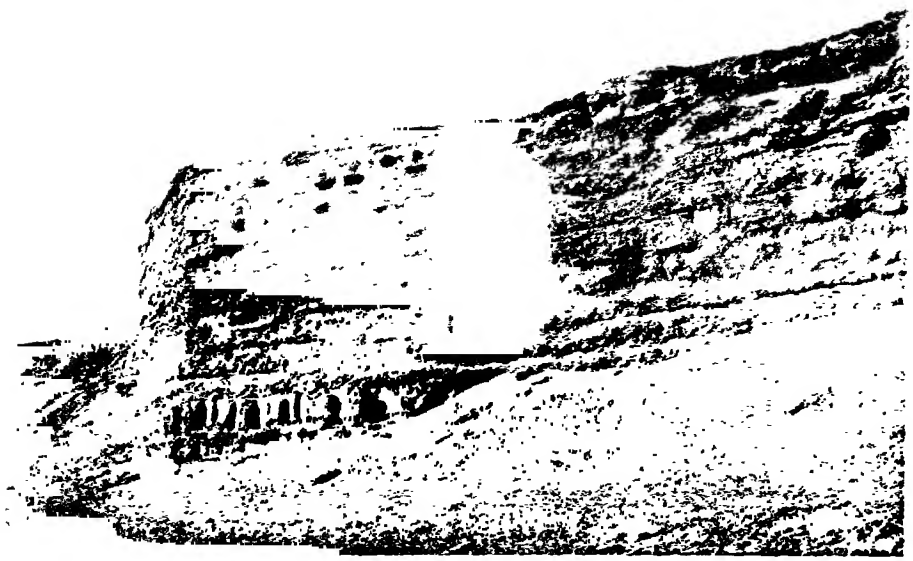

4 - Bastion polygonal du Mur sud de l'Enceinte

tient et constituait un véritable bastion ; par contre, les tours 3 et 14 ne flanquent que le rempart du désert.

Nous avons dressé le plan (Pl. X, n° 1) de la tour n° 4. Celle-ci mesure 16 m. 30 de long et 12 m. 20 de large : l'épaisseur du mur est 2 m. 10. Le rez-de-chaussée est partagé en deux pièces ouvrant chacune sur l'intérieur de la forteresse ; le mur de séparation est fort de 1 m. 40 ; l'intérieur des chambres, entièrement rempli de terre, n'a été dégagé qu'en faible partie [1]. De l'étage qui surmontait ce rez-de-chaussée, on ne voit plus que la naissance des parois. L'ensemble s'élève actuellement à 4 m. 30 au-dessus du sol intérieur de la ville. La saillie du coin Nord-Ouest à l'extérieur de l'enceinte est de 7 m. 20, alors que celle de la corne Nord-Est paraît être de toute la largeur de la tour.

La tour n° 13 mérite une mention particulière ; c'est en effet un véritable bastion polygonal, comme le montre la figure pl. XII, 4 [2].

La porte de la forteresse (fig. 3). — Un examen attentif de toute l'étendue de l'enceinte y révèle l'existence d'une porte unique : la piste de Deir-ez-Zor à Bagdad franchit bien le rempart en deux endroits, mais, à l'entrée comme à la sortie, il s'agit de simples brèches ouvertes dans le mur à une époque récente. La voie antique devait passer en dehors de la ville, parallèlement au front de Chamié, et franchir le ouadi Sud à sa naissance [3]. Toutefois il paraît certain qu'au moins une poterne permettait de communiquer directement avec le fleuve, et d'autres poternes s'ouvraient sans doute au-dessus des ravins aux endroits où il était possible d'y descendre [4].

La porte monumentale s'ouvre sur le désert : elle n'est pas au milieu de la face puisqu'elle a quatre tours d'un côté et sept de l'autre : la largeur plus grande de la cité dans sa partie Sud explique d'ailleurs cette asymétrie. La construction se compose de deux tours parallèles, rectangulaires, mesurant

[1] Cette tour, d'où ont été tirés la plupart des parchemins trouvés à Doura, a été entièrement vidée en 1923. Nous avons constaté que ses murs de pierre avaient été doublés par des murs en briques crues (voir Post-Scriptum). De plus, au milieu de la salle de l'ouest, s'élevait à l'intérieur un pilier, pareillement de briques crues, percé de trous pour y fixer des poutres, qui avaient dû soutenir les planchers partageant la tour en étages superposés.

[2] Cf. *supra*, p. 26.

[3] Voir *Post-scriptum*, p. 40.

[4] Philon (VII = p. 82, 14 ; 83, 25 Schoene) prescrit de ménager de nombreuses poternes (πυλίδες) pour faire plus facilement des sorties et pouvoir battre aisément en retraite.

chacune 22 mètres sur 8 m. 50 et séparées par un intervalle de 5 mètres (fig. 3; Pl. XIV, fig. 5; cf. t. IV. pl. X. fig. 2). Cet intervalle n'était pas entièrement couvert, mais deux portes en arcades de plein cintre réunissaient les deux tours: l'épaisseur de leur embrasure est de 2 m. 40. L'une de ces ouvertures est placée sur l'alignement intérieur des tours, il n'en reste que quelques voussoirs, à la naissance de la voûte: l'autre se trouve à la partie médiane de

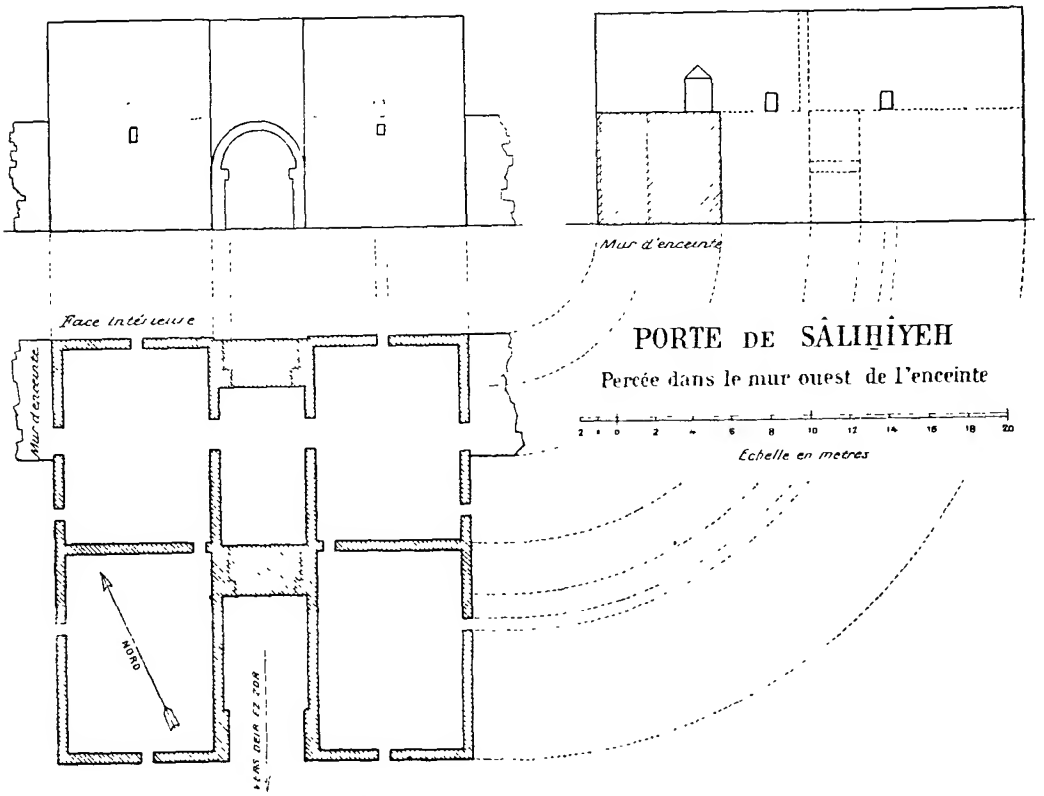

Fig. 3. — Porte de l'enceinte (mur ouest).

l'édifice, elle est intacte. On serait tenté de chercher une troisième arcade à l'entrée, du côté extérieur, mais aucune trace n'en est visible; il n'a pas dû en exister.

Chacune des tours avait un rez-de-chaussée et un étage au moins: le rez-de-chaussée est entièrement noyé dans la terre; chaque étage comprenait deux pièces communiquant entre elles par une ouverture rectangulaire.

La porte forme dans son ensemble un parallélépipède à base carrée de

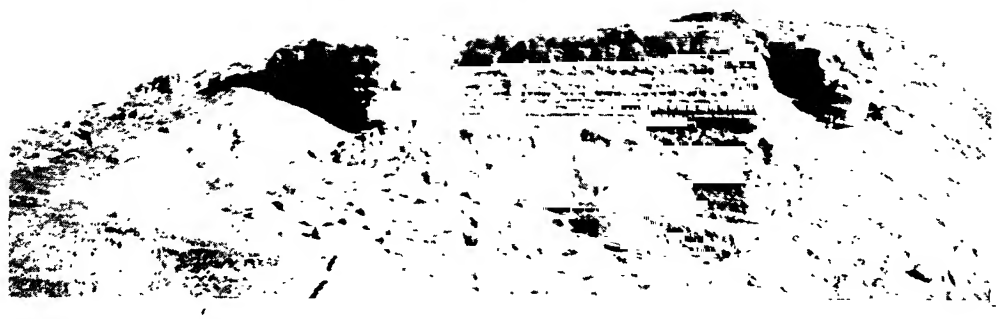

FIG. 1. — Mur de la redoute intérieure.

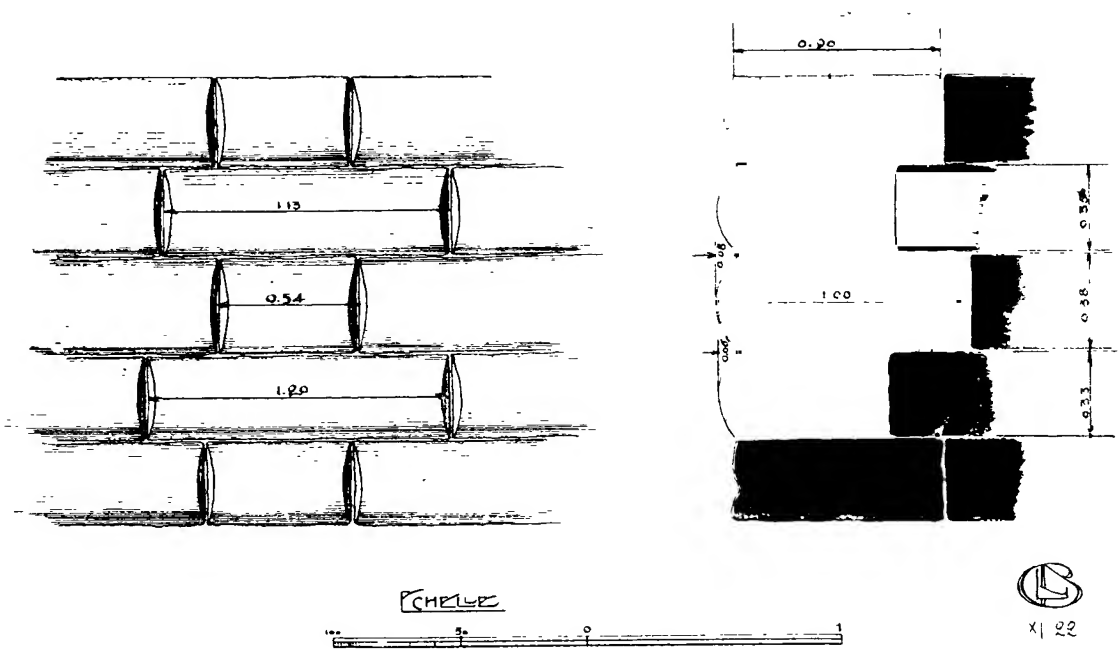

FIG. 2. — Bossage du mur de la redoute.
(Dessin de M. Léonce Bronsse).

22 mètres de côté, et qui atteint encore 11 mètres au-dessus du sol actuel. La moitié inférieure étant enterrée, on ne discerne rien du système de fermeture à part quelques trous où sont encore engagés des fragments de pièces de bois ayant environ 30 centimètres de diamètre.

Quant aux organes de défense, rien n'apparaît non plus hormis quelques fenêtres ou meurtrières indiquées sur le plan : mais, un graffite trouvé sur le

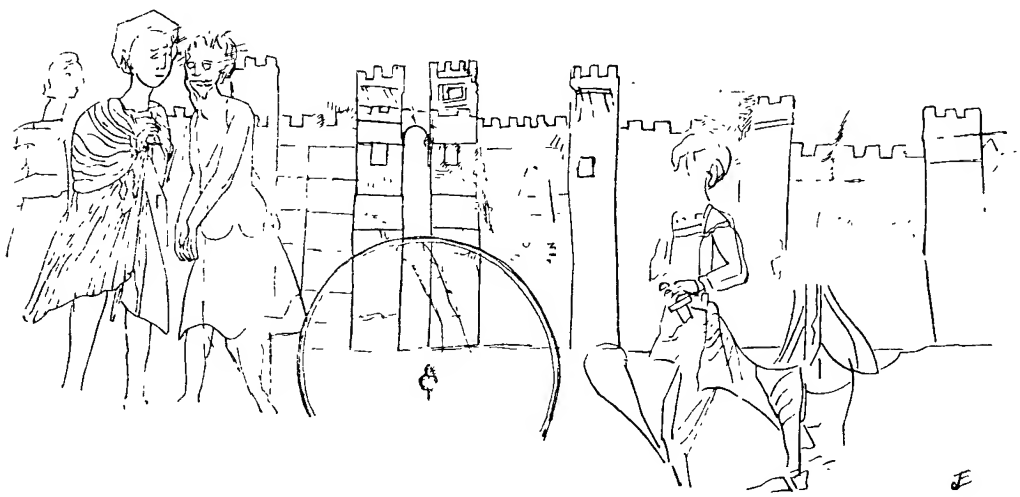

Fig. 4 — Graffite du temple des dieux palmyréniens.

mur Sud du temple aux fresques (fig. 4) paraît pouvoir compléter notre documentation sur ce sujet.

Ce dessin représente la muraille d'une forteresse : il est naturel de supposer que l'artiste a reproduit ce qu'il avait sous les yeux, c'est-à-dire le rempart de sa ville : or si l'on compare le graffite aux représentations photographiques ou autres de la porte du Kalaat, certains rapprochements s'imposent ; on constate de part et d'autre l'existence d'une entrée à arcades entre deux tours rapprochées ; au milieu de la face de chaque tour, s'ouvre une fenêtre carrée ou une embrasure ; latéralement, des tours régulièrement espacées servent de défense à une muraille crénelée. Il semble donc que le dessin à la pointe est bien l'image de la porte de Ṣâliḥiyeh et d'une partie de l'enceinte ; en l'état présent, il ne manque que la superstructure avec ses créneaux. A vrai dire, dans l'œuvre de l'artiste la construction paraît plus élancée, mais il faut remar-

quer que le niveau du sol actuel est surélevé par rapport au niveau ancien [1].

3. — La citadelle.

(Planche X, fig. 2.

C'est en bordure de l'Euphrate et accolée au mur de l'enceinte qui formait une de ses faces, que s'élève la citadelle. Un fossé de plus de 100 mètres de large l'isole de la ville ; si l'on remarque que le sol intérieur du *castellum* monte en pente, parfois très forte, à mesure qu'on se rapproche du bord de la falaise, on sera porté à conclure que le fossé susdit n'est qu'un ravin : ici encore ce serait la nature qui aurait déterminé le choix de l'emplacement de l'acropole.

La forme générale devait être celle d'un rectangle allongé parallèlement au fleuve sur 350 mètres de longueur, avec une cinquantaine de mètres de largeur. Le grand côté tourné vers la ville subsiste sur toute son étendue (t. III, pl. XXXIII); par contre, le front opposé a disparu par suite de l'éboulement de la falaise, on n'en voit plus que la tour n° 6, formant son extrémité Nord-

[1] Ce dessin est précieux puisqu'il offre l'image de la partie supérieure des fortifications, qui, en Syrie, a presque partout disparu. Les ouvertures carrées qui sont figurées vers le haut des deux tours flanquant la porte, sont les larges embrasures (χαράδες), qui servaient aux défenseurs de la place à lancer des projectiles à l'aide de machines (Philon, IV = p. 80, 10 Schoene). D'autres meurtrières plus étroites servaient au tir des archers (p. 80, 25 Schoene). Ces archères (τοξικαί ou τοξικά, cf. Graux-Rochas, p. 125, note) n'ont pas été figurées par notre dessinateur, mais on les voit sur les photographies de la porte et de la citadelle. Au contraire, le graffite a représenté avec soin les créneaux qui surmontaient les tours et les courtines : Cf. Philon, III, 4 ; VIII, 15 (p. 80, 34 ; 84, 9 Schoene), et la note de Graux-Rochas, p. 139 : « Un mur crénelé couronne le rempart : il se compose de deux parties : 1° Un mur inférieur qui ne peut dépasser 1 mètre d'élévation ; 2° Au-dessus de cette base, des merlons alternent avec des créneaux (παράθυρα). Le défenseur se met au créneau, la partie supérieure du corps étant seule découverte pour lancer son trait sur l'assaillant, puis il s'abrite derrière un des merlons voisins... » Ailleurs encore à Doura, nous avons retrouvé un graffite grossier d'une tour pareillement crénelée (*Monuments Piot*, t. XXVI, 1923, [sous presse]). Sur le dessin que nous reproduisons, le cercle ou plutôt la roue qui vient couper le mur, est d'une autre main, et il en est probablement de même des deux personnages placés au premier plan, peut-être une femme portant un capuchon, devant un homme les mains jointes comme si elles étaient liées (prisonnier ?).

5 - Porte centrale du Mur ouest, vue de l'intérieur de la Ville

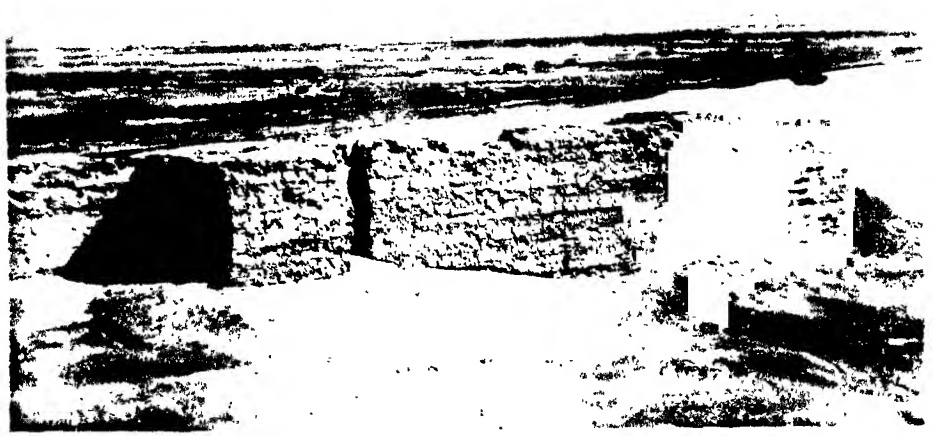

6 - Partie sud de la Citadelle (vue de l'Ouest)

7 - Escalier descendant d'une Tour de la Citadelle vers une citerne (vue prise du bas de la falaise)

Ouest et quelques restes d'une autre (n° 10 du plan). D'après ces vestiges, et en tenant compte de ce qui a été observé pour l'enceinte, là où elle borde un escarpement, le tracé du rempart de la citadelle du côté de l'Euphrate devait être en ligne brisée, bastionnée à certains endroits. Les petites faces perpendiculaires au fleuve sont mieux conservées : celle d'amont subsiste en entier ; celle d'aval est marquée uniquement par son bastion Sud (tour n° 9) et une portion de la courtine attenante d'une douzaine de mètres.

Les trois angles subsistants de ce réduit sont pourvus chacun d'une tour formant bastion : une autre tour (n° 8) se trouve sur la grande face, à 36 mètres seulement du bastion n° 9, tandis qu'elle est distante de 220 mètres de la tour n° 7, sans qu'on puisse se rendre compte des raisons de cette anomalie (Pl. X, fig. 2 ; pl. XV, fig. 8).

Des restes d'une tour, visible en 10, semblent indiquer que le rempart bordant la falaise était bastionné : à moins qu'on ne se trouve en présence d'une construction ayant une destination particulière. L'édifice en question se présente en effet sous un aspect singulier dont la pl. XIV, fig. 7 donne une idée [1].

Deux pans de mur se dressent verticalement, formant entre eux un angle droit, celui de droite est percé d'une large fenêtre rectangulaire : chacun de ces murs est doublé à 1 mètre environ d'intervalle d'une deuxième paroi ; il en résulte deux couloirs, dont l'un, celui de gauche, contient un escalier descendant de l'extérieur vers l'intérieur du monument.

Le dièdre formé par les murs se continue en dessous d'eux dans la falaise qui est taillée verticalement des deux côtés : dans la partie droite, à 5 ou 6 mètres approximativement au-dessous de la fenêtre, on aperçoit une sorte de grande niche, en forme de portion d'hémisphère, dont la paroi est recouverte d'un enduit. Il y a une relation probable entre l'existence de la fenêtre et celle de cette espèce de caveau : on remarque en effet dans l'encadrement inférieur de la fenêtre une profonde entaille qui rappelle celles que portent les margelles de puits. On peut admettre qu'une corde devait hisser les fardeaux de la niche à la fenêtre ou les descendre en sens inverse. Que pouvait bien être cette niche ? Citerne, ergastule, ou bien cachette que l'éboulement

[1] L'état des ruines branlantes au-dessus du vide n'en permettant pas l'accès, la photographie a été prise de la berge de l'Euphrate, c'est-à-dire en contre-bas d'une quarantaine de mètres, et ce que l'on voit au-dessous de la construction est la falaise à pic.

de la falaise a mise au jour? Pareille question peut se poser au sujet de la maçonnerie de la partie supérieure. Peut-être s'agit-il d'un escalier se continuant autrefois dans les roches aujourd'hui écroulées et conduisant à un couloir secret communiquant avec l'extérieur ou bien menant au fleuve?

Trois portes, *a*, *f*, *g* (pl. X, fig. 2) donnaient accès à la citadelle : toutes trois sont près d'une tour, sur la face regardant la ville, et consistent en une voûte en plein cintre de 3 m. 60 de diamètre. Elles sont ensablées presque jusqu'au sommet de leur courbure ; il a fallu les déblayer en partie pour pouvoir pénétrer à l'intérieur (pl. XV, fig. 8 et t. IV, pl. XI, 1).

Les murs du castellum et de ses bastions sont construits comme ceux de l'enceinte : leur épaisseur moyenne est de 2 m. 60 ; dans la partie *a b*, leur hauteur au-dessus du pied actuel de la muraille atteint 16 m. 40 ; elle se réduit à 7 m. 40 dans toute la portion *b e*, où le pan supérieur de la muraille est écroulé depuis fort longtemps sans doute, puisqu'on n'en remarque aucun vestige sur le sol.

Ces tours avaient un rez-de-chaussée, à l'heure actuelle ensablé, et probablement deux étages : les chambres du premier étage avaient environ 6 mètres de haut : on y observe de nombreux trous où venaient se loger les extrémités des solives du plafond aujourd'hui disparu. Les tours 7, 8 et 9 n'ont qu'une pièce à chaque étage ; le bastion n° 6 qui occupe l'angle Nord-Est en a deux (cf. pl. XV, n° 10).

Les fenêtres des tours sont presque toutes du type suivant : intérieurement l'embrasure est limitée en haut non par un linteau, mais par un arc brisé : les pierres ne sont pas taillées et posées en claveaux, mais placées à plat et en encorbellement l'une sur l'autre : aux deux tiers de l'épaisseur du mur, l'embrasure se rétrécit brusquement pour se terminer en meurtrière [1].

L'intérieur de la citadelle est encombré de terre où l'on ne distingue aucune construction (pl. XV, fig. 9). Le terrain monte rapidement à mesure qu'on se rapproche du bord de la falaise : le point *d* le plus élevé est à 31 mètres au-dessus du mur au point *d'*.

La tour d'angle Nord-Ouest (tour n° 6) montre une substruction qui ne se

[1] Cf. Philon (IV = p. 80, 10 Schoene). « Les embrasures doivent être larges à l'intérieur, plus étroites à l'extérieur, avec la partie inférieure en pente vers le dehors. Il faut les ménager dans le mur des tours, qui contiennent les machines, catapultes et pétroboles. »

10 - Tour Nord de la Citadelle

8 - Angle Sud Ouest de la Citadelle et Porte d'entrée

9 - Vue intérieure de la Citadelle, angle Sud-Ouest

révèle nulle part ailleurs : c'est un soubassement débordant largement la construction : sa partie inférieure a une forme à peu près cylindrique se raccordant par une courbe avec la tour (pl. XV, n° 10 et t. III, pl. XXXIV).

Commandant Eugène Renard.

Post-Scriptum. — Les fouilles entreprises au mois d'octobre 1923 ont permis de préciser sur certains points les données fort utiles qu'avait réunies le commandant Renard sur les fortifications de Doura. Tout d'abord ces fouilles ont établi que, comme il le supposait (p. 32), le mur en briques crues doublait tout au moins une large portion du rempart Ouest. Ce mur, formé de rangées de briques égales, séparées par des lits de roseaux, et épais de plus de 5 mètres, s'étendait certainement depuis la brèche où passe la route de Deir-ez-Zor jusque devant la tour n° 3 du plan, contiguë au temple des dieux palmyréniens. Bien plus, en déblayant la tour n° 4 (p. 33), nous avons constaté qu'à l'intérieur, ses murs Est et Ouest étaient pareillement doublés par un autre mur en briques crues de 90 cm. à 1 mètre d'épaisseur. De même, les décombres qui remplissaient la tour n° 3, provenaient en partie de l'éboulement d'un mur de briques et de roseaux, en partie des blocs de pierre tombés du mur extérieur.

Quant à la date où fut construit ce mur, des constatations décisives permettent maintenant d'assurer qu'il est postérieur et même de beaucoup postérieur au mur de pierre de l'époque hellénistique. Nous avons retrouvé dans une salle qui s'étendait devant la tour n° 3 une nouvelle peinture, qui ne paraît pas antérieure à la période romaine. Or, cette peinture avait été en partie enfouie dans le mur de briques qu'il fallut démolir pour la dégager. Le même mur à son extrémité nord masquait une porte du temple des dieux palmyréniens, bâti, ce semble, au Ier siècle de notre ère, et obstruait le passage entre deux parties du sanctuaire.

Il s'ensuit que ce mur, construit à l'ancienne mode du pays, fut élevé pour renforcer le rempart et les tours. A la date où on l'éleva, les fortifications des ingénieurs grecs étaient vieilles de plusieurs siècles et leur partie supérieure menaçait sans doute de s'écrouler, car la pierre qu'ils avaient employée était médiocre. On usa pour leur rendre leur solidité d'un procédé habituel sous l'Empire, puisque nous le trouvons employé aussi à Byzance (p. 32, n. 1).

***

Le commandant Renard admet (p. 33) que la route qui traverse aujourd'hui les ruines de la ville contournait autrefois celle-ci et descendait dans la vallée de l'Euphrate par le ravin du Sud. A la vérité, aujourd'hui encore, à la saison des pluies quand les eaux sont hautes et que les voitures venant de Bagdad ne peuvent suivre la piste habituelle, elles empruntent ce ravin du Sud pour monter sur le plateau. Ceci tendrait à confirmer la manière de voir de notre collaborateur. Toutefois, je suis porté à croire qu'à l'endroit où s'ouvre la « porte de Bagdad », là où la route d'Abou-Kemal traverse l'enceinte, il y avait déjà dans l'antiquité une porte permettant de laisser entrer les caravanes et les troupes arrivant de la vallée de l'Euphrate ou ayant traversé le fleuve. Il est vrai que la largeur de la brèche (pl. XI, fig. 1) est telle aujourd'hui qu'il ne subsiste rien de cette porte, sauf peut-être de grands blocs enfouis dans la terre et qui affleurent au niveau de la route. Mais cette entrée de la ville a pu être moins puissamment fortifiée que celle du mur Ouest, car ses approches étaient bien défendues. La route qui s'élève en longeant le bord de la hauteur dominant la vallée, est presque parallèle, comme on le voit même sur notre petit plan (fig. 1), au mur d'enceinte qui la domine : elle était ainsi sur un long parcours exposée aux coups des défenseurs de la place. Puis, une fois franchie la porte aujourd'hui détruite, cette route passait dans un véritable défilé (pl. XI, fig. 2) entre la citadelle et un ouvrage fortifié, dont la présence *à l'intérieur de l'enceinte* ne s'explique que si l'on a voulu garder un passage par où l'ennemi pouvait pénétrer au cœur de la cité. Cet ouvrage couronne l'extrémité de la colline qui commande un ravin remontant vers l'Ouest, au point marqué sur notre plan, d'après la photographie d'avion, par des petits traits parallèles (fig. 1).

Il en subsiste aujourd'hui un mur de plus de 25 mètres de long et large au sommet de 2 m. 50 (pl. XIII, fig. 1). Formé d'au moins quinze assises superposées, il est construit dans toute son épaisseur en gros blocs équarris, sans blocage, absolument comme le mur d'enceinte extérieur. A son extrémité Ouest, dont l'angle s'est écroulé, il subsiste une portion d'un mur perpendiculaire à celui-ci et qui le rattache à la déclivité de la colline, de façon que l'ensemble a dû former une formidable redoute rectangulaire. Certes, la route qui passe au pied

de cette redoute d'une part, au pied de la citadelle de l'autre, n'offrait point un accès commode à l'assaillant qui aurait forcé la porte de l'enceinte. De plus, au coin Nord-Ouest de la redoute se rattache, semble-t-il, une muraille qui descendait dans le ravin et le barrait, de façon à interdire à l'ennemi de se glisser par ce creux jusqu'aux rues de la ville.

Nulle part le parement des fortifications ne s'est conservé aussi bien que celui du grand mur de la redoute, sans doute parce que cette paroi tournée vers le nord n'a point été brûlée par le soleil. La face extérieure des blocs de chaque assise est taillée en bossage, comme on le voit même sur notre petite reproduction, et les traces des coups de ciseau qui ont arrondi la pierre sont encore nettement distinctes. Ces bossages augmentaient la force de résistance du mur : les coups qui portaient près des joints, frappaient une surface oblique et le choc perdait ainsi de sa violence. La préoccupation de protéger les joints apparaît aussi dans Philon de Byzance et nous trouvons chez lui la recommandation d'employer des blocs, en bossage rustique (ἀργομέτωποι), ce qui répond à la même intention[1].

Fr. C.

NOTE ADDITIONNELLE

PAR

Léonce BROSSÉ

Nous avons reçu de Beyrouth, trop tard pour être insérée dans le corps de l'article du commandant Renard, une note importante de M. Léonce Brossé, architecte du Service des Antiquités, sur la construction qui couronne le plateau de la ville en face de l'angle S.-O. de la citadelle.

Nous venons d'exprimer l'opinion qu'elle appartenait à une redoute. En effet la grande largeur des murailles, formées dans toute leur épaisseur de blocs équarris liés par du mortier, rapproche cette forte bâtisse de l'enceinte et du *Castellum*, qui offrent le même type d'architecture.

[1] Philon, p. 81, 47 ss. ; p. 82, 1 Schoene.

Le bossage, sur lequel M. Brossé nous apporte des précisions bienvenues, est destiné, nous l'avons dit, à empêcher les coups de frapper perpendiculairement une surface plane et à amortir la violence de leur choc. Les bords latéraux des pierres, qui n'étaient pas protégés par leur courbure, sont rabattus en chanfrein pour qu'on ne puisse les atteindre près des joints et en faire sauter des éclats Le soin avec lequel cette construction militaire a été exécutée apporte un indice nouveau de son origine hellénique.

F. C.

Un peu au S. de l'extrémité E. de la rue principale de la ville antique, un ravin se creuse, entre deux pentes rapides, mi-rocheuses, mi-terreuses. Son thalweg orienté d'abord du S. au N., puis tournant brusquement vers l'E., vient finir dans la dépression que suit la route d'Alep à Bagdad, entre la cité et la citadelle. Au S. de ce ravin un plateau presque horizontal s'étend jusqu'à l'enceinte méridionale de Doura.

Une énorme muraille découronnée, dont les ruines ont aujourd'hui l'aspect d'un mur de soutènement, limite le bord Nord du plateau, dominant de près de 20 mètres le fond du ravin (pl. XIII, fig. 1).

Face au Nord, le parement de ce monument est orienté de 75 grades de l'O.-S.-O. vers l'E.-N.-E., et il en existe encore, sur environ 25 mètres de long, deux tronçons séparés par une brèche étroite et profonde que ravinent les eaux de ruissellement: l'extrémité Ouest de la muraille forme vers le Sud un angle droit.

Sa fondation a été établie sur le sommet d'un escarpement vertical de roche gypseuse, feuilletée en lames minces, qui atteint 8 mètres en sa plus grande élévation tandis que sa base est presque partout noyée, invisible, sous le rapide talus détritique.

Il reste de la construction 16 assises assez régulières, d'une épaisseur variant de 0 m. 33 à 0 m. 40, ce qui fait environ 5 m. 70 de hauteur. L'appareil du mur entier est composé de blocs taillés dans la roche gypseuse du lieu, de médiocre solidité. Dans chaque assise alternent des blocs de face longue de 1 m. 13 à 1 m. 20 n'ayant que 0 m. 60 à 0 m. 75 de profondeur et d'autres n'ayant que 0 m. 50 à 0 m. 55 de large, mais de 0 m. 90 à 1 mètre de queue. L'épaisseur totale de la muraille, toute en pierres de tailles, liées par un mortier au plâtre, atteint 7 mètres. Mais la très remarquable particularité de cette construction est dans le genre de taille des blocs qui la constituent : la face

vue de chaque pierre est en forme de *bossage cylindrique horizontal*, de 0 m. 07 à 0 m. 08 de saillie, ce qui correspond à un rayon moyen de 0 m. 27 (cf. pl. XIII, fig. 2).

Chaque extrémité du relief cylindrique est abattue en chanfrein, et l'effet de ces angles creux, correspondant aux joints verticaux qui interrompent à des distances irrégulières les surfaces arrondies, est d'une frappante originalité.

Doura Europos offre le seul exemple que j'aie rencontré en Syrie de cet emploi du bossage cylindrique sans refend. Le bastion pentagonal du centre de la partie Sud de l'enceinte de la ville [1] est aussi, à ma connaissance, unique dans cette partie de l'Asie, et il est possible que cet ouvrage militaire soit le plus ancien de ce type, l'ancêtre primitif du modèle répandu plus tard par notre Vauban.

[1] Cf. *supra*, p. 26 n. 3; p. 33.

LES TRAVAUX ARCHÉOLOGIQUES EN SYRIE EN 1922-23 [1]

PAR

CHARLES VIROLLEAUD

La fin de l'année 1922 a été marquée par les heureuses recherches de M. Pierre Montet à Byblos [2] et par les très importants travaux de la Mission de Salihyeh sur l'Euphrate, travaux dont l'Académie avait confié la direction à l'un de ses membres, M. Franz Cumont [3].

Ainsi, cette année 1922, qui avait été si féconde déjà, se terminait de la façon la plus brillante, et il paraissait légitime de penser que l'année 1923 verrait non seulement la continuation, mais l'épanouissement de l'œuvre commencée dès 1920, et qui n'avait pas cessé depuis lors de se développer de mois en mois.

Il n'en a, malheureusement, rien été. Les crédits archéologiques du Haut-Commissariat en Syrie se sont en effet trouvés réduits, au 1er janvier, à tel point que nous avons dû renoncer à organiser pour le printemps quelque mission que ce pût être. Privés du concours de la « Mission archéologique permanente », forcés de ne compter que sur nos seules et très maigres ressources, nous avons cependant entrepris — ou repris — un assez grand nombre d'enquêtes, dont quelques-unes ont produit d'intéressants résultats.

*
* *

Au village de Hanaoué, sur la route de Tyr à Kana et à deux pas du mausolée « de Hiram », on a découvert fortuitement, en janvier 1923, une sépulture d'un type nouveau, dont un côté seulement a pu être dégagé [4]. Cette tombe consiste en une construction de petites dimensions, dans laquelle étaient ména-

[1] Rapport présenté à l'Académie des Inscriptions, dans la séance du 5 octobre 1923.

[2] *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1923, pp. 84-96.

[3] *C.R. Ac.*, 1923, pp. 12-41 ; *Syria*, IV, pp. 38-58.

[4] Voir déjà *C. R. Acad. Inscr.*, 1923, p. 77.

gés deux *loculi*, d'où l'on a retiré quelques ossements, une boucle d'oreille et une bague en or, qui porte sur le chaton l'image du caducée (fig. 1).

Les trois dalles qui limitent ces *loculi* et les séparent l'un de l'autre, sont ornées sur leur face antérieure de symboles sculptés en relief et qui surmontent une hampe, de sorte qu'on dirait trois enseignes qui se dressent à l'entrée des caveaux funéraires. Le premier de ces symboles, celui de gauche, est le caducée : le second, le « signe de Tanit », et le troisième, un simple cercle (fig. 2 et 3).

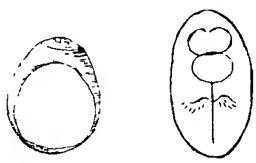

Fig. 1. — Hanaoué

Or, si le caducée se rencontre partout dans le monde méditerranéen, par contre le signe de Tanit, isolé ou associé au caducée, n'avait pas été signalé jusqu'à présent ailleurs qu'à Carthage, où il est du reste si fréquent. Il y a bien, dans la série des monogrammes monétaires de Syrie, un signe qui ressemble beaucoup à celui de Tanit : mais, comme ce monogramme ne se rencontre que rarement, on avait pensé qu'il y avait là simple analogie accidentelle [1].

La découverte de Hanaoué paraît prouver que cette ressemblance n'est point un effet du hasard ; elle atteste que le signe de Tanit était bien connu en Phénicie et qu'il y était associé, non seulement, comme à Carthage, au caducée, mais aussi à un autre symbole, qui est peut-être le disque solaire.

Il n'est certes pas impossible que la tombe de Hanaoué soit celle d'une famille carthaginoise, que la mort aurait surprise à Tyr, et, s'il en était ainsi, nous aurions là un nouveau témoignage des relations de la grande colonie tyrienne d'Afrique avec sa métropole [2]. Si, au contraire, cette sépulture est proprement tyrienne, la question de l'origine phénicienne de la Tanit punique se trouverait, sinon résolue, du moins posée.

Au nord de Tyr, non loin de l'embouchure du Litani, et sur la rive gauche,

[1] Cf. S. Gsell, *Hist. de l'Afrique du Nord*, t. IV, p. 378 n. 3. Dans Babelon et A. Blanchet, *Bibl. Nat., Catal. des bronzes*, n° 2252, au lieu de « croix ansée et monogramme » signalés sur un plomb provenant de Tyr ne faut-il pas comprendre « signe dit de Tanit et caducée » ?

[2] Il y a lieu de noter, en effet, que d'après Diodore de Sicile (XX, 14) cité par M. Gsell, *Hist. de l'Afrique du Nord*, t. IV, p. 395, Carthage avait envoyé à Tyr, en l'an 310, des tabernacles d'or. D'après M. Dussaud, *Syria*, 1923, p. 148, 'Abdmiskar qui érige un beau cippe de marbre à Sidon en l'honneur du dieu Salman, était un *rab* carthaginois.

Mme le Lasseur avait exploré en 1921 le site de Maḥalib, et elle y avait visité notamment, au nord-est des ruines, une grotte dans laquelle on avait trouvé jadis un sarcophage de plomb. Ce sarcophage est probablement le même qui nous a été présenté par un antiquaire de Tyr comme provenant de Maḥalib (pl. XVI). Il est orné d'un décor emprunté au cycle dionysiaque et paraît dater

Fig. 2 — Hanaouié

du début du IVe siècle, formant transition entre l'art gréco-romain classique et l'art chrétien de Syrie [1].

M. René Dussaud nous communique la note qu'il a lue sur ce monument devant l'Académie des Inscriptions (29 juin 1923) :

« En Phénicie, la vogue des sarcophages en plomb semble tenir aux représentations qui y étaient figurées et qui attestent les préoccupations de l'époque sur le sort de l'âme après la mort. Jusqu'ici, les sujets qui apparaissent sur ces monuments sont empruntés au mythe de Psyché [2], ou au cycle dionysiaque. A ce cycle se rattachent un sarcophage au musée de Boston [3] et un autre publié par M. Clermont-Ganneau [4] qu'il est parti-

[1] Nous avons constaté la présence de trois sarcophages en plomb de ce type au musée de Constantinople. Un autre réside chez un particulier de Beyrouth. Un cercueil de plomb du même genre, contenu dans un sarcophage en pierre, a été découvert, en décembre 1923, dans une grotte funéraire, à proximité du Qabr Hiram.

[2] Trois sarcophages de Sidon signalés par Renan, *Mission de Phénicie*, pp. 427-428, pl. LX, fig. 1 et p. 866; sarcophage dans Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art*, III, p. 477; au Louvre, Lebrain, *Catal des monuments phéniciens*, n° 17.

[3] *Archaeolog. Anzeiger*, t. XII, p. 73.

[4] Reproductions dans Clermont-Ganneau, *Album d'Antiq. Orient.*, pl. L.

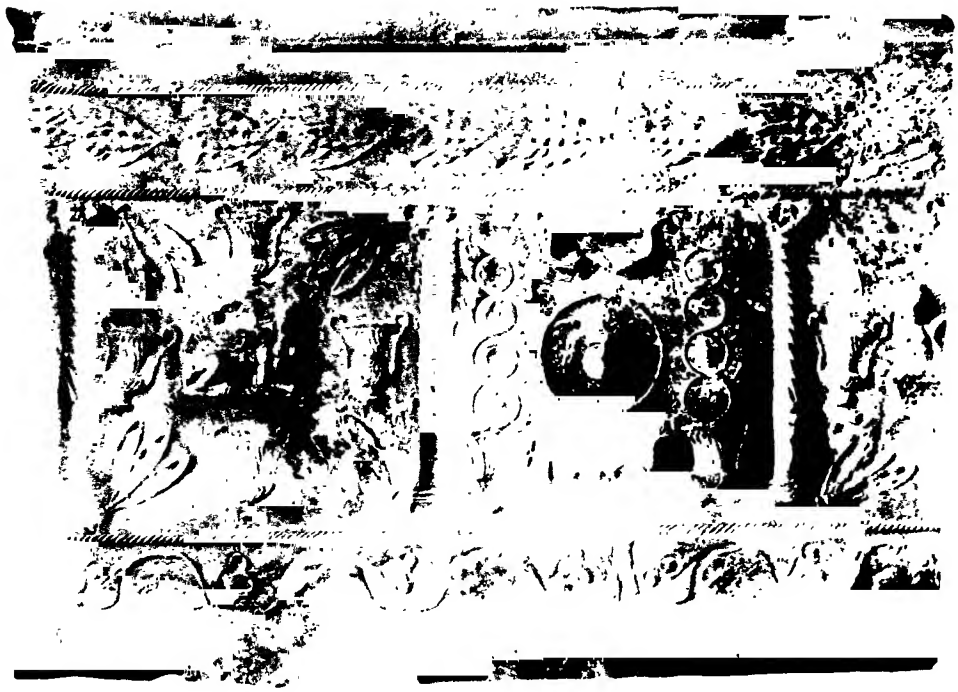

SARCOPHAGE en plomb de Mahalib.

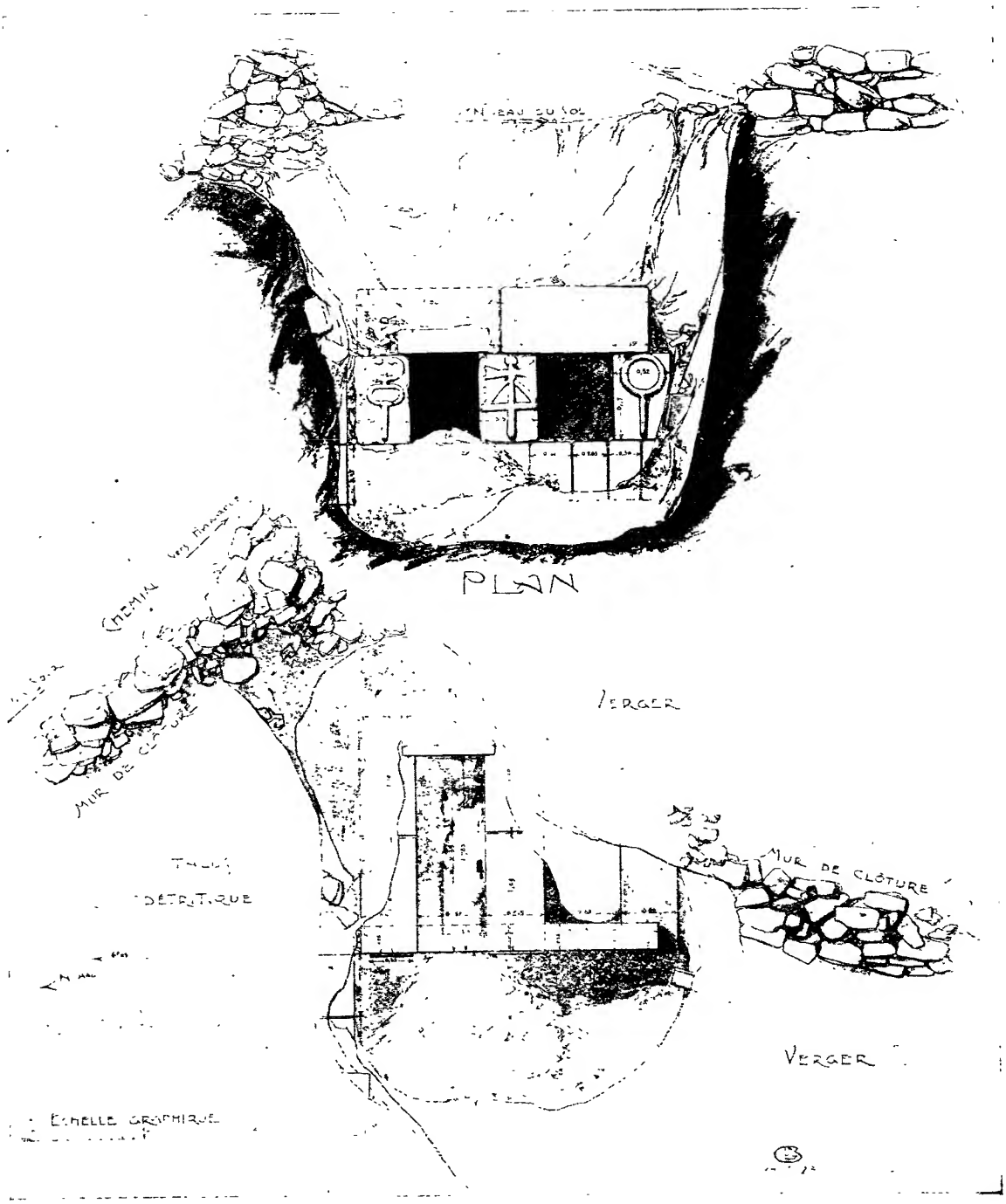

Fig. 3. — Sépulture phénicienne de Hanaoué.
Vue de la face ouest et plan.

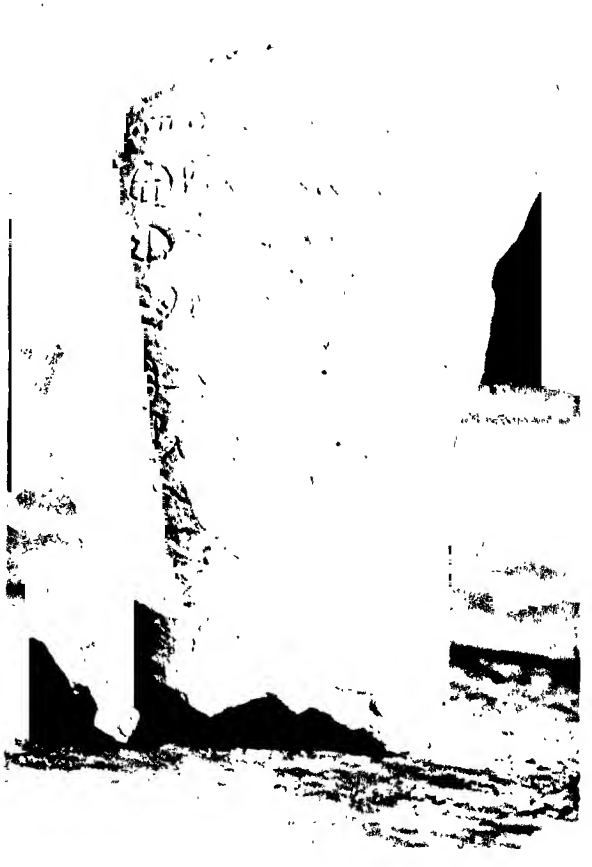

Musée de Beyrouth.

siaques plus ou moins adaptées aux cultes locaux et que, notamment, le grand vase d'où jaillissent les pampres est une survivance du canthare qui servait aux mystères dionysiaques. »

*
* *

Les ruines de Sidon, mine inépuisable, ont produit quantité de documents, bien qu'aucune fouille régulière n'y ait été pratiquée depuis trois ans. De ces documents, les plus remarquables paraissent avoir été trouvés, dans des conditions d'ailleurs mal définies, non pas à Sidon même, mais à Bostân-ech-cheikh, où se dressent encore les murs de fondation du temple d'Echmoun.

Ce sont d'abord deux statuettes en marbre, de l'époque hellénistique, malheureusement brisées, et qui représentent des enfants nus et assis [1]. Il est probable, par analogie avec les objets du même genre qui ont été recueillis à Chypre, que ces statuettes, hautes dans leur état actuel de 35 à 40 centimètres, étaient des ex-votos offerts au dieu guérisseur Echmoun, protecteur-né des enfants. Notre musée de Beyrouth possédait déjà des fragments semblables [2], provenant aussi de l'Asclépiéion de Sidon, mais les deux morceaux qui viennent d'être retrouvés (pl. XVII) sont, de beaucoup et si mutilés qu'ils soient, les plus importants de ce groupe.

Fig. 4. — Voir planche XVIII

Du temple d'Echmoun également, proviendrait le torse de statuette magique que M. Dussaud a déjà présenté à l'Académie [3] et que les reproductions de la fig. 4 et de la pl. XVIII, permettront d'étudier dans les moindres détails. Au sujet de l'inscription pseudo-hiéroglyphique du dos de la statuette, il y a lieu de noter que les signes qui la composent, et qui paraissent être au nombre de vingt-six, diffèrent tous, à une seule exception près, les uns des autres. En outre, et ainsi qu'a bien voulu nous en aviser M. Franz Cumont, les deux derniers de ces signes en bas et à gauche se rencontrent fréquemment dans les manuscrits astrologiques grecs, le premier avec

[1] Voir déjà *C.R. Acad.*, 1923, p. 288.

[2] Cf. *Syria*, III, p. 172[n] n°s 21 et 22.

[3] *C. R. Acad.*, 1923, p. 287.

le sens de σφαῖρα, le second désignant la culmination supérieure μεσουράνημα. Et j'ajouterai que le second signe paraît être identique à un cryptogramme figurant, à l'état isolé, sur un cachet de bronze, recueilli à Byblos en 1921 par M. Montet [1], et dont la forme est exactement celle-ci .

L'influence de l'Égypte n'est pas moins sensible dans un petit monument en pierre calcaire, long de 35 centimètres à la base, provenant de la collection formée par M. Chukri Abéla de Saïda, et dont nous devons la communication à l'obligeance de M. le commandant Capdegelle, à qui cette collection appartient maintenant (pl. XIX, 4). Au centre : la barque de Sokaris portée, semble-t-il, sur quatre pieds, et reposant sur une sellette ; à droite et à gauche, un pylône, au milieu duquel figure, dans un encadrement, le symbole funéraire bien connu, l'œil d'Osiris [2]. L'association de l'*oudja* à la barque de Sokaris est tout à fait étrangère à la symbolique égyptienne, mais les amalgames de ce genre sont, on le sait, de règle courante en Phénicie.

* * *

Dans le Hauran et dans l'État du Djébel-Druze, plusieurs morceaux de sculpture et quelques inscriptions ont été recueillis.

Tous ces documents ont été transportés, les uns à Damas, par les soins de M. Eustache de Lorey, les autres au sérail de Souveïda, sur l'ordre de l'officier interprète principal Trenga, gouverneur du Djébel-Druze et correspondant de notre Service des antiquités.

Il y a lieu de noter spécialement :

1° Le lion de Cheikh-Sa'd, qui avait été signalé il y a longtemps déjà [3], mais qui était resté à moitié enfoui, et qu'il importait de mettre enfin en lieu sûr.

2° Une statue de la Victoire, qui a été trouvée à Chahba (Philippopolis) et qui paraît bien être, suivant l'expression du capitaine Carbillet qui l'a décou-

[1] *Monuments et Mémoires* (Fondation Piot), tome XXV, p. 264, fig. 20, 3 et pl. XX.

[2] Ce document a été soumis à l'examen de MM. Bénédite et Boreux, à qui nous sommes redevable de l'indication relative à la barque de Sokaris.

[3] Cf. R. Dussaud, *Mission dans les régions désert. de la Syrie moyenne*, p. 414. Ce monument sera publié par M. G. Contenau dans *Syria*, 1924. Il sert de vignette à la couverture de *Syria*.

1. HERMES (B)

2. HERMES (A)

3. STELE FUNÉRAIRE.

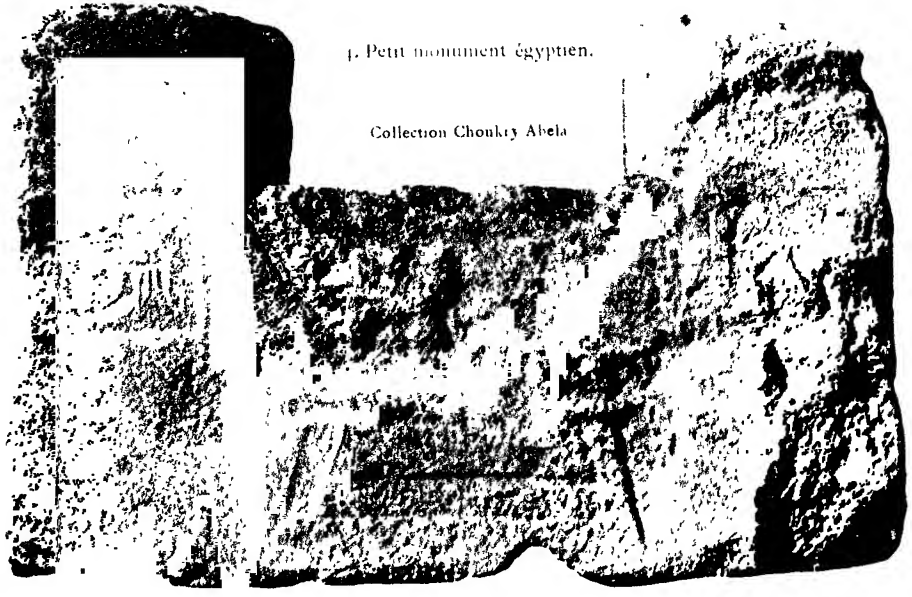

4. Petit monument égyptien.

Collection Choukry Abela

5. FRAGMENT.

MONUMENTS DE SAIDA

1. VICTOIRE de basalte.

2. STATUE de basalte.

3. PIERRE FUNÉRAIRE de basalte.

MONUMENTS DU HAURAN

verte, « la plus finie de toutes les pierres antiques actuellement connues du Djébel-Druze » (pl. XX, 1)[1].

Cette statue, qui a été taillée dans la pierre noire et très dure du Hauran, est brisée un peu au-dessus du genou. La tête manque, ainsi que le bras droit, qui était détaché du corps : les ailes ont disparu également, mais le dos est creusé des deux cavités carrées dans lesquelles elles étaient implantées. Le bras gauche paraît être resté inachevé ou avoir été traité sommairement : il est collé au corps et orné de deux bracelets : les doigts de la main sont pliés de façon à retenir un objet assez indistinct, et qui paraît être un petit vase de forme ovoïde. La Victoire, prête à prendre son vol, a le corps légèrement penché en avant, et son pied droit déborde un peu le socle : elle est vêtue d'une longue robe, que le vent ou le mouvement rejette en arrière, et qui s'épaissit en une masse un peu lourde, destinée visiblement à servir de contre-poids au corps de la déesse. La tunique qui couvre la robe et descend jusqu'aux hanches est serrée à la taille par une ceinture dont les deux bouts forment un grand nœud très symétriquement disposé. La face antérieure a été traitée avec un soin particulier, non sans quelque recherche d'ailleurs, et avec le souci évident de laisser paraître à travers l'étoffe les seins et le ventre. Telle qu'elle est, la Nikè de Chahba produit dans l'ensemble une réelle impression de grâce, que donnent bien rarement les monuments qui ont été signalés jusqu'à présent dans ces régions.

3° Statue de Ghariyé-Shoubeih (pl. XX, 2). Nous résumons ici la communication faite par M. René Dussaud à l'Académie des Inscriptions, le 26 octobre 1923 :

M. le commandant Trenga a signalé au Service des antiquités de Syrie, qui l'a communiquée à M. le Secrétaire perpétuel, la découverte d'une curieuse statue en basalte dans le bourg de Ghariyé-Shoubeih, gros village druze au sud du Djébel ed-Druz (Aurantide) qui a déjà fourni un nombre remarquable de textes nabatéens et grecs, même un milliaire romain. Y compris la base, cette statue mesure 1 mètre 48 et représente un homme debout, les pieds nus, vêtu d'une tunique serrée à la taille par une ceinture et d'un himation qui couvre le bas du corps et dont les plis retombent sur le bras gauche.

[1] Le piédestal sur lequel la statue a été posée ne provient pas de Chahba ; il a été trouvé dans un vieux mur du caracol de Souvéida. M. Dussaud, *Mission*, p. 415-416, a publié déjà des fragments de statues semblables. La Nikè de Chahba doit être rapprochée de celle de Pergame, qui est conservée au Musée de Constantinople ; cf. G. Mendel, *Catalogue*.

Le personnage tient une corne d'abondance dans le bras gauche, et une patère dans la main droite. Les cheveux longs sont ramenés derrière la nuque et surmontés du calathos ou plutôt de la couronne murale particulière aux statues de Tyché. Le visage à l'expression rude, au nez légèrement busqué, s'encadre d'une barbe abondante. L'utilisation de la pierre basaltique, la lourdeur de l'exécution, certaines particularités comme les yeux très grands qu'on retrouve sur d'autres têtes de la région, attestent un travail local. Bien que la statue soit remarquablement conservée, on est assez embarrassé pour lui assigner une place dans le panthéon syrien de l'Auranitide et l'on ne peut émettre qu'une hypothèse.

Le trait caractéristique de cette figure est de voir reporter sur un personnage masculin les attributs distinctifs de Tyché qui est fréquemment, en Syrie, la grande déesse locale Astarté ou Atargatis. Il nous faut chercher un dieu qui ait été considéré comme le protecteur des cités et, en même temps, un dieu agricole, plus spécialement un dieu de la vigne puisque les grappes de raisin sont très nettement mises en évidence autour de la corne d'abondance.

Or, le dieu nabatéen Dusarès répond à ces conditions. Il est, d'une part, identifié à Dionysos et, de l'autre, il est le protecteur attitré des villes de l'Auranitide et de la Batanée. Il est notamment le fondateur de Souweida-Soada qui a pris de lui son nom de Dionysias, et M. Dussaud développe l'hypothèse que notre statue représenterait Dusarès en tant que génie et fondateur de Dionysias [1].

4° Stèle funéraire de Markia Flaouia Maréathè, âgée de 12 ans (pl. XX, fig. 3).

Parmi les *inscriptions*, l'une, provenant de Tafas et gravée sur une colonne, relate la construction d'un pont, sous les invincibles empereurs Constant et Constance II, par le gouverneur Hiéroclès. L'autre, de Tafas aussi, remonte au temps de Néron : il y est fait mention d'un gouverneur qui venait de prendre possession de la Province.

Tafas a produit également une très belle patère en bronze, de 24 centimètres de diamètre, et dont le fond est décoré d'une scène mythologique [2].

A 6 heures au N.-O. de Deraa, au village de Heit, on a découvert une mosaïque byzantine de 4 m. sur 4. Elle est décorée, au centre, d'un fleuron triangulaire qu'entourent des demi-cercles noirs et rouges, juxtaposés, et elle porte une inscription de onze lignes, qui nous apprend que deux pieux donateurs, dont un soldat, l'avaient offerte à « la très sainte église », mais le nom de l'église n'est pas mentionné.

CHARLES VIROLLEAUD.

(*A suivre.*)

[1] Voir *C. R. Acad.*, 1923, pp. 397-401.

[2] Sera publiée ultérieurement dans *Syria*.

UNE FORMULE ÉPIGRAPHIQUE DE LA CÉRAMIQUE ARCHAÏQUE DE L'ISLAM

PAR

S. FLURY

La céramique musulmane des premiers siècles était presque inconnue, il y a quelques années. C'est le grand mérite du regretté Maurice Pézard d'avoir ouvert, par sa publication monumentale, un champ de travail aussi nouveau que fécond aux études d'art et d'archéologie musulmans. Les documents si variés que *la Céramique archaïque de l'Islam* nous présente, ne forment pas seulement la base indispensable pour l'étude de la céramique en général, mais ils contiennent aussi les premiers essais d'un procédé décoratif, qui caractérise les manifestations artistiques de tous les pays musulmans et leur impriment une unité idéale. Cette unité, qui existe malgré la nature différente des pays et des races qui ont subi l'influence de l'Islam, se manifeste dans le décor épigraphique.

Pézard a consacré tout un chapitre à l'épigraphie de la céramique archaïque. Il insiste à bon droit sur l'importance de ce genre d'études. Avec un bel enthousiasme il a entrepris cette tâche aussi difficile que nouvelle, en se proposant modestement d'attirer l'attention des spécialistes arabisants sur ces matériaux nouveaux et de faire naître d'intéressantes controverses.

S'il s'agissait de textes difficiles dont le déchiffrement demande tout l'appareil compliqué de la langue arabe, on devrait en laisser l'étude aux arabisants. Mais il me semble qu'au point de vue épigraphique les petits textes céramiques n'ont pas beaucoup de valeur et qu'il faut plutôt souligner l'intérêt artistique qu'offre la graphie variée de mots identiques plus ou moins insignifiants. Très souvent il ne s'agit que de quelques lettres ou syllabes qui n'ont aucun sens. Beaucoup de potiers illettrés s'en sont servis sans les comprendre pour le remplissage des espaces vides ou pour imiter des textes épigraphiques. Le meilleur exemple de ce genre nous est offert par le mot *liṣāḥibihi* (à son possesseur) qui,

mal compris, fut démembré dès sa première apparition dans la céramique archaïque de l'Islam. Nous en parlerons plus bas.

On ne saurait contester la justesse de cette remarque générale que les inscriptions des différents types de céramique musulmane apparaissent les mêmes dans l'ensemble et que, dès le début de l'Islam, certaines formules épigraphiques sont déjà fixées. On n'aura nullement besoin d'en chercher l'origine sassanide[1]. Le mot qu'on rencontre le plus souvent dans les inscriptions céramiques des premiers siècles de l'hégire aussi bien que dans celles des époques postérieures est بركة *baraka* (bénédiction). Il est bien probable que ce terme d'origine sémitique très ancienne était connu des tribus arabes avant qu'elles soient parties pour la conquête, et qu'avec la langue du Coran « la bénédiction d'Allah » employée dans un sens religieux ou magique, fut bientôt familier aux nouveaux convertis. Inscrite sur les armes et les ustensiles de ménage la *baraka* musulmane fut répandue dans les provinces les plus éloignées[2].

Analysons maintenant quelques types de *baraka* dans la céramique archaïque, pour nous rendre compte des variations que les caractères arabes ont subies au cours des siècles dans les différentes provinces.

Nous trouvons la formule complète sur un bol émaillé à lustre métallique de la collection Kelekian, qui est actuellement déposé au Victoria and Albert Museum à Londres (pl. XXI, XXII)[3].

Le centre du bol est occupé par un personnage assis, dont le visage, la coiffure et le costume correspondent exactement à ces types primitifs, presque barbares que Pézard a signalés sur la céramique lustrée du premier style[4]. Le décor épigraphique est réparti assez régulièrement sur le fond blanc entre le personnage et le bord peint en festons de couleur olive clair et foncé. En haut à droite, un peu isolé, nous voyons le mot principal *baraka* (bénédiction), en bas, séparé par les pieds du personnage لصاحبه « à son possesseur ». La même formule est répétée sur le côté gauche, formant comme un bandeau décoratif. Sur l'interprétation de ce décor épigraphique il ne peut y avoir aucun doute,

[1] Cf. *loc. cit.*, p. 180 la remarque sur « apasta » et le mot correspondant توكل « confiance ».

[2] Notons en passant la belle sculpture en pierre de l'an 347 de l'hégire, à Taragone, qui porte l'inscription : « la bénédiction d'Allah au serviteur de Dieu ʿAbd er-Raḥmān ».

[3] M. Kelekian a bien voulu me permettre de publier cette pièce et M. B. Rackham a eu l'obligeance de m'en procurer deux photographies.

[4] Cf. *loc. cit.*, p. 138 et pl. CXIV suiv.

Bol lustré de la collection Kelekian (Victoria and Albert Museum, Londres).

Bol lustre (revers) de la collection Kelekian (Victoria and Albert Museum, Londres).

bien que le style de ces caractères coufiques écrits au pinceau soit assez libre. On notera les petites différences entre les quatre *hā* finals[1] et les deux *kāf*. Le petit fleuron qui surmonte les *ṣād*, se rencontre souvent dans la céramique de cette époque. Jetons encore un regard sur le revers de notre bol (pl. XXII) avec ses cinq compartiments limités par des lignes droites. Leurs cercles concentriques remplis de chevrons et contournés d'un assemblage de gros points et de petites lignes plus ou moins incurvées ont été aussi signalés par Pézard sur plusieurs représentants de cette espèce de céramique. Plus rares sont les motifs lancéolés, qui semblent jetés au hasard sur deux des compartiments. Mais ce qui nous intéresse le plus c'est le mot *baraka* au milieu du cercle formé par le pied du bol. Ici les lettres *rā* et *hā* sont écrites d'une manière plus cursive ; le *rā* n'a pas le crochet final et la hampe verticale du *hā* est incurvée. Le motif à trois lobes qui surmonte le *kāf* ne sert qu'à remplir le vide de la partie supérieure.

Les cercles des pieds de vase émaillés sont souvent décorés de *baraka* jusqu'au commencement de l'époque fatimide. On y trouve parfois même la formule entière que nous avons relevée à l'avers du bol de la planche XXII. Sur la figure 1 [2] بركة لصاحبه « bénédiction à son possesseur » est écrit sur trois lignes superposées, parce que le petit cercle ne se prête pas à la graphie normale. Ainsi l'expression لصاحبه (*liṣāḥibihi*) « à son possesseur » est coupée en deux.

Ce démembrement d'un mot très fréquemment employé dans le décor épigraphique a eu des conséquences bien remarquables. Les potiers illettrés qui copiaient des inscriptions sans en comprendre le sens traitaient les deux moitiés d'un seul mot comme deux mots différents[3] et les combinaient avec d'autres. On peut donc s'attendre à rencontrer nombre de documents céramiques avec des inscriptions qui n'ont aucune valeur épigraphique. Des exemples typiques de ce genre se voient, *loc. cit.*, sur les planches CXVI et CXXII. Le

[1] Le premier *hā* final, qui n'a pas de boucle fermée est assez répandu dans les anciennes inscriptions. Parce qu'il ressemble à un *lām* Pézard a souvent lu توكل au lieu de بركة Je n'ai trouvé توكل qu'une seule fois, sur la planche CXXIV.

[2] Cf. Pézard, *loc. cit.*, pl. CXXIII, 2 et les remarques dans le texte, p. 184.

[3] Il est vrai que les lettres حبه avec d'autres points diacritiques donnent le sens de jardin, paradis, mais le groupe لصا ne peut être interprété اصل, parce qu'il est toujours écrit de la même façon : *lām*, *ṣād*, *alif*.

gobelet de la planche CXXVII, 3 (cf. fig. 2) appartient aussi à ces documents pseudo-épigraphiques : le premier groupe de lettres en haut لصا ne veut rien dire par lui-même. La raison pour laquelle les céramistes ont employé de préférence ces lettres est claire : les deux hampes verticales de *lām* et *alif* forment

Fig. 1.

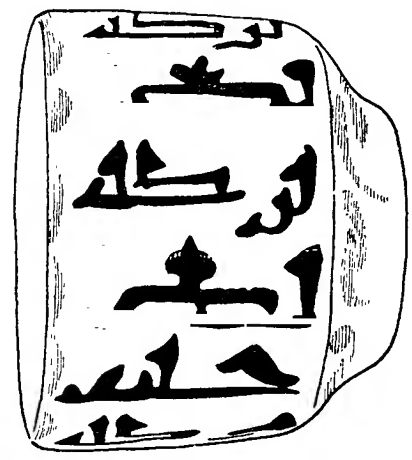

Fig. 2.

avec le *ṣād*, au milieu, un ensemble décoratif qui se prête aisément à des emplois très variés.

Il semble que les artistes musulmans aient remarqué très tôt les éléments purement décoratifs que l'écriture arabe leur offrait. Sous ce rapport le fragment céramique reproduit sur notre planche XXIII, 1 est bien précieux[1]. Le céramiste qui a créé ce décor graphique a probablement souvent vu la formule de bénédiction écrite à la manière de fig. 1 et, frappé par la symétrie du groupe de lettres au milieu, il l'a employé isolément. A la place du fleuron sur le dos du *ṣād* il a mis un triangle de petits points, surmonté d'une tache plus grande, puis ajouté encore quatre taches vertes, qui coulent dans le brun des lettres.

Quand on se demande si le groupe de lettres sur notre fragment a une signi-

[1] Il est entré au musée de Bâle, il y a un an, avec une collection de 600 fragments trouvés en Égypte. Parmi les centaines de fragments fatimides examinés à Bâle, à Londres et à Paris, je n'ai rien trouvé de pareil. Quant à la technique, notre pièce appartient à la céramique émaillée et peinte. Le pied en cercle est très bas et sans émail. Les lettres peintes sur émail blanc-crémeux sont brunes, les quatre taches sont d'un vert émeraude. Diamètre : 11,5 cm. Ce fragment date probablement de l'époque abbaside.

1.

2.

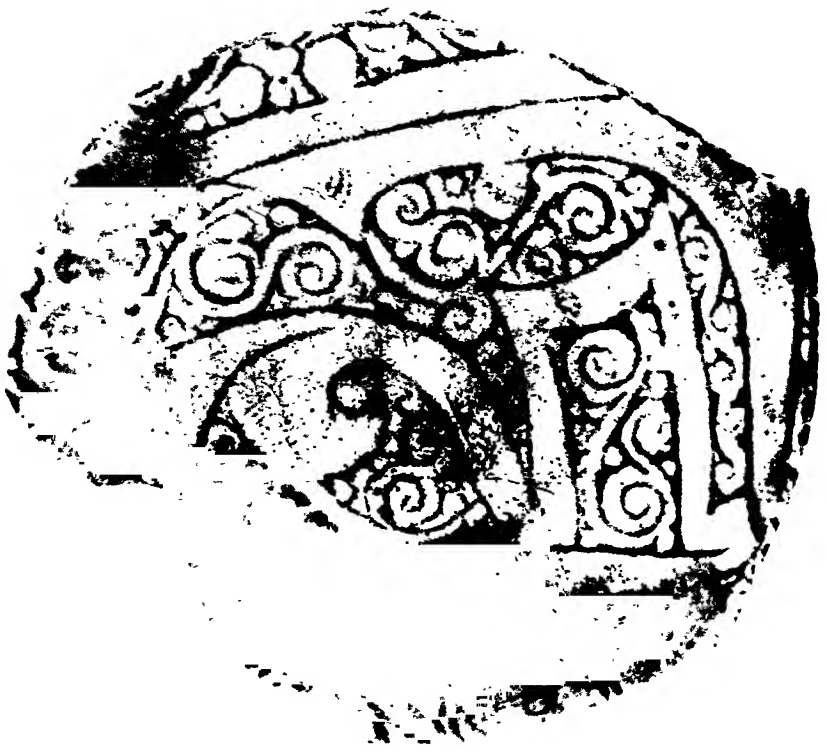

3.

FRAGMENTS céramiques.

1 et 2. Musée de Bâle. - 3. Collection de M. Raymond Koechlin.

fication purement décorative. il ne faut pas oublier que l'homme primitif et illettré a, de tout temps, considéré les signes graphiques comme une chose mystérieuse, douée de vertus magiques[1]. Il est donc bien probable que notre ornement graphique a gardé un sens religieux ou magique en raison de son origine.

Quant aux autres emplois de لصا on les trouvera dans le chapitre épigraphique de Pézard sous la rubrique اصل [2]. La bordure composée de لصا répété indéfiniment nous intéresse tout spécialement (cf. *loc. cit.*, LII et CX,) parce qu'ici l'évolution de l'écriture vers le décor s'accuse le plus nettement. J. Karabacek a déjà signalé une bordure tout à fait analogue à la nôtre[3], mais le démembrement du mot العلم appartient à une époque beaucoup plus récente que celui de لصاحبه [4].

Revenons aux variantes de la formule *baraka* dans l'ouvrage de Pézard, pour en rapprocher quelques documents épigraphiques de date certaine, qui ont été publiés dans *Syria*.

Au point de vue paléographique, l'inscription de souhaits sur la grande vasque de la planche XXVIII (cf. fig. 3 A. B.)[5] mérite d'être mentionnée en premier lieu. On notera que la plupart des lettres sont agrémentées de motifs floraux : de demi-palmettes et de fleurons à trois lobes. Les terminaisons allongées de *rā* et *wāw* (fig. 3 A) suivent étroitement les corps des lettres et finissent au bord supérieur en trois lobes dont l'un s'épanouit en demi-palmette. La terminaison en arabesque des lettres doit être soulignée en premier lieu. Les mêmes demi-palmettes se retrouvent dans le mot لصاحبه « à son possesseur » (fig. 3 B).

Nous sommes donc en présence d'un véritable coufique fleuri. Et peut-être s'agit-il du plus ancien représentant de ce genre d'écriture qui ait été trouvé jusqu'à ce jour. Un autre détail important pour l'histoire de l'écriture coufique est encore à signaler : le *kāf* de *baraka* (fig. 3 A au milieu) ne présente pas la

(1) Cf. E. Doutté, *Magie et Religion dans l'Afrique du Nord*, p. 147 suiv.

(2) Cf. *loc. cit.*, p. 184. Le bol de M. de Lorey (cf. pl. LIII, 2) n'entre pas dans cette catégorie.

(3) Cf. J. Karabacek, *die Bedeutung der Arabischen Schrift für Kunst und Gewerbe des Orients*, Nürnberg, 1877, p. 11.

(4) Quant à la plaque de revêtement de la planche LII, que Pézard fait remonter au VIIIe siècle, je ne crois pas qu'elle puisse être antérieure au Xe siècle.

(5) Dessinée d'après une photographie que Pézard m'avait envoyée pour l'analyse paléographique.

forme commune à deux traits parallèles, mais le type tressé. Or, on sait que le coufique tressé a pris un essor rapide et brillant dans les provinces musulmanes de l'Est et l'on ne s'étonnera plus de trouver les produits étranges de ce

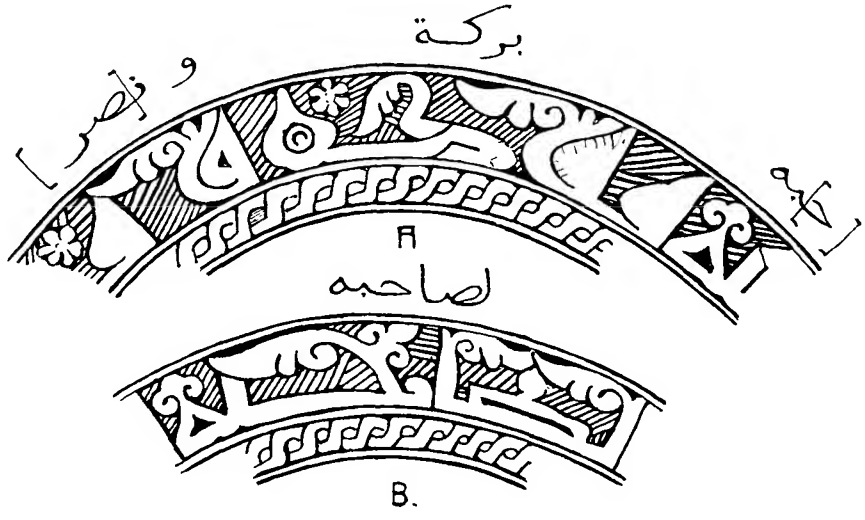

Fig. 3

style d'écriture dès les XIe et XIIe siècles au bord de la mer Caspienne[1] et dans l'île de Zanzibar[2], quand on sait que les lettres tressées étaient déjà employées dans la céramique archaïque de l'Islam en Perse[3].

Si la date que Pézard a proposée pour la vasque trouvée par M. E. Vignier à Reï était prouvée, le coufique fleuri remonterait à la fin du VIIe siècle J.-C. ou à la première moitié du VIIIe. Faute de matériaux de comparaison qui appartiennent à la même série céramique (cf. *loc. cit.*, p. 80) on n'en saurait établir la chronologie exacte en se fondant sur la seule paléographie. La plus ancienne inscription datée qu'on puisse rapprocher du coufique fleuri de la céramique archaïque, a été publiée en partie dans la revue *Syria* (tome II, 1921, pl. XXXIV). La stèle du Mecquois qui date de l'an 243 de l'hégire présente des éléments décoratifs qui sont apparentés à ceux que nous venons d'étudier : les crochets des *hā* se terminent en demi-feuilles et les lettres sont agrémentées de palmet-

[1] Cf. l'inscription de Rādkān, datée de 411 H., *Syria*, 1921, pl. VI, p. 54 suiv. et *Islamische Schriftbander*, pl. XIV.

[2] Cf. *The Kufic Inscriptions of Kisimkazi Mosque, Zanzibar*, 500 H., *Journal of the Royal Asiatic Society*, April 1922, pl. V, p. 257 suiv.

[3] J'ai trouvé un type du même genre sur un tesson provenant de l'Asie Centrale, qui appartient au Victoria and Albert Museum n° 84-1898 (cf. fig. 4).

tes, un *noun* et un *yā* s'épanouissent en arabesque et des rosaces polylobées meublent parfois le champ épigraphique. Il est vrai que les terminaisons des lettres *rā* et *wāw* n'y montent pas encore au-dessus de la ligne de base de l'écriture, sous ce rapport le coufique fleuri de la figure 3 est beaucoup plus développé que celui du Mecquois. Même les inscriptions de la mosquée d'Ibn Ṭouloun, qui datent de la seconde moitié du IXe siècle, ne représentent qu'une écriture fleurie très simple [1]. Nulle part on n'y trouve des lettres analogues aux *rā* et *wāw* de la figure 3. Je n'oserais donc pas affirmer que le coufique fleuri ait déjà existé à la fin du VIIe siècle, mais le fait n'en est pas moins certain que la vasque de Reï constitue un des plus anciens documents de ce genre d'écriture.

Quant au coufique tressé on pourra corriger les remarques faites dans la revue *Syria* sur la chronologie de ce style d'écriture [2]. Le *kāf* tressé de Reï est, sans aucun doute, bien antérieur à l'an 1000. Au sujet de la provenance des caractères tressés, on constatera que Reï est sur la ligne de marche du coufique tressé, esquissée dans l'analyse de l'inscription de Rādkān [3].

FIG. 4.

Il me semble de plus en plus certain qu'on trouvera le point de départ de ce genre d'écriture à l'extrême frontière orientale des pays de l'Islam. Il était répandu en Afghanistan à en juger d'après les premiers documents épigraphiques que M. Godard m'a envoyés tout récemment de Ghazna. Et l'hypothèse que l'Asie Centrale a contribué, pour sa part, à la variation des caractères arabes est appuyée par plusieurs fragments céramiques de Samarkand, qui sont entrés dans les musées de Londres et de Paris. La

[1] Cf. *Syria*, 1921, p. 233 et note 2. M. A. Creswell a bien voulu m'envoyer plusieurs photographies de la mosquée d'Ibn Ṭouloun ; elles confirment mes remarques sur les inscriptions de cette mosquée.

Le mot *baraka* du petit ustensile de pierre, provenant des fouilles de la mission J. de Morgan à Suse (cf. Pézard, *loc. cit.*, pl. LI, fig. 2), représente le simple style de la première époque du décor épigraphique fleuri.

[2] *Syria*, 1921, p. 59 en haut.

[3] *Ibid.*, p. 54 et 58.

figure 4 [1] en donne un spécimen bien remarquable. Les deux bordures ornementales qui limitent l'inscription, de même que les caractères serrés sur la ligne de base de l'écriture, nous permettront de faire remonter ce fragment céramique au IXe siècle.

La tendance décorative qui a présidé à l'évolution de l'écriture en Perse s'accuse encore plus nettement dans un autre document céramique attribué au VIIIe siècle de l'hégire. La figure 5 en reproduit le premier et le dernier mot [2].

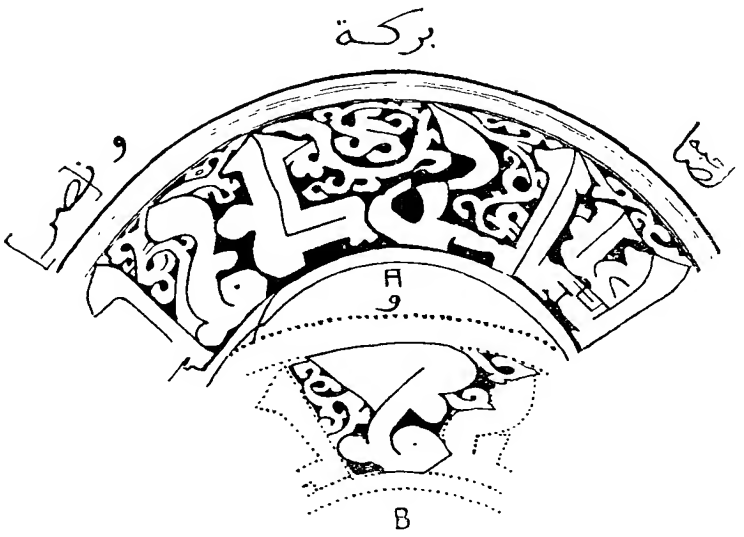

FIG. 5.

Au lieu du *bā* trapu de la figure 3 A, on trouve ici une hampe longue, qui se termine en biseau au bord supérieur du bandeau; la queue du *rā* prend une allure très dégagée et les terminaisons des *wāw* (fig. 5 B), entre les mots de souhait, présentent le contour de ce motif en arc qui est si répandu dans les inscriptions coufiques à partir du XIe siècle. Les vides entre les lettres sont meublés de rinceaux auxquels se rattachent des motifs végétaux difficiles à préciser. On constatera que l'artiste qui a fait cette inscription, ne s'est pas inquiété de la facture du détail. Il n'a pas même calculé la longueur de son petit texte. Et arrivé au dernier mot لصاحبه il a dû quitter la ligne d'écriture et placer la seconde partie du mot au-dessus de la première. Les petites lignes tracées dans le *ṣād* indiquent encore son essai de faire entrer tout le mot dans la ligne de base (fig. 5 A, à droite). C'est en partie à cause de la négligence de facture que l'inscription en question semble plus archaïque qu'elle ne l'est en réalité. Tout en reconnaissant l'avance

[1] Calque d'un croquis fait dans le Victoria and Albert Museum.

[2] Cf. *loc. cit.*, pl. LX_2 et page 186.

de la Perse sur les autres provinces de l'Islam dans l'évolution de l'écriture, on ne peut pas attribuer le bol de la collection de M. A. Kann à une époque antérieure au xe siècle. Son décor épigraphique fait plutôt penser aux inscriptions du xie siècle.

Encore un dernier spécimen de *baraka* (fig. 6) [1], qui appartient à la céramique archaïque à décor peint, provenant de l'Asie Centrale [2]. La figure 6 donne la moitié de l'inscription d'un couvercle de vase, rapporté par la mission Dieulafoy de Suse : les mots de souhait بركة et غبطة « bénédiction et prospérité ». C'est l'absence de motifs floraux qui caractérise le décor épigraphique de ce couvercle de vase. A la place des rinceaux on ne voit qu'un simple semis de points, qui suit de plus ou moins près les contours des groupes de lettres. Les éléments graphiques formant le principal décor du champ à remplir, les queues de lettres y jouent un rôle prépondérant. Celles des *rā* et des *wāw* présentent une forme que nous n'avons pas encore rencontrée dans la céramique archaïque.

Fig. 6.

Elle fait sa première apparition au Caire dès le début de l'époque fatimide [3] et se trouve fréquemment dans les inscriptions d'Amida du xie siècle [4].

[1] Cf. *loc. cit.*, pl. XCIII, fig. 1, p. 187, en haut.

[2] Cf. les remarques de Pézard sur l'école dite du Turquestan, *loc. cit.*, p. 118. Samarkand doit avoir été un centre de fabrication, à en juger d'après la belle série de fragments céramiques que Major W. I. Myers a trouvés à cet endroit et donnés au Victoria and Albert Museum en 1898. Dernièrement une collection du même genre est entrée au musée des Arts Décoratifs.

[3] Dans les inscriptions de la mosquée d'el-Azhar il n'y a que le *noun* final auquel se rattache un demi-cercle qui est surmonté d'une hampe droite.

[4] Cf. *Syria*, 1920, pl. XXIII, XXIV, XXXV, et XXXVII.

On notera le *kāf* archaïque dans le mot *baraka* (fig. 6 à droite), la forme plus récente à col de cygne, semblable au *ṭā* du mot suivant, se prêterait tout naturellement à meubler la zone supérieure de l'inscription. Un autre fait qui caractérise le style de cette inscription de souhaits mérite une observation particulière. La ligne droite de l'écriture, qui est de rigueur dans les anciens documents coufiques, n'est pas observée : le *kāf* et le *hā* de *baraka* sont joints par une mince ligne incurvée et l'attaque du *bā* dans le mot *ghibṭa* est arrondie. Peut-être s'agit-il ici d'une première tentative d'introduire l'arc de liaison dans la ligne de base.

Il serait intéressant de suivre le développement du mot *baraka* dans les différentes provinces à travers les siècles. Une pareille étude démontrerait le grand parti que les artistes musulmans ont tiré de ce souhait classique, mais elle dépasserait de beaucoup le cadre de cet article.

Jetons encore un coup d'œil sur quelques variantes de *baraka* qui ont été trouvées en Égypte. Elles méritent une attention particulière, parce qu'elles proviennent du Caire, qui, pendant des siècles, a été un des centres d'art les plus importants dans le monde musulman.

Le plus ancien représentant de *baraka* se trouve sur la figure 7 A [1]. Quant au décor et à la forme des caractères il rappelle la figure précédente. Les compartiments, meublés de lignes incurvées et de petits tronçons [2], qui épousent plus ou moins les contours des lettres, la queue du *rā* et le col raide du *kāf* nous permettent d'attribuer ce fragment au xe siècle J.-C. Le fragment de la figure 7 B [3], par contre, ne peut être antérieur au milieu du xiie siècle, s'il est d'origine égyptienne. Les petits motifs floraux qui agrémentent le marli du plat, dont la figure 7 B donne la moitié, sont trop insignifiants pour en tirer une conclusion chronologique, il n'y a que la forme des lettres qui puisse servir à ce but. Or, on sait que les hampes brisées en équerre et suivant le bord supérieur du bandeau, ainsi que les petits arcs placés obliquement dans les hampes verticales, n'apparaissent au Caire que vers la fin de l'époque fatimide. En

[1] Cf. *La Céramique Egyptienne de l'Epoque musulmane*, Frobenius S. A. Bâle, 1922, pl. 17.

[2] J'ai trouvé le même décor sur un fragment de Samarra, qui appartient au British Museum.

[3] Cf. *loc. cit.*, pl. 17 en haut à droite بركة كاملة Au point de vue épigraphique il est à noter que les simples souhaits s'enrichissent de « parfait, éternel, etc. » au cours du temps.

déterminant la date des fragments céramiques trouvés en Egypte il faut toujours tenir compte de la possibilité de l'importation ou de la présence d'ouvriers étrangers dans la capitale fatimide. Si, par exemple, la *baraka* de la figure 7 B était peinte par un céramiste d'Amida, elle pourrait remonter au commencement du XIIe siècle.

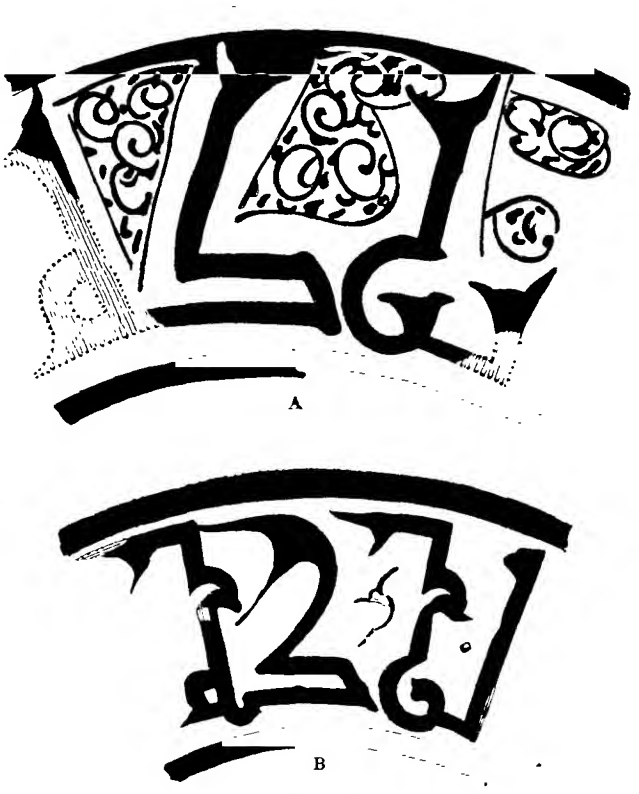

FIG. 7

Dans la faïence à lustre métallique à laquelle appartiennent les fragments A et B nous trouvons une grande variété de souhaits ou formules pieuses. Le mot *el-youmn* « le bonheur » y semble tenir une place plus considérable que *baraka*. C'est d'autant plus remarquable que M. G. Marçais a déjà signalé l'importance de la formule *el-youmn* dans la céramique de la Qal'a des Benī Ḥammād du XIe siècle : elle « semble être devenue une sorte de cliché des faïenciers de la Qal'a [1] ». Peut-être a-t-elle été apportée par un même courant oriental au Caire et à la Qal'a [2].

Notre planche XXIII, 2 [3] donne un des types les plus élégants de la formule *el-youmn*. Il peut être attribué au XIIe siècle. Quant au style des caractères et des rinceaux, ce fragment se rapproche beaucoup d'une coupe fatimide reproduite dans le *Manuel d'art musulman* II [4] et d'un tesson de ma collection, publié

[1] Cf. G. MARÇAIS, *les Poteries et Faïences de la Qal'a des Benī Ḥammād*, p. 23 et pl. XV.

[2] Dans la collection de fragments céramiques provenant des fouilles d'Afrāsiāb (Asie centrale), qui fut donnée au Musée des Arts Décoratifs par M. H. Krafft, j'ai trouvé d'anciens représentants de la formule *el-youmn* (D. 15 9101 et D. 14 9102.)

[3] Ce fragment appartient au Musée de Bâle

[4] Cf. G. MIGEON, *loc. cit.*, fig. 233.

dans la *Céramique égyptienne* [1]. La répartition du champ épigraphique en deux zones, dont l'une est réservée aux lettres basses et l'autre aux rinceaux et aux hampes de l'article, donne à la petite inscription céramique sa note spéciale.

La formule *baraka* est employée de préférence dans un genre céramique moins coûteux et d'une apparence plus modeste que celui de la faïence lustrée : la céramique à décor gravé sous couverte vitreuse. Si ce genre était réservé en premier lieu à l'usage des gens illettrés du peuple, on comprendra que le décor épigraphique y joue un rôle très restreint et que la simple formule *baraka* y prédomine [2]. C'est encore le mérite du regretté Pézard d'avoir signalé, pour la première fois, le grand nombre de déformations ou de simplifications décoratives de *baraka* dans la céramique à décor gravé [3].

Les figures 8, 9 et pl. XXIII, 3 donnent trois types de ce genre, caractéristiques de l'époque fatimide, qui diffèrent considérablement l'un de l'autre quant à la forme des lettres et des motifs ornementaux. Les hampes lisses de *bā* et *hā* (fig. 8) [4] et la forme précise des motifs floraux, qui entrent dans la composition du cercle, témoignent d'un goût décoratif qui apparente ce décor épigraphique à celui des inscriptions fatimides du XIe siècle. Le col du *Kāf*, cependant, qui est agrémenté du motif en arc et termine en rinceau, fait penser plutôt au XIIe siècle [5].

La *baraka* de la figure 9 [6] accuse une facture technique plus primitive que celle de fig. 8, mais la sûreté de main avec laquelle les lettres sont tracées, n'en est pas moins remarquable. Notons avant tout les hampes biseautées des caractères, celle du *bā* est agrémentée d'une volute tournée en haut et celle du *hā* d'une autre tournée en bas. Ces hampes à volutes aussi bien que les lignes incurvées qui meublent les vides du fond sont de petits faits significatifs

[1] Cf. *loc. cit.*, pl. 21 à gauche.

[2] En composant les planches de *la Céramique Égyptienne* avec M. Aly Bey Bahgat, nous n'avions à notre disposition que les cinq fragments à décor épigraphique reproduits à la planche 60. Trois de ces fragments donnent le mot *baraka*. Qu'on compare à ce sujet les 22 documents analogues de la céramique lustrée des planches 17-22.

[3] Cf. *loc. cit.*, p. 188 suiv. On trouvera un exemple de ce genre dans *la Céramique Égyptienne*, pl. 60, en bas à gauche.

[4] Cf. *la Céramique Égyptienne*, pl. 60, en haut à droite.

[5] Le Victoria and Albert Museum possède un fond de bol de ce genre (c. 1075-1921), que j'attribuerais volontiers au XIIe siècle.

[6] Cf. *loc. cit.*, pl. 60. J'ai hachuré les caractères de la figure 9 pour les distinguer clairement des ornements du fond.

qui nous rappellent l'origine étrangère du genre céramique à décor gravé [1]. L'esprit conservateur qui a présidé à l'évolution de l'écriture coufique en Égypte a préféré les hampes simples à celles de forme compliquée jusqu'à la fin de l'époque fatimide. On est donc autorisé à croire à une influence de

Fig. 8.

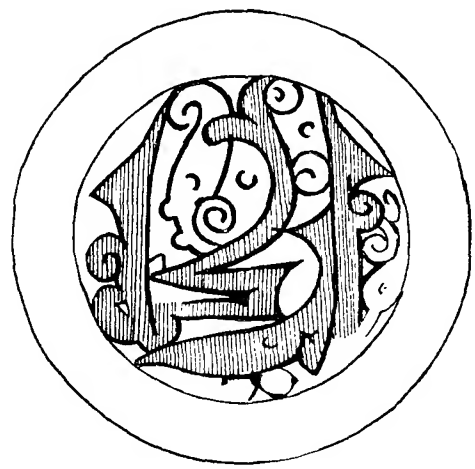

Fig. 9.

l'étranger dès qu'on rencontre des critères paléographiques tels que la figure 9 nous les présente.

Le dernier représentant de *baraka* (pl. XXIII, 3) [2], qui appartient à la collection de M. R. Kœchlin, semble avoir été très en vogue dans la céramique égyptienne, à en juger d'après les fragments du même genre qui sont entrés dans les musées européens. Et cela se comprend. L'heureuse opposition des lettres vigoureuses et des ornements plus fins et touffus, qui ne laissent aucun vide dans le fond, prête un charme tout particulier à ces derniers produits de

[1] Déjà dans la céramique de Samarra du IXe siècle, il y a toute une série qui est caractérisée par l'emploi des motifs à volutes. Cf. F. Sarre, *die Kleinfunde von Samarra*, la revue *Islam*, V, pl. 2, fig. 4. Grâce à l'obligeance de M. R. L. Hobson, j'ai pu étudier plusieurs fragments décorés de volutes d'une apparence tout à fait chinoise. Il serait fort intéressant de faire une étude détaillée des sédiments décoratifs que les différents courants venus de l'Extrême-Orient ont laissés dans leur parcours à travers les provinces musulmanes. Dès les premiers siècles de l'hégire jusqu'à la basse époque mamlouk on pourrait suivre l'influence profonde que la Chine a exercée sur la céramique de l'Islam.

[2] Je dois la photographie à l'obligeance de M. Raymond Koechlin, qui a bien voulu me permettre de travailler dans sa remarquable collection de documents céramiques.

l'époque fatimide. En regardant de près les rinceaux et les motifs floraux, on constatera peut-être une certaine dégénérescence des formes classiques, mais elle ne fait pas tort à l'effet esthétique de l'ensemble. Au contraire, elle nous fait penser à la valeur de la formule *baraka*, qui reste immuable, bien que le décor qui l'entoure change et dégénère[1].

Après cette petite étude sur *baraka*, il ne sera pas nécessaire de souligner encore une fois l'importance des formules de souhaits, universelles dans la céramique ainsi que dans tous les autres domaines de l'art musulman.

Ces documents épigraphiques dont l'art et l'archéologie ont tiré si peu de profit dans le passé, prendront un intérêt scientifique de tout premier ordre, quand ils seront bien analysés et classés d'après leurs formes et leur contenu, car n'oublions pas que c'est le décor épigraphique qui distingue, avant tout, l'art de l'Islam des autres arts du monde.

Tous les travaux de ce genre devront utiliser les matériaux que le regretté Pézard a rassemblés dans la *Céramique archaïque de l'Islam*. et sa mémoire restera ainsi attachée aux études du décor épigraphique de l'art musulman.

S. Flury.

[1] Cf. *la Céramique Égyptienne*, pl. 90, 1-3.

BIBLIOGRAPHIE

British School of Archæology in Jerusalem. Supplementary Papers I, 1923. **Index of hittite names**. Section A. Geographical. Part I. Collated and edited in collaboration with the Director by L. A. MAYER with notes by J. GARSTANG. Issued by the Council at 2 Hinde Street, London, gr. 8°, 54 p.

Cette première partie d'un ouvrage qui comprendra tous les noms propres hittites, contient les noms géographiques tirés des textes de Boghaz-Keui déjà traduits. Puisqu'il s'agit de matériaux d'étude, les auteurs ont indiqué toutes les variantes de chaque nom, qu'elles proviennent réellement du texte hittite ou de la transcription des traducteurs (par exemple Ha-ad-ti, Ha-at-ti). De même les noms ont été reproduits à tous les états grammaticaux où ils ont été rencontrés (par ex. Ha-ad-tu-sa, Ha-ad-tu-shi). De cette façon il est possible de vérifier les terminaisons casuelles et les suffixes indiqués par Hrozny, Friedrich, Forrer et Sommer (par ex. Ha-ad-tu-sha, Ha-ad-tu sha-an, Ha-ad-tu-sha-az, Ha-ad-tu-sha-ah-sha, Ha-at-tu-shum-ni-esh).

La partie critique est due à M. Garstang, dont les travaux sur les Hittites font autorité. Il a proposé une identification de la plupart des localités citées par les textes hittites. On voit ainsi que beaucoup de noms géographiques de l'Asie Mineure ont peu changé soit à l'époque moderne, soit durant l'antiquité classique. La comparaison met en lumière les règles qui président aux changements de consonnes dans ces noms passant d'une langue à une autre. C'est ainsi que l'État d'Arzawa (d'où proviennent des lettres de la trouvaille d'El-Amarna), qui allait de la Cilicie à la Lycie incluse, comprenait à l'ouest les districts de Kawalia (devenu Kabalia) et de Miraa (Milyas) avec les villes de Wiyanawanda (Oeneandos) et plus à l'est les villes de Hapalla (Caballa), Uda (Hyde), Tuwana (Tyana).

L'ouvrage est conçu d'une façon très pratique. A côté du nom géographique se trouvent ses diverses transcriptions. Une abréviation indique s'il s'agit d'une ville, d'une montagne ou d'un fleuve. En regard se trouvent les références, en même temps qu'un signe conventionnel indique l'époque des textes qui ont cité ces noms. MM. Mayer et Garstang distinguent trois périodes : 1° primitive ; du début, c'est-à-dire de l'époque de Sargon l'Ancien (2850 environ) jusqu'à Mourshil Ier, le conquérant de Babylone (1925) ; 2° moyenne, qui comprend Telibinush et va jusqu'au

xve siècle ; 3° tardive, de Shubbiluliuma (environ 1400) à la chute de l'empire hittite d'Asie Mineure vers 1200.

Comme on pouvait s'y attendre, certains noms hittites trouvent leur équivalent dans les tablettes sémitiques de Cappadoce qui datent de la seconde moitié du troisième millénaire. Ces tablettes proviennent de Césarée qui répond au site de l'ancienne Mazaca. Les villes auxquelles ces tablettes font couramment allusion sont donc de cette région. Telles Kanish (qui doit être toute proche, si ce n'est la ville même des tablettes cappadociennes), Burushhatim (à assimiler, je pense, à Burushhanda = Burshahanda). Burush seul n'existe pas ; j'ai rectifié cette mauvaise lecture dont je suis responsable (1). Waahshushana. Je proposerai deux identifications nouvelles. Shalatiwara qui se trouve dans les textes hittites de la première période doit être le Shaladuar, Shaladuwaar des tablettes de Cappadoce, et Zalpa, de même période, trouve peut-être son équivalent dans Zaalba de la tablette cappadocienne du British Museum, nom qui peut être géographique d'après le contexte, aussi bien que nom propre de personne.

Une excellente carte de la frontière de l'Est de l'empire hittite à l'époque des tablettes de Boghaz Keui (seconde moitié du troisième millénaire) termine le volume. Cette carte, qui appellera peut-être des corrections de détail, donne dans ses grandes lignes des indications qu'on peut juger définitives. On y voit le tracé des routes partant d'Hattushash, la capitale, l'une par le Nord, l'autre par le Sud, pour venir rejoindre Malitash (Malatia), tronçons de la grande route du Nord de l'Asie Mineure qu'Hérodote a connue sous le nom de Route Royale. Les États frontières de l'empire hittite de Boghaz-Keui seraient ainsi identifiés en partant de Hatti (Cappadoce) : Kizzuwadna (Pontus), Harri (Arménie), Gashga (petite Arménie), Arzawa (la grande Cilicie).

Lorsque cet ouvrage sera terminé, il constituera un précieux instrument de travail et une remarquable contribution aux études hittites.

G. Contenau.

(1) Dans *La Glyptique syro-hittite*, p. 9-10.

Paul Dhorme. — **L'emploi métaphorique des noms de parties du corps en hébreu et en akkadien.** Un vol. in-8° de 183 pages. Paris, Gabalda, 1923.

Le savant assyriologue qui dirige aujourd'hui l'École d'études bibliques à Jérusalem, poursuit dans un domaine limité, mais aux acceptions riches, une étude comparative des mots et de leur emploi plus ou moins métaphorique en hébreu et en akkadien — ce dernier terme a l'avantage de comprendre l' « assyrien » et le « babylonien ». Ce travail minutieux aboutit à des résultats intéressants que nous ne pouvons exposer ici. Nombre de passages bibliques s'éclairent par la comparaison avec les passages similaires de la langue akkadienne. Nombre de termes y trouvent une précision nouvelle (1). Citons cette conclusion assez inattendue sous la plume d'un assyriologue : « Dans l'état de nos connaissances, il est clair que la comparaison entre l'hébreu et l'akkadien fait toucher du doigt jusqu'à quel point l'imagination hébraïque l'empor-

(1) Ainsi p. 25, l'auteur établit que le trône de Salomon était décoré de têtes de taureau.

tait sur celle des Babyloniens et des Assyriens. race positive et réaliste ».

Le travail du P. Dhorme, important déjà au point de vue lexicographique, pourrait être utilisé par l'historien des religions comme le meilleur recueil de renseignements sur l' « animation » de la nature. Les expressions qu'il relève n'étaient pas toujours, primitivement du moins, des métaphores, c'était l'expression de croyances naïves, mais réelles. La lune était vraiment conçue comme l' « œil des cieux »; la terre était vivante, c'est pourquoi elle entr'ouvre la bouche pour engloutir les humains dans son ventre. Le fleuve vit pareillement et la nature entière, de la même vie que l'homme.

R. D.

Gustavus A. Eisen. — **The Great Chalice of Antioch** *on which are depicted in sculpture the earliest known portraits of Christ, Apostles and Evangelist.* Deux vol. 45 cm. 5 × 36 cm., de x et 194 pages l'un, de 60 planches l'autre. New-York, Kouchakji frères, 1923. Prix : 150 dollars.

Cette magnifique publication décrit et reproduit sous toutes ses faces, en grandeur naturelle et en agrandissement, le beau calice, découvert à Antioche en 1910, dont *Syria* (1921, p. 81) a déjà donné une vue avec un commentaire de M. Charles Diehl (1).

L'intérêt de ce monument n'est pas en question, non plus son authenticité, mais simplement la date. M. Diehl le fait descendre au IIIe ou IVe siècle tandis que M. Eisen le classe au Ier siècle, et M. Strzygowski qui a eu l'occasion d'examiner la pièce à New-York chez MM. Kouchakji, incline, semble-t-il, dans l'Avant-Propos de l'ouvrage, à adopter les conclusions de l'archéologue américain : « And now Dr. G. A. Eisen comes with his proofs that the Great Chalice of Antioch, which is beyond doubt a Christian monument, must have been created between A. D. 50 and 70 (1). »

M. Eisen nous paraît avoir démontré que les douze figures assises sont réparties en deux groupes constitués chacun par cinq apôtres entourant le Christ. Une première fois, le Christ assis tend d'une main le rouleau de l'Évangile. La seconde fois, le Christ assis, peu après la résurrection, est entouré de l'agneau qui tourne la tête vers lui, de la colombe « figurant le Saint-Esprit », d'un plat contenant sept pains et des poissons, tandis qu'au-dessous de lui se dresse un aigle aux ailes éployées « symbolisant l'empire romain ». Enfin, tout en haut, apparaîtrait l'étoile de la Nativité.

Cette description ne nous semble qu'en partie exacte. Il n'y a d'abord pas d'étoile de la Nativité, qui n'a guère sa place ici, mais une rosette comme toutes les autres décorant le bord du calice. L'ensemble peut figurer une couronne, mais sur les excellentes reproductions, auxquelles nous croyons pouvoir nous fier, aucune des

(1) M. Eisen a réuni, p. 187-191, une abondante bibliographie ; il y manque Louis Brehier, *Gazette des Beaux-Arts*, 1920, I, p. 175 et R. D., *Revue de l'hist. des religions*, 1919, I, pp. 240-241.

(1) On ne comprend pas très bien, sous cette formule, quelle est exactement l'opinion de M. Strzygowski. On comprend encore moins qu'il ait cru devoir ajouter : « In Europe, questions like the present are only too easily tamped with the odium of politics. »

rosettes ne se détache intentionnellement. La colombe représentée au-dessus du Christ ne paraît pas non plus viser le Saint-Esprit, dont la représentation serait plus en situation au-dessus de l'autre figure du Christ. Il y a neuf colombes représentées au milieu des pampres.

Mais c'est l'aigle surtout dont M. Eisen nous paraît avoir méconnu la fonction. L'auteur rappelle l'épisode conté par Josèphe, *Ant. jud.*, XVII, 6, 2-4, de l'aigle doré qu'Hérode voulut placer à l'entrée du temple de Jérusalem. L'émotion qui s'ensuivit, dut imprimer dans l'esprit des populations l'idée que l'aigle symbolisait l'empire romain et, qu'une fois au moins, un roi des Juifs le reconnut comme au-dessus de tout. Le calice d'Antioche soulignerait l'intention de placer le Christ au-dessus de l'empire romain et, du même coup, au-dessus de la religion juive.

Ne faut-il pas plutôt chercher une explication plus en rapport avec le sujet empreint d'une grave sérénité? Cette seconde figure du Christ n'est plus de ce monde, elle a subi l'apothéose et c'est ce que l'aigle ne pouvait manquer de signifier pour tout Syrien. Nous renvoyons le lecteur à l'étude de M. Franz Cumont où le rôle de l'aigle dans l'apothéose a été éclairé de tant d'exemples [1]. On y verra, d'après les reliefs de Frikya (région d'Apamée sur l'Oronte), le mort couronné par la Victoire et porté au ciel par un aigle [2]. Ce sont aussi des dieux que l'aigle véhicule : Malakbel, Jupiter héliopolitain, Sarapis, etc... [3]. Les milieux juifs et chrétiens acceptèrent cette fonction de l'aigle. M. Cumont cite *Exode*, XIX, 4; *Deutér.*, XXII, 11; et vers le début de notre ère, l'*Assomption de Moïse*, X, 8: *Tunc felix eris, Israhel, et ascendes supra cervices et alas aquilæ... et altabit te Deus et faciet te hærere cœlo stellarum* [4]. De même, les *Actes d'André et de Matthieu* montrent les aigles descendant des cieux pour enlever les âmes des disciples des deux apôtres et les conduire au paradis céleste [5].

Cependant, il s'agit de l'ascension du Christ, non d'une assomption [6], et c'est pourquoi l'auteur du calice Kouchakji s'est contenté, par la seule présence de l'aigle aux ailes éployées, de marquer que le Christ est figuré dans le ciel. En Occident, on exprimait que le Christ était au ciel en le représentant au-dessus d'Ouranos. Ce sont deux langages mythologiques différents, mais également expressifs.

L'absence de tout signe symbolique chrétien comme la croix, le chrisme, alpha et oméga, et — pour un monument oriental — le Christ imberbe, enfin, le grand style de la composition, laissent à penser que cette œuvre est antérieure à la paix de l'Église. On a proposé de la placer au IIIe siècle en la comparant à la pyxis

[1] Fr. Cumont, *Études syriennes*, p. 35 et suiv. Il faut aussi mentionner l'étude de M. Gabriel Millet, *l'Ascension d'Alexandre*, en cours de publication; cf. *Syria*, 1923, p. 85.

[2] Cumont, *Études syriennes*, p. 54.

[3] Cumont, *Ibid.*, p. 80.

[4] *Ibid.*, p. 74. note 2 et p. 84.

[5] *Ibid*, p. 63.

[6] Toutefois, l'art réaliste des Syriens ne répugnait pas à faire enlever le Christ par un appareil ailé, comme on le voit sur une miniature du ms. syriaque de Rabula (reproduite dans *Dict. d'Arch. chrét. et de liturgie*, I, ad col. 2932). Il se pourrait que l'appareil emprunté aux visions d'Ezéchiel ait été substitué à l'aigle.

d'ivoire du musée de Berlin ou à une colonne du musée de Latran. M. Eisen écarte ces objections à sa propre datation en remontant ces monuments eux-mêmes au Ier siècle de notre ère (1).

Il ne nous a pas convaincu. En effet, il passe sous silence les sarcophages chrétiens de beau style qui datent pour la plupart du IVe siècle : un des plus remarquables, celui de Junius Bassus, mort en 359, le cède à peine au calice pour la noblesse des attitudes du Christ et des apôtres. Quant au décor végétal, nous aurons prochainement l'occasion de le comparer à celui de deux fragments d'architrave en marbre inédits provenant de Sidon ; là aussi nous aboutirons à la même conclusion, c'est-à-dire à la date du IIIe siècle.

R. D.

Jean Ebersolt. — **Les arts somptuaires de Byzance.** Étude sur l'art impérial de Constantinople. Paris, Leroux, 1923, in-4°, 165 p. et 67 grav.

M. Ebersolt, qui s'est déjà fait connaître par de savants travaux sur l'art byzantin, a estimé avec raison qu'à côté des grands manuels comme ceux de M. Diehl (1910) et de M. Dalton (1911), il y a encore place pour des livres consacrés à des séries spéciales de monuments ou d'objets.

Cette fois il a entrepris d'évoquer le « décor tangible » de la vie à Constantinople, de donner à ses lecteurs une idée exacte de ce que fut un intérieur byzantin. Il a rapproché des récits des historiens ou des voyageurs les œuvres subsistantes, et il a déroulé sous nos yeux un tableau d'une somptuosité inouïe.

Il a étudié successivement les ateliers de Constantinople et les trésors impériaux ; puis l'activité de l'école de Constantinople et l'expansion de l'art impérial, depuis le IVe siècle jusqu'au XVe ; enfin il a essayé de dégager, dans l'art impérial la tradition antique, et dans celui de Constantinople les influences orientales.

Ce seraient sans doute celles-ci qui intéresseraient plus particulièrement les lecteurs de *Syria*. M. Ebersolt a indiqué comment les empereurs byzantins ont reçu des monarques asiatiques le goût du luxe et de l'ostentation. Il en a cherché la trace dans la parure et dans l'art du vêtement, dans le goût pour les pierres fines, pour les tissus précieux. Analysant rapidement certains motifs décoratifs, il a cherché à déterminer l'origine du dragon, de l'aigle à deux têtes, du griffon ailé. Il a noté que Constantinople recevait des vêtements de Syrie, des tissus de Sidon, des tapis de Perse. A propos des céramiques, il a relevé dans celles que l'on connaît des imitations de certaines séries orientales ; ajoutons qu'il y aurait là matière à des recherches spéciales très intéressantes, amorcées déjà par le petit catalogue des poteries du musée de Constantinople, que M. Ebersolt lui-même a publié en 1910.

On ne saurait d'ailleurs reprocher à l'auteur de n'avoir pas traité en détail, dans un ouvrage d'ensemble et pas très étendu, toutes les questions qu'il était amené à soulever. On doit au contraire lui savoir gré de nous avoir donné cette

(1) Il est suivi de près par M. Strzygowski qui place maintenant la pyxis de Berlin au début du second siècle après l'avoir considérée comme une œuvre de l'école d'Antioche des IIIe-IVe siècles ; cf. *Hellenist. und Kopt. Kunst in Alexandria*, p. 11.

vision exacte de la somptuosité byzantine.

J. Marquet de Vasselot.

G. Migeon et Armenag Bey Sakisian. — **Études d'art musulman.** *La céramique d'Asie Mineure et de Constantinople, du XIVe siècle au XVIIe siècle*, 4°, 46 p. et 22 fig. Paris, Geuthner, 1923. (Extrait de la *Revue de l'art ancien et moderne*, tomes XLIII-XLIV.)

La plupart des points de repère qui permettraient de délimiter les centres de fabrication de la céramique musulmane et la date précise des produits, font le plus souvent défaut. MM. Migeon et Armenag Bey Sakisian, après de patientes recherches, ont réuni des documents susceptibles de dissiper cette obscurité.

Jusqu'au milieu du XVIe siècle le développement de la céramique en Asie Mineure est parallèle à celui de la céramique persane et reste sous l'influence iranienne. C'est ainsi qu'à Konia sous l'occupation Seldjouk (XIIIe siècle), à Sirtchali-Médressé, on relève la signature d'un architecte persan, ce qui s'explique, historiquement, par l'exode d'artistes du Khorassan sous la poussée mongole ; d'ailleurs, le mot classique des auteurs turcs pour désigner les carreaux de revêtement et les pièces de forme en faïence, est dérivé du nom de la ville de Kiachan, en Perse, renommée pour ses faïences.

Au début du XIIIe siècle l'ornementation est faite en mosaïque, par application, dans un lit de plâtre, de briques à tranche vernissée ou de morceaux découpés dans une plaque monochrome ; le plâtre reste en réserve pour les fonds. Plus tard, à Karatay-Médressé de Konia, la mosaïque de faïence est continue. Les couleurs sont celles de la Perse : deux bleus, dont le bleu turquoise, le blanc et le noir. Le décor passe peu à peu de l'ornement géométrique aux feuillages stylisés qu'on appelle *roumis ;* le minaret de la mosquée d'Ibn-Kalaoun en Égypte (1318 et le Gour Émir de Samarcande (1405) reproduisent ces procédés.

On ne connaît pour ainsi dire pas de revêtement céramique du XIVe siècle en Asie Mineure. Pour le XVe, la région de Brousse a conservé d'importants revêtements notamment dans la Mosquée Verte, achevée en 1419. Là encore, nous retrouvons l'influence iranienne, tant dans la signature de l'artiste, originaire de Tébriz, que dans l'emploi de procédés persans dans la technique, notamment l'application d'or après cuisson de la faïence. On y relève les couleurs de Konia avec l'adjonction discrète du jaune et du vert qui sont caractéristiques de cette céramique ottomane du XVe siècle. Le décor reste le même, mais subit en plus l'influence chinoise dans ses lotus stylisés et ses fleurs naturalistes.

Les victoires du Sultan Sélim I sur la Perse (1514) ont pour conséquence la déportation d'artistes faïenciers à Constantinople. Il en résulte qu'au début du XVIe siècle, la ressemblance entre les céramiques de l'Asie Mineure et de la Perse est telle qu'il est parfois possible de les confondre. Cependant, la production se généralise en Asie Mineure et acquiert des caractères distincts ; pendant la première moitié du XVIe siècle le décor est parfois à éléments épigraphiques ; ce qui domine, c'est une stylisation intense comme en Perse, une même gamme de tons : deux bleus, lilas et aubergine, blanc et noir, avec en plus le jaune et le vert pistache.

A partir du milieu du XVIe siècle la faïence d'Asie Mineure s'émancipe de l'influence servile de la Perse. Celle de la Renaissance par suite des échanges commerciaux de l'Italie avec la Turquie conduit à l'adoption d'un décor floral stylisé. En même temps, la palette des artistes se modifie ; le jaune et le vert pistache disparaissent et sont remplacés par le rouge tomate et le vert feuille. De bons exemples de cette technique se voient au turbé de Roxelane morte en 1558, et à la mosquée de Rustem pacha (1560) à Constantinople.

On sait maintenant, et MM. Migeon et Armenag Bey Sakisian nous en apportent les preuves, que le grand centre de fabrication de ces faïences, autrefois attribuées à Rhodes, fut Nicée. Des documents d'archives le prouvent, ainsi que l'expérience négative de la campagne de fouilles d'une mission danoise à Rhodes ; elle n'y rencontra pas le moindre fragment de cette céramique. C'est de Nicée, dont la fabrication, à son apogée au XVIe siècle, durera jusqu'au moment où Kutayeh devient célèbre, que proviennent également les lampes de mosquée à flore stylisée et polychrome, les cruches et les choppes de même technique.

Cette céramique fut d'ailleurs imitée dans les ateliers de la Corne d'Or, tandis qu'en Syrie les faïenciers fidèles aux bleus et verts persans n'emploient pas le rouge tomate et tracent un décor moins libre que celui des artistes de Nicée (faïences de Damas) [1].

Le XVIIe siècle, en Anatolie, marque la décadence de Nicée. La composition reste élégante, mais un peu confuse ; l'artiste affectionne les grands cyprès, les feuilles de vigne et les grappes de raisin qu'il colore avec une palette plus restreinte, comme au Harem du Vieux Sérail de Stamboul. Au XVIIIe siècle, Kutayeh devient le centre principal de fabrication ; alors le rouge tomate passe au brique, et l'on voit réapparaître le jaune pâle qu'on ne connaissait plus depuis le XVIe siècle.

L'étude de MM. Migeon et Armenag Bey Sakisian, qui est accompagnée de nombreuses figures, est une importante contribution à la connaissance de la céramique orientale. Elle pose les principes qui permettront maintenant le classement sûr de nombreuses faïences dont la provenance et la date restaient jusqu'ici incertaines. Elle dégage de façon saisissante les caractères distinctifs de la céramique d'Asie Mineure en regard de la céramique persane, dont elle se différencie nettement à partir du milieu du XVIe siècle.

G. CONTENAU.

COMTE R. DE CONTAUT-BIRON. — **Comment la France s'est installée en Syrie (1918-1919)**. Un vol. de 354 pages avec 2 cartes. Paris, Plon-Nourrit (1923).

On conçoit, d'après l'énoncé du titre même, quel est l'objet du présent livre : l'auteur s'est donné pour but d'écrire l'histoire de l'administration française en Syrie depuis l'entrée à Beyrouth des troupes françaises, en 1918, jusqu'aux événements d'où résulta immédiatement

[1] Cette influence vivace de la Perse sur la céramique damasquine a été bien mise en lumière, pour une époque antérieure, par les fouilles récentes de M. de Lorey à Bab esh Sherqi, ancien quartier des potiers à Damas. Dès la fin du XIIIe siècle, Damas imitait les produits persans.

le combat de Khan Meïseloun. En d'autres termes, c'est l'exposé de la manière dont un des artisans du pacte franco-anglais de 1916, M. Georges Picot, put interpréter en action les textes à l'élaboration desquels il avait travaillé. Le sujet touche à la plus brûlante actualité, mais, à part une exception que je signalerai plus loin, l'ouvrage a une tenue qui défie toute polémique. Historien loyal, l'auteur a su nous faire oublier qu'il avait appartenu à la mission de M. Georges Picot. Autant que mes souvenirs personnels m'ont permis de le contrôler, M. de Gontaut-Biron a atteint le but qu'il s'était assigné. On pourra, dans l'avenir, fournir de plus longs développements sur cette période agitée de l'histoire syrienne : l'essentiel est là, dans ce livre, présenté clairement, et avec un réel effort d'impartialité, exception faite de la diatribe contre le mouvement sioniste.

Ce récit causera de profondes déceptions à tout lecteur français ; par des faits l'auteur établit que l'armée anglaise d'occupation nous montrait une certaine hostilité. Je ne veux pas insister dans cette Revue, me bornant à ajouter à la narration attachante de M. de Gontaut-Biron un épisode nouveau. Je me souviens d'avoir exercé mes connaissances d'arabisant sur des exemplaires de la traduction arabe de la déclaration du 9 novembre 1918 (*Comment la France*, p. 74), que distribuaient des officiers anglais. Pourquoi cette traduction différait-elle de celle que la presse arabe avait spontanément donnée, et d'une façon tendancieuse ?

Mais ce n'est pas sans une certaine fierté que les Français se rendront compte de l'effort accompli, en Syrie, par nos compatriotes. On se préoccupa, dès l'installation, des œuvres d'assistance et de ravitaillement (chap. v) : le premier convoi de vivres arriva à Beyrouth plus tôt que ne le croit M. de Gontaut-Biron, le 18 novembre exactement (p. 89, n. 1). Puis, nous assistons à la réorganisation des services administratif, judiciaire et financier (chap. vi) ; ce fut un véritable puzzle que d'adapter les lois ottomanes, toujours en vigueur, aux nécessités du moment. La situation économique resta peu brillante, quoique, dès le début, pour les besoins du ravitaillement, on ait procédé à la réfection du réseau routier. Cependant, les écoles françaises de tous les degrés rouvraient leurs portes et se remplissaient d'élèves (chap. vii).

Sur la question arabe, M. de Gontaut-Biron s'étonne justement de l'importance que certains voulurent attribuer à l'émir Feïsal, dont les contingents bédouins avaient joué un rôle piteux, en Arabie comme en Syrie. Un historien des Campagnes d'Orient a vanté sans ironie la souplesse des nomades d'Arabie : le récit très pittoresque des auteurs du *Chemin de Damas* (chap. xi) nous permet de porter sur le courage bédouin contemporain une appréciation aussi sévère que celle du Père Lammens (*Berceau de l'Islam*, I, p. 185, seq.) pour le passé.

J'ai fait allusion plus haut au chapitre (viii) traitant du sionisme : c'est un peu un hors-d'œuvre, fait d'autant plus frappant que la documentation y est parfois sommaire et que le ton n'y est pas toujours très serein. On reprochera d'autant moins à l'auteur son attitude violemment hostile au sionisme qu'elle veut s'abriter derrière la haute autorité de M. Sylvain Lévi, mais je persiste à croire que cette attaque est intempestive dans cet ouvrage.

Les premières pages témoignent aussi de recherches un peu hâtives, et il faut arriver aux faits contemporains pour voir M. de Gontaut-Biron donner toute sa mesure. Tout le monde verra d'ailleurs : une insuffisante définition des sunnites (p. 20), une hypothèse un peu trop risquée sur l'origine des Métoualis (p. 21). L'*émir* Hakim (p. 23) est aussi pénible que serait le *maire du palais* Louis XIV. Enfin, il n'est guère français d'écrire que la race des Ansariehs « s'est inféodé les Ismaëliens » (p. 23), et sur le fond, la pensée de l'auteur est discutable.

Je m'excuse de ces critiques, car *Comment la France s'est installée en Syrie* est un livre excellent, dans lequel les faits déjà connus sont exposés avec ordre et clarté. On y trouve d'ailleurs des parties tout à fait inédites, notamment les conversations de M. Georges Picot et de Moustapha Kémal, qu'on ne peut lire, en 1924, sans une certaine mélancolie.

G. Wiet.

PÉRIODIQUES

P. Dhorme. — **Palmyre dans les textes assyriens.** *Revue biblique*, 1924, p. 106-108.

C'était un sujet d'étonnement qu'on n'ait jamais relevé le nom de Palmyre, Tadmor, dans les textes assyriens. Le R. P. Dhorme vient de combler cette lacune en relevant, dans deux inscriptions similaires de Téglath-phalasar Ier, la mention de « la ville de *Ta-ad-mar* qui est au pays d'Amourrou ». L'existence de Palmyre est donc attestée dès 1115-1100 avant J.-C.

Noel Aimé-Giron. — **Glanures de mythologie syro-égyptienne**, extr. du *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale*, t. XXIII Le Caire, 1923.

Sous ce titre sont groupées deux études relatives aux cultes et aux monuments phéniciens. La première publie une statuette de bronze rapportée par M. Clermont-Ganneau, en 1895, d'Alexandrie au musée du Louvre. Cette jolie pièce figurant Imhotep était restée inédite bien qu'elle portât quelques caractères hiéroglyphiques gravés sur le volumen que le dieu tient sur ses genoux et même un petit texte phénicien gravé sur trois côtés de la base. C'est que M. Clermont-Ganneau n'était pas parvenu à une lecture qui le satisfît complètement [1]. Même, se posait pour le texte phénicien une question d'authenticité.

M. Giron a résolu les difficultés, de la plus heureuse façon, en retrouvant le nom d'Apriès dans celui du dédicant, sous la forme *Waḥphere*, et en montrant que le texte phénicien fait suite au texte hiéroglyphique pour lire : « Imhotep, fils de Ptah, donne vie *à Apriès, fils d'Eshmounyaton* ». Nous mettons en italiques la partie qui correspond au texte phénicien. Du coup aussi l'authenticité du texte phénicien est mise hors de doute, puisque la graphie sémitique rendant le nom d'Apriès n'a été connue que postérieurement à l'entrée au Louvre de la statuette d'Imhotep.

Ce point réglé, M. Giron développe des considérations sur l'assimilation possible d'Imhotep avec Eshmoun, si bien qu'« Apriès, en dédiant sa statuette à

[1] *Annuaire du Collège de France*, 1912, p. 49 ; cf. *Syria*, 1923, p. 144, note 2.

Imhotep, croyait donc s'adresser à un dieu du pays de ses ancêtres ». La mention, dans un texte démotique, d'une chapelle consacrée dans le Serapeum de Memphis au dieu Imhotep et à « la grande déesse Astarté » est tout à fait curieuse. Il est possible, comme essaie de le montrer M. Giron, que le rapprochement d'Imhotep avec Adonis-Eshmoun ait été facilité par certaines analogies de leurs mythes respectifs.

La seconde étude porte sur « les épis du diadème de la Dame de Byblos » et tend à accorder une importance exceptionnelle à la coiffure-nom que le décret de Canope consacra à Bérénice, fille de Ptolémée III, morte en bas âge En effet, cette coiffure faite de deux épis séparés par un uraeus et munie d'un sceptre de papyrus autour duquel s'enroule l'uraeus, aurait été adoptée par les Giblites, pour complaire à leur suzerain lagide, comme coiffure de leur déesse nationale, la Ba'alat-Gebal, dès 240-230 av. J.-C. D'autre part, ce type serait devenu en Égypte celui d'une nouvelle Isis plastique. La coiffure de Bérénice divinisée aurait servi de modèle à celle de la statue d'Isis adjointe à Sarapis « et cela d'autant plus facilement que les épis du diadème faisaient pendant à ceux du *modius* ». Enfin, la diffusion du culte isiaque répandit cette coiffure dans tout le monde romain et nous la retrouvons dans la représentation d'Isis-Tyché.

Tout cela paraît s'enchaîner logiquement et, cependant, certains rapprochements n'emportent pas la conviction. Notamment si, même en lui adjoignant les cornes de vache et le disque, on compare la figure 2 donnant la coiffure originale de Bérénice à la figure 6 reproduisant la coiffure de la Dame de Byblos, on ne peut, à notre avis, en conclure que la seconde dérive de la première. Il n'y a pas identité, ni même ressemblance réelle ; les éléments de l'une et de l'autre sont simplement empruntés au même répertoire.

R. D.

Louis Poinssot et Raymond Lautier. — **Un sanctuaire de Tanit à Carthage.** *Revue de l'Histoire des Religions*, 1923, I, p. 32-68.

Les auteurs décrivent les divers étages d'un lieu de culte punique, le plus curieux qui ait encore été découvert à Carthage, où chaque autel ou stèle, chaque objet se trouvait *in situ*. La découverte, due à MM. Icard et Gielly, fut exploitée par la Direction des Antiquités avec le concours des inventeurs. Le sanctuaire a longtemps servi. Aussi, quand les ex-voto avaient rempli la place, on bourrait de terre et de pierres et on recommençait à dresser les ex-voto sur cette nouvelle plate-forme. On a reconnu quatre étages. Le fidèle qui avait offert son sacrifice recueillait les ossements calcinés dans un vase en terre cuite qu'il déposait dans le sanctuaire. Au-dessus du vase il dressait un autel ou une stèle sur laquelle il gravait parfois sa dédicace.

Sur une stèle, « un personnage debout tourné vers la gauche, le bras droit levé et replié, la main portée en avant dans un geste d'adoration. De l'autre main, il tient contre sa poitrine un petit enfant nu ». Cette représentation prend un intérêt particulier du fait que, au rapport de M. Pallary et du docteur Henry — qui ont formulé leurs conclusions de façon tout à fait indépendante — dans toutes les urnes

qui ont été examinées « on trouve toujours des débris osseux, dents, os craniens, vertèbres, os longs qui appartiennent à une espèce zoologique qui ne peut être que l'espèce humaine ». Les cendres déterminées sont celles d'enfants depuis le nouveau-né jusqu'à l'enfant atteignant deux ans et demi ou trois ans. Dans les urnes les plus volumineuses, celles des trois premiers étages, on a rencontré parfois des restes d'oiseaux et de quadrupèdes généralement mêlés aux ossements humains. Il n'est guère douteux que nous soyons en présence de sacrifices d'enfants, non pas de ces sacrifices publics à grand tapage qu'on pratiquait en grande pompe lors d'une calamité publique et dont les auteurs anciens font mention ; mais de sacrifices particuliers qui ne s'opéraient, à en juger par le rapport des spécialistes, que sur des enfants en bas âge. Il y a là un rite analogue à celui qu'on a constaté à Gézer. On a soulevé des objections dans l'un et l'autre cas, mais, à Carthage tout au moins, où de nombreuses stèles spécifient qu'il s'agit de l'accomplissement d'un vœu, on ne peut contester le sacrifice humain. Même nous pensons que deux textes puniques, dont l'un relevé précisément dans le nouveau sanctuaire punique, mentionnent en termes très nets le sacrifice de l'enfant (1). L'étude de MM. Poinssot et Lautier décrit minutieusement les cippes et stèles découverts, avec les symboles qui y sont gravés.

R. D.

(1) Nous renvoyons aux explications que nous avons données dans *Bulletin archéol. du Comité des travaux hist.*, 1922. Nous devons probablement cette mention exceptionnelle à ce que, dans le cas de nos deux textes, le sacrifice était offert uniquement à Tanit. Or, nous avons des raisons de croire que ce sanctuaire n'était pas consacré à Tanit, mais à Ba'al-Hammon.

G. DE JERPHANION. — **Le rôle de la Syrie et de l'Asie Mineure dans la formation de l'iconographie chrétienne.** *Mélanges de l'Université Saint-Joseph*, Beyrouth (Syrie), t. VIII, fasc. 5.

Cet article est fondé en partie sur les résultats acquis par les remarquables *Recherches sur l'iconographie de l'Évangile aux* XIVe, XVe *et* XVIe *siècles* (Bibl. des Écoles fr. d'Athènes et de Rome, fasc. 109), que M. Gabriel Millet a publiées en 1916, en partie sur les fructueuses explorations de l'auteur dans les églises de Cappadoce qui donneront lieu à une publication intégrale dans la Bibliothèque archéologique et historique du Service des Antiquités de Syrie.

Au point de vue iconographique, les vestiges remontant aux Ve et VIe siècles sont jusqu'ici peu nombreux, et, chose à peine croyable, plusieurs et des plus importants n'ont pas été publiés intégralement de façon satisfaisante. Le P. de Jerphanion cite notamment l'évangéliaire syriaque de la Laurentienne à Florence, œuvre du moine Rabula achevée en 586 — et tenue sous le boisseau, — les ampoules de Monza, les colonnes de Saint-Marc à Venise, la chaire de Ravenne. Les calices et patènes trouvés dans la région d'Antioche ont été plus exactement reproduits (1).

Le P. de J. expose la méthode suivie par M. G. Millet, développement de la méthode comparative inaugurée par Kondakov. « Le mérite de M. Millet a été de préciser les thèses de ses devanciers. Pour

(1) Voir CH. DIEHL, *l'École artistique d'Antioche et les trésors d'argenterie syrienne*, dans *Syria*, 1921, p. 82 et suiv

chacune des étapes que l'on a coutume de reconnaître dans le développement de l'art occidental, ses analyses minutieuses fournissent un nombre considérable de rapprochements d'où il ressort que, presque toujours les thèmes traités par l'Occident se rattachent à la rédaction d'Antioche et à l'iconographie cappadocienne, plutôt qu'à la rédaction de Constantinople ». Et il n'est pas douteux qu'il s'agit d'emprunts proprement dits.

L'importance de la Cappadoce apparaît surtout lorsque la Syrie, la Palestine et la Mésopotamie, sous la domination musulmane, seront à peu près perdues pour l'art chrétien. « Au xe siècle, dit le P. de J., c'est la Cappadoce qui nous apparaît l'héritière des vieilles traditions orientales. Elle a d'ailleurs son originalité, et quelques-uns des motifs qu'elle figure et qu'elle léguera à d'autres, lui sont propres. Néanmoins, dans l'ensemble, elle se rattache étroitement, par son iconographie, à la Syrie et à la Palestine. »

Harald Ingholt. — **Bibliographie de Charles Clermont-Ganneau**, dans *Revue archéologique*, 1923, II, p. 131-158.

Le jeune savant danois avait déjà donné dans le tome précédent de la *Revue archéologique* une notice sur la vie de M. Clermont-Ganneau. Il nous offre aujourd'hui la bibliographie du regretté maître rangée par années, présentée sous une forme abrégée, mais suffisamment claire. La difficulté de ce travail, qui débute par l'année 1866 pour se terminer avec l'année 1922, résidait non seulement dans la multiplication des périodiques utilisés par M. Clermont-Ganneau, mais aussi dans la répétition d'un même article dans différentes revues ou journaux. Il faut remercier M. Ingholt de cette utile publication.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

Les fouilles en Palestine. — De bonnes nouvelles parviennent des fouilles que M. Raymond Weill a reprises à Jérusalem sur le site d'Ophel. Le savant professeur à l'École des Hautes-Études est assisté de M. Duff, un hébraisant qui a travaillé à Paris, et de Mlle Zelwer, ancienne élève de l'École du Louvre. Les travaux ont dégagé l'extrémité sud de l'enceinte jébusite et ont permis de fixer exactement son tracé. Un grand tombeau, appartenant certainement à la nécropole royale antérieure à Ézéchias, a été découvert, en meilleur état que les trois tombes reconnues en 1914 et que les carrières de l'époque romaine avaient complètement éventrés. Malheureusement cette tombe, avec puits d'accès, fut complètement vidée de son contenu dès l'antiquité et transformée en citerne.

M. R. Weill a, d'autre part, entrepris des fouilles à Gézer et la découverte de tombes d'époques diverses, au mobilier intact, permettra de vérifier le classement établi jadis par M. Macalister.

Les objets ainsi exhumés prennent place à Jérusalem dans le musée Edmond de Rothschild. On sait, en effet, que les frais de la mission Weill sont entièrement supportés par le distingué membre de l'Académie des Beaux-Arts.

Également sur la colline d'Ophel, mais plus au nord, M. Macalister a ouvert un chantier qui a déjà fourni de nombreux vestiges céramiques et architecturaux. Ce savant, qui fouille pour le compte du Palestine Exploration Fund, aurait atteint la couche de l'âge du bronze.

Toujours à Jérusalem M. Nahum Slousch, pour le compte de la Jewish Palestine Exploration Society, a dégagé le soubassement du monument funéraire, connu sous le nom de tombeau d'Absalon et a retrouvé les chambres funéraires correspondant à la tombe dite de Josaphat.

Enfin, M. Fisher est rentré d'Amérique pour reprendre au printemps, avec des moyens puissants, l'exploration profonde du site de Beisan (Scythopolis).

La Syrie à travers les âges. — Sous ce titre, six conférences ont été données dans la salle de la Société de géographie pour exposer au grand public les résultats des principaux travaux archéologiques entrepris en Syrie depuis le mandat français sous l'active impulsion de M. le général Gouraud et de son successeur M. le général Weygand. Ces conférences, qui ont été très suivies, ont pu être organisées grâce au patronage du Haut-Commissaire, M. le général Weygand, et au concours du Comité de l'Asie française, de la Société française des fouilles archéologiques et de la Société Ernest-Renan. Voici la liste des sujets traités.

1re Conférence. — *Lundi 11 février, 5 heures.* **Les Phéniciens : Fouilles de Sidon** (avec projections), par M. le docteur G. Contenau, docteur ès lettres, chargé de mission, sous la présidence de M. le général Gouraud, gouverneur militaire de Paris, membre de l'Institut, ancien Haut-Commissaire en Syrie et au Liban.

2e Conférence. — *Lundi 18 février, 5 heures.* **Les Égyptiens en Phénicie : Fouilles de Byblos** (avec projections), par M. Pierre Montet, professeur à l'Université de Strasbourg, chargé de mission, sous la présidence de M. René Cagnat, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

3e Conférence. — *Lundi 25 février, 5 heures.* **Grecs et Palmyréniens : Fouilles de Doura dans le désert de Syrie** (avec projections), par M. Franz Cumont, membre de l'Institut, chargé de mission, sous la présidence de M. Théophile Homolle, membre de l'Institut.

4e Conférence. — *Lundi 10 mars 5 heures.* **L'Époque byzantine : Les étudiants en droit de l'Université de Beyrouth au Ve siècle**, par M. Paul Collinet, professeur à la Faculté de droit de Paris, sous la présidence de M. Charles Diehl, membre de l'Institut.

5e Conférence. — *Lundi 17 mars, 5 heures.* **Les Croisades : L'Art franc du moyen âge en Syrie** (avec projections), par M. Camille Enlart, Directeur du Musée de sculpture comparée, chargé de mission, sous la présidence de M. Émile Senart, membre de l'Institut.

6e Conférence. — *Lundi 24 mars, 5 heures.* **La Société musulmane : La Propriété foncière en Syrie au temps des Arabes**, par M. Louis de Brun, avocat à la Cour d'appel de Paris, sous la présidence de M. Auguste Terrier, délégué du Haut-Commissaire de Syrie. M. Louis de Brun, étant tombé malade, a été remplacé par M. René Dussaud qui a exposé les découvertes du regretté Maurice Pézard, de Mme D. le Lasseur, de M. Pupil et de M. de Lorey.

Le jour même où se tenait la dernière conférence, les représentants du Ministre de l'Instruction publique et du directeur des Beaux-Arts, assistés de M. le général Charpy, représentant le général Gouraud, du comte François Delaborde, président de l'Académie des Inscriptions et de

M. René Cagnat, secrétaire perpétuel, ont inauguré l'exposition temporaire des Fouilles françaises de Syrie, autorisée par M. le général Weygand et sur laquelle nous reviendrons dans le prochain fascicule.

Ernest Babelon. — Né dans la Haute-Marne en 1854, le savant conservateur du Cabinet des médailles, membre de l'Académie des Inscriptions depuis 1897, professeur au Collège de France, est mort le 3 janvier 1924 après une courte maladie. L'histoire et l'archéologie orientales lui sont redevables de travaux importants. Peu après sa sortie de l'École des Chartes, il fut chargé d'achever l'*Histoire ancienne de l'Orient* qu'avait entreprise François Lenormant. Il écrivit aussi un *Manuel d'archéologie orientale* de lecture agréable.

Mais son véritable titre à la reconnaissance des orientalistes est l'établissement de ses deux catalogues de la Bibliothèque Nationale, l'un intitulé *les Rois de Syrie, d'Arménie et de Commagène*, l'autre *les Perses Achéménides* (1893). Sous ce dernier titre, l'auteur embrasse non seulement la numismatique des rois achéménides, mais aussi celle des satrapes et des dynastes de Cilicie, d'Asie Mineure, de Lycie, de Chypre et de Phénicie. Les questions complexes que soulèvent ces monnayages n'ont cessé, par la suite, d'être envisagées par lui notamment dans de nombreux articles, et son monumental *Traité des monnaies grecques et romaines*, malheureusement inachevé, en offre dans le tome II (1910) de la deuxième partie une nouvelle mise au point. Rien de ce qui touchait la numismatique et même la gravure sur pierre ne lui était étranger. Une rare puissance de travail et une curiosité toujours en éveil l'ont porté à aborder les sujets les plus divers.

Ernest Babelon a consacré une part importante de sa surprenante activité à encourager les fouilles archéologiques et, soit dans les commissions de l'Académie des Inscriptions, soit à la Société française des fouilles archéologiques qu'il présidait depuis l'origine, il n'a cessé d'envisager tout spécialement les recherches à entreprendre dans les régions syriennes. C'est ainsi que les P. P. Jaussen et Savignac ont pu mener à bien leur exploration de l'Arabie septentrionale et qu'ils ont pu publier leurs découvertes.

Howard Crosby Butler (1872-1922). — La publication par les soins de M. Howard Seavoy Leach de la bibliographie du savant archéologue américain (Princeton, 1924; extrait du volume consacré à la mémoire de H. C. Butler par les soins de la Princeton University Press, 1923) nous fournit l'occasion de déplorer cette mort prématurée qui constitue une perte douloureuse pour nos études. S'il s'était intéressé à la Grèce propre, s'il a participé aux fouilles de Sardes, c'est en Syrie qu'il a dépensé le plus de sa remarquable activité, comme l'atteste la part qu'il a prise aux grandes publications qui sont le fruit des deux expéditions américaines en Syrie : *American archaeological Expedition to Syria in 1899-1900. Publications*. New-York, The Century Co, 1903-1914, et *Princeton University Archaeological Expedition to Syria in 1904-1905 and 1909. Publications*. Leyde, Brill, 1907-1922.

Le Gérant : PAUL GEUTHNER.

5598. — Tours, Imprimerie E. ARRAULT et Cie.

LA PEINTURE CÉRAMIQUE PALESTINIENNE

PAR

L. H. VINCENT, O. P.

I. — État des recherches.

Le titre même de cette note en limite nettement le but. Il ne s'agit pas, en effet, d'étudier la « céramique peinte » de Palestine — ce qui comporterait l'examen détaillé de la technique et des formes — mais uniquement cette variété spécifique du décor obtenu par le jeu de couleurs appliquées sur la surface des vases et par les figures diverses que leurs combinaisons produisent. Encore se propose-t-on beaucoup moins de scruter ce qu'elle est intrinsèquement, quels en sont les éléments constituants, les procédés, le répertoire ornemental et l'évolution, que de rechercher ses sources probables d'inspiration, c'est-à-dire, en pratique, les influences qui ont pu régir son développement. Aussi bien est-ce le point fondamental de toute classification vraiment scientifique, le seul qui donne à la céramique la valeur d'un document d'histoire et autorise quelque précision ferme dans la chronologie de son évolution [1].

Dans l'état présent de notre information il est assez vite fait d'indiquer à quoi se résume la peinture céramique palestinienne dans les diverses phases déterminées par l'archéologie générale de la contrée [2].

Inexistante à l'époque paléolithique — dont nous ignorons pratiquement encore la poterie elle-même — elle apparaît sous une forme naïve et timide sur les tessons ou les vases frustes de l'ère néolithique : simples taches de

[1] « ... il n'y a, en somme, que la *forme* et le *décor* pouvant constituer les bases les plus sérieuses sur lesquelles il est possible d'échafauder une chronologie... » L. Franchet, *Céramique primitive. Introduction à l'étude de la technologie* (1911), p. 155; cf. p. 145 ss. On sait, d'ailleurs, que M. Franchet se montre théoriquement un peu sceptique sur les classifications céramiques trop rigoureuses.

[2] Sur cette nouvelle classification générale, voir *Rev. Bibl.*, avril 1923, p. 272 ss.

couleur souvent « filée », ou lignes épaisses tracées avec gaucherie à même l'argile. Bien rares sont les essais d'ordonner ces lignes en figure quelconque ou en réseau géométrique appréciable.

Dès le début de l'âge du bronze — puisque nous n'avons encore aucune attestation positive dûment contrôlée d'une phase transitionnelle énéolithique ou chalcolithique — se révèle un perfectionnement qui consiste : 1° à donner plus de mordant au dessin coloré en le dégageant sur un fond ; 2° à géométriser l'ornementation peinte suivant des combinaisons linéaires. Le premier résultat est obtenu au moyen de lavages avec des argiles colorantes qui donnent aux vases une tonalité superficielle très franche, mieux de nature à faire saillir les lignes peintes ensuite en couleurs appropriées. Le second n'est qu'un succédané, plus rapide et plus clair, des incisions primitives dans l'argile fraîche. Les lavages colorants, ou si l'on veut les engobes [1] simplistes de ces débuts sont à peu près invariablement clairs et dans la tonalité même des argiles : seulement les argiles qu'on y emploie sont plus épurées, largement délayées : quelque chose comme les « barbotines » modernes. Les couleurs mises en œuvre par le peintre sur ce champ clair sont toujours mates et dans des tons variant du brun au noir : mais quelle qu'en soit la tonalité, le dessin demeure exclusivement monochrome [2]. On peint en noir sur des engobes blanc, rouge brique léger, parfois jaunâtre ; en brun ou ocre sur des fonds gris terne ou rouge clair. Le géométrique rectiligne est à peu près exclusivement employé, bien que les éléments curvilignes apparaissent déjà.

Dans la seconde phase du bronze, la pratique des engobes se généralise. La peinture, déjà beaucoup plus fréquente, s'assouplit et enrichit son répertoire. Elle est toujours mate, sur des fonds généralement clairs. Toutefois, l'association plus courante du style curviligne aux motifs rectilignes fournit des combinaisons multipliées : et surtout la polychromie ajoutant la ressource de quelques tons rouges — plus rarement bleutés — aux nuances brunes et noires augmente l'effet de la peinture, qui reste néanmoins toute linéaire.

[1] On prend ici le terme au sens générique de couverte colorante appliquée sur toute la surface d'un vase. Pour la valeur technique, voir Francher, *op. l.*, p. 90 s.

[2] Le polissage ou lustrage obtenu par frottement (angl. : *burnishing*) se pratique généralement sur un engobe coloré et peut, en certains cas, produire des nuances de tons. Ce procédé ne représente néanmoins pas un décor *peint;* il n'en sera donc pas fait état en ce moment.

Un progrès sensible marque la troisième phase du bronze. Il ne consiste pas seulement en une technique plus ferme et dans une meilleure exécution des engobes sur lesquels doit s'enlever le dessin : ce dessin est transformé par une distribution plus esthétique et l'introduction de motifs empruntés plus ou moins directement à l'observation de la nature : arbres ou plantes stylisés, poissons, quadrupèdes et oiseaux prennent une place prépondérante. Le style demeure essentiellement géométrique ; mais les éléments linéaires, mieux répartis pour souligner les formes essentielles des vases, s'ordonnent de manière à former le cadre de compartiments distribués en frises continues sur la panse ou l'épaule, un motif figuré, végétal ou animé, occupant chaque compartiment ou métope. Le vase présente ainsi comme une série de petits tableaux coordonnés dans un groupement symétrique. Un grand nombre de ces tableaux n'étalent que des variations géométriques : damiers, triangles opposés par leur sommet, fuseaux, losanges quadrillés, cercles concentriques, spirales et autres fantaisies dérivées de la ligne, ou résultant d'une stylisation à outrance. Dans l'ordre animal, des cervidés souvent fabuleux, des poissons et quelques variétés d'oiseaux de basse-cour et d'oiseaux d'eau sont les éléments favoris du répertoire. La représentation humaine n'a pas encore été signalée, si ce n'est en quelque essai tout à fait timide. Pour le reste, c'est toujours le procédé traditionnel de décor en peinture mate — claire ou foncée — sur un fond clair et terne. Quand apparaît, çà et là, quelque pièce peinte en couleurs lustrées, il est facile de se rendre compte qu'il s'agit de vaisselle importée, ou d'un polissage pratiqué après la peinture.

Avec l'âge du fer tout progrès paraît s'interrompre. La technique se fige dans une routine d'atelier et le répertoire s'étiole. Bientôt s'inaugure une dégénérescence qui transforme rapidement les motifs animés en caricatures ou en poncifs rigides et secs, pour les anihiler finalement dans une convention linéaire inintelligible. La polychromie devient bâtarde et disparaît. Dès la seconde phase, c'est-à-dire vers le milieu du VIe siècle avant notre ère, on ne constate plus qu'un style exclusivement linéaire, barbare et inexpressif. La peinture céramique palestinienne a cessé pratiquement d'exister. C'est le temps où les élégants vases grecs font leur première apparition et désormais les ateliers locaux ne produisent plus guère que de la vaisselle commune.

Si pauvre qu'elle se révèle, cette peinture céramique locale avait pourtant

son intérêt. De tous points en harmonie avec le reste des arts palestiniens, chétifs, essentiellement syncrétistes et sans grand caractère, elle devait refléter à sa manière les influences du dehors. Pour autant, il était nécessaire de chercher à pénétrer ces influences et à dégager leur rôle : à quoi ne se dérobèrent point les spécialistes.

On peut dire que la céramographie palestinienne est née d'hier, puisque les premières recherches techniques furent inaugurées en 1890 par M. Flinders Petrie, à l'occasion de ses sondages à *Tell el-Hésy* = Làchis. Le schéma était catégorique et simple : la peinture céramique palestinienne s'inaugurait vers le XVIe ou XVIIe siècle avant notre ère et se groupait en trois phases : « amorite » — influencée surtout par l'Égypte et, sur le tard, par le monde égéen ; — « phénicienne » — qui représentait la prédominance égéenne par l'intermédiaire de Chypre et sous le faciès chypriote caractéristique de la décadence égéenne ; — « juive », où n'intervenait plus aucun art.

Au fur et à mesure du développement des séries céramiques dans les fouilles plus approfondies, l'attention des spécialistes se porta sur le décor peint. Dès l'année 1900, un technicien non moindre que M. F. B. Welch lui consacrait une enquête d'ensemble où il s'attacha surtout à démêler l'apport précis des influences égéennes [1]. Cette orientation devait peser d'une manière à peu près fatidique sur la suite des travaux entrepris dans ce domaine. Sans s'attarder aux comptes rendus superficiels et trop maigres de documentation céramique dans les diverses fouilles ultérieures, on peut aller droit aux deux seules monographies scientifiques sur le sujet : celle de M. Macalister sur la céramique de Gézer, et celle de M. Watzinger sur la céramique de Jéricho [2]. Dans la première, plus minutieusement descriptive et stratigraphique, il n'est accordé qu'une place à peu près insignifiante au commentaire archéologique. A peine dégage-t-on en termes fort généraux quelques vagues influences égyptiennes, égéennes et chypriotes indiquées en bloc. Dans la seconde, notablement plus approfondie au point de vue esthé-

[1] Welch, *The influence of the Aegean civilisation on south Palestine; Q. S.*, 1900, p. 342-350 ; reproduit dans *Annual... Brit. School at Athens*, VI, p. 117-124.

[2] Macalister, *The Excavation of Gezer*, t. II, p. 428-239 (1912). — Watzinger, *Jericho*, p. 97-169 (1913). Dans le mémoire que M. Mackenzie consacrait à ses premières fouilles d'Aïn Šems (Beth Šémès) le commentaire de la céramique n'était qu'à peine ébauché : *P. E. F. Annual*, II, 1913, p. 40 ss.

tique et nourrie de rapprochements très érudits, l'horizon est plus exclusivement encore méditerranéen, non sans un excellent effort pour substituer aux allégations par trop sommaires d'influence « égéenne » l'indication mieux justifiée et plus précise de courants artistiques dérivés en effet de la mer Égée, mais spécifiquement aussi de la Grèce continentale, des Cyclades, de Chypre et de la Troade. Pas un regard n'est jeté vers l'Orient chaldéo-mésopotamien, alors qu'on sait fort bien et qu'on souligne du reste judicieusement les influences babyloniennes en d'autres domaines : la glyptique par exemple ou l'architecture [1]. Écueil plus néfaste encore, et sensible surtout dans la monographie de M. Watzinger : c'est la durée même de la peinture céramique dans son ensemble qui est délimitée d'une manière un peu parcimonieuse, puisqu'elle prendrait corps seulement à une époque aussi basse que le XVIe siècle environ, quoi qu'il en soit des origines reléguées dans une obscurité qu'on répute impénétrable.

Phénomène étrange, en vérité : car à la date où parut au moins la seconde de ces monographies très érudites, le mémoire révélateur de M. E. Pottier sur la « Céramique peinte de Suse » avait fait connaître son rôle dans « l'histoire générale de la céramique antique », en esquissant un magistral « résumé sur la peinture des vases en Orient [2] ». Bien avant cette publication, au surplus, M. Pottier s'était efforcé de préciser l'apport de l'Orient mésopotamien et élamite, non sans se garder avec circonspection contre l'outrance des thèses

[1] L'idée de quelque influence mésopotamienne ou chaldéenne sur la céramique ne se présente même pas sous forme d'hypothèse chez M. Watzinger, alors qu'il évoque par exemple la possibilité de je ne sais quelle influence « transjordanienne » ou « moabite » (*op. l.*, p. 111 s.). On serait bien en peine, à ce jour, de dire en quoi elle a pu consister. Chez M. Macalister, il est bien question une fois, à la cantonade, d'un « sentiment assyrien » — *an Assyrian « feeling »* *Excav.*, II, 194 —, à propos de certain détail pictural sur trois tessons de Gézer ; mais ce détail ne retient pas autrement son attention ; nous le retrouverons plus tard — et nulle perspective orientale n'intervient plus dans sa monographie. On ne voit pas davantage que cette perspective ait attiré M. H. Thiersch dans les analyses très diligentes qu'il a consacrées aux séries céramiques palestiniennes (*Archaeolog. Anzeiger*, 1907-1909 ; *ZDPV*, XXXVII, 1914, p. 61-91), ni M. R. von Lichtenberg dans ses monographies : *Einflusse der aegaeischen Kultur auf Aegypten und Palastina* (Mitteil. *der vorderas. Gesell.*, 1911 ; *Die aegaeische Kultur*, 1911.

[2] *Memoires de la Délégation en Perse*, t. XIII : *Recherches archéologiques. Céramique peinte de Suse et petits monuments de l'epoque archaique*, P. 27-103 : *Étude historique et chronologique sur les vases peints de l'Acropole de Suse* (1912).

enthousiastes présentant par exemple la poterie susienne comme « la source unique et primordiale de toute la céramique répandue dans le bassin de la Méditerranée [1] ».

Or, non seulement ce prudent rappel à une enquête assez compréhensive pour ne plus faire abstraction de l'Orient mésopotamien n'a pas encore eu d'écho dans la céramographie palestinienne, mais la recherche paraît aiguillée de plus en plus exclusivement vers Chypre — substituée d'emblée au monde égéen — vers les côtes d'Asie Mineure et par là vers l'Europe, non sans

[1] Pottier, *Céram. peinte...*, p. 69. Cf. Pottier, *Revue de Paris*, 15 fév. 1902, p. 827-850; 1er mars, p. 169-199. *Le palais du roi Minos*. On notera surtout (p. 179 ss.) la discussion sur « Les influences orientales » et leurs « intermédiaires », qui réagissait déjà d'ensemble contre les exagérations fameuses du *Mirage oriental* allégué avec brio par M. S. Reinach. La réaction en ce sens d'un rappel aux influences orientales dûment interprétées a été poursuivie par le même maître; v. g., à propos de « documents céramiques du... Louvre »; *Bull. de corresp. hell.*, XXXI, 1907, p. 113-138; 228-269. M. Dussaud, *les Civilisations préhelléniques*, 2e éd., 1914, se montre encore fort sceptique sur ce qu'il croit pouvoir continuer de nommer des « similitudes superficielles » entre la céramique mycénienne et celle de Suse (p. 205, 214) et, d'une façon générale, il paraît soucieux d'émanciper les civilisations égéenne et crétoise de toute influence bien efficace de l'Orient ancien. M. F. Poulsen, *Der Orient und die frühgriechische Kunst*, 1912, aiguillait fermement, au contraire, l'investigation critique vers les diverses provinces de l'art oriental; c'était revenir, dans une certaine mesure, à l'ancien point de vue de Helbig, mais avec une méthode singulièrement plus rigoureuse, et surtout une documentation immensément développée.

Grâce à cette méthode et à cette documentation, Poulsen suggérait, par des arguments que la critique de M. Dussaud est loin d'avoir tous mis à néant, l'origine orientale de divers motifs qui trouvèrent une nouvelle fortune dans l'art chypriote représenté par exemple dans la nécropole d'Enkomi, dans la civilisation plus puissante du monde égéen et jusque dans la civilisation crétoise, réputée encore plus indépendante d'apports étrangers, si ce n'est de quelques éléments empruntés à l'Égypte. « On a beaucoup envisagé déjà, écrivait Poulsen en 1911, la dépendance mutuelle entre l'art égyptien et l'art crétois, mais, à mon avis, trop peu l'influence mésopotamienne sur la Crète » (*Jahrbuch d. deut. arch. Instituts*, XXVI, 238). On peut voir aujourd'hui dans les plus érudites monographies sur les civilisations égéo-crétoises, ou leurs dérivés, que l'idée a fait du chemin; cf. A. Reichel, *Stud. zur kret.-myken. Kunst; Jahreshefte...*, XI, 1908; p. 257 s.; K. Muller, *Frühmykenische Reliefs; Jahrbuch...*, XXX, 1915, p. 282 et n. 3; B. Schweitzer, *Geometrische Stile in Griechenland; Athen. Mitteil.*, XLIII, 1918, p. 122 ss., 130, etc.; Val. Muller, *Die Ziernadel aus dem III. myken. Schachtgrab; Ath. Mitteil.*, 1918, p. 153-164; Taramelli, *Il Tempio nuragico .. di Serri* (Sardaigne); *Notizie degli Scavi*, 1922, p. 328 ss. Dans sa récente *Classification des céramiques antiques des îles de la mer Égée* (sauf la Crète), M. Ch. Dugas n'hésite pas à introduire une catégorie de « Styles orientalisants », d'époque relativement basse, à vrai dire, mais qui n'en rétablit pas moins le contact avec l'Orient.

remettre à l'honneur des influences hittites depuis longtemps alléguées sur des fondements surtout imaginatifs [1] : influences qui commencent à devenir perceptibles aujourd'hui, qu'il sera certainement fécond de scruter, mais qu'il serait imprudent d'exagérer, surtout pour en faire le canal de je ne sais quelle pénétration d'un art céramique original et créateur, issu de la Transcaspienne ou de la Haute Asie. On vient même de voir la plus récente synthèse technique mettre à peu près en bloc la céramique de Syrie-Palestine sous la dépendance du « cycle Troie-Chypre-Égée », c'est-à-dire à l'antipode des influences « phéniciennes », par conséquent orientales, alléguées si fermement au point de départ des études céramographiques palestiniennes [2]. Encore M. Woolley, qui préconise cette théorie, rabaisse-t-il avec conviction au XIVe ou au XIIIe siècle l'époque de ces influences, d'où serait né pourtant à peu près tout décor peint appréciable.

Un mémoire très substantiel de M. le docteur Albright, qui ne paraît pas avoir connu l'énergique réaction antérieure de M. Pottier, a déjà remis au point vigoureusement la timide chronologie dans laquelle tendaient à s'emprisonner la céramique palestinienne et son décor peint [3]. Il ne s'impose pas avec une moindre urgence de les émanciper de l'horizon trop unilatéral dans lequel on les a placés depuis quelques années, et de rouvrir la perspective orientale chaldéo-mésopotamienne sur la céramique tout aussi bien que sur le reste de l'archéologie de Palestine.

Qu'on veuille bien ne se point méprendre à ce propos. La question n'est pas de choisir dans l'ornementation céramique peinte de ce pays tel procédé technique ou tels éléments du répertoire décoratif pour les mettre sous la

[1] Par ex. dans P. Handcock, *The latest Light on Bible Lands* (1913), p. 57 s., 206, à propos des trouvailles de céramique peinte, à Lâchis et à Gézer. A l'époque où fut publiée la brève synthèse de *Canaan* (p. 297 ss. — 1907), la céramique susienne encore à peine révélée, mais déjà en cours d'exposition dans les galeries du Louvre permettait seulement d'en indiquer la portée pour l'histoire de cet art (cf. *op. cit.*, p. 323 s.). Dès les premières publications dans les *Mém. de la Délég.*, il parut évident qu'il y avait là beaucoup plus que des « similitudes superficielles » avec la céramique de Palestine — pour ne rien dire des autres : — la *R. B.* s'attacha donc à le faire ressortir incidemment et surtout *R.B.*, 1914, p. 515-8, en attendant de pouvoir serrer de plus près le problème des influences positives.

[2] Cf. Woolley, *Syria*, II, 1921, p. 180, 184, 191.

[3] Albright, *Palestine in the earliest historical Period : Journal of the Pal. Oriental Society*, II, 1922, pp. 110-138. Voir, bien auparavant, Pottier, *Céramique peinte...*, p. 81 ; De Morgan, *les Premières Civilisations*, 1909, p. 306 ss.

mouvance directe de l'art céramique de Suse, de Babylone ou de Ninive : cette dérivation en quelque sorte mécanique serait manifestement une chimère. Si l'on songe que la peinture céramique susienne par exemple, telle que nous la connaissons à ce jour, classe d'emblée ses admirables productions au IVe millénaire avant J.-C., il est hors de doute qu'on ne saurait rêver une survivance assez prolongée pour que certains éléments de son répertoire aboutissent directement aux peintres de vases dans la Palestine du second millénaire. La méthode est autre. Elle consiste à chercher, plutôt que de bien rares emprunts directs, la filiation qui permet de retracer l'évolution d'un procédé et les transformations d'un motif jusqu'à leur véritable patrie artistique, où ils retrouvent leur sens initial et leur exacte portée. On n'a pas beaucoup, je suppose, éclairci la valeur d'un motif quand on l'a déclaré « chypriote » ou « égéen », aussi longtemps du moins qu'on n'a pas précisé sous quelle nuance mieux déterminée on emploie ces termes, *chypriote* surtout, qui est par trop élastique et couvre une aussi mince originalité [1]. A moins qu'on ne se paie de mots et qu'on ne spécule dans le vide, ces délicats problèmes d'histoire d'un art n'admettent plus guère les anciennes catégories rigides qui pouvaient opposer Chypre à Mycènes, Mycènes à la Crète, la Crète à l'Asie Mineure ou à l'Orient mésopotamien. Il ne suffit plus d'un faciès général nuancé, ou d'un motif interprété d'autre sorte pour justifier l'autonomie artistique : pas plus, d'ailleurs, qu'une superficielle similitude ne saurait aujourd'hui fonder une dépendance quelconque ou un contact que la spontanéité de l'esprit humain suffit largement à expliquer [2].

Le nœud de la difficulté est en ceci : existe-t-il ou n'existe-t-il pas, dans la peinture céramique palestinienne, de motifs ou plutôt d'éléments décoratifs dont l'origine doive être cherchée en Orient : Mésopotamie, Chaldée, ou Susiane ? Voici de longues années que la question ainsi posée fut résolue par

[1] « On ne voit à aucun moment une originalité foncière se dégager de ses produits et, comme la Syrie, elle [Chypre] accepte de toutes mains ce qui se présente à elle » (Pottier, *Céram. peinte...*, p. 85). Cf. *R B.*, 1922, p. 103, n. 1.

[2] Nulle part, je crois, mieux que dans M. Pottier, *Céram. peinte*, p. 67 ss., on ne trouvera résumée l'épineuse question de « l'art spontané et l'art par contact », ni mieux accentuée la difficulté de prendre parti avec absolue sécurité dans ce dualisme fatal. Mais c'est précisément une raison de plus, en abordant le problème, de s'inspirer de la circonspecte et pénétrante méthode brillamment tracée par ce maître.

la solution franchement affirmative que paraissaient bien justifier les brillantes découvertes céramiques de la *Délégation en Perse*. Il se peut que, dans le légitime enthousiasme de ces premières révélations attestant le merveilleux épanouissement d'un foyer artistique chaldéo-élamite déjà très évolué dès le XXXe siècle avant notre ère, les savants explorateurs aient exagéré son rayonnement sur l'Asie Antérieure, la Syrie-Palestine et la Méditerranée occidentale [1]. Dès 1907, les preuves groupées par M. de Morgan simplement par quelques aspects de la technique décorative et deux ou trois motifs favoris du répertoire pictural auraient dû forcer la conviction. Admettant la simultanéité d'un « foyer égyptien » et d'un « foyer chaldéo-élamite » à l'aurore lointaine des temps historiques, il faisait constater que l'expansion plus active du second avait de bonne heure marqué son empreinte sur la peinture céramique des régions cananéennes et fait probablement sentir son influence jusque dans les plateaux d'Asie Mineure et les îles de la Méditerranée orientale. Il n'avait garde, assurément, de présenter cette expansion artistique à la manière d'une conquête qui absorbe et asservit, substituant ses lois ou son caprice aux tendances spontanées du génie vaincu. Loin d'imaginer rien qui ressemble à une conquête, à quoi s'opposent manifestement les conditions de l'espace et du temps, M. de Morgan faisait toucher du doigt cette lente, mais irrésistible pénétration, que maintes causes très pacifiques rendent plus efficacement active que toute révolution politique et toute volonté dominatrice. La mode, le goût, la curiosité, l'exotisme furent toujours, à travers le monde, les agents les plus féconds de diffusion esthétique. Et la diffusion est d'autant plus rapide que l'objet d'art offre une supériorité plus marquée et que le milieu nouveau dans lequel il pénètre est plus apte à se l'assimiler. Si je ne me trompe, ainsi l'entendait M. de Morgan lorsqu'il faisait rayonner la céramique peinte chaldéo-élamite à travers l'Asie Antérieure jusqu'au monde égéen dès le XXe siècle avant notre ère. Dans son judicieux point de vue, ce rayonnement était si peu

[1] On impute souvent cette exagération à M. J. de Morgan, sans souligner peut-être assez les judicieuses nuances de sa théorie. Jusque dans la synthèse très généralisée qu'il présente dans *les Premières Civilisations* (p. 198 ss.), et malgré l'inévitable écueil de concrétiser par un tableau synoptique (p. 203) des influences aussi délicates, M. de Morgan a pris soin de multiplier les observations restrictives qui sauvegardent l'autonomie et le génie créateur des civilisations sur lesquelles il fait rayonner l'influence chaldéo-élamite primitive.

comparable à une domination, qu'il agissait plutôt à la manière d'un stimulant, associé parfois à des infiltrations de tout autre origine, pour féconder une inspiration indigène qui fusionnait ces éléments disparates dans une peinture céramique dont la physionomie devenait franchement autonome. Tout au plus voudrait-on souligner aujourd'hui qu'en assignant à la céramique d'art chaldéo-élamite une sorte d'expansion régulière et constante vers les régions méditerranéennes, M. de Morgan se trouvait conduit à exagérer peut-être l'importance et le rôle du foyer « cananéen » constituant un intermédiaire, et qui aurait par la suite rayonné dans la mer Égée « soit directement, soit par l'entremise des Phéniciens [1] ».

On conçoit ce qu'une perspective aussi nouvelle en ce temps-là introduisait de bouleversements dans les théories accréditées alors parmi les spécialistes en céramographie. Depuis longtemps familiarisés avec la doctrine de la prépondérance artistique égyptienne, absorbés surtout par les problèmes captivants que soulevaient jour à jour les découvertes égéo-mycéniennes et crétoises [2], comment eussent-ils accepté d'emblée la suggestion d'un tout autre courant d'influences lointaines et profondes? Aussi n'est-il pas trop étrange que cette première voix discordante ait paru se perdre dans le désert. Même après que l'enquête approfondie du meilleur maître français, M. Ed. Pottier, eut mis au point le caractère et les modalités de ces archaïques influences orientales, il ne faut, en somme, pas beaucoup s'étonner qu'elles soient demeurées insoupçonnées des techniciens de la céramique palestinienne:

[1] J. de Morgan, *Observations sur les origines des arts céramiques dans le bassin méditerranéen; Rev. de l'École d'Anthropologie*, XVII, 1907, p. 413. Ce rayonnement ne lui faisait pas omettre d'ajouter que les civilisations plus jeunes du monde méditerranéen conservaient leurs « caractères indigènes » (*op. l.*, p. 415). Spécialement à propos de l'art égéen mis au contact de la vieille céramique peinte orientale, il dira que « s'en emparant, [il] la transforma suivant son génie » (*Les prem. civil.*, p. 199). Et ailleurs il fera nettement observer qu'après la constitution d'un art minoen autonome et puissant, c'est ce foyer nouveau qui, à son tour, rayonnera sur l'Orient et sur la céramique de Syrie-Palestine en particulier (*op. l.*, p. 309). Voilà, ce me semble, de quoi restreindre l'exagération outrancière qu'on a reprochée au très distingué savant.

[2] On conserve ces étiquettes pour leur commodité, comme aussi leur sens traditionnel; car ce n'est pas le lieu d'examiner la nouvelle terminologie qui s'accrédite ni les relations entre la Crète, la Grèce continentale et les Cyclades aux origines de leur art céramique. Cf. les fines observations de M. L. Renaudin, *Bull. Corr. hell.*, XLVI, 1922, p. 146 s., poursuivant la réaction contre le « Panerétisme ».

MM. Macalister, Watzinger et Thiersch. Il serait déplorable qu'elles le fussent plus longtemps, si l'on a quelque souci de comprendre avec exactitude et d'interpréter sainement la peinture céramique de ce pays.

Un très petit choix d'exemples empruntés aux séries déjà publiées mettra, je l'espère, en évidence la filiation qui rattache à l'Orient chaldéo-élamite non pas seulement quantité de motifs ornementaux qui pourraient — considérés isolément — n'offrir rien de bien décisif, mais certains tableaux de prédilection dans la peinture céramique palestinienne [1].

II. — Exemples d'influence chaldéo-élamite.

1. *Le groupe antithétique bouquetins et arbre sacré.*

Voici d'abord le thème très familier des bouquetins, cerfs ou chèvres, isolés, groupés en files, associés à d'autres animaux — des oiseaux surtout — superposés, adossés, mais souvent affrontés devant un arbre stylisé — généralement un palmier — contre lequel ils se dressent comme pour se nourrir de son feuillage ou de ses fruits. A peu près tous les chantiers de fouilles en Palestine en ont déjà fourni des variantes inégalement esthétiques suivant le milieu et l'époque dont relevaient ces peintures [2]. Cervidés ou capridés en toutes les attitudes et en toute sorte de contexte interviennent avec une telle abondance à Gézer qu'on a pu émettre l'hypothèse de quelque très vieux *totem* de la tribu primitive, ce qui entraînerait aisément l'opinion d'un *totem* commun à la plupart des premiers clans palestiniens, pour ne rien dire de beaucoup

[1] Autant et plus peut-être que la composition décorative et les particularités du style, les procédés techniques sont essentiels à considérer dans la question des influences. C'est le point principal examiné par M. de Morgan. Au nombre des affinités qui rattachent, à son avis, la céramique peinte palestinienne à celle de l'antique Élam, il y a le choix et le traitement des pâtes, les modalités de cuisson, les couleurs fixes qui arrivent presque à la nature d'un « vernis indélébile », excepté pour « la couleur rouge toujours fragile », enfin la polychromie. Comme il s'agit moins, en ce moment, de traiter la question dans toute son ampleur que d'introduire un élément trop méconnu dans sa discussion, la technique ne sera pas envisagée.

[2] Pl. XXIV, 1 : tessons de Megiddo ; d'après Schumacher, *Tell Mutesellim*, fig. 54 (2e âge du bronze).

d'autres fort disparates. En dehors de ces représentations plus ou moins naturalistes de bouquetins associés à des végétaux, rien peut-être n'est plus commun que ce même sujet sous la forme très déterminée d'un groupement héraldique où nous allons spécialement l'envisager [1].

Chacun sait qu'on désigne comme groupement *héraldique* ou *antithétique* la répétition en sens inverse d'un même motif zoomorphique de manière à le présenter avec symétrie sous les deux faces opposées et en affrontement direct ou indirect. La nature même en fournit d'innombrables modèles : et suivant la fine remarque de M. Heuzey, dès qu'il s'agissait d'une telle composition artistique, l'homme en trouvait spontanément « l'idée dans la symétrie de son propre corps [2] ». Il est peu de thèmes esthétiques sur l'origine desquels se soient produites autant de fluctuations avant que s'accrédite une opinion assez motivée pour canaliser peu à peu les discordances. Tour à tour suggérée, abandonnée, reprise en considération, l'hypothèse d'une origine orientale et spécifiquement mésopotamienne paraît conquérir aujourd'hui les adhésions les plus qualifiées comme les plus indépendantes, grâce à la documentation accumulée par les recherches en Babylonie, Chaldée, Susiane [3]. Il n'est plus téméraire de substituer au vague indice d'origine « mésopotamienne » la détermination plus précise d'origine « chaldéo-élamite » : et peut-être les découvertes de demain justifieront-elles une origine « élamite », tout court [4].

[1] Aussi bien serait-il parfaitement stérile de chercher un lien quelconque entre ces représentations quand elles n'entrent point dans une composition artistique. Magie, religion, sentiment esthétique les rendaient spontanées en tous les milieux et à toutes les époques où l'homme a pu avoir sous les yeux des animaux de cette famille. On les rencontre donc dans le répertoire des décorateurs céramistes de la Nubie préhistorique (cf. *Annals of Archaeol... Liverpool*, VIII, 1921, pl. III), ou de l'Égypte primitive (Capart, *les Débuts de l'Art en Égypte* (1914), fig. 75, 80, 82 s., 95, etc.), comme chez ceux de l'Élam (*Mém. Dél.* — Moussian — VIII, fig. 207-233). Cf. les remarques de M. Pottier, *Bull. corr. hell.*, 1907, p. 127 et de M. Pézard, *Mém. Dél.*, XII, 96 ss., 129 ss. M. Heuzey a depuis longtemps fait observer que la représentation du bouquetin est « restée un des motifs favoris de l'art oriental » (*Découv. en Chaldée*, p. 263; cf. 273). Mais entre des représentations comme la fresque de Hiérakompolis et le plat susien à reliefs (notre pl. XXIV, 5, d'après Capart, *les Débuts...*, fig. 148 et Jéquier, *Mém. Dél.*, I, fig. 354) un lien n'est pas chimérique.

[2] Heuzey, *les Origines orient. de l'art*, p. 40.

[3] Cf. V. K. Muller, *Athen. Mitteil.*, XLIII, 1918, p. 154 s.

[4] A feuilleter seulement les planches du récent volume que M. L. Legrain consacre aux *Empreintes de cachets élamites* (*Mém. de la Miss. archéol. de Perse*, t. XVI : *Miss. en Susiane* (1921), pl. VI, 95, 97 ; VIII, 138, 141 s. ; XI, 182 par adossement) ; XII, 199-202 ; XVII, 265, 270 ; XXI, 316 s. ; XXIII, 330),

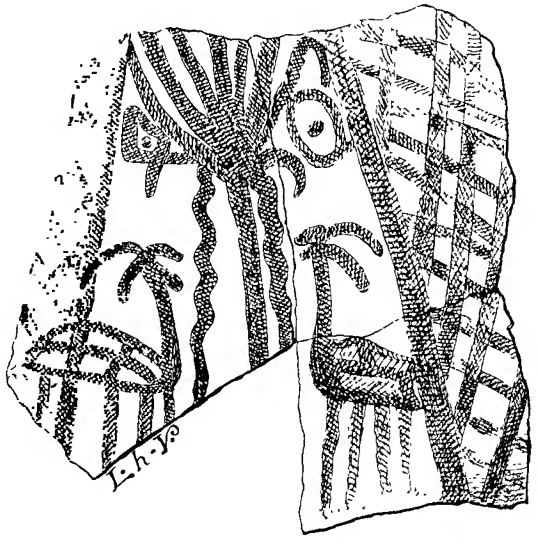

1

2

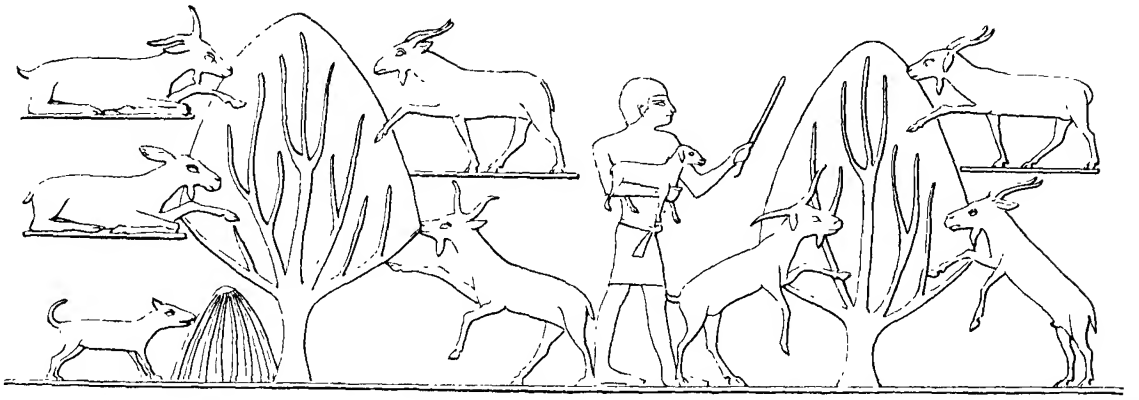

3

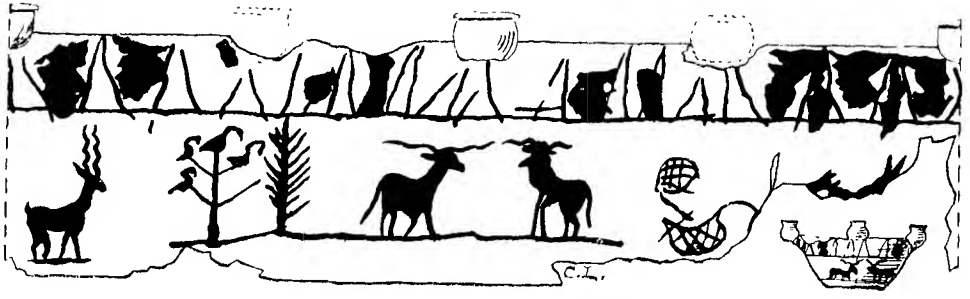

4

5

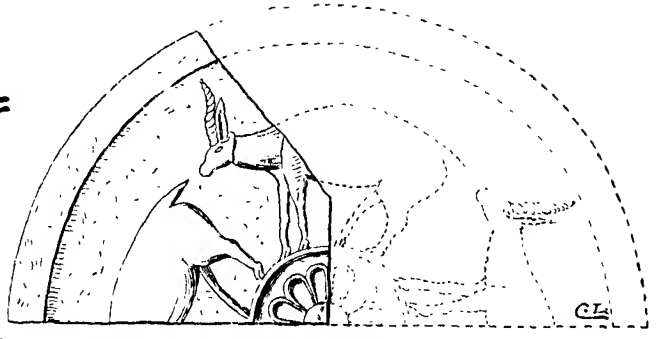

1 et 2 : Le groupe antithétique bouquetins et emblème sacré. — 3-5 : Capridés ou cervidés en groupements divers.
Les croquis signés des initiales C. L. m'ont été obligeamment préparés par le P. C. LAVIGNE.)

Les exemples du groupe héraldique ne sont point rares en Égypte, au moins dans l'art de la XVIIIe dynastie, si nous ne voulons pas faire intervenir les gravures des « palettes de schiste » des premières dynasties [1]. Ces exemples foisonnent dans l'art syrien, asianique, égéo-mycénien et crétois ; on en connaissait depuis longtemps la fréquence dans les écoles mésopotamiennes [2]. Telle est même cette fréquence, telle aussi l'apparente banalité du sujet, qu'au lieu de mettre l'origine de ce groupement au compte de quelque emprunt d'une civilisation à l'autre, M. Jolles a insisté naguère sur la nécessité d'y voir un phénomène très simple de polygénisme en chacune des régions où on le constate [3]. Il y aurait été engendré par quelque préoccupation de magie prophylaxique ou de zoolâtrie ; à moins qu'il ne résulte tout bonnement de l'inexpérience naïve d'artistes primitifs désireux « de montrer à la fois *les deux côtés* du *même animal* », comme dans le cas, analogue mais plus bizarre, des bêtes monstrueuses, « monocéphales avec deux corps », quand ce n'est pas trois ou quatre [4]. Encore fallait-il, pour que le polygénisme ait pu légitimement intervenir comme explication satisfaisante du sujet, en restreindre la manifestation aux contrées où bouquetins et palmiers sont des élé-

on a l'impression d'un thème favori qui avait subi manifestement une évolution déjà longue dans l'art élamite primitif, avant d'aboutir à la stylisation qu'attestent ces cachets gravés tout au début du IIIe millénaire. Ils sont « antérieurs à Sargon l'Ancien » et « leur priorité sur les cachets et empreintes connus jusqu'ici est hors de doute » (Legrain, *op. l.*, p. 1) ; par conséquent, leur influence est des plus vraisemblables sur la glyptique et la sculpture chaldéennes de l'époque des patésis. On voit combien le problème a changé de face depuis les travaux de Jolles, en 1904, et de Reichel, en 1908, sur le sujet (cf. A. Reichel, *Zur antithetischen Gruppe*, dans *Memnon*, II, 1908, p. 83-94).

(1) Capart, *les Débuts...*, fig. 59, au centre : affrontement immédiat sans arbre interposé, exactement comme dans les cachets élamites du XXXe siècle : Legrain, *op. l.*, pl. XII, 199 ; XVII, 270 ; cf. Pézard, *Mém. Délég.*, XII, p. 129, n° **129** ; p 134 ss., n[os] **187** s.

(2) Bibliographie suffisante dans Pottier, *B. C. H.*, 1907, p. 127 s.

(3) Cité d'après W. Deonna, *Quelques conventions primitives de l'art grec ; Rev. ét. gr.*, XXVI, 1913, p. 8 ; cf. Pottier, *BCH.*, 1907, p. 254.

(4) Deonna, *op. l.*, p. 6 ss. L'explication, qui paraît avoir été fournie d'abord par M. Murray, n'est valable, naturellement, qu'aux origines. Le motif une fois créé dut être conservé pour lui-même, et sans doute avec un sens, par des artistes qui eussent été capables de traduire la perspective d'un animal sans recourir à ce procédé simpliste des primitifs. S'ils ont continué cette duplication, apparemment enfantine, c'est évidemment parce qu'ils y trouvaient une ressource, en vertu du principe jadis mis en lumière par M. Clermont-Ganneau : répéter les acteurs *pour exprimer... la variété des actes* (*L'imagerie phénicienne et la mythologie iconologique chez les Grecs* (1880), p. x).

ments acclimatés. Que s'il se présente par ailleurs, dans la composition du tableau et dans son exécution technique, des traits communs d'une explication beaucoup moins spontanée, force est bien de se remettre en face du problème de dérivation et d'influences. Tel est certainement le cas dans notre sujet : la juxtaposition de quelques exemples typiques parmi les plus anciens connus dans l'art égyptien, crétois, égéen, chypriote, syrien, hittite, mésopotamien, chaldéo-élamite permettra de serrer la discussion de plus près qu'on ne paraît l'avoir fait jusqu'ici quand on a cherché la patrie primordiale de ce motif. Aussi bien, l'a-t-on fait tour à tour dériver de l'Égypte, de l'Égée, de Phénicie ou de quelque autre province du monde oriental [1].

Les partisans déterminés de l'origine égyptienne s'accordent à citer comme attestation la plus ancienne une représentation « datant de la VIe dynastie, où l'on voit des chèvres se dressant symétriquement des deux côtés d'un arbre pour en brouter les feuilles, ce qui est une scène prise sur le vif [2] ».

[1] *a*) Origine égyptienne : J. de Morgan, *Rev. archéol.*, 1904, II, 208 et fig. 2; Poulsen, *Jahrbuch...*, XXVI, 1911, p. 222; cf. *Der Orient*, 1912, p. 10; Perdrizet, *Fouilles de Delphes*, t. V, 1908, p. 23 s., à propos du même groupe des « patères à reliefs de style oriental » depuis si longtemps discutées et qu'il rattache, en fin de compte, à l'Égypte. Voir aussi Evans, *Mycenaean tree and pillar cult: Journ. of hell. Studies*, XXI, 1901, p. 153. — *b*) Origine chypro-mycénienne : Dussaud, *les Civil. préhell.*, 2e éd., 1914, p. 303 ss., 312 — du moins implicitement — *c*) Origine syrienne : von Bissing, *Jahrbuch...*, XXV, 1910, p. 198 s.; — *d*) L'origine *phénicienne*, qui ressortirait naturellement de la fameuse théorie générale de Helbig et qui résulterait aussi quelque peu du mémoire de M. Cl.-Ganneau sur *l'Imagerie phénicienne*, n'a cependant pas d'attestation explicite, au moins dans les ouvrages qui m'ont été accessibles. — *e*) La prédominance du motif dans l'art assyrien — sculpture et glyptique surtout — devait nécessairement suggérer qu'il y était aborigène, jusqu'à ce que des trouvailles plus archaïques en un tout autre domaine en aient reculé la date et paru spécifier mieux sa véritable patrie : cf. De Sarzec-Heuzey, *Découvertes en Chaldée*, p. 90, où l'affrontement et la symétrie sont estimés caractéristiques de l'art chaldéen primitif, par opposition à celui de l'Égypte. Enfin, pour M. Pottier (*Céram. peinte...*, p. 88 et 91), ce motif « des bouquetins affrontés de chaque côté d'une plante » pourrait bien avoir pris naissance dans l'art chaldéo-élamite et, par la « voie d'Asie Mineure », pénétré dans « le monde égéen ». Je comprends mal pourquoi M. B. Schweitzer (*Athen. Mitteil.*, 1918, p. 149, n. 5) cite précisément ce passage pour prêter à M. Pottier une attribution primordiale du motif à l'Asie Mineure : *vorderasiatische Heimat*. Pour M. Pézard, le groupe capridés-arbre-astre avait déjà une longue histoire en Élam quand les Sémites de Chaldée l'adoptèrent « sans modification essentielle » (*Mém. Del.*, XII, 97).

[2] J. de Morgan, *Rev. arch.*, 1904, II, 208 — citant Lepsius, *Denkmaler...*, t. II, pl. 108 et 111. M. G. Lefèbvre, que je suis heureux de remercier très cordialement ici, a eu l'aimable obligeance de me procurer d'excellents calques

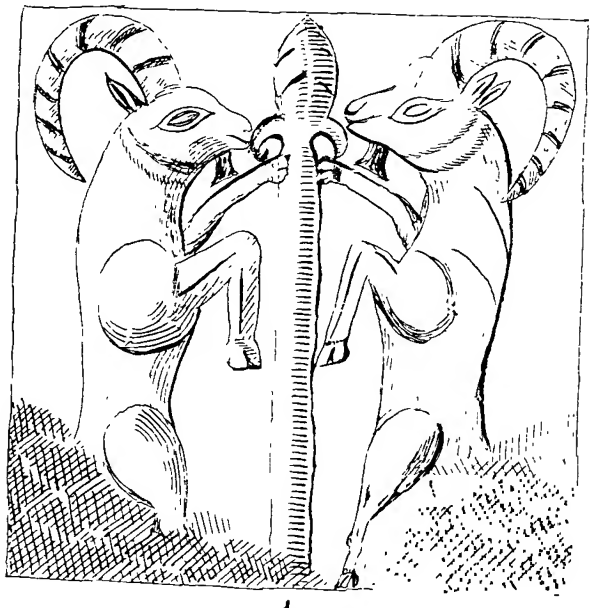

1.

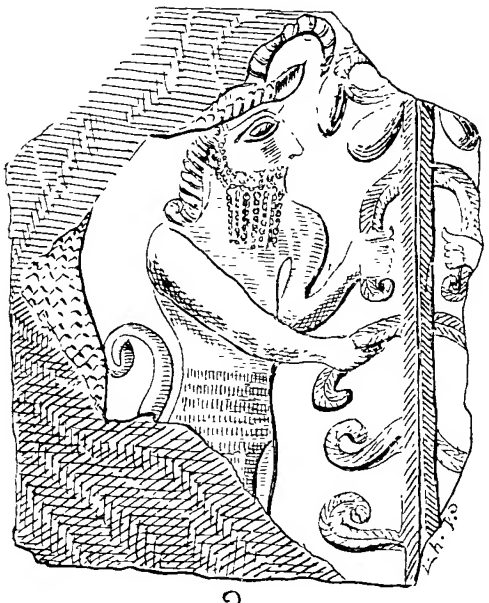

2.

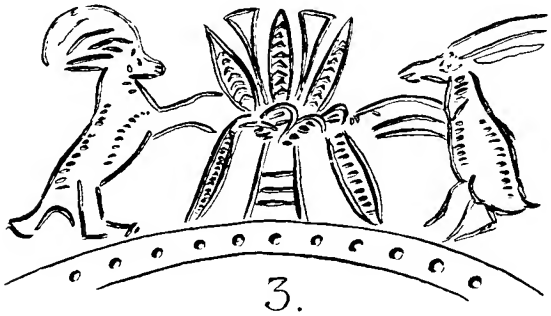

3.

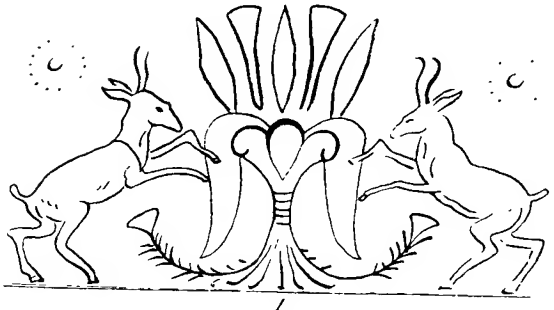

4.

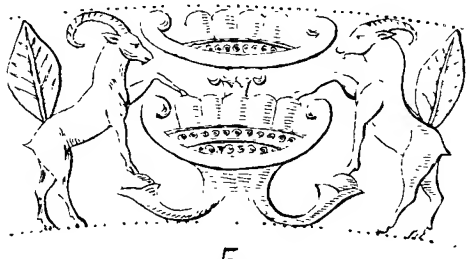

5.

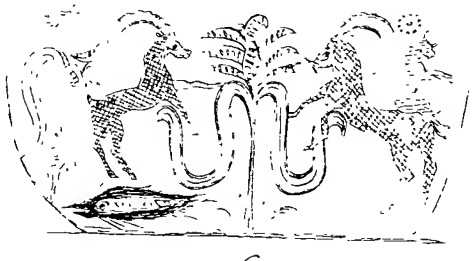

6.

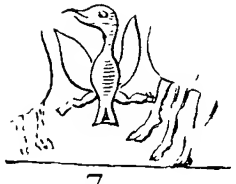

7.

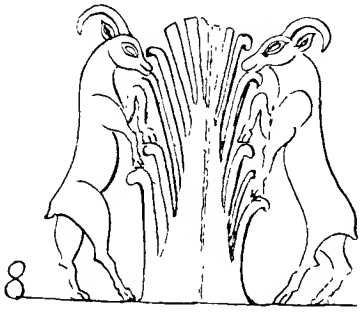

8.

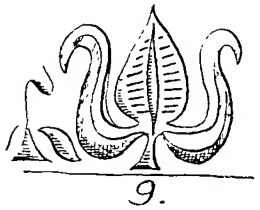

9.

Le groupe antithétique bouquetins et emblème sacré en Élam (1, 2, 7) et quelques-unes de ses analogies en Égypte (3, 4), à Chypre (5), en Crète (6), en Asie Mineure (8).

Décompte fait de cet exemple demeuré sans répondant jusqu'ici, sauf erreur, dans les monographies consacrées à ce thème décoratif, on le voit surtout reparaître à une époque beaucoup plus tardive et sous une forme où la stylisation nuance profondément le naturalisme encore cependant plein de vie. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur la jolie corbeille (pl. XXV, 4), peinte dans une fresque du tombeau de Ramsès III [1], mieux encore sur l'admirable coupe en argent du trésor de Tell Basta (pl. XXV, 3), près de Zagazig, que M. C. Edgar attribue à la XIXe dynastie [2]. De part et d'autre éclate, dans le traitement des animaux — cervidés ou capridés, il n'importe pas de le déterminer — un réalisme saisissant, plus souple et plus animé qu'on ne l'observerait dans les meilleures représentations préhistoriques ou protodynastiques [3]. Un souffle nouveau paraît vivifier l'antique tradition égyptienne et y

des dessins de Lepsius que je n'avais pas sous la main. Le sujet est reproduit deux fois, avec des variantes minimes, sur les parois d'une tombe à *Zaouiet el-Maytin* ; mais il est évident qu'en l'un et l'autre cas l'artiste de l'Ancien Empire traduisait au mieux de sa virtuosité une scène pastorale dont le pittoresque l'avait charmé ; cf. notre pl. XXIV, 3. Si l'arbre — un conifère — est tout conventionnel, et tout autant la source (?), il y a de l'animation et de la grâce dans l'allure vigilante du chien, dans les attitudes vives ou nonchalantes des chèvres, dans les gestes du berger qui vient de prendre un jeune chevreau sur son bras et qui admoneste des chèvres trop audacieuses. M. Evans (*Journ. hell. Stud.*, XXI, 1901, p. 152) ajoute, il est vrai, une fresque prédynastique de Hiéraconpolis, où figurent deux taureaux (?) maintenus symétriquement en arrêt par un personnage héroïque. A se laisser guider par un élément tout voisin, dans la même fresque (cf. Capart, *les Débuts*.... fig. 148), où le peintre met aux prises un homme et une énorme antilope (?) on pensera qu'il s'agit encore de tableaux naturalistes, inspirés peut-être par un sentiment analogue à celui d'où procédèrent les peintures similaires dans les cavernes d'Occident. L'homme aux taureaux de Hiéraconpolis est d'ailleurs une curieuse réplique d'un thème familier dans l'imagerie chaldéenne suggérée par l'épopée de Gilgamès. Quant aux groupes antithétiques sur les palettes de schiste, bien que M. Poulsen les allègue encore (*Jahrbuch*..., 1911, p. 222, n. 3), elles sont hors de cause, car elles présentent un affrontement direct, sans arbre ni autre élément interposé. On s'étonne de ne pas voir citer de préférence, pour cet autre thème, le remarquable vase prédynastique d'Abydos, où l'on voit s'affronter deux bovidés à très longues cornes, dans un contexte qui groupe chèvre, cerf, oiseaux prenant leurs ébats sur un arbre, d'autres éléments encore moins faciles à reconnaître, malgré la physionomie parfaitement réaliste de l'ensemble ; cf. pl. XXIV, 4, d'après Petrie, *Abydos*, I, 1902, pl. I et p. 23 ; Capart, *les Débuts*.... p. 113 et fig. 82.

(1) J. de Mot, *Rev. arch.*, 1904, II, fig. 2, p. 206.

(2) C. Edgar, *The Treasure of Tell Basta*, dans Maspero, *le Musée égyptien*, t. II, p. 97 et pl. XLVIII (1907). Cf. von Bissing, *Jahrbuch*. , 1910, p. 199.

(3) Petrie, *Hierakonpolis*, I, 1900, pl. XII, 1-3, 8 ; XIII, 2 ; XIV ; XVI ; XXVI. Voir aussi les figures groupées dans Capart, *les Débuts*, fig. 33, 35, 59, 75, 85, 148.

marquer une empreinte égéo-crétoise indiscutable : nul ne fait difficulté d'en convenir[1]. Car il serait certainement erroné de mettre ce réalisme apparent au compte d'un sentiment plus profond de la nature observée avec plus de goût et plus de pénétration. Si vivantes qu'elles soient, les chèvres sauvages, gazelles, antilopes ou ce qu'on voudra, dont on admire le gracieux élan sur la coupe de Tell Basta, ne traduisent pas plus une espèce zoologique directement étudiée par le graveur égyptien du XIVe siècle que leurs sosies dans la peinture Ramesside postérieure d'un siècle et demi sinon deux et différant tout au plus par l'allure de leurs bois ou de leurs cornes. Ce naturalisme tout superficiel tient dans le tour de main qui exploite un *poncif* entré dans la circulation sous une influence à déterminer, et qui trouve faveur dans le goût du temps[2]. Qui partagerait encore la robuste confiance de M. Poulsen, je suppose[3], dans les spécifications que l'histoire naturelle peut déduire des représentations archéologiques et qui serviraient à fonder une géographie artistique analogue à celle des espèces animales, des métaux ou des races humaines ? Cette géographie n'est pas un mythe absolu, sans doute. Aux origines d'une civilisation, quand l'art simple et spontané s'inspire exclusivement de son ambiance matérielle, on conçoit que ses images traduisent ce que lui présentent la flore et la faune locale. Dès lors, quand on rencontrera, dans des représentations franchement « primitives », des images de rennes, d'élé-

[1] M. de Mot *op. l.*, p. 208, s'exprime là-dessus comme M. Pottier (*Bull. corresp. hellen.*, 1907, p. 127 *s.*

[2] Cette influence étrangère sur l'art égyptien des XVIIIe et XIXe dynasties est manifestement surtout égéo-crétoise ; mais aucun courant esthétique n'aurait-il pu arriver d'Asie ? Que l'on rapproche par exemple du thème ramesside qui nous occupe le groupe similaire gravé dans une frise à Sendjirli (pl. XXV, 8, d'après von Luschan, *Ausgrab.*, III, fig. 117), ou sur un cylindre « syro-cappadocien » (Delaporte, *Catal. des cyl. orient... de la Biblioth. Nat.*, 1910 p. 263 ; pl. XXXI, n° 469). Il n'y a pas entre eux la relation de copie à modèle. De part et d'autre on sent la maîtrise d'expression que pouvait seule engendrer une observation initiale très attentive de la nature. Telle est pourtant l'analogie de transformation de la nature que l'un et l'autre artiste a dû se guider moins sur un végétal et sur des bouquetins vivants que sur un poncif à la mode. La nature n'est ici qu'une inspiratrice lointaine à qui l'on n'emprunte plus des formes vraies, mais le secret de présenter des formes jolies, dans un bel ensemble.

[3] Dans *Der Orient...*, p. 17 *s.*, il trace la géographie zoologique de la chèvre sauvage, « capra hircus aegagrus », et reproche à M. Heuzey de l'avoir interprétée de manière absolument erronée comme « ibex siberiacus » sur le vase d'Entéména. D'aussi fines déterminations sous le stylet d'un graveur ou le pinceau d'un peintre, soucieux l'un et l'autre de décorer un vase, non d'illustrer un traité d'histoire naturelle !

phants, de girafes, d'hippopotames ou de chameaux, il est clair qu'elles doivent refléter des milieux concrets fort différents les uns des autres. En présence de sujets dont la diffusion géographique est plus vaste, les variétés spécifiques plus ténues, le problème est déjà singulièrement compliqué : devant une gravure fruste de primitif ou quelque silhouette peinte sur un tesson il sera manifestement très ardu de discerner par exemple entre un bouquetin et une antilope, et plus encore de diagnostiquer raisonnablement ici l'*ibex siberiacus* et là l'*ibex sinaiticus*. Dès que l'artiste ajoute à l'observation directe plus ou moins juste ou naïve de la nature le caprice et les ressources de son imagination, la flore et la faune qu'il exprime se dépouillent d'autant plus radicalement et plus vite de leur caractère scientifique local que cet artiste est mieux doué, plus capable d'idéaliser la nature et d'en adapter les motifs à ses compositions. Et quand enfin s'est créée, dans une évolution plus prolongée, la routine des ateliers : quand surtout interviennent les contaminations inévitables que provoque la connaissance des civilisations étrangères, comment se persuader encore que les compositions esthétiques traduisent avec une fidélité consciencieuse des éléments locaux spécifiques lorsqu'elles ont une couleur naturaliste ?

Il serait donc téméraire de mettre en mouvement les spécialistes de l'histoire naturelle pour déterminer, dans le genre cerf ou dans le genre chèvre, l'espèce représentée dans nos petits tableaux, sur la coupe de Tell Basta ou la fresque de l'hypogée thébain, en vue d'affirmer que ces gracieuses bêtes sont ou ne sont pas aborigènes en Egypte [1]. Dans l'hypothèse d'un retour systématique à la nature, voit-on quelque moyen d'accorder, avec la traduction soi-disant « naturaliste » des cervidés ou capridés, la stylisation à outrance du végétal, arbre ou plante, autour duquel ils sont affrontés dans une si charmante allure ? Ce végétal est, sans contredit, la réminiscence d'un palmier, plutôt qu'une simple palmette ou un arbuste indéterminé : le panache de tiges sveltes rayées de stries alternées, les longues feuilles tombantes comme si

[1] A propos de la « coupe phénicienne de Palaestrina », M. Clermont-Ganneau a discuté naguère l'époque d'introduction du cerf en Afrique (*l'Imagerie phénicienne*, p. 53 ss.; 83 s.). Le regretté maître estimait du reste éminemment scabreux « de faire de l'histoire naturelle scientifique sur des documents archéologiques » (p. 48). Cf. les remarques de M. Legrain, à propos des capridés ou cervidés dans la glyptique élamite (*Miss... Susiane*, XVI, p. 22 ss.).

elles fléchissaient sous les pattes des bouquetins, les spathes ou les régimes de dates assez correctement accrochés : tout caractérise le *genre* palmier ; mais dans aucun climat et sous aucune latitude, je pense, ne se rencontrera l'*espèce* précisément choisie, à deux siècles d'intervalle, par deux artistes égyptiens décorant dans le même goût l'un une coupe d'argent, l'autre une paroi de tombe. Ce palmier est donc un *poncif* : tout autant les bouquetins qui l'accostent. En d'autres termes, le petit tableau spirituel et animé, qui tranche visiblement sur le naturalisme sincère et sur les conventions de l'art égyptien antérieur à la XVIIIe dynastie, implique à tout le moins une renaissance égyptienne au souffle de quelque inspiration de génie, si tant est qu'elle ne soit pas venue de l'étranger.

Quittons l'Égypte pour aller à la recherche de notre motif à travers le monde égéo-crétois. Nous l'y trouverons sans peine, car il y a beau temps qu'on en a colligé de multiples exemples dans la sculpture, la glyptique, la peinture et l'orfèvrerie. Choisissons, dans la peinture céramique, un exemple assez topique pour dispenser d'en accumuler d'autres. Il ne saurait en être produit de meilleur que le cratère du Louvre publié par M. Pottier avec un commentaire archéologique ne laissant rien à désirer [1]. Le vase provient d'un mobilier funéraire découvert à Ligortyno, dans la région de Phaestos, sur la côte méridionale de la Crète. Sa date est fixée aux « environs du XVe ou XIVe siècles [2] », c'est-à-dire dans les premières phases du « minoen récent », par conséquent dans un synchronisme très satisfaisant avec la XVIIIe dynastie égyptienne.

Par le fait seul que nous sommes en présence d'un objet d'art crétois, il est naturel d'attendre une composition originale, savante, esthétique et de grande allure. Tel est bien notre petit tableau : la description très fine de M. Pottier en montrera l'évidence à qui n'en serait point frappé au seul vu de la pièce, ou la démêlerait mal dans le raccourci perspectif du vase. Si quelque part on pouvait se croire en droit de spécifier scientifiquement une représentation archéologique, c'est bien dans cette peinture crétoise si puissamment autonome, vivifiée par un sentiment si intense de la nature et si adroite à la traduire. Au pays des *agrimi* et de la chèvre Amalthée, l'hésitation pouvait-

[1] *Documents céramiques du... Louvre ; Bull. corr. hell.*, XXXI, 1907, p. 117 ss., fig. 1 s., d'où est tiré notre croquis, pl. XXV, 6.

[2] Pottier, *op. l.*, p. 120.

elle subsister sur la nature concrète des jolies créatures saisies dans l'impétuosité de l'élan qui les dresse jusqu'à la ramure de l'arbre ? M. Pottier, qui est cependant un juge averti, nous présente avec réserve « deux bouquetins ou chèvres sauvages » : c'est donc qu'il est en défiance de cette zoologie picturale apparemment si explicite : non moins de la botanique, puisqu'au lieu du palmier que des commentateurs pas assez circonspects auraient rondement diagnostiqué dans cette image — sans envisager si la Crète en est dotée — il parle « d'une longue plante... dont le sommet s'épanouit en un bouquet de deux grandes volutes » (notre pl. XXV, 6).

Ce qui saute aux yeux, c'est l'affinité qui apparente ce tableau crétois à ceux que nous venons d'examiner en Égypte. Sous un naturalisme plus réel et plus expressif, c'est la même composition, le même sentiment décoratif — pour ne pas faire intervenir une signification symbolique dont ce n'est pas le moment de s'occuper ; — il n'est pas jusqu'à certains éléments accessoires qui ne soient identiques : tels ces disques radiés et cercles pointillés semés dans le champ supérieur apparemment comme déterminatifs du ciel, tandis que des plantes inférieures déterminent le sol. Après confrontation attentive du thème crétois et des thèmes égyptiens, on se gardera de conclure imprudemment que ceci est la copie de cela ; on ne veut que mettre en relief une analogie trop intime pour être explicable par coïncidence pure et simple. Et puisqu'il paraît inéluctable d'admettre un contact esthétique, il se présente théoriquement sous un double aspect : ou bien, 1° le thème égyptien, plus sec, moins animé, d'inspiration plus factice, aura fourni seulement la donnée qu'un artiste crétois mieux doué devait transformer avec maîtrise et brio ; ou bien 2° l'œuvre crétoise, nettement supérieure, a pu révéler aux artistes égyptiens le traitement rajeuni d'un vieux motif de leur propre répertoire. Le classement chronologique des monuments ferait pencher la balance en faveur de la priorité crétoise. Aussi n'a-t-on pas hésité tout à l'heure à parler d'influence égéo-crétoise sur les tableaux égyptiens de la XIXe et de la XXe dynasties.

Le thème crétois du XVe-XIVe siècle n'est pourtant pas lui-même assez directement dérivé de la nature, ni d'une inspiration tellement spontanée en tous ses éléments pour qu'on le puisse d'emblée proclamer indemne de toute influence étrangère s'il se rencontrait quelque part un thème analogue.

M. Pottier concluait donc à bon droit qu'il pouvait y avoir lieu d'envisager ici quelque « transmission et influence artistique des types orientaux [1] » et il en indiquait succinctement déjà la documentation, dont il faut maintenant aborder l'examen. Aussi bien serait-il à peu près superflu de s'attarder aux analogies faciles à recueillir dans les civilisations méditerranéennes postérieures au déclin de l'art créto-mycénien. Puisque le problème se pose de la même manière pour tous les exemples intermédiaires qu'on pourrait grouper, mieux vaut aller droit désormais aux types orientaux qui sont incontestablement les premiers en date. S'ils présentent de notre thème un traitement capable d'expliquer les étrangetés et les anomalies des représentations ultérieures dans une aire très élargie, leur influence cessera d'être un postulat hypothétique et il ne restera qu'à en examiner les modalités.

L'exemple-type auquel se référait M. Pottier est fourni par une stèle trouvée à Suse et décrite avec soin par M. Jéquier [2], qui la classe à l' « Époque des *patésis* », correspondant en gros au IIIe millénaire. Dans un petit registre au bas d'une face latérale de la stèle, deux chèvres sauvages sont affrontées, avec un mouvement plein de naturel et de vie devant un végétal extrêmement stylisé (pl. XXV, 1). M. Jéquier le présente comme « un long sceptre terminé par une pomme qui se dresse entre deux petites ailes retombantes ». Au-dessus de ce tableau une zone horizontale ornée de deux rangées parallèles « de petits cercles concentriques... représente peut-être le ciel » ; et en effet, dans le registre supérieur, beaucoup plus important, voici paraître probablement « la déesse Istar, qui appuie la jambe gauche sur la tête d'un lion étendu à ses pieds et tient d'une main » un « sceptre » identique à celui devant lequel s'affrontent les chèvres sauvages dans la zone inférieure. Le caractère religieux et symbolique de tout le cycle des reliefs développés sur trois faces de la stèle ne permet pas de douter que notre sujet, si banal en lui-même, n'ait ici quelque valeur analogue. Il n'y a plus besoin de faire la preuve, que dans la primitive religion de Chaldée et d'Élam, le cerf et ses congénères furent étroitement associés aux représentations divines, tantôt comme attribut symbolique ou comme emblème, tantôt comme victime de choix pour le sacrifice. A côté de l'image directe et explicite du dieu, l'artiste plaçait

[1] *Op. l.*, p. 126.

[2] *Mém. Délég. en Perse*, t. VII, 1905, p. 25 et pl. III.

volontiers son symbole iconographique ou aniconique, ce symbole intervenant seul dans d'autres représentations, moins claires aujourd'hui pour nous, mais tout aussi limpides aux regards et à la pensée des anciens que le seraient, dans tous les milieux chrétiens, le chrisme, l'agneau nimbé, le poisson, substitués à l'image du crucifix ou de la simple croix.

Même sous sa forme dite de « sceptre », l'objet qui sépare les chèvres dressées n'est pas très difficile à concrétiser mieux. Sa relation avec une divinité s'éclaire par le fait que ce même sceptre, insigne d'Ištar, figure deux fois encore sur notre stèle : ici aux mains d'un homme en pied, complètement nu ; là dans celles d'un « génie à corps humain et à pattes de taureau [1] ». La nudité et toute l'attitude du premier personnage suggèrent un *adorant* qui étreint le symbole de son dieu pour en recevoir l'effluve salutaire, ou pour accentuer sa supplication. Un bibelot religieux susien d'époque bien postérieure nous rend le même thème en composition héraldique : les suppliants affrontés dans une nudité identique ont un genou en terre. L'objet sur lequel se portent leurs mains tendues présente avec le « sceptre » du bas-relief archaïque une très frappante analogie ; mais cette fois on suggère judicieusement la « figuration d'un palmier » symbolique [2]. L'autre personnage hybride et fabuleux n'est évidemment qu'une variante dans l'immense famille des monstres que l'imagination orientale primitive créa pour en faire les assesseurs des dieux, au besoin leurs représentants, et surtout les gardiens de leurs symboles. Un autre bas-relief archaïque de Suse reproduit un de ces génies où fusionnent des éléments humains et animaux très disparates [3] : torse et visage d'homme non sans une physionomie fantastique impressionnante, oreille de cerf plantée sur le front, corne dentelée repliée en large volute, pattes et arrière-train de lion. Devant ce monstre dressé — que ses cornes apparentent à nos bouquetins ou chèvres sauvages — « un fût vertical duquel sortent de petits rejetons recourbés » joue manifestement un rôle analogue, sinon exactement identique, à celui du « sceptre » panaché entre les deux chèvres

[1] Jéquier, *op. l.*, p. 25.

[2] Cf. Pl. XXVI, 1, d'après R. de Mecquenem, *Offrandes de fond. du temple de Chouchinak ; Mém.*, VII, p. 72 s., fig. 156. Cf. le thème analogue sur un sceau assyrien (pl. XXVI, 2, d'après Ward, *Cycl. and Seals...* Coll. Morgan, n° 289 .

[3] Cf. Pl. XXV, 2, d'après Jéquier, *Mém. Délég.*, VII, p. 22 et pl. I, A.

bondissantes. Le génie, qui saisit à pleines mains les rejetons piqués sur le « fût vertical », concentre visiblement toute l'acuité de son regard sur la ramure et les fruits dont ce fût est couronné. Malgré l'extrême stylisation ne reconnaîtra-t-on pas un palmier ? Palmier ou ce que la botanique définira : peu importe ; l'essentiel est que le caractère religieux de cet arbre apocalyptique ne saurait être mis en doute. Or, pour compléter le rapprochement on notera que le bas-relief en son état primitif représentait deux monstres similaires affrontés symétriquement devant l'arbre sacré [1].

A une époque aussi lointaine peut-être que l'aurore du IIIe millénaire, le thème iconographique des bouquetins héraldiquement affrontés devant un arbre symbolique était donc connu dans le répertoire artistique d'Élam et de Chaldée. La virtuosité de traitement qu'atteste le bas-relief susien suppose une pratique raisonnée, par conséquent une tradition déjà longue de l'art mis au service des idées et inspiré par la religion. Ses compositions, pour étranges qu'elles nous semblent aujourd'hui, sont cohérentes et expressives, chaque détail ayant un sens direct ou emblématique.

Un fait depuis longtemps acquis dans ce domaine de la mythologie orientale primitive, c'est que le dieu, ses attributs et ses symboles sont interchangeables ; groupés parfois dans une représentation très explicite, ils sont le plus souvent dissociés et réduits à une sorte d'idéogramme conventionnel dans lequel la fantaisie de l'artiste peut condenser l'expression de plusieurs fonctions divines ou résumer plusieurs symboles : un disque radié traduira par exemple finalement Bel ou Šamaš, une étoile ou un croissant Ištar et Sin. A suivre dans le détail les degrés de cette simplification graphique du concept religieux, on trouverait probablement la clef de maint détail inintelligible au terme de l'évolution, quand le symbole de plus en plus abstrait et amorphe aboutit à une forme vide, finalement nuancée par le goût et le caprice de l'artiste, jusqu'au

[1] Il ne subsiste plus du second que la main droite en entier et l'indice de la main gauche, débris néanmoins suffisants pour rendre évidente la composition de ce groupe antithétique. Si le « tore moucheté » dont il reste un vestige ne représente pas le serpent *ṣiru*, dont le corps, symbole de l'océan sacré (*apsou*), enserre fréquemment des objets cultuels (v. g. la *Table de bronze* : De Morgan, *Mém.*, I, 1900, p. 161 s. et pl. XII), ou l'assemblée des dieux sur les *koudourrous* (cf. De Morgan, *op. l.*, p 170, n° 1 ; t. VII, p. 142, n° XV, etc.), on supposera, d'accord avec M. Jéquier, qu'il a dû « faire partie d'un autre personnage... fantastique » (*l. l.*). L'arbre sacré se passe aujourd'hui d'une documentation justificative qui est dans toutes les mémoires.

jour où il osera franchement éliminer cet accessoire encombrant, ou le traiter comme un pur motif linéaire [1].

Qu'on veuille bien se reporter aux diverses interprétations palestinienne, égyptienne, crétoise, mycéno-chypriote du thème des bouquetins affrontés devant l'arbre sacré, passées en revue tout à l'heure : on observera partout le même trait anormal, difficilement intelligible, de ces longs appendices retombant avec symétrie comme pour envelopper le tronc. Le peintre céramiste de Megiddo n'a cure de les éclaircir, car il se borne à traîner son pinceau dans une double ligne verticale régulièrement ondulée, dont l'effet décoratif n'est pas plus appréciable que n'est d'abord perceptible un sens quelconque [2]. Plus astucieux ou plus evhéméristes, le peintre et le graveur égyptiens interprètent ces appendices à la manière de feuilles démesurément agrandies, qui ont l'air de fléchir sous le poids des bouquetins à qui elles serviraient d'appuis. L'imagination du peintre crétois les exagère en les traitant comme simple motif de remplissage ; et déjà, sur la patère de Curium (pl. XXV, 5), cet élément perturbateur se perd dans la transformation de plus en plus stylisée de l'arbre sacré primordial [3]. L'imagerie mythologique chaldéo-élamite n'éclaircrait-elle pas encore ce détail même de nos compositions décoratives ultérieures?

[1] On trouvera le modèle de cette enquête sur l'évolution graphique d'un emblème religieux dans les monographies de M. Heuzey, *La masse d'armes et le chapiteau assyrien* (*les Orig. orient.*, p. 183 ss.) ; *La masse d'armes de Goudéa* (*ibid.*, p. 201 ss.). M. Toscanne s'en est fait comme une spécialité; v. g. : *Études sur le serpent, figure et symbole dans l'antiquité élamite* (*Mém. Delég.*, XII, p. 153 ss.); *Le lion cornu et le palmier à Suse* (*Rev. d'assyr. et d'arch. or.*, XIII, 1916, p. 69-89.) *Les vases à la cigogne dans la céram. sus.* (*ibid.*, p. 193-203); *Sur la figuration et le symbole du scorpion* (*ibid.*, XIV, 1917, p. 187-203). Le péril éventuel de ces dérivations trop rigidement enchaînées suggère une grande circonspection, mais ne saurait en faire récuser l'intéressante réalité.

[2] Ce sont apparemment des spathes de palmier mâle, ou des régimes de dattes qu'il traduisait au contraire avec une certaine clarté par les deux motifs curvilignes munis d'un point central et attachés sous le faisceau de feuilles. Cf. pl. XXIV, 1.

[3] Il est, par malheur, difficile de fixer la date de cette patère. Bien que publiée d'abord par G. Col. Ceccaldi, la pièce appartient au fameux « trésor » de l'imaginatif amateur Luigi di Cesnola, dont les imprudences ne sont plus un mystère pour personne : voir l'excellent exposé de M. Dussaud, *les Civil. préhell.* [2], p. 217 ss. Elle pourrait remonter aux confins des *états* du bronze et du fer : XIIe-XIe siècles, mais plus vraisemblablement n'est-elle pas antérieure aux IXe-VIIIe siècles. MM. Perrot et Chipiez la choisissent d'ailleurs à bon droit « comme spécimen de la prédominance des formes vides » associées par la fantaisie d'artistes qui puisaient à tous les répertoires (*Hist.*, III, 787). Dans leur conviction, ces artistes étaient « Phéniciens », tandis que pour M. Dussaud ils auraient été nette-

Parmi les sujets familiers dans la sculpture et la glyptique archaïques, celui qui exprime l'action divine féconde sous forme d'un ruissellement d'eau n'est ni le moins curieux, ni le moins fréquent. Tantôt sous les traits de génies symboliques adossés au pourtour d'un vase monumental [1], tantôt apparaissant en personne, le dieu inonde la terre de l'eau vivifiante dont il est la source inépuisable. L'eau bienfaisante jaillit parfois d'un vase dont l'exiguïté, contrastant avec l'abondance des flots qu'on en voit sourdre, accentue la puissance créatrice de la main divine qui le tient. Mais le vase peut être omis et l'on voit alors jaillir l'eau du sein même du dieu [2]: tout comme d'autres images le montreront en quelque manière incorporé dans le feuillage et les fruits des végétaux dont il est également le principe [3]. Symbole et image

ment « Chypriotes » (*les Civil.*², p. 308). Sans prendre parti dans le débat, on observera que l'*arbre* est ici représenté par une palmette pyramidale. Plus de feuilles fléchissantes, et tout au contraire les volutes relevées de la palmette inférieure supportant la patte des bouquetins dressés. Mais une autre patte prend son point d'appui sur deux tiges amorcées au pied même de la palmette et relevées en une courbe symétrique au mouvement général des rameaux supérieurs. Sur une des coupes assyriennes de Nimroud (cf. Poulsen, *Der Orient*, p. 6, fig. 1), ces tiges basses reparaissent dans un végétal qui évoquerait mieux que toute autre chose une touffe de lotus. Avant d'exploiter ce détail en faveur d'une origine égyptienne, on fera bien de noter que dans la peinture ramesside (pl. XXV, 4), où ce même motif intervient avec une nuance plus réaliste, il s'accroche à un palmier stylisé. Il ne figure pas dans la gravure un peu antérieure de Tell Basta (XXV, 3), tandis qu'il a un équivalent tout à fait stylisé sur le cratère de Ligortyno (XXV, 6): flux et reflux d'influences successives qui compliquent singulièrement la détermination d'origine pour un sujet dont la vogue, permanente dans les civilisations syncrétistes de Chypre et de Phénicie, nous a valu tant de répliques.

[1] On a tout de suite en mémoire la « Table de bronze » susienne citée plus haut; car « les cavités ménagées sur les côtés, le soin avec lequel la pente vers ces cavités est calculée montrent » qu'elle était préparée pour quelque « autel destiné aux libations ou aux sacrifices » (J. de Morgan, *Mém. Dél.*, I, 162). Cf. le bassin de Telloh : De Sarzec-Heuzey, *Déc. en Chaldée*, p. 161 s., pl. XXI, 5.

[2] Voir à ce sujet Pl. XXVI, 4, d'ap. Delaporte, *Catal. cyl... Bibl. Nat.*, n° **74** et **4** *bis*. (= Ward, *Coll. Morgan*, n° **60**); Heuzey, *Le bassin sculpté et le symbole du vase jaillissant* (*les Orig. or.*, p. 149-171) et les attestations fournies par « la glyptique syrienne » (*ibid.*, p. 172-182). La liste des exemples s'allongerait sans grand profit en feuilletant les recueils de cylindres, intailles et cachets orientaux. Cf. v. g. Delaporte, *op. l.*, sous les rubriques : « vase jaillissant », « dieu caractérisé par un flot..., par un vase jaillissant », etc., dans l'Index alphabétique; ou L. Speleers, *Catal. des ant... du Cinquantenaire* (1917), dont les tables analogues facilitent la recherche. Il semble que M. Legrain, en traitant des *Empreintes... élamites* (*Miss. Sus.*, XVI, p. 5) ne distingue pas assez le « vase aux flots jaillissants » du vase contenant un arbuste ou du pot de fleurs — autres emblèmes divins.

[3] Cf. Delaporte, *op. l.*, sous la rubrique « Divinité agricole ». Un des plus remar-

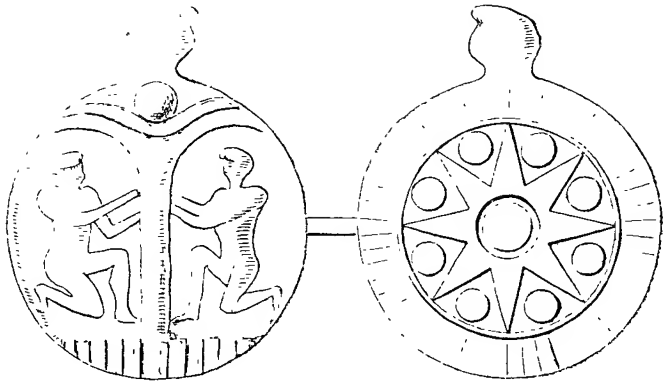

1

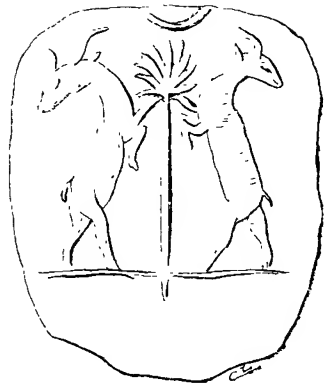

2

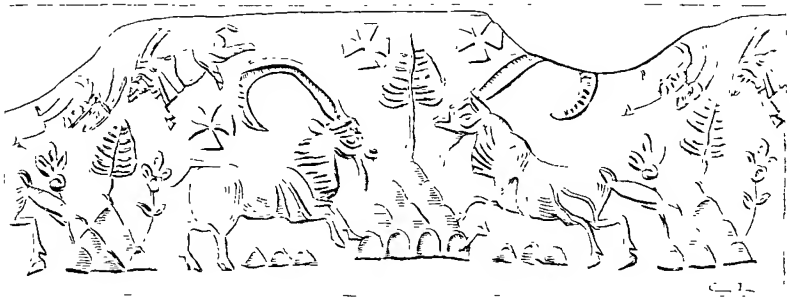

3

4 et 4 *bis*

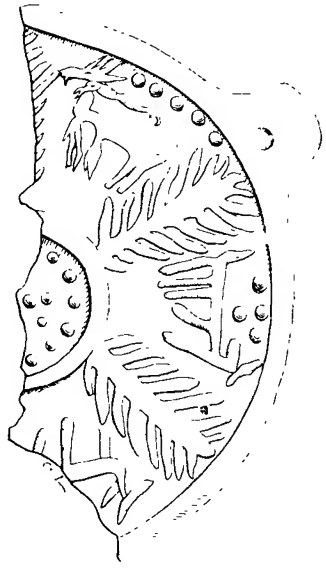

5

Le groupe antithétique en Élam — Suse : 1, 3, 5 ; et Assyrie : 2. La « Divinité aux flots » : cylindres babyloniens : 4, 4 *bis*.

explicite étant interchangeables [1], l'arbre sacré peut naturellement prendre la place de l'image anthropomorphique de la *divinité jaillissante* — s'il est per-

quables exemples est fourni par ce cylindre archaïque de Telloh, si souvent étudié; bibliographie dans L. Delaporte. *Catal. des cyl... du Louvre* (1920), p. 11, **T. 103**. On y voit à la fois la divinité et sa personnification emblématique, ou son idole, l'une et l'autre émergeant de tiges végétales qui plongent leurs racines dans le corps divin. Mais en même temps la déesse — spécifiée par le nom de Nisaba — tient en sa main droite le vase jaillissant : double symbole de la fécondité répandue dans l'univers. Autre exemple typique de « dieu de la végétation » dans le splendide cylindre de la collection de Clercq (Ménant, *Catal.*, pl. XVI, n° 140.

[1] Voici par ex. sur un autre cylindre de Telloh (ép. des rois d'Agadé : Delaporte, *Cat. cyl... Louvre*, p. 12, **T. 106**, pl. IX, 7) un dieu debout, en marche pour franchir un col montagneux bien caractérisé par deux cônes imbriqués figurant les deux pics symétriques de la montagne. Un arbre sacré se dresse au flanc d'un des sommets, comme emblème du dieu auquel une divinité subalterne présente un adorant porteur d'un chevreau destiné au sacrifice. Le dieu est évidemment solaire, puisqu'on le voit émettre des faisceaux de rayons dans une réplique du même sujet (Heuzey, *Déc. en Chaldée*, p. 285 s., fig. E). Sur une autre intaille, à peu près contemporaine semble-t-il (Delaporte, *op. l.*, pl. LXIV, 6), la scène est simplifiée : l'arbre emblématique parfaitement reconnaissable a pris la place du dieu entre les deux pics de la montagne; deux quadrupèdes fantastiques se dressent contre lui dans une pose antithétique absolument semblable à celle de nos bouquetins, les pics montagneux remplissant exactement le même rôle d'appui que les tiges végétales étudiées tout à l'heure. Ce sont d'ailleurs de grandes chèvres sauvages qui sont affrontées dans une attitude analogue et devant le même arbre — conifère caractéristique — sur le cylindre de Suse (pl. XXVI, 3, d'après Pézard, *Mém. Déleg.*, XII, 130 s., n° **166** et pl. II), publié avec un bon commentaire. Cette fois pourtant il n'y a plus qu'une seule masse montagneuse servant d'appui aux animaux symboliques dressés vers l'arbre sacré planté au sommet de la montagne. D'après M. Legrain, qui publie des variantes du même sujet (*op. l.*, pl. VIII, 141 s., XXI, n° 316 s.), « le conifère sur sa montagne est le symbole même de l'Élam » (p. 17; cf. p. 16). Qui ne songe aussitôt à la célèbre empreinte de Cnossos où la déesse « apparaît sur un rocher, flanquée de ses lions » (Lagrange, *la Crète ancienne*, p. 56, fig. 27, d'après l'*Annual of Brit. School at Athens*, VII, fig. 9 ? Au pourtour du même cylindre une scène accessoire présente justement deux antilopes ou deux bouquetins en groupe antithétique autour d'un arbre analogue, agrémenté de deux plantes fleuries. Signalons en passant le rapprochement curieux que fournit avec cette vieille intaille chaldéo-élamite, la réplique modelée sur une tasse « mégarienne », de date un peu floue, mais postérieure peut-être de 2.000 ans (Perdrizet, *Fouilles de Delphes*, t. V, 1908, p. 176, fig. 738) : la montagne rocailleuse est remplacée par un amoncellement de « feuilles imbriquées », mais conserve deux pointes, entre lesquelles « une tête de Pan, de face », surmontée de deux étoiles, a pris la place du dieu mésopotamien ou de son arbre emblématique. Et par une autre contamination probable, un chevreau bondit dans le champ au-dessus d'un des bouquetins affrontés : détail pittoresque non sans analogie avec le cratère crétois de Ligortyno, qui avait aussi des rosaces pointillées en manière d'astres : évocation du groupe « capridé-arbre-astre » sur lequel a insisté M. Pézard en traitant des intailles élamites. Le cachet susien, pl. XXV, 9 (d'ap. Legrain, *op. l.*, n° **64**) ne serait-il pas déjà une stylisation radicale du thème ?

mis de transposer ainsi l'expression heureuse par laquelle M. Heuzey caractérisait le vase symbolique d'où s'échappent ordinairement les flots mystérieux. — Tout comme on aperçoit, en de nombreux cylindres, cachets et intailles d'époque archaïque, le héros divin Gilgamèš, dans une composition héraldique, abreuver quelque animal ou faire ruisseler l'eau sur le monde [1], on peut concevoir une image analogue, plus gracieuse à la fois et plus réaliste, où l'arbre sacré tenant la place du dieu entre deux bouquetins symboliques associerait à sa ramure et à ses fruits un jaillissement d'eau salutaire [2]. J'avoue n'avoir pas su découvrir cette image précise dans la documentation chaldéo-élamite primitive dont je dispose [3]. Et à supposer qu'elle n'existe pas encore et ne doive jamais se rencontrer, on conviendra du moins qu'elle ne serait pas étrangère à l'esprit de cette très vieille iconographie mythologique.

Une telle image chaldéo-élamite ne différerait sans doute que par une exécution plus esthétique du petit tableau que présente le tesson palestinien (pl. XXIV, 1), de la première moitié du IIe millénaire. Ce très humble document

[1] Le type classique du Gilgamès abreuvant le taureau sacré est fourni par le cylindre de la Collection de Clercq publié en 1888 par M. Ménant, *Catal. méthodique...*, t. I, p. 49 s., pl. V, n° 46. La pièce est estimée aujourd'hui à peu près contemporaine de Sargon d'Agadé. Pour le thème de Gilgamès remplaçant la divinité des eaux, avec le vase jaillissant en ses mains, cf. Delaporte, *Cat. cyl. Bibl. Nat.*, n°s 242, 428, 434; Spelers, *Cat... Cinquantenaire*, n° 574 (p. 198 s.). Heuzey, *les Orig. or.*, p. 167 s. Le dieu au vase jaillissant est d'ailleurs lui-même très varié, par ex. *Ramman* sur un *koudourrou* cassite (*Mém. Dél.*, I, 177, n° VI), *Anou*, dans Koldewey, *Das wider ersteh. Babylon*, p. 273, fig. 212), etc.

[2] Exactement comme le « vase jaillissant » contient souvent en même temps un végétal: voir Heuzey, *Découv.*, p. 291 ss.

[3] Il serait séduisant de reconnaître justement cette image sur un tesson susien du second style (pl. XXV, 2), où M. Pottier indique « le bonhomme » grossier et enfantin de tous les arts primitifs... entouré de rayons » *Cér. peinte*, p. 48, fig. 177). M. de Mecquenem, qui le décrit plus minutieusement (Catal. céram.: *Mém.*, XIII, 154 s.), signale la disposition symétrique probable du sujet: deux bouquetins affrontés devant un personnage à tête d'oiseau, dont les flancs sont ornés de lignes sinueuses descendant obliquement vers le sol. « rayons? serpents? » se demande M. de Mecquenem; pourquoi pas des *flots* comme il en jaillit si fréquemment du sein d'un dieu dans les représentations glyptiques? Sans doute on s'attendrait plus normalement, en ce cas, à une verticalité plus accentuée de ces ondes ruisselantes. Mais un examen attentif de la composition atténue beaucoup cette facile objection: la pose du bouquetin subsistant montre que l'artiste en prenait à son aise avec l'aplomb normal des figures; en dessinant ses faisceaux de triples ondes avec une certaine obliquité, il trouvait la ressource de les étaler mieux et de les rendre plus sensibles. Des serpents se conçoivent au contraire assez mal, et des *rayons* seraient plus intelligibles sur les épaules.

pictural deviendrait donc intelligible et nous remettrait sur la bonne voie pour interpréter, dans les autres compositions similaires, un détail graduellement estompé, voire même défiguré, au cours des migrations plus lointaines de ce thème iconographique.

Par où l'on n'entend, d'ailleurs, pour le moment, ni définir le sens que le céramiste crétois ou palestinien attachait à sa composition, ni conclure tout de go à quelque transmission directe et comme automatique promenant d'une allure progressive ce curieux petit sujet depuis les très vieux ateliers de Lagaš ou de Suse jusqu'à ceux de Palestine et du monde méditerranéen, plus jeunes d'un à deux millénaires.

La seule conclusion qu'on veuille actuellement dégager se réduit à ceci : le thème ornemental des bouquetins héraldiquement groupés devant un arbre sacré se rencontre en Syrie-Palestine, en Égypte, dans les divers centres égéo-crétois et ceux qui en dépendent. A partir de la seconde période du bronze, mais surtout dans la troisième, ou, pour employer un synchronisme moins flou, entre le XVIe et le XIIe siècles avant notre ère, le traitement du sujet dans ces divers milieux présente certaines affinités, d'autant moins explicables par l'hypothèse *polygénésiste* qu'elles portent sur des détails peu spontanés et presque inintelligibles. D'autre part, ce même sujet apparaît dès le milieu au moins du IIIe millénaire dans l'art de Chaldée et d'Élam. Il y a manifestement joui d'une très grande faveur, et il trouve dans les concepts religieux de ces contrées un sens limpide pour tous ses éléments. Par la maîtrise esthétique aussi bien que par l'antériorité de date, l'art chaldéo-élamite serait donc, à ce jour, la plus vraisemblable source de cette composition. A tout le moins avait-il su lui imprimer un cachet capable d'influencer par la suite les compositions analogues dans les centres artistiques méditerranéens, par une transmission dont nous aurons à examiner les modalités.

L. H. Vincent, O. P.

(*A suivre.*)

INSCRIPTIONS LATINES DE SYRIE

PAR

M. RENÉ CAGNAT

M. Virolleaud a envoyé à l'Académie des Inscriptions la copie ou l'estampage de quelques inscriptions latines, relevées par les soins de son Service, soit au Musée de Beyrouth, soit dans des localités diverses de la Syrie.

1° Inscription de provenance inconnue. Haut. des lettres : 0 m. 07 à la première ligne, 0 m. 045 à la seconde. Estampage.

GENIO SACRAMENTI
VETERANI

On sait l'importance qu'avait, pour les soldats, le serment au drapeau ; rien de plus naturel que de voir des vétérans élever une statue au Génie du *sacramentum*. On n'avait pas encore rencontré la mention de ce Génie militaire ; il prend place à côté de tous les autres, dont on avait déjà trouvé la mention [1].

Les trois textes suivants sont des dédicaces aux divinités qui constituaient la triade bien connue des *dii Heliopolitani* [2], Jupiter, Vénus et Mercure.

2° Inscription gravée sur un socle de calcaire gris découvert dans les ruines de Mar-Giurgius-Quanâ, à l'est de Rayak. Lettres de 0 m. 076, très soignées. Le cartouche à queues d'aronde où elles sont gravées mesure 0 m. 34 sur 0 m. 275. Copie dessinée de M. Brossé.

I O M H

I(ovi) O(ptimo) M(aximo) H(eliopolitano).

[1] G. DE RUGGIERO, *Dizionario epigr.*, s. v. *Genius*, III, p. 475 et suiv.

[2] Cf. L. JALABERT, *Comptes rendus de l'Acad.*, 1906, p. 97 et suiv.; *Mélanges de la Faculté de Saint-Joseph*, 1906 p. 175 et suiv.

3° Inscription découverte à Beyrouth en 1919 et signalée par M. Virolleaud à l'Académie, en 1922 [1]. Lettres de 0 m. 03. Estampage.

VENERI·DOM·
CANINIA·PR·S·S
ET Q·ET FIL·MAX
V·L·A·S

Veneri dom(inae) Caninia pr(o) s(alute) s(ua) et Q(uinti) et fil(ii) Max(imi) u(otum) l(ibens) a(nimo) s(oluit).

4° Dédicace gravée sur un cippe quadrangulaire recueilli au Musée de Beyrouth en 1919. Haut. des lettres : 0 m. 04. Estampage.

MERCVRIO
DOMINO
Q·ANTONIVS
EVTYCHES
SACERDOTIA
NVS PRO SALu
TE SVA ET VXO
RIS ET FILIOr
V·L·A S

5° Bloc de calcaire blanchâtre employé dans un mur de soubassement à Mensch ou Màazi, devant la porte d'un petit temple, transformé d'abord en église puis en mosquée. Haut. des lettres 0 m. 08. Copie dessinée de M. Brossé.

\OSA%l%ANAI%
M LONCINVS
ALCIDIANVS
ATVNNOARDSF

Cette inscription n'est pas inédite : Renan la connaissait déjà. Elle a été publiée au tome III du *Corpus*, n° 136, d'après la copie d'un Arabe, de la façon suivante :

R.....CA
ΛOSAΛIBcΛIAK
N.....NTFRA
M LONGINVS
EALGIDIANVS
ATVRNoARDISF

[1] *Comptes rendus de l'Acad.*, 1922, p. 81,

Plus tard le P. Jullien en a envoyé une autre copie à M. Héron de Villefosse, qui l'a communiquée au *Corpus* (n° 12092) après en avoir fait mention dans nos *Comptes rendus* [1]. Le P. Jullien avait lu :

RO SAM CAISAR
M LONGINVS
TALCIDIANVS
ꝏATVRNOARDSI

La nouvelle lecture de M. Brossé permet des précisions :

Il est certain que les lettres incompréhensibles qui figurent, dans la copie de l'Arabe, aux lignes 1 et 3, n'ont jamais existé sur la pierre. L'inscription ne se compose que de quatre lignes.

A la deuxième, il semble bien que le graveur a écrit LONGINVS non LONGIN̄VS, comme il est supposé au *Corpus* ; il faut admettre que le dernier jambage du N doit être regardé en même temps comme un I.

Quant à la première ligne, la lecture *p* RO SA *l(ute)* paraît très probable ; formule peut-être suivie de *Caesar(is)*.

On lira : [*P*]*ro sal(ute)... M. Longinius* [*F*]*alcidianus* [*S*]*aturno ar(am) d(e) s(uo) f(ecit)*.

Bien entendu il s'agit ici de Sol Saturnus, c'est-à-dire de Bel ; il figure sur trois inscriptions grecques de Syrie [2]. Aucune autre inscription latine du pays, hors la présente, ne le mentionne.

6° Dans l'*Annual II-III of American School in Jerusalem*, pages 116 et suivantes, M. James A. Montgomery a publié une dédicace trouvée à Aïn-Ksour dans le Liban ; il en a imprimé le texte ainsi qu'il suit :

O M R I V S
M A X I M V S
–IRAI FILIVS
IOVI MO–A
DE SVO FECIT

ajoutant : « I cannot divine what the epithet after IOVI is, nor could my colleagues help me... The donor's name is to be identified with the Hebrew royal name Omri », etc.

(1) *Comptes rendus de l'Acad.*, 1890, p. 178.
(2) *Insc. gr. ad res rom. pertinentes*, III, 1076, 1086, 1185.

Une copie de la pierre a été prise par M. Brossé. La hauteur des lettres varie de 0 m. 07 (1re ligne) à 0 m. 045 (4e ligne). « Cette inscription est entière, a-t-il noté. De nombreux trous et écaillements de la pierre rendent la lecture très difficile. » Son dessin porte :

C. M R I V S
M X I M S
IMIFILIVS
IOVIARVIA
DE SVO I E I

Ce qui donne la lecture :

C. Marius [*M*]*aximus* [*Ma*]*ximi filius Ioui arula*(*m*) *de suo fe*[*c*]*i*[*t*].

A la première ligne M et A étaient liés, à la seconde il manque le début du M initial.

Le dédicant ne porte donc que des noms purement romains et le mot *Ioui* n'est suivi d'aucune épithète.

7° Plus récemment, M. Virolleaud nous a fait parvenir l'estampage d'une belle inscription découverte à Beyrouth, rue du Maréchal-Foch, à proximité de la grande mosquée. La pierre mesure 1 m. 05 de longueur, sur 0 m. 54 de largeur et 0 m. 44 d'épaisseur. Les lettres sont hautes de 0 m. 10 à la première ligne, de 0 m. 68 à la seconde, de 0 m. 07 à la troisième. On lit sans aucune hésitation possible :

*imp. cae*S · VESPASIAI *i aug*
VM ET COL · TABER *nam ou nas*)
SIGNVM ▾ LIBERI ▽ PATRIS ▾ I

Ce texte non plus n'est pas inédit : il figure au troisième volume du *Corpus* sous le n° 160, d'après une copie de Cyriaque d'Ancône ; mais on lui a attaché cette note infamante : « neque a suspicione aliena est », qu'on a encore aggravée en accompagnant dans les *Indices* le n° 160 d'un astérisque. Il est ainsi reproduit :

CAES · VESPASIANI
SIGNVM LIBERI · PA
TRIS

L'envoi de M. Virolleaud est donc une réhabilitation. Il est d'ailleurs impossible de compléter le texte d'une façon certaine.

M. Virolleaud ajoute dans sa lettre d'envoi :

« J'ai rapporté récemment de Soueida, capitale du Djebel-Druze, les copies de deux autres inscriptions :

a) Sur un bloc de calcaire (27 × 37 × 20).

PRO SALVT
IVLIAE AVG
ENERAVCCC
MRKAST

(Aucun estampage n'accompagnait malheureusement la copie).

b) Sur la partie inférieure d'un cippe qui paraît avoir été scié en deux [1] :

LEG III
GALLI
CAE

La partie supérieure de la pierre a disparu. »

Il est superflu de rappeler que la légion IIIe Gallica a tenu constamment garnison dans le pays depuis Vespasien jusqu'aux derniers temps de l'Empire.

René Cagnat.

[1] Une photographie que M. Virolleaud nous a adressée récemment confirme de tous points sa lecture. Les lettres sont de mauvaise époque.

LES TRAVAUX ARCHÉOLOGIQUES EN SYRIE EN 1922-1923

PAR

CHARLES VIROLLEAUD

(*Second article.*)

A Baalbec, M. Michel Alouf, conservateur des ruines — qui est aussi notre correspondant — a recueilli, dans le Musée local dont il a la garde, plusieurs documents des époques grecque et romaine, et notamment une statue — image d'Hermès protecteur des troupeaux, sinon d'Adonis — qui aurait été trouvée pendant la guerre par la mission archéologique allemande, près de la Source des Quarante Martyrs à Yammouné (Pl. XXVII, 2).

Dans la région de Baalbec, au village de Seraïn, les restes, très mutilés, d'un édifice de l'époque romaine, un temple sans doute (Pl. XXVII, 4), ont été relevés par nos soins, ainsi que la nécropole rupestre qui est située à peu de distance de ces ruines.

Dans le Liban-Nord, nous avons visité la nécropole de Btirza, que Renan avait déjà décrite, et la photographie que nous avons prise du bas-relief qui décore l'un des caveaux (Pl. XXVII, 1), permet de corriger sur plusieurs points le dessin qui a été publié par l'architecte Thobois dans la *Mission de Phénicie*.

Au pied des contreforts du Liban septentrional, près des sources de l'Oronte, dans la petite ville de Hermel, des maçons ont trouvé dans une maison en démolition, un autel dédié à Jupiter Héliopolitain [1] par un nommé C. Antonius [Ab]immes. Ce nom qui est nettement d'origine sémitique est connu déjà, notamment par l'inscription de Hammàrah, où il se trouve sous la forme du génitif : Abimmeous [2].

La face antérieure de l'autel de Hermel, lequel ne mesure que 35 cm. de

[1] Cf. *C.R. Ac.*, 1922, p. 50, et 1923, p. 259.

[2] Voir, en dernier lieu, R. Mouterde, *Mélanges Univ. St-Joseph*, t. VIII, pp. 103-51.

haut, représente le dieu lui-même, Jupiter Héliopolitain, coiffé du calathos et debout, comme d'ordinaire, entre deux taureaux. La main droite, levée, tient le fouet qui est l'attribut ordinaire du dieu de Baalbec ; la figure même a été martelée, ainsi que la cuirasse qui protège son corps et qui était sans doute décorée de symboles divers (Pl. XXVIII, 2).

Sur la face latérale droite, se dresse l'image d'une autre divinité, sans doute la déesse parèdre du Jupiter local : la tête est surmontée d'un calathos très haut et le corps, moulé étroitement dans une sorte de gaine. Aux pieds de la déesse, se tiennent debout deux lions (Pl. XXVIII, 3).

A gauche, est figurée la Tychè de la Ville, assise sur un trône [1]. Un voile est posé sur sa tête et couvre ses épaules. De la main droite, elle tient son sceptre et, du bras gauche, elle soulève son voile : sa robe est serrée à la taille par une large ceinture. Au pied du trône, sont étendus deux génies, portant à la main, l'un une lance et l'autre une rame, et dont le corps se termine en queue de poisson ; il semble qu'ils personnifient deux fleuves, sans doute le fleuve Oronte et l'un de ses affluents, conformément à la conjecture de M. Clermont-Ganneau, qui se proposait de consacrer une étude spéciale à ce monument (Pl. XXVIII, 1).

L'autel de Hermel, qui s'ajoute à une série déjà longue de représentations du Jupiter héliopolitain [2], nous a été signalé par M. Michel Alouf : il a été offert au Musée de Beyrouth par le gouverneur du district de Hermel [3], Saïd pacha Hamadé.

La digue du lac de Homs, que M. Dussaud a identifiée avec le mur égyptien dont parle Strabon [4], a fait, de la part de M. L. Brossé, l'objet d'une étude attentive qui a été publiée dans *Syria*, t. IV, p. 234-240.

[1] [On se demandera si cette Tychè n'est pas l'Aphrodite vénérée dans toute la montagne et en relation avec le culte d'Adonis. Elle est caractérisée, en effet, par le voile, comme la déesse des monnaies d'Arqa, et serait à ajouter à la liste de *Syria*, 1923, p. 303 et note 4. R. D.]

[2] Voir en dernier lieu R. Dussaud, *Syria*, t. I, p. 1-15.

[3] Les restes antiques de Hermel paraissent peu nombreux. Hermel est un grand village, composé de sept agglomérations rassemblées autour d'une sorte d'acropole. Au pied de l'acropole, gisent encore quelques tronçons de colonnes, des chapiteaux et une courte inscription grecque, maçonnée dans un mur. D'après l'estampage que j'ai pris de cet inscription, qui est en fort mauvais état, le R. P. Mouterde a proposé de la lire ainsi :

Ὀταρε[ί]ους | Ῥηγίνας | [ε]ξ ἰδ[ί]ων ἐποίησεν |
[τ]ὸν ἀ....|.

[4] *Monuments et Mémoires* (Fondation Piot), t. XXV, p. 133.

1. Nécropole de Bhrza (Liban-nord).

2. Musée de Baalbec.

3. Musée de Baalbec

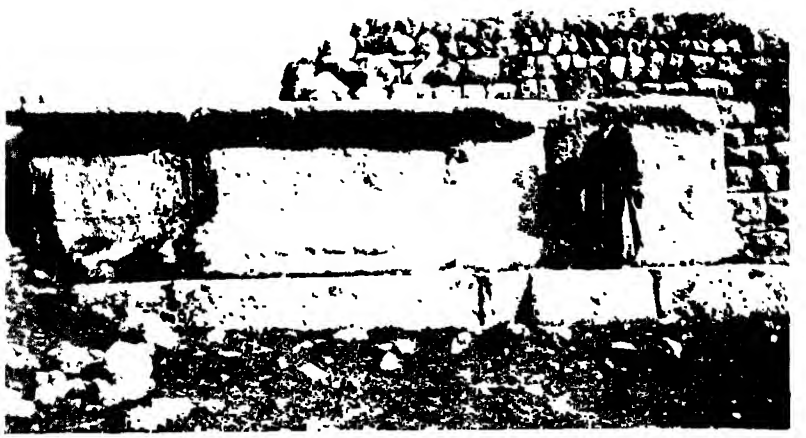

4. Seram, mur nord-ouest du sanctuaire.

1

2

3

A Alep, l'autorité militaire a été amenée, par des motifs stratégiques, à faire déblayer les galeries de la puissante citadelle qui domine la ville et toute la région alentour : au cours de ces travaux, on a démasqué l'entrée d'un escalier de deux cents marches qui descend jusqu'au niveau de la plaine et aboutit à une grande citerne, composée de trois salles voûtées qui forment comme les trois branches d'une croix ; la quatrième branche de cette croix étant constituée par une galerie fort bien conservée, large de 1 m., haute de 1 m. 75, et qui est, en somme, le canal par lequel la citerne était autrefois alimentée d'eau [1].

La citadelle d'Alep, occupée jadis par une garnison turque, était alors complètement inaccessible aux archéologues. Les travaux qui y ont été entrepris par l'Armée du Levant peuvent aboutir à de véritables découvertes ; car il est bien vraisemblable que les antiques cités de Khaloupou et de Bérée tenaient tout entières sur cette colline, haute de 60 mètres environ, et que couronnait, d'après l'empereur Julien, le temple de Zeus, c'est-à-dire le temple de Baal [2].

M. Henri Marcopoli, le distingué collectionneur d'Alep bien connu de tous les amateurs, nous a communiqué un scarabéoïde dont nous reproduisons l'empreinte ci-contre, à la grandeur naturelle. La lecture matérielle n'offre de doute que sur une lettre לביתלגן ou לביתלגן, mais l'interprétation du nom propre reste incertaine, plusieurs combinaisons étant possibles en détachant בית. M. Dussaud incline plutôt à lire לבית(א)לגן et à reconnaître un nom propre théophore constitué avec le nom du dieu Baitil (Bethel) [3]. La forme verbale גן serait la même que celle qu'on trouve en palmyrénien à l'aphel אגן.

Sur l'Euphrate, le lieutenant P. Terrier, chef du Service des renseignements dans le secteur d'Abou-Kemal, à la frontière de l'Iraq, a bien voulu, sur ma demande, visiter le Tell-Acharah, où s'élevait, au troisième millénaire, la ville de Tirqa, capitale du royaume de Hana. Il y a recueilli, entre autres documents, une tablette cunéiforme à peu près complète, et plusieurs fragments. Comme les tablettes de Tirqa sont encore très peu nombreuses, tout texte qui

[1] Voir sur ces travaux un article de M. Paul Baurain, dans le journal *la Syrie*, n° du 19 avril 1923, déjà signalé dans *Syria*, IV, p. 180.

[2] Cf. Franz Cumont, *Études syriennes*, p. 14.

[3] Sur ce nom divin, voir Zimmern, dans *Keilinschr. und das alte Test.*, 3e édit., p. 437-438, et R. Dussaud, *les Origines cananéennes du sacrifice israélite*, p. 231 et suiv.

vient s'ajouter à cette série nous est précieux. De tous les sites archéologiques de la Syrie, telle qu'elle est aujourd'hui délimitée, celui de Tell-Acharah est d'ailleurs celui où l'on a le plus de certitude de trouver, et sans grands frais peut-être, des inscriptions cunéiformes. Il est à souhaiter que le Service des Antiquités puisse, dès l'an prochain, en entreprendre l'exploration[1].

De la haute vallée du Khabour, à l'extrême limite septentrionale des territoires « de Mandat », des officiers méharistes ont transporté jusqu'à Dèr-ez-Zôr quatre petits bas-reliefs, qui proviennent sans doute des fouilles pratiquées, avant la guerre, par le baron Von Oppenheim à Ras-el-aïn (anc. Resaina), au nord du chemin de fer de Bagdad. Ces bas-reliefs sont d'un style barbare, mi-assyrien mi-hittite ; deux d'entre eux (Pl. XXIX, 3-4 et Pl. XXX, 3) sont en pierre volcanique et les deux autres (Pl. XXIX, 1 et 2) en calcaire. Ils portent tous les quatre une courte inscription assyrienne, maladroitement gravée, au nom d'un roi ou d'un prince appelé Kapara, fils de Ha-di-a-n[i ?]. Les deux premiers, conservés au Musée de Beyrouth, ont respectivement 58 cm. et 56 cm. de hauteur. La palmette (Pl. XXIX, 3) est sculptée sur la tranche gauche du relief à l'archer. Le génie ailé (Pl. XXX, 3) indique par sa pose qu'il servait de soubassement à un décor sculpté peut-être à l'image d'une divinité.

*
* *

L'antiquité même n'a pas, cette année non plus que les précédentes, absorbé toute notre attention. Nous avons fait aussi une large part au moyen âge, je veux dire aux monuments francs de l'époque des Croisades.

Le plan détaillé du château de Gibelet (Byblos) qui avait été commencé l'an dernier par M. Roger Jusserand a été achevé, et un travail analogue a été entrepris par M. Brossé pour le château de Saint-Louis à Saïda.

Nous avons recueilli, à Saïda encore, une épitaphe du XIIIe siècle, en français, au nom de Jorge (ou Joffre, ou Josse) Timeron, fils de Sire Angorrant, chevalier ; un autre fragment du même genre est conservé à l'Ecole anglaise de Tyr[2].

[1] M. Thureau-Dangin et le P. Dhorme ont pratiqué un sondage à Tell-Acharah en septembre 1923. Le résultat en sera publié dans *Syria* avec les nouveaux textes provenant de ce site.

[2] On ne connaissait guère jusqu'à présent

1

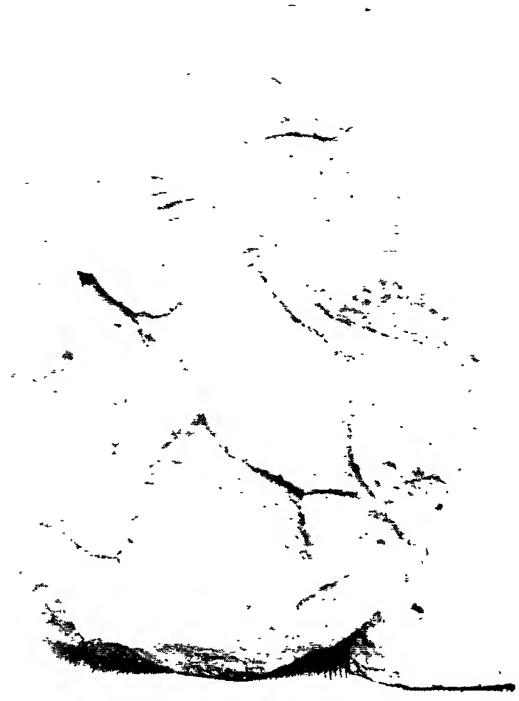

2

3

4

Bas-reliefs de Ras el-'Ain (Khabour).

1. Beyrouth?

2. Beyrouth?

3. Ras el-'Aïn (Khabour).

4. Hauran?

Musée de Beyrouth.

Au Nord de Byblos, entre Batroun, Tripoli et Bcherré, s'étend une contrée d'accès difficile, et qui n'avait pas été jusqu'ici explorée complètement. Nous y avons trouvé, dans un espace restreint, quatre églises ou chapelles du moyen âge que personne, semble-t-il, n'avait signalées. Deux de ces églises sont situées près du village de Koubba, un peu au nord de Batroun : l'une, en ruines et très petite, était placée sous le vocable de Saint-Jacques (Mâr-Ya'koub), l'autre, très simple, mais à peu près intacte, s'appelle l'église du Saint-Sauveur. Mais c'est surtout de l'église de Saint-Phocas à Amioun et de la chapelle rupestre de Deddé que je voudrais parler.

L'église d'Amioun s'élève à 20 kil. au Sud de Tripoli, près de la route qui conduit aux Cèdres. Elle a été gravement endommagée par le tremblement de terre d'octobre 1918 ; l'abside surtout a beaucoup souffert, et l'événement est d'autant plus regrettable que l'abside de Saint-Phocas, comme d'ailleurs les parois des collatéraux et les piliers de la nef, étaient recouverts de peintures encore très fraîches, bien qu'elles n'apparaissent qu'au travers d'une couche assez épaisse de badigeon. L'abside était décorée d'une scène de la Résurrection, mais il n'en subsiste plus que le groupe de droite, où l'on voit figurés David et Salomon, et une partie du groupe de gauche, qui représentait Adam, Ève et Abel. Tous ces noms sont écrits en grec, ainsi que le nom du saint à qui l'église était consacrée (Ο ΑΓΙΟC ΦωΚΑC) et dont l'image figure sur l'un des piliers de la nef.

A proximité de l'Abbaye cistercienne de Belmont[1], près du village de Deddé, sur la route de Djébail à Tripoli, se dresse une falaise très escarpée, dont la partie supérieure est creusée, naturellement, en forme de grotte. Le fond de cette grotte, que les indigènes appellent Morina, est décoré de peintures qui sont réparties en huit tableaux, de dimensions variées et dont chacun représente une scène de l'Évangile. La longueur totale de ces peintures est de 8 m. 40, leur hauteur devait atteindre, à l'origine, environ 3 mètres ; mais toute la partie inférieure a malheureusement disparu, la roche ayant été entaillée, à une époque assez récente, en vue sans doute d'une utilisation nouvelle de la grotte.

qu'une vingtaine de documents de cet ordre, recueillis tant en Palestine qu'en Syrie. L'épitaphe de Jorge Timeron sera publiée par M. C. Enlart, dans son ouvrage sur l'*Architecture des Croisés*, qui est actuellement sous presse.

[1] Cf. C. Enlart, dans *Syria*, IV, p. 1-22.

Ces peintures ont, par ailleurs, beaucoup souffert des intempéries. En outre, le visage du Christ et des Saints ont été intentionnellement effacés. Telles qu'elles sont, ces fresques ressemblent beaucoup à celles d'Amioun ; elles sont sans doute de la même époque, et peut-être sont-elles l'œuvre du même artiste. Les peintures d'Amioun et de Deddé sont, jusqu'à présent, des documents uniques en Syrie, et il faut aller à Abou-Gosh, en Palestine, pour rencontrer des peintures du même genre.

Au reste, les fresques de Morina portent des traces très visibles de remaniements. On dirait qu'elles recouvrent, en partie du moins, des peintures plus anciennes, lesquelles transparaissent par endroits. De plus, les inscriptions qui accompagnent ces tableaux et les expliquent sont les unes en grec, et les autres, plus nombreuses, en latin. Toutes sont peintes en noir, mais la plus lisible est celle qui se détache sur le fond des tableaux VI et VII et qui est écrite en caractères de 4 cm. Ο ΑΓΙΟC ΔΗΜΙΤΡΙΟC.

*
* *

Des raisons d'ordre administratif ont rendu nécessaire la réorganisation complète de notre musée de Beyrouth, qui a été définitivement ouvert le 9 juin, en présence de M. le général Weygand.

On trouve aujourd'hui réunis dans ce Musée — réunis et classés, dans la mesure du moins où la disposition des locaux le permet — le produit total des fouilles qui ont été exécutées dans ces trois années, à Kadesh, à Tyr, à Sidon et à Byblos, pour ne citer, parmi les sites explorés, que les plus célèbres.

Nous avons aussi recueilli dans notre Musée de Beyrouth le produit des fouilles de Salihyeh, mais seulement à titre de dépôt. Ces objets, trouvés dans l'État d'Alep, lui appartiennent, et nous les lui remettrons dès que la Ville d'Alep aura été dotée, selon son vœu, d'un Musée archéologique.

Le Musée de Beyrouth contient en outre un certain nombre de documents trouvés à Beyrouth même[1], plusieurs acquisitions et quelques dons. Nous signalerons l'obélisque de Rouad, offert par le commandant Trabaud, gouver-

[1] Ils seront publiés ultérieurement par M. du Mesnil du Buisson.

1. Bronze.

2. Terre cuite provenant de Sarda.

3. Astarté assise. Pierre.

4. Bas-relief de Hama. Pierre.

MUSÉE DE BEYROUTH.

1. Pierre. Lataquié.

2. Byblos.

3. Anse d'amphore estampillée
Byblos.

4. Trône d'Astarté.

5. Trône d'Astarté vu de face.

neur du Grand-Liban, monument du temps de Thoutmès III[1], un bronze phénicien au type du dieu guerrier (Pl. XXXI, 1. Haut. : 145 mm.), un bas-relief (Pl. XXXI, 3) figurant Astarté assise de profil à droite sur un trône accosté de lions. Cet ex-voto (haut. : 0 m. 23), de provenance inconnue est de style phénicien. Une terre cuite (Pl. XXXI, 2. Haut. : 0 m. 10) qui provient de Saïda offre un type très particulier dont on peut rapprocher certaines pièces originaires de Mésopotamie. Nous reproduisons (Pl. XXXII, 3) une anse d'amphore provenant de Byblos et estampillée au nom de Ger[m]elqart, ce qui porte à trois le nombre des jarres estampillées à écriture phénicienne jusqu'ici sorties du sol de Phénicie. Les deux autres ont été découvertes à Tyr par Mme D. le Lasseur.

Un trône d'Astarté (Pl. XXXII, 4-5) est de provenance inconnue. La base rectangulaire offre 36 centimètres de long sur 43 centimètres de large : hauteur actuelle, 45 centimètres. Sur le siège, entre les deux sphinx, est gravée une inscription grecque qui sera publiée par M. Bernard Haussoullier.

Nous ne ferons que mentionner une tête de faune (Pl. XXX, 1, hauteur : 0 m. 24), une tête romaine (Pl. XXX, 2; hauteur : 0 m. 41), un petit Eros funéraire en marbre (Pl. XXX, 4; longueur : 0 m. 25), la torche abaissée d'un côté, l'arc de l'autre, un fragment de masque en pierre provenant de Lataquié (Pl. XXXII, 1 ; hauteur : 0 m. 32), l'autel de Byblos publié par le P. Mouterde[2] (Pl. XXXII, 2 : hauteur : 0 m. 77), un enfant sur un dauphin (Pl. XXXIII, 1; hauteur : 0 m. 27), un torse de Banias (Valénie) (Pl. XXXIII, 2).

Un important bas-relief funéraire en marbre (Pl. XXXIII, 3) marque l'inspiration occidentale[3], tant pour le détail du mobilier que pour l'ordonnance du sujet. Le sculpteur s'est attaché à rendre le lit avec précision et il a tenu, en rabattant la table du guéridon, à montrer les objets qu'elle portait : une coupe, deux œufs et une cuiller. La défunte, élevant un canthare avec la main droite, semble représentée sur son véritable lit, avant la mort. Une servante s'est empressée vers elle, tenant une œnochoé et une patère; mais l'artiste l'a

(1) Cet obélisque qui mesure 12 cm. de haut, sera publié prochainement dans *Syria*, par M. P. Montet.

(2) Mouterde, *Mélanges Faculté orientale de Beyrouth*, t. VII, p. 390 et suiv.

(3) Pour cette forme de lit, avec son matelas, voir un relief du Louvre, S. Reinach, *Clarac de poche*, p 48, qui figure la *conclamatio*.

figurée de côté pour ne pas masquer le sujet principal. Le chien qui manifeste son attachement, les deux *capsae* et le guéridon remplissent bien l'espace vide sous le lit.

Au sujet du bas-relief découvert à Hama (Pl. XXXI, 4), M. René Dussaud nous écrit :

Le bas-relief de Hama — IIe ou IIIe siècle de notre ère — est de facture grossière, mais fort intéressant. Il nous montre le dieu solaire cavalier dont on connaît plusieurs exemples en Syrie [1], et il se rattache très étroitement au relief possédé par le Louvre qu'a publié M. Léon Heuzey avec des développements qui n'ont rien perdu de leur valeur [2]. C'est la même tête de face, le même vêtement oriental, notamment l'ample pantalon serré à la cheville, les chaussures pleines, le même harnachement du cheval. La mode occidentale ne se manifeste que dans la tête de Gorgone et le *paludamentum*. Comme sur le relief du Louvre, le dieu de Hama tient le fouet et porte, attaché à la selle, le carquois et l'arc derrière le carquois (zigzag parallèle à celui du fouet attaché autour du poignet). Ces particularités s'éclairent par comparaison avec le monument du Louvre.

D'autres détails ne figurent pas sur ce dernier : le Soleil et la Lune dans les angles supérieurs du cadre, le serpent figurant la terre [3] sous le cheval, le pyrée devant le cavalier. Le pyrée remplace ici l'arbre du bas-relief d'el-Ferzol, la *meta* d'autres monuments : il marque que le dieu solaire atteint le point culminant de sa course. Toutefois, à ces accessoires près, nous sommes en présence de la même représentation divine que sur le relief du Louvre, c'est-à-dire du dieu Gennéas, peut-être le même que Gennaios, le *djinn* par excellence [4], particulièrement connu à Emèse et à Héliopolis [5].

M. Clermont-Ganneau inclinait à rapporter le relief du Louvre à Palmyre ; la découverte de Hama prouve que l'hypothèse est inutile. Il est plus simple d'admettre que la

[1] Relief rupestre d'el-Ferzol, voir nos *Notes de Mythologie syrienne*, p. 52 et suiv. Pour le bas-relief d'es-Souweida, corriger ce que nous en disons, *ibidem*, p. 57 et suiv., d'après *Syria*, 1923, p. 170, note 2.

[2] L. Heuzey, *Un dieu cavalier*, dans *C. R. Acad.*, 1902, p. 190-200. Date : 195 ap. J.-C. Nous avons déjà dit (*Notes de Myth. syr.*, p. 57, note 4) que les objections de M. Clermont-Ganneau, *Rec. d'arch. orient.*, t. V, p. 154-163, à la lecture de M. Heuzey : « Au dieu Gennéas, dieu national, Mazabbanas et Marcus son fils, etc... », ne nous paraissaient pas fondées. De même Lidzbarski, *Ephem. für semit. Epigr.*, II, p. 81-82, qui cependant fait trop bon marché de l'influence palmyrénienne, et le P. Ronzevalle en divers écrits. Tout récemment, le P. Mouterde, *Mél. de l'Université Saint-Joseph*, t. VIII, p. 445-446.

[3] Voir Fr. Cumont, *Textes et monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra*, I, p. 102.

[4] *Notes de myth. syr.*, p. 85-86.

[5] L. Heuzey, *C. R. Acad.*, 1902, p. 193 et suiv. Le P. Ronzevalle, *C. R. Acad.*, 1904, p. 8, a publié un autre relief du dieu cavalier, moins étroitement apparenté au relief de Hama et de provenance incertaine (région de Damas). Le costume est différent, pas de carquois ; par contre le dieu tiendrait de la gauche, non les rênes, mais une massue. Ce dernier point est douteux ; en tout cas, cet objet est planté à la place de l'arbre du relief d'el-Ferzol et en fait fonction.

1. Provenance inconnue.

2. Marbre de Banias, près Marqab.

3. Bas-relief funéraire. Beyrouth.

Musée de Beyrouth.

dédicace de Mazabbanas, dont le nom et le costume témoignent d'une influence palmyrénienne certaine, provient de la vallée de l'Oronte.

Grâce au concours de la délégation à Paris du Haut-Commissariat de Syrie, et grâce aussi au bienveillant appui de la direction de *Syria*, nous avons publié sous ce titre : « Travaux archéologiques en Syrie de 1920 à 1922 » un fascicule de 80 pages, qui présente le tableau de l'activité du Service des Antiquités et de la Mission depuis leur fondation et qui est destiné à faire connaître au grand public les résultats acquis dans ces trois premières années.

D'autre part, la « Bibliothèque archéologique et historique », que nous avions fondée en 1921, s'est enrichie de deux nouveaux volumes : *la Glyptique Syro-hittite* de M. G. Contenau, et *la Syrie à l'époque des Mamelouks, d'après les auteurs arabes*, par M. Gaudefroy-Demombynes.

Nous avons également mis sous presse, dans cette même collection, deux importants ouvrages, dont les premiers fascicules paraîtront au cours de 1924, et qui sont intitulés, l'un *les Églises rupestres de Cappadoce*, par le P. de Jerphanion, l'autre *l'Architecture religieuse et domestique des Croisés dans le Royaume de Jérusalem*, par M. Camille Enlart. Dans ce dernier volume, on trouvera réunis tous les documents recueillis par l'auteur dans sa fructueuse mission de l'hiver 1921-22.

En vue de remédier à l'insuffisance numérique — trop évidente — du personnel de notre Service des Antiquités, nous avons créé un corps de correspondants de ce Service, correspondants syriens, grand-libanais et français. La plupart de nos correspondants français sont des officiers de l'Armée du Levant. C'est grâce à eux, surtout, que notre action, qui ne dépassait guère au début les limites de la Phénicie, a pu s'étendre progressivement à travers la Syrie tout entière, de Lattaquié à la frontière de l'Iraq, et de Menbidj au Hauran.

Rappellerai-je, à cette occasion, que les fouilles de Doura-Salihyeh ont été exécutées, en 1922, par un détachement que M. le général Gouraud avait mis, sur la demande de l'Académie, à la disposition de M. Cumont, et que, si ces mêmes fouilles ont pu être reprises, cette année-ci, c'est que M. le général Weygand a bien voulu envoyer spécialement à Salihyeh un détachement pareil à celui de l'an dernier.

De son côté, la division navale de Syrie, alors commandée par l'amiral Grandclément, nous a prêté l'aide la plus obligeante et la plus utile pour le redressement de la colonnade de l'époque romaine que M. Montet avait découverte à Byblos, à égale distance du château des Croisés et du Temple d'Isis.

J'ajouterai que les États Syriens ont manifesté, à différentes reprises, l'intention de s'associer, pécuniairement, à nos travaux et que, en particulier, la Fédération nous a promis déjà son concours pour les fouilles d'Antioche, qui doivent commencer à l'automne 1924, et dont l'Académie a confié la direction à M. Paul Perdrizet.

Il y a lieu de noter également qu'un assez grand nombre de particuliers, dans l'État du Grand-Liban du moins, ont entrepris à leurs frais, et sous notre contrôle, diverses fouilles qui, sur deux points notamment, ont fort bien réussi : à Saïd-Naïl, où l'on a retrouvé les restes d'une Villa romaine de l'époque de Constantin[1], et à Saïda, où l'on vient de découvrir tout un groupe de grottes funéraires d'un style entièrement nouveau, dont l'exploration se poursuit en ce moment même.

Qu'il me soit permis, en terminant, de rappeler que le Haut-Commissariat de Syrie s'est associé à l'hommage qui a été rendu en France à Ernest Renan à l'occasion du centième anniversaire de sa naissance. C'est le dimanche 18 mars que cette cérémonie, tout intime, a eu lieu, à Amchit, non loin de Byblos, près du tombeau d'Henriette Renan, dans la maison de la famille Zakhia-Lahoud, dont Renan et sa sœur avaient été les hôtes, et chez qui s'est conservé, vivant, le souvenir de l'illustre créateur de l'archéologie phénicienne.

CHARLES VIROLLEAUD.

[1] On a retrouvé dans ces ruines une borne milliaire plate de l'époque de Constantin, dont le texte a été publié par M. CAGNAT dans les *C. R. de l'Acad.*, 1923, p. 194.

DEUXIÈME MISSION ARCHÉOLOGIQUE A SIDON (1920)

PAR

LE Dr G. CONTENAU

(*Troisième article.*)

III

LES NÉCROPOLES

Eulmân.

Lors de la campagne de 1914, nous avions été amenés à faire, au village d'Eulmân (عُلّمان), des sondages qui firent découvrir, dans un caveau qui n'était pas le sien, une stèle de mosaïque, actuellement conservée au Musée de Beyrouth, aux noms et aux portraits des défunts ; elle a été publiée [1]. Le nom de la défunte était Alaphata, celle, disait l'inscription, « qui avait acheté le terrain et construit » le mausolée.

Cette inscription se retrouvait, augmentée d'une imprécation, sur une plaque de marbre achetée alors par l'agent consulaire anglais de Saïda et qui doit être maintenant au Musée de Constantinople. Un nouveau sondage effectué en 1920 auprès de la grotte où avait eu lieu la trouvaille, a révélé la présence d'un petit puits (on a déjà signalé l'existence de puits en relation avec les demeures funéraires) ; ce puits contenait une plaquette de marbre brisée en trois morceaux où l'on peut lire :

Θέωρος ΑΛ̣ΑΦΑΘΑ Η ΑΓΟΡΑCΑCΑ
καὶ οἰκοδο̣μ]ΗCΑCΑ ΤΟΝ ΤΟΗ[Ο̣]Ν

c'est-à-dire : « Théoros et Alaphata, celle qui a acheté et qui a aménagé la tombe. »

[1] *Mission*, p. 109 et suiv.

Cette troisième inscription constitue donc un nouveau témoignage de la richesse et de l'importance spéciale de cette sépulture. La forme des lettres me paraît corroborer la date (fin du IIIe ou début du IVe siècle de notre ère), attribuée au monument.

Kafer Djarra.

Au village de Kafer Djarra (كَفَر جَرّا) la mission avait reconnu en 1914 des tombes très anciennes datant environ de la moitié du second millénaire [1]. Lors d'un sondage dans la nécropole, j'ai rencontré, sur le sommet du plateau et non plus à la périphérie, une tombe de la forme en four déjà décrite : elle était pillée depuis longtemps, mais en la déblayant j'ai eu la satisfaction de trouver l'ouverture intacte, avec la clôture qu'on y avait placée. L'entrée arrondie grossièrement en œil de bœuf avait une largeur de 0 m. 75 de diamètre. La pierre qui la bouchait était plate à l'extérieur, bombée à l'intérieur, épaisse de 0 m. 21, haute de 0 m. 75 et large de 0 m. 65. Comme la largeur de la pierre était moindre de 0 m. 10 que celle de l'ouverture, on avait artificiellement rétréci celle-ci en accolant sur un des côtés une longue pierre plate destinée à empêcher l'entrée de la terre lorsque l'on comblerait le puits. L'examen de la terre et des débris retirés de ces tombeaux à diverses reprises a permis de recueillir un scarabée en améthyste pâle ; il est de petite taille, plus allongé que celui qui a été trouvé en 1914 dans une tombe du même plateau. Comme lui, il est rudimentaire et anépigraphe.

Nous avons rapporté de cette visite à Kafer Djarra un grand vase (pl. XXXIV), et des habitants de Saida m'ont montré quelques beaux exemplaires de céramique provenant de Kafer Djarra (pl. XXXIV, fig. *a-d*). C'est toujours cette terre rouge foncé bien cuite, assez sonore, avec, pour le grand vase, quelques lignes ton sur ton obtenues sans doute par un travail au peigne.

Les vases de la planche XXXIV sont la répétition de formes que nous connaissons déjà ; l'une est cette sorte de cruche à panse pointue, au goulot aplati de façon à former bec, que l'on rencontre fréquemment dans les tombes de Gézer (milieu du second millénaire) : les deux autres sont des cruches de type cou-

[1] *Mission archéologique à Sidon*, p. 57 et suiv.

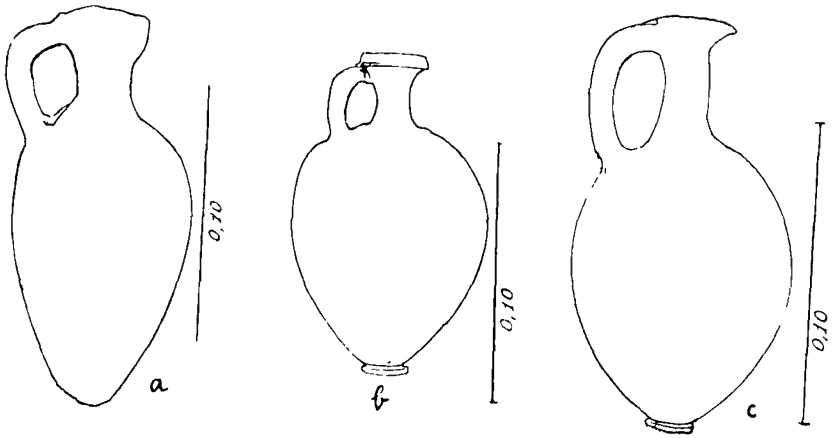

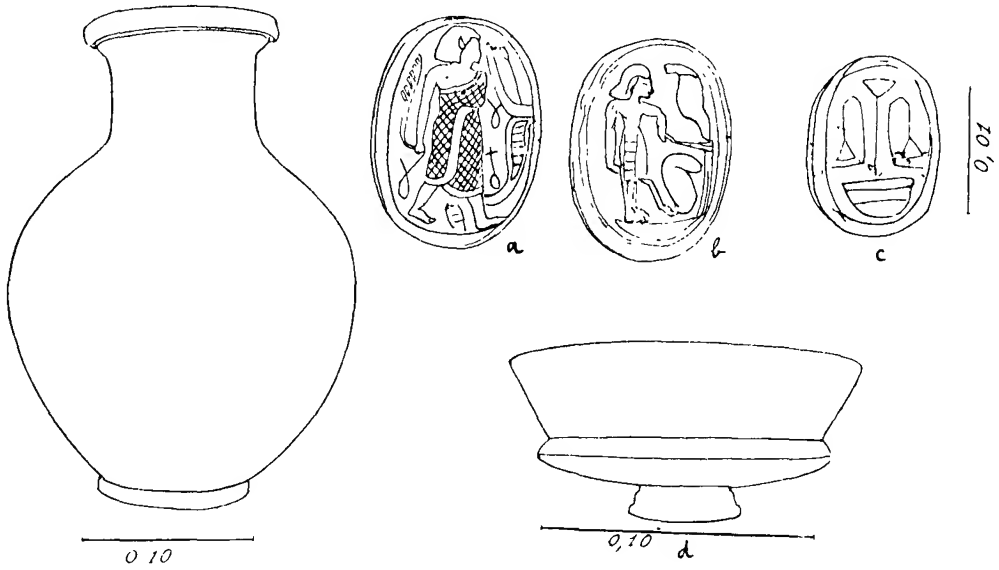

CAVERNE SÉPULCRALE
DE LA PLAINE DE BRAMIEH
N.E. DE SAÏDA.

CD Panneau peint à la fresque
ABGIKNMIHCD Surfaces murales peintes
Les plafonds des chambres sont plus bas
que dans la parte centrale d'environ 0m82

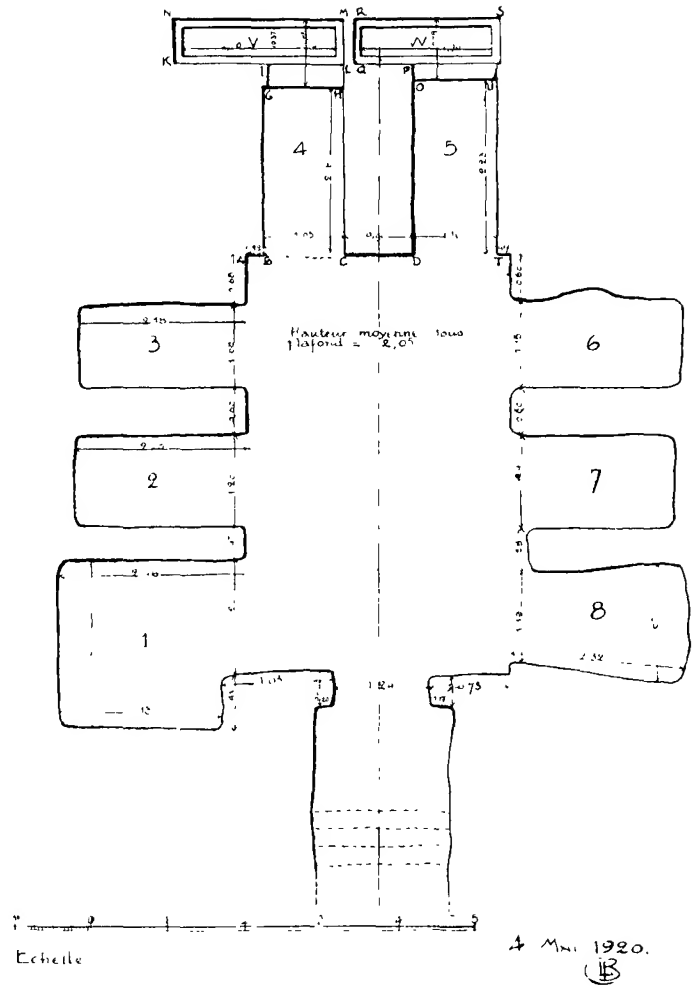

Vases et scarabées de Kafer Djarra. — Plan de la caverne de Bramieh.

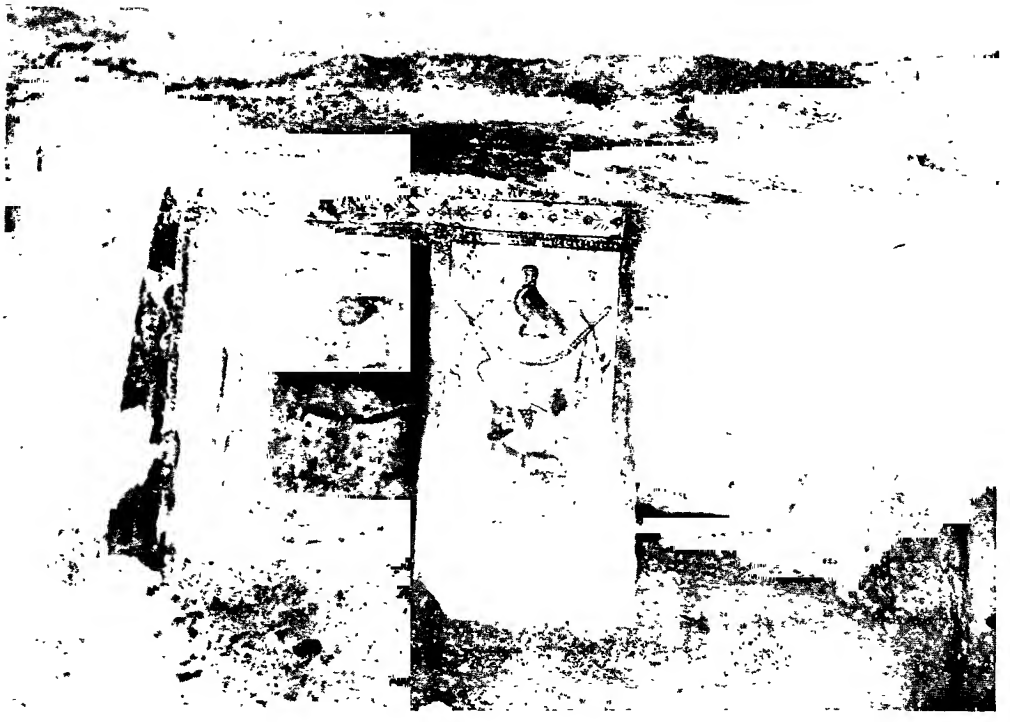

Couvercle de sarcophage à têtes de taureaux. — Tombe peinte de Bramieh.

rant ; un bol à pied reproduisait intacte une forme voisine de celle que faisaient pressentir des fragments trouvés en 1914 *in situ*[1]. Ces formes très carénées concordent bien avec la date attribuée à ces sépultures. Il est remarquable que cette céramique a le plus souvent comme pied une petite pastille ou galette de terre, selon la taille du récipient : mais cette petite base au lieu d'être horizontale suit à peu près la forme du vase de façon que la stabilité de ces récipients, même lorsqu'ils ont un pied, est tout à fait précaire.

Cette tombe du plateau ovale de Kafer Djarra qui mesure environ 30 m. sur 50 rappelle les sépultures de Gézer en Palestine, décrites par le P. Vincent[2], et qu'on peut dater du Cananéen moyen, c'est-à-dire avant 1200. Certaines tombes dégagées en 1914 s'écartent un peu de ce type par leur situation au pourtour du plateau : leur ouverture donne directement à l'extérieur ; une d'elles, et celles que j'ai explorées cette fois-ci, sont au contraire tout à fait comparables aux sépultures de la période cananéenne. Même petit puits d'accès, nécessaire puisque l'ouverture est située sur le côté de la tombe creusée dans le rocher.

Je donne un croquis (pl. XXXIV, fig. *a-c*) de trois scarabées provenant de ces tombes et appartenant à un collectionneur de Saïda. Ces scarabées de pierre blanc jaunâtre assez tendre sont un témoignage de la glyptique syrienne au milieu du second millénaire ; elle est sous l'influence de l'Égypte. Tantôt ces scarabées, dits scarabées Hyksos, sont, comme celui qui fut recueilli à Kafer Djarra en 1914[3], gravés de signes hiéroglyphiques ou de leurs dérivés, tantôt ils sont ornés de diverses figures ou de symboles comme dans le cas présent. L'uræus joue un grand rôle dans cette décoration, et l'on saisit sur le vif les transformations que fait subir l'artiste aux modèles égyptiens. Le personnage revêtu d'un vêtement quadrillé porte bien la perruque égyptienne, mais son costume est celui de la Syrie, le manteau largement ouvert en avant et orné d'une bordure large et épaisse, que nous voyons reproduit sur les petits bronzes et sur les cylindres syro-hittites. C'est jusqu'ici dans la glyptique et dans la céramique qu'il faut chercher les plus anciens documents d'art de Syrie et de Palestine[4].

(1) *Mission*, fig. 33.

(2) H. Vincent, *Canaan*, Paris, 1907, p. 215.

(3) *Mission*, p. 58, fig. 32.

(4) Cf. Contenau, *la Glyptique syro-hittite* Geuthner, 1923, p. 132-138.

Sarcophage trouvé à Hara.

Un sondage exécuté sur les pentes en terrasses de la colline dominant le village de El Hara a fait découvrir une cuve de sarcophage en pierre de grain grossier, sorte de brèche à éléments mal agglomérés, qui portent des représentations assez intéressantes. Il mesure : 2 m. 21 de long, 0 m. 73 de large, et 0 m. 65 de haut y compris un rebord de 0 m. 12. La cavité intérieure mesure : 1 m. 92 sur 0 m. 47 et 0 m. 44 de haut. Sur quatre côtés, deux seulement sont ornés : un grand et un petit. Sur le petit côté se trouve un griffon femelle accroupi (pl. XXXVI) d'assez bon style ; il reproduit le type habituel, une patte (un peu indistincte) posée sur une roue, mais assez bien proportionné.

Le grand côté (pl. XXXVI) représente au centre une large coquille plate, à sept côtes allant en diminuant de chaque côté de la ligne médiane : elle affecte ainsi une forme générale presque circulaire, puisque sa hauteur maxima est de 0 m. 40 pour une largeur de 0 m. 39. A gauche se tient un génie marin qui de ses deux mains semble soutenir la coquille ; le corps est de trois quarts à droite et la tête tournée de trois quarts vers le personnage qui vient après lui ; le corps est celui d'un monstre marin ; à des jambes d'équidé finissant en sabot succède un corps marin qui trace deux énormes volutes et s'amincit en queue trilobée. Sur une des volutes de la queue repose un génie vu de dos, la tête tournée de profil, vers le centre de la composition. Sur le dos du génie sont figurées des ailes repliées ; la jambe gauche est pendante ; l'on n'aperçoit que la plante du pied droit, car la jambe droite est repliée sous le personnage dont le corps est penché vers le centre de la composition. De ses deux mains il tient dressée une rame-gouvernail à longue pale ; une banderolle flottante semble se détacher de son épaule gauche et se dirige vers l'extrémité du sarcophage.

La partie droite du sarcophage représente le même génie à corps de monstre marin ; un autre génie assis sur les volutes de sa queue est de face ; ses ailes éployées ornent le fond de la scène et correspondent à la banderolle, du côté gauche ; des deux mains le génie porte à sa bouche un instrument

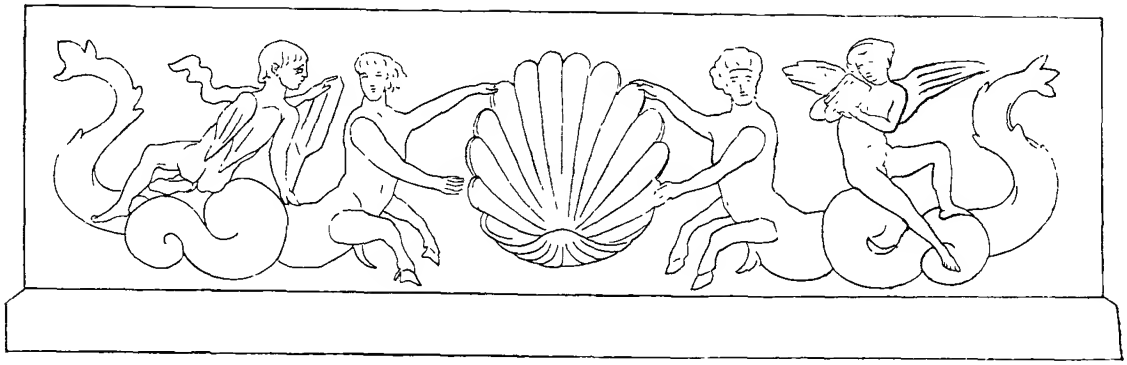

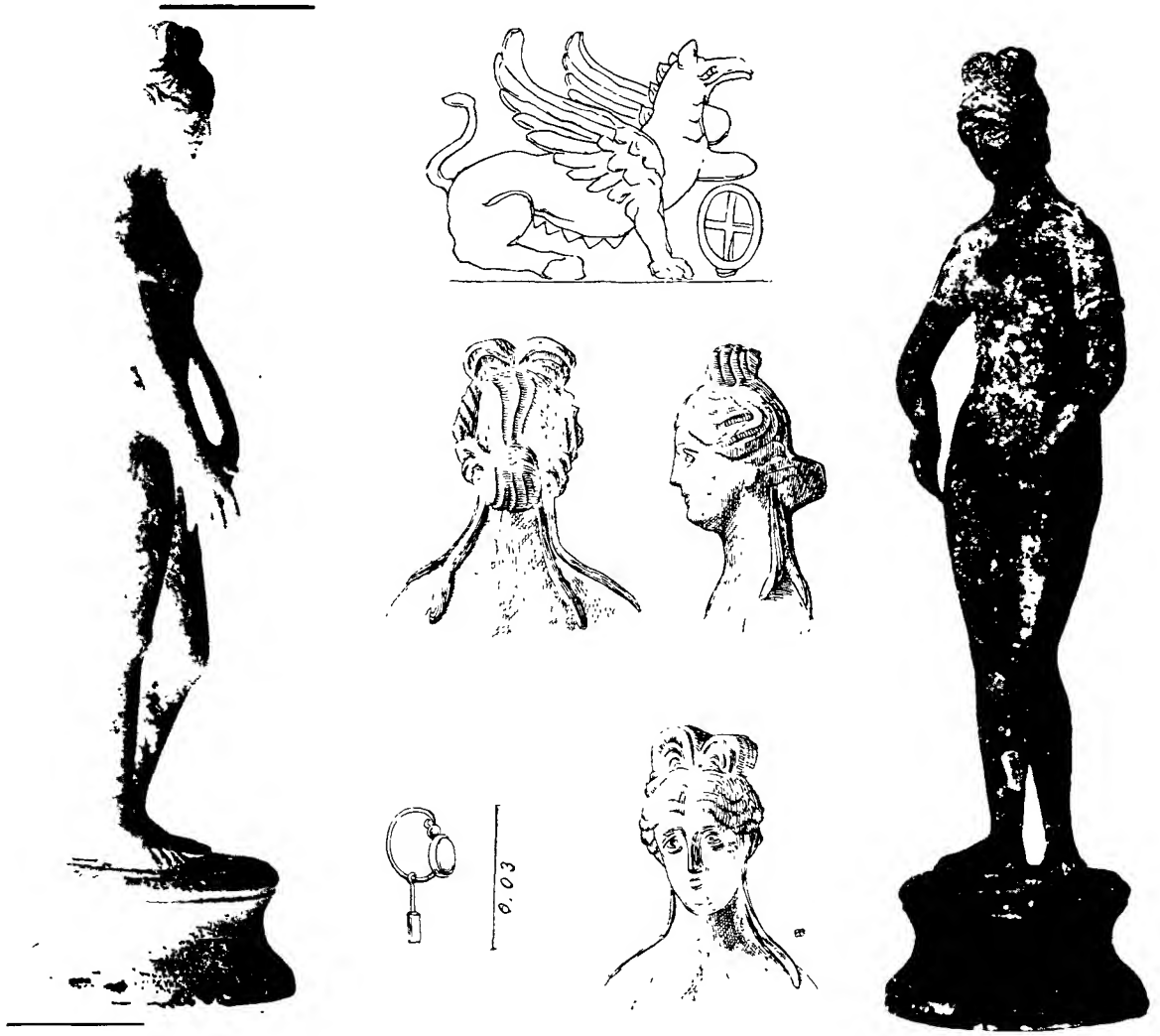

Sarcophage de El Hara. — Statuette de Vénus. — Boucle d'oreille

fruste qui parait une flûte de Pan. L'exécution de ce sarcophage est assez sommaire, c'est cependant un morceau d'un agréable effet décoratif.

Couvercle de sarcophage à têtes de taureaux.

A côté de l'entrée de la demeure des petits-fils d'Ali-Pacha, est déposé un couvercle de sarcophage coupé en trois morceaux. Ce couvercle (pl. XXXV), en belle brèche rose, long de 1 m. 90, est large de 0 m. 79[1]. Il a la forme d'une simple dalle taillée en segment de cylindre dont la hauteur maxima est de 0 m. 22. En guise d'acrotères, quatre têtes de taureaux sont placées un peu en retrait sur le couvercle. Ces têtes semblent sortir de la pierre où elles restent à demi engagées. Elles mesurent des naseaux aux oreilles 0 m. 28 : la largeur entre les oreilles est de 0 m. 19 : leur hauteur, des oreilles jusqu'à la pierre du couvercle, est de 0 m. 15. Une toison frisée ombrage le front de l'animal ; les cornes sont très courtes : c'est une représentation fidèle de la race brachycère particulière à la Syrie et que la sculpture de la région reproduit habituellement. Les dimensions de ce couvercle nous ramènent à une assez basse époque, celle où les sarcophages ayant perdu leurs larges proportions de jadis étaient réduits au strict minimum. Je pense qu'on peut l'attribuer au début de l'ère chrétienne.

Tombe peinte de Bramieh.

Renan, dans sa *Mission de Phénicie*, a consacré quelques jolies pages à la description des caveaux ornés de peintures de Saïda. Les sépultures qu'il a vues alors et dont beaucoup ont été ouvertes à cette époque en raison du soin qu'on prenait à les rechercher, ne sont plus aujourd'hui qu'un souvenir. Soixante ans d'humidité, de vandalisme et d'immondices ont à jamais détruit ces productions délicates, presque duo-millénaires, et malgré l'activité des chercheurs, on n'en découvre plus guère aujourd'hui de nouvelles. Dans le compte rendu de la mission de 1914, j'ai décrit une caverne où se trouvaient encore des inscrip-

[1] Photographie du Service des Antiquités. Le couvercle a été taillé en trois morceaux : ici les deux extrémités ont été réunies pour faciliter la reproduction des têtes.

tions [1]; en 1920 plusieurs sondages au flanc de la colline qui borde le village d'Helalieh-Haut ont dégagé des cavernes funéraires du plan habituel, mais sans peintures. Il est intéressant de remarquer, sans prétendre pour cela faire dériver une coutume de l'autre, que le plan fort simple des demeures funéraires est celui que répètent les vivants, en Syrie, pour leurs habitations : une salle centrale sur laquelle donnent, à droite, à gauche et en face, un certain nombre de chambres. Dans une de ces cavernes, pillée comme presque tout ce qu'on découvre à Saïda, les violateurs avaient oublié quelques débris de feuille d'or assez mince, qui avait servi à la confection d'un bandeau de front pour le mort.

Nous avons visité dans la plaine de Bramieh une caverne à peintures, ouverte depuis peu par les habitants : le Service des antiquités a bien voulu m'en communiquer la photographie (pl. XXXV), le plan pris par M. Brossé (pl. XXXIV), et m'autoriser à les publier. Cette caverne, du type habituel, comprend une salle centrale dans laquelle on accède par un escalier de quatre marches ; de chaque côté de cette salle s'ouvrent trois chambres à sarcophages d'une largeur allant de 1 m. 10 à 1 m. 25. Au fond, deux chambres assez longues mesurent l'une 1 m. 05 sur 2 m. 18, l'autre 1 m. 10 sur 2 m. 23. Dans le fond de ces deux chambres, perpendiculairement à leur axe, sont creusés à même la pierre deux sarcophages, celui de gauche mesurant 0 m. 37 de largeur intérieure sur 2 m. de long, celui de droite 1 m. 90 de long. Par conséquent, au fond des chambres 4 et 5, le visiteur se heurte à la paroi de cette cuve creusée en longueur qui forme balustrade. Entre les deux chambres du fond, on a ménagé un mur de soutien de 0 m. 90 de large : le mur, l'encadrement de la chambre 4, toute la chambre 4 et la niche où est sculpté le sarcophage V sont couverts de peintures. La niche 4 et son diverticule V sont décorés, selon le thème habituel, de taches rouges et vertes, simplification de buissons aux fleurs écloses parmi lesquelles se jouent des oiseaux. Chaque panneau est délimité soit par un trait rouge-brun, soit par une tige verte ornée de courtes feuilles très serrées. Un large ruban rouge-brun semble tendu comme une guirlande à travers les panneaux. Cette décoration simple est cependant d'un effet agréable.

[1] Depuis, Mme D. le Lasseur a décrit (*Syria*, 1922, p. 14-23) une tombe à peintures très bien conservées, trouvée par elle dans sa Mission de Tyr.

Les motifs de la façade du mur de séparation sont plus originaux. Un encadrement de feuillages verts, semés de taches rouges représentant des fleurs, entoure l'ouverture de la niche 4 et vient s'arrêter à l'extrémité du panneau CD, à l'endroit où commence la niche 5. Le panneau délimité en haut par cet encadrement, et sur les côtés par deux longues bandes verticales rouge-brun, porte des représentations animales. C'est, en allant de haut en bas, un gros oiseau marron et jaune qui se dirige vers la gauche, puis, au-dessous, une gazelle dans la station debout, l'avant-train vers la gauche; la tête est tournée en arrière, l'animal semblant regarder dans la direction d'où il vient : nous avons là un exemple de plus de cette pose de prédilection dont les anciens animaliers ont tant usé et abusé. L'animal peint en brun, aux oreilles pointues, aux cornes recourbées la concavité en avant, aux pattes fines et nerveuses, est d'une vie très intense : il repose, comme l'oiseau décrit ci-dessus, sur une ligne de terre brune d'où partent quelques plantes. Toute cette composition est encadrée de deux tiges feuillues terminées par un fer de lance ; de l'une à l'autre de ces tiges et séparant l'oiseau de la gazelle, pend un ruban qui s'attache à chaque tige par un nœud aux coques très apparentes. Ce ruban est entrelacé de feuilles vertes ; au-dessus du quadrupède, est figuré un pampre dont les feuilles sont légèrement déformées, mais dont le fruit rouge-brun a la forme très reconnaissable d'une grappe.

La chambre W, ai-je dit, ne présente, non plus que le reste de la grotte, de décoration du même genre. Déjà dans la Caverne aux Inscriptions, décrite en même temps que les trouvailles de 1914, trois décorations dues à des occupants successifs de la caverne étaient superposées : l'une d'elles ne portait, comme ici, que sur deux chambres situées au fond et à gauche. Il semble que les anciens n'ont pas été choqués de ce manque de symétrie et d'équilibre que constituent, dans de tels ensembles funéraires, la présence d'une ou deux chambres seules décorées ; il y a lieu d'évoquer à ce propos la façon de comprendre la symétrie très particulière à la côte syrienne et dont les échos sont venus jusqu'à nous par l'intermédiaire des Romains et plus tard de l'architecture romane. Les motifs s'équilibrent, mais *grosso modo*, et sont composés d'éléments quelque peu différents.

La même disposition se retrouve dans une autre grotte depuis longtemps ouverte au sud de la colline de Bramieh : au fond de la grotte classique, n'ayant

de chaque côté que deux chambres sépulcrales, s'ouvrait un *loculus* de 2 m. 40 de long sur 1 m. 25 de large. La décoration était faite d'un large quadrillage en losanges, de tiges feuillues vertes, telles que nous les avons vues plus haut. Au milieu d'elles se trouvaient des fleurs rouges à larges pétales simulant, comme dans la grotte précédente, des roses ou des œillets. Au plafond, dans un semis de feuilles et de fleurs se jouaient des oiseaux. Le défunt était ainsi placé dans une tonnelle en berceau, fleurie et égayée d'oiseaux, sans rien de cet appareil funèbre dont nous avons pris l'habitude d'accompagner la mort. Cette décoration générale et quelque peu banale se retrouve dans les autres tombes de même époque. Une caverne à peintures très effacées, qui est située près de la demeure des petits-fils d'Ali-Pacha, offre, à côté de deux personnages frustes, l'ornement en forme de hampe feuillue terminée par un fer de lance. Le tout se retrouve, lance, feuillages, fleurs et oiseaux, dans une caverne très dégradée qui est au flanc de la colline supportant Nebi-Yahia, un peu au sud de ce monument. Ce sont ces hastes feuillues dont parlent les indigènes lorsqu'ils décrivent des cavernes à peintures « ornées de lances ».

Fouilles du Mogharet-Abloun.

Lors de la campagne de 1914, nous avions déblayé toute une portion de la nécropole négligée par Renan lorsqu'il explora la nécropole du Sud de Saïda. Cette année, les recherches ont continué plus au nord-est, entre les anciennes fouilles et le lit actuel du Barghout. Une grande tranchée longue de 40 m. sur une largeur de 3 m. et dont l'extrémité Sud est au point de jonction de trois lignes prises à la boussole qui partiraient, l'une de la sépulture d'Eshmunazar (100° à droite), l'autre du donjon du château (34° à droite), la troisième de Mâr-Elias (297° à gauche, cf. plan de Renan), a été conduite sans rien donner jusqu'à la profondeur de 2 m. A ce moment, trois puits ont été forés et menés jusqu'à une profondeur totale de 5 mètres à 5 m. 60, niveau du rocher. Le roc était exploité en carrière, ainsi que je l'ai remarqué à ma précédente mission; la terre n'avait pas été remuée depuis de longues années, elle était assez pure, peu mélangée de pierres, elle n'a donné que des débris insignifiants de poterie commune, de fragments estampillés et quelques pointes

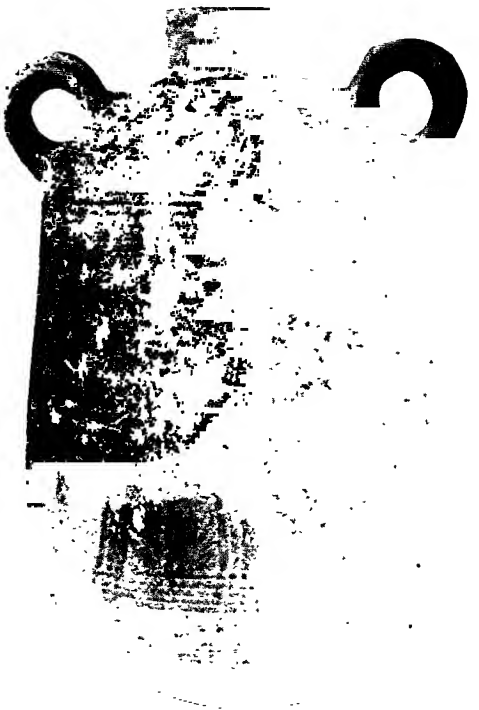

Céramique sidonienne d'époque romaine

de flèches en métal. En même temps je faisais exécuter quelques sondages dans le lit desséché ou sur les bords du Barghout. Nous avons ouvert là plusieurs tombes de la plus grande simplicité. Un des sarcophages, en ramleh, grossièrement taillé, recouvert d'une simple dalle de 0 m. 27 d'épaisseur, a livré une paire de boucles d'oreilles en or du type courant, tube creux à extrémités amincies, et deux pièces de bronze complètement frustes. Ce sarcophage contenait les ossements de deux individus.

Ces découvertes prouvent que le lit du Barghout s'est déplacé depuis l'antiquité ; comme la terre de la grande tranchée ci-dessus décrite ne présentait pas de pierres roulées telles qu'on en trouve dans les torrents et dans leur voisinage, je pense qu'il faut assigner au Barghout antique un cours plus septentrional.

A l'Est des anciennes fouilles de Renan, nous avons exploré en partie un terrain qui passait pour n'avoir pas été régulièrement fouillé jusqu'ici. Ce terrain a donné, presque à fleur de sol (de 0 m. 50 à 1 m. 50), quantité de sépultures ; ce sont tantôt de simples fosses, tantôt des sarcophages ; parfois des fosses ont été creusées dans la terre qui recouvre les sarcophages. Ces sarcophages, très simples, étaient formés par un couvercle en dos d'âne d'angle très obtus, avec ébauches d'acrotères aux angles. La cuve était de dimensions très exiguës ; l'intérieur mesurait en moyenne : 0 m. 38 de large, 0 m. 38 de haut, 1 m. 80 de long. La pierre, assez mince, avait bien souvent cédé sous la poussée des terres ; beaucoup de sarcophages avaient éclaté et leurs parois s'étaient rapprochées. Certains contenaient des débris d'ossements ayant appartenu à deux personnes ; l'un d'eux a donné un poids de bronze de 0 m. 017 de côté et de 0 m. 005 de hauteur, dont la face supérieure est ornée d'un biseau ; d'autres nous ont livré une ou deux monnaies de bronze illisibles ; un autre encore une bague (pl. XXXVIII). C'est dans l'un d'eux, d'aspect aussi pauvre que ses voisins, que nous avons trouvé le petit trésor funéraire dont nous allons donner la description :

1° Une aiguille de bronze de 0 m. 123 de long, épaisse d'environ 0 m. 003 au niveau du chas dont l'ouverture mesure 0 m. 004.

2° Deux perles en pâte de verre opaque ; l'une bleu marine, côtelée, haute de 0 m. 012 et de 0 m. 015 de diamètre ; l'autre plus petite, sans côtes, d'un bleu tirant sur le vert.

3° Un chaton de bague en fer portant encore enchâssée une intaille en cornaline (?) de 0 m. 014 de long. sur 0 m. 011 de large et représentant un guerrier campé sur une jambe, l'autre légèrement fléchie : il est vêtu d'une courte tunique et coiffé d'un casque dont le cimier finit en crinière : un de ses bras, à demi replié, s'appuie sur sa lance : à ses pieds, contre la lance, est posé le bouclier : l'autre bras est à demi étendu : sur la paume de la main, se dresse un objet indistinct qui semble cependant porter des ailes ; ce doit être une petite Victoire et ce guerrier est sans doute le dieu Mars. Le travail de cette intaille est assez sommaire.

4° Une paire de boucles d'oreilles d'or ; l'une est intacte, l'autre brisée. La boucle d'oreille (pl. XXXVI) se compose d'un tube creux terminé à une extrémité par un anneau dans lequel vient se lier l'autre extrémité du tube étiré en fil. Sur la face externe de la boucle d'oreille est un chaton circulaire en or de 0 m. 01 de diamètre, entouré de grénetis. Dans ce chaton est enchâssée une plaquette ronde en pâte de verre bleu marine foncé imitant le lapis. Une pendeloque d'or mobile est attachée à la boucle d'oreille ; un petit tube hexagonal en pierre vert clair est enfilé sur la pendeloque dont la longueur totale est de 0 m. 017.

5° Deux monnaies de bronze un peu effacées ; l'une, de 0 m. 02 de diamètre, percée d'un trou, est attachée à un anneau fait d'un fil de bronze.

L'une est une monnaie d'Antioche, datée de 56 de notre ère [1] ; l'autre une monnaie de Sidon, à l'effigie de Trajan, datée de 116 117 de notre ère [2] ;

6° Enfin, une statuette de Vénus en bronze (pl. XXXVI), haute de 0 m. 197 posée sur un socle de 0 m. 031 (hauteur totale 0 m. 23 environ). La statuette est intacte, sauf l'index de la main droite, que l'on a pu retrouver et recoller ; le temps l'a recouverte d'une belle patine verte ; les bras, au niveau du milieu du bras, étaient rapportés ; à gauche, la ligne d'union est dissimulée sous un bracelet en fil tressé ; il ne semble pas qu'il y ait eu de bracelet à droite. Sous l'influence du temps, les pieds de la statue se sont dessoudés du socle ; de même pour les soudures du bras. Le bras droit était tombé à côté de la sta-

[1] Warwick-Wroth, *Catalogue of the Greek coins of Galatia, Cappadocia and Syria in the British Museum*, Londres, 1899, p. 160, n° 74 ; pl. XIX, fig. 8.

[2] G. Francis Hill, *Catalogue of the Greek coins of Phoenicia in the British Museum*, Londres, 1910, p. 179, n° 217 ; pl. XXIII, fig. 14.

Terre cuite provenant d'Ayaa (*Mission* 1924, p. 142). — Chaton de bague provenant du Mogharet-Abloun. — Statue trouvée à Sidon.

tuette; il est possible de le remettre dans sa position exacte qui était celle de l'accueil, la main grande ouverte. Le bras gauche était ramené contre le corps, la main ouverte masquant le pubis : lorsque le bras s'est détaché, il s'est déplacé sans tomber : l'oxydation a fait son œuvre de façon que la main est maintenant fixée un peu plus écartée du milieu du corps qu'elle ne l'était réellement. La déesse entièrement nue se tient debout sur la jambe droite, la jambe gauche étant légèrement fléchie ; le buste va en s'amincissant jusqu'au niveau des seins, où la poitrine un peu étroite présente deux seins modérément développés et séparés par un espace moindre que leur diamètre. Sur les épaules légèrement tombantes pendent les tresses de la chevelure. La tête un peu penchée en avant et à droite, de profil grec, offre une grande expression de douceur : les cheveux, séparés par une raie sur le sommet de la tête, s'épandent en ondes sur les tempes et finissent en un chignon bas placé sur la nuque. Deux hautes coques de cheveux se dressent sur le haut de la coiffure.

Comme la statuette était couchée sur le dos dans le sarcophage, la tête touchant la pierre, alors que les pieds fixés sur le socle étaient un peu plus élevés, le bronze, en contact au niveau de la tête et des épaules avec les liquides provenant de la décomposition du corps, a été empâté par un enduit marron et luisant, sous lequel se retrouve la patine. Ce bronze, dont les pieds sont bien traités, mais à qui l'on pourrait reprocher un peu de longueur des membres supérieurs et des mains, est d'un modelé assez sommaire : ce n'en est pas moins une pièce d'un fort joli effet. Le socle, rond, haut de 0 m. 031, large à la partie supérieure de 0 m. 055, à la partie inférieure de 0 m. 065, est creux : il est intact, sauf une légère fêlure à la base. Le plateau supérieur est réuni à la base par une gorge ornée de stries horizontales en deux ou trois points.

Cette statuette, une main largement ouverte et faisant le geste d'accueil, l'autre ramenée sur la région pubienne, s'apparente à un bronze de la Collection De Clercq (pl. VIII, n° 43). Le type se retrouve dans le Répertoire de M. S. Reinach [1]. D'autres statues, qui ont la même attitude de la main gauche, tendent également le bras droit, mais tiennent une pomme au lieu d'offrir la main largement ouverte.

[1] *Répertoire de la Statuaire grecque et romaine*, IV, 2e édit. 1913), p. 216-219.

J'ai quelque peu insisté sur cet ensemble qui, par la présence des monnaies datées, nous permet de situer dans le temps les différentes pièces de ce petit mobilier funéraire. Il a le mérite d'avoir été trouvé en place. On manquait jusqu'ici de renseignements sur les conditions de la découverte de ces bronzes qui proviennent en général de fouilles clandestines.

Telles sont, en résumé, les découvertes de la mission de 1920. Cette mission a pu être réalisée grâce au concours de M. Chamonard, alors directeur du Service des antiquités, que je suis heureux de remercier ici.

Depuis mon départ de Saïda, de nombreuses trouvailles ont été faites dans la région. M. Virolleaud veut bien me communiquer la photographie (pl. XXXVII et XXXVIII) d'une statue et de plusieurs spécimens de vases d'époque romaine, du type de ceux que les fouilles de 1914 ont fait si fréquemment découvrir, mais en fragments. On y voit la dernière évolution de la jarre cananéenne et la jarre terminée en pointe à l'imitation des jarres romaines.

La pl. XXXVIII reproduit la photographie, faite par le service des Antiquités, d'une petite terre cuite trouvée en 1914 à Ayaa, et décrite dans le compte rendu de la mission (p. 142). Cette terre cuite peut être rapprochée de celle qui a été découverte en 1920 au Temple d'Eshmun et qui est décrite ci-dessus.

G. Contenau.

LES INSCRIPTIONS PHÉNICIENNES DU TOMBEAU D'AHIRAM, ROI DE BYBLOS[1]

PAR

RENÉ DUSSAUD

1. L'Épitaphe d'Ahiram, roi de Byblos. Texte et traduction. — 2. Commentaire. — 3. Date du texte. Inscription du puits. — 4. Justification de la date par l'écriture. — 5. L'inscription du roi Abiba'al. — 6. Évolution de l'alphabet phénicien archaïque. — 7. Le nom des lettres. — 8. Origine de l'alphabet phénicien. — 9. Diffusion de l'alphabet archaïque.

M. Pierre Montet a consacré sa troisième campagne de fouilles (1923) sur le site de Byblos à explorer trois tombes remontant à la XIIe dynastie égyptienne et, en dernier lieu, une tombe (hypogée V) qui a été creusée au temps de Ramsès II. Les renseignements les plus circonstanciés, qui aient encore été donnés sur ces fouilles récentes dont les résultats sont si brillants, se trouvent dans la correspondance adressée de Byblos par M. Montet à M. R. Cagnat, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres [2] et dans les *Comptes rendus* de cette compagnie [3].

Au cours du déblaiement de l'hypogée V, un premier texte, en caractères alphabétiques phéniciens, était apparu sur la paroi sud du puits d'accès, environ à mi-hauteur. Puis, quand M. Montet fut entré dans la chambre funéraire, il découvrit, sur deux bords du couvercle d'un superbe sarcophage en pierre, une inscription gravée dans les mêmes caractères que ceux du puits. Des vestiges archéologiques qu'il releva, il conclut immédiatement qu'il se trouvait en présence d'un texte phénicien de 400 ans plus ancien que l'inscription de Mésa [4]. Nous dirons immédiatement que nos recherches confirment cette opinion qui ne fut pas sans causer quelque surprise.

[1] Communication faite devant l'Académie des Inscriptions, le 14 mars 1924.

[2] Publiée dans *Syria*, 1923, p. 334 et suiv.

[3] Séance du 21 mars 1924.

[4] Montet, Lettre à M. le Secrétaire perpétuel, *Syria*, 1923, p. 342 et suiv.

Après avoir donné la traduction de l'épitaphe et un court commentaire, nous discuterons la question si importante de la date, nous étudierons les particularités de l'écriture et nous terminerons par quelques considérations sur l'aspect nouveau que prend le problème, toujours ouvert, de l'origine et de la diffusion de l'alphabet.

1. L'épitaphe d'Aḥiram, roi de Byblos. Texte et traduction. — M. Montet a mis obligeamment à notre disposition un estampage dont nous donnons une reproduction au trait (fig. 2) et l'image photographique (pl. XXXIX-XLI) inversée — photographie du revers de l'estampage. Nous reproduisons aussi une bonne copie prise sur place par M. Montet (fig. 1), copie qui lui avait permis de reconnaître le sens de la première ligne et de dégager le nom du défunt. L'inscription commence sur un petit côté :

1 ארן | ז פעל | [אפ]כבעל | בן אחרם | מלך גבל | לאחרם | אבה כשתה | בערם

Elle continue sur le grand côté en une seule ligne :

2 ואל | מלך | במלכם | רככן | בכ[כ]נם | יתמא | מחנת | עלי | גבל ויגל | ארן | זן | תחת כף | חטר | משפטה | תהתפך | כסא | מלכה | ינחת תברה | על | גבל | יהא | ימח ספר ז | לפף | שרל

1. *[Ipphe]sba'al, fils d'Aḥiram, roi de Gebal, a fait ce sarcophage pour Aḥiram, son père, comme sa demeure pour l'éternité.*

2. *Et s'(il est) un roi parmi les rois, ou un gouverneur parmi les gouverneurs, qui dresse le camp contre Gebal et qui découvre ce sarcophage sous le dallage, Ḥaṭor (sera) son juge : le trône de son roi se renversera et la destruction fondra sur Gebal tandis que lui* (le profanateur) *effacera cette inscription à l'entrée (?) de l'Hadès (?).*

2. Commentaire. — Ligne 1 : ארן ז désigne le sarcophage même, comme dans *Genèse*, L, 26 (ארון) et dans l'inscription phénicienne de Tabnit.

Toutefois, dans cette dernière on lit הארן ז avec l'article devant le nom qui précède le démonstratif : en hébreu, on dirait הארון הזה avec deux fois l'article. L'épitaphe d'Aḥiram n'est pas suffisamment longue pour permettre d'affirmer que la langue phénicienne n'usait pas encore de l'article : mais il est remarquable qu'on ne l'y trouve pas une seule fois et il faut voir là un trait d'archaïsme. Encore à l'époque perse le phénicien n'emploie l'article qu'avec une certaine réserve : Schroeder a calculé que l'inscription du sarcophage

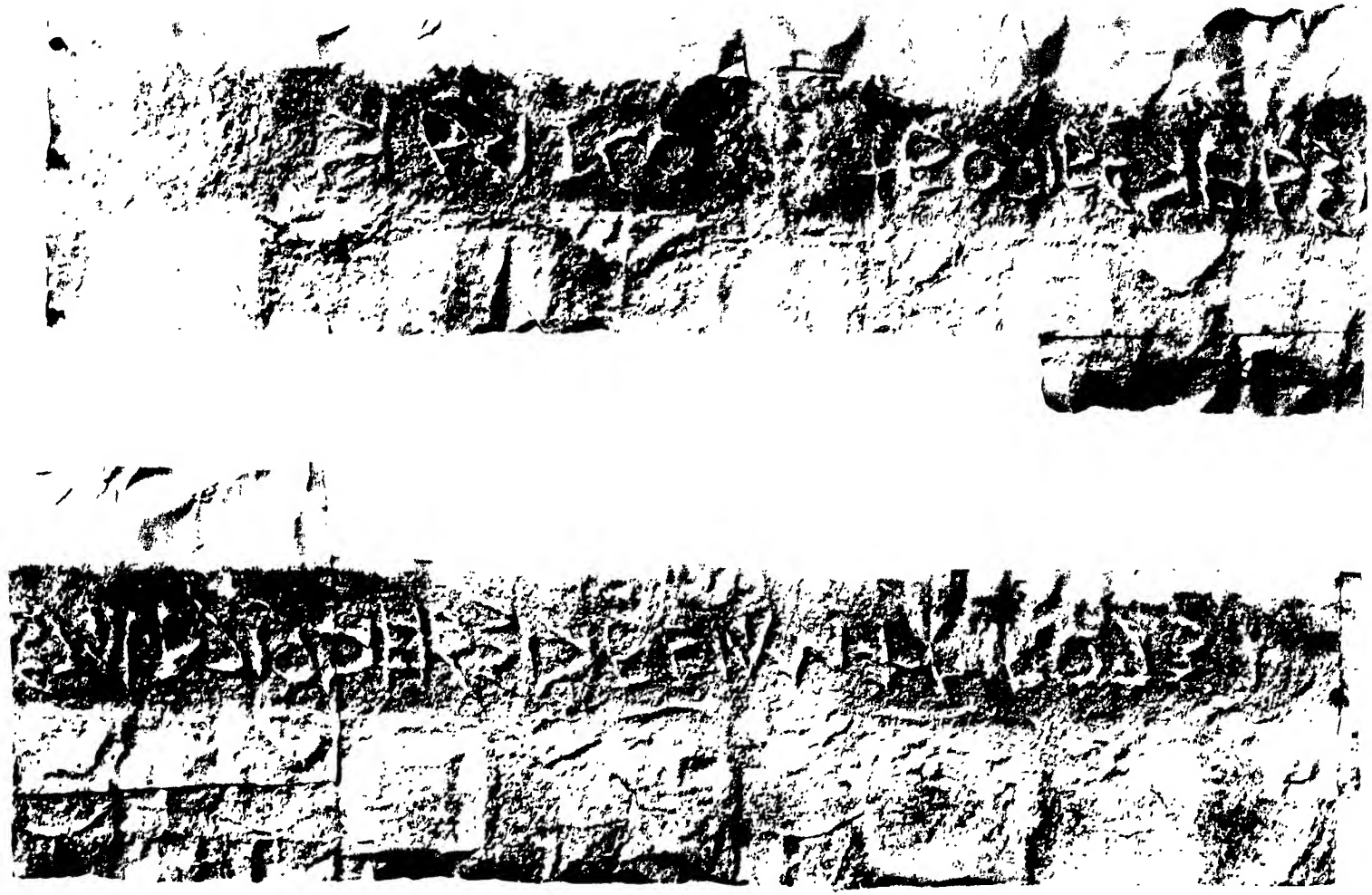

SARCOPHAGE D'AHIRAM
Inscription phénicienne gravée sur un petit côté du couvercle
Revers de l'estampage.

d'Eshmounazar, longue de 22 lignes, n'offre que 5 exemples de l'article, alors que l'hébreu l'aurait employé 28 fois. Dès la stèle de Mésa, l'hébreu

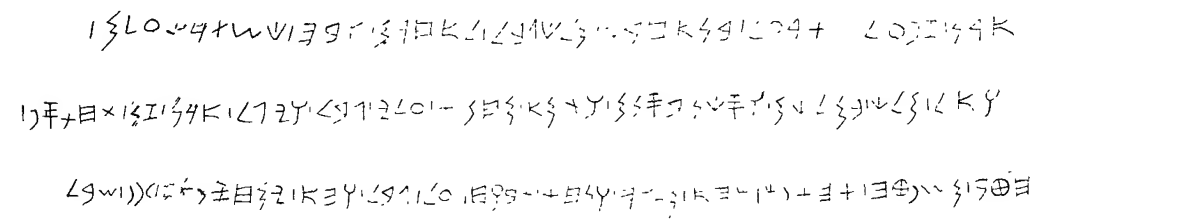

Fig. 1. — Inscription du sarcophage d'Ahiram. Copie de M. P. Montet

notait couramment l'article (18 fois sans tenir compte des restitutions), moins cependant que ne le feront les rédacteurs bibliques tardifs. On s'explique que la poésie hébraïque, conservant des archaïsmes, emploie moins l'article que la prose.

Il est curieux que les Israélites, ayant emprunté la langue phénicienne, aient précédé les Phéniciens dans l'usage courant de l'article. C'est à se demander si cet usage n'aurait pas été introduit dans la langue cananéenne

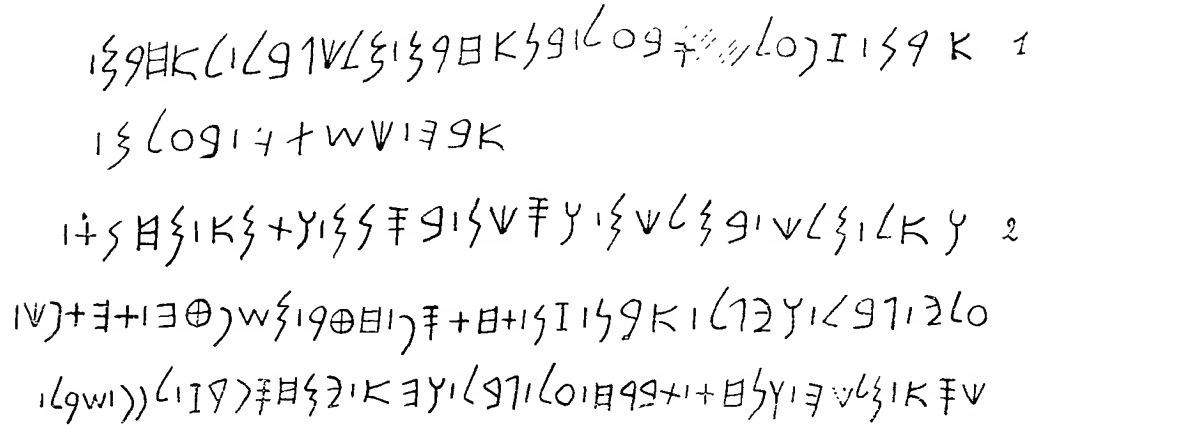

Fig. 2. — Inscription du sarcophage d'Ahiram. Fac-similé d'après l'estampage.

par ces nouveaux venus qui en auraient eu la pratique dans la langue, probablement un dialecte arabe, parlée par eux avant de pénétrer en Canaan. Certains de ces dialectes, comme le safaïte, notaient, en effet, l'article par un *hé*.

Le démonstratif dans le texte d'Ahiram est ז ou la forme renforcée זי et cela indistinctement puisque nous trouvons l'une et l'autre forme rattachées

au même nom זא. On retrouve ces deux formes du démonstratif dans la stèle de Byblos (*CIS*, I, 1), puis ז disparaît de l'usage en phénicien, tandis qu'il se conserve en araméen sous la forme emphatique זנה. On ne le rencontre pas sous la seconde forme en hébreu. Remarquons encore que le trait de séparation est placé ici entre le substantif et le démonstratif : « un sarcophage, celui-ci, a fait... »

Le nom du roi qui « a fait ce sarcophage » est-il à restituer Hoba'al, comme l'a pensé M. Montet et comme nous l'avons supposé après lui [1], tout comme le roi de Tyr, mentionné dans I *Rois*, XVI, 31, nom rendu *Tabalu* en cunéiforme [2] ?

L'estampage n'est pas favorable à cette lecture, car on y relève les traces à peu près certaines d'un *samek* au lieu du *tav*. Si nous ne sommes pas victime d'une illusion, nous croyons apercevoir l'élément d'un *ph* et aussi quelques traces d'un *aleph*. Dans ces conditions il faudrait lire Aphasba'al le nom du roi, ou mieux Ipphesba'al, « Ba'al fait cesser ».

Le nom du père, Ahiram, « mon frère est élevé », est également de bonne forme cananéenne : on le rencontre dans l'A. T. comme celui d'un fils de Benjamin [3], aussi dans les textes assyriens sous la transcription *Ahirâme* ou *Ahirâma* [4]. Il n'est pas certain que ce soit le même nom que Hiram, plus probablement Hiroma cause de la transcription assyrienne *Hurumma* et de la transcription grecque Εἴρωμος [5]. Il semble que Hirom se rattache à la racine *ḥaram* ; mais il est difficile, en présence des transcriptions assyrienne et grecque, d'accepter l'opinion de M. Ed. Konig [6] qui tient pour ancienne la vocalisation du livre des Chroniques : Houram. Il n'y a vraisemblablement là qu'une confusion graphique, fréquente à basse époque, entre *qof* et *rav*. Il nous semble que le nom propre Houram doit disparaître des lexiques, car dans I *Chr.*, VIII, 5, il constitue une méprise évidente pour Houpham d'après *Nombres*, XXVI, 39.

אבה. Jusqu'ici le suffixe de la troisième personne masc. sing. n'était

[1] *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1924, séance du 14 mars.

[2] WINCKLER, *KAT*, p. 357.

[3] *Nombres*, XXVI, 38, à restituer dans *Gen.*, XLVI, 21, et I *Chr.*, VIII, 1.

[4] ZIMMERN, *KAT*, 3e édit., p. 482.

[5] La graphie *Hirôm* de I *Rois*, V, 24 et 32, ne laisse non plus aucun doute.

[6] E. KONIG, *Hebr. u. Aram. Worterbuch*, s. v.

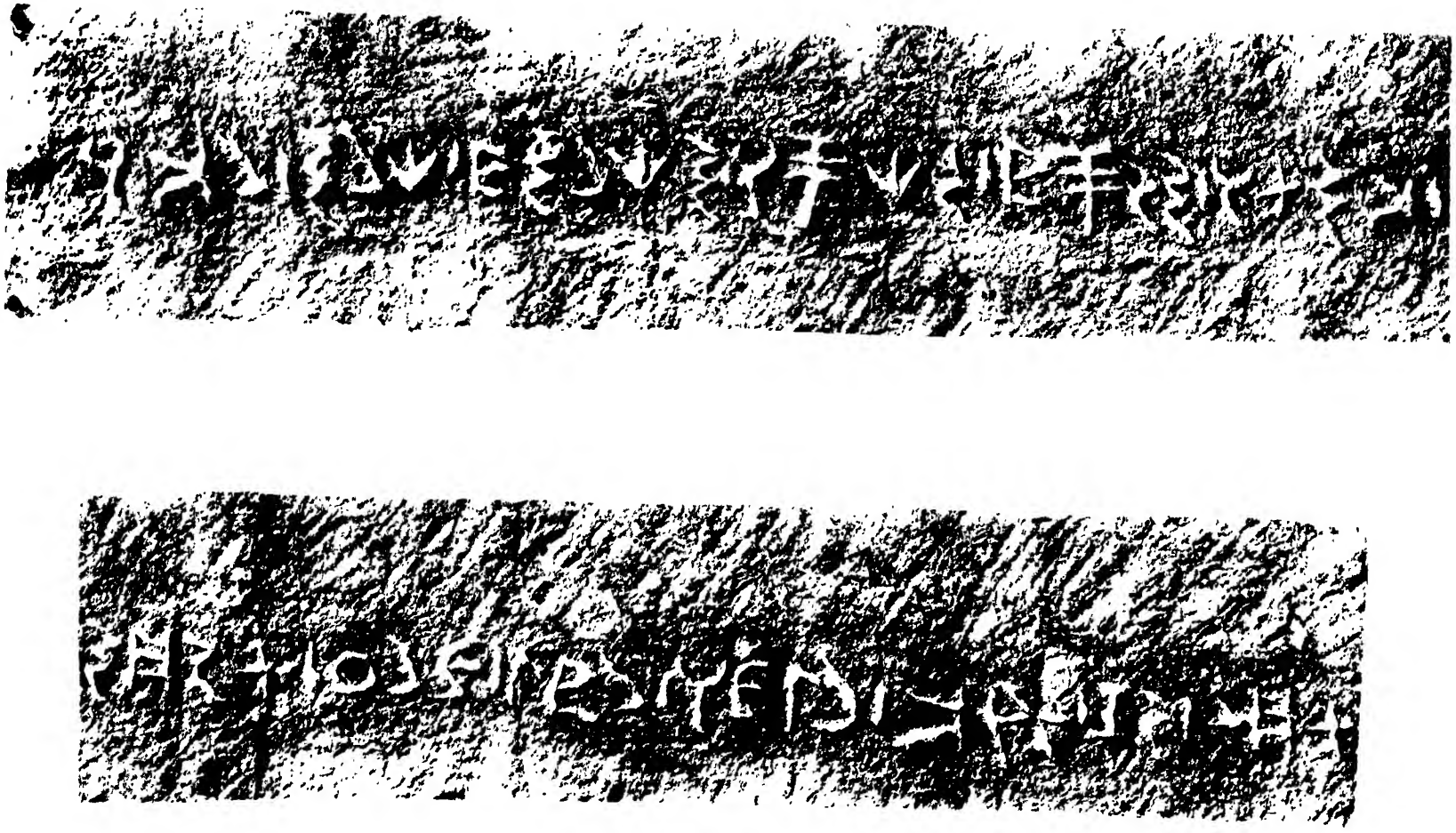

SARCOPHAGE D'AHIRAM
Début de l'inscription gravée sur un long côté du couvercle
Recueil de l'estampage.

pas apparu en phénicien sous la forme d'un *hé*. En dehors de Byblos et déjà dans l'inscription de Kalamu, ce suffixe est *qal* : à Byblos, à l'époque de la stèle de Yeḥawmilk (*CIS*, I, 4), il est noté par *ʿayn* comme dans l'hébreu classique : mais si cette lettre est écrite en phénicien, c'est qu'on prononçait *ar*, non *o*. Ce *ar* est une contraction de *ahom* dont nous avons ici la notation, tout comme dans la stèle de Mésa.

בית. Le sens n'est pas douteux et se peut tirer de la racine בית : mais le terme est nouveau dans cette acception. Le *h* qui est attaché à ce mot ne peut être que le pronom suffixe de la troisième personne masc. sing. La notion de la « maison d'éternité [1] » est donc ancienne en Syrie. M. Montet me fait remarquer qu'elle correspond à l'expression égyptienne *S-ḥ n-t ḥ ḥ*, « habitation d'éternité » (cf. αἰδίους οἴκους dans Diodore de Sicile, I, 51).

Ligne 2. — אי־. La copule détachée, on peut hésiter entre plusieurs valeurs pour אל. La particule de défense exigerait, immédiatement après, un verbe. Nous proposons de lire אי־, *illon*, « si », contraction de *im* et de *lon*, bien que ce terme n'apparaisse qu'à basse époque [2]. C'est d'ailleurs le sens attendu.

סכן, ce titre se rencontre déjà comme glose dans les tablettes d'el-Amarna sous la forme *zahani* (256, 9) et aussi dans la dédicace au Baʿal-Lebanon (*CIS*, I, 3) où le personnage apparaît comme gouverneur de Qarthadasht (Citium) sous Hiram II. Dans Isaïe, XXII, 15, le titre de *shen* est donné au « maire du palais ». Dans בסכנם, le graveur a sauté le *kaph*.

תבא. Le sens ne laisse aucun doute, mais le mot est nouveau.

עלי. Nous rencontrerons la forme על. Le cas n'est pas le même que pour le démonstratif זי et דן, car pour celui-ci nous avons deux formes distinctes, tandis que c'est la même préposition qui est écrite de deux façons différentes. L'arabe comme l'hébreu (notamment à l'état construit) attestent que la forme ancienne est *ʿalay* : mais pour écrire עלי au temps d'Aḥiram, il fallait que la prononciation fut *ʿalu*. La graphie עלי qu'on rencontre ici — et peut-être aussi inscr. de Kalamu l. 7 et 8 — ne peut être qu'une survivance de l'époque où l'on prononçait *ʿalay*. D'où la conclusion qu'avec cette inscription nous n'atteignons pas encore les premiers temps de l'écriture phénicienne.

[1] *Ecclésiaste*, XII, 5 ; *CIS*, I, 124. Fréquent en palmyrénien pour désigner le tombeau.

[2] *Ecclésiaste*, VI, 6 ; *Esther*, VII, 4. De même *allū* « voici », des tablettes d'el-Amarna, ne se retrouve qu'à basse époque *allon* dans *Daniel*, II, 31, etc.

ויגל. On remarquera l'usage du *vav consécutif*. Il s'agit du verbe גלה qui, notamment au *pi'l*, a le sens de « découvrir, mettre à nu ». Ainsi Michée, I, 6 : « je mettrai à nu ses fondations ». Ici, il s'agit de déterrer le sarcophage.

כפ. En hébreu, ce mot signifie une « dalle », généralement la dalle du seuil, mais aussi le linteau quand celui-ci est constitué par une pierre (Amos, IX, 1). Ici, le mot est pris collectivement et désigne le dallage (hébreu : *risepha* ou *marsephet*) qui, précisément, recouvre les puits funéraires dans la nécropole royale de Byblos. Le même sens de dallage convient à un texte phénicien de Tyr [1] — on a cru qu'il s'agissait d'un bassin. — où il faut comprendre lignes 1-2 : « nous avons fait ce dallage en pierres de Tyr », et lignes 5 et 6 : « la moitié de ce dallage ».

חבי ne peut représenter que la déesse Hathor, déjà rencontrée sous cette forme dans *CIS*, I, 253 et 254, ainsi que dans la grande inscription de Maktar. On y reconnaîtra un témoignage nouveau de l'identification fort ancienne de la Ba'alat Gebal avec Isis-Hathor.

בשפטה offre une difficulté. Le plus simple serait de comprendre « son jugement, son arrêt », c'est-à-dire : « Ḥaṭor (rendra) son arrêt », car le texte de l'arrêt suit. Il est cependant peu vraisemblable qu'on ait, dans ce cas, sous-entendu le verbe. Mieux vaut supposer un participe *piel* ou *poel* (d'après Job, IX, 15) : « Ḥaṭor le jugeant », c'est-à-dire le châtiant, puis vient le texte du châtiment.

תהתבך, de la racine הבך, est un imparfait troisième pers. fém. d'une forme verbale identique à la huitième forme arabe, c'est-à-dire une forme *hiphtael* au lieu de l'*hitpael* habituel. Déjà une particularité du même ordre s'était rencontrée dans la stèle de Mésa où elle pouvait passer pour un arabisme [2]. Même, elle avait servi à M. Jahn pour contester l'authenticité de cette inscription. Cela prouve, une fois de plus, combien il est imprudent d'incriminer l'authenticité de la stèle de Mésa en invoquant les difficultés du texte, puisque celles-ci se résolvent peu à peu, à mesure que progresse la connaissance de la langue [3].

Du nouvel exemple que fournit l'inscription d'Ahiram, il résulte que la

[1] Clermont-Ganneau, *Recueil d'Archéol. orient.*, I, p. 88 et suiv.; cf. Cooke, *Text-Book*, n° 8.

[2] *Mésa*, l. 11, 15, etc.

[3] Cf. nos *Monuments palestiniens et judaïques* (Musée du Louvre), p. 19.

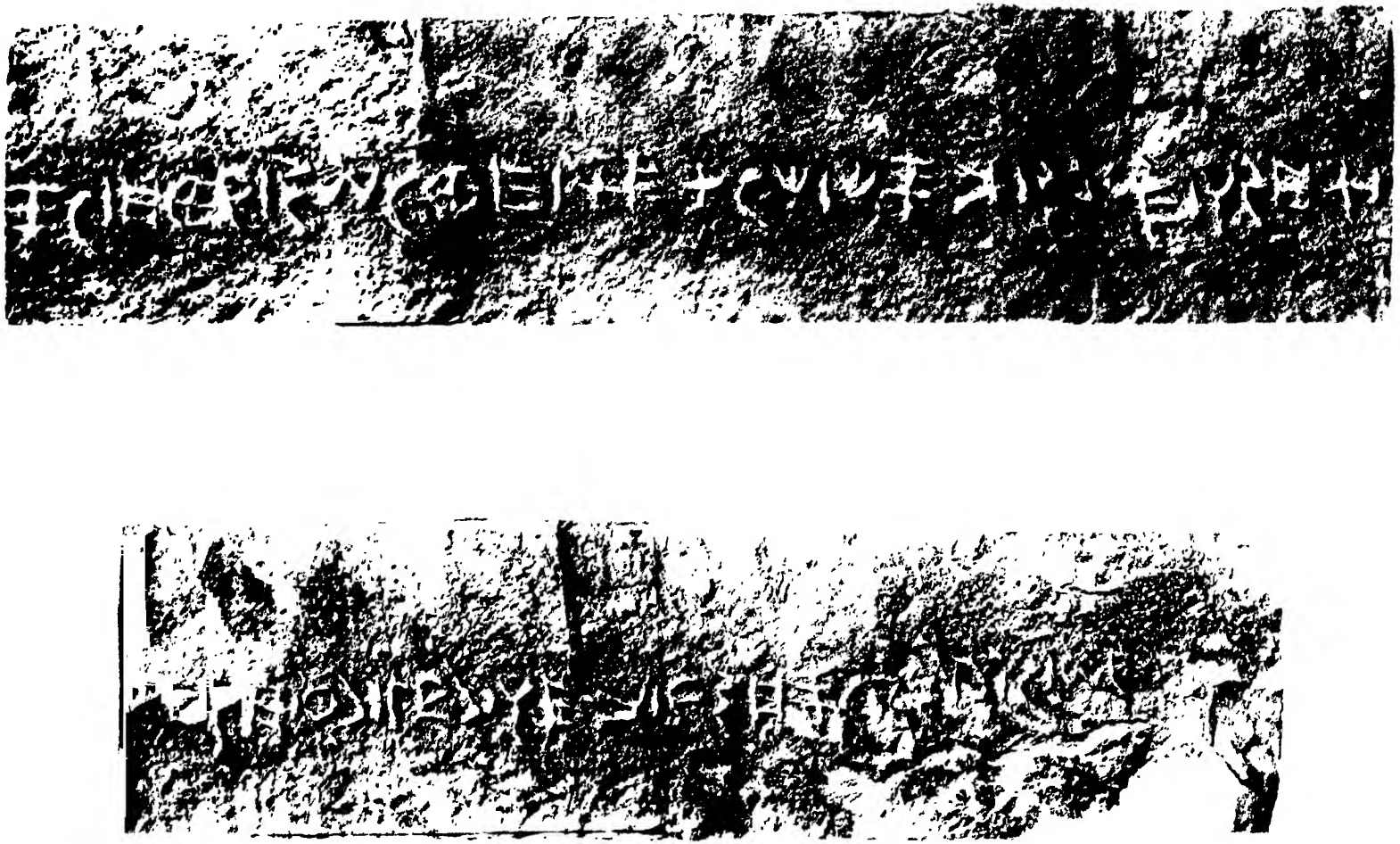

SARCOPHAGE D'AHIRAM
Fac-similé du texte phénicien
Recto de l'estampage.

forme réelle, ancienne, n'est pas l'*hitpael* mais l'*hiphtael*, conservée en hébreu classique dans les verbes à première radicale sifflante. Ainsi, ce ne sont pas, comme les grammairiens l'enseignent, les verbes à première radicale sifflante qui ont subi la métathèse, mais au contraire, les autres en prenant la forme *hitpael*. Les dialectes cananéens, tout au moins celui de Byblos, se conformaient, anciennement, sur ce point, à l'arabe et à l'assyrien.

כסא מלכה « le trône de son roi », soit le roi du gouverneur, soit le nouveau roi de Gebal.

יהא, vise le profanateur. De cette graphie, il résulte que le pronom de la troisième pers. masc. sing. se prononçait *hou'a*.

ימח ספר ; . Ces mots ne sont pas séparés et l'on peut hésiter à couper ainsi : le verbe pouvait être ימחם. Notre lecture se fonde sur le sens primitif de *sepher* conservé dans les expressions *besepher* « par écrit » ou *yada' sepher* « connaître l'écriture, savoir lire ». Dans *Nombres*, v. 23, le prêtre met par écrit, *ba-sepher*, l'imprécation, et ensuite l'efface, *maḥah*, dans l'eau [1].

לפת שאל est de lecture matérielle certaine ; mais nous ne trouvons pas de sens satisfaisant. Le premier mot peut s'expliquer comme une réduplication de פה « bouche, ouverture » : cf. פיפיות de *Psaumes*, CXLIX, 6 et Isaïe, XLI, 15. On attend ensuite la mention du *Sheol* [2], un équivalent de l'*arallu* babylonien. Dans une autre voie, on pourrait comprendre « tranchant » au lieu de « bouche », c'est-à-dire que l'inscription serait effacée par le tranchant d'un instrument ; mais la préposition serait *be* et non *le*.

3. **Date du texte. Inscription du puits.** — La date du creusement de l'hypogée V, la date du grand sarcophage qu'y a trouvé M. Montet et la date de l'inscription gravée sur ce sarcophage sont-elles contemporaines ?

En premier lieu, on ne saurait douter que l'inscription est contemporaine du sarcophage, puisque Ipphesba'al déclare avoir fait le sarcophage. Si celui-ci était remployé et si l'inscription avait été gravée lors de la réutilisation, la formule serait toute différente, ainsi qu'on peut le constater pour l'inscription de Tabnit. Donc, sarcophage et inscription sont contemporains.

De plus, il nous paraît évident — cependant nous examinerons dans un

[1] Cf. *Exode*, XXXII, 32 et 33 ; *Deutér.*, IX, 4, etc.

[2] La bouche du sheol dans *Psaumes*, CXLI, 7.

instant l'opinion contraire et en montrerons l'impossibilité — que la tombe a été creusée pour ce magnifique sarcophage, autrement dit pour Aḥiram. Les honneurs et le culte que lui rend son fils, Ipphesba'al, comportaient certainement en premier lieu, le creusement d'une tombe bien à lui. Or, l'hypogée a fourni de la céramique mycénienne lustrée et de la céramique chypriote (bols chypriotes à décor en échelle) dont l'association caractérise la seconde moitié du deuxième millénaire avant notre ère [1]. La céramique mycénienne n'est pas dégénérée, mais encore de belle fabrication. Un ivoire mycénien témoigne aussi que nous ne sommes pas dans les derniers temps du second millénaire : le taureau qu'on y voit rappelle de très près certain taureau des célèbres coupes de Vaphio qui, on s'en souvient, ont été trouvées dans une tombe à coupole. Le griffon qui dévore cet animal se retrouve sur d'autres monuments égéens, tels les ivoires d'Enkomi trouvés dans les tombes 17 et 73 qu'on s'accorde avec M. Poulsen à placer aux XIIe-XIe siècles. Mais les ivoires d'Enkomi, quoique constituant de luxueux manches de miroirs, attestent un art dégénéré surtout dans le traitement des taureaux, et la plaquette de Byblos est certainement plus ancienne. Ces indications concordent et elles sont précisées par la découverte, dans la tombe d'Aḥiram, de deux vases d'albâtre au nom de Ramsès II, l'un dans le puits, l'autre dans la chambre funéraire elle-même [2]. On en déduira sans qu'il puisse subsister la moindre incertitude, que la tombe, et par suite le sarcophage et son inscription, sont datés du XIIIe siècle avant notre ère, vraisemblablement de la seconde moitié de ce siècle.

Nous avons tenu pour évident que l'hypogée avait été creusé dans l'intention d'y enterrer Aḥiram, mais il est précieux d'en trouver la confirmation dans l'inscription, simple graffite, gravée sur la paroi sud du puits, vers le milieu de la hauteur. Si nous comprenons bien ce texte, il a été écrit pour empêcher la violation de la tombe : il ne peut donc être attribué aux violateurs. On a dû le tracer au cours des premiers travaux, probablement quand la chambre funéraire, définitivement fermée, on prit soin de combler le puits. Arrivé à mi-hauteur du puits, le chef de l'équipe aura gravé cette formule. Or, les caractères de ce graffite sont identiques à ceux de l'inscription du sarcophage d'Aḥiram. On y verra une raison de plus pour rapporter cette der-

[1] Voir nos *Civilisations préhelléniques*, 2e édit., p. 237-239.

[2] Montet, *Syria*, 1923, p. 342.

nière au temps de Ramsès II et l'on notera à quel point l'écriture était déjà en usage puisque ce graffite n'est évidemment pas l'œuvre d'un scribe.

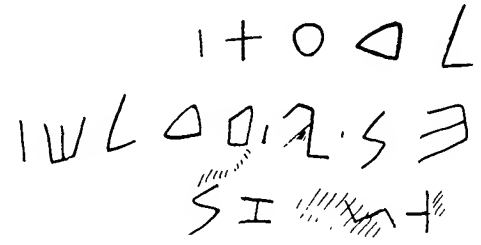

Fig. 3 — Copie de M. P. Montet

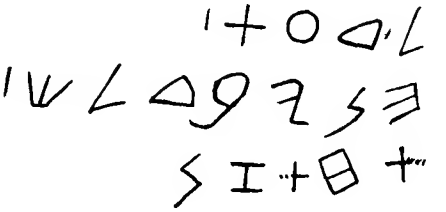

Fig. 4. — Fac-simile de la photographie.

Voici le texte du graffite d'après une copie (fig. 3) et une photographie (fig. 4) prises par M. Montet :

1 לדעת |
2 הני | בדלך |
3 תח[ת] זן

« *Avis ! Voici ! Ta perte (est) ci-dessous.* »

Ligne 1. — דעת, infinitif de ידע, qui s'emploie fréquemment sans régime : « à connaître », comme nous disons : « avis ». Ou bien on peut supposer *sepher* comme régime sous-entendu et comprendre : « à lire ».

Ligne 2. — הני représente l'hébreu *hinné* et montre que le *é* de ce dernier est la contraction de *a* + *i*.

בדל, séparer, couper, détacher. Dans la langue rituelle « exclure, expulser » pour cause d'impureté ou de violation de la loi, ce qui était tout un. Ainsi dans Ezra, x, 18, les Israélites qui ne se rendent pas à la convocation des chefs et des anciens verront leurs biens frappés d'interdit et leur personne exclue de la communauté. De même Isaïe, LVI, 3, etc. Ici, il s'agit de l'exclusion d'entre les vivants.

Cette menace n'a pas suffi à arrêter la cupidité des violateurs. L'hypogée V avait été pillé lorsque M. Montet l'a rouvert et cela explique qu'avec des vestiges mycéniens, il ait trouvé, dans la terre du puits, des fragments de poterie chypriote, caractéristiques du VIIe siècle, qui fixent ainsi l'époque de la violation. Aucun fragment plus récent n'a été découvert. Or, il est certain que les inscriptions de l'hypogée V ne peuvent descendre à une date aussi basse. Entre

l'époque de Ramsès II et le VIIe siècle, il n'y a aucun doute qu'il ne faille adopter la première.

Imaginera-t-on que, creusé sous Ramsès II, l'hypogée aurait été, deux ou trois siècles après, vidé de son contenu et élargi pour recevoir le sarcophage de Aḥiram ? Le remploi ne porterait plus sur le sarcophage, mais simplement sur l'hypogée. Nous verrons, en étudiant ci-après le texte d'Abiba'al, qu'il faudrait placer cet aménagement entre l'époque de Ramsès II et celle de Sheshonq, même un certain temps avant cette dernière pour permettre à l'écriture l'évolution que marque le passage d'un texte à l'autre. Mais il ne suffit pas d'émettre une pareille hypothèse, il faut la démontrer. Si le travail effectué au XIIIe siècle aussi bien que la violation du VIIIe-VIIe siècle, ont laissé des témoins céramiques très nets, *a priori* l'inhumation qu'on placerait au XIe siècle doit se laisser reconnaître par les vases qu'on a déposés avec le mort. Or, on ne trouve aucun vestige de cette époque.

4. Justification de la date par l'écriture. — Si d'heureuses circonstances n'avaient pas permis à M. Montet de dater exactement sarcophage et inscriptions, du moins l'examen de ces dernières aurait suffi pour établir très nettement leur antériorité à l'inscription de Mésa. Les mots sont séparés par des traits verticaux, preuve indiscutable de haute antiquité et le même procédé est employé — le trait de séparation est peut-être de dimension plus réduite — dans le texte d'Abiba'al appartenant, comme nous le verrons, à la seconde moitié du Xe siècle. Cependant, avec ce système, il y a indécision sur la fin des phrases. Aussi n'est-il pas surprenant de relever dans la stèle de Mésa, peu après le milieu du IXe siècle, un progrès notable qui, malheureusement, ne se maintiendra pas et qui consiste à séparer les mots par des points et les phrases par des traits verticaux. En second lieu, la comparaison des caractères alphabétiques gravés sur les monuments d'Aḥiram et de Mésa est décisive.

Même les lettres qui, dans l'un et l'autre texte, offrent la plus grande ressemblance, ne laissent pas de présenter quelque différence. Ainsi le *vav* du sarcophage d'Aḥiram présente généralement une incurvation dans le bas de la haste, et cela dans un sens opposé à celle qu'il prendra plus tard. De même, la haste du *resh* est penchée dans le sens inverse de celui qu'on adoptera dans la suite. La stèle de Mésa offre ici un état intermédiaire entre l'inscription

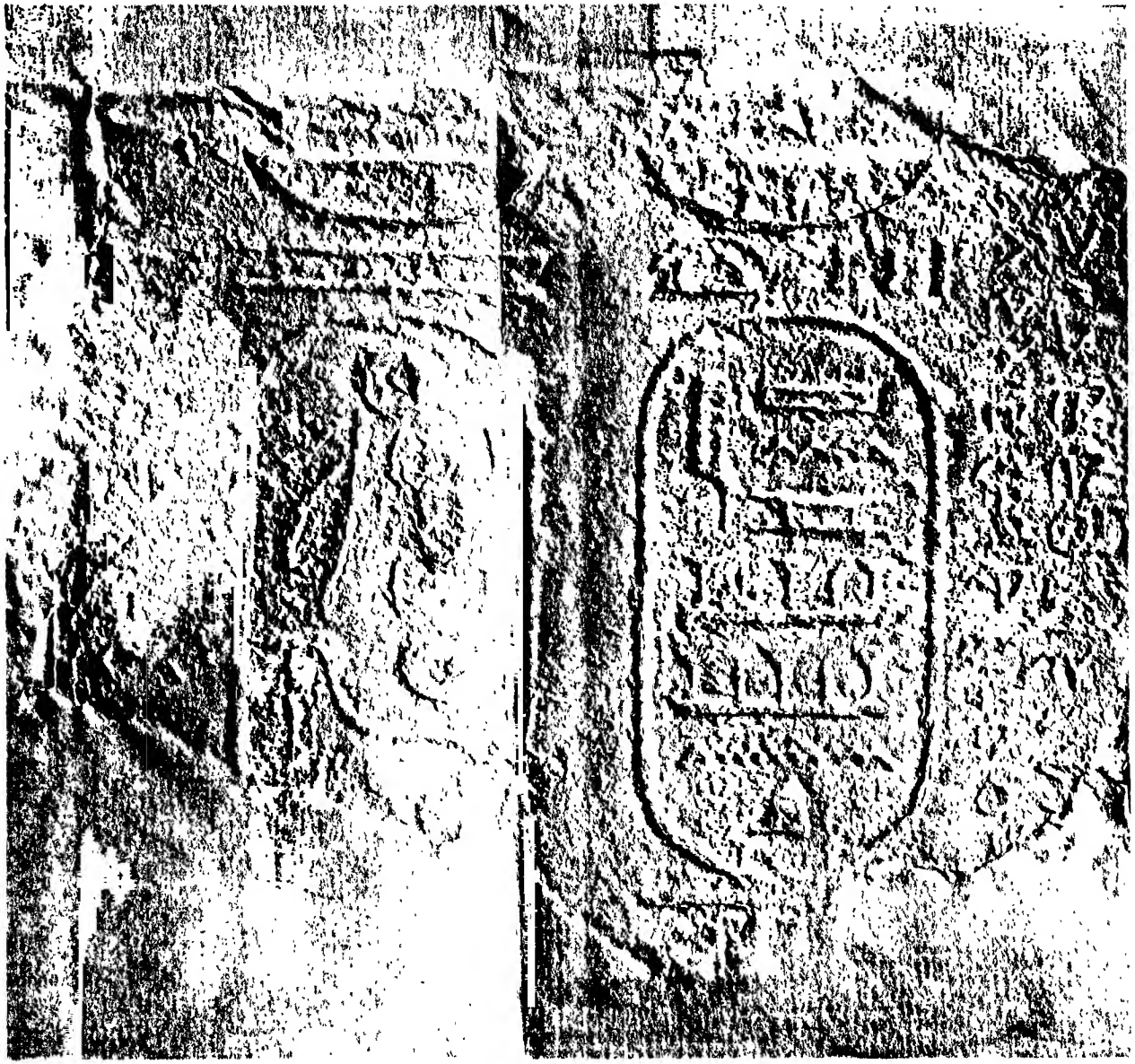

Texte bilingue de Sheshonq I et d'Abibaal, roi de Byblos.
Revers de l'estampage.

d'Aḥiram et les textes sidoniens d'époque perse (Tabnit, Eshmounazar) : la haste est verticale. Pour d'autres lettres, telles l'*aleph* ou le *kaph*, l'écart entre l'inscription d'Aḥiram et le stèle de Mésa est beaucoup plus grand qu'entre celle-ci et les textes sidoniens d'époque perse. Ainsi donc, du point de vue paléographique, l'espace de quatre siècles (milieu du XIIIe siècle et 842, date très approchée de l'inscription de Mésa) qui, d'après les constatations de M. Montet, séparerait Aḥiram de Mésa, se justifie parfaitement. On en jugera mieux par une étude comparative des inscriptions archaïques quand nous aurons examiné un texte connu depuis longtemps, mais qu'on n'a pu jusqu'ici situer chronologiquement. Nous allons voir qu'il est d'un siècle plus ancien que la stèle de Mésa.

5. **L'inscription du roi Abiba'al.** — Il y a une trentaine d'années, M. Loeytved sauva des ruines de Byblos, exploitées en carrière, un fragment portant des signes hiéroglyphiques, notamment les cartouches de Sheshonq I, et trois lignes incomplètes de caractères phéniciens. Ce texte fut publié par M. Clermont-Ganneau [1], — dont nous reproduisons (pl. XLII) l'estampage aujourd'hui déposé à l'Institut, — puis repris par M. Lidzbarski [2], mais on ne pouvait à cette époque en reconnaître tout l'intérêt parce qu'on confondait le *kaph* avec le *shin* de forme récente.

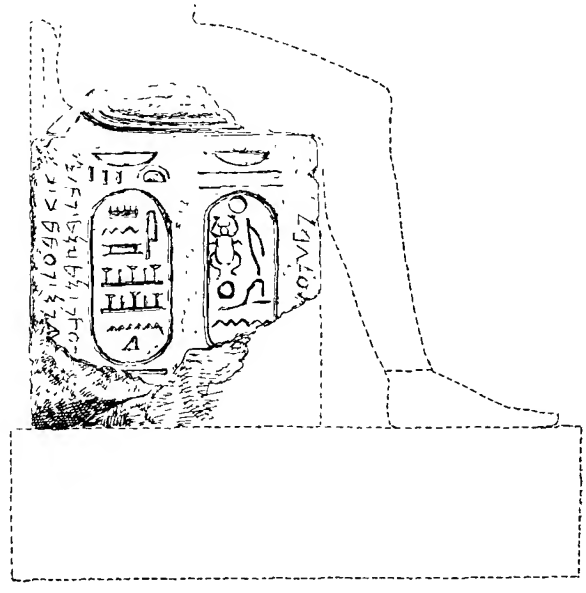

Fig. 5. — Restitution du socle de la statuette auquel appartenait le fragment Loeytved

Cette correction faite, non seulement le personnage mentionné, Abiba'al, change sa qualité de drogman

[1] *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1903, p. 378 et suiv., et *Recueil d'Arch. orient.*, VI, p. 74 et suiv. ; voir *Répert. d'épigr. sémit.*, n° 505. Ce fragment mesure 0 m. 25 sur 0 m. 22 ; il est en granit gris et a certainement été taillé en Egypte.

[2] *Ephemeris fur semit. Epigr.*, II, p. 167, avec la restitution : « Ce qu'a érigé Abiba'al,

pour celle de roi, mais toute contradiction disparaît dans la forme des caractères qui offrent une grande analogie avec l'inscription d'Aḥiram. Nous avons donc ici aussi un texte plus ancien que la stèle de Mésa, et dès lors, il devient évident que le texte phénicien rédigé par le roi Abiba'al et le texte égyptien au cartouche de Sheshonq sont contemporains. M. Montet nous a suggéré que le fragment Loeytved pourrait avoir appartenu à une statue assise de Sheshonq et, en effet, la projection agrandie montre nettement le côté du siège d'une statuette assise avec amorce de la cuisse du personnage, les jambes à droite. On pourra en juger sur le croquis ci-contre (fig. 5).

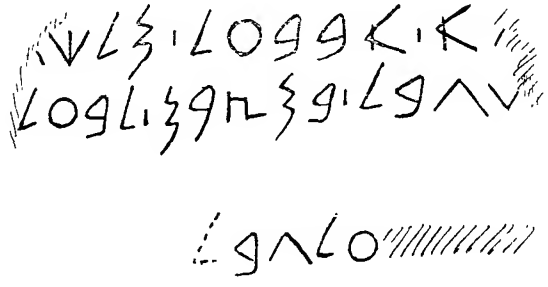

Fig. 6. — Inscription d'Abiba'al. Fac-similé de l'estampage.

Tout incertaine que soit la restitution du texte, elle peut se fonder sur deux observations. D'abord il ne peut manquer qu'un petit nombre de lettres. Gêné par les hiéroglyphes qui couvraient cette face du siège de la statuette, le graveur a disposé comme il a pu de l'intervalle entre les cartouches. Ensuite, le roi Abiba'al ne pouvait que s'associer à l'offrande dans le temple de Byblos d'une statuette de Sheshonq. Le titre qu'il donnait à ce dernier est fort incertain : il se termine par un *shin* et nous ne voyons pas d'autre restitution possible que נגש *noges*, pris souvent en mauvaise part dans la Bible, mais qui se retrouve dans le titre de Negus d'Abyssinie. Nous proposons donc :

1 יטנ]א | אבבעל | מלך ג[בל
2 ונג]ש גבל | במצרים | לבעל[ת
3 גבל ולב]על גבל

1. Ont offert] Abiba'al, roi de Ge[bal,
2. Et le Suzerain] de Gebal en Égypte à la Ba'ala[t
3. Gebal et à Ba]'al Gebal.

La Ba'alat Gebal est bien connue. Quant au Ba'al Gebal, sa figure est apparue

drogman de la communauté des Giblites en Égypte, pour la Ba'alat-Gebal, pour le salut des Giblites. »

dans un bas-relief de Byblos sous les traits du dieu Amon, qualifié en égyptien de « seigneur de Gebal [1] ».

Quoi qu'il en soit de cette restitution, le fait intéressant à relever, au point de vue paléographique, c'est que l'inscription d'Abiba'al, d'un siècle antérieure à la stèle de Mésa, est manifestement plus récente que l'inscription d'Aḥiram. La discussion qui suit le montrera nettement.

6. **Évolution de l'alphabet phénicien archaïque.** — Le plus ancien texte phénicien, ou celui qu'on estimait le plus ancien avant les découvertes de M. Montet, était gravé sur les fragments de coupes, dédiées au Ba'al-Lebanon par un « soken de Qarthadasht », c'est-à-dire gouverneur de Citium pour le compte de Hiram II, roi de Tyr, peu après le milieu du VIIIe siècle.

Bien que gravée en Transjordanie, la stèle de Mésa doit nous représenter assez exactement l'écriture phénicienne un siècle plus tôt, c'est-à-dire vers 842 av. J.-C. Nous avons vu que la dédicace du roi Abiba'al se plaçait un siècle auparavant et plus anciens encore sont les textes Montet.

Ce classement établi, il ressort du tableau (fig. 7) que nous avons dressé de ces divers alphabets archaïques ainsi que des explications qui vont suivre, que ces écritures ne constituent pas des divergences locales, mais les étapes de l'évolution d'un seul et même alphabet. Cette remarque s'étend à d'autres textes découverts hors de Phénicie, à Zendjirli dans la Syrie du Nord et à Nora en Sardaigne [2]. Les inscriptions de Nora sont très voisines de l'inscription de Kalamu (Zendjirli) à rapporter à la fin du IXe siècle, et cela oblige à écarter la forme de *samek* qu'on a cru découvrir dans un des textes de Nora et qui n'apparaît que plus tard [3].

Nous devons mentionner encore le texte qu'on a appelé le calendrier de Gezer. Comme l'a reconnu M. Lidzbarski [4], l'ancienneté de ce texte ne le cède pas à celle de la stèle de Mésa. Malheureusement, nous ne pouvons l'utiliser ici parce qu'il ne constitue qu'un exercice de scribe inexpérimenté, comme en témoignent certaines méprises. La maladresse de l'apprenti scribe n'apparaît pas seulement dans le manque d'assurance du tracé des

[1] Montet, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1921, p. 167.

[2] *CIS*, I, 144 et 145.

[3] Les traces de la lettre sur *CIS*, I, 144, sont plutôt celles d'un *mem*.

[4] *Palest. Expl. Fund, Quart. Stat.*, 1909, p. 26.

lettres, dans la diversité de formes des *ḥet* ou des *ṣadé*, mais aussi dans le *kaph* de la ligne 5 dont il avait d'abord prolongé la haste de gauche au lieu de celle de droite. Il a enfin commis une véritable bourde en confondant le *vav* et le *hé*, peut-être parce que ces deux lettres sont voisines [1]. Ainsi il nous est impossible de faire état de ce texte dans un tableau des différentes formes de l'alphabet. Toutefois, il démontre que l'écriture de Moab, connue par la stèle de Mésa, ne différait en rien de l'écriture contemporaine usitée en Canaan, c'est-à-dire en Phénicie.

Il est donc établi que la période archaïque de l'alphabet phénicien, allant du XIIIe jusque vers la fin du VIIIe siècle, se caractérise par une remarquable unité de l'écriture dans des pays fort éloignés, d'autant plus remarquable que cette écriture évolue avec le temps; mais elle évolue partout de même. Rien n'atteste mieux le rayonnement, à cette époque, de l'influence phénicienne, l'activité du commerce phénicien, l'emprise de ce peuple sur tout le pourtour de la Méditerranée [2]. L'unité de l'écriture phénicienne, fonction du commerce de cette population, nous permettra d'en retracer l'évolution.

L'*aleph* des textes Montet présente une forme inattendue. On ne peut plus y reconnaître une tête de bœuf, tout au plus des cornes et encore seraient-elles dissymétriques, l'une étant droite, l'autre recourbée à son extrémité. Il est donc difficile de voir dans le nom de la lettre *aleph* autre chose qu'un appel acrophonique.

Entre le texte d'Aḥiram et celui d'Abiba'al, une évolution très nette se remarque. L'usage du calame a amené à tracer sans lever la main les deux traits latéraux de la lettre, qui ont ainsi constitué un angle aigu dont la pointe a naturellement débordé, sur la gauche, la haste verticale. Cette évolution, complètement achevée avec la stèle de Mésa, amène à la forme classique de l'*aleph* d'où les Grecs ont tiré leur *alpha*. Il en résulte que l'emprunt de

[1] Récemment M. Mayer-Lambert, *Revue des Études juives*, 1923, II, p. 64 et suiv., a émis l'ingénieuse hypothèse que cette lettre énigmatique représentait, dans ses variantes, la suite des chiffres de 1 à 7. Mais ces variantes ne dépassent pas ce que nous constatons pour les autres lettres — elles sont exagérées dans la reproduction de M. Mayer-Lambert qui fait même intervenir des traces de caractères appartenant à une inscription plus ancienne — et, pour les chiffres 2 et 3, nous devrions avoir une simple répétition de l'unité.

[2] Voir Victor Bérard, *les Phéniciens et l'Odyssée*, 2 vol.

VALEUR	Aḥiram BYBLOS fin XIIIe siècle	Abibaal BYBLOS fin X[e] siecle.	Mèsa vers 842.	NORA fin IXe siècle.	Kalamu ZENDJIRLI fin IXe siecle.	Barrekoub ZENDJIRLI VIIIe siècle	*CIS*, I, 5 2e moitié du VIIIe siecle
א							
ב							
ג							
ד							
ה							
ו							
ז							
ח							
ט							
י							
כ							
ל							
מ							
נ							
ס							
ע							
פ							
צ							
ק							
ר							
ש							
ת							

FIG. 7. — Évolution de l'alphabet phénicien archaïque.

l'alphabet par les Grecs est postérieur au texte d'Abiba'al, c'est-à dire postérieur au troisième quart du xe siècle avant notre ère.

Le *bet* des textes Montet est franchement replié sous lui-même. Le *guimel* est remarquable par sa haste verticale.

Le *dalet* ne se rencontre pas dans le texte gravé sur le sarcophage, mais il apparaît deux fois dans le graffite relevé par M. Montet sur la paroi sud du puits. Il affecte une forme trapue de triangle équilatéral, mais dans une position qui écarte tout rapprochement avec le sens de « porte » ; par suite, le nom de *dalet* donné à la lettre n'a pas d'autre raison d'être que le principe de l'acrophonie. Dans la stèle de Mésa le *dalet* conserve une forme triangulaire, mais tend à devenir une petite lettre. Peu après, le côté droit du triangle fait saillie par le bas et ce trait s'accentuera au point d'amener une confusion avec le *resh*.

Dans le texte d'Ahiram, le *hé* offre deux aspects, suivant que la haste verticale dépasse ou non vers le bas. Le *vav* est tout à fait surprenant. La tête est constituée par une demi-circonférence et la haste s'incurve vers la gauche. La forme divergente et unique au mot *re-naḥat* de la ligne 2 est une simple négligence de gravure. Dans la stèle de Mésa la haste est droite et verticale : plus tard, elle s'incurvera, mais en sens contraire de l'incurvation primitive.

Le *zain* se présente avec la forme régulière que nous attendons.

Le *ḥet* est constitué par un rectangle barré horizontalement en son milieu avec dépassement ou non des hastes verticales. Les deux types se rencontrent dans l'inscription. Dans la suite, la lettre sera surtout caractérisée par les deux grandes hastes verticales, au point qu'il importe peu que les traits transversaux soient au nombre de deux ou de trois. Comme pour d'autres caractères, l'inscription du Ba'al-Lebanon a un faux air primitif : le déséquilibre dans la longueur des hastes marque une longue évolution.

Le *ṭet* a une forme plus ancienne que dans la stèle de Mésa. La régularité de la lettre ancienne est significative pour souligner le caractère artificiel de l'alphabet primitif sur lequel nous reviendrons dans un instant.

Le *yod*, quand on l'examine attentivement, a des caractères qui le distinguent bien de celui de l'inscription de Mésa. D'abord ses dimensions, puis l'incurvation du trait supérieur, à laquelle on reviendra, en partie, après une

période où la lettre prend un caractère angulaire. Le *yod* d'Aḥiram est verticalement posé sur une base. Tous ces traits se déformeront pour donner finalement une lettre très petite.

Le *kaph* est de forme inattendue qui a bien été identifiée par M. Montet. Nous l'avons retrouvé identique dans l'inscription d'Abiba'al. Entre l'époque de Sheshonq Ier et celle de Mésa, on a pris l'habitude de prolonger soit le trait du milieu, soit plutôt le trait de droite : on a des exemples de l'un et de l'autre dans la stèle de Mésa. Puis, le dernier procédé devient de règle avec redressement de la lettre.

Dans le texte d'Aḥiram, le *lamed* se présente soit sous la forme incurvée, soit sous la forme angulaire. Ce n'est qu'à l'époque perse que le *lamed* s'adjoindra un troisième trait d'abord à peine sensible et bientôt élément important de la lettre.

Le *mem* est remarquable par sa position verticale, qui s'atténue déjà dans l'inscription d'Abiba'al et se fait à peine sentir dans la stèle de Mésa. Les textes de Nora (*CIS*, I, 144 et 145) et de Kalamu semblent conserver mieux la forme ancienne de cette lettre que la stèle de Mésa, sauf en ce qui concerne l'incurvation de la hampe qui disparaît. Dans les dédicaces au Ba'al-Lebanon, le *mem* archaïque a achevé son évolution : les zigzags sont couchés sur la ligne d'écriture et la haste est verticale. Dans la suite, de graves déformations atteindront cette lettre. Précisément, à cause de leur évolution rapide, le *mem* et le *kaph* sont particulièrement utiles pour classer les écritures phéniciennes archaïques dans l'ordre suivant : Aḥiram, Abiba'al, Mésa, Nora (Sardaigne), Kalamu, Hadad[1] et dédicaces au Ba'al-Lebanon (Chypre). Dans le texte d'Aḥiram, on remarquera certains *mem* où le graveur a cherché à rendre les traits souples du calame.

Le *noun* des anciens textes de Byblos a un aspect trapu qu'il a déjà perdu dans la stèle de Mésa.

On pourrait définir les écritures phéniciennes archaïques comme celles où le *samek* conserve sa forme primitive, c'est-à-dire trois traits horizontaux régulièrement posés sur une haste verticale qui les coupe en leur milieu. Le

[1] On classe généralement les textes de Kalamu et de Hadad, trouvés à Zendjirli, parmi les écritures araméennes ; mais, en réalité, ce sont des textes phéniciens en écriture phénicienne.

samek qu'on a cru reconnaître dans une inscription de Nora (*CIS*. I, 144) est, nous l'avons dit, impossible à cette date : au lieu de *samek*, il faut probablement lire *mem*.

Le *'ain*, également, est d'une remarquable fixité plus encore que le *samek*, puisqu'il se maintient d'un bout à l'autre de l'écriture phénicienne, avec simplement une tendance à réduire ses dimensions. Tout au contraire, cette lettre évoluera profondément dans l'écriture araméenne.

Le *phé* du texte d'Aḥiram a l'aspect d'un crochet typographique ou d'une parenthèse. Il n'offre pas la tête angulaire (Mésa et Kalamu) ou arrondie (Nora et Hadad) qui le caractérisera dans la suite.

Le texte d'Aḥiram ne contient ni *ṣadé*, ni *qoph*. Celui d'Abiba'al fournit un très ancien *ṣadé* extrêmement intéressant et sur lequel nous reviendrons quand nous examinerons comment a été constitué l'alphabet phénicien.

Le *resh* est de la forme attendue, mais on remarquera que son inclinaison est l'inverse de celle qu'on adoptera dans la suite. L'intermédiaire est fourni par Mésa. Dans l'exemple des dédicaces au Ba'al-Lebanon, il faut tenir compte de la tendance du graveur sur métal à régulariser les lettres en posant verticalement toutes les hastes : il semble avoir voulu ainsi gagner de la place.

Le *shin* est immuable dans tous les alphabets archaïques. Dans la suite, il évoluera parallèlement au *mem*.

Le *tav* a la forme d'une croix grecque ; mais un tel tracé exige un fort déplacement de la main que les scribes auront immédiatement tendance à réduire. Déjà dans le texte d'Aḥiram, la croix perd quelquefois ses angles droits. Dans Mésa, la forme régulière est la croix de saint André, dont le trait le plus mal commode à tracer sera bientôt fortement réduit. On voit par notre tableau que le *tav* des dédicaces au Ba'al-Lebanon qu'on pourrait tenir pour fort ancien, répond au redressement — systématique chez ces graveurs sur métal — de la grande haste.

7. **Le nom des lettres.** — Si l'on cherche à établir une définition un peu stricte de la forme des lettres par le nom qu'elles portent, on n'aboutit pas, dans la plupart des cas, à un résultat satisfaisant. Ces noms sont certainement anciens, s'ils ne sont pas primitifs, puisqu'ils ont passé en grec.

Pour diminuer un peu le nombre des discordances entre le nom et la

forme des lettres. M. Lidzbarski a ingénieusement imaginé que l'orthographe de ces noms, telle qu'elle nous est conservée, n'est pas primitive et qu'elle a subi des altérations soit à la suite d'un long usage, soit sous l'influence d'une méprise sur leur signification [1]. Il a ainsi étendu le champ des rapprochements ; mais on reconnaît là le procédé qu'on emploie dans les cas désespérés : la correction littérale.

M. Lidzbarski tient que le nom ancien de la lettre *zain* était *zait*, en se fondant sur le nom grec *zêta*, et il suppose que, primitivement, la lettre figurait un rameau d'olivier. Mais il invoque une forme de basse époque ; le texte d'Aḥiram ne permet pas d'interpréter ainsi ce signe.

Le savant sémitisant est plus heureux en conjecturant, d'après l'inscription de Mésa, que le *ṣadé* primitif — on y a reconnu un hameçon, une faux, même un nez — figure un escalier [2], d'où il conclut que l'appellation primitive devait avoir été tirée de *ṣa'ad*, « monter ». Mais pourquoi ce nom primitif se serait-il déformé alors que tant d'autres se seraient conservés ? Nous ne sommes pas à l'époque où l'on ne savait plus prononcer le *'ain*.

Ainsi les facilités nouvelles — d'ailleurs peu nombreuses — que M. Lidzbarski a ouvertes pour concilier les noms et les formes ne nous paraissent pas à retenir et nous conclurons qu'il n'y a aucune dépendance réelle, fondamentale, entre le nom et la forme des lettres phéniciennes. Sur ce point, les auteurs de l'alphabet ont rompu radicalement avec le système égyptien, ce qui souligne l'originalité de leur œuvre.

Les formes anciennes fournies par les inscriptions du tombeau d'Aḥiram permettent une meilleure appréciation de la correspondance réelle entre la forme et le nom de la lettre. Celui-ci répond simplement au principe de l'acrophonie et en cela encore les Phéniciens ont innové [3]. Que parmi les noms, dont le premier élément était constitué par la lettre qu'on cherchait à nommer, on ait choisi un terme qui en rappelle plus ou moins la silhouette, c'est possible ; mais ce ne paraît pas avoir été la préoccupation dominante

[1] Lidzbarski, *Die Namen der Alphabetbuchstaben*, dans *Ephemeris fur sem. Epigr.*, II, p. 125-133.

[2] Cette lettre se rencontre dans le texte d'Abiba'al.

[3] On tend, en effet, à écarter l'hypothèse de Champollion qui expliquait les signes unilitères égyptiens par le principe de l'acrophonie ; cela n'est vrai qu'avec les fantaisies orthographiques de basse époque : cf. H. Sottas et E. Drioton, *Introduction à l'étude des hiéroglyphes*, p. 35 et suiv.

et, en tout cas, ce nom ne paraît avoir eu aucune influence sur la forme de la lettre.

Aleph signifiant « bœuf, taureau », les savants modernes ont estimé que la lettre dessinait la tête de l'animal, c'est-à-dire la partie pour le tout. Si le signe, tel qu'on le voit dans l'inscription d'Ahiram, a quelque rapport avec l'animal dont il emprunte le nom, ce ne peut être que par les cornes. On peut imaginer, en effet, en tournant la lettre de 90 degrés qu'on ait voulu figurer deux cornes faisant saillie au-dessus du joug. Il est remarquable que ce signe ne se retrouve pas en égyptien où les cornes incurvées aux extrémités paraissent plus spécialement attribuées à la vache.

Le *bet* n'évoque en rien une maison. Le signe tel que nous le connaissons aujourd'hui n'a absolument aucun trait commun avec le *b* égyptien. Le seul signe dont on pourrait le rapprocher est le *h*. Le signe phénicien n'a donc aucun rapport avec l'objet dont il porte le nom et qui n'intervient que comme appel acrophonique.

La discordance est complète entre le *yod* et la main : si le nom avait imposé la forme, on eût plutôt donné au *yod* la forme du *kaph*. Ce dernier, comme formé de trois doigts, ne peut guère représenter la paume de la main. Il désignerait plutôt une « palme », *kapha*. On n'a même pas cherché à donner au *dalet* la forme régulière qui eût rappelé la « porte » de tente, si tant est que les primitives portes de tentes aient été triangulaires. Nous avons vu l'impossibilité d'expliquer par la forme des lettres les noms du *ṣadi* et du *zain*.

Si, donc, quelques noms paraissent convenir à la forme de la lettre, ce n'est là qu'un rapprochement accessoire, ainsi le *'ain* qui peut figurer la prunelle de l'œil, le *phé* qui ne saurait représenter la bouche, mais plutôt le tranchant d'une arme, le *mem* simulant l'eau à la manière égyptienne.

8. **Origine de l'alphabet phénicien.** — Nous laisserons à M. Montet le soin de montrer que les théories dérivant l'alphabet phénicien des écritures égyptiennes, ne sont plus tenables en présence des nouveaux textes de Byblos[1]. M. Montet a montré, d'autre part, qu'au temps de la XIIe dynastie égyptienne, les scribes giblites maniaient les hiéroglyphes. Les tablettes d'el-Amarna ont

[1] Il s'agit des théories de Sethe et Gardiner aussi bien que de celle de E. de Rougé. Nous avons indiqué dans *les Civilisations préhelléniques*, 2e édit., p. 433, en quoi péchait cette dernière.

prouvé leur expérience des signes cunéiformes aux XVe et XIVe siècles : par les gloses cananéennes introduites dans leurs rédactions épistolaires, ils ont affirmé leur nationalité. Il est fort probable qu'ils connaissaient aussi les principales écritures égéennes, qui offrent des signes semblables aux leurs[1] à côté d'autres beaucoup plus compliqués de forme.

Les Phéniciens n'ont adopté aucun de ces systèmes et leur création, bien qu'aidée par la connaissance de ces écritures, a été moins mécanique qu'on le supposait. Même M. Lidzbarski, qui admettait que l'alphabet fût l'œuvre d'un Cananéen ayant quelque teinture du système égyptien, estimait que les Phéniciens, là comme ailleurs, avaient été des adaptateurs plus que des inventeurs. M. Kalinka adopte l'hypothèse la plus récente d'après laquelle les Phéniciens ont reçu l'alphabet des nomades de l'Est[2].

Il faut rendre aux Phéniciens ce qui, décidément, leur appartient. Ils ont été les auteurs d'une des plus grandes inventions de l'humanité, le jour où ils ont rompu délibérément avec les écritures si compliquées qui étaient alors en usage, où ils ont démêlé vingt-deux sons simples permettant de noter les diverses articulations consonantiques de leur langue et où ils ont créé de toutes pièces un système de signes d'une remarquable simplicité, dans lequel chaque lettre se distingue à première vue de toutes les autres. Du premier coup, ils ont atteint la perfection : les déformations que le temps a fait subir à leur système ne l'ont pas amélioré.

Le caractère artificiel et original de l'alphabet phénicien a été reconnu par Joseph Halévy pour certaines lettres qu'il estimait dériver l'une de l'autre[3]. Le texte d'Aḥiram renforce considérablement cette conjecture. Non seulement on peut la tenir pour démontrée, mais on peut l'étendre à tout l'alphabet[4].

[1] Sur une dalle d'une tombe de Zafer Papoura en Crète (Evans, *The Prehistoric Tombs of Knossos*, p. 13) appartenant à la basse époque mycénienne, on lit deux signes qui reproduisent exactement le *zain* et le *noun* d'Aḥiram. M. Evans n'admet pas que ce soient des signes d'écriture, mais simplement des marques de tâcherons, la dalle ayant été tirée, selon lui, de l'ancien palais de Knosse. Un seul de ces signes se retrouve dans l'écriture crétoise.

[2] Klio, t. XVI, p. 302 et suiv.

[3] Joseph Halévy, *Nouvelles considérations sur l'origine de l'alphabet*, dans *Revue sémitique*, IX (1901), p. 356-370 ; cf. Lidzbarski, *Der Ursprung des Alphabets*, dans *Ephemeris für Sem. Epigr.*, I, p. 261-271.

[4] Pilcher, *Proceedings Soc. of Bibl. Arch.*, 1904, p. 168-173, a été le seul jusqu'ici à admettre le caractère entièrement artificiel de l'alphabet phénicien ; mais sa démonstration d'un caractère trop géométrique se fondait, en partie, sur des formes tardives.

En effet, il est évident aujourd'hui que le *ḥet* est dérivé du *hé* par l'addition d'un trait, et de même le *samek* du *zain*, le *ṣadé* du *shin*, le *qoph* du *'ain*. Le *mem* est la réduplication du *noun*: de même l'adjonction de deux traits formant angle déduit le *bet* du *phé*. Le *ṭet* est évidemment une combinaison du *'ain* et du *tav*. Si le *lamed* primitif était angulaire, la parenté des formes *lamed*, *mem*, *noun* serait certaine. D'autres lettres se rapprochent quant à la forme, mais non plus par le son, ainsi *dalet*, *resh*, *bet*.

9. **Diffusion de l'alphabet archaique.** — On se rendait assez bien compte que les formes des lettres jusqu'ici connues n'étaient pas toujours les plus anciennes: c'est pourquoi nous avions supposé l'existence d'un alphabet prototype, sans pouvoir préjuger qui l'avait créé[1]. Depuis les découvertes de M. Montet, il apparaît que cet alphabet prototype, qui existait dès au moins le XIIIe siècle avant notre ère, est l'œuvre des Phéniciens.

Tous les autres alphabets en dérivent. Nous avons déjà observé, à propos de la forme de l'*aleph* dans l'inscription d'Abiba'al, que les Grecs n'ont pu emprunter l'alphabet aux Phéniciens avant la fin du Xe siècle. D'autre part, cet emprunt est antérieur au développement pris par un des côtés du *dalet*, donc antérieur aux textes de Nora et de Kalamu, c'est-à-dire antérieur à la fin du IXe siècle. On vérifie ainsi l'opinion généralement accréditée que les Grecs ont adapté l'alphabet à leur langue au cours du IXe siècle. En fixant au Xe siècle l'introduction de l'alphabet phénicien en Grèce, Szanto n'avançait qu'une hypothèse vraisemblable[2]. Gercke, en plaçant l'origine de l'alphabet grec au début du IXe siècle, se fondait sur ce que les alphabets lycien et carien qui impliquent, selon lui, l'alphabet grec, sont nés avant la fin du IXe siècle[3].

L'emprunt ne s'est pas fait sans quelques variantes qui marquent le travail d'adaptation: mais, dans l'ensemble, la conservation des formes est remarquable. Il en va autrement pour l'alphabet sabéen ou himyarite.

Toutes les tentatives qui ont été faites pour déduire l'alphabet sabéen de l'alphabet phénicien ont échoué, bien qu'il soit évident que le premier s'inspire du second. La solution qui consistait à trouver un intermédiaire dans les

(1) Dans *les Civilisations préhelléniques*, 2e éd., p. 434-435, et déjà dans *les Arabes en Syrie avant l'Islam*, p. 67 et suiv.

(2) Szanto, dans Pauly-Wissowa, *Realenc.*, s. Alphabet.

(3) Gercke, *Hermès*, XLI, 1906, p. 540 561.

alphabets de l'Arabie du Nord (lihyanite, safaïte)[1] ne paraît guère acceptable. Il nous semble que les adaptateurs de l'alphabet phénicien à l'écriture sabéenne ont connu les anciens alphabets grecs, comme nous avons essayé de le montrer[2]; ils ont travaillé d'autant plus librement, avec les formes phéniciennes et grecques devant les yeux, qu'il leur fallait dédoubler certains sons pour rendre les inflexions de leur langue. Par une transformation raisonnée et profonde des écritures connues, ils ont abouti à dresser un alphabet dont le rapport avec les prototypes n'est pas toujours aisé à saisir.

On doit expliquer de même l'écriture libyque, qui offre un tracé beaucoup plus fantaisiste par rapport aux alphabets courants.

René Dussaud.

[1] Praetorius, *Bemerkungen zum sudsemitischen Alphabet*, *ZDMG*, 1904, p. 715-726.

[2] *Les Arabes en Syrie avant l'Islam*, p. 67-90.

BIBLIOGRAPHIE

Ch. Clermont-Ganneau. — **Recueil d'Archéologie orientale**, tome VIII, avec index général des volumes précédents. Un vol. in-8° de 430 pages et 7 planches. Paris, Éditions Ernest Leroux, 1924.

La moitié de ce volume avait paru en fascicules en 1907. On l'a complété, du vivant de l'auteur, par des articles parus dans des périodiques et dont voici les titres : *L'Egersis d'Héraclès et le Réveil des dieux : Deux épitaphes grecques de soldats servant en Syrie : Les épitropes de la province d'Arabie ; La fantasia cosmique d'Antipatros : La lampe et l'olivier dans le Coran ; Les Nabatéens en Égypte ; Une nouvelle inscription nabatéenne datée du règne de Rabbèl II : Barcochébas o monogénès.* Le savant maître qui a pu réviser tout ce volume, y a joint la note suivante qu'il suffira de reproduire : « La dernière partie du présent volume contient, outre nombre d'additions et de rectifications aux tomes IV-VIII, une Table analytique très détaillée des principales matières traitées dans les cinq volumes. Cette table, dressée avec le soin le plus consciencieux par une de mes élèves, Mme Denyse le Lasseur, fait suite à l'index général des tomes I-III (1) ; elle permettra au lecteur de se reconnaître plus aisément au milieu de toutes ces questions traitées au jour le jour et se présentant en ordre dispersé. »

(1) La table des trois premiers volumes a été dressée par M. l'abbé J.-B. Chabot.

G. Contenau. — **La Glyptique syro-hittite** (*Bibliothèque archéologique et historique* du Service des Antiquités de Syrie, t. II). Un vol. in-8° de XII et 217 pages avec XLVIII planches. Paris, Paul Geuthner, 1922.

Les innombrables cylindres et cachets, sortis des fouilles régulières ou clandestines dans le proche Orient, sont aujourd'hui en grande partie publiés et peuvent être étudiés par régions et par époques. M. W. H. Ward s'y est employé avec succès ; M. Hogarth a plus spécialement examiné les sceaux hittites. M. G. Contenau part des empreintes de Cappadoce pour étudier les cachets et les cylindres qui proviennent soit de Cappadoce soit de la Haute Syrie. Le terme de syro-hittite qu'il adopte comprend des peuples disparates. Cependant ce vocable perd peu à peu sa valeur géographique pour définir une civilisation homogène : on nous décrit un costume syro-hittite, des armes syro-hittites, des divinités syro-hittites. Du moins le lecteur risque d'être entraîné à cette conclusion, car l'auteur sait mieux que personne que la diversité de civilisa-

tion, et en particulier la langue, a toujours séparé syriens et hittites. Ils ont subi les uns et les autres l'influence mésopotamienne ; ils ont pu s'emprunter temporairement tel ou tel élément ; les Hittites ont même pénétré en conquérants assez avant en Syrie ; mais il n'y a jamais eu fusion. Le phénomène est semblable à celui qu'on peut constater de nos jours où Musulmans sunnites, Maronites, Druzes, Metawilé, Nosairis, etc., coexistent depuis des siècles sans se pénétrer.

On conçoit la difficulté de doser la part de chaque population, mais c'est le premier travail qu'il faut s'efforcer de mener à bien ; les grandes synthèses seront alors faciles à brosser. A dire vrai, nous ne pensons pas qu'on aboutisse ainsi à des conclusions sensiblement différentes de celles qu'a présentées M. Contenau, mais du moins sentirons-nous mieux les particularismes. Voici deux ou trois exemples qui nous feront mieux comprendre.

S'il est deux séries de monuments qui apparaissent bien distinctes, c'est assurément les cylindres et empreintes dits cappadociens et remontant jusqu'au milieu du troisième millénaire, d'une part, et, d'autre part, les cachets dits de la première période. Cependant, M. Contenau les bloque sous le nom de syro-hittite. Il y a là une confusion inutile. Les cachets sont bien hittites, mais les empreintes sur les tabletttes cappadociennes appartiennent à une colonie sémitique, étrangère en Cappadoce, colonie syrienne ou assyrienne qui n'a absolument rien de hittite.

On constatera avec surprise la disparition complète du terme « phénicien » — le mot ne figure pas à l'index — ou de son équivalent « cananéen ». Syrien et cananéen ne peuvent se confondre, quelle que soit l'influence que les Phéniciens aient exercée sur les Syriens (Amorrhéens, puis Araméens) et réciproquement. Cependant, on doit à M. Contenau la première trouvaille — dont on n'a pas encore tiré toutes les conséquences — qui jette quelque lumière sur la question des Hyksos. Ces derniers sont, à n'en pas douter, des Sémites, des Cananéens ; les éléments asianiques ou égéens qui se sont associés à eux dans l'invasion de l'Égypte ne figurent qu'à l'état sporadique. Les scarabées dits Hyksos se rencontrent, en dehors de l'Égypte, en Palestine et en Phénicie. Aujourd'hui, on peut se demander si ce type de scarabée, inconnu à la Haute Syrie et à l'Asie mineure, n'a pas été en vogue en Phénicie dès au moins le temps de la XIIe dynastie, c'est-à-dire avant l'invasion Hyksos.

M. Contenau propose d'heureux rapprochements entre les cylindres chypriotes, ceux de Gézer et les empreintes de Kerkouk, le tout remontant à la seconde moitié du deuxième millénaire. Mais suffit-il d'en conclure que « l'Assyrie du milieu du second millénaire fait partie du monde syro-hittite plutôt que du monde babylonien »? Ne seraient-ce pas des contingents assyriens qui apporteraient à Chypre comme en Canaan l'usage de ces cylindres caractéristiques ?

Ces observations montreront au lecteur l'importance et aussi la difficulté des questions traitées dans cet ouvrage. L'étude de la glyptique qui paraît bien spéciale et un peu étroite, soulève les plus graves problèmes d'origine et d'influence. On ne peut, actuellement surtout, espérer les résoudre complètement ; mais c'est beaucoup, comme l'a fait M. Contenau grâce à

ses connaissances étendues, de poser les questions et de les éclairer par des documents nouveaux. R. D.

G. Contenau. — **Éléments de bibliographie hittite.** Un vol. in-8° de VII et 139 pages.

C'est un très utile instrument de travail que l'auteur a présenté comme thèse complémentaire pour le doctorat ès lettres. Les ouvrages ou articles sont classés par ordre chronologique et souvent l'article est résumé en quelques lignes. Cette excellente bibliographie est précédée d'un *tableau des études hittites* où sont rapidement discutés le nom des Hittites, les données de l'Ancien Testament, des monuments égyptiens, documents assyriens, lettres d'el-Amarna, tablettes de Boghaz-Keui, les explorateurs, les hiéroglyphes hittites qui gardent toujours leur secret, la langue ou plutôt les langues : le hittite ou kaneshite, le sumérien, l'accadien, le harrien, le proto-hittite, le luvien, le palaïque; puis l'art, les fouilles, la glyptique, la religion ; enfin, la race.

Rectifions un détail qui touche les régions syriennes : ce n'est pas (comme il est dit p. 17; cf. p. 31 Conder, en 1877, qui a le premier identifié Qadesh au sud du lac de Homs, mais le voyageur et missionnaire américain Thomson dès 1846. Il eût fallu rappeler à ce propos les fouilles de J.-E. Gautier, *Comptes rendus Acad. des Inscript.*, 1895, p. 441. A vrai dire, la bibliographie hittite de M. Contenau est fort complète et très clairement présentée.

Alfred Boissier — **Notes sur deux cylindres orientaux.** Brochure in-8° de 13 p. Genève, Henri Jarrys, 1924.

Le savant assyriologue définit d'abord comme une sorte d'amphore, un « vase sacré », le symbole tenu par Ishtar, qui a été pris pour un candélabre, pour un caducée ou pour un sceptre. Puis, il reproduit un beau cylindre de 30 mm. de long et de 19 mm. de diamètre, dont l'intérêt nous paraît être de conserver l'image d'une œuvre de la grande statuaire. La déesse nue y est figurée, entre deux oiseaux, dans une sorte de niche supportée par un soubassement important sur lequel sont sculptés en bas-relief deux personnages, un genou en terre, soutenant à deux mains la base de la statue précédente. Dès lors l'attribution, que propose M. Boissier, du cylindre au « groupe asianique » ne peut-elle être précisée ? Dans ce groupe monumental nous avons une disposition bien connue par des monuments de Zendjirli et de Karkémish ; c'est donc à la même région de la Haute Syrie qu'il faut attribuer ce cylindre.

R. D.

Charles-F. Jean. — **Le Milieu biblique avant Jésus-Christ.** II, *la Littérature* Un vol. in-8° de XXX et 617 pages. Paris, Paul Geuthner, 1923.

Les découvertes accumulées depuis près d'un siècle et le travail de déchiffrement dans les divers rameaux linguistiques de l'Ancien Orient, ne sont que difficilement accessibles au grand public ; aussi, l'idée de mettre à sa disposition un choix abondant de textes est des plus heureuses. M. Jean sait mieux que personne, pour l'avoir tentée, les difficultés de l'entreprise, d'autant plus que l'auteur embrasse non seulement la Mésopotamie, l'Asie antérieure et l'Égypte, mais aussi la Grèce et la littérature juive tardive. Ainsi sont présentés des textes sumériens et babyloniens jusque

et y compris l'époque d'Hammourabi, des textes égyptiens jusqu'au Nouvel empire, puis les lettres d'el-Amarna, les textes hittites récemment déchiffrés, la littérature babylonienne sous les Cassites, puis au temps des Assyriens. Nous revenons en Égypte avec le Nouvel Empire, de là en Assyro-Babylonie pour l'époque néobabylonienne et l'avènement de Cyrus. On nous donne également les textes les plus représentatifs des littératures moabite, araméenne et phénicienne, puis quelques extraits philosophiques grecs, et l'on termine par des notices concernant la littérature juive tardive, alexandrine et palestinienne.

Tel qu'il est compris, l'ouvrage rendra les services que l'auteur a envisagés. De nombreuses notes et un lexique final permettront de s'y orienter.

L. H. Vincent et E. J. H. Mackay. — **Hébron**. *Le Haram el-Khalîl, sépulture des patriarches*, avec la collaboration de F. M. Abel. Un vol. de texte gr. in-4° de VI et 256 pages et un album de 28 planches. Paris, Éditions Leroux, 1923.

« On trouverait difficilement, déclarent les auteurs, dans la Palestine contemporaine, un monument ancien plus intact et aussi imparfaitement connu que le monument érigé sur la caverne de Macpélah, sépulture traditionnelle des Patriarches. » Il n'en est guère non plus d'aussi curieux par la destination et par la variété des restes architecturaux depuis l'époque d'Hérode jusqu'à nos jours.

Le volume de texte est divisé en deux parties. La première est consacrée à l'archéologie : description générale du Haram, la grande enceinte, la caverne sépulcrale des patriarches, analyse archéologique et classement chronologique des édifices du Haram. La seconde est relative à l'histoire : la sépulture des patriarches d'après la Bible, histoire du Haram depuis l'époque hérodienne jusqu'aux Croisades, sous la domination latine, enfin depuis les Croisades jusqu'à nos jours. L'ouvrage se termine par cinquante pages consacrées aux textes arabes et ce dernier chapitre n'est pas le moins important : notre savant collaborateur M. G. Wiet s'en occupera dans le prochain fascicule.

Il a manqué au P. Vincent et au capitaine Mackay, pour que leur étude soit définitive, de pouvoir pénétrer dans la caverne aux cénotaphes. On n'y eût certes rien trouvé de sensationnel, mais la solution de certains problèmes en eût été facilitée. On comprend mal qu'on ait laissé échapper cette occasion et les protestations des auteurs, renouvelées de celle de Renan dans la *Mission de Phénicie*, sont parfaitement justifiées.

La belle ordonnance de l'enceinte du Haram el-Khalil est célèbre avec ses grandes assises, ses contreforts judicieux, son excellente conservation, et l'on admettait généralement qu'il fallait y voir une œuvre d'Hérode le Grand. La nouvelle publication en apporte la preuve. La construction est attribuée à des architectes locaux qu'il ne faut pas hésiter à qualifier de « syriens », car la Palestine ne fut pas le seul point où de telles murailles s'élevèrent. Si elles ont disparu ailleurs, la tradition s'en est conservée dans des constructions postérieures et cette tradition était plus ancienne que la venue d'Alexandre. C'est ce qu'ont voulu dire les archéologues qui, tout en y reconnaissant un travail relativement récent, ont cru retrouver dans

l'enceinte d'Hébron un souvenir de l'art phénicien et leur erreur, s'il y a erreur, comme le croient nos auteurs, n'est pas très grande.

Le terrain, fort inégal, sur lequel cette enceinte a été construite, était certainement imposé par la tradition. Chose curieuse, les entrées actuelles ne paraissent pas anciennes. Le P. Vincent et le capitaine Mackay n'ont pu retrouver l'entrée primitive, mais ils suggèrent fort ingénieusement qu'elle est cachée par la mosquée de Joseph adossée à la muraille. L'emplacement asymétrique d'une telle entrée aurait été déterminé par la relation du péribole avec l'entrée de la caverne.

Le *hiéron* des patriarches était constitué par la caverne qui devait renfermer les monuments funéraires mentionnés par l'historien Josèphe. Mais à quoi servait l'esplanade ménagée au-dessus de la caverne et pour laquelle on s'est imposé de donner à l'enceinte une telle hauteur ? Les savants archéologues ne paraissent pas s'être posé la question. Leur a-t-elle paru oiseuse ? L'esplanade ne devait-elle pas comporter les *néphesh*, monuments avec base carrée et pyramide comme il en existe encore dans la vallée du Cédron et dans toute la Syrie — les plus anciens étant les monuments phéniciens d'Amrith — à raison d'une *néphesh* par tombe ? Somme toute, bien que le mobilier et la décoration aient été complètement transformés, la disposition actuelle ne s'écarterait pas essentiellement de ce qu'on voyait au temps d'Hérode.

On pourrait encore se demander si un culte ne se pratiquait pas dans l'enceinte ; mais nous nous contenterons, pour l'instant, de poser la question. On notera que les caniveaux antiques découverts dans la muraille par le P. Vincent et le capitaine Mackay — l'un d'eux mesure à son orifice 31 cm. 2 × 22 cm. 5 — n'étaient peut-être pas seulement destinés à l'écoulement des eaux de pluie.

Ces quelques observations montrent l'intérêt de cette publication et nous n'avons rien dit des constructions médiévales ni du beau *minbar* qui est à peu près intact « et se classe en très bon rang parmi les rares chaires fatimides déjà connues ». La précision et l'élégance des graphiques attestant le soin avec lequel on a procédé aux relevés, l'abondance des illustrations, d'autant plus précieuses que le monument est inaccessible, la connaissance intime que les auteurs possèdent de l'architecture et de l'histoire locales, font de cet ouvrage un guide unique pour l'étude du Haram el-Khalil. La présentation est remarquable et fait honneur aux presses de la maison Arrault.

R. D.

Alex. Raymond. — **L'Art islamique en Orient.** 1re partie. *Vieilles faïences turques en Asie Mineure et à Constantinople*, 40 pl. en couleurs ; 2e partie. *Fragments d'architecture religieuse et civile*, 60 pl. en couleurs. Prague, Schulz, 1922-1923.

Si, pour les monuments du Caire, le grand ouvrage en trois volumes de Prisse d'Avesnes, paru en 1878, a rendu les plus grands services, ces deux grands albums de M. Raymond n'en rendront pas de moindres. Dans ce grand format, avec de bons relevés de détail, ils vont fournir sur les monuments musulmans de la Turquie d'Europe et d'Asie Mineure des renseignements précieux. M. Raymond, qui lui-même est architecte, étudie ces monu-

ments non seulement en leur plan et en leur disposition, mais aussi en leurs détails architectoniques ou de décoration extérieure et intérieure, et même en leur mobilier.

Et comme toutes ces mosquées et ces tombeaux comportent la plus importante décoration de revêtement céramique, les grandes planches en couleurs de cet ouvrage permettent de ne perdre aucun détail décoratif des ensembles.

G. M.

Commandant Malinjoud. — **Guide de l'interprète en Syrie**. Damas, 1924, in-8°, 200 pages, autographié.

L'École d'Interprétariat de Damas a été créée en 1921 par le général Gouraud. Son but initial était de fournir au corps d'occupation des interprètes militaires. La direction en fut confiée au commandant Malinjoud et ce choix fut très heureux. Le directeur de l'École, qui a fait toute sa carrière dans l'Afrique du Nord, est bon arabisant et habitué de longue date à l'administration des populations musulmanes; ses fonctions antérieures l'appelaient en quelque sorte à la tâche délicate que lui confiait le Haut-Commissaire. Les résultats ne se sont pas fait attendre et le modeste programme de l'École s'est rapidement élargi : elle a été chargée successivement de préparer des élèves aux fonctions d'interprète des services civils, puis au brevet et à la prime de langue arabe en Syrie. Enfin, l'École a été ouverte aux auditeurs libres dont le nombre approche actuellement de la centaine.

L'enseignement de l'École se compose des 19 cours hebdomadaires suivants: 3 cours d'interprétation de l'arabe en français et du français en arabe; 1 cours d'arabe dialectal syrien; 1 cours d'arabe bédouin; 4 cours de français littéraire et 3 cours de français pratique; 2 cours de grammaire arabe; 2 cours de littérature arabe; 1 cours de droit, mœurs et coutumes; 1 cours de turk et 1 cours de persan. Cinq professeurs y suffisent dont deux officiers : le directeur et l'officier interprète Stackler; l'adjudant Certon; un distingué savant syrien Nedjm ed-din Bey qui enseigne le turk et le persan; et le Cheikh Abou'l-Kheir el-Kawas chargé des cours de grammaire et de littérature arabes. C'est peu; le budget de ce service est maigre; mais le dévouement du directeur et de ses quatre adjoints ont fait le reste. En fait, l'École est une des plus heureuses initiatives du Haut-Commissariat et l'un des meilleurs agents de notre action en Syrie. Son succès est indéniable; j'en ai eu témoignage par des Syriens et des journaux locaux qui, par ailleurs, ne ménagent pas notre administration. Si notre politique syrienne est critiquée dans certains milieux, il n'est qu'équitable de signaler les actes du Haut-Commissariat unanimement loués par les intéressés.

Restait à pourvoir les étudiants de manuels. Le commandant Malinjoud s'y est employé avec sa compétence habituelle. L'étude approfondie de la dialectologie syrienne et la connaissance personnelle des questions administratives qui se posent chaque jour lui ont permis de rédiger un *Guide de l'interprète en Syrie* qui répondra à tous les desiderata. Le volume de textes divers qui vient de paraître n'est qu'un chapitre du *Guide*, mais il en constitue la partie essentielle, celle qu'il fallait sans tarder mettre à la disposition des étudiants. Ces 84 textes reproduits en caractères arabes, en transcription fran-

çaise et traduits en français, traitent des sujets les plus variés. On y a judicieusement envisagé les cas les plus fréquents, en indiquant la solution qui s'impose à l'administrateur civil ou militaire. La langue de ces textes est extrêmement savoureuse et retiendra l'attention des linguistes et des dialectologues. Les étudiants des deux langues, arabe et française, y trouveront également profit. Il y a lieu de féliciter le commandant Malinjoud pour sa belle publication et exprimer l'espoir que les autres parties du *Guide* puissent prochainement paraître. Le bon renom de l'École d'Interprétariat et de notre administration en Syrie ne peut qu'y gagner.

Gabriel Ferrand.

PÉRIODIQUES

Henri Gauthier. — **Un nouveau décret trilingue ptolémaique,** dans *Comptes rendus Acad. des Inscript.*, 1923, p. 376 et suiv.

M. Henri Gauthier, inspecteur en chef des Antiquités de l'Égypte, a communiqué à l'Académie des Inscriptions la découverte sur le site de Pithom, dans le Delta égyptien, d'une stèle trilingue (hiéroglyphes, démotique et grec) constituée par un décret rendu par les collèges sacerdotaux de l'Égypte en l'an 6 du roi Ptolémée IV Philopator (217-216 av. J.-C.). M. Sottas, professeur à l'École des Hautes Etudes, s'est chargé d'étudier la partie démotique.

L'intérêt de ce texte est d'apporter la version égyptienne de la fameuse bataille de Raphia où Ptolémée IV triomphe d'Antiochus III, roi de Syrie, et s'assure ainsi pour quelque temps la possession de la Phénicie et de la Coelé-Syrie. Cette bataille était connue par Polybe (V, 84-86) et, du côté juif, par quelques passages du troisième livre des Macchabées.

La description de la bataille ressortit au plus fâcheux style officiel égyptien; mais elle signale le voyage triomphal du pharaon dans les places où il restaura les statues divines expulsées par Antiochus.

Il combla de présents les divers temples et ramena en Égypte les images divines qui avaient été emportées en Asie lors des invasions persanes. Ces actions méritoires valurent au roi la reconnaissance des prêtres qui s'exprime dans ce décret.

Camille Enlart. — **La salle haute du Cénacle à Jérusalem**, dans *Revue d'histoire franciscaine*, t. I (1924), pp. 64-73.

M. Enlart a profité de sa mission en Syrie pour visiter la Palestine où il a étudié les nombreux témoins de l'activité des architectes occidentaux à l'époque des Croisades. C'est ainsi qu'il a pu vérifier la parfaite exactitude des relevés du Cénacle qu'on doit au P. Vincent et qui ont été publiés dans *Jérusalem*, II, pl. XLIV-XLIX. D'une étude minutieuse des divers éléments architectoniques, le savant directeur du Musée de sculpture comparée conclut qu'on a attribué à tort la reconstruction du Cénacle, tel que nous le voyons, au XIVe siècle — sauf la restauration de la travée de l'est avec de simples arêtes sans ogives, qu'il attribue à cette dernière époque. Car, contrairement à ce qui s'est passé à Chypre, les chrétiens de Palestine ne firent plus de voûtes d'ogives après le XIIIe siècle. « Le seul moment où le Cénacle ait pu être rebâti, c'est donc le temps de l'occupation de Frédéric II, de 1239 à

1244, dates qui s'accordent à merveille avec le style de l'édifice. »

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

Sarcophage d'époque romaine. — Le Service des antiquités de Palestine a mis au jour à Tell Barak, près de Césarée, un sarcophage qui porte le motif bien connu du combat des Grecs avec les Amazones. Les analogies — jusqu'aux griffons figurés sur la face arrière — avec le sarcophage de Salonique conservé au musée du Louvre sont grandes. Les artistes travaillaient d'après des « patrons » qu'ils ont plus ou moins habilement combinés. Ainsi le genou plié du premier combattant à gauche ne répond pas à une attitude debout, mais plutôt, comme c'est le cas sur le sarcophage de Salonique, à un genou posant à terre et le poids du corps collant la cuisse à la jambe.

Le monument a été reproduit sous toutes ses faces dans le *Bulletin* n° 5, pl. IV, de l'École archéologique anglaise de Jérusalem. Dans *Beaux-Arts*, 1924, p. 21, M. Théodore Reinach a signalé d'autres rapprochements, notamment avec le sarcophage Fugger de Vienne.

Si l'on en juge par les lances encore intactes, la conservation du monument est remarquable. Nous devons la photographie que nous publions à l'obligeance de M. Garstang, le savant directeur du Service des antiquités de Palestine et de l'École archéologique anglaise de Jérusalem.

Les fouilles d'Ophel. — Les fouilles de M. Macalister et celles de M. Raymond Weill se sont terminées ce printemps à Jérusalem avec des résultats intéressants sur lesquels nous avons déjà appelé l'attention dans le précédent fascicule. Dans les derniers jours des travaux, M. Weill a pénétré dans de vastes galeries sous roc dépendant du système fort complexe d'aqueducs qui se dirigent vers la pointe méridionale de la cité de David. « On a là, nous écrit le savant explorateur, le débouché du *canal II* (à flanc de côte, judéen 1re période, d'avant le *canal III* d'Eze-

chias), point très différent de ce que j'avais induit en 1914, mais profondément défiguré, remanié, réutilisé pour le passage d'un ouvrage extrêmement inattendu qu'il faut sans doute appeler *canal II*, d'un temps où le *canal III* d'Ezéchias était déjà en usage et où l'on voulut perfectionner l'utilisation des eaux dans le régime de ce *canal III*. Quels que puissent être les détails, imaginez que la prodigalité du travail en tunnel sous roche, là encore, est tout à fait stupéfiante ».

Sheikh Sa'd (Hauran). — L'attention a été attirée sur ce modeste village du Hauran, au nord de Der'a, par le transport à Damas, dû aux soins de M. de Lorey, du beau lion en basalte que M. Contenau publiera dans le prochain fascicule de *Syria* et que nos lecteurs peuvent voir déjà sur la couverture de la Revue. Le savant professeur de l'Université de Prague, M. Hrozny bien connu pour les progrès qu'il a fait faire au déchiffrement des textes de Boghaz-Keui, assisté d'un architecte tchèque, vient d'entreprendre des fouilles à Sheikh Sa'd. Presque immédiatement, il a sorti du sol des fragments sculptés dont certains peuvent remonter à une haute époque et qui permettent de bien augurer de la suite des travaux.

Les fouilles de Palmyre. — Sur la proposition du Haut-Commissaire, l'Académie des Inscriptions a émis un avis favorable à l'envoi à Palmyre d'une mission archéologique composée de M. Gabriel, chargé de cours à l'Université de Caen, de M. Dunand, ancien élève de l'École des Hautes Études et de l'École du Louvre, actuellement membre de l'École archéologique française de Jérusalem, et de M. Ingholt, jeune savant danois, chargé de mission par son gouvernement.

M. Gabriel ayant été empêché, les premières recherches ont commencé avec MM. Dunand et Ingholt que M. Virolleaud, chef du Service des antiquités, est allé installer à Palmyre. M. le général Weygand a mis la main-d'œuvre militaire à la disposition des deux archéologues. Les premiers coups de pioche sont fort encourageants. De nombreuses inscriptions inédites, dont plusieurs bilingues, ont été découvertes, quelques textes importants déjà connus ont été retrouvés. Le théâtre a été déblayé et une maison privée a fourni des éléments décoratifs, peintures, reliefs stuqués, statuettes en plâtre qui rappellent les découvertes de Doura.

Deuxième campagne à Doura-Salihiyé. — M. Franz Cumont a communiqué à l'Académie des Inscriptions (*Comptes rendus*, 1924, p. 17-31) un substantiel rapport sur les fouilles de 1923 faites avec le concours de la main-d'œuvre militaire. Les soldats détachés, par le colonel Andréa, de la 15e compagnie du 4e régiment de la Légion étrangère, étaient commandés par le capitaine Jumaucourt et le lieutenant Passedat.

M. Cumont orienta d'abord les recherches vers le temple des dieux palmyréniens qui avait déjà fourni de si surprenantes peintures (*Syria*, 1922, p. 177 et suiv.; *Monuments Piot*, t. XXV, p. 1 et suiv.). Un tableau nouveau fut découvert qui figurait cinq dieux de Palmyre debout sur des sphères célestes comme « maîtres du monde », avec, à leur droite, deux personnages qui leur offraient un sacrifice. Les murs des salles voisines du temple portaient de nombreux graffites grecs.

La tour contre laquelle s'appuyait le temple a été vidée en partie et a fourni des débris intéressants : tissus, flèches de bois, morceaux de cuir, notamment un soulier bien conservé, fragments de verre, enfin « de nouvelles épaves des archives de Doura, feuillets détachés et rongés... Le plus important de ces lambeaux de parchemin, qui portent des copies de pièces juridiques, est celui où se lit la fin d'un acte de vente mentionnant les années 117 et 123 de l'ère des Séleucides, c'est-à-dire 195 et 189 avant J.-C. » C'est le plus vieux texte grec sur parchemin qui nous soit parvenu « et il achève de ruiner la légende de l'invention de la *charta Pergamena* par le roi Eumène ». Cet acte démontre que dans cette région, aujourd'hui désolée, les jardins et les arbres fruitiers entouraient les maisons d'habitation. La découverte d'un itinéraire colorié sur la peau d'un bouclier en bois soulève des questions historiques et géographiques dont M. Cumont a laissé entrevoir l'importance.

La ville elle-même a été explorée. Les maisons s'inspirent du plan oriental : pièces disposées autour d'une cour centrale : murs en pierre à la base, en briques crues recouvertes de plâtre au-dessus ; vastes caves pouvant servir de demeure en été ; citerne. Comme décor intérieur, une corniche de plâtre avec sujets hellénistiques dont l'auteur porte le nom perse d'Orthonobaze. Même des statuettes en plâtre ont été relevées.

Le butin épigraphique a été très important. Citons une dédicace à Lucius Verus qui remporte en 165 une grande victoire sur les Parthes, non à Europos-Karkémish, mais, comme l'a montré M. Cumont, à Europos-Doura. Dans les derniers jours de la campagne, une trentaine de textes grecs furent trouvés d'un seul coup en retournant les dalles de pavement dans une salle de temple. « La forme des blocs dont la plupart sont absolument semblables à ceux employés dans le « temple aux gradins [1] » et la comparaison avec les nouveaux documents a permis d'établir que seuls des noms de femmes apparaissent dans ces textes qui marquent la place qu'occupaient dans les cérémonies sacrées les dévotes d'Artémis. Les dates s'échelonnent de l'an 6 av. J.-C. jusqu'à 140 après notre ère.

Dans une note plus développée (*Comptes rendus*, 1914, p. 53-62), le savant associé étranger de l'Académie a signalé les unions entre proches, communes aux citoyens de Doura et aux Perses.

Recherches à Beyrouth. — Les importants travaux édilitaires entrepris à Beyrouth offrent une occasion unique pour fonder la topographie ancienne de cette cité. Le ministre de l'Instruction publique a chargé le comte du Mesnil du Buisson, dont nos lecteurs ont pu apprécier les études sur la Beyrouth médiévale, d'entreprendre les recherches nécessaires. La Société française des fouilles archéologiques, que préside aujourd'hui M. Théophile Homolle, contribue également à cette mission.

Un effort particulier va être tenté sur le terrain dit des colonnes des quarante martyrs. En attendant l'expropriation des boutiques qui l'encombrent, M. le général Weygand a confié à M. du Mesnil du Buisson une mission à Homs et à Mishrifé (18 km. au N.-E. de Homs). Ce dernier site a fourni plusieurs tombes importantes, pa-

[1] *Syria*, 1923, p. 43, pl. XII, et p. 203 et suiv.

raissant remonter à la fin du deuxième millénaire avant notre ère.

A propos d'un texte de Doura. — Nous relevons dans les *Débats* du 8 avril 1924 la note suivante adressée à ce journal par notre distingué collaborateur, M. Franz Cumont :

« Dans les *Débats* du dimanche 9 mars, un correspondant, qui signe C. B., a inséré une note curieuse sur une inscription de Doura, datée de l'an 31. Il émet l'opinion que le Lysanias nommé dans ce texte serait le tétrarque d'Abilène, mentionné dans l'Évangile selon saint Luc. Voulez-vous me permettre de vous signaler les raisons qui me paraissent rendre inacceptable sa conjecture ingénieuse ?

« Le nom de Lysanias est extrêmement fréquent à Doura : on ne le trouve pas moins de *neuf* fois dans la quarantaine d'inscriptions fort brèves que j'ai publiées (*Syria*, 1923, p. 203 ss.) et il se rencontre, à plusieurs reprises, dans d'autres textes encore inédits. Dans ces conditions, si le Lysanias dont il est question dans la dédicace de l'an 31 n'avait pas été un simple parent ou ami du personnage qui a fait graver l'inscription, mais bien un dignitaire aussi considérable qu'un tétrarque d'Abilène, il est certain que quelque titre et épithète honorifique auraient été ajoutés à son nom.

L'exposition des Fouilles françaises en Syrie au Musée du Louvre. — Le décor somptueux des Perses achéménides, qui s'étale aux murs de la salle Dieulafoy, convenait tout particulièrement à l'exposition des découvertes survenues depuis deux ans. On trouvera dans le *Monde illustré* du 19 avril 1924 une excellente description des objets exposés, écrite d'une plume vivante par M. Henri Verne, chef du Secrétariat des Musées Nationaux, avec la reproduction de quelques belles pièces. *L'Illustration* du 3 mai 1924 a donné un article de M. Pierre Montet sur sa dernière campagne à Byblos, faisant suite à un récit paru dans le même journal le 15 décembre 1923. Il n'est pas jusqu'à la presse quotidienne qui n'ait reconnu l'activité de nos archéologues en Syrie et les beaux résultats si rapidement obtenus. Il nous suffira de citer l'article de tête paru dans *le Matin* du 7 avril 1924 et l'article de M. R. Grousset dans le *Temps* du 10 juin, qui n'a pas oublié de signaler l'activité du Service des Antiquités, que dirige avec tant de dévouement M. Ch. Virolleaud.

Le Général Weygand, Haut-Commissaire, a honoré l'exposition de sa visite et a tenu à se charger lui-même de rapporter à Beyrouth toutes les pièces de Byblos. Plusieurs ont pu être remontées dans leur état primitif, ainsi le grand miroir d'argent, d'autres dont le décor disparaissait sous une épaisse oxydation ont été remises en état, comme le couteau à lame d'argent plaquée d'or ou les harpès.

Le Gérant : Paul Geuthner.

5631. — Tours, Imprimerie E. Arrault et Cie.

LA CÉRAMIQUE PHILISTINE

PAR

E. SAUSSEY

Lorsqu'on visite la collection céramique du Musée municipal de Jerusalem et qu'après en avoir fait le tour, on cherche à s'en former une idée d'ensemble, la vitrine qui doit le plus attirer l'attention est certainement celle assignée à la « période philistine » : d'abord parce qu'on avait vu jusque-là des pièces attribuées aux époques des « Premiers Empires », du « Premier âge du Bronze », du « Deuxième âge du Bronze » et que l'on est surpris de voir une classification chronologique ainsi rompue par une dénomination ethnographique — ensuite parce que, par un étonnant hasard, l'ensemble de pièces réuni là est sans doute le plus curieux de la collection. La surprise ne diminue pas si l'on apprend que cette vitrine n'a été définitivement constituée qu'après de nombreux échanges pratiqués entre elle et ses voisines. Comment se fait-il, se demande-t-on, que l'apogée de la production céramique palestinienne soit dû à une population que l'on imagine communément avoir laissé peu de traces, et que l'on se représente volontiers comme une horde guerrière fixée en pays conquis, ce qui ne constitue pas en sa faveur une forte présomption de supériorité intellectuelle et artistique ? Sur quels faits et par quels arguments cette constatation surprenante a-t-elle été établie ?

Nous nous le sommes demandé à nous-mêmes et nous avons écrit ces quelques pages pour réunir les éléments d'une réponse, tels que nous les avons trouvés dans la bibliographie du sujet et dans l'examen de la collection de Jérusalem ; tels aussi que nous les avons recueillis de la bouche même de spécialistes qui se sont préoccupés de cette question et ont d'ailleurs donné des réponses assez différentes ; aussi ne pouvons-nous publier cet essai sans exprimer notre reconnaissance au Père H. Vincent qui, avec une inépuisable bienveillance, nous a fait profiter sur maint point de sa profonde connaissance de tout ce qui touche à la céramographie, et à M. Phythian-Adams qui nous a si aimablement ouvert les portes et même les tiroirs du Musée muni-

cipal de Jérusalem et nous a donné toute liberté de reproduire des vases dont plusieurs sont inédits.

* * *

Tout d'abord il ne paraît pas inutile de montrer, avec quelques détails, comment la céramique « philistine » a fait son apparition dans la céramographie et quelle place elle y occupe.

On chercherait vainement son nom dans les comptes rendus de fouilles antérieurs à *Canaan d'après l'Exploration récente* ou dans l'ouvrage même du Père Vincent. On ne le trouve pas davantage dans l'aperçu général de Welch, *The Influence of the aegean civilization on southern Palestine* [1]. Macalister ne paraît même pas avoir songé à ce mot, à en juger du moins par les *Reports* provisoires parus dans le *Quarterly Statement* et même par le *Report* final *The Excavations of Gezer* paru en 1912. Il est cependant le premier à avoir attribué aux Philistins le résultat de découvertes archéologiques : il ne s'agissait d'ailleurs pas de céramique, mais d'un groupe de tombes de Gezer qui différaient notablement de toutes les autres, mais ne contenaient point de poterie et qui ont été fort discutées. Macalister les attribue aux Philistins [2] ; L. Woolley à l'époque perse [3] ; le Père Vincent, tout en accueillant avec réserve l'hypothèse de Macalister, ne juge pas solides les raisons de Woolley [4]. Dès 1913, Watzinger [5] les attribuait au IXe ou VIIIe siècle avant J.-C. C'est la solution à laquelle semble vouloir s'arrêter aussi le Père Vincent.

Pendant que cette discussion suivait son cours, la céramique « philistine » faisait son apparition. Sauf erreur, c'est Thiersch qui en a fait la première détermination explicite [6]. Rendant compte des fouilles de Tell-eç-Çâfi, il y constatait deux séries de poteries d'inspiration mycénienne, et considérait la pre-

[1] *P. E. Fund, Q. S.*, 1909, pp. 342 sqq. (reproduit des *Annual of the British School at Athens*, VI, 1900, pp. 117 sqq.).

[2] Macalister, *Q. S.*, 1905, p. 322; *The Excavations of Gezer*, t. I, pp. 389 sqq.

[3] Woolley, *Annals of Archaeology and Anthrop. of Liverpool*, VII, 1916, p. 128, et *Syria*, t. II, 1921, p. 189. L'attribution à l'art perse a été proposée en premier par R. Dussaud, *Les Civilisations préhelleniques*, 2e édit., 1914, p. 301, note 4.

[4] Vincent, *Rev. Bibl.*, 1922, p. 104.

[5] Watzinger, *Jericho. Die Ergebnisse der Ausgrabungen*.

[6] Thiersch, *Archaeologisches Anzeiger*, 1908, coll. 378 sqq.; cf. aujourd'hui *Z. D. P. V.*, XXXVII, 1914, pp. 88 s.

mière comme une véritable production mycénienne importée, au lieu que la deuxième, plus grossière et en terre du pays, était une imitation locale. Du fait que le lieu de la découverte est fréquemment identifié avec Gad, il concluait que « une telle catégorie locale *ne peut être* que philistine ». A cette affirmation que l'on peut presque qualifier d'*a priori*, il ajoutait une rapide énumération de quelques caractéristiques que nous examinerons en leur lieu, et se croyait ainsi en droit de déclarer : « La poterie philistine n'est désormais plus à chercher. »

On ne demanda pas à cette identification d'autres titres de crédit que ces trois colonnes d'une revue technique. Watzinger, dans son *Jéricho* (p. 135), considère la céramique philistine comme acquise. Macalister [1], qui n'y avait jamais songé, l'admet sans difficulté et lui consacre quelques lignes dans son ouvrage sur les Philistins.

D'autre part, les espoirs qu'ont fait naître des découvertes récentes dans le monde asianique, les horizons nouveaux qu'elles semblent nous ouvrir, font que, depuis quelques années, l'on se préoccupe beaucoup des « Peuples de la Mer ». A ce titre les Philistins ont eu un regain d'actualité. Aussi se demanda-t-on quels renseignements pourrait nous fournir sur eux la céramique, dont on sait maintenant se servir comme d'une source de la protohistoire. C'est pourquoi, en 1911, le Palestine Exploration Fund décida d'explorer un site palestinien où il y eût chance de découvrir une céramique philistine associée aux produits de la céramique locale. Il choisit 'Aïn Shems, la Beth Shemesh antique et, les Philistins étant généralement considérés comme d'origine crétoise, il confia la direction de son nouveau chantier au savant le plus qualifié pour diagnostiquer une céramique influencée par l'art crétois : D. Mackenzie. Les travaux ayant été interrompus par la guerre, celui-ci n'a pas encore publié de mémoire définitif sur la poterie découverte. Il n'a pas non plus entrepris de définir techniquement la céramique philistine dans ses rapports provisoires [2] ; néanmoins elle y intervient constamment — sinon dans le premier, du moins dans le deuxième — comme une espèce définie et incontestable.

Mais le site par excellence qu'il y a lieu d'interroger sur la question philistine est évidemment le tertre d'Ascalon. Dès 1911, Mackenzie, examinant la

[1] MACALISTER, *The Philistines. Their History and Civilization* (*The Schweich Lectures*, 1911).

[2] *Palestine Expl. Fund, Annual*, 1911, 1912-13.

coupe naturelle que la mer y a pratiquée, y déterminait « un horizon archéologique philistin [1] ». Au lendemain de l'installation de l'administration anglaise en Palestine, le nouvel Institut archéologique anglais, combinant son labeur avec le Palestine Exploration Fund, résolut de s'y attaquer pour jeter une lumière nouvelle sur le problème philistin [2].

Cette entreprise considérable n'est encore qu'à peine commencée : aussi ne saurions-nous lui demander d'apporter beaucoup de résultats. Pourtant dès le début on a cru y trouver une confirmation de la théorie nouvelle [3], sans d'ailleurs apporter aucune spécification technique. L'exposé provisoire, récemment publié par M. Phythian-Adams dans le *Quarterly Statement* (avril 1923) ajoute peu de précisions aux lignes qu'écrivait Thiersch en 1908.

Contre cette hypothèse qui semble s'être ainsi introduite sans effort dans le domaine de l'acquit scientifique en archéologie, la réaction a été très peu marquée. Dès le début M. Dussaud a parlé de la « pseudo-céramique philistine [4] ». Mais il ne semble pas qu'on ait fait grand état des raisons, brièvement exposées mais fort solides, qu'il a données pour inviter à la méfiance. Nous y reviendrons. Maintenant, pourtant, on commence à s'alarmer de la place prise par une théorie qui, jusqu'à présent, a été surtout une affirmation. Le Père Vincent [5] a jugé « paradoxal » un article où Woolley [6] représente l'époque philistine comme l'apogée des influences égéennes en Palestine : dans une note provisoire [7] sur les fouilles d'Ascalon il met nettement en question la soi-disant céramique philistine.

Ainsi que nous venons de le montrer, on n'a jamais vraiment entrepris de définir techniquement la céramique « philistine ». Aussi, si nous voulons maintenant voir ce que recouvre cette appellation courante mais imprécise, nous devons nous-mêmes réunir les caractéristiques qui ont été proposées et qui sont éparses dans des monographies, essentiellement les trois suivantes :

Thiersch, *Archaeologische Anzeiger*, 1908, coll. 378 sqq. — Macalister, *The Philistines* (*Schweich Lectures*, 1911), p. 121. — Phythian-Adams, *Report on the*

[1] *P. E. F., Quart. Statement*, 1913, pp. 8 sqq., commenté dans Thiersch, *Z. D. P. V.*, 1914, pp. 67 sqq.; *Q. S.*, 1918, pp. 85 sqq.

[2] *Q. S.*, 1920, pp. 97, 123, 145.

[3] *Q. S.*, 1921, pp. 12 sqq., 73 sqq., 162 sqq.

[4] Dussaud, *Civilisations préhelléniques*, 2e éd., 1914, p. 302.

[5] Vincent, *R. Bibl.*, 1922, p. 125.

[6] Woolley, *Syria*, t. II, pp. 177 sqq.

[7] Vincent, *R. Bibl.*, 1922, pp. 99 sqq., 103 sqq.

stratification of Ascalon (*P. E. F., Quarterly Statement*, April 1923, pp. 60-78).

Thiersch trouve caractéristiques, parmi les formes : l'écuelle mycénienne profonde, à deux anses, et le vase à étrier ; dans la décoration : les motifs floraux, l'oiseau, le cervidé — la spirale centrée sur une croix de Malte, les damiers — la prédilection pour la répartition des dessins en frises à métopes séparées verticalement par des groupes de perpendiculaires, des lignes en zigzag, ou des enfilades de boucles.

Macalister caractérise brièvement la différence entre deux des périodes qu'il a distinguées dans sa classification [1], le IIe Sémitique (1800-1400 av. J.-C.) et le IIIe Sémitique (1400-1000). Cette dernière période *inclut* l'époque philistine, peut-être même coïncide exactement avec celle-ci dans la pensée de l'auteur, quand il dit qu'il n'est pas obligatoire de faire remonter plus haut que l'arrivée des Philistins le début de cette période et que celle-ci prend brusquement fin avec leur chute. Quoi qu'il en soit, la différence entre ces deux techniques est que : dans la première, les figures sont silhouettées à larges traits, et les espaces ultérieurement remplis, en partie ou en totalité, avec une autre couleur — au lieu que, dans la deuxième, le dessin devient « hiératique » et les sujets sont traités en lignes fines et monochromes. Il énumère les thèmes du IIe Sémitique : poisson, oiseau, dessin géométrique en général, sans juger à propos de parler de ceux du IIIe Sémitique, ce qui, semble-t-il, eût été plus proprement son sujet.

Phythian-Adams, rendant compte des premières fouilles d'Ascalon, en profite pour caractériser les différentes époques céramiques que distingue la nouvelle classification [2] adoptée par les trois écoles archéologiques de Jérusalem. Nous trouvons les caractéristiques de la poterie philistine dispersées à travers tous les paragraphes de cet article.

En ce qui concerne les formes (p. 71) on nous signale tout d'abord que la fin du dernier âge du bronze est marquée par une invasion subite d'une « anse horizontale en boucle » (horizontal loop handle — notre « anse oblique ») qui est caractéristique, même par rapport aux anses de même forme déjà existantes en Palestine auparavant. Bien plus, les vases ornés de cette anse déno-

[1] Comparez *Excavations of Gezer*, t. II, p. 173, où Macalister présente la même distinction sans nommer les Philistins.

[2] Classification publiée dans le même numéro du *Q. S.*, p. 54.

tent, par leurs formes, un changement non seulement dans la technique, mais dans les habitudes de la vie. Au lieu des calices, des bilbils et des jattes, nous avons maintenant des cratères, des coupes et des écuelles. Comme ces formes se rencontrent en même temps en Grèce, à Milo et à Rhodes, on pense aussitôt au bouclier « achéen » de Goliath, et on en conclut que ces poteries d'un type nouveau sont philistines [1]. Il faut noter aussi que l'épaule « métallique » disparaît.

Les vases sont en grossière argile locale, recouverts parfois d'un lavage blanc et décorés en rouge et noir mats. En même temps apparaît le polissage au caillou, qui a généralement laissé des traces en forme de cercles concentriques.

En matière de décoration (p. 75) il nous est dit que, à côté des styles anciens qui se conservent, le premier âge du fer voit apparaître des motifs nouveaux toujours associés aux formes importées par les Philistins. Ce sont : la spirale, la croix de Malte aux branches généralement différenciées par la couleur, l'échiquier, le swastika (p. 77) que nous n'avons réussi à discerner sur aucun des vases ou fragments que l'on a eu l'obligeance de nous laisser examiner : l'oiseau à allure de cygne (p. 75) qui, nous est-il expliqué (p. 78 et note), n'a rien de commun avec l'oiseau des artistes cananéens. En effet, cet oiseau a toujours une seule aile, insérée sur le dos et relevée, et nous est parfois représenté la tête tournée vers l'arrière. Il ne fait pas de doute que ce soit là l'aspect originel de ce motif qui figure l'oiseau en train de nettoyer ses plumes. Par la suite, l'artiste n'a plus compris l'attitude que voulait représenter une aussi fidèle observation de la nature. C'est pourquoi il a tourné la tête de notre volatile vers l'avant, tout en laissant son aile relevée. Donc, le thème n'est pas cananéen et puisqu'il se retrouve tout pareil en Grèce durant le IIIe Helladique, c'est qu'il en a été apporté par les Philistins.

« La différence de technique entre les artistes Cananéens et Philistins, ajoute M. Phythian-Adams (p. 75), a été depuis longtemps indiquée » et il nous renvoie à *Canaan d'après l'exploration récente*, p. 324.

[1] « When we realise that vessels of exactly the same kind have been found in Greece, Melos and Rhodes, and there dated to the third Late Helladic Period, that is, between 1400 and 1000 B. C., we may dare to think one more of the « achean » armour of Goliath, and re-examine with greater confidence the probleme of Philistine origins », p. 71, au bas.

*
* *

Que l'on veuille bien maintenant, pour juger comment la théorie a été appliquée dans l'identification et le classement des objets, examiner avec nous les vases du Musée de Jérusalem, que nous allons décrire un à un. — Nous avons exclu de notre description un vase qui, bien que placé dans la vitrine qui nous intéresse, est considéré par le classificateur comme chypriote. Tout en nous abstenant de poser *a priori* aucune affirmation générale relative à nos vases, nous devons indiquer ici que l'on y rencontre seulement deux couleurs : 1° un rouge variable entre un vermillon assez trouble (à une seule exception près) et une teinte lie de vin ; 2° une couleur qui, dans l'intention de l'artisan, devait généralement être noire, mais a toujours passé au brun. Selon ce que cette couleur paraît à première vue (car, à l'examen, elle est toujours brune), nous l'avons qualifiée de « noir » ou de « brun ».

1. Grand cratère, environ 25 centimètres de hauteur. Embouchure aplatie débordant également l'intérieur et l'extérieur. Base brisée. Anses obliques allongées s'implantant solidement dans le haut de l'épaule.

Couverte rosée. La cassure laisse voir la terre rouge, homogène et bien cuite.

Sur le plat de l'embouchure quatre groupes de 6 à 8 traits tracés normalement à la circonférence : deux exactement au-dessus des anses, les deux autres coupant inégalement les deux moitiés ainsi délimitées. La zone décorée au sommet de l'épaule est délimitée en haut par une simple bande rouge soulignant la base du cratère, en bas par un faisceau de 4 bandeaux rouges identiques. Dans le champ une double spirale noire à volutes centrées chacune sur une « croix de Malte » dont les branches sont distinguées symétriquement en rouge et en noir. Ces spirales se terminent à droite par des prolongements rectilignes raccordés au centre par une ligne verticale en zigzags.

Entre la spirale de gauche et la ligne divisionnaire en zigzags, un rectangle aux lignes concaves encadrant une figure identique dont la surface est couverte par un réseau formé d'une série de traits noirs coupés par une série de traits rouges.

Provenance : *Ascalon*. — Le principe du décor a d'étroites analogies avec le décor d'une écuelle de Gezer associée dans la « tombe G » avec de beaux vases à étrier d'importation mycénienne ; Macalister, *Excavations of Gezer*, pl. LXXI, 27. Comparer

pl. CLVIII, 16; 15, d'après Macalister, *Semitic III* (1400-1000). Comparer aussi à un « Philistine vase » orné d'une frise de spirales et losanges : Mackenzie, *Annual*, II, 1912-1913, pl. XVI en couleurs, sans description.

2. Grand cratere (Pl. XLIII. 1). — Environ 30 centimètres de hauteur. Même forme, mais les anses sont redressées.

Couverte blanche.

Sur le milieu de la panse, double bandeau rouge. Un autre bandeau rouge, au bas de l'épaule, délimite inférieurement la zone décorée qui se développe jusqu'à la gorge du vase ; celle-ci est soulignée d'un bandeau rouge. Le champ est orné d'un enroulement de postes sur un fond strié de traits verticaux symétriquement répartis. Le tout est tracé en noir.

Ascalon. — Même rapprochement que pour le vase précédent.

3. Écuelle à panse renflée (Pl. XLIII. 2), à base étroite consolidée par un listel évasé. L'extérieur est recouvert d'un engobe lisse d'un assez joli blanc ; à l'intérieur lavage blanc léger.

Sur la panse, un bandeau composé d'un filet rouge entre deux filets bruns. Sur ce bandeau repose un motif d'apparence géométrique qu'il y a peut-être lieu d'interpréter comme une tête de taureau stylisée. Les deux cornes sont représentées par des faisceaux de lignes brunes dont les plus intérieurs cernent un bandeau rouge. L'intervalle entre les deux cornes est occupé par des chevrons superposés dont le dernier en haut est accosté par deux disques à point central, dernière trace des yeux de l'animal stylisé, à une époque où l'artisan n'avait plus conscience du motif qu'il déformait. Chaque disque est relié à l'extrémité de la corne du même côté par une ligne de points bruns.

L'embouchure du vase est bordée d'une large bande brune. Les anses sont soulignées chacune d'un filet brun.

A l'intérieur l'embouchure est bordée d'un bandeau formé d'un filet rouge entre deux bruns, qui se répète plus bas, sur la plus grande largeur du vase. Le fond est occupé par quatre cercles concentriques bruns.

Ascalon. Vase clairement de la fin de la période mycénienne (XIV-XIII s. : fin du Bronze III en Palestine).

4. Fragment d'un petit cratere, représentant à peu près les deux cinquièmes du vase et une anse. Même forme que les deux grands cratères, mais l'anse

1

4

7

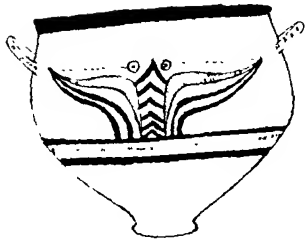

2

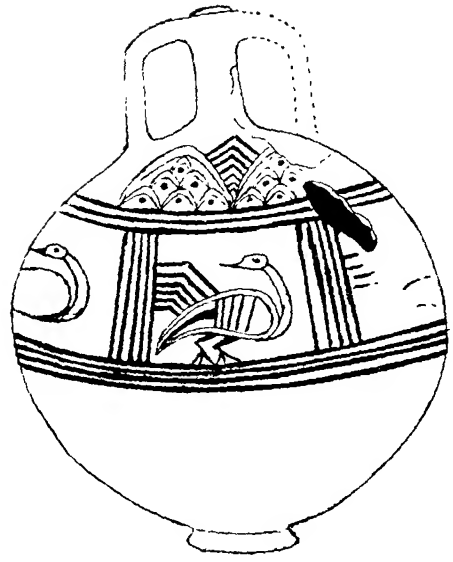

5

8

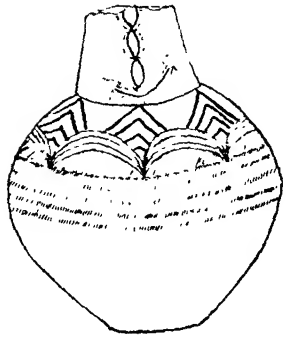

3

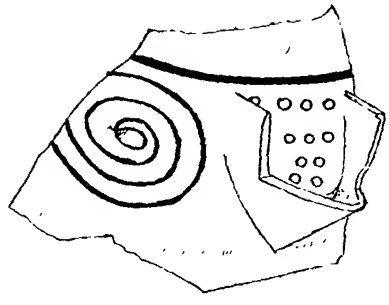

6

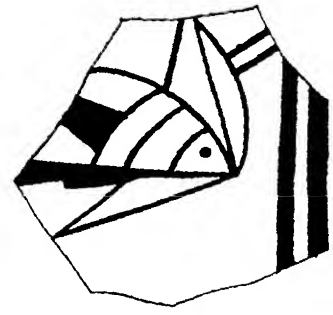

9

CÉRAMIQUE DE PALESTINE. MUSÉE DE JÉRUSALEM.

oblique est proportionnellement plus grande et sa courbure plus anguleuse. L'embouchure n'est pas aplatie, mais légèrement evasée.

Enduit blanc. La cassure laisse voir la terre blanche, fine et d'une bonne cuisson.

Sur l'épaule du vase, décor noir représentant une superposition de chevrons, encadrés de chaque coté par un groupe de 3 lignes verticales parallèles repliées en volutes. Immédiatement sous la base de ce motif, trace de deux filets rouges très pâles.

Ascalon. — Décor strictement identique à celui d'un cratère de Tell eç Çafiyeh: Bliss-Macalister, *Excavations in Palestine*, pl. XXXV, n° 11, et description p. 80. — Même remarque que pour le cratère précédent. Le type de Tell eç Çafiyeh est précisément cité à titre de comparaison pour les dérivations mycéniennes de l'époque prégéométrique dans la céramique de l'Acropole de Paros Rubensohn, *Athenische Mitteilungen*, XLII, 1917, p. 72, fig. 81 c.

5. Petit cratère de forme plus élancée. Le vase n'est pas régulier: l'embouchure n'entrerait pas dans un plan horizontal. La terre est d'un rouge brun qui se montre à l'intérieur; à l'extérieur le vase est revêtu d'une couverte rosée.

Trois bandeaux d'un rouge vermillon dont on ne retrouve pas l'équivalent dans les autres vases: le premier isolé sur la gorge du vase, les deux autres groupés sur la panse.

Type trop commun partout depuis Bronze III et durant le Fer I pour rien caractériser.

6. Petit cratère. Même forme, enduit rosé plus clair.

Un ruban rouge foncé borde extérieurement le vase. Trois autres décorent la panse.

7. Écuelle: même forme, mais la gorge convexe est beaucoup plus développée. Silhouette irrégulière. Epais engobe blanc jaunâtre mal étalé. Dessin brun ininterrompu d'une anse à l'autre. Double spirale du même type que dans le cratère n° 1, mais réduite à des éléments grossièrement stylisés.

Stylisation plus complète d'un type à double spirale de Tell eç Çafiyeh. Cf. Bliss-Macalister, *Excavations in Palestine*, pl. XXXV, n° 10.

8. Écuelle de forme plus massive. Parois très épaisses. Terre rouge. Traces d'un enduit rose, rien n'est resté du dessin.

9. Écuelle de même forme. Travail très grossier (anses dissymétriques et dissymétriquement posées).

Sur le milieu de la panse trois bandeaux rouges maladroitement tracés.

10. Cruche d'une vingtaine de centimètres de hauteur. Gros goulot brisé : bec latéral en forme de gouttière. Argile rougeâtre, couverte rosée.

La panse du vase n'est pas décorée dans le bas. L'épaule est divisée en quatre panneaux délimités horizontalement par deux séries, l'une de trois, l'autre de quatre rubans rouges et verticalement par des filets noirs encadrant une enfilade de festons superposés. Les panneaux contiennent :

1° Un grand oiseau très stylisé : la silhouette dessine une courbe régulière dont les deux extrémités sont exactement tangentes à la ligne sur laquelle posent les pattes : la surface du corps est garnie de dessins géométriques de pure fantaisie : il semble difficile de déterminer de quels éléments naturels ils pourraient provenir par stylisation.

2° et 4° Une spirale dont le centre est occupé par une croix de Malte. Celle-ci a une de ses branches garnie de noir, l'autre non remplie.

3° Le bec orné de deux rubans : l'un rouge, l'autre noir.

A l'exception de la branche rouge de la croix, le dessin de la zone décorée est entièrement noir. Le col est orné de deux séries de courbes paraboliques concentriques qui reposent sur le bandeau supérieur.

Un type analogue à Tell eç Çafiyeh publié dans Bliss-Macalister, *Excavations in Palestine*, pl. XLIV, description p. 96. Classé en ce temps-là : *Late pre-Israelite Period*.

11. Cruche. Même dimension que la précédente et même forme. Terre rouge : couverte rosée.

Décoration très analogue : sur l'épaule, une frise de métopes délimitée horizontalement entre deux faisceaux de trois bandeaux rouges et verticalement par des groupes de sept filets noirs encadrant des festons superposés ponctués. Le dessin est tracé en noir : le grand oiseau qui y alterne avec la spirale est semblable au précédent, mais il a la tête tournée vers l'arrière, et les parties non dessinées de son corps sont colorées en rouge lie de vin. De plus, dans un coin de cette métope qui lui paraissait trop peu garni, l'artisan a jugé à propos de loger un demi-cercle du même rouge sombre doublé d'une demi-circonférence noire. Sur le col, de chaque côté du goulot, un groupe de quatre demi-circonférences noires dont la plus intérieure est garnie de rouge sombre. Le bec est orné de deux bandeaux : l'un noir, l'autre rouge.

Ain-Shems (= Beth-Shemesh) « Philistine vase », d'après Mackenzie, *Excavations at*

Ain Shems dans *P. E. F., Annual II*, 1912-1913. (Frontispice en couleurs Aucune description technique.

Reproduit par Vincent (*R. B.*, 1922, p 102, fig. 4) qui n'en donne pas non plus la description et ne paraît pas admettre l'origine « philistine ». Cf. la note 2.

12. Petite cruche (Pl. XLIII, 3) à gros col cylindrique (brisé en haut), très renflée à l'épaule. Restes d'une solide anse verticale. Base plate. Environ 10 cm. Terre rouge. Lavage rose.

Sur le col représentation d'une flèche ou d'une ancre, au trait brun enveloppé d'un trait rouge. De part et d'autre de son axe, des lunules se font face. Il y en a trois paires.

L'épaule est occupée par six groupes tangents d'arcs de cercles aplatis dont les extrémités se rejoignent. Dans chaque groupe, l'arc de cercle le plus intérieur est rempli de couleur rouge. Au-dessous quatre bandeaux horizontaux rouges.

Gezer. Macalister, *Excavations of Gezer*, III, pl. CLX, 1. La description est donnée dans le tome II, p. 178, fin du type « (g) » où le dessin du décor est déclaré « unusual », quoique le *type* soit assez commun. En réalité, ce décor « unusual » fait penser aux vases de Chypre. D'après Macalister « Semitic III » (1400-1000).

13. Vase de forme lenticulaire. Le haut est brisé. Base consolidée par une moulure. Environ 6 cm.

La moitié supérieure du vase, seule décorée, renferme un faisceau de trois bandeaux rouges surmonté de deux séries tangentes de demi-cercles concentriques dont le plus petit est coloré en rouge. L'intervalle entre ces deux séries est occupé par une superposition de courts arcs de cercles, bruns ainsi que ceux qui les encadrent.

Gezer. Un type analogue avec variations sommaires de décor dans Macalister, *Excav. of Gezer*, III, pl. CLXIII. Sa description, II, p. 178 § (g).

Ce type, à rapprocher des vases de Suziane, est relativement fréquent à Gezer. Voir tombe 58 (Semitic III = 1400-1000).

14. Petite cruche sphérique. Gros goulot droit : bec évasé, anse verticale plate : mince disque à la base. Environ 12 cm. Terre rouge : couverte blanchâtre.

L'épaule du vase est décorée par deux bandeaux rouges alternant avec trois bruns. L'anse est ornée de filets bruns horizontaux.

Type très commun. Noter pourtant que la polychromie à deux tons est dans les traditions de la céramique palestinienne.

15. Vase a étrier (Pl. XLIII, 4) de forme ovoïde légèrement aplatie aux

extrémités. Sommet brisé. Base consolidée par un petit listel. Une dizaine de cm. Terre rouge : couverte rose clair.

La surface décorée, comprise entre le milieu de la panse et le haut de l'épaule, est délimitée, inférieurement par trois bandeaux rouges, et supérieurement par trois autres semblables. Le champ est garni par des groupes de filets bruns verticaux isolés par des bandes rouges faisant fonction de triglyphes. Sur l'épaule, deux séries tangentes de demi-cercles bruns concentriques, dont le centre est ponctué en rouge.

Le même type, avec simple nuance de décor, est assigné au Semitic III par Macalister, *Excav. of Gezer*, pl. LXXXV, n° 7.

16. Vase à étrier (Pl. XLIII, 5). Environ 10 cm. de hauteur. Forme sphérique légèrement aplatie et très régulière. Une des anses a été brisée; la partie sur laquelle elle retombait, également disparue, a été reconstituée : au-dessous un fragment peu important manque. A cet endroit on aperçoit la minceur et la régularité de la paroi, l'homogénéité et la bonne cuisson de la terre rouge. Il y a seulement des traces d'une couverte rose.

Le vase est entièrement décoré en noir. Il est divisé en son milieu par quatre rubans horizontaux. La moitié inférieure ne présente aucune décoration. La moitié supérieure renferme une frise continue de métopes délimitée horizontalement en bas par les quatre rubans susdits et en haut par trois autres semblables, verticalement par des groupes de cinq ou six filets noirs. Elles sont uniformément ornées d'un grand oiseau très stylisé dont la silhouette est tracée avec fermeté, et la surface du corps garnie de dessins géométriques de fantaisie. L'élément caractéristique est l'aile, obliquement relevée, mal rattachée et détaillée par des fibrilles.

Au-dessus des bandeaux qui surmontent les métopes, deux arcs accotés sont remplis par des imbrications ponctuées et encadrent des chevrons emboîtés.

Type strictement analogue de forme et de décor, dans Macalister, *Ex. of Gezer*, II, p. 178, fig. 339. Imitation locale de vases à étrier importés de Mycènes. Selon Macalister, Semitic III, mais, d'après un renseignement fourni par le P. Vincent, ce type est certainement courant à Mycènes avant la période du géométrique pur vers 1400 et probablement usité en Palestine au moins dans la fin du Bronze III, depuis 1350-1300.

17. Petite jarre piriforme : col disparu : anses verticales minuscules : base amincie, terminée en pointe mousse. Terre rouge : enduit blanc.

Deux filets rouges très pâlis au-dessus de l'épaule. Un bandeau rouge dans le milieu de la panse.

Type commun depuis le second âge du Bronze.

18. Petite JARRE ovoïde. Deux anses plus développées dont l'une représentée seulement par son attache inférieure. Léger rétrécissement au sommet de l'épaule, à l'attache du col cylindrique très long et légèrement évasé. Terre rouge, enduit blanc : pas d'ornements.

19. MARMITE à panse globulaire, orifice rétréci, deux petites anses attachées immédiatement au-dessous de l'embouchure : base aplatie : parois très épaisses et régulières. Terre rouge : pas de traces d'enduit ni d'ornements.

20. COUPE au galbe imité de vases métalliques : anses horizontales insérées exactement sur l'embouchure. Terre rouge très fine et bien cuite : pas d'enduit. A l'intérieur un filet noir un peu au-dessous de l'orifice. Le fond du vase est occupé par une spirale noire au centre marqué d'un gros point.

M. Phytian-Adams déclare cette forme « inseparably connected » avec le IIe âge du Bronze (*Q. S.*, avril 1923, p. 68, et pl. I, n° 19). Sans doute est-ce en raison de l'« horizontal loop handle » qu'il a attribué ce vase à la Période Philistine.

21. BOL à parois épaisses. Terre rouge : trace de couverte rose. Bordé intérieurement et extérieurement d'un bandeau rouge.

22. PLAT en terre rouge. L'intérieur recouvert d'un grossier enduit blanc jaunâtre qui bave sur tout le pourtour.

A l'intérieur, essai barbare de décoration : une large bande, déterminée par deux traits parallèles, est occupée par une ligne sinueuse. Un gros trait noir, qui lui est perpendiculaire, est coupé à chaque extrémité par un faisceau de traits obliques, visant peut-être, d'après le Père Vincent, à l'interprétation d'un palmier.

23. PLAT identique.

MACALISTER, *Excav. of Gezer*, II, fig. 346 (p. 191). Description, p. 190, où type et décor sont déclarés « communs » dans les périodes « Semitic III et IV » (= 1400-800).

Outre ces vases, le Musée possède un assez grand nombre de fragments provenant de 'Ain Shems, Ascalon, Tell Djemmeh, considérés aussi comme « philistins » et qui présentent bien peu de particularités que nous ne rencontrions dans les vases. Aussi ne nous y arrêterons-nous pas. Les formes qu'ils pré-

sentent se retrouvent toutes dans les vases. Nous indiquerons seulement ici deux détails nouveaux : l'aspect d'un bec en forme de gouttière, avec la portion de paroi, perforée pour le filtrage de l'eau, qui lui correspond (Pl. XLIII, 6) et l'aspect d'une anse oblique « caractéristique » vue de face (Pl. XLIII, 7).

Tous ces fragments proviennent de vases en terre rouge généralement recouverts d'un engobe rose ou blanc jaunâtre. La décoration est le plus habituellement bichrome, avec les deux couleurs que nous avons définies ; mais la monochromie en noir n'est pas très rare.

En matière de décoration, aux éléments déjà décrits (parfois combinés un peu différemment, il y a à ajouter quelques autres motifs : le damier — les éléments végétaux (rares : ex. Pl. XLIII, 8) — le poisson (unique : Pl. XLIII, 9). Ce dernier est néanmoins trouvé, par M. Phythian-Adams, tout à fait caractéristique par opposition à celui que l'on dessinait au IIIe âge du Bronze (voir *Q. S.*, avril 1923, p. 75, pl. IV, n° 25, et pl. III, n° 27).

***

Avant d'examiner en eux-mêmes les caractères de cette production céramique, nous devons constater que l'attribution aux Philistins se heurte à de sérieuses objections *a priori*.

La première a été formulée par M. Dussaud. Celui-ci fait remarquer (*loc. cit.*) que la plupart des pièces alléguées remontent manifestement plus haut que la date d'installation des Philistins en Palestine. C'est d'ailleurs ce que les auteurs des découvertes eux-mêmes avaient été amenés à reconnaître d'après la stratigraphie des fouilles. Macalister fit d'abord commencer vers 1400 la période dans laquelle il les place, et quand il dit ensuite qu'il n'est pas obligatoire de la faire remonter aussi haut, il ne fournit aucune raison de cette rétractation. Aussi avons-nous bien le droit de ne pas y adhérer considérant, d'ailleurs, que l'impression première a été acquise sur le terrain de fouilles et formulée sans idée préconçue, au lieu que la dénégation ne s'est produite ensuite que sous l'influence d'une théorie à démontrer.

Mais consentons même à ne pas être trop exigeant pour les dates. Si nous laissons de côté la question de l'antériorité de cette céramique par rapport aux Philistins, il est du moins un point sur lequel tout le monde est d'accord : c'est

qu'elle atteint son apogée immédiatement après l'installation de ceux-ci en Palestine (M. Phythian-Adams dit même que, depuis ce moment jusqu'à l'introduction de l'influence grecque, nous ne constatons qu'une décadence continuelle). Il faut donc admettre que les envahisseurs apportaient cette céramique toute formée, d'une patrie d'origine où elle avait déjà un long passé. Et c'est bien la pensée de M. Phythian-Adams, pensée qu'il laisse entrevoir dans l'article plus haut analysé du *Quarterly Statement* et qu'il a beaucoup plus explicitement développée dans une conférence récente sur les Philistins. Le fait que l'on trouve des écuelles à anse oblique décorées de spirales ou de croix de Malte, au cours du IIIe Helladique, à Argos, Mycènes, Milo, Rhodes, et en Thessalie, serait à expliquer par une invasion qui, partant des Balkans et ayant attaqué la Grèce par le Nord, se serait ensuite divisée en plusieurs fractions, dont l'une aurait fourni les Philistins. Nous n'examinerons pas cette affirmation en détail, car il a été plus facile et plus court d'isoler de l'ensemble local dont elle faisait partie chacune des pièces prises comme point de comparaison qu'il ne le serait de montrer comment toutes rentrent naturellement dans l'évolution céramique de leur lieu d'origine. Nous ne pouvons que renvoyer aux ouvrages cités par M. Phythian-Adams et dont les auteurs ne semblent pas y avoir vu difficulté [1].

Ainsi nous ne sommes pas d'accord sur le *terminus a quo* ; il en sera de même du *terminus ad quem*. Macalister nous dit bien que cette céramique eut une brusque fin « aux environs » de la chute des Philistins. Mais si nous constatons la fin, en effet, assez brusque de l'une, nous ne constatons point la chute des autres. Nous avons bien peu de données sur les éléments ethniques qui servirent de support à des traditions peut-être linguistiques et sûrement religieuses qui se maintinrent fort tard. Ce qui est sûr, c'est qu'au moment de l'apogée de la monarchie israélite, Salomon ne se sentait pas capable de vaincre les Philistins sans le secours du Pharaon. On ne peut donc pas dire qu'ils fussent alors déchus. Or, dans les régions mêmes où ils conservaient une autonomie incontestée, la céramique « philistine » est en pleine décadence, deux siècles à peine après la date où elle aurait été introduite par eux.

Comment expliquer ce fait, si vraiment les Philistins étaient doués du génie

[1] Voir la bibliographie donnée dans Phythian-Adams, *loc. cit.*, p. 71.

esthétique original que supposent la création et l'implantation d'une forme d'art, si humble qu'elle soit ? En réalité, cette originalité est bien contestable. Tout ce que nous savons d'eux porte à croire qu'ils ont été très promptement sémitisés. Et lorsque, dans sa récente conférence, M. Phythian-Adams chercha à caractériser à grands traits leur civilisation, il énuméra surtout des éléments qu'il qualifia lui-même de sémitiques, excepté naturellement l'armement, où le « bouclier achéen » de Goliath eut sa place d'honneur. Si les Philistins avaient vraiment créé une forme céramique originale et s'ils l'avaient imposée aux populations rencontrées par eux au cours de leur longue migration, populations qui déjà créaient ou imitaient des vases fort honorables, il n'y avait pas de raison pour qu'ils ne la conservassent pas, *a fortiori*, en Canaan où la technique n'était point sortie de la barbarie. (Ceci dit, bien entendu, en nous plaçant au point de vue de notre auteur, c'est-à-dire en retirant de la céramique antérieure à l'âge du fer tout ce qu'elle avait d'à peu près présentable pour en faire honneur aux Philistins.)

Si, maintenant, nous examinons en eux-mêmes nos vases, nous verrons qu'ils ont normalement leur place dans l'évolution de la céramique en Palestine, tout de même que ceux, auxquels on les compare, ont leur place dans les évolutions correspondantes en leurs lieux d'origine.

En ce qui concerne les formes, nous ne croyons pas devoir revenir en détail sur ce que nous en avons dit, quand nous les avons examinés un à un. De cet examen nous pensons pouvoir conclure que certaines ne peuvent vraiment rien caractériser (bol, marmite, amphore sans décor) : que d'autres, en Palestine, sont trop largement répandues dans le temps (cratère, amphore décorée) ou dans l'espace (grande cruche à bec en goutlière) pour pouvoir caractériser une industrie aussi étroitement déterminée : que d'autres, enfin, sont d'évidentes imitations locales de types mycéniens (vases à étrier).

La décoration nous amène à des conclusions analogues : d'une part, nous avons affaire à des éléments locaux, ou du moins très anciens : ainsi la bichromie en rouge et noir qui est aujourd'hui considérée comme spécifiquement asiatique [1], ou des éléments décoratifs naturalistes comme la plante, les cervidés, le poisson, l'oiseau (ce dernier n'a évidemment rien d'une innovation et

[1] Cf. Pottier, *Délégation en Perse*, t. XIII, Céramique peinte, p. 75.

nous devons noter que l'exemple précisément choisi par Macalister comme caractéristique de la technique « amorite » par opposition à la technique « philistine » (*Philistines*, p. 121), présente l'aile relevée unique qui caractériserait l'oiseau « philistin » de M. Phythian-Adams). D'autre part, certains motifs tels que le mollusque, la spirale centrée sur une croix de Malte, les motifs géométriques en général attestent des influences mycéniennes et crétoises.

Quant à la différence de technique qu'indique Macalister, elle n'est pas niable. Seulement si, pour connaître aussi l'opinion de M. Phythian-Adams à ce sujet, nous lisons la page de *Canaan d'après l'exploration récente* (p. 324) à laquelle il nous renvoie sans plus de précisions, nous trouvons bien cette différence caractérisée à peu près de même que par Macalister, mais les Philistins n'interviennent point pour l'expliquer et elle est expliquée par une évolution (non une révolution) dans la céramique locale, sous des influences méditerranéennes (crétoises, mycéniennes, cycladiques, etc.) qui, perceptibles depuis le IIe âge du Bronze, devinrent prépondérantes au cours du IIIe et se décèlent par les caractéristiques que nous venons d'indiquer.

Pour ces raisons, nous nous croyons fondé à conclure, d'une part, qu'il n'y a pas lieu d'attribuer aux Philistins la céramique dont nous venons de parler, d'autre part que cette céramique ne représente qu'une phase de la production palestinienne, phase dans laquelle, à un substrat d'éléments indigènes que nous retrouvons dans toutes les pièces, nous voyons se superposer des éléments étrangers, indices d'une influence méditerranéenne.

Nous ne nions d'ailleurs pas la possibilité de trouver, un jour ou l'autre, des pièces philistines : nous nous contentons de refuser ce nom à celles qui nous ont été jusqu'à présent données comme telles. Mais nous ne nous sentons pas en droit de préjuger de ce que nous réservent les fouilles d'Ascalon, ou telles autres qui pourraient être entreprises. Puissent les archéologues anglais qui, avec tant d'activité et de méthode, s'appliquent à ramener au jour les restes de la civilisation des Philistins, nous apporter bientôt des données décisives pour une connaissance plus nette de ce petit peuple, qui préoccupe à la fois l'histoire, l'archéologie et l'exégèse.

E. Saussey.

Jérusalem.

LA PEINTURE CÉRAMIQUE PALESTINIENNE

PAR

LE P. H. VINCENT

(*Deuxième article.*)

2. *Le groupe oiseau et poisson.*

Le problème est déjà moins ardu pour un autre tableau passablement original dans la pictographie céramique : celui qui associe dans un même ensemble décoratif, sur la panse d'un vase, des poissons, des oiseaux avec un contexte varié, terrestre ou aquatique. Ordinairement, dans la céramique palestinienne, ce contexte est stylisé jusqu'aux formes inexpressives d'une géométrie purement linéaire. Un groupement de cette nature n'est évidemment spontané qu'en des régions où peuvent prospérer à la fois la chasse et la pêche ; c'est donc le cas ou jamais, pour qui garde assez confiance dans la fidélité d'observation scientifique du décorateur céramiste, d'étudier avec attention genre et espèce de chaque faune et flore, aquatique ou aérienne, traduite par son pinceau, pour s'assurer qu'elle concorde avec la botanique et la zoologie régionales, si l'on tient à l'hypothèse absolue d'un polygénisme indépendant. Disons tout de suite qu'une aussi rigide hypothèse n'a sans doute plus guère de partisans. Qu'un ornemaniste antique ait su parfaitement traduire les formes typiques des genres ornithologiques cygne, canard ou colombe, et les silhouettes génériques non moins tranchées entre poulpe et brochet, nul, assurément, n'en voudrait disconvenir ; mais il n'est pas douteux qu'on ferait fausse route en cherchant dans ses tableaux des spécifications assez minutieuses pour établir que ses poissons et ses oiseaux, invariablement peints d'après nature, ne reflètent l'influence d'aucun poncif étranger. Et en fin de compte, l'idée est-elle si naturelle dans l'esprit humain de choisir, parmi toute la variété des êtres animés, spécialement des oiseaux et des poissons pour les faire alterner, les emmêler ou les superposer en files continues dans la décoration d'un vase ? On recule seulement la difficulté quand on allègue le fétichisme primordial et les pratiques usuelles de

la magie prophylaxique. Si constantes que se révèlent ces pratiques, si universels et si uniformes qu'on suppose les premiers concepts fétichistes dans l'humanité, leur influence demeure incapable d'expliquer ce choix prépondérant de poissons et d'oiseaux et surtout la façon étrange de les faire le plus souvent évoluer ensemble en des associations qui ne peuvent « guère être l'effet du hasard » suivant la pénétrante remarque de M. Pottier[1].

Moins multipliés que les oiseaux, les poissons ne font pourtant pas défaut dans la peinture céramique palestinienne. Il est même remarquable que, dans la documentation actuelle, ils soient à peu près l'apanage exclusif de la meilleure période esthétique depuis le second âge du bronze jusque vers le déclin de l'ère cananéenne[2]. Comme les compositions décoratives dans lesquelles ils intervenaient paraissent avoir été réservées à de la vaisselle élégante que sa fragilité vouait plus fatalement à la ruine, on n'est pas surpris de n'en recueillir la plupart du temps que de minables tessons. Aussi considérera-t-on comme une particulière bonne fortune que la moitié supérieure d'un petit cratère gézérite nous conserve une de ces intéressantes compositions (Pl. XLIV, A). La pièce est classée par M. Macalister[3] à sa « seconde période sémitique », par quoi l'on comprendra le milieu environ du second âge du bronze, vers le XVIIIe siècle. Sa décoration est nettement de style géométrique et traitée en polychromie : dessin noir et rouge sur fond rosé ou rouge brique très clair. Un faisceau de bandes horizontales assez épaisses souligne le rebord évasé ; deux groupes analogues de bandes plus grêles se développent sur la panse, immédiatement sous l'attache inférieure des anses. Entre ces zones horizontales, des groupes verticaux de doubles lignes polychromes, similaires mais plus fines avec une ligne noire ondulée divisant le faisceau, sont répartis symétriquement sur l'épaule qu'ils partagent en compartiments réguliers[4]. Chacune de ces métopes est occupée

[1] POTTIER, *Cér. peinte*, p. 87 ; cf *BCH.*, 1907, p. 129.

[2] Voir MACALISTER, *Excav. Gezer*, II, 173, fig. 334 ; p. 192, où il note que « le poisson est un motif commun sur les bols de la seconde période sémitique ». Cf SELLIN *Tell Ta'annek... Eine Nachlese* fig 13 ; MACALISTER, *Excav. Palestine*, pl. XLI, n° 142, etc.

[3] *Exc. Gez.*, II, p. 163, fig. 324.

[4] L'usage s'est établi de désigner ces compartiments sous le nom de *métopes*, et les lignes divisionnaires verticales comme des *triglyphes*. Ces termes empruntés au vocabulaire architectural sont commodes, et d'ailleurs assez typiques surtout dans les vases à décor incisé, cf. pl XLIV, B. M B. Schweitzer, qui a longuement étudié ces éléments « architectoniques » du style géométrique, paraît les estimer originaires de l'Orient, apparemment de l'Asie antérieure (*Ath. Mitteil.*, 1919, p. 55 ss., 83,

alternativement par un poisson et par un oiseau. Poissons et oiseaux défient probablement toute identification scientifique positive, malgré les nuances que le pinceau capricieux de l'artiste s'est plu à marquer. Ils se meuvent uniformément vers la droite, dans une allure raisonnée pour que la frise tournante produise mieux l'impression de mouvement sans fin. Mais tandis que les poissons évoluent de manière très normale, nageoires dilatées, les grands oiseaux passants — d'espèce aquatique ou non — se meuvent visiblement sur leurs pattes dont l'attitude, comme celle des ailes collées au corps, écarte sans doute l'idée d'un mouvement de nage ou de vol.

A l'époque où se place le vase, il ne saurait être question d'en expliquer le décor ni par zoolâtrie totémique, ni par préoccupation de magie tendant à faciliter le succès de la chasse et de la pêche, ni par le souci fétichiste de grouper les figures les plus efficaces pour mieux assurer la conservation du cratère ou la félicité de celui qui s'en sert. Il s'agit, à coup sûr, de formes vides, que la fantaisie de l'ornemaniste juxtapose en les dissociant malgré l'apparente unité de la frise créée par quelque routine d'atelier. Que si leur groupement garde un sens plus profond que le caprice esthétique, ce sens terriblement abstrait ne se révèle guère à première vue.

M. Macalister s'est persuadé qu'un tel décor « est d'origine mycénienne [1] », sans justifier davantage son impression, ni même envisager si l'art *mycénien* serait bien le plus approprié pour la création d'un aussi curieux sujet. La céramique mycénienne est, sans contredit, un domaine d'élection pour rencontrer de telles associations où le sentiment très vif encore de la nature s'adapte aux conventions savantes de la stylisation géométrique. Mais à supposer — ce qui est fort peu vraisemblable — que le style géométrique ait déjà prévalu dans la civilisation de Mycènes et des contrées où elle avait rayonné quand le peintre cananéen de Gézer dessinait cette élégante frise, il valait la peine de se demander si la polychromie cananéenne, indépendamment du groupe décoratif oiseaux et poissons, trouvait à Mycènes sa véritable et première patrie. Derechef il n'eût pas été superflu de tourner les regards vers l'Orient où des voix si autorisées rappelaient avec une prudence très circonspecte l'attention des spécialistes.

112, etc.). Ils jouèrent déjà un grand rôle dans la céramique élamite, surtout celle du « second style ».

[1] *L. l.* Il ne le dit pas explicitement de ce sujet, mais de toute la série des bols peints dont celui-ci n'est qu'une variante.

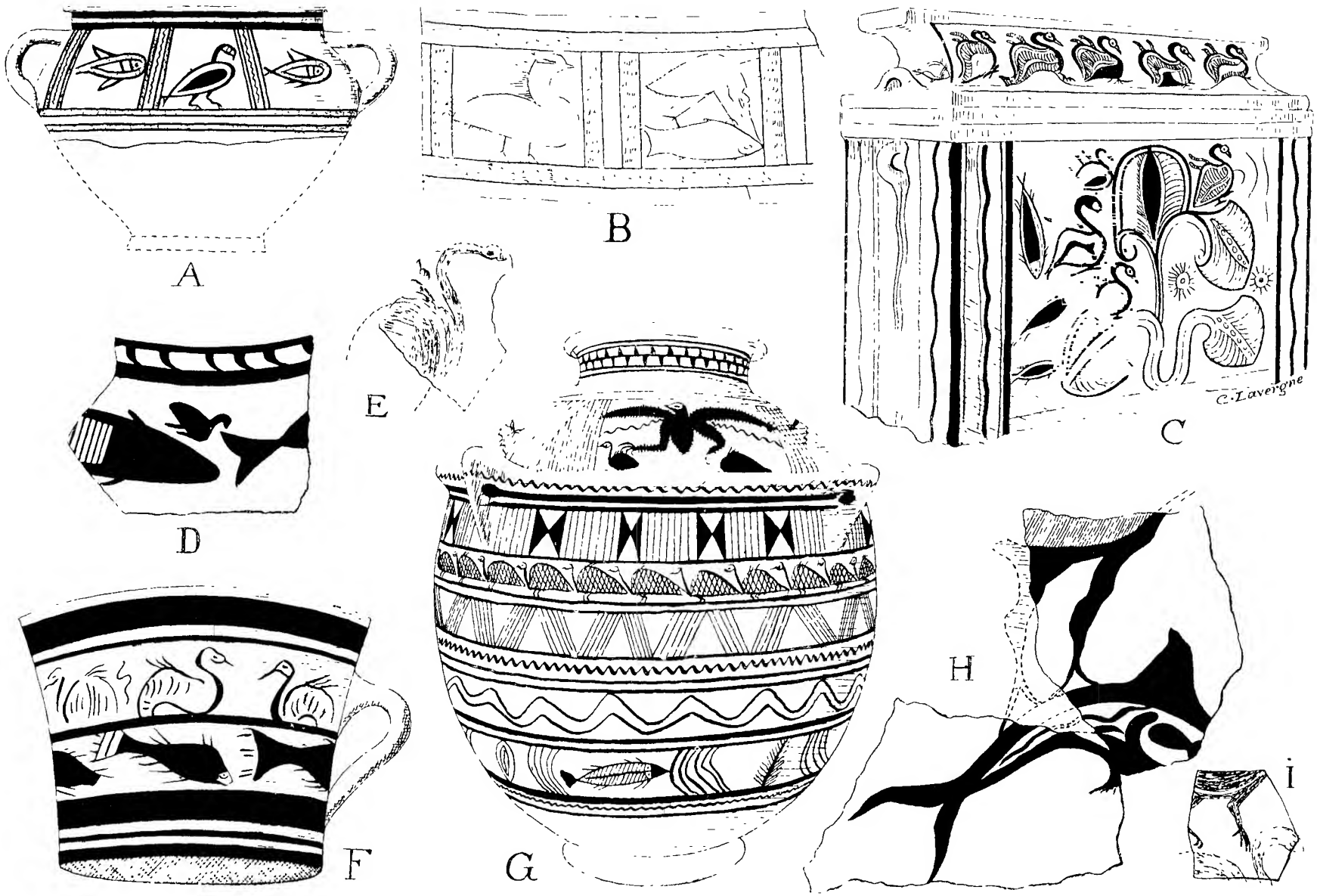

Le groupe oiseau et poisson dans la peinture céramique

N. B. — Les fossons méliens, *F*, *I*, oiseaux superposés n'appartiennent pas à ce thème

Sans nous arrêter à départager ce qui peut revenir en propre à la céramique « mycénienne » et à la céramique « crétoise » dans l'évolution du thème concret qui nous occupe, allons droit à ses plus anciennes attestations orientales, depuis longtemps signalées par M. Pottier avec une précision qui aurait dû mettre en éveil les céramographes palestiniens.

A propos d'un vase peint découvert dans une tombe de Phaestos, M. L. Savignoni[1] consacrait, en 1905, une monographie très érudite à l'interprétation du thème oiseaux et poissons dans la peinture égéo-crétoise. A sa très subtile exégèse M. Pottier objecta surtout que les Égéens n'avaient pas été les inventeurs de ce groupement un peu étrange de l'oiseau et du poisson dans des attitudes variées, mais particulièrement étrange quand l'oiseau se présente « perché sur le dos d'un poisson[2] ». Bien avant l'époque où les peintres céramistes égéo-crétois dessinaient cette composition sur le vase funéraire de Phaestos et sur un vase de destination indéterminée, à Phylakopi[3], un décorateur chaldéen l'avait gravée à la pointe sur un vase archaïque de Lagaš = *Telloh* (pl. XLIV, B)[4]. Cet « échassier, héron ou grue, posé sur un gros poisson qu'il attaque de son long bec » n'a manifestement pas le même sens que l'oiseau de paradis convoyé par un poisson de rêve sur le vase crétois, ou que l'oiseau triomphalement campé sur un dauphin dans le tesson cycladique de Phylakopi : l'idée singulière de ce groupement n'en demeure pas moins analogue et la priorité d'invention revient incontestablement à l'artiste chaldéen. Son tableau, charmant de naturel et de vie malgré la naïveté du dessin, paraît s'inspirer directement de la nature. Au bord des canaux où florissait la pêche[5], il avait pu sans doute observer le héron ou la grue happant le poisson imprudemment aventuré trop près de la surface. La petite scène, traduite avec humour, occupait une case de sa frise géométrique pittoresque, tout entière empruntée aux

(1) *Monumenti antichi.. reale Ac. dei Lincei*, XIV, 1905, col 534, 570 ss. pl. 37 s.

(2) *Céram. peinte*, p. 87, mais surtout *BCH*, 1907, p. 129 ss. Sur cette discussion d'exégèse artistique, voir Lagrange, *La Crète ancienne*, p. 106 ss.

(3) C. Edgar, *The Pottery*, dans *Exc. at Phil. in Melos*, 1904, p. 121, fig. 93 (cf. pl. XLIV, H).

(4) Heuzey, *Nouv. fouilles de Tello*, 1910, p. 38 s. ; cf. *Rev. d'assyr. et d'arch. or.*, VI, 1904 p. 62 ss., pl. III. Cette catégorie de vases à décor incisé et incrusté n'est sûrement pas plus tardive que l'époque de Goudéa et pourrait être notablement plus ancienne. On trouvera dans *Nouv. fouilles . .*, II, 1911, p. 147, d'autres pièces plus récemment découvertes par le commandant Cros.

(5) Ainsi que l'atteste pittoresquement à Telloh l'énorme « dépôt de poissons » découvert par M. le com. Cros (*Nouv. fouilles*, I, 81 s.).

spectacles les plus familiers de la vie quotidienne : « un taureau.... une oie qui marche... : enfin une barque aux extrémités très relevées[1] ». En tout cas, puisqu'il s'agissait d'indiquer à quelle source le décorateur céramiste de Gézer aurait éventuellement puisé son inspiration, la frise de son cratère n'avait-elle pas une affinité beaucoup plus étroite avec celle du vase incisé chaldéen qu'avec un décor « mycénien » allégué sans aucune spécification ?

Et la Chaldée du temps de Goudéa n'avait probablement pas inventé ce thème, puisqu'il figure déjà sur un tesson élamite du second style susien (pl. XLIV, D). A vrai dire, l'oiseau n'est pas directement posé sur le poisson ; dans la gaucherie de ce vieux dessin, il demeure impossible de définir si le peintre a voulu représenter oiseau et poisson nageant de conserve, ou figurer l'oiseau dans un vol parallèle au mouvement du poisson qui nage. En fait, la superposition très rapprochée rappelle avec vivacité l'association immédiate précédemment étudiée ; et si le tesson susien pouvait paraître insuffisamment explicite, un splendide vase peint trouvé au-dessus de la nécropole ne laissera rien à désirer. Il faut céder ici la parole à M. Pottier discutant les rapprochements à établir entre la céramique de Suse et celles de Crète et de Mycènes : « ... une similitude plus extraordinaire encore nait de la comparaison entre un vase peint de Suse du second style et certains vases mycéniens. Il s'agit de la grande jarre à zones superposées (pl. XLIV, G), où l'on voit sur la panse une bande d'oiseaux nageant à la file et, dans le bas, quelques poissons alternant avec des croissants et des plantes stylisées. On ne saurait douter que ce vase... ne soit fort antérieur à l'apparition de l'art crétois et, à plus forte raison, de l'art mycénien. Il pourrait en être séparé par une dizaine de siècles. Pourtant, sur

[1] Heuzey, *Rev. d'assyr.*, , VI, 62. L'ensemble de cette composition remet en mémoire la coupe peinte pré-dynastique d'Abydos Petrie, *Abydos*, I, 1902, pl L ; cf ci-dessus pl XLIV). Parmi les éléments que nous avons laissés précédemment sans détermination, il en est un où M. Petrie propose de reconnaître « probablement deux variantes de filets à pièges » (*snaring nets ; op. l.*, p 23). A bien examiner la figure, au lieu de ces deux *pièges* de forme bizarre, ne reconnaîtrait-on pas plutôt la barque usuelle, à extrémités relevées, avec gouvernail, paire de rames, voile au sommet d'un mât, ou, mieux encore, hampe supportant un emblème ? Sous une interprétation graphique plus fruste on retrouverait un motif égyptien très familier aux époques primitive et proto-dynastique. Mais du même coup ce motif topique de la barque dans une telle association artistique si naturaliste encore accentuerait l'évidence d'une affinité avec le décor géométrique déjà, des vases incisés chaldéens, nouvelle attestation concrète des affinités si nombreuses entre les civilisations primitives d'Égypte et d'Élam-Chaldée.

un gobelet d'Ialysos, on reconnaît le même décor en zone d'oiseaux d'eau superposée à une zone de poissons nageant et, de plus, on constate le même détail des petits traits verticaux dressés sur le dos de chaque oiseau, pour rendre l'autre aileron ou pour exprimer schématiquement une sorte de mouvement et de battement d'aile... (pl. XLIV, F). D'autres oiseaux figurent sur un ossuaire crétois avec des appendices du même genre, plus développés, et encore en compagnie de dauphins, dont les nageoires ont, comme sur le vase de Suse, l'aspect de petites fibrilles placées de chaque côté du corps » (pl. XLIV, C)[1]. Type analogue dans pl. XLV, en haut.

On se souvient que sur cet ossuaire et en d'autres peintures analogues, par exemple sur l'amphore de Pitané, en Eolide, le distingué zoologiste Houssay croyait pouvoir lire une théorie de la génération spontanée graphiquement traduite bien des siècles avant que les philosophes ioniens en aient risqué l'exposition scientifique[2]. Cette *Genèse mycénienne*, ainsi qu'on l'a spirituellement désignée, se défend beaucoup moins bien encore que la théorie exposée ailleurs par M. Savignoni touchant le voyage des âmes transformées en oiseaux sur l'échine de poissons complaisants qui les convoient vers les îles de la béatitude.

Le sens précis de ces curieux tableaux est, du reste, accessoire dans la discussion technique des influences. Quand bien même quelque argument décisif rendrait un jour évidente l'interprétation hasardeuse de M. Houssay, difficilement applicable à l'amphore susienne, celle-ci n'en sera pas moins antérieure d'un millénaire peut-être aux peintures égéo-crétoises. Son décor rigoureusement géométrisé laisse entrevoir pour notre thème une évolution déjà longue dans les ateliers élamites, qui l'exploitèrent s'il n'y fut point créé[3].

[1] Pottier, *Cér. peinte*, p. 87; cf. p. 47.

[2] Perrot et Chipiez, *Hist.*, VI, 924 ss.; cf. Lagrange, *la Crète ancienne*, p. 103 ss.

[3] C'est seulement, en effet, dans le stade final de son évolution que l'art aboutit à cette apparente anomalie de fusionner son inspiration naturaliste avec les éléments secs et glacés de la géométrie. En fait, le sentiment naturaliste n'est plus qu'une trompeuse surface, la nature fournit seulement des motifs au caprice de l'artiste : de même, ce retour aux combinaisons linéaires n'a plus grand chose de commun avec la géométrie abstraite des lointains débuts : c'est la déformation fantaisiste et infiniment variée de tous les éléments puisés dans l'observation de la nature. Nous manquons de base positive pour apprécier la durée nécessaire à cette stylisation à outrance; mais elle suppose nécessairement une pratique très prolongée. Ces notions deviennent courantes de nos jours. C'est néanmoins le mérite d'un sens esthétique profond de les avoir dégagées naguère, et il y aura toujours profit à relire sur ce sujet Pottier, *BCH.*, 1907, p. 262-9.

S'il fallait découvrir un sens à leur composition, sous la forme très stylisée qui nous en est conservée, on concevrait fort simplement une traduction symbolique de l'univers en ses éléments essentiels caractérisés chacun par son déterminatif approprié : l'eau ou la mer exprimée par les amples lignes ondulées et les végétations amorphes de ses abîmes, avec les poissons déterminatifs ; la terre, dont le réseau de triangles emboîtés évoque les accidents et peut-être les lignes parallèles entre des triangles opposés (doubles-haches ?), les cultures et les édifices (?), et ayant pour déterminatif les oiseaux de basse-cour ; le ciel, déterminé par l'aigle roi de l'air et dont les ailes portent la foudre [1]. Une telle conception s'harmonise facilement avec les spéculations cosmiques si courantes dans le vieux monde chaldéo-élamite ; et il n'est pas plus surprenant de la rencontrer sous le pinceau d'un peintre céramiste décorant une jarre que d'y trouver des représentations astrales ou mythologiques. L'amphore elle-même n'avait-elle pas dès lors trouvé place parmi les emblèmes du cycle zodiacal [2] ?

C'est donc, en définitive et cette fois encore, la peinture céramique archaïque de l'Elam, tout au moins celle qui fut contemporaine des *patésis*, en remontant

[1] Sur cette valeur déterminative de certains animaux dans l'art, et en particulier l'emploi de l'oiseau comme « déterminatif du ciel, de l'air, de l'espace libre » dans lequel une scène se déroule, voir les fines observations de M. Clermont-Ganneau, *L'Imagerie phénicienne*, p. 42 ss.

[2] Le temps n'est plus où quelque facétie sur les « idoles de ménage » et les « images de divinités dans lesquelles leurs adorateurs auraient fait cuire la soupe ! » pouvait dispenser Rayet d'approfondir le sens du décor céramique dans l'antiquité. On reconnaît aujourd'hui qu'« il n'y a peut-être jamais de décor purement décoratif. A l'origine de l'art, l'ornement est un emblème sacré ou un signe protecteur » (G. Leroux, *Lagynos. Recherches sur la céramique et l'art ornemental hellénistiques*, 1913, p. 117). Par les derniers mots de sa phrase le regretté savant prenait position avec fermeté contre la théorie, qui trouve toujours des partisans, de l'origine esthétique primordiale de l'art, nous dirions maintenant de « l'art pour l'art ». M. Pottier, qui en a fait maintes fois la critique (v. g. *Céram. peinte*, p. 50 ss.), retrouvera sûrement sa judicieuse doctrine dans la formule concise de M. Leroux. En tout cas, c'est lui-même qui a fait la meilleure justice du paradoxe de Rayet en établissant que le réalisme utilitaire est à peu près impossible à dissocier de l'idéalisme religieux dans l'élaboration du décor céramique de la haute antiquité (*op. l.*, p. 55 ; cf. Lagrange, *Mélanges d'hist. relig.*, 1915, p. 234 ss. ; 297 ss. et 298 ss.). Il découle normalement de ces principes que si, dans la dernière phase de leur évolution, les ensembles complexes qui viennent d'être signalés sur les amphores élamites n'ont peut-être bien pour but principal que d'être beaux, ils sont pourtant l'écho des compositions primitives réalistes ou symboliques. La routine des ateliers supprime le pittoresque par une stylisation progressive et oblitère la signification intrinsèque par le souci esthétique prépondérant, mais le thème naturaliste ou le concept religieux originel transparaît longtemps encore sous les fantaisies de l'ornement et les altérations de la pratique industrielle.

fort avant dans le IIIe millénaire, qui expliquerait le mieux la décoration à la fois naturaliste et géométrique du cratère de Gézer par l'inspiration des motifs animés qu'elle associe[1] et par la polychromie à deux tons noir et rouge dont elle en rehausse le traitement. On reviendra sur ce dernier détail.

D'autres groupes décoratifs palestiniens, oiseaux et quadrupèdes par exemple, pour n'alléguer aucun motif isolé, ou purement géométrique, trouveraient dans la céramique peinte de l'Elam leurs plus satisfaisantes analogies : mais leur banalité même les rend si spontanés dans l'imagination d'un ornemaniste de tous les temps et de tous les milieux qu'on en supputerait vainement la dérivation. Pour y relever des affinités il serait nécessaire d'approfondir les modalités de la composition et de la technique en accumulant de minutieux détails dont ce n'est point ici la place[2]. L'objet de la présente enquête étant

[1] D'ailleurs sans coordination proprement dite, puisque poissons et oiseaux sont jetés sur le même plan dans les métopes d'une frise continue. Le fait est probablement significatif, étant donné le relatif archaïsme de cette pièce palestinienne déjà si nettement géométrique. Dans tout art doué d'une vitalité originale et puissante, le style géométrique à motifs naturalistes est invariablement précédé d'une phase où l'observation directe de la nature inspire seule les compositions décoratives. Or, pour autant que nous soyons actuellement informés, cette phase naturaliste proprement dite ne semble pas exister en Palestine : toute la peinture céramique du premier âge du bronze paraît défrayée par les combinaisons linéaires du géométrique primordial; et dès qu'apparaissent les premiers symptômes d'une inspiration plus féconde puisée dans l'observation de la nature, loin d'avoir la touchante nouveauté ou la fraîcheur savoureuse des étonnements et des premières découvertes, on les dirait à peu près tous évolués déjà, presque vieillis et en pleine voie de stylisation, dans un contexte géométrique. Bien rares sont les exemples comme le bol de Gézer (Macalister, *Excav.*, II, 175, fig. 337), où une composition vaguement naturaliste se développe en frise continue, insérée d'ailleurs parmi des éléments géométriques. M. B. Schweitzer qui fait dériver de l'Orient l'usage de composer une décoration par tableaux, montre que cette tendance est consécutive aux principes mêmes de la peinture mésopotamienne tels qu'il les met bien en lumière par la suite (*op. l.*, p. 122 ss.). Sous réserve d'informations heureuses que demain pourrait livrer, on en conclura que la peinture céramique palestinienne, dépourvue de véritable originalité, reflète par là sa dépendance constante et à peu près intégrale.

[2] Signalons seulement au hasard quelques exemples que chacun peut aisément étudier à ce double point de vue. — 1. Sur un élégant fesson de Gézer, à couverte jaune, se développe une frise d'ovales concentriques noirs scindés uniformément par le milieu, comme pour figurer des arcatures juxtaposées : une large tache rouge pourpre ponctue le demi-ovale central de chaque groupe (Macalister, *Exc. Gez.*, pl. CLIX, 7; cf CLXV, 7, *Exc. Pal.*, pl. XL, 120. Le même motif reparaît jusque dans la période hellénistique : *Exc. Gez.*, pl. CLXXIX, 15). Comment n'en pas rapprocher la série des amphores à représentations solaires (?) de Moussian (*Mém. Del.*, VIII, fig. 283-5)? — 2. Palmier rouge et noir au centre d'une métope (Macalister, *op. l.*, pl. CLXV, 5). Comparer *Mem. Del.*, VIII, fig. 191 s. — 3. Groupe.

d'établir seulement le fait de ces affinités entre la peinture céramique de Palestine et la vieille tradition esthétique orientale, il suffira d'en produire encore un dernier exemple, peut-être bien le plus impressionnant, sinon le plus décisif de tous.

3. *L'oiseau volant et l'aigle héraldique.*

Sur trois tessons peints de Gézer, vaguement classés aux confins des *états* du bronze et du fer, entre le XIVe et le XIe siècles, l'empreinte mésopotamienne s'imposait avec évidence. Avec une telle évidence que M. Macalister[1], dérogeant à sa persévérante abstention de toute enquête vers l'Orient, soulignait à ce propos un « sentiment assyrien » qu'il n'entreprenait pas de spécifier davantage : comme s'il s'agissait de coïncidence fortuite ou d'anomalie complètement négligeable et isolée.

Le premier fragment (pl. XLV, A) offre « l'image tout à fait exceptionnelle et par malchance incomplète d'un oiseau » dans l'allure « très bien exprimée du vol ; la silhouette est *incisée et incrustée de pâte blanche* ; le corps est rouge » en teinte plate sur un fond jaune clair[2]. N'y avait-il pas une pointe d'exagération à souligner l'absolutisme de cette « exception », puisqu'on devait signaler par la suite un autre débris d'oiseau volant sur un tesson d'importation chypriote ? Il est vrai qu'on omettait de rapprocher les deux représentations[3]. Elles diffèrent par la date, par la provenance, par le style, par le fait aussi que l'oiseau gézérite vole à droite, l'oiseau chypriote à gauche ; mais la simple juxtaposition des deux pièces fait éclater l'identité du motif[4].

Des deux autres fragments à nuance « assyrienne » on s'est borné à dire qu'ils nous présentent « une autre variété d'oiseau dont il est impossible de dire comment il était terminé », mais qui se reproduisait plusieurs fois « sur le

quadrupède fantastique et homme : Gézer ; dessin noir et brun foncé sur engobe rouge (Macal., *op. l.*, pl. CLIX, 6). Comparer Suse : *Mém. Dél.*, XIII, fig. 176 s. et la description détaillée, p. 154 s. — 4. Quadrupèdes, oiseaux et plantes associés dans la décoration de vases apparemment assez grands (Macal., *op. l.*, pl. CLVII, 13 ; CLIX, 15 ; CLX, 3, 9 ; CLXV, 1 s. ; CLVIII, 4 ; t. II, p. 175, fig. 337). Comparer les thèmes élamites similaires de Suse *Mém. Dél.*, XIII, fig. 114, 134, 143, 145, 162, 165, 168 ; pl. II, 2 ; III, 5) et de Moussian (*Mém. Dél.*, VIII, fig. 250 s., 266, 285 s.).

[1] *Excav. Gezer*, II, 193 s., pl. CLXVII, 13 et 13^a^. Cf. *RB*, 1914, p. 518, n. 1.

[2] Macalister, *l. l.*

[3] Cf. pl. XLV, B.

[4] Voir Macalister, *op. l.*, II, 208 et pl. CLXXIII, 12.

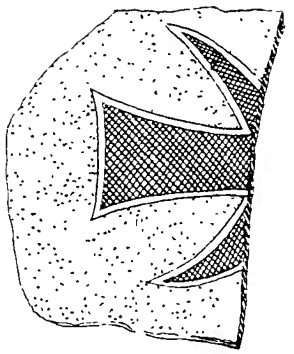

A

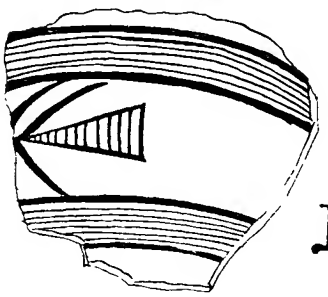

B

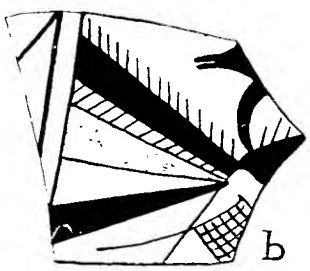

b

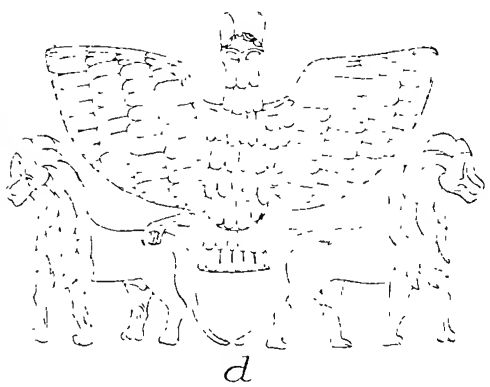

d

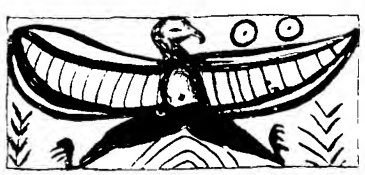

e

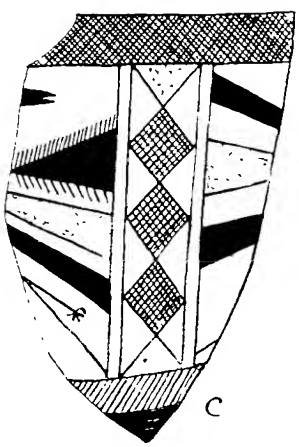

c

g

f

h

i

Groupe oiseau-poisson (jarre susienne, second style. L'oiseau volant (A, B. — L'aigle héraldique (a-i).

même vase » (pl. XLV, *b* et *c*). D'après les conventions usuelles traduisant la polychromie dans les dessins de M. Macalister, on constate que l'oiseau, figuré deux fois avec certaines nuances d'allure, était dessiné en noir et rouge, la teinte rouge étant invariablement cernée d'un trait noir. Chaque image occupait une métope verticalement délimitée par une zone de losanges entre deux doubles filets : trois losanges noirs superposés et deux demi-losanges rouges aux extrémités ; au sommet de la frise courante une large bande horizontale noire ; au-dessous un bandeau moindre, de couleur pourpre, et un autre noir dont on ne voit que l'amorce. L'état du fragment ne permet pas de discerner, à gauche de l'oiseau, la bordure divisionnaire des métopes, ou une séparation d'autre nature et l'amorce d'un nouveau sujet. On serait enclin à supposer un troisième oiseau dans le compartiment lacuneux, à droite du fragment. La hauteur des métopes étant d'au moins 0 m. 06, d'après l'échelle du dessin, laisserait supposer la décoration d'un assez grand vase si une indication quelconque sur le galbe des tessons éclairait tant soit peu sur le type général vraisemblable[1].

L'état déplorable de l'oiseau volant rendrait fort précaire toute spéculation sur sa forme exacte et sur la famille esthétique où il trouverait ses meilleurs sosies. Tel qu'il est, ce qui lui serait le plus comparable dans le domaine palestinien paraît être certain type d'oiseau sur les célèbres « estampilles royales » de quelques anses d'amphores des derniers siècles de la monarchie judéenne[2]. Sans s'acharner à en poursuivre l'évolution comme on le pourrait faire surtout dans les diverses branches de la glyptique orientale, on relèvera seulement les curieuses particularités de son exécution. L'oiseau est *peint* et non *dessiné* : le dessin n'intervient que pour arrêter la silhouette par un cerne très vigoureux et teinté d'une nuance pittoresque dont l'effet lumineux tranche sur le fond et détache avec plus d'intensité le sujet peint, qu'on n'entreprend ni de projeter plastiquement dans l'espace, ni même de détailler suivant la nature. Mais au lieu d'un simple trait coloré, l'artiste a voulu plus de somptuosité et de mordant : il a obtenu ce résultat grâce à l'incrustation de pâte blanche dans un sillon incisé qui a visiblement surpris M. Macalister, sans l'inciter à en examiner la portée.

[1] Même à défaut de cette indication, la conjecture est bien appuyée par les proportions des fragments. Nous allons retrouver un motif similaire avec des dimensions plutôt moindres dans les frises à compartiments développées sur l'épaule de grandes jarres élamites.

[2] Cf. Macalister, *Exc. Pal.*, pl. LVI, 1-17 ; Vincent, *Jerus. sous terre*, pl. XIII.

Ce curieux fragment de peinture « cloisonnée » sera certainement accueilli avec quelque intérêt par les historiens de l'art quand ils l'auront remarqué. Il ajoute un exemple antique à la série trop courte encore des peintures cernées d'un trait de contour incisé. Le temps n'est plus où l'on s'estimait en droit d'y voir une caractéristique de l'art gallo-romain ; les découvertes multipliées dans le domaine de l'art grec et préhellénique en ont fourni l'attestation évidente et reculé d'autant la difficile question d'origine [1]. A propos d'un fragment de fresque découvert dans le palais de Mycènes, M. Pharmakowsky [2] faisait dériver cette pratique de l'ancien art égyptien, non sans accentuer le perfectionnement qu'y avait introduit l'esthétique mycénienne. Une étude plus foncièrement analytique a bien l'air de suggérer aujourd'hui que l'art mycénien et surtout l'art essentiellement pictural de la Crète plonge ses racines beaucoup moins en Égypte que dans les civilisations primitives de l'Asie antérieure [3] : formule qu'on nuancerait volontiers en substituant à l'Asie antérieure la Chaldée et l'Élam, comme point de départ des plus vieilles influences actuellement perceptibles.

A coup sûr, il n'est pas question de comparer le cerne incrusté du tesson palestinien au décor incisé des vases archaïques de Telloh, de Suse ou de Moussian. Comment, toutefois, ne pas voir une évolution très spontanée entre le dessin primordial en simple silhouette incrustée et la pratique usuelle, dans les vases peints du second style susien, de cerner les figures d'un trait foncé, généralement de tonalité tout autre que la peinture du sujet lui-même ? La polychromie étant par ailleurs prépondérante de très bonne heure dans cette céramique orientale, c'est comme une double suggestion de chercher en cette région la patrie primordiale d'une technique brillamment régénérée et perfectionnée plus tard dans les civilisations méditerranéennes.

Si le trait de contour « cloisonné » de notre fragment demeure jusqu'à ce jour unique dans le décor céramique palestinien [4], le cerne peint en couleur

[1] Le sujet a été discuté maintes fois : cf. par ex. A. Grenier, *Rev. arch.*, 1904, I, 255 ss. ; G. Rodenwaldt, *Jahrbuch .. deut. Inst.*, XXXVI, 1921, p. 6 ss.

[2] *Rev. archéol.*, 1897, II, p. 378 ss.

[3] L'expression est de M. B. Schweitzer, *Athen. Mitteil.*, XLIII, 1918, p. 124.

[4] D'après la physionomie du dessin, on serait fort tenté de le reconnaître aussi sur un tesson de Tell Zakariya : éléphant ? noir avec cerne blanc et derechef un fond jaune (Macalister, *Exc. Pal.*, pl. XLI, 13, cf. Vincent, *Canaan*, pl. VIII, 20) ; mais il n'y est fait aucune allusion dans la description sommaire de M. Macalister (p. 93).

foncée détachant le sujet s'y rencontre assez fréquemment[1] pour que ce détail autorise un rapprochement avec la céramique mésopotamienne et élamite. On examinera plus loin la modalité directe ou indirecte d'une telle affinité.

L'oiseau volant de Gézer est rouge : M. Macalister[2] en accentue l'indication, en ajoutant l'observation que, dans la peinture céramique locale, les oiseaux de petite taille sont invariablement dessinés à teinte plate, sans silhouette, ni détail anatomique, ni polychromie. Pour les oiseaux de plus grande envergure sont réservés : le trait de contour, le dessin plus ou moins réaliste ou le remplissage géométrique et la polychromie, où le rouge prédomine. Serait-il accidentel qu'on retrouve la plupart de ces conventions picturales dans le décor élamite ? Sur un des vases les plus typiques de Moussian — nécropole de Tépé My Abad, contemporaine du second style susien — MM. Gautier et Lampre donnent cette indication : « Les oiseaux, aigles ou vautours éployés, sont entièrement peints en rouge, sauf la tête qui est du ton naturel de la pate [jaune mat], ainsi que les cernures qui soulignent les contours des corps et des ailes[3] ».

L'impression « assyrienne » que l'oiseau volant si mutilé produisait sur l'esprit de M. Macalister avait donc bien sa raison d'être : mais elle méritait d'être analysée plus rigoureusement. Aussi bien l'Assyrie ne fut-elle qu'une étape en cette migration, l'oiseau peint à silhouette incisée et cloisonnée ayant dû prendre son vol de plus loin.

Trop évidente est la même origine primordiale chaldéo-élamite du second

[1] V. g. Macalister, *Exc. Gez.*, pl. CLIX, 6 ; CLX, 4, 7 ; CLXV, 6 ; CLXVII, 8 ; CLXVIII, 8, *Exc. Palest.*, frontispice, n° 138. Mackenzie, *Annual... P. E. F.*, II, 1913, frontispice.

[2] *Op. l.*, II, 193. C'est la contradictoire exacte d'une observation antérieure de M. Welch (citée dans *Exc. Pal.*, p. 93) animaux figurés en rouge, oiseaux en noir. M. Macalister, qui estimait alors (1902) cette remarque *à peu près* universellement vérifiée (*l. l.*), ne paraît pas s'être préoccupé de l'antinomie créée par sa nouvelle généralisation (1912). Il ne signale, dans ses constatations à Gézer, qu'une dérogation au principe des petits oiseaux rouges, à savoir : « l'oiseau noir, du même type représenté pl. CLIX, 6 » (II, 193), restriction du reste assez peu intelligible, car il s'agit vraisemblablement d'un quadrupède fantastique, en tout cas d'un « oiseau » de grande envergure, si on tient à le spécifier d'après l'aile et la tête d'un oiseau cabalistique. Et serait-il malaisé de trouver dans les séries gézérites de très petits oiseaux à tête noire (*Exc. Gez.*, II, fig. 326), des oiseaux médiocres tout aussi noirs que les bouquetins autour desquels ils voltigent (*ibid.*, pl. CLXVIII, 4), ou des oiseaux de toute taille peints en teinte plate du même ton rouge foncé que les cervidés de leur entourage (*ibid.*, pl. CLXV, 1) ? Ces lois précaires importent beaucoup moins que la technique polychrome, plus constante et plus caractéristique.

[3] *Fouilles de Moussian ; Mem. Délég.*, VIII, 140 s.

type d'oiseau « assyrien » de Gézer pour qu'il soit nécessaire d'en détailler bien longuement la preuve. Peu importe, pour le quart d'heure, qu'on ne puisse être très au clair sur la façon précise dont le vieux dessinateur avait figuré le corps de ces majestueux animaux : ce qui ne laisse place à aucun doute, grâce à la précaution minutieuse qu'il s'est donnée de détailler leurs puissantes ailes, c'est qu'il entendait figurer des oiseaux de grand vol. Ces pattes écartelées, armées d'une visible intention de serres, le mouvement dominateur des têtes qui ont l'air de s'affronter d'une métope à l'autre ne peuvent évoquer que des aigles ou des vautours : on dira des aigles de préférence, non pour le plaisir d'un terme plus noble, mais pour rester apparemment dans l'horizon esthétique de l'ornemaniste palestinien. Son indifférence aussi profonde pour un aigle réel que pour un vautour comme il pouvait en avoir journellement sous les yeux n'a pas besoin d'être soulignée. Puisqu'il avait assez de talent et de tour de main pour exécuter cette élégante composition, il aurait certainement su rendre mieux que par des traits d'aspect naïf et par des formes vides le détail typique de l'aigle ou du vautour, probablement aussi communs dans la Palestine de son temps qu'ils le sont aujourd'hui. Sa préoccupation est autre : il a souci de reproduire un poncif et il s'en tire avec art.

Le poncif c'est l'aigle héraldique, emblème naturel de majesté royale ou divine. Admettons qu'une telle association soit en quelque sorte innée dans l'esprit humain et que, pour autant, elle ait dû provoquer des images analogues dans les centres artistiques les plus indépendants : si ces images présentent certaines similitudes dans le concept même du symbole, dans son interprétation technique et jusqu'en des procédés de stylisation bizarre où le rôle de la nature se réduit à une réminiscence vague dans l'imagination de l'artiste, n'est-on pas remis en face du problème des affinités et des contacts [1] ? Il n'y a, en vérité, plus de problème dans le cas présent, depuis que les pénétrantes observations de M. Heuzey ont donné toute évidence à la migration de cet emblème

[1] On aura sans doute en mémoire la curieuse amphorette picarde dite « Vase de Belloy » (Somme du Ier âge du bronze, à décor imprimé avec représentation d'un « oiseau les ailes étendues ». M. l'abbé Breuil qui lui a consacré une intéressante étude (*Rev. des ét. anc.*, X, 1908, p. 339 ss.) estime que ce vase offre des analogies positives avec la Troade. Il y voit « le fruit d'une influence propagée [de] proche en proche par la voie de l'ambre et de l'étain et qui semble démontrée par l'étude de nombreuses séries d'objets parallèles » *op. l.*, p. 341.

héraldique de la Chaldée primitive à l'armorial princier de l'Occident moderne[1].

A qui pourrait, au surplus, ne pas estimer assez décisive la comparaison du sujet peint sur les tessons de Gézer avec son prototype gravé à la pointe sur le *Vase d'Entéména*, il serait facile aujourd'hui de fournir quantité de répliques encore plus frappantes, empruntées à la céramique peinte de l'Elam. Déjà l'amphore susienne sur laquelle on a vu paraître la curieuse association d'oiseaux et de poissons en offrait une variante remarquable. Mais le sentiment très réaliste encore de ce rapace aux redoutables serres, aux ailes robustes dont les vibrations engendrent la foudre, au bec menaçant dans une tête qu'on dirait dévorée tout entière par un œil à qui rien n'échappe, laisserait trop de marge entre ce prototype et son dérivé palestinien. Cette marge est singulièrement réduite dans telle autre reproduction du poncif sur un vase du second style susien (pl. XLV, *e*); il n'y aurait plus de marge du tout et les deux images emblématiques pourraient à peu près s'interchanger sur une jarre de Tépé Aly Abad (Moussian), contemporaine du second style de Suse. Elles s'échangeraient d'autant plus aisément que l'ensemble même de la composition géométrique offre une plus étroite analogie[2].

Beaucoup trop précise pour être fortuite, cette analogie n'aurait peut-être qu'une médiocre portée si elle demeurait isolée. Assez d'autres viennent d'être indiquées pour que leur groupement — facile à développer le jour où il s'agirait d'étudier d'ensemble et à fond les séries palestiniennes — oblige à reconnaître dans la peinture céramique de Palestine des influences chaldéo-élamites non moins réelles et non moins fécondes que les affinités égyptiennes, égéo-crétoises et asianiques, trop exclusivement envisagées par le passé.

Mais au lieu de présenter simultanément Élam et Chaldée comme le foyer commun d'où rayonnèrent ces influences primordiales, ne serait-on pas mieux

[1] Heuzey, *Les Armoiries chaldéennes de Sirpourla* : dans *Monuments et Mémoires .. Piot*, I, 1894, pp. 7-20 ; *Déc. en Chaldée*, p. 202 ss. ; *Les Origines or.*, p. 39 ss. La conclusion de M. Heuzey s'est imposée depuis longtemps à l'adhésion commune des savants. Si M. B. Schweitzer, par exemple, a pu récemment se montrer enclin à rattacher à un style « syrien septentrional » les tessons de Gézer qui reproduisent ce motif, il sait fort bien que le prototype en est à Suse et à Moussian (*Athen. Mitteil.*, 1918, p. 129). Voir maintenant les attestations proto-élamites de ce thème dans Legrain, *Empreintes...* ; *Miss.*, XVI, pl. xvi, 247, 255. Cf. les empreintes cappadocienne ou hittite (*g*) et crétoises (*h, i*), pl. XLV.

[2] *Mém. Délég.*, VIII, p. 140, fig. 286.

fondé maintenant à parler d'influences élamites tout court? Aussi bien faut-il convenir qu'en chacun des thèmes décoratifs examinés c'est la poterie peinte d'Elam qui livre la plus ancienne attestation du sujet, sinon le point de départ absolu de son évolution.

Le problème est d'importance et sa solution adéquate incomplète encore. Jusqu'aux brillantes découvertes susiennes la prééminence esthétique mésopotamienne était un axiome amplement justifié, semblait-il, par toute la documentation archéologique. Même quand fut révélée la céramique peinte de Suse et de Moussian, un maître non moindre que M. Heuzey persistait résolument à considérer la Chaldée comme « le premier foyer de l'industrie et des arts », dont elle aurait eu, avant les contrées voisines, le génie d'emprunter les éléments fondamentaux « à l'imitation de la nature et de la vie[1] ». Au point de vue spécial de l'art céramique, M. de Morgan avait beau jeu pour revendiquer l'antiquité plus haute et la maîtrise de la civilisation élamite. L'inexistence notoire d'une céramique peinte en Chaldée accentuait la splendeur de cet art élamite déjà en voie de renaissance dans un style géométrique évolué dès l'aurore de la civilisation chaldéenne, au premier quart du IIIe millénaire. On ne verra qu'une échappatoire dans l'hypothèse que le hasard de fouilles plus heureuses pourrait livrer d'un jour à l'autre, en Chaldée, une poterie peinte extrêmement rare jusqu'à ce jour, et capable de s'imposer comme le modèle indéniable de la céramique élamite. Ce qu'il n'a pas dit explicitement de la céramique peinte, M. Heuzey ne le marchande pas à propos de la céramique à décor incisé et incrusté. Il la déclare, en effet, passée « comme la civilisation chaldéenne tout entière, de Chaldée en Elam » : conclusion sur laquelle renchérit encore cette assertion finale : « le rêve d'une première civilisation élamite, originale et conquérante, qui se serait imposée à la Chaldée, est contraire à toute vraisemblance historique[2] ».

Suivant une loi inhérente à toute réaction, en voulant barrer la route aux admirateurs trop fervents de la céramique élamite M. Heuzey se laissait entraîner bien au delà du but. Autonomie foncière, conquête et domination : quel art en eut jamais le privilège? Bien rares sont apparemment les cas où de tels mots peuvent s'employer pour définir et caractériser un rayonnement artis-

[1] Heuzey, *Nouv. fouilles de Tello*, I, 40 (1910). [2] *Op. l.*, p. 39.

tique et il serait excessif d'envisager la civilisation chaldéenne comme une *conquête* de la civilisation élamite. Mais la sentence de M. Heuzey serait-elle moins excessive ? Admettons qu'en la formulant il avait dûment considéré toute la « vraisemblance historique » possible à supputer en ce temps-là : les partisans de la prépondérance artistique élamite auront aussitôt la ressource de l'adage :

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Ou bien ils évoqueront la spirituelle boutade de Fontenelle : « Quand une théorie paraît probable, soyez sûr qu'elle est fausse ».

Avec une précision scientifique plus efficace, M. Pottier a remis au point ces plaidoyers trop absolus *pour* Elam *contre* Chaldée et *pour* Chaldée *contre* Élam. Cantonné surtout dans la céramique peinte, il s'abstient de renverser les termes de la conclusion préconisée par M. Heuzey, mais il les soumet avec rigueur au contrôle des faits. Parmi les thèmes importants dans le répertoire artistique commun aux deux contrées, il choisit précisément notre motif de « l'aigle volant, vu de face », pour établir nettement l'antériorité de son attestation élamite. Quand il apparaît pour la première fois dans la gravure et la sculpture chaldéennes, c'est déjà sous la forme esthétique, savante et stylisée, qui suggérait si correctement à M. Heuzey d'y voir un blason royal. Tel à peu près on le retrouve sur les vases susiens du second style, presque contemporains par conséquent du blason de Telloh. Mais d'autres documents susiens permettent de retrouver les étapes de son évolution en remontant jusqu'aux peintures céramiques du premier style, qui lui donnent « une physionomie plus réelle et plus rapprochée de la nature ». C'est dès lors en vertu du principe normal que l'imitation de la nature précède l'artifice ingénieux d'une composition héraldique : c'est plus encore en vertu d'une chronologie évidente que s'impose en ce cas l'antériorité de l'art élamite[1].

[1] POTTIER, *Cér. peinte*, p. 102. A ce premier motif artistique il ajoute d'ailleurs d'autres preuves, aborde même la délicate question ethnographique et conclut que de tous les points de vue « l'Élam se révèle comme la civilisation la plus ancienne de toutes ces régions » (p. 103). Ceux qui ne redoutent pas les théories aventureuses évoqueront peut-être, pour l'opposer à cette judicieuse conclusion, la théorie risquée naguère par M. Pumpelly. A la suite de ses recherches dans le Turkestan, Anau et Kurgan, il s'est persuadé que la civilisation du Kurgan septentrional remonterait au IXe millénaire (*Explorat. in*

Proto-élamite devrait-on dire, avec M. Pottier, pour maintenir au-dessus de toute contestation cette origine primordiale : car de très bonne heure les événements politiques enchevêtrèrent l'un dans l'autre le développement artistique de l'Élam et de la Chaldée. Le point de départ dégagé clairement une fois pour toutes, il semblera plus exact, dans notre sujet, de parler d'influences chaldéo-élamites, ou seulement mésopotamiennes. Ce n'est pas, en effet, sous son faciès originel absolu et par suite d'une expansion élamite que cet art industriel a rayonné vers l'Ouest[1]. Sans entreprendre ici de rechercher quelle empreinte chaldéenne a pu se marquer plus tard sur la poterie proto-élamite, ou de discuter à quelle race, en Élam, appartient l'invention de la céramique peinte, ce sont les modalités de ce rayonnement qu'il nous incombe d'examiner d'abord, puisque des exemples palestiniens catégoriques nous paraissent en établir le fait. La question ethnographique subsidiaire pourra être plus avantageusement indiquée par la suite.

H. VINCENT, O. P.

(*A suivre.*)

Turkestan .., *1904*, t. I, p. 57 et le tableau chronologique pl. V, publié en 1908) Traitant des relations entre les civilisations initiales (I et II) avec Susiane et Babylonie, sa conclusion très décidée est que ces dernières contrées auraient reçu de la Transcapienne tous les éléments fondamentaux de leur culture, à une époque antérieure au IVe millénaire : naturellement la céramique susienne et élamite en général dériverait de la même source (p. 72 ss.). M. H. Schmidt, attaché comme archéologue à cette mission américaine, a heureusement traité la céramique dans un esprit plus rassis. A son avis, les origines historiques de la culture, à Anau en particulier, se placent dans le IIIe millénaire; la période II, la plus brillante, s'inaugure vers 2000 avant notre ère et des influences venues de l'Ouest y sont incontestables. Un examen quelque peu attentif des abondantes planches fera certainement prévaloir le point de vue technique de M. Schmidt (*op. l.*, I, 81 ss., 179 ss. et 186) contre l'hypothèse un peu paradoxale du chef de la mission. Cf. le résume fourni par M. POTTIER, *Cer. peinte*, p. 70 ss. et p. 101.

[1] Quand il s'agit surtout d'une composition décorative étudiée en elle-même et indépendamment de tout procédé technique, il serait le plus souvent fort malaisé de définir si l'imitation palestinienne se rattache au prototype élamite et ne s'arrête pas à l'intermédiaire chaldéen. C'est fortune que, pour le motif de l'aigle héraldique de Gézer, une documentation copieuse permette de remonter jusqu'à la source, c'est-à-dire au décor céramique proto-élamite, bien au delà des attestations chaldéennes ; en beaucoup de cas le prototype pourra se dérober et la dérivation ne se révéler que par l'intermédiaire iconographique — sculpture, gravure, glyptique — de la Chaldée. Sur les rapports entre glyptique et céramique d'Élam et Chaldée, voir les remarques de M. PÉZARD, *Mem. Dél.*, XII, 81 ss.

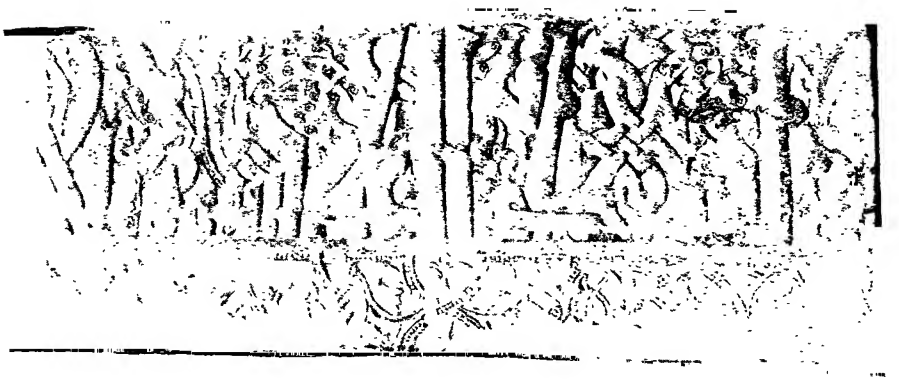

Fragment du cénotaphe de Khalid ibn Walid.
(Bois sculpté du XIIIe siècle.)

L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ET D'ART MUSULMANS DE DAMAS

PAR

LE Dr G. CONTENAU

La revue *Syria* a fréquemment souligné l'intérêt que le Général Gouraud a témoigné à l'archéologie, alors qu'il était Haut-Commissaire de la République française en Syrie et au Liban. Une des marques de cette sollicitude fut la création à Damas d'un Institut français d'archéologie et d'art musulmans dont la direction fut confiée à M. E. de Lorey. Cette œuvre a depuis trouvé en la personne du Général Weygand un protecteur aussi dévoué. Le choix de Damas s'imposait pour une telle création en raison du rayonnement que cette ancienne métropole de la culture islamique exerce encore aujourd'hui sur tout le monde de l'Islam.

L'exposition de l'Institut français de Damas qui a eu lieu, à Paris, au musée des Arts Décoratifs du 29 septembre au 25 octobre 1923, fait le plus grand honneur à son directeur. En peu de temps, M. de Lorey a su mettre sur pied un organisme dont les résultats sont tangibles et pleins de promesses pour l'avenir.

Il fallait à l'Institut un cadre digne du but qu'il veut atteindre, mais les

anciennes maisons musulmanes sont rares à Damas aujourd'hui. Le palais Azem, splendide demeure du XVIIIe siècle, élevé sur l'emplacement du Palais des Omeyades, fut acquis par le Haut-Commissariat. Les bâtiments construits en pierres alternativement foncées et blanches, donnent sur un jardin encadré de dallage où des miroirs d'eau reflètent les élégantes arcades de la construction (pl. XLVI). Une série de photographies montrait les restaurations que M. de Lorey dut effectuer pour lui rendre sa physionomie de jadis. Il a retrouvé sous les cloisons et le badigeon, datant du milieu du XIXe siècle, de ravissantes mosaïques de pierres de couleur, des plafonds sculptés et peints, rendant ainsi aux salles leur véritable caractère. Il s'est efforcé de reconstituer la décoration et l'ameublement de certaines salles dans l'esprit de l'époque, de restituer en un mot, le logis d'un grand seigneur damasquin du XVIIIe siècle (pl. XLVII); la population musulmane est loin de s'être montrée insensible à cette preuve de goût qui est en même temps un hommage rendu à ses traditions.

Le palais est assez vaste pour recevoir les pensionnaires que doivent lui envoyer l'Académie des Inscriptions et l'Académie des Beaux-Arts, qui ont accepté de lui prêter leur patronage, de façon à en faire une sorte de Villa Médicis et d'École archéologique des Arts musulmans.

Dès maintenant, M. de Lorey a pu recruter le concours désintéressé de jeunes gens des meilleures familles de Damas, qu'il initie aux méthodes archéologiques. C'est une pépinière de jeunes savants: formés selon les habitudes d'esprit françaises, ils seront un précieux témoignage de la valeur de notre culture intellectuelle et la propageront. Ils sont quant à présent capables d'exécuter de consciencieux relevés des monuments. Les copies de vitraux et de carrelages jusqu'ici inédits qu'ils ont envoyées à l'exposition attestent leur exactitude, en même temps qu'ils constituent de précieux documents archéologiques.

Dans les locaux de l'Institut, une école d'Arts décoratifs arabes a été créée. Des praticiens possédant encore une tradition donnent aux apprentis un enseignement technique. Ils leur apprennent le travail du verre, celui du bois, la coloration des étoffes. Les motifs proposés à l'imitation des élèves sont choisis parmi les œuvres des plus belles époques. Les échantillons réunis par l'Institut sont le début d'une rénovation de l'art musulman tombé si bas dans ces dernières années.

L'œuvre archéologique de l'Institut français est déjà importante. Avant

Vues de l'Institut français d'Archeologie et d'Art musulmans à DAMAS

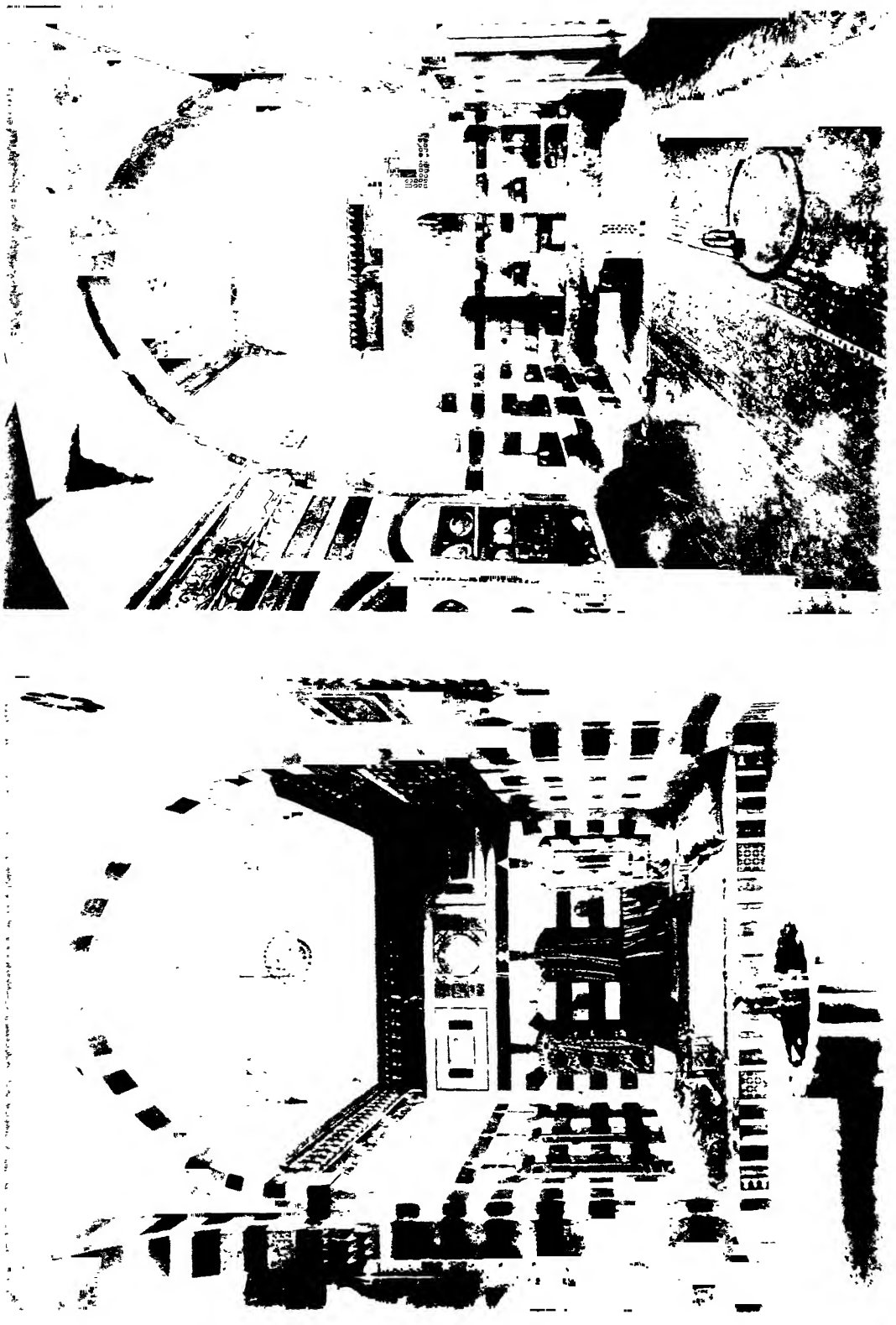

Vues de l'Institut français d'Archéologie et d'Art musulmans à Damas.

1 — Les fours d'Hananiyeh.

2 — Les fours à potiers de Bab esh-Sherqi

Ceramique trouvee pres des Fours de Bab esh-Sherqi

qu'il fût appelé à la direction du Palais Azem, M. de Lorey avait exécuté des fouilles à Damas, en un point appelé Hananiyeh, situé près de la porte Esh-Sherqi. Là s'élevait autrefois l'église Sainte-Croix, ou plus exactement la Mousallabeh, une des églises dont Walid Ier rendit l'usage aux chrétiens en échange de la Grande Mosquée. M. de Lorey en a retrouvé une des absides (pl. XLVIII, 1): ses sondages ont révélé que cette église succédait à un temple païen, comme le prouve une inscription grecque au « dieu céleste de Damas », et un autel où se voit un taureau à bosse sous un chêne, bas-relief traité d'une façon ample et libre, de la belle époque romaine.

Dans un terrain voisin également de Bab-esh-Sherqi, M. de Lorey a découvert deux fours de potier encore bien conservés, avec leurs annexes, puits, bassins de lavage (pl. XLVIII, 2). D'après les déchets de fabrication qui y ont été recueillis, il semble que la période de vitalité de ces ateliers aille du XIIIe au XVe siècle où elle s'arrête brusquement. Jusqu'ici Damas était célèbre pour sa céramique du XVIe siècle. Ces recherches nous prouvent, qu'auparavant, ses ateliers pouvaient rivaliser avec les plus connus. Parmi les fragments de tous styles (pl. XLIX) qui sont bien de la pâte sableuse et blanche particulière à Damas: les uns, à personnages, témoignent de l'influence persane de Rhagès, d'autres rappellent les céramiques récemment décrites par M. Pézard (pl. XLIX, 2). Sur certains plats se voit un rouge cerise de la plus belle coloration: le bleu turquoise était également imité à Damas. A côté d'échantillons de ces diverses époques, nous donnons un des huit panneaux de faïence qui décorent le mausolée de Derviche Pacha, gouverneur de Syrie à la fin du XVIe siècle (pl. L, 1). Les plaques de revêtement, d'une composition un peu asymétrique, mais bien équilibrée, sont de la belle époque de Damas: elles trouvent des équivalents dans les collections de nos grands musées. L'influence qui y prédomine est celle de la Perse, tant dans la flore qu'elles reproduisent que dans le style et les tons où elles sont exécutées : mais on y retrouve aussi un discret rappel de l'influence extrême orientale, dans les feuilles stylisées que l'on nomme *roumis*.

Dans une autre vitrine étaient exposées deux pièces intéressantes provenant des collections personnelles de M. de Lorey: un heurtoir de porte en fer niellé d'argent, un plat de bronze niellé fait pour un Mamlouk. Sur la bordure du plat court une frise d'animaux, dont une licorne, en rapport étroit

avec la frise qui décore le « Baptistère de Saint-Louis ». Il est à souhaiter que M. de Lorey publie bientôt ces deux monuments dont l'un, le heurtoir, est agrémenté d'une inscription.

Depuis la création de l'Institut, de nombreux monuments musulmans ont été retrouvés ou identifiés soit à Damas, soit en Syrie. A Damas : le tombeau de Talhah, compagnon du Prophète, qui date du Xe-XIe siècle, en stuc sculpté, où subsiste une forte influence antique, par exemple dans le panneau que nous reproduisons (pl. L, 2). Son décor est une palme analogue à celles qu'affectionne l'architecture syrienne, quelques siècles auparavant. D'autres panneaux de la coupole sont d'un décor de sentiment tout à fait arabe : il y a là une persistance curieuse de l'usage des motifs anciens, sinon un réemploi. D'ailleurs, cette utilisation du décor antique par l'art musulman se retrouve jusqu'au XIIe siècle, où le règne de Nour-Eddin est une véritable époque de transition. C'est le moment où l'art de l'Islam s'affranchit des dernières influences antiques. Le Maristan de Nour-Eddin, devenu école de filles, avait été remanié au point d'en rendre le plan méconnaissable ; toutes les parties intéressantes de l'édifice avaient été recouvertes de plâtre et de badigeon. M. de Lorey a retrouvé, sous une cloison, son mihrab en marbre sculpté : la frise, où des grappes de raisin et des feuilles tendant à l'arabesque se mêlent à des cornes d'abondance, a servi de modèle à certains travaux de bois envoyés par les élèves de l'Institut : elle est d'un style admirable. De chaque côté du mihrab étaient encastrées dans le mur deux tables d'autel de style roman, trophées de guerre pris par Nour-Eddin aux Croisés dont il fut un redoutable adversaire. Nous reproduisons une des parties de ce mihrab dont les éléments sont la flore un peu touffue de l'architecture syrienne : le dessin compliqué des tiges des rinceaux nous éloigne cependant du rinceau antique (pl. L, 3).

Avec le monument anonyme (XIIIe siècle) provenant du quartier de Saléhiyeh (pl. L, 4), nous avons un décor purement musulman. L'arc polylobé qui dérive peut-être de la niche à coquille ou à palmette de l'antiquité, et les ornements en degrés, de tradition orientale, sont le seul souvenir que ce superbe monument a gardé du passé. La plus grande partie de la décoration est fournie par une inscription fleurie qui fait le tour de la niche et par une décoration florale stylisée qui en occupe le centre. Ce morceau d'une grande richesse a toute l'exubérance de la sculpture sur bois de la même époque.

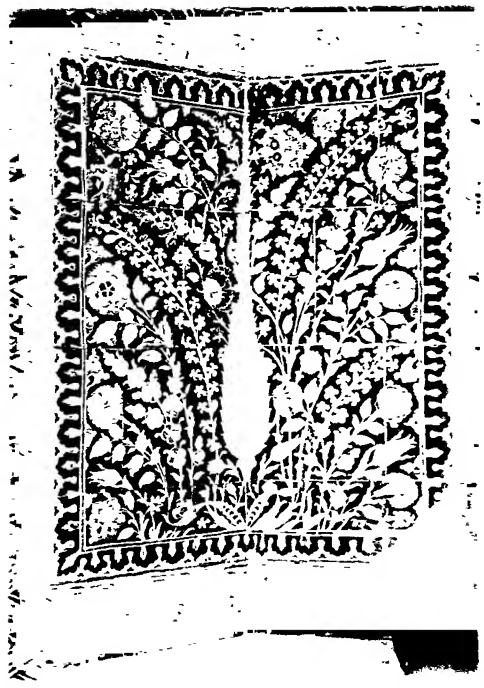

1 - Carrelage du mausolée de Derviche Pacha

2 — Mausolee de Talhah

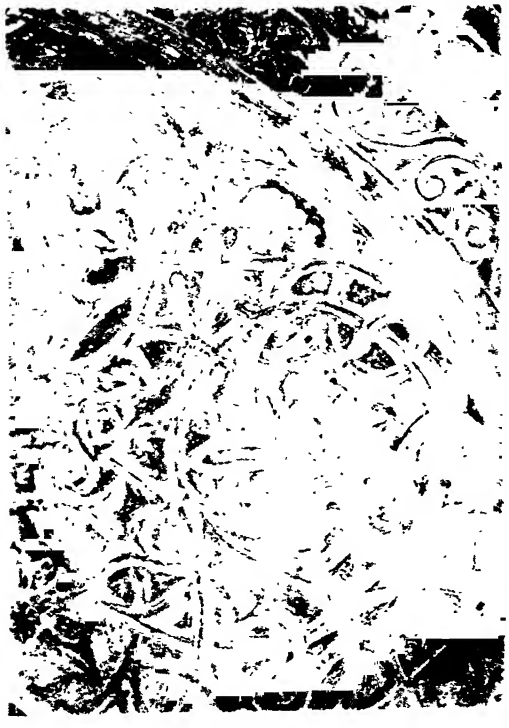

3 — Maristan de Nour Eddin

4 — Monument anonyme de Salehiyeh

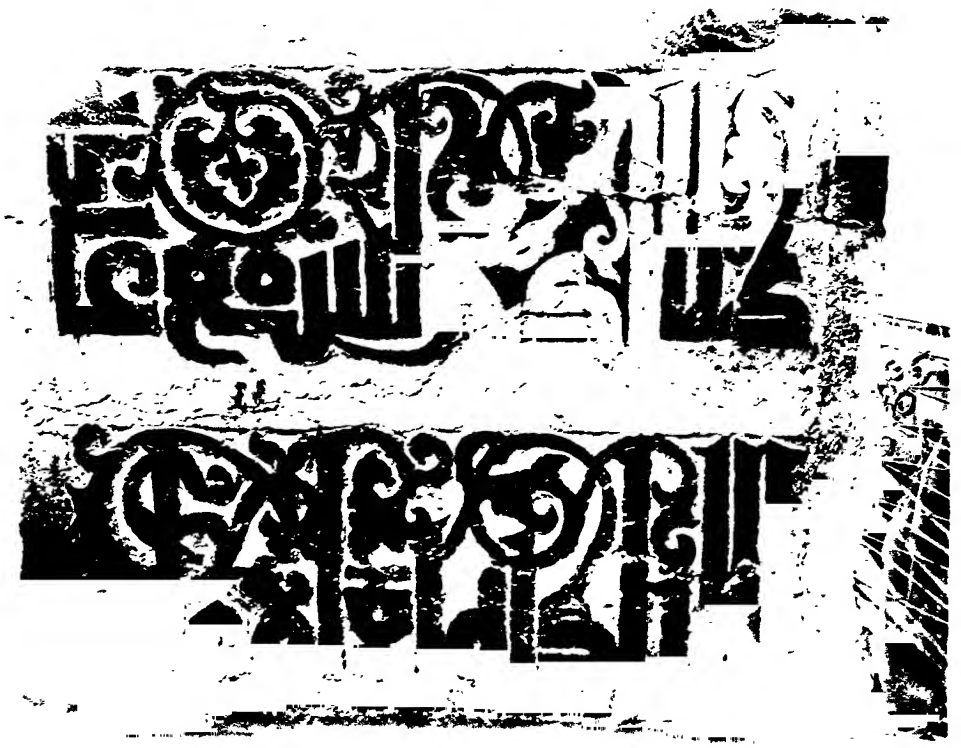

1 — Détail du cénotaphe de Soukeinah

2 — Détail du cenotaphe de Fatimah

Lion en basalte provenant de Sheikh Sa'd

Parmi les autres monuments dont M. de Lorey envoyait les photographies, citons le mihrab d'Abou-Filous (XIe-XIIe siècle), en stuc sculpté, de belle époque fatimite et, provenant d'Hamah, un menbar en bois sculpté de l'époque de Nour-Eddin; l'influence antique y est beaucoup plus faible qu'au mihrab de son Maristan.

M. de Lorey a retrouvé à Homs un précieux fragment de bois sculpté qui provient d'un cénotaphe du XIIIe siècle (*fig. du frontispice*, p. 203). Il avait été donné par Beibars au tombeau de Khaled-ibn-Walid, le conquérant de la Syrie. Le sultan Abdul Hamid, lors d'une restauration malheureuse du tombeau, fit remplacer le cénotaphe. Le monument fut démonté et brûlé en grande partie. Le fragment que possède l'Institut français est d'un travail exquis: il peut rivaliser en splendeur avec le cénotaphe de Soukeinah découvert, lui aussi, par M. de Lorey et que les lecteurs de *Syria* connaissent bien [1] (pl. LI, 1). Dans les deux monuments, l'ornementation en plans superposés consiste en une inscription coufique se détachant sur un fond de rinceaux. Mais le rinceau du cénotaphe de Soukeinah a plus évolué que celui du cénotaphe de Khaled. Sur ce dernier l'ornementation garde davantage le souvenir du décor syro-perse.

Je joins à ces reproductions un détail du cénotaphe de pierre de Fâtimah (pl. LI, 2), publié dans *Syria* en même temps que celui de Soukeinah. Le décor, plus sobre, se compose d'une simple inscription coufique fleurie de rinceaux.

M. de Lorey ne s'est pas limité à la recherche et à la préservation des monuments musulmans. Il a fait entrer au Musée de l'Institut en mai dernier un lion de basalte provenant du village de Sheikh-Sa'd, au sud de Damas, dans le Hauran. Le monument déterré, il y a plus de vingt ans, par les indigènes était bien connu des voyageurs ; M. R. Dussaud notamment l'a signalé lors de sa mission en Syrie [2].

Ce lion est de style syro-hittite (pl. LII): nous verrons, en effet, que s'il s'apparente aux productions similaires de Boghaz-Keui, de Zendjirli, de Sakjé-Geuzi, il garde un caractère bien personnel. Le monument taillé dans le basalte noir mesure environ 2 m. 50 de long sur 1 m. 30 de haut. On sait par les sculp-

(1) E. de Lorey et G. Wiet, Cénotaphes de deux dames musulmanes à Damas, *Syria*, II (1921), p. 221-225.

(2) R. Dussaud et F. Macler, *Mission dans les régions désertiques de la Syrie moyenne*, Paris, 1903, p. 42. Voir Schumacher, *Zeitschr. d. deutschen Pal.-Vereins*, t. XXXVII (1914), p. 127 et pl. XXXVII.

tures retrouvées dans les sites hittites que les Hittites utilisaient volontiers le basalte, mais qu'ils faisaient alterner dans la décoration les plaques de basalte et celles de calcaire, de façon à obtenir une opposition de couleurs. C'est sans doute à cette lointaine tradition qu'obéissent les architectes musulmans quand ils emploient simultanément les marbres blancs et noirs dans leurs constructions.

Le lion qui est du type asiatique, c'est-à-dire à crinière courte, est représenté dans l'attitude de la marche vers la droite. La tête est située dans le prolongement du corps, mouvement très bien observé qu'imiteront les artistes assyriens [1], mais que connnaissent aussi les Hittites soit dans la grande sculpture [2], soit dans la glyptique. Les artistes hittites ont reproduit le motif du lion à satiété: tantôt il est, comme ici, en fort relief, tantôt engagé à mi-corps dans un bloc de pierre d'où l'avant-train seul semble sortir [3]. Quand le lion, comme à Sheikh Sa'd, est représenté en bas-relief, la tête est à peu près entièrement dégagée, car de telles pierres sont destinées à des angles de monuments (à Sakjé Geuzi par exemple) [4]. L'originalité du lion de Sheikh Sa'd est dans son allure de marche, en quêtant. Le plus souvent le sculpteur hittite ou assyrien représente le fauve en arrêt : s'il marche, sa tête est à demi dressée, comme s'il apercevait l'adversaire : ici, au contraire, le sculpteur a observé d'une façon pénétrante l'allure naturelle de l'animal en liberté. L'avant-train est encore traité en bas-relief: seule la tête est aux trois-quarts dégagée de la plinthe. Dans les lions hittites, comme ceux de Sakjé-Geuzi et de Marash [5] ou dans celui qui en dérive (le lion d'Assurnasirpal) [6], l'avant-train est entièrement libre, les pattes de devant réunies sur le même plan.

La comparaison du lion de Sheikh Sa'd avec les monuments similaires fait penser qu'il appartient à un ensemble. Puisqu'il formait le coin d'un monument, il y a beaucoup de chances pour qu'il ait été accompagné d'autres bas-reliefs ou pour qu'au moins il ait existé un autre lion lui faisant vis-à-vis [7]. Le corps

(1) PERROT et CHIPIEZ, *Histoire de l'Art*, t. II, fig. 268.

(2) O. WEBER, *l'Art hittite*. Paris, 1922, pl. 40.

(3) E. POTTIER, L'art hittite. *Syria*, II (1921), p. 18-25.

(4) [illegible] *the Hittites*. Londres, 1910, pl. LXXIX et LXXX ; E. POTTIER, *Syria*, V. (1924), p. 1 et suiv.

(5) J. GARSTANG, *The land of the Hittites*, pl. XLII.

(6) PERROT et CHIPIEZ, *Histoire de l'Art*, t. II, p. 542.

(7) Il y a lieu de signaler qu'à 4 km 1/2 de

un peu lourd donne l'impression de force ; le dessin des muscles est juste mais sobre : ce n'est pas encore la musculature stylisée, conventionnelle et exagérée, de l'Assyrie. Il n'est pas jusqu'au mouvement de la queue laissée en arrière et dont l'animal battra ses flancs pendant la marche qui ne soit de bonne observation. La queue des lions en arrêt que nous citions plus haut est ramenée d'ordinaire entre les pattes de derrière. La tête de l'animal est d'aspect vraiment terrifiant. Les lions hittites ou assyriens, même lorsqu'ils portent la tête dans le prolongement du corps, ont le frontal plus haut que le mufle qui est légèrement allongé. Celui de Sheikh-Sa'd, au contraire, a le mufle court, le frontal aplati : cette impression se trouve exagérée par l'attitude de la tête et l'épaisseur de la fourrure au niveau du cou. Si l'on y joint ce fait que la crinière en collier envahit une partie de la face, on s'expliquera cet aspect bestial et barbare de la tête de notre lion. La crinière est traitée par petites mèches courtes à extrémités recourbées, comme on le remarquera dans la technique assyrienne ou sur les lions hittites de basse époque.

En somme, le mufle de ce lion est fort différent de celui des lions de Zendjirli, de Karkémish, Marash, Sakjé-Geuzi et des lions assyriens : c'est plutôt aux lions de Sumer, à mufle court, qu'il faudrait le comparer. Si l'on juge l'animal d'ensemble, il est nettement supérieur aux autres exemplaires connus. Le corps est une véritable œuvre d'art réaliste, et la tête malgré son aspect un peu conventionnel, est d'un fort beau tyle.

Une telle découverte dans la région de Damas n'a rien qui doive surprendre. Maintenant que l'histoire des Hittites nous est mieux connue, nous savons que des monuments de leur art, ou apparentés à leur art, se rencontrent loin du centre de leur puissance politique : le guerrier dit de Moab (au Musée du Louvre) en est un exemple. Les caractères particuliers au lion de Seikh-Sa'd sont le produit d'une école régionale dont nous retrouvons aujourd'hui un premier échantillon.

Quelle date peut-on attribuer au monument? En raison de la perfection relative du travail, du style de la crinière, mais aussi de la barbarie non sans expérience de la face, de la pose même de l'animal que la glyptique syro-

Sheikh Sa'd en passant par El Merkes, se trouve un petit village avec traces de ruines, dont le nom est Deir-el-lebwa, « le Couvent de la lionne »

hittite a bien connue, je crois que le monument pourrait être daté de la fin du XIIe ou du début du XIe siècle avant notre ère.

Puisque ce monument vient ouvrir une série d'art régional, j'en profiterai pour communiquer la photographie d'un monument conservé au British Museum, photographie qui fut autrefois remise à M. Clermont-Ganneau (pl. LIII), qui s'était proposé de la publier. Il s'agit d'un bas-relief que J. L. Porter vit à son passage à Tell es-Salahiyeh, localité située à une quinzaine de kilomètres à l'est de Damas, dans la région des marécages du Barada, et qu'on lui dit provenir du tell qui se dresse au milieu de la plaine [1]. Ce monument fut ensuite offert au British Museum par le Palestine Exploration Fund. Le tell est parsemé de débris de poteries d'époque romaine et les habitants de la contrée en ont extrait de la pierre pour leurs constructions. Il est donc permis de supposer que le bas-relief provient vraiment de cet endroit qu'il serait intéressant d'explorer.

Le monument est taillé dans une pierre calcaire jaunâtre dont la surface a été évidée de façon à ménager tout autour un rebord en saillie. Au milieu, un personnage en relief, debout, le buste presque de face, tient de la main gauche un bâton ou la hampe cassée d'une lance ; il manque, du côté droit, une partie, de largeur indéterminée, mais importante, du bas-relief. Le personnage, une jambe avancée, est vêtu d'une tunique collante finissant à mi-cuisse. Ses chaussures paraissent du type assyrien : on aperçoit le quartier de la chaussure, qui va en diagonale du tendon d'Achille à la face plantaire des doigts : un anneau de soutien devait être fixé aux doigts, tandis qu'un autre lien enserrait la cheville. De la main droite, le personnage, roi ou dieu, tient un instrument terminé en forme de quatrefeuilles. La tête, de profil, est très mutilée : sa partie supérieure manque. Il semble qu'on aperçoive la cavité oculaire très évasée qui pouvait être jadis incrustée ; en arrière, l'oreille haut placée. Ce qui reste du nez donne l'impression d'un profil qui devait être fortement aquilin. La barbe du personnage est bien conservée ; elle ne commence pas au menton, mais sous le menton et en arrière des joues, comme la portaient autrefois les matelots. Elle est rendue par des stries rectilignes que terminent des petits cercles simulant les boucles de la barbe. Cette interprétation est très diffé-

[1] J. L. PORTER, *Five years in Damascus*, 2 vol., Londres, 1855, t. I, p. 382 et suiv.

Bas-relief de Tell es-Salihiyé, près DAMAS — British Museum.

rente de celle de l'Assyrie. A ce point de vue, le Louvre possède un monument qui peut lui être comparé. C'est une figurine de terre cuite d'un petit dieu, dont la barbe est rendue de même façon [1]. La provenance de cette figurine serait Chypre au dire du vendeur: la Syrie est peut-être son véritable lieu d'origine. Quelque mutilée que soit la figure de Salahiyeh, nous en tirons l'impression d'un profil prognathe, au nez accentué, au front plutôt fuyant, celui qu'attribuent aux Syriens les monuments égyptiens. Ce bas-relief, qui pourrait dater du début du premier millénaire, est un témoignage de l'art syrien qui nous échappe en grande partie jusqu'ici. Malgré la gaucherie et la rudesse du style, c'est une œuvre intéressante où l'on retrouve les principes généraux de cet art mésopotamien auquel appartiennent les monuments hittites et les monuments assyriens.

G. Contenau.

(1) L. Heuzey, A propos du dieu Terpon, dans *Revue d'Assyriologie*, IV (1898), p. 67.

Salle de travail de la maison Azem à Damas.

PATÈRE DE BRONZE DE TAFAS

PAR

RENÉ DUSSAUD

La riche contrée du Hauran n'a jamais demandé que la sécurité pour prospérer. C'est pourquoi, à l'époque romaine, les architectes syriens ont trouvé à s'y employer activement en construisant ces maisons, temples, théâtres, colonnades, puis églises, avec la pierre du pays et l'appareil à joint vif, sans mortier, groupe remarquable d'édifices dont la solidité a résisté à toutes les causes de destruction et que le marquis de Vogüé a si bien étudiés que la mission américaine de Princeton n'a eu qu'à confirmer et à étendre ses recherches.

La petite bourgade de Tafas, qui n'est pas inconnue des archéologues [1], au nord de Der'a (Adraa), a fourni récemment une patère à manche, en bronze, d'époque romaine. M. E. de Lorey, directeur de l'Institut français d'archéologie et d'art musulmans, en a vu immédiatement l'intérêt et il l'a fait entrer au musée qu'il constitue à Damas dans cette maison Azem que M. Contenau vient de présenter à nos lecteurs.

L'objet a souffert de l'oxydation et le manche s'est détaché de la coupelle dont le diamètre mesure 0 m. 24, tandis que la longueur du manche est de 0 m. 17. La planche LIV reproduit les photographies que nous devons à l'obligeance de M. de Lorey : une vue de la patère et de son manche, détachés l'un de l'autre, et une vue de détail de la scène figurée au centre de la patère. Au premier aspect, il semble que l'on soit en présence d'une œuvre occidentale importée en Syrie ; nous verrons qu'il n'en est rien : la décoration de cette patère est de conception et de travail indigènes.

L'ustensile, notamment le manche cannelé, se terminant par une tête de lion, est du type classique. La patère à manche horizontal différait du vase à

[1] Schumacher, *Zeitschrift d. d. Pal.-Vereins*, XX, p. 217; cf. p. 167; du même, *Across the Jordan*, p. 210 et suiv.; Fossey, *Bulletin de corresp. hellénique*, 1897, p. 39; Clermont-Ganneau, *Recueil d'arch. or.*, t. V, p. 22 et 296; Virolleaud, *Syria*, 1924, p. 52.

1 — Patère de Tafas avec son manche.

2 — Detail.

manche vertical — tel le simpulum ou le cyathus — en ce qu'elle ne servait pas à puiser le liquide dans un vase (hydrie ou cratère), mais qu'on l'y versait au moyen d'une cruche à bec ou œnochoé. Pour ne pas sortir de Syrie, c'est ce que montre le bas-relief d'époque romaine conservé au Musée de Beyrouth et récemment publié par M. Virolleaud [1]. La patère à manche que tient la servante dans la main gauche a servi d'abord à recevoir le liquide que contenait l'œnochoé tenue par la main droite, puis à le verser dans le canthare que la défunte, représentée sur son lit, élève dans la main droite. Par ce moyen, on se rendait assez bien compte de la quantité de vin que l'on versait dans le canthare. Si on l'évaluait en cyathes [2], c'est que cet instrument, d'usage plus ancien, était devenu une unité de mesure, mais cela ne veut pas dire que l'on utilisait toujours à cet effet l'ustensile dit *cyathus*.

Dans le creux de notre patère est figurée une scène dont nous ne connaissons pas d'analogue. Devant une colonne surmontée d'une statuette de Priape au déséquilibre caractéristique, un lion pose la patte antérieure gauche sur un objet que nous essaierons de déterminer, tandis que la patte antérieure droite est tendue vers un joueur de double flûte qui s'agite devant l'animal. En même temps, le lion tourne la tête vers une femme qui, debout, la poitrine dévêtue, joue du tympanum. Du moins est-ce ainsi que nous interprétons l'objet peu distinct qu'elle tient à deux mains. La pose du joueur de double flûte évoque l'usage du scabellum, instrument d'accompagnement, comme on le voit pour le musicien, portant le même costume, sur une mosaïque du Vatican [3]. Mais si le scabellum existe ici, c'est sous la patte du lion.

Sommes-nous en présence d'un simple montreur d'animaux, d'une danseuse et d'un lion, ou bien la scène a-t-elle quelque rapport avec le culte?

Les textes, les monnaies et les monuments attestent qu'en Syrie, le lion était en relation étroite avec la divinité, notamment avec la déesse syrienne Atargatis [4]. Le Louvre possède, provenant du Hauran, une statuette certainement de fabrication locale, mais plus ancienne que la patère de Ṭafas, qui

[1] *Syria*, 1924, p. 119 et pl. XXXIII, 3.

[2] E. Pottier, dans Saglio, *Dict. des Antiquités*, *s. Cyathus*.

[3] Figure reproduite dans Saglio-Pottier, *Dict. des Antiquités*, fig. 6142; voir aussi fig. 5504.

[4] Voir nos *Notes de Mythologie syrienne*, p. 46 et suiv.; p. 85 et suiv.

figure la déesse debout sur deux lions. Nous ne voulons pas rappeler les nombreux morceaux sculptés de la même région où paraît le lion (fig. 1) : nous nous contenterons de signaler la curieuse statue d'homme provenant de Nedjran (sud du Ledja) et actuellement au musée de Souweida (Hauran). D'après les analogies fournies par l'Égypte, le personnage qui porte une peau de lion sur le bras gauche (fig. 2) ne peut être qu'un prêtre, vraisemblablement de la déesse syrienne.

Fig. 1. — Musée de Souweida.

Cependant la patère ne montre ni sanctuaire, ni personnages religieux. L'aulète qui s'essouffle à jouer de la double flûte n'a rien d'un prêtre : le costume suffirait à le prouver. Le lieu de la scène n'est caractérisé que par la colonne portant l'image de Priape et on pourrait penser qu'il s'agit d'une exhibition foraine : le lion aurait été dressé, au son de la musique, à mettre la patte sur le scabellum. Nous aurions là, pris sur le vif, une représentation de ces jongleurs syriens prisés pour leurs talents, mais non point pour leurs mœurs.

A la réflexion, cette solution ne nous satisfait pas. S'il s'agissait d'un singe ou d'un ours, la banalité du sujet répondrait au terre-à-terre de l'explication. Mais un lion ! L'invraisemblance de la scène nous transporte dans le domaine de la fiction. Même un sacrifice à Priape serait une explication insuffisante. Il nous faut trouver une fable, sinon un mythe. Voici celle que nous proposons de reconstituer d'après la patère de Ṭafas.

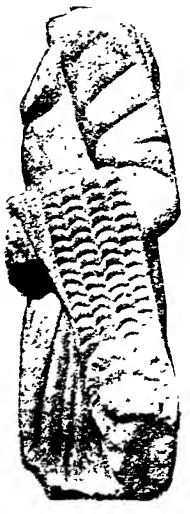

Fig. 2.

Quel est le rôle du scabellum ? De rythmer l'air de musique ou la danse. Or, c'est précisément le rôle du tympanum. Les deux instruments s'excluent l'un l'autre. Placé comme arbitre entre les deux musiciens, le lion pose la patte sur le scabellum, c'est-à-dire impose silence à cet instrument, tandis qu'il tourne avec faveur la tête vers le tympanum. Suivant l'expression sémitique, la *tympanistria* trouve grâce aux yeux de l'animal, tandis que le joueur de double

flûte, privé du scabellum, s'acharne à battre la mesure avec le pied. En moins dramatique, nous aurions là un pendant à la lutte entre Apollon et Marsyas; ici se marquerait le triomphe du tympanum — vieil instrument national des Syriens [1] — sur le scabellum, cette crécelle importée d'Occident.

Mais le rôle d'arbitre, tenu par le lion, ne peut s'expliquer que si cet animal est le représentant de la divinité, en l'espèce la déesse syrienne, et il en résulte que la scène figurée mettait en évidence la prédilection que la déesse gardait pour le tympanum, au point qu'on la représentait souvent tenant elle-même cet instrument [2]. Nous savons par le traité *Sur la déesse syrienne* qu'on immolait à la déesse en chantant, en jouant de la flûte et des crotales [3]. Il faut certainement ajouter le tympanum à ces instruments, car Lucien le mentionne comme accompagnant la flûte à l'occasion d'autres cérémonies à Hiérapolis [4].

La patère de Ṭafas nous montre que l'introduction tardive du scabellum ne fut pas accueillie avec faveur par les prêtres syriens attachés au culte d'Atargatis, et nous avons là un témoignage non équivoque de la résistance des cultes indigènes à l'adoption des modes grecques et romaines. Cela explique que lorsque, au cours du IIe siècle de notre ère, l'art grec eut perdu son intransigeance classique, les formes orientales du culte reparurent comme si elles n'avaient pas subi de changement notable.

Si notre interprétation est exacte, il en résulte encore que la patère de Ṭafas est de fabrication locale — ce que souligne le décor en épi qui entoure la scène figurée et qu'on retrouve sur des objets en métal fabriqués en Syrie comme le vase chrétien en argent de Homs [5] — et qu'elle a été déposée comme ex-voto dans un temple de la déesse syrienne.

René Dussaud.

[1] Sur l'origine orientale et très ancienne du tympanum, voir Avezou, dans Saglio-Pottier, *Dict. des Antiquités*, s. v.

[2] Sur les monnaies notamment, voir nos *Notes de Myth. syrienne*, p. 98; Lucien, *De dea syra*, § 15 : λέοντες γάρ μιν φέρουσι καὶ τύμπανον ἔχει.

[3] Lucien, *l. c.*, § 44.

[4] *Ibid.*, § 50.

[5] Louvre. Don Durighello. Voir Ch. Diehl, *Syria*, 1921, pl. XII et XIII.

NOTES D'ÉPIGRAPHIE SYRO-MUSULMANE

PAR

GASTON WIET

Les pages suivantes sont consacrées à l'analyse de certaines inscriptions arabes intéressant la Syrie, qui ont été publiées au cours de ces dernières années. Ces textes, dispersés dans divers périodiques, gagneront à être confrontés dans une étude d'ensemble, destinée à fournir des matériaux à l'histoire des institutions musulmanes. Soixante-quinze documents nouveaux ont accru un domaine déjà riche, bien que l'exploration méthodique en soit toute récente : ainsi, l'active impulsion donnée par Max Van Berchem à l'épigraphie arabe porte ses fruits.

La répartition géographique de ces inscriptions historiques est la suivante [1] : 39 textes de Balbek et 24 de la citadelle de Damas ont été publiés par M. Sobernheim [2] ; Van Berchem avait donné le texte d'une inscription du Haram d'Hébron [3], où le P. Jaussen a eu l'heureuse fortune de découvrir quatre nouveaux et importants documents [4]. M. Mayer, annonçant pour un avenir prochain la publication intégrale des inscriptions de Gaza, a étudié trois

[1] Quatre inscriptions de Palmyre ont été analysées par M. Huart, mais le texte n'en a pas encore été publié (cf. *Compt. rend. Acad. Inscr.*, 1923, p. 252-253).

Je n'ai pu me procurer *Die Inschriften der Moschee von Hims*, de M. Sobernheim, in *Festschrift zu Lehmann-Haupts 60. Geburtstag* (Vienne, 1921).

Dans sa magnifique *Enquête aux pays du Levant* (I, p. 248), Maurice Barrès signale, à Qadmûs, une inscription que je crois inédite, qui pourrait être toutefois l'inscription du château du Kahf, publiée par Van Berchem (*Ép. d. Assassins, Journ. as.*, 1897, I, p. 488).

[2] *Baalbek in islamischer Zeit*, tir. à part de *Baalbek, Ergebnisse der Ausgrabungen und Untersuchungen in den Jahren 1899 bis 1905*, vol. III, Berlin, 1922 cité *Baalbek*).

— *Die Inschriften der Zitadelle von Damaskus*, *Der Islam*, XII, p. 1-28 (cité *Cit. Damas*) : il y a bien 23 numéros, mais la publication du n° 18 a été ajournée.

[3] *La chaire de la mosquée d'Hébron*, in *Festschrift Sachau*, p. 298 et seq.

[4] *Trois inscriptions arabes, inédites, du Haram d'Hébron*, accompagnées d'un commentaire géographique du P. Abel, *Rev. biblique*, 1923, p. 80-96 (cité *Hebron*, I). — *Inscriptions coufiques de la chaire du martyr al-Ḥusayn*, *Rev. biblique*, 1923, p. 575-597 (cité *Hébron*, II).

textes de cette ville [1]. Les localités de Baisàn, Qàrà, Aqraba, ont procuré chacune une inscription : nous en devons l'étude au P. Jaussen [2] et à M. Giron [3]. En outre, M. Migeon a publié une inscription mobilière qui intéresse Hama [4]. Je donnerai plus loin ce que j'ai pu déchiffrer d'une inscription de Harràn, dont M. Creswell m'a aimablement envoyé une photographie, et celle qui se trouve sur une boîte du Musée du Louvre, au nom d'un gouverneur général de la province d'Alep, d'après un dessin que je dois à l'aimable obligeance de M. Dussaud.

Ces soixante-quinze inscriptions s'étendent de l'époque fatimide (2) à l'époque ottomane (1), mais, à part deux textes au nom de Zankî et de son fils Nùr-el-dîn, et quelques ayyoubides (12), la grande majorité nous reporte à l'administration des Mamlouks (28 des Bahrides et 30 des Circassiens).

Si l'étude qu'on peut en faire du point de vue chronologique n'est pas à dédaigner, l'intérêt que présente la matière de ces inscriptions est toutefois supérieur. La citadelle de Damas et la ville de Balbek procurent une ample moisson de décrets mamlouks, ainsi que des textes de construction depuis Nùr el-dîn jusqu'à la fin de la dynastie circassienne, concernant des édifices militaires : c'est l'islam guerrier et administratif. Dans le Haram d'Hébron l'on va trouver des préoccupations plus pacifiques : un geste de piété chiite et des œuvres aumônières en faveur du sanctuaire d'Abraham et des pèlerins qui le visitent.

I. — Inscriptions du Haram d'Hébron.

Sauvaire [5] et Van Berchem [6] avaient fait connaître quelques textes de cette ville, mais peu d'Européens jusqu'ici avaient pu pénétrer dans le Haram.

[1] *Arabic inscriptions of Gaza, Journ. of the Palestine Or. Society*, 1923, p. 69-78.

[2] *Inscription arabe du Khân al-Aḥmar à Beisân, Bull. de l'Inst. Franç.*, XXII, p. 99-103.

[3] *Notes épigraphiques, Journ. as.*, 1922 I, p 76-81. — Au cours du même article, M. Giron a publié trois textes funéraires des premiers siècles de l'hégire (p. 71-76).

[4] *Hama de Syrie, Syria*, II, p. 4-5.

[5] De Luynes, *Voy. d'exploration à la mer Morte*, II, p. 183-197. On trouvera là treize textes, et notamment ceux qui sont signalés dans C. I. A., *Égypte*, I, p. 160, n. 2, 222, 224, 225.

Sept nouveaux textes sont publiés dans Vincent et Mackay, *Hébron*.

[6] *Ar. Inschr. aus Syrien, Zeitsch. d. deutsch. Pal.-Ver.*, XIX, p. 111-112.

C'est d'après une photographie que Van Berchem avait publié, en 1915, une inscription de la chaire de la mosquée d'Hébron, ou plutôt de la chaire du mausolée construit à Ascalon pour la tête de Ḥusain, le martyr de Karbalà. Ce texte, au nom du calife Mustanṣir et de son tout-puissant ministre Badr Jamâlî, daté de 484, relate cette fondation d'une façon expresse : « pour le mausolée sacré dans la place frontière d'Ascalon ». Mujîr el-dîn a exposé comment ce *minbar* fut transporté à Hébron par ordre de Saladin, lorsque celui-ci fit démanteler Ascalon, en cha'bân 587 septembre 1211 [1]. Les titres de Badr et du calife sont connus : ils sont, notamment, semblables à ceux qui devaient être gravés un an plus tard, en Égypte, dans l'île de Rauḍa, sur la mosquée du Nilomètre [2].

Après des péripéties qu'il nous conte sans mauvaise humeur, le P. Jaussen a pu estamper et photographier un autre texte, plus long et plus important, gravé sur cette chaire, et dont Van Berchem n'avait pu connaître qu'une toute petite partie. Il a estampé, en outre, trois autres textes d'époques ayyoubide et mamlouke, qui, eux, appartiennent au Ḥaram d'Hébron, dont ils nous énumèrent les revenus.

Nous devons être reconnaissants au P. Jaussen d'avoir fait connaître avec une extrême diligence ces inscriptions remarquables, dont il a donné, pour deux tout au moins, d'excellentes reproductions. Avec une modestie dont l'éminent auteur des *Coutumes des Arabes de Moab* pouvait se passer, le P. Jaussen a bien voulu reconnaître dans une lettre particulière les erreurs d'un déchiffrement hâtif. J'ajouterai que le deuxième texte au nom de Badr est particulièrement difficile et que, si je ne m'abuse, c'est là le premier essai épigraphique du savant dominicain. Avec une courtoisie dont je lui sais un gré infini, le P. Jaussen, mis au courant de la présente étude, s'empressa de m'envoyer des photographies, qui m'ont permis de proposer de nouvelles lectures. Qu'il trouve ici l'expression de mes sincères remerciements !

[1] Cf. Mujîr El-Dîn, tr. Sauvaire, p. 16, 214. — Van Berchem trouve la chose invraisemblable. Avec le P. Vincent (*Hébron*, p. 192, 242 et sq.), je ne crois pas le renseignement dénué de valeur. — Ce texte a été publié à nouveau par le P. Vincent (*Hébron*, p. 222) et par le P. Jaussen (*Hébron*, II, p. 579).

[2] C. I. A., *Égypte*, I, n° 39, où il importe de corriger قبلة en فتاة.

***

1. Seconde inscription du minbar (*Hébron*, II, n° 2). — Cette inscription, en coufique fleuri, se déroule en douze lignes sur les montants de la porte et sur les deux côtés de la chaire [1]. Le déchiffrement suivant a été fait à la loupe, pour les lignes 1-4 sur la planche XXVI de Vincent et Mackay, *Hébron*, et pour les lignes 5-12 sur de bonnes photographies, laissant une lacune vers le premier tiers de la ligne 6. Il subsiste encore quelques passages douteux : je conserve les leçons du P. Jaussen, me bornant à les souligner.

(1) الحمد لله وحده لا شريك له محمد رسول الله على ولى الله صلى الله عليهما
وعلى ذريتهما الطهرة سبحان من أقام (2) لموالينا الائمة نسبهما مجدا ورفع راية وأظهر
معجزا كل وقت وآية بين (2) أهليها (2) فضلا عظيما وعناية وكان معجزه تعالى اظهاره
رأس مولانا الامام الشهيد أبى عبد (3) الله الحسين بن على بن أبى طالب صلى الله عليه
وعلى جده وأبيه وأهل بيتهما بموضع بعسقلان كان الضالمون (3) لعنهم الله ستروه فيه إخفاء
لنوره (4) الذى وعد تعالى آية لاظهاره لعنة الله على الظالمين وإياد الله تحاذيه (4) ه عن
دور المخالفين واظهاره الآن شرفا لاوليائه الميامين وانشرا(ح) ح صدور شيعته المومنين
(5) به عن دور المخالفين وإظهاره الآن شر (6) فا لاوليائه الميامين (6) وانشراح صدور

(1) Sur la disposition des lignes, cf. *Hébron*, II, p. 584-585 et pl. X-XI.

(2) Caché sous une lame de fer.

(3) La confusion entre le ض et les lettres ط, ظ est extrêmement fréquente, même en épigraphie ; on en trouvera un autre exemple dans l'inscription suivante (cf. Maqrizi, éd. de l'Inst. franç., III, p. 10, n. 5, 322 ; *Journ. as.*, 1869, II, p. 169 ; 1904, II, p. 88 ; Clermont-Ganneau, *R. A. O.*, VI, p. 370 ; Van Berchem, *Ép. d. atabeks de Damas, Flor. M. de Vogué*, p. 38 ; ناصر écrit ناطر sur un minbar fatimide au Mont Sinaï : Moritz *Beitr. z. Gesch. d. Sinaiklosters*, *Abhand Kon. pr. Ak. d. Wiss*, *Phil.-hist. Kl.*, 1918, pl. I et p. 50 ; Moritz, *Der Sinaikult*, *Abhand K. Ges. d Wiss. z. Göttingen*, *N. Folg.*, XVI, p. 61).

(4) Je me suis borné à vérifier une lecture de Van Berchem.

(5) Le P. Jaussen lit ابشر et voit dans l'*alif* la queue d'un *rā* fleuri : la comparaison avec les autres *rā* m'empêche d'en voir un ici. D'ailleurs, je suis amené à croire que la ligne 4 est une répétition de la ligne 5 et des premiers mots de la ligne 6. Il faut alors supposer que le sculpteur a suivi l'ordre 1-2-3-5-6, etc., puis qu'on l'a prié d'encadrer l'inscription n° 1, d'où la ligne 4 voir *Hébron*, II, pl. X, fig. 3).

(6) Ce pluriel se retrouve dans d'autres do-

شيعته المومنين الذين علم صفاء ضمائرهم (1) فى الولاء والدين وابحار الحجة على العالمين ودرواليه (2) [un mot] فتى مولانا وسيدنا معد أبى تميم الامام المستنصر بالله أمير المومنين صلى الله عليه وعلى آبائه وأبنائه الطاهرين السيد الاجل أمير الجيوش سيف الاسلام ناصر الامام كافل قضاة (7) المسلمين وهادى دعاة المومنين أبا النجم (8) بدر المستنصرى إظهاره فى أيامه فاستخرجه من مكانه وخصه بإجلاله وتكريم مقامه وتقدم بإنشاء هذا المنبر برسم المشهد الشريف الذى أنشأه ودفن فيه هذا الرأس فى أشرف محله قبلة الامير وصلاة المتقبلين وشفيع المستشفعين والزائرين وبناه من أسه إلى علوه وابتاع له الاملاك وحبس (9) منافعها على عمارته وسدنته وجماله (10) لليوم وما بعده إلى أن يرث الله الارض ومن عليها وهو خير الوارثين وأنفق على جميع ذلك من فضل ما أتاه الله من حل ماله وخالص ما ملكه ابتغاء وجه الله وطلب ثوابه واتباع رضوانه وإعلان شرف هذا الامام ونشر أعلامه بقوله تعالى إنما يعمر مساجد الله من آمن بالله واليوم الآخر وأقام الصلاة (11) وأتى الزكاة ولم يخش الا الله (12) وقال النبى صلى الله عليه خلفت فيكم الثقلين كتاب الله وعترتى أهل بيتى وإنهما لن يفترقا حتى يردا على الحوض كهاتين ويجب على من يومن بالله واليوم الآخر تعظيمه وتشريفه والنظر فى مصالحه وعمارة ما يحتاجه (??) (3) فى أوانه وتطهيره وكان إنشاء هذا المنبر فى سنة أربع وثمنين وأربع مائة

(1) Louange à Dieu seul, qui n'a pas d'associé ! Mahomet est l'envoyé de Dieu et 'Ali est son ami : que Dieu leur accorde sa bénédiction ainsi qu'à leurs purs descendants ! Gloire à Celui qui a maintenu (?) à nos maîtres les imâms leur lignage comme une gloire et comme un étendard à déployer, et qui s'est manifesté en tout temps par des miracles et des signes, distinguant (?) ceux qui s'en montraient dignes (?) d'une faveur et d'une grâce considérables. C'est un de Ses prodiges que d'avoir fait paraître le chef de notre

cuments fatimides (Qalqachandî, X, p. 96, 316, 408).

(1) Voir des expressions presque semblables dans un arrêté ayyoubide, qui, par une curieuse coïncidence, concerne un préfet d'Ascalon Qalqachandî, XI, p. 63).

(2) La lecture de ces deux mots me semble invraisemblable et aboutit à une traduction alambiquée, « l'abondance de son gouverneur » : sans compter que Badr n'est nulle part appelé *wâlî*, que le pronom affixe masculin se rapporterait à Mustanṣir ; or, *wâlî* appelle un nom de localité. Enfin, il faut ici un verbe pour comprendre le reste de la phrase et pour expliquer *abâ*, car si *abû* et *abi* permutent avec facilité en épigraphie, l'accusatif *abâ*, pour *abû*, est bien rare. D'autre part, la la première lettre n'est pas un *dâl*, mais un *râ*. J'avais pensé tout d'abord à ورزق الله, mais le sens ne serait guère satisfaisant.

(3) Très douteux, car on attend مايحتاج اليه.

seigneur l'imâm, le martyr, Abû (3) 'Abd-Allah el-Husain, fils de 'Alî, fils d'Abû Tâlib, — que Dieu lui accorde sa bénédiction, ainsi qu'à son aïeul, à son père et à leur famille! — à Ascalon, en un lieu où le cachaient les impies — que Dieu les maudisse! — pour dissimuler sa lumière, que Dieu avait promise comme signe de l'apparition de cette tête. Que la malédiction de Dieu s'étende sur les impies! Dieu... (5) ...des demeures des hérétiques, et la fait apparaître aujourd'hui par honneur (6) pour ses bienheureux amis, élargissant ainsi la poitrine de ses partisans, les croyants, dont Il connaît les pures intentions dans les domaines de la fidélité et de la religion... Dieu a fait la grâce [?] au serviteur de notre maître et seigneur Ma'add Abû Tamîm, l'imâm el-Mustanṣir billah, prince des croyants, — que Dieu lui accorde sa bénédiction ainsi qu'à ses ancêtres et descendants, les purs! — le très haut seigneur, l'émir des armées, le glaive de l'islam, le défenseur de l'imâm, le protecteur des juges (7) des musulmans et le directeur des missionnaires des croyants, Abû'l-Najm (8) Badr el-Mustanṣirî, de faire apparaître (cette tête) pendant le temps de son autorité. (Celui-ci) la fit retirer de sa place, lui donna des marques particulières de vénération et honora son *maqâm*. Il donna l'ordre d'exécuter cette chaire pour le sanctuaire sacré qu'il avait fondé, et il enterra cette tête, dans l'endroit le plus noble de ce sanctuaire, pour servir de *qibla* à l'émir, de bénédiction à ceux dont la prière sera agréée, d'intercesseur en faveur de ceux qui solliciteront sa médiation et en faveur des pèlerins. Il a fait bâtir (ce monument) de la base au faîte et a acheté pour lui des propriétés, dont il affecta, par une fondation (9), les revenus à son entretien, à ses gardiens et à son ornementation, (10) pour le présent et pour l'avenir, jusqu'au jour où Dieu héritera de la terre et de ceux qui l'habitent [1], car Il est le meilleur des héritiers [2]. Il dépensa pour tout cela la fortune que Dieu lui avait abondamment accordée et dont il pouvait légitimement disposer, et le plus pur de ses biens propres, dans le désir de voir la face de Dieu, dans la recherche de Sa récompense et dans la poursuite de Son bon plaisir, pour rendre public l'honneur de cet imâm et déployer ses étendards, conformément à la parole du Très-Haut [3] : « Seul bâtit les temples de Dieu celui qui croit en Lui et au dernier jour, accomplit la prière, (11) paie la dîme et ne craint que Dieu ». (12) Le Prophète, — que Dieu lui accorde Sa bénédiction! — a dit : « J'ai laissé parmi vous deux legs précieux, le livre de Dieu et ma postérité, les gens de ma famille. En vérité (livre et postérité) ne se sépareront pas plus que ces deux (doigts jusqu'à leur arrivée près de mon bassin. » Quiconque croit en Dieu et au dernier jour [4] a donc le devoir de traiter (ce sanctuaire) avec considération et honneur, de veiller à ses intérêts de restaurer au moment voulu ce qui exigera réparation (?), et de le purifier. La confection de cette chaire a eu lieu en l'an 484/1091.

(1) Allusion à *Coran*, XIX, 41.

(2) Allusion à *Coran*, XXI, 89.

(3) *Coran*, IX, 18.

(4) C'est une partie du verset coranique cité dans la note précédente. Cette périphrase, qui sert naturellement à désigner les bons croyants et qu'on lit dans les *ḥadîth* (Ibn Ḥanbal, II, p. 174, 267, 269, 321; III, p. 76, 93, 339; IV, p. 108; V, p. 69, 78, 261, 412; VI, p. 286, 287, 324-326, 384, 385, 426), se retrouve dans les documents officiels et en épigraphie (Qalqachandi, I, 1re éd., p. 143; C. I. A., *Égypte*, I, n° 247; Salvaire, *Descr. de Damas*, *Journ. as.*, 1894, II, p. 306).

Les lacunes et les obscurités que laissent subsister quelques lectures douteuses, ne compromettent pas l'essentiel de ce document de premier ordre. Il peut être comparé à certaines manifestations épigraphiques des Chiites de Bagdad, que les chroniques nous font connaître et qui furent parfois plus agressives contre le sunnisme que ne l'est celle de Badr Jamâlî. Une d'entre elles est typique et illustre ce qu'un doctrinaire chiite venait d'écrire quelques années auparavant : « La foi en Dieu implique le reniement de ses adversaires[1]. » En 351 962, le Bouyide Mu'izz el-daula fit écrire le texte suivant sur les murs de certaines mosquées de Bagdad : « Que Dieu maudisse Mu'âwiya, fils d'Abû Sufyân ! Qu'Il maudisse ceux qui ont frustré Fâṭima de Fadak[2], ceux qui se sont opposés à l'ensevelissement d'el-Ḥasan dans le caveau de son grand-père, ceux qui ont exilé Abû Dharr el-Gifârî, ceux qui ont éliminé el-'Abbâs du Conseil[3] ! » Ces inscriptions ayant été effacées durant la nuit, le vizir Muhallabî conseilla à son maître de ne pas les rétablir dans leur intégralité, mais de s'en tenir aux paroles suivantes, auxquelles on n'ajouterait que le nom de Mu'âwiya : « Que Dieu maudisse ceux qui se sont montrés injustes envers la famille de l'Envoyé de Dieu[4] ! » C'était donc devenu une tradition, chez les Chiites, d'appliquer aux Sunnites ces mots, qu'on rencontre dans le Coran[5], *la'anat Allah 'alâ'l-Ẓâlimîn*, et qu'on lit dans l'inscription de Badr (l. 3).

C'est également au Livre saint qu'est empruntée l'idée d'*élargir la poitrine* des croyants[6] (l. 4 et 6), cliché fréquent dans la littérature arabe[7].

Le verset coranique (IX, 18), cité dans les lignes 10-11, se retrouve dans presque tous les textes de construction : il était souvent utilisé par les prédi-

[1] Cf. Goldziher, *Dogme de l'Islam*, trad Arin, p. 171, 199.

[2] Sur cette question, voir Lammens, *Fâṭima*, p. 112-114. Caetani, *Annali*, II, p. 686 et seq

[3] Il s'agit du Conseil des Six, chargé de désigner le successeur de 'Umar.

[4] Cf. Abû'l-Fidâ, *s. a.* 351 ; Maqrizi, II, p. 358.

[5] *Coran*, VII, 42 ; XI, 21.

[6] *Coran*, VI, 125 ; XX, 26, XXXIX, 23 ; XCIV, 1, cf. Ibn Hanbal, I, p. 36, 48, V, p. 189, Goldziher, *Dogme*, p. 71.

[7] Cf. Zettersteen, *Beitr. z. Gesch. d. Mamlûk*, p. 62 ; Qalqashandî, VII, p. 54, 55, 58, 61, 85, 93, 100, 120, 145, 238 ; VIII, p. 97, 108, 110, 152, 234, 236, 238, 324, 345 ; IX, p. 29, 82, 99, 103, 283, 290, 346 ; X, p. 107, 127, 134, 138, 177, 269, 285, 293, 373, 384, 403, 445, 462 ; XI p. 19, 42, 65, 312, 317, 380, 405, 421 ; XII, p. 406 ; XIII, p. 50, 66 175, 214 ; XIV, p. 96, 97, 176 ; Maqrizi, éd. Inst. fr., IV, p. 279, Suyuti, *Ḥusn el-muḥadara*, II, p. 18, 23.

cateurs lors de l'inauguration d'une mosquée [1] : des savants musulmans modernes s'exercent encore à en composer des commentaires [2].

Le *ḥadîth* cité au commencement de la dernière ligne est bien connu. On le trouve notamment dans le *Musnad* d'Ibn Ḥanbal, qui le cite six fois, avec des variantes qui n'en modifient pas la signification générale. Les garants en sont Zaid ibn Thâbit et Abû Sa'îd el-Khudrî, et c'est à ce dernier qu'est empruntée la version suivante, dans laquelle j'ai groupé les variantes principales [3] : « Je laisse parmi vous deux choses précieuses, l'une plus importante que l'autre : le livre de Dieu, lien qui s'étend du ciel à la terre [4] ; et ma descendance, les gens de ma famille [5]. Le Dieu bon, omniscient, m'a informé qu'elles ne se sépareraient plus avant de parvenir à mon bassin. » Telle est la forme chiite d'une partie du discours que l'on met dans la bouche de Mahomet à l'occasion du Pèlerinage d'adieu, et dont le Prophète donnait encore un commentaire auprès du symbolique étang de Khumm [6]. On estime, bien entendu, dans le camp sunnite, que Mahomet prononça alors des paroles bien différentes [7] : « Je vous ai laissé deux choses, qui ne vous égareront pas tant que vous vous y attacherez : le livre de Dieu et la *sunna* de son Prophète. » D'ailleurs, les Sunnites, à ne considérer que le *Ṣaḥîḥ* de Bukhârî, semblent insister surtout sur le livre de Dieu, véritable testament de Mahomet [8]. En tout cas, la version chiite du *ḥadîth*, qui n'est pas la moins vraisemblable, fut certainement la plus populaire : c'est celle que citent les lexicographes pour illustrer la signification du mot *thaqalâni* [9], et c'est à elle que se réfère le premier ministre sunnite de plusieurs souverains ayyoubides, Diyâ el-dîn Ibn el-Athîr [10].

[1] Cf. C. I. A., *Jérusalem*, I, p. 361, n. 3 ; Alî Pacha, *Khiṭaṭ*, IV, p. 8.

[2] Cf. Alî Pacha, *Khiṭaṭ*, IV, p. 42. — Son utilisation dans les pièces de chancellerie : Qalqachandî, X, p. 72, 147, 253, 257 ; XI, p. 160, 257 ; XIV, p. 343.

[3] Ibn Ḥanbal, III, p. 14, 17, 26, 59 ; V, p. 182, 189-190.

[4] Cf. Qalqachandî, XI, p. 248.

[5] Dans la littérature des *ḥadîth*, *'itrati* est une variante employée par Mahomet pour *ahl baiti* (cf. Ibn Ḥanbal, III, p. 36).

[6] Cf. Ya'qûbî, *Hist.*, II, p. 124-125.

[7] Texte d'Ibn Hichâm, trad. dans Caetani, *Annali*, II, p. 367. — Cf. Qalqachandî, XIII, p. 9 ; *Hébron*, II, p. 596.

[8] Bukhari, trad. fr., III, p. 246, 532, 533.

[9] *Qamus*, III, p. 332, *Lisan*, XIII, p. 93.

[10] Qalqachandî, X, p. 135. — Voir aussi, p. 425 (sous la plume du Qâḍî el-Fâḍil, chancelier d'el-'Âdid) ; et IX, p. 381.

Le sens de *thaqalàni* est ici en plein accord avec celui de la racine *thaqala* en général. On s'explique moins bien, *a priori*, que dans d'autres traditions du Prophète, *thaqalàni* soit à traduire par *hommes et génies* [1], d'où le titre de *sayyid el-thaqalain*, donné parfois à Mahomet [2].

Le Prophète fit, au cours de ses prédications, de maintes allusions à son bassin (*ḥaud*), auprès duquel il attendra les croyants, qui viendront s'y désaltérer avant d'entrer définitivement au Paradis [3].

L'expression *hàtaini* s'applique aux deux doigts, l'index et le majeur. Très fréquente dans les *hadîth* [4], employée notamment par Mahomet dans la tradition célèbre sur la proximité de la fin du monde [5] elle est parfois commentée par le traditionniste, ce qui ne laisse aucune place au doute : « et, en même temps, le Prophète faisait signe avec ses deux doigts qu'il étendait [6] ». C'était, d'ailleurs un geste assez familier de Mahomet [7].

Il résulte, en somme, de cette inscription, que la tête de Husain fut miraculeusement découverte à Ascalon, et qu'un sanctuaire fut édifié, avant 484, puisque le mobilier porte cette date, pour conserver cette relique chère aux Chiites, par les soins du vizir de Mustanṣir, Badr Jamâlî : l'intéressé précise que les frais n'en furent pas supportés par le gouvernement fatimide, mais qu'il y consacra sa fortune personnelle.

La tête du martyr de Karbalà, enlevée de son corps suivant une habitude dont Van Berchem [8] et le P. Jaussen [9] ont noté de nombreux exemples, fut

[1] *Coran*, LV, 31 ; Ibn Hanbal, II, p. 272 ; III, p. 4, 126, 234 ; IV, p. 296 ; V, p. 197, 453. Bukhari, I, p. 431, 444 ; *Lisan*, XIII, p. 92 ; Freytag, *Lex.*, *s. v.*

[2] Qalqachandî, VII, p. 48 ; XII, p. 259, 370.

[3] Cf. Ibn Hanbal, I, p. 5, 406, 407, 425, 439, 453, 455 ; II, p. 95, 300 ; III, p. 4, 18, 57, 62, 140, 171, 178, 224, 230, 281, 321, 345, 384 ; IV, p. 42, 154, 292, 313, 349, 351, 352, 419, 421, 424-426 ; V, p. 48, 50, 86, 88, 89, 111, 250, 275, 282, 333, 339, 390, 393 ; VI, p. 121, 410 ; Bukhari, I, p. 604 ; II, p. 565 ; III, p. 101, 115, 196, 197, IV, p. 315-318, 474-475, 605 ; Qalqachandî, VIII, p. 100 ; XII, p. 367 ; Albic, *Paradis de Mahomet*, p. 30 ; Gaudefroy-Demombynes, *Instit. musulmanes*, p. 62.

[4] Cf. Ibn Hanbal, V, p. 250, 265, 333 ; VI, p. 29 ; Maqrizi, éd. Inst. fr., IV, p. 199, n. 9.

[5] Cf. Maqrizi, éd. Inst. fr., IV, p. 199, 204 ; Ibn Asakir, III, p. 140, 144 ; Ibn Hanbal, III, p. 218, 223, 237, 275, 278, 283, 311, 319 ; V, p. 92, 108, 124, 130, 131, 330, 335 ; Bukhari, III, p. 495, 496, 627.

[6] Cf. Ibn Hanbal, III, p. 148 ; IV, p. 309 ; V, p. 331, 338 ; VI, p. 29 ; Bukhari, III, p. 495-496, 627 ; IV, p. 296 ; Ibn Asakir, IV, p. 196.

[7] Cf. Ibn Hanbal, I, p. 16, 36, 43, 50, 51 ; II, p. 44 ; IV, p. 36, 57 ; V, p. 71 ; Bukhari, I, p. 224 ; III, p. 157, 625, 627.

[8] *La chaire de la mosquée d'Hébron*, *loc. cit.* ; Diez, *Churasanische Denkmäler*, p. 93-96.

[9] *Hébron*, II, p. 590-591.

d'abord portée à Kûfa, puis à Damas [1], où les auteurs signalent un *Machhad el-Râs* [2]. Selon Maqrizî, pendant le règne des Omeyyades, elle fut conservée en divers points de leur capitale, suivant l'humeur et la piété des califes : les Abbassides la prirent, en même temps qu'ils dévastaient les cimetières de Damas, et « Dieu seul sait ce qu'ils en ont fait [3] ». Il est donc inutile de chercher un texte nous relatant le transfert de cette tête à Ascalon [4] : d'après les termes de l'inscription, il y eut là un événement soudain, tenant du miracle [5]. De fait, ni Muqaddasî, ni Nassiri Khosrau, antérieurement à l'inscription du minbar, n'en font mention dans leurs notices sur Ascalon [6]. Ainsi, rien ne contribue à éclaircir le mystère de cette inscription, et on ne peut même formuler aucune conjecture. « A la suite d'événements dont le détail nous échappe, écrit le P. Jaussen [7], le premier ministre de Mustanṣir billah, qui avait dû traverser mille fois le territoire d'Asqalân, trouve une occasion favorable de donner aux aspirations politiques de son maître un état solide, appuyé sur une tradition religieuse locale. » Aucun texte ne vient confirmer ni infirmer cette assertion.

Le monument lui-même est signalé par Haraẁî, qui visita Ascalon pendant l'occupation franque [8], mais il nous faut aller un siècle plus loin pour trouver à ce sujet quelques précisions. Ibn Khallikân [9] écrit que le *Machhad el-Râs* d'Ascalon fut bâti (*banâ*) par Badr. De son côté, Ibn Muyassar cité par Maqrizî [10] mentionne bien que le mausolée d'Ascalon fut commencé par Badr,

(1) Cf. Eutychius, II, p. 38; *Fakhri*, trad. Amar, p. 187; Maqrizi, I, p. 428; Lammens, *Yazîd Ier*, p. 171-173; Ibn Asakir III, p. 203; IV, p. 315, 340, 342.

(2) Cf. Zahiri, p. 45; Hartmann, *Geogr. Nachr. ub. Palastina*, p. 51; Nâbulusî, in *Sitzungsber. Kais. Akad. Wien*, V, p. 341; Vincent et Mackay, *Hébron*, p. 226-227; Sauvaire, *Descr. de Damas*, *Journ. as.*, 1896, I, p. 385, 386. Voir aussi *Journ. as.*, 1895, II, p. 435, mais il est bon d'ajouter qu'en ce passage Nu'aimi copie Ibn'Asâkir (I, p. 222) qui, lui, parle de la tête de 'Alî, fils de Ḥusain. — Yâqût (II, p. 596) parle d'un sanctuaire d'el-Ḥusain près du Bâb el-Farâdis, ne donnant toutefois aucun renseignement sur la tête. Qalqachandî IV, p. 97; Gaudefroy-Demombynes, *Syrie*, p. 40) signale la tête de Ḥusain.

(3) Maqrizi, II, p. 430.

(4) Sinon la courte mention d'une chronique anonyme de basse époque (Zetterstéen, *Beitr. z. Gesch. d. Mamluck.*, p. 233

(5) Abûl-Fidâ (*s. a.* 61) semble ne pas ajouter foi à l'authenticité de cette tête, pas plus que Mujîr el-dîn p. 214; cf. Vincent et Mackay, *Hébron*, p. 228).

(6) Muqaddasi, p. 174; trad Ranking et Azoo, p. 285; Nassiri Khosrau, p. 109.

(7) *Hébron*, II, p. 595.

(8) *Arch. de l'Or. lat.*, I, p. 608. Yâqût (III, p. 673-674) n'en parle pas

(9) Ibn Khallikan, texte ar., I, p. 377.

(10) Ibn Muyassar, p. 38; Maqrizi, I, p. 427; Ali Pacha, IV, p. 91; voir Vincent et Mackay, *Hébron*, p. 228.

donc avant 487 1094, et que son fils Afḍal Chahânchâh acheva l'édifice. Mais il n'y croit guère (*wa-qîlâ*) et déclare qu'en 491.1098, « Afḍal découvrit dans un endroit en ruines la tête de Ḥusain : l'ayant tirée de là, il l'embauma et la transporta dans une boîte à la plus belle maison de la ville ; puis il fit construire une mosquée, et, dès que ce sanctuaire fut achevé, Afḍal s'y rendit à pied, portant lui-même la tête, qu'il déposa à l'endroit qu'il lui avait destiné. » Et, à la suite de ce texte, tous les orientalistes avaient naturellement daté de 491 l'invention de la tête de Ḥusain [1].

Les deux inscriptions viennent établir que cet événement miraculeux se produisit avant 484, puisque telle est la date de l'achèvement de la chaire. Le second texte précise, en outre, que c'est Badr qui *fonda* le sanctuaire : le verbe *anchaa* s'applique toujours à une création et n'offre pas l'ambiguïté de *'amara*. En des pages qui ne sont pas les meilleures de son remarquable ouvrage, le P. Vincent [2] essaie d'atténuer la portée de l'inscription du minbar. Sans autre référence que la célèbre substitution de nom à la Ṣakhra de Jérusalem, le P. Vincent écrit : « Chacun sait aujourd'hui comment se doivent souvent entendre, dans les documents épigraphiques les plus solennels, ces assertions pompeuses faisant honneur à un personnage d'avoir *créé* de la base au faîte des édifices vaguement restaurés par ses soins [3]. » On aimerait que cette opinion, solennelle aussi, soit éclairée par des preuves. Commentant une autre inscription d'Ascalon, le P. Vincent se montre plus circonspect : « Et après tout, la restauration dans ce cas (adaptation d'un édifice antique) modifiait assez profondément la physionomie et le caractère du monument antérieur pour qu'on pût en revendiquer la construction pure et simple [4] ». De fait, Van Berchem a noté cette signification du verbe *anchaa* [5] qui, en l'occurrence, ne s'appliquerait pas à l'édification d'un monument nouveau, mais à l'institution du sanctuaire de Ḥusain.

Mais la question de substitution de culte n'est pas en cause dans mon esprit, car le P. Vincent n'a pas prouvé qu'il existait à Ascalon, avant 484, un

[1] Ravaisse, *Essai sur l'hist. et la topogr. du Caire*, *Mém. Mis fr.*, III, p. 80-81 ; Wuestenfeld, *Fatimiden*, p. 275 ; Derenbourg, *Oumâra*, II, part. fr., p. 151 ; *Enc. de l'Islam*, I, p. 495 ; Gaudefroy-Demombynes, *Syrie*, p. 40, n. 2.

[2] Vincent et Mackay, *Hébron*, p. 225-242.

[3] *Op. cit.*, p. 229.

[4] *Op. cit.*, p. 232-233.

[5] Cf. C. I. A., *Égypte*, I, p. 98-99.

sanctuaire que Badr aurait remanié. Je ferai même au P. Vincent le reproche de « mettre au pluriel ce qui est au singulier », car, après de longues recherches, je suis en mesure d'affirmer que l'inscription de la chaire d'Hébron est presque unique dans l'épigraphie musulmane : je ne connais qu'un autre texte lapidaire[1], dans lequel il soit dit aussi nettement qu'un édifice ait été « créé de la base au faîte ». L'inscription de la collection Ustinow, que le P. Vincent essaie timidement d'utiliser[2], est en dehors du procès : elle représente la stèle d'un individu, encore malaisé à déterminer, qui mourut en 390.

Quoi qu'il en soit de ce problème, la tête de Ḥusain ne devait pas rester à Ascalon : son transfert au Caire, en 548 1153, est un fait connu sur lequel il est inutile d'insister[3]. La chaire devait, près de quarante ans plus tard, être dirigée sur Hébron, mais le mausolée subsistait, et Ibn Baṭṭûṭa vit encore sur sa porte une inscription en attribuant la fondation à un Fatimide[4]. Il n'y a pas de raison de suspecter le témoignage du voyageur africain : Maqrîzî montre, dans son *Sulûk*[5], comment Ascalon résista aux efforts de Saladin, qui « la rasa, l'incendia, et la détruisit complètement », puisque Malik 'Azîz, en 594 1198, dut « la démanteler, en raser les fortifications et en jeter les maisons par terre ». Les Francs, durant leur occupation éphémère d'Ascalon, travaillèrent avec ardeur à en relever les ruines et à en rebâtir la citadelle[6]. En 645 1247, l'ayyoubide Malik Ṣâliḥ ayant à nouveau pris la ville, « en fit raser les fortifications », travail jugé insuffisant par Baibars, qui, en 669 1271, fit raser la citadelle et les murailles jusqu'à terre[7]. Certains monuments, inu-

[1] *Amida*, n° 22.

[2] Vincent et Mackay, *Hébron*, p. 236-237.

[3] Voir les sources citées n. 60-61 : Fâriqi, *in* Ibn Qalanisi, p. 322, n. 1 ; Ibn Iyas, I, p. 67 ; *Wiener Sitzungsberichte*, V, p. 837 ; Ravaisse, *Sur trois mihrabs*, *Mém. Inst. ég.*, II, p. 648 ; Qalqachandi, III, p. 366 ; XI, p. 264 et seq. ; trad. Wüstenfeld, p. 79.

[4] Ibn Battuta, I, p. 125 ; cf. Vincent et Mackay, *Hebron*, p. 233 ; il ne faut peut-être pas désespérer de la retrouver (*Ibid.*, p. 225). Maqrîzî a conservé — certainement en résumé — une inscription que Badr avait fait graver sur le *Burj el-dam*, à Ascalon (Blochet, *Hist. d'Egypte*, p. 205). En voici le texte (Paris, m. ar. 1726, f° 35 *b*) :

مما امر بعمارته السيد الاجل امير الجيوش
على يد عبده ووليه خطلخ فى شعبان

[5] Blochet, *Hist. d'Egypte*, p. 204-205, 247 ; cf. Ibn Khallikan, texte, II, p. 527 ; Maqrizi, II, p. 285 ; *Wiener Sitzungsberichte*, V, p. 354 ; Zetterstéen, *Beitr. z. Gesch. d. Mamlûk.*, p. 235.

[6] Cf. Blochet, *Hist. d'Egypte*, p. 486 ; Michaud, *Hist. d Croisades*, II, p. 481 et seq.

[7] Cf. Blochet, *Hist. d'Egypte*, p. 502-503 ;

tiles au point de vue militaire, dont le Machhad de Ḥusain, auraient donc échappé à cette quadruple destruction [1].

***

2. Les waqfs du Ḥaram d'Hébron. — Texte de construction et fondation au nom de Malik Mu'aẓẓam 'Isa 612. — Cette inscription est gravée sur la porte centrale de la mosquée, dite Bâb-el-Ḥadra. Onze lignes en naskhî ayyoubide du type Coradin [2] : petits caractères. Déchiffré sur *Hébron*, I, pl. I, n° 1.

(1) بسمله... هذا ما أمر بعمله مولانا السلطان الملك (2) المعظم شرف الدنيا والدين أبو العزائم عيسى ابن مولانا الملك العادل (3) سيف الدين أبى بكر ابن أيوب خليل أمير المومنين أدام الله دولتهما (4) وأعلى كلمتهما مضافا إلى ما وقفه وحبسه وتصدق به على المقام (5) الشريف المشتمل على ظرح (*sic*) الانبياء عليهم السلام وذلك جميع القريتين (6) المعروفتين بدورا وكفر بريك بحدهما وحدودهما المشتمل (7) عليها كتاب الوقف بعمارة المشهد المذكور وأرزاق خدامه وبر[سم] (8) ضيافة زائره وكسوته ووقوده وقفا موبدا وحبسا محرما (9) إلى أن يرث الله الارض ومن عليها وهو خير الوارثين (10) تقبل الله منه وغفر له ولوالديه ولجميع المسلمين وصلى الله (11) على محمد خاتم النبيين وذلك فى غرة المحرم سنة اثنا عشر وستمائة

(1) Voici ce qu'a ordonné de faire notre maître le sultan, el-Malik (2) el-Mu'aẓẓam, Charaf el-dunyâ wal-dîn, Abû'l-'Azâim 'Isâ, fils de notre maître el-Malik el-'Adil, (3) Saif el-dîn, Abû Bakr, fils d'Ayyûb, l'ami du prince des croyants, — que Dieu fasse durer leur règne (4) et élève leur parole ! — en addition à ce qu'il a constitué waqf, immobilisé et donné en aumône, en faveur du mausolée (5) saint qui renferme les tombeaux des Prophètes, sur eux soit la paix ! (Ces waqfs comprennent) la totalité des deux villages (6) appelés Dûrâ et Kafar Barîk, dans l'intégrité de leur territoire et avec leurs dépendances, définies 7 dans l'acte de waqf, et dont les revenus seront affectés à l'entretien du susdit sanctuaire et aux gages de ses employés, à (8) l'hospitalité de quiconque le visitera, au voile (du tombeau et à l'éclairage. C'est un waqf éternel, une fondation sacrée (qui du-

Quatremère, *Mamlouks*, I, *b*, p. 84 ; Mufaddal in *Patrol. or.*, XII, p. [184] 526.

(1) Van Berchem a noté de semblables destructions, qu'on peut taxer d'exagération (*Inscr. ar. de Syrie*, *Mém. Inst. ég.*, III, p. 432-434 ; C. I. A., *Jérusalem*, I, p. 133, 134 ; Van Berchem et Fatio, *Voy. en Syrie*, I, p. 341, n. 3 ; cf. Vincent et Mackay, *Hébron*, p. 228, n. 1).

(2) Voir C. I. A., *Jérusalem*, I, p. 123, n. 3.

rera) (9) jusqu'au jour où Dieu héritera de la terre et de ceux qui l'habitent (1), car Il est le meilleur des héritiers (2). (10) Que Dieu agrée de lui cette œuvre) et lui pardonne, ainsi qu'à ses père et mère, et à tous les musulmans ! Que Dieu accorde sa bénédiction (11) à Mahomet, le sceau des Prophètes ! (Cette construction a été achevée (3)) le 1er muḥarram de l'année 612 (2 mai 1215)

Avant d'aborder le commentaire détaillé de cette inscription, il paraît nécessaire d'en expliquer succinctement l'objet. Malik Mu'aẓẓam ordonne d'édifier (*'amal*) une partie de l'édifice qui n'est pas définie, peut-être le Bâb el-Ḥadra lui-même si l'inscription est *in situ* (4). Cette construction fut terminée au premier jour de l'an 612. L'inscription rappelle en outre une fondation pieuse que le sultan de Damas venait de faire en faveur du Ḥaram. Ces détails sont brièvement confirmés par Mujir el dîn (5) : « Il *restaura* la mosquée d'Hébron et lui constitua en waqf les deux bourgs de Dûrâ et de Kafar Barîk. »

Ligne 2. — Malik Mu'aẓẓam 'Isà porte ici la kunya *Abû'l-'Azâim*, qu'on retrouve, à Jérusalem, dans trois textes moins anciens (6). Van Berchem a noté que ce souverain portait dans ses inscriptions jusqu'à quatre kunya différentes se succédant chronologiquement, et n'a pu en découvrir la raison : Abû'l-Manṣûr, Abû'l-Fatḥ, qui semble seul se rencontrer dans les chroniques (7), Abû'l-Muẓaffar (8), et Abû'l-'Azâim.

Lignes 3-4. — L'eulogie s'adresse aux deux sultans, Malik Mu'aẓẓam et son père Malik 'Adil ; en effet, ce dernier avait associé son fils au pouvoir, à la fin de 596/1200, lui octroyant spécialement le gouvernement de la Syrie (9).

(1) Allusion à *Coran*, XIX, 41.

(2) Allusion à *Coran*, XXI, 39.

(3) Van Berchem a montré, à l'aide de nombreux exemples, le sens qu'il fallait donner à *wa-dhalika* (C. I. A., *Égypte*, I, p. 252,303, 321, 350 ; *Jérusalem*, I, p. 172-173 .

Le texte le plus net est le n° 168 de C. I. A., *Égypte*.

(4) On verra, plus bas, que c'est le cas pour l'inscription de Barqûq.

(5) Trad. Sauvaire, p. 87.

(6) C. I. A., *Jérusalem*, I, n° 55 et p. 171 n. 1.

(7) Blochet, *Hist d'Égypte*, p. 359.

(8) J'ai moi-même en vain essayé d'élucider cette question (C. I. A., *Jérusalem*, I, p. 463). Précisément j'ai lu un peu vite l'inscription d'Hébron (De Luynes, *Voy. à la mer Morte*, II, p. 191) : Sauvaire a lu الملك المظفر شرف الدين (reproduit tel quel dans Vincent et Mackay, *Hebron*, p. 204), ce qui n'est pas possible. On pourrait songer à remplacer المظفر par المعظم ou plutôt à rétablir le texte ainsi : الملك [المعظم ابى] المظفر.

(9) Blochet, *Hist. d'Égypte*, 264 ; Sauvaire, *Descr. de Damas*, J. A., 1895, II, p. 248 ; Van Berchem, *Ar. Inschr. aus d. Ostjordan., Zeits.*

Il existe d'ailleurs d'autres inscriptions avec une eulogie double intéressant les mêmes princes [1].

Ligne 5. — طرح est pour ضرح [2], que je lis *ḍuruḥ*. Cette forme de pluriel du mot *ḍariḥ* est inconnue des dictionnaires, mais déjà le pluriel *anṣâr*, de *naṣr*, était dans le même cas, et on ne peut plus en nier l'existence [3]. Cette forme de pluriel n'a d'ailleurs rien d'extraordinaire : *surur*, pl. de *sarîr*, *sufun*, pl. de *safîna*, *subul*, pl. de *sabîl*.

Ligne 6. — Le P. Abel a donné un commentaire très exact des noms géographiques cités dans cette inscription et les deux suivantes [4]. Je me bornerai à ajouter quelques renseignements complémentaires. — Dûrâ est une localité très ancienne, puisqu'on la trouve non seulement dans l'Ancien Testament, mais aussi dans les listes géographiques du temple de Karnak aux noms de Thoutmôsis III et de Sheshonq Ier [5] : elle existe encore [6]. — Kafar Barîk est l'ancien nom du village actuel de Beni Naim : l'identification est facilitée par la tradition du tombeau de Loth [7].

On ne peut guère lire autre chose que *ḥadd* et *ḥudûd*, bien que l'emploi simultané du singulier et du pluriel ait de quoi étonner. Je prends le premier dans le sens de *limite*, et je traduis *ḥudûd* par *dépendances*, ce qui a déjà été établi par Van Berchem [8]. Lecture et traduction me semblent confirmées par le passage suivant qui relate une fondation de Saladin en faveur des descendants du calife 'Umar ibn el-Khaṭṭâb : *ḥabbasa naḥiyata chabâs el-milḥ wa-mâ ma'ahâ jami'a dhalika bi-ḥaddihi wa-ḥudûdihi wa-paribihi wa-ba'idihi*, « il immobilisa le village de Chabâs el-Milḥ et ce qui en dépend [9], le tout avec ses limites et dépendances, proches ou lointaines [10] ».

d. d. Pal.-Ver., XV, p. 89 ; Van Berchem, *Sur la route des villes saintes*. J. A., 1910, II, p. 152 ; C. I. A., *Jérusalem*, I, p. 113, 179.

[1] C. I. A., *Jérusalem*, I, n° 58, et p. 180, n. 1.

[2] Voir plus haut, p. 219 n. 3 ; et طريح in C. I. A., *Égypte*, I, n° 464.

[3] Cf. C. I. A., *Égypte*, I, p. 87.

[4] *Revue Biblique*, 1923, p. 92-96.

[5] Cf. Maspero, *Et. de mythol. et d'archéol.* V, p. 72-73, 114.

[6] Cf. Kampffmeyer, *Z. d. d. Pal.-Ver.*, XVI, p. 13-14.

[7] Cf. Muhr el-din, p. 23-24 ; Ibn Battuta, I, p. 117-118 ; Zahiri, p. 24 ; Hartmann, *Geogr. Nachrichten*, p. 32-33 ; Nâbulusî, in *Wiener Sitzungsberichte*, V, p. 349 et Z. D. M. G., XXXVI, p. 398.

[8] Cf. C. I. A., *Égypte*, I, p. 39-41.

[9] Sur le sens de *mâ ma'a*, cf. C. I. A., *Égypte*, I, p. 568, note.

[10] Qalqachandi, XIII, p. 42. Le village en question, situé dans la partie occidentale du Delta, à proximité de Dasûq, était un waqf des descendants du Prophète à la fin du VIIIe, XIVe siècle (Ibn-el-Ji'an, p. 81).

Lignes 6-7. — Les extraits d'actes de waqf gravés sur pierre font assez souvent mention de la minute de l'acte de waqf (*waqfiya*) : le document épigraphique n'est qu'un simple témoin, contenant certaines clauses essentielles, devant parer aux chances de destruction de l'acte écrit [1]. Sous des formules diverses, — ici : *el-muchtamil ʿalaiha kitâb el-waqf*, — l'épigraphe rappelle ce titre, qui était seul authentique, parce que revêtu des signatures du donateur, du fonctionnaire de l'administration des fondations et des témoins [2] : le texte gravé insiste même quelquefois pour affirmer que la minute a été légalisée d'une façon solennelle en chambre du tribunal du qâḍî [3]. Dans le texte authentique, les villages, ou leurs parcelles cadastrales, étaient désignés moins sommairement, et les immeubles soigneusement localisés et délimités. Certains de ces titres sont de véritables volumes : je n'en veux citer pour exemple que les copies d'actes de waqf de Qâitbây, qui se trouvent à Paris, à la Bibliothèque Nationale [4]. Le titre original était déposé aux archives du dîwân des Waqfs et des copies étaient délivrées à l'établissement bénéficiaire et au tribunal du grand qâḍî [5] : si ce document venait à être perdu, on dressait, en cas de besoin, un procès-verbal de la fondation, légalisé par le qâḍî [6], et c'est alors que les extraits gravés sur pierre pouvaient rendre des services.

Lignes 7-8. — Les revenus des deux villages sont affectés d'une façon expresse : ils devaient contribuer d'une manière générale à l'entretien du sanctuaire, et notamment à l'éclairage et à l'achat des voiles recouvrant les tombeaux. Le mot *kiswa* comporte des acceptions multiples, il pourrait

[1] Un des extraits les plus longs, celui de la madrasa Achrafiya du Caire, a été gravé « pour servir de mémorandum », *tadhkira* (C. I. A., *Égypte*, I, n° 247).

[2] On lit dans l'inscription de la Mirjâniya, à Bagdad (Massignon, *Mission en Mésopotamie*, II, p. 11-12), « ainsi qu'il est exposé dans l'acte de waqf, qui a été scellé des sceaux des qâḍîs de l'islam, orné des attestations de notables émirs et vizirs. » Pour le reste du texte M. Massignon croit, à tort semble-t-il, que c'est la *waqfiya* elle-même (voir une remarque de Van Berchem, C. I. A., *Jérusalem*, I, p. 6, n. 2).

[3] Cf. C. I. A., *Égypte*, I, n° 247 ; *Syrie du Nord*, I, n° 49 ; et c'est ainsi qu'il faut comprendre, au lieu de *ayant fait l'objet d'un jugement*, dans Sauvaire, *Descr. de Damas*, J. A., 1895, II, p. 276.

[4] Ms. ar. 1118.

[5] Encore aujourd'hui, au Caire, le ministère des Waqfs et la Maḥkamat Charʿiya possèdent dans leurs archives d'anciens titres de waqf, ou devraient les posséder (cf. C. I. A., *Égypte*, I, p. 250, n. 4 ; *Jérusalem*, I, p. 10, 194 ; *Bulletin du Com. de cons. de l'Art ar.*, XXXII, p. 77, 165).

[6] Cf. Mujir el-Din, p. 158, 163 ; C. I. A., *Jérusalem*, I, p. 198, 319.

désigner les nattes et les tapis qu'on trouve encore à profusion sur le sol de la mosquée [1]. Mais il ne faut pas oublier que c'est par ce terme de *kiswa* que l'on désigne habituellement le voile qui recouvre le cénotaphe d'Abraham [2]. Ces voiles sont encore aujourd'hui nombreux sur les cénotaphes : sur celui d'Abraham, le pèlerin Aly-bey en compta neuf étendus l'un sur l'autre [3]. C'est enfin sur ces revenus qu'étaient pris les salaires des employés et les dépenses inhérentes à l'hospitalité des pèlerins. Nous verrons plus loin quelle acception il convient de donner au mot *ḍiyâfa* sous Malik Mu'azẓam, et nous gardons ici le terme vague et général d'*hospitalité*.

* * *

3. Acte de waqf anonyme et sans date. Fin du VIIe siècle. — Plaque de marbre encastrée au-dessous de l'inscription précédente. Cinq lignes en naskhi mamlouk ancien. Ce texte a été correctement publié par le P. Jaussen (*Hébron*, I, n° 2 ; voir pl. II, n° 1), à part deux ou trois inadvertances ; je crois devoir le donner à nouveau afin de justifier une traduction différente.

(1) بسمله... هذا ما أوقفه وحبسه وأبده [4] وتصدق به ابتغاء وجه الله تعالى ورجاء ثوابه
ملوك المسلمين تغمدهم الله بالرحمة ما يذكر من ضياع الوقف بجميع (2) حدودهم
على المقام الشريف المشتمل على ضريح سيدنا الخليل والانبياء عليهم السلم وهى قرية
دورا وكفر بريك ودير صفوان وخرسا وادنا وحلحول بكمالهم (3) ومن قرية طيبة الاسم
وخارجها دير عسفين من ساحل قاقون ثمانية أسهم وخمسى سهم من أربعة وعشرين
قيراط (*sic*) ونصف قرية زكرياء من عمل القدس الشريف على مصالح الحرم
الشريف (4) وأرزاق خدامه وسماطه وضيافة زواره وكسوته ووقوده وعمارته وعمارة
مشاهد لوط ويونس واليقين عليهم السلم ووقودهم وأرزاق خدامهم وكذلك قرية
(5) ارطاس من عمل القدس وقرية الانقر وقفا على المقام الشريف ورباطه وبيمارستانه

(1) Cf. Vincent et Mackay, *Hébron*, p. 18. — Voir, pour cette signification, Maqrizi, II, p. 274.

(2) Cf. Ibn Iyas, II, p. 46 ; III, p. 132, 137 ; C. I. A., *Égypte*, I, p. 346, n. 1.

(3) Cf. Isambert, *Itin. de l'Orient, Syrie*, p. 223 ; Vincent et Mackay, *Hébron*, p. 5, 19, n. 1, 26, 28.

(4) Voir le formulaire donné dans Qalqachandi, XIV, p. 354.

وطهارته وقفا مؤبدا وحبسا محرما إلى أن يرث الله الارض ومن عليها وهو خير الوارثين تقبل الله منهم برحمته

(1) Voici ce qu'ont constitué waqf, immobilisé, fondé à perpétuité et donné en aumône, dans le désir de voir la face de Dieu et dans l'espoir de sa récompense, les rois des musulmans, que Dieu les couvre de sa miséricorde ! Ce sont les villages du Waqf (1), mentionnés ici, dans l'intégrité de (2) leurs limites, constitué en faveur du sanctuaire sacré qui renferme le tombeau de notre seigneur l'Ami (de Dieu) et ceux des Prophètes, — sur eux soit la paix ! — c'est-à-dire, les villages de Dûrà, Kafar Barîk, Dair Safwân, Kharsà, Idnà et Ḥalḥûl, tout entiers (3), et, du village de Tayyibat el-Ism, ainsi qu'en outre (2), de Dur 'Asfîn, dépendant du district maritime de Qâqûn, huit parts et deux cinquièmes sur vingt-quatre parts, et la moitié du village de Zakaryâ, dépendant de la province de Jérusalem, (fondation faite) pour les besoins du sanctuaire sacré (4), les gages de ses employés, le repas (qui y est donné), l'hospitalité des pèlerins, le voile du tombeau, l'éclairage, et (en général), l'entretien (de ce sanctuaire et des mausolées de Loth, de Jonas et d'el-Yaqîn — sur eux soit la paix ! De même, (ils ont constitué) waqf le village (5) d'Urṭâs, dépendant de la province de Jérusalem, et le village d'el-Unqur, en faveur du sanctuaire sacré, de son hospice, de son hôpital et de son bassin à ablutions. C'est une fondation perpétuelle et sacrée jusqu'au jour où Dieu héritera de la terre et de ceux qui l'habitent, car Il est le meilleur des héritiers (6). Que Dieu, en sa miséricorde, daigne agréer (leur œuvre !).

Nous avons une liste des villages constitués en waqf, pour subvenir à des frais divers du Ḥaram d'Hébron, par les « rois des musulmans ». Une troisième inscription, étudiée ci-après, mentionnera un nouveau village : elle est donc postérieure au présent texte, et nous verrons qu'elle est datée de 796/1394. Il s'agit maintenant de trouver une date *post quem* : j'ai pu y arriver, mais non sans laisser une marge de plus d'un siècle.

La formule anonyme « rois des musulmans » pourrait tout aussi bien convenir aux souverains ayyoubides qu'aux sultans mamlouks. Mais il nous faut bien noter la fréquence de titres du même genre au début de la dynastie bahride. Chajarr el-durr fut nommée « reine des musulmans » : le fait est attesté par les chroniques (4). Plus tard, on trouvera pour Lâjîn le titre de « seigneur des

(1) C'est-à-dire, la « fondation du Ḥaram », cf. C. I. A., *Jérusalem*, I, p. 174.

(2) Je comprends خارجها « hors des limites » de Tayyibat el-Ism, et le mot serait mis là pour bien préciser que la localité suivante n'en est pas une dépendance. Cf. l'expression opposée *dâkhil fî ḥudûd* ... (Qalqachandi, IV, p. 119).

(3) Voir ci-dessus, p. 221, n. 1-2 et p. 229, n. 1-2.

(4) Blochet, *Hist. d'Égypte*, p. 542; Maqrizi, II, p. 237.

rois musulmans [1] », cependant qu'un historien appelle Malik Nâṣir Muḥammad ibn Qalâwûn « rejeton des grands rois [2] », et qu'un document désigne un intendant des waqfs « des rois » à Damas [3].

A vrai dire, ce détail n'est pas suffisant pour dater une inscription anonyme, dont la rédaction laisse supposer un geste purement administratif d'un intendant des deux ḥarams, chargé par le gouvernement de mettre de l'ordre dans les fondations après une situation troublée. Or tel était bien le cas au début du règne de Baibars, à la suite de l'occupation d'Hébron par les hordes mongoles d'Houlagou [4]. Le fait est précisé par Maqrîzî [5], sous l'année 659/1261 : « Baibars détacha des fiefs des émirs toutes les fondations pieuses affectées à l'entretien de la ville d'Hébron. » Le sultan ne s'en tint pas là, et, après avoir reconstruit le tombeau d'Abraham en 666/1268 [6], « il ajouta aux revenus de ce sanctuaire des sommes affectées à ceux qui le desservaient [7] ».

Mais un autre fait permet d'avancer encore dans le VIIe siècle de l'hégire. Une des localités citées, Ṭayyibat-el-Ism, figure parmi les apanages distribués en 663/1264 par le sultan Baibars à la suite de la prise de Césarée. Elle échut, moitié à l'émir Saif-el-dîn Qalawûn, le futur sultan, moitié à l'émir 'Izz el-dîn Ygân Rukni [8], qui, sous l'inculpation de complot, fut, en 669/1276, emprisonné dans la citadelle du Caire [9], où il mourut, en 670/1277 [10]. L'inscription parle de waqfs royaux : c'est donc seulement en 669 qu'après une confiscation probable, le village en question put, pour moitié, faire partie du domaine de la couronne.

Enfin, un dernier indice permet d'affirmer que cette inscription n'a pu être gravée avant l'an 680. Vers la fin de ce texte il est question de waqfs constitués en faveur de l'hospice et de l'hôpital : il ne peut s'agir que du *Rîbâṭ Man-*

[1] C. I. A., *Égypte*, I, n° 462.

[2] Cf. Zettersteen, *Gesch. d. Mamlûk*, p. 53.

[3] Qalqachandî, XII, p. 61, Gaudefroy-Demombynes, *Syrie*, p. 164, n. 1.

[4] Cf. Quatremère, *Mamlouks*, I, *a*, p. 98.

[5] *Ibid.*, p. 140.

[6] Cf. *Ibid.*, I, *b*, p. 48, 51.

[7] Cf. Mujîr el-Dîn, p. 249 ; Maqrîzî, II, p. 303. — En 664/1265, Baibars s'était rendu à Hébron en pèlerinage et, à cette occasion, avait interdit aux non-musulmans l'entrée du tombeau d'Abraham, qu'ils pouvaient jusque-là visiter moyennant une taxe (Quatremère, *Mamlouks*, I, *b*, p. 27). Il accomplit un second pèlerinage en 668/1270, et distribua d'abondantes aumônes (*Ibid.*, p. 75).

[8] Cf. Quatremère, *Mamlouks*, I, *b*, p. 13 ; Muʿaddal, in *Patrol. or.*, XII, p. [140] 482.

[9] Cf. Quatremère, *Mamlouks*, I, *b*, p. 89 ; Muʿaddal, p. [201] 573.

[10] Cf. Quatremère, *Mamlouks*, I, *b*, p. 145.

ṣùrî et du *Bìmâristàn Manṣùrî*, édifiés par Qalàwùn, respectivement en 679 et en 680 1280 [1]. Cette dernière date semble être la plus reculée que puisse fournir une analyse du texte : à prendre à la lettre l'eulogie qui suit la mention des « rois des musulmans », on pourrait encore atteindre la mort de Qalawùn (689 1290), compris parmi ces rois comme fondateur de l'hospice et de l'hôpital.

Ce document offre un intérêt remarquable à cause des nombreuses localités mentionnées. On connaît déjà Dùrà et Kafar Barìk, citées dans l'inscription précédente, et je viens de parler de Ṭayyibat el-Ism. Par contre, Dair Ṣafwàn a résisté à tout effort d'identification : je n'ai, d'autre part, rien à ajouter aux développements du P. Abel au sujet de Kharsà, d'Idnà, de Dair 'Asfìn et d'el-'Uqur.

Halḥùl, cité dans le *Livre de Josué* (XV, 58), est bien connu des voyageurs et des géographes arabes [2], qui y notent le tombeau de Jonas.

Le P. Abel a surtout étudié la Qàqùn franque, mais la localité arabe n'a pas moins d'importance [3]. Elle était défendue par une citadelle qui fut restaurée en 665 1267, quelque temps après la prise de Césarée [4], mais qui ne put résister en 670 1272 à un raid des Francs [5]. Au point de vue politique, Qàqùn était, sous les Mamlouks, un relai de poste sur la route du Caire à Damas, viâ Gaza [6], et on y trouvait un colombier pour la poste aux pigeons [7], ainsi qu'une écurie de chameaux pour le transport de la neige de Syrie en Égypte [8].

[1] Muḥr el-Dìn, p. 222-223, 242 ; Quatremère, *Mamlouks*, I, *b*, p. 242 ; de Luynes, *Voy. à la Mer Morte*, II, p. 195.

[2] Yaqùt, II, p. 316 ; *Marasid*, I, p. 344 ; Zahiri, p. 24 ; Hartmann, *Geogr. Nachr.*, p. 32 ; Muḥr el-Dìn, p. 13-14, 32, 263 ; Nabulusi, in *Wiener Sitzungsber.*, V, p. 349 ; et Z. D. M. G., XXXVI, p. 396, 399 ; Quatremère, *Mamlouks*, I, *b*, p. 256 ; Basset, *Nédromah*, p. 188. — Voir, en outre : Carmoly, *Itinéraires*, p. 242, 388, 435 ; Kampffmeyer, *Alte Namen*, Z. D. P. V., XVI, p. 39.

[3] Cf. la notice de Quatremère, *Mamlouks*, I, *b*, p. 254-256 ; Yaqùt, IV, p. 18 ; *Marasid*, II, p. 380 ; Qalqachandi, IV, p. 100, 199 ; XII, p. 334 ; Gaudefroy-Demombynes, *Syrie*, p. 39, 178.

[4] Quatremère, *Mamlouks*, I, *b*, p. 40.

[5] *Ibid.*, p. 101.

[6] Cf. Zahiri, p. 118, 119 ; Hartmann, *Geogr. Nachr.*, p. 72 ; Abu'l Maḥasin, éd. Popper, VI, p. 233 ; Clermont-Ganneau, R. A. O., III, p. 258 ; Qalqachandi, XIV, p. 379 ; Gaudefroy-Demombynes, *Syrie*, p. 243.

[7] Quatremère, *Mamlouks*, II, *a*, p. 40 ; Qalqachandi XIV, p. 393 ; Gaudefroy-Demombynes, *Syrie*, p. 253. Hartmann, *Geogr. Nachr.*, p. 84-86.

[8] Qalqachandi, XIV, p. 397 ; Gaudefroy-Demombynes, *Syrie*, p. 256.

A l'époque de Mujir el-dîn, le village de Zakaryà, dont l'écrivain connaît l'emploi des revenus en faveur du Ḥaram [1], formait la limite du district d'Hébron du côté de l'occident : l'inscription le donne comme appartenant au canton de Jérusalem.

Urṭàs est un village au nord d'Hébron : c'est près de là que se trouvent les Vasques de Salomon, en arabe *Birkata'l-mardjî* [2].

Les trois sanctuaires qui devront, en même temps que le Ḥaram, bénéficier de ces fondations royales, sont le sanctuaire de Loth, à Kafar Barîk, où on lisait naguère une inscription coufique, fort ancienne, sur le linteau de pierre au-dessus de la porte [3] ; le sanctuaire de Jonas, à Ḥalḥûl, et le *Machhad el-Yaqîn*, ou plus exactement le *Machhad el-Ḥaqq el-Yaqîn*, le « sanctuaire de la Vérité évidente », dont une inscription coufique fait remonter l'origine à l'an 352/963 [4].

***

4. Acte de fondation au nom du sultan Barqûq. 796. — Plaque de marbre, « sur la porte qui ouvre dans la nef latérale est de la basilique byzantine, à côté de la porte dite (Bâb) el-mubâkharah, donnant accès au cénotaphe de Sarah [5] ». Cette plaque est donc restée en place, car Mujîr el-dîn a signalé cette inscription [6] : « (Barqûq) constitua en waqf le village de Dair Iṣṭiyà, une des dépendances de Naplouse, pour le *Simâṭ* (repas) de notre seigneur el-Khalîl, et mit pour condition que le revenu n'en serait affecté qu'à cette distribution publique de vivres seulement. L'acte de donation fut gravé sur le seuil [7] de la porte du masjid de notre seigneur el-Khalîl qui est la plus orientale des trois portes situées au dedans du mur (de Salomon [8]), et qui se trouve derrière le *Maqâm*

[1] Mujir el-Din, p. 231.

[2] Mujir el-Din, p. 190 ; C. I. A., *Jérusalem*, I, p. 243.

[3] Cf. De Luynes, *Voyage*, I, p. 229-231.

[4] Ibn Baṭṭuṭa, I, p. 118 ; Zahiri, p. 24 ; Hartmann, *Geogr. Nachr.*, p. 33 ; Nabulusi, in *Wiener Sitzungsber.*, V, p. 348-349 ; et Z. D. M. G., XXXVI, p. 398 ; Mujir el-Din, p. 24 ; De Luynes, *Voyage*, I, p. 220-226 ; Muqaddasi, p. 151, 173, trad. p. 247, 283.

[5] *Hébron*, I, p. 88.

[6] Mujir el-Din, p. 250 ; cf. Vincent et Mackay, *Hébron*, p. 217, n. 4.

Cette libéralité de Barqûq pouvait être la conséquence d'un vœu : lorsqu'il fut détrôné et emprisonné à Karak, Barqûq s'était mis sous la protection d'Abraham (Ibn Iyas, I, p. 280).

[7] *Lire* : linteau.

[8] Cf. Mujir el-Din, p. 13 et seq.

de la Dame Sârah, du côté du Levant ». — Cinq lignes en naskhi mamlouk, petits caractères.

(1) بسمله... هذا ما وقفه وحبسه وسبله رجاء للثواب و(ا)بتغاء (1) لما عند الله فى المآب يوم يجزى الله المتصدقين ولا يضيع أجر المحسنين مولانا السلطان المالك الملك الظاهر سيف الدنيا والدين سلطان الاسلام والمسلمين محيي العدل فى العالمين صاحب سبل القبلتين خادم الحرمين الشريفين سيد (2) الملوك والسلاطين قسيم أمير المومنين أبو سعيد برقوق بن السعيد الشهيد شرف الدنيا والدين أبى المعالى أنس خلد الله تعالى سلطانه ونصر جيوشه وجنوده وأعوانه وأفاض على الكافة جوده وبره واحسانه بنية صادقة صالحة وطوية (2) إلى فعل الخير جانحة (3) وذلك جميع (3) القرية المعروفة بدير اصطيا من عمل نابلس المعمورة على السماط المبارك بالحرم الشريف حرم سيدنا الخليل عليه الصلاة والسلام مختصا بما يحتاج إليه السماط المشار إليه من المون اللازمة وهى القمح والعدس والزيت بحكم أن لا يصرف من ريع الوقف (4) المذكور الدرهم الفرد فى غير ذلك بعد إبطال ماكتب به لارباب الرواتب على القرية المذكورة وغيرهم ممن رتب له عليها شىء بالجملة الكافية وقفا صحيحا شرعيا معتبرا موبدا مخلدا على مر الشهور والايام والسنين والاعوام لايغيره التعداد (3) والتكرار ولا يبداه اختلاف الليل والنهار فمن بدله بعد ما سمعه فإنما إثمه على الذين يبدلونه إن الله سميع عليم حسب المثال الشريف الوارد على يد المقر السيفى يلبغا السالمى الخاسكى الظاهرى على المقر السيفى جنتمر الظاهرى ناظر الحرمين الشريفين عز الله نصرهما وصلى الله على سيدنا محمد تأريخه سابع عشر من ربيع الاول سنة (5) ستة [وتسعين] وسبع مائة

Voici ce qu'a constitué waqf, immobilisé et consacré, — dans l'espoir de la récompense et dans le désir d'obtenir ce qui est auprès d'Allah, au lieu du rendez-vous, le jour

(1) En réalité, l'omission paraît être voulue, le même *alif* servant à للثواب et à ابتغاء (cf. C. I. A., *Jérusalem*, I, p. 147, n. 1).

(2) Suggestion du P. Jaussen.

(3) Comparer une phrase de même rythme dans l'acte de fondation de la Mirjâniya, à Bagdad (Massignon, *Mission en Mésopotamie*, II, p. 8-9) : *'an niyat ṣâdiqa ṣafiya wa-sarira lil-khair wâfiya*.

(4) Pour ce mot et le précédent, suggestion du P. Jaussen, rendue vraisemblable par la présence des deux mots dans un autre document (Qalqachandi, XI, p. 342).

(5) La fin d'après le P. Jaussen : voir plus bas le commentaire.

où Dieu récompensera ceux qui font l'aumône et ne fera pas perdre la rétribution de ceux qui pratiquent le bien (1), — notre maître le sultan, le souverain, el-Malik el-Ẓâhir, Saif el-dunyâ wal-dîn, le sultan de l'islam et des musulmans, le vivificateur de la justice dans les mondes, le maître des voies d'accès des deux qibla, le serviteur des deux ḥarams sacrés, le seigneur (2) des rois et des sultans, l'associé de l'émir des croyants, Abû Sa'îd Barqûq, fils du bienheureux défunt Charaf el-dunyâ wal-dîn, Abû'l-Ma'âlî Anas, que le Très-Haut éternise son sultanat, qu'Il donne la victoire à ses armées, à ses troupes et à ses auxiliaires, et qu'Il prodigue à tous sa libéralité, sa justice et sa bonté! (Ce waqf, qu'il a constitué dans une intention pure et intègre et dans un dessein inclinant à pratiquer le bien, comprend la totalité (3) du village appelé Dair Isṭiyâ, du district florissant de Naplouse, en vue du repas béni (qui se donne) au sanctuaire sacré, sanctuaire de notre seigneur l'Ami, — sur lui la bénédiction et la paix! — spécialement pour tout ce qui est nécessaire au susdit repas comme provisions indispensables, à savoir du blé, des lentilles et de l'huile, à charge de ne pas dépenser à un autre usage un seul dirhem du revenu du waqf (4) susdit. Sont abolies les dispositions antérieures stipulées sur (les revenus du) village susdit en faveur de fonctionnaires et d'autres personnes inscrites sur (les revenus de) ce village pour un salaire quelconque. La totalité complète forme une fondation authentique, légale, digne d'être prise en considération, perpétuelle pour la durée des mois, des jours et des années, sans qu'une répétition ou (5) un renouvellement puissent la modifier, ni que la succession des nuits et des jours puisse l'altérer. Or, quiconque changera ces dispositions après en avoir pris connaissance commet un crime qui retombera sur ceux qui l'imiteront : Dieu entend et sait tout (*). Ceci est conforme à la minute royale parvenue, par les soins de Son Excellence Saif el-dîn Ylbugâ el-Sâlimi, page d'el-Malik el-Ẓâhir, à Son Excellence Saif el-dîn Jantamir el-Ẓâhirî, intendant des deux ḥarams sacrés, que Dieu glorifie leur victoire! Qu'Il donne sa bénédiction à notre seigneur Mahomet! A la date du 17 rabî' I de l'an 796/20 janvier 1394.

Lignes 1-2. — Le protocole du sultan Barqûq renferme quelques titres connus : l'un d'eux cependant est présenté sous une forme peu courante. L'épigraphie n'avait révélé jusqu'ici que *ṣâḥib el-qiblatain* (3) et *malik el-qiblatain* (4), qui qualifient surtout Baibars et deux fois Qalâwûn. Les chroniques connaissaient en outre : *sulṭân el-qiblatain*, donné dans un prône à l'ayyoubide Malik Kâmil (5) ; *ḥâmî el-qiblatain* (6) ; *khâdim el-qiblatain* (7) et étendaient le titre à

(1) *Coran*, XII, 88, 90.

(2) *Coran*, II, 177.

(3) Forme la plus fréquente (cf Qalqachandi, X, p. 59; XIII, p. 350); *Cit. Damas.*, n° 7; Van Berchem, *Ar. Inschr., Beitr. z. Assyr.*, VII, n° 2, 3; C. I. A., *Égypte*, I, n° 82, 95; De Luynes, *Voyage*, II, p. 206 (où il faut corriger *ṣâḥib el-qibla*). — Un document qualifie ainsi Mahomet (Qalqachandi, XII, p. 371).

(4) J. A., 1922, I, p. 77; *Cit. Damas.*, n° 9 (*malik*).

(5) Ibn Khallikan, texte, II, p. 67; Blochet, *Hist. d'Égypte*, p. 420, n. 1.

(6) Qalqachandi, VI, p. 124, VII, p. 389; VIII, p. 25, 88.

(7) Qalqachandi, XIV, p. 307.

d'autres sultans de la dynastie bahride. L'intérêt de ce texte est donc double, puisque le titre est décerné à un souverain circassien, et que nous en voyons une variante, — *ṣâḥib subul el-qiblatain*, — inventée peut-être par ʿAlà el-dîn Karakî, qui fut secrétaire de la chancellerie de Barqûq [1].

Ligne 2. — Détail plus remarquable encore, le père de Barqûq, Anas, porte un surnom en *dunyâ* et *dîn*. En principe, ces surnoms sont souverains et ne sont portés que par un prince régnant. Les exceptions à cette règle, sous les Mamlouks, pour n'être pas très nombreuses, augmentent peu à peu, et il semble intéressant d'en fixer un classement provisoire [2].

Ces surnoms sont, en fait, sous les Mamlouks, parfois donnés au *sultan précédent défunt* [3] ou encore à l'*héritier présomptif officiellement désigné* [4]. Mais voici des cas tout à fait spéciaux : le premier propriétaire du sultan Malik Ẓâhir Baibars, nommé dans un texte inédit de son mausolée, au Caire, ʿAlà el-dunyà wal-dîn Aidakîn ; un beau-frère du même Baibars, Muḥammad ibn Barakat-Khân [5] ; enfin, le tout-puissant vice-roi de Syrie, Tankiz [6].

Le cas d'Anas, père du sultan Barqûq, vient s'ajouter aux précédents : Anas n'a pas régné, mais il a joui, à compter de son arrivée en Égypte, d'une situation assez honorable. Néanmoins l'épitaphe qu'on lit sur la porte d'entrée

[1] On le trouve dans une lettre qu'il rédigea, adressée au sultan de Tunis (Qalqachandi, VII, p. 380) ; il est remarquable qu'on y rencontre les eulogies employées par le rédacteur de l'inscription d'Hébron.

Un modèle de protocole donne enfin la variante *musallih subul el-qiblatain* (Qalqachandi, VI, p. 124 ; VII, p. 379).

[2] Voir, sur cette question, C. I. A., *Égypte*, I, p. 761, 763-764.

[3] Cf. Qalqachandi, VII, p. 389, XIII, p. 350-351, 382 ; C. I. A., *Égypte*, I, nos 102, 113, 471, 476 ; *Jérusalem*, I, nos 44, 51 ; *Syrie du Nord*, I, no 20.

On connaît même des exemples ayyoubides du même fait (C. I. A., *Égypte*, I, nos 459 ; Miglon, *Hama, Syrie*, II, p. 4 ; cf. C. I. A., *Jérusalem*, I, p. 162).

[4] Cf. Van Berchem, *Inscr. ar. de Syrie*, *Mém. Inst. ég.*, III, p. 483-484 ; C. I. A., *Égypte*, I, no 95 ; *Syrie du Nord*, I, no 6 ; *Cat. Damas*, no 9 ; Quatremère, *Mamlouks*, II, *a*, p. 167, 172, 179 ; Qalqachandi, X, p. 160, 172 ; Ali Pacha, XIV, p. 80.

[5] C. I. A., *Égypte*, I, no 80.

[6] Sauvaire, *Descr. de Damas*, J. A., 1895, II, p. 279 ; cf. C. I. A., *Égypte*, I, p. 143, note. — Je connais sept textes au nom de Tankiz, dont cinq postérieurs à celui-ci, qui est daté de 730/1330.

Il est à peine besoin d'insister sur la situation exceptionnelle de Tankiz, qui fut un véritable vice-roi de la Syrie, avec des prétentions à l'autorité sur les gouverneurs des provinces syriennes autres que Damas. Les écrivains arabes reconnaissent à Tankiz une titulature exceptionnelle (cf. Ibn Iyas, I, p. 171 ; C. I. A., *Égypte*, I, p. 223-224, 385 ; *Syrie du Nord*, I, p. 89 ; *Jérusalem*, I, p. 257-258 ; Sauvaire, *Descr. de Damas*, J. A., 1894, I, p. 314-315 ; 1895, II, p. 232.

de son tombeau lui donne des titres modestes et le considère surtout comme père de Barqûq, qui n'était alors que général en chef du dernier sultan bahride [1].

J'ai pu mettre la main sur un texte qui traite précisément de la mention dans les documents officiels du père d'un sultan. Maqrîzî affirme que sur certaines pièces qu'il énumère [2], « le sultan faisait écrire son nom, et le nom de son père si ce dernier avait régné : ainsi on écrivait, par exemple, Muḥammad ibn Qalâwûn, ou Cha'bân ibn Ḥusain, ou encore Faraj ibn Barqûq ; mais si son père n'avait pas été sultan, — et ce fut le cas de Barqûq et de Chaikh, — il ne faisait écrire que son nom seulement, par exemple Barquq, ou Chaikh ». C'est une constatation de fait qui n'est pas toujours exacte, et l'inscription d'Hébron apporte un démenti, précisément en ce qui concerne Barqûq. Il semble qu'il y ait, en outre, dans ce passage, une lourde faute de psychologie, à moins que l'on envisage un certain manque de liberté chez les écrivains de l'époque mamlouke. Les Mamlouks étaient à peu près tous d'origine inconnue, et l'accession au sultanat les laissait bien indifférents en matière de noblesse ancestrale. Si donc, dans les documents officiels, certains sultans ne font pas mention de leur père, c'est bien parce qu'ils ne le connaissaient pas et non parce que celui-ci n'avait pas régné. D'ailleurs l'exemple de Cha'bân est assez mal choisi, puisque son père, Ḥusain, n'a jamais régné [3]. Pour le cas contraire, en dehors de l'inscription d'Hébron, on connaît quatre inscriptions dans lesquelles Malik Ẓâhir Baibars est appelé « fils de 'Abd-Allah [4] ».

Ligne 3. — Dair Istiyâ est connu au sud-ouest de Naplouse [5] : il paraît difficile de retrouver cette localité, comme l'a supposé Quatremère [6], dans la liste des apanages consécutifs à la prise de Césarée.

Simâṭ est le terme par lequel on a désigné en Syrie et en Égypte les repas solennels donnés par le souverain ou ses représentants [7] : le mot évoque l'idée

[1] C. I. A., *Égypte*, I, n° 189.

[2] Maqrizi, II, p. 211.

[3] On lui connaît cependant un surnom en *dunyâ* et *dîn* et un titre en *malik* (cf. Qalqachandi, XIII, p. 350 ; C. I. A., *Egypte*, I, p. 285).

[4] Van Berchem, *Inscr. ar. de Syrie*, *Mém Inst. ég.*, III, p. 473 ; De Luynes, *Voyage*, II, p. 199, 205 ; Clermont-Ganneau, R. A. O., I, p. 263.

[5] *Hébron*, I, p. 95.

[6] *Mamlouks*, I, *b*, p. 14, 258 ; voir Muḥammad, *Patrol. or.*, XII, p. [142] 484.

[7] En voici une bibliographie :

Période pré-fatimide : Maqrizi, I, p. 332 ; II, p. 453 ; Ibn Iyas, I, p. 44.

Fatimides : Maqrizi, I, p. 354, 385, 387, 388, 390, 399, 400, 402, 410, 412, 421, 422, 426, 431, 436, 437, 441, 443, 444, 446, 452-456,

d'une rangée d'objets, et c'est dans ce sens qu'on le trouve employé dans des inscriptions de Fez [1]. On sait, en outre, que ces festins d'apparât portaient à Bagdâd le nom de *ṭabaq* [2].

Raʿ est connu dans le sens de revenu d'un waqf : on le rencontre dans d'autres textes épigraphiques [3].

Ligne 1. — *Arbâb el-ruwâtib* désigne des fonctionnaires d'un rang élevé : l'expression, connue dès les Fatimides [4], continua d'avoir cours sous les Mamlouks. Il paraît établi qu'à l'époque mamlouke, les fonctionnaires appelés *arbâb el-ruwâtib* recevaient, outre leur solde en argent, certaines fournitures en nature, et ce sont ces distributions qui sont expressément qualifiées de *ruwâtib* [5].

Un certain nombre d'épithètes viennent corroborer la valeur légale et la durée de la fondation. L'une d'elles est assez rare et paraît inédite en épigraphie. Ce waqf est dit *muʿtabar*, « digne d'être pris en considération » : on en retrouve l'emploi dans un document contemporain, le traité de paix entre Tamerlan et Malik Nâṣir Faraj [6]. En ce qui concerne la perpétuité d'une fondation, les actes de waqf renferment des expressions toutes faites : la succession des années, des mois, des jours et des nuits, ne devra pas altérer les dispositions du fondateur [7].

466-468, 470, 472-475, 482, 486, 490-492; II, p. 319.

Ayyoubides : Ibn Khallikan, texte, II, p. 470 ; Maqrizi, éd. Inst. fr., IV, p. 56, 70 ; éd. Bûlâq, II, 86-88, 236. Ibn Iyas, I, p. 88.

Mamlouks. Zettersteen, *Gesch. d. Mamlûk.*, p. 30, 33, 51, 54, 180, 191, 227-228, Qalqachandi, IV, p. 13, 17, 21, 24, 46, 47, 56, 64, 197, 223-225, 234, 229 ; XI, p. 343 ; XIV, p. 156 ; Maqrizi, II, p. 35, 39, 61, 66, 112, 134, 209, 210, 215, 229, 231, 322, 330, 379, 381, 397, 401, 404, 419, 422, 431, 433 ; Zahiri, p. 87 ; Abu'l-Mahasin, éd. Popper, VI, p. 467, 281, 312, 333, 344, 355, 377, 381, 396, 406, 479, 489, 505, 720, 758, 773, 792 ; Ibn Iyas, I, p. 121, 141, 152, 173, 186, 219, 233, 238, 246, 253, 255, 270, 274, 277, 301, 309, 320, II, p. 55, 61, 79, 133, 160, 178, 194 ; C. I. A., *Syrie du Nord*, I, n° 12.

[1] Bel, *Inscr. ar. de Fez*, J. A., 1918, II, p. 197, 256. Cf. Ibn Ḥauqal, in Amari, *Bib. ar. sicula*, I, p. 8 ; Yaqut, III, p. 131.

[2] Ibn Khallikan, texte II, p. 329. — Le mot *simâṭ* n'y était pourtant pas inconnu (cf. Ibn Miskawaih, V, p. 480-481 ; et in Amedroz et Margoliouth, *Eclipse of the Abbasid Caliphate*, I, p. 311-312 ; IV, p. 351, 353).

[3] Cf. C. I. A., *Egypte*, I, p. 136, 243, n. 3, 496, n. 6 ; *Syrie du Nord*, I, p. 87-88.

[4] Cf. J. A., 1921, II, p. 106 (corriger *rutab* en *ruwâb*).

[5] Cf. Maqrizi, II, p. 211, 216, 224 ; Quatremère, *Mamlouks*, II, *b*, p. 65, n. 26 ; Galdefroy-Demombynes, *Syrie*, p. CXVIII, n. 1.

Sur les nombreuses expressions administratives dans lesquelles entre le mot *rabb*, cf. C. I. A., *Egypte*, I, p. 243, n. 3.

[6] Qalqachandi, XIV, p. 106.

[7] Cf. Cardenas, *Inscr. de Granada*, p. 144;

Ligne 5. — Ces dispositions sont placées sous la sauvegarde de Dieu par la mention d'un verset coranique, qui fut révélé à propos des successions, et qu'on retrouve très souvent dans les actes de waqf et dans les décrets. Un autre verset, appelant sur ceux qui se rendraient coupables d'altérations la « malédiction de Dieu, des anges et de tous les hommes[1] », est également d'un emploi fréquent. On lit aussi une simple malédiction, qui remonte parfois jusqu'à l'arrière-grand-père d'un contrevenant éventuel. Enfin, il est également stipulé, par une autre formule, que celui-ci trouvera au Paradis Dieu et Mahomet comme adversaires et qu'il encourra leur colère[2]. En tout cas, les épigraphes, qu'ils aient trait à des décisions juridiques ou à des mesures administratives, n'édictent jamais de sanction pénale à proprement parler ; à cette règle je ne connais jusqu'ici qu'une seule exception, concernant d'ailleurs un décret militaire[3]. Les dispositions des actes de waqf, assimilées, par le rite chafiite tout au moins, aux prescriptions religieuses[4], devaient exposer surtout les contrevenants à des sanctions dans l'autre monde.

Il ne peut être question d'étudier ici les vicissitudes diverses des biens de mainmorte dans l'Islam : les volontés des particuliers résistent mal aux révolutions politiques. Il n'est pas douteux cependant que certaines familles aient pu conserver assez longtemps des revenus par le moyen de waqfs constitués en faveur d'une œuvre charitable, dont l'administration leur incombait par la

C. I. A., *Égypte*, I, n° 70, 373 ; *Syrie du Nord*, I, n° 44, *Jérusalem*, I, p. 68, n. 3, n° 108 ; Massignon, *Mission en Mésopotamie*, II, p. 14 ; Ibn el Ṣairafi, p. 90, 93 ; Ibn el-Faqih, p. 250 ; Qalqachandi, VIII, p. 83, 114, p. 178, 281 ; X, p. 45 ; XI, p. 28, 155, 182, 187, 188, 190, 257, 400, XII, p. 82, 312, 344, 358, 390, 470 ; XIII, p. 37, 43, 67, 126, 128, 141, 142, 213, 374, XIV, p. 22, 42, 64, 76, 97, 107 ; Maqrizi, éd. Inst. fr., IV, p. 280.

[1] *Coran*, II, 156. — La formule se lit déjà dans les hadîth (Bukhari, I, p. 600, IV, p. 370, 371 ; Ibn Hanbal, I, p. 6, 81, 119, 122, 126, 151, 318, 328 ; III, p. 183, 199, 238, 242 ; IV, p. 55, 56, 238, 239, 396, 421, 424 ; Yaqubi, *Hist.*, II, p. 124), et, d'après la tradition, dans des documents anciens (Qalqachandi, XIII, p. 121-122).

[2] Pour tous ces cas il serait facile de multiplier les références. Je me borne à renvoyer à des inscriptions renfermant des formules de malédiction moins courantes : Salvaire, *Descr. de Damas*, J. A., 1895, II, p. 276 ; Bel, *Inscr. ar. de Fès*, J. A., 1917, II, p. 224 ; 1918, II, p. 257 ; C. I. A. *Égypte*, I, n° 325 ; *Syrie du Nord*, I, n°s 41, 44 ; Massignon, *Mission en Mésopotamie*, II, p. 6.

[3] Un décret de la citadelle d'Alexandrie condamnant à la strangulation quiconque fera sortir un objet de la citadelle (C. I. A., *Égypte*, I, n° 321).

[4] Cf. Massignon, *Mission en Mésopotamie*, II, p. 27. — Cf. *Ibid.*, p. 16 : « waqf pour toujours saint, au même titre que tout ce que Dieu a déclaré saint, comme la Mecque, la mosquée el-Ḥarâm, l'Angle yéménite de la Ka'ba et le maqâm d'Abraham ».

décision du fondateur. Mais, en face de la doctrine, qui proclame l'inaliénabilité des biens-waqfs[1], qui interdit aussi bien une substitution de bénéficiaires qu'une modification des clauses[2], l'histoire montre comment, en fait, on tournait la loi, en observant en apparence des formes légales.

Les pouvoirs publics avaient la facilité de faire disparaître les actes de waqfs, et ils ne s'en privaient pas : c'est précisément à propos d'Hébron que Mujîr el-dîn note « l'absence des titres de waqf et de toute indication qui mît sur leur trace » et signale que les établissements de la ville sont, pour la plupart, abandonnés et désorganisés[3]. Mais, lorsque les grands qâḍîs voulaient bien s'y prêter, le titre de waqf cessait d'être un obstacle : on trouvera, en note, l'indication de quelques dilapidations scandaleuses dont les historiens se font l'écho[4]. L'inscription au nom de Barqûq précise un danger qui n'était pas toujours évité : il arrivait que les « biens fonds (d'un waqf) soient détournés et passent aux mains de gens les détenant à titre de concession foncière (*iqṭâ'*) ou en toute propriété ».

J'ai traduit *mithâl* par *minute*, et cela semble établi par quelques textes cités ci-dessous. Je n'ignore pas que ce mot signifie parfois, dans la langue administrative des Mamlouks, *brouillon, projet*[5]. Mais il paraît impossible, ici et dans des cas analogues, de conserver à *mithâl* cette dernière signification : la pièce, qu'un page apporte de la cour du sultan à la résidence d'un haut fonctionnaire de province, et sur le vu de laquelle ce dernier fait graver un texte sur pierre, ne peut être qu'un document original, revêtu de la signature du sultan[6].

Je compte étudier ailleurs[7] la physionomie d'Ylbugâ Sâlimî, qui figure ici

[1] Cf. C. I. A., *Jérusalem*, I, p. 258.

[2] Telle est l'interprétation qu'il convient de donner à *baddala* et à *ġayyara* (cf. C. I. A., *Jérusalem*, I, p. 38, n. 4, 72, n. 9, 111).

[3] Mujîr el-dîn, p. 225.

[4] Cf. Maqrîzî, II, p. 280, 296 ; Quatremère, *Mamlouks*, I, *b*, p. 39 ; II, *a*, p. 89, 97 ; Savary, *Desc. de Damas*, J. A., 1804, I, p. 239 ; C. I. A., *Égypte*, I, p. 314 ; Massignon, *Mission en Mésopotamie*, II, p. 3 ; *Bull. Comité arl. ar.*, XXXII, p. 87.

[5] Cf. Maqrîzî, II, p. 217 ; Quatremère, *Mamlouks*, I, *a*, p. 161, note ; C. I. A., *Égypte*, I, p. 724 ; *Syrie du Nord*, I, p. 61 ; Gaudefroy-Demombynes, *Syrie*, p. XLIII-XLIV.

[6] Voir Qalqachandî, VI, p. 187 ; VII, p. 197, 203, 204, 340, VIII, p. 57, 243, 333, 334, 341, 351, 359-363, 379, 389, 382, 384, 385 ; XI, p. 34, 36 ; Abû l-Maḥâsin, éd. Popper, VI, p. 91 ; Quatremère, *Mamlouks*, I, *a*, p. 219, 229, note. — C'est ainsi qu'il faut comprendre le mot dans C. I. A., *Syrie du Nord*, I, n° 27.

[7] C. I. A., *Égypte*, II, commentaire des inscriptions de la mosquée el-Aqmar.

comme page du sultan : par ce titre et par sa date cette inscription offre un certain intérêt, car la principale biographie d'Ylbugâ ne prend ce personnage qu'en 797 [1]. Les pages étaient souvent envoyés en mission pour les affaires importantes du sultan [2], et notamment pour transmettre des décrets [3].

La date n'est pas gravée très clairement, mais elle peut être rétablie sans laisser place au doute. En effet, l'intendant des deux sanctuaires Jantamir Zahîri ne fut en fonctions que pendant quelques mois, dans la première moitié de l'an 796 [4].

On trouve dans cette inscription deux titres qu'il importe de ne pas confondre : l'un, *khâdim el-ḥaramain el-charîfain*, purement sultanien et honorifique, porté par les Ayyoubides, les Mamlouks et les sultans ottomans ; l'autre, *nâẓir el-ḥaramain el-charifain*, titre du fonctionnaire syrien qui administrait les revenus des sanctuaires de Jérusalem et d'Hébron, et qui cumulait ces fonctions parfois avec celles du gouverneur de Jérusalem [5]. Il fut ainsi tout au moins jusqu'au règne de Faraj : ce souverain fit sceller à côté du Bâb el-Silsila, à Jérusalem, une dalle, sur laquelle était gravé un décret interdisant le cumul des deux fonctions, et ceci pour donner plus d'indépendance au Nâẓir [6], qui, vers la même époque, fut nommé par le sultan et cessa de relever du gouverneur de Damas [7].

***

3. Les distributions d'Hébron. — Hébron est appelé en arabe *el-Khalîl*, par abréviation de *Madînat el-Khalîl*, la *Ville de l'Ami (de Dieu)*, la cité d'Abraham [8] ;

[1] Maqrizi, II, p. 291. — L'intéressé n'a aucun lien de parenté avec Ylbugâ 'Umari, le maître du sultan Barqûq (voir *Hébron*, I, p. 91-92).

[2] Mujir ed-din, p. 238. C. I. A., *Jérusalem*, I, p. 289, 350-351, 359, 362.

[3] Mujir ed-din, p. 255.

[4] Mujir ed-din, p. 260, 268.

[5] Cf. Qalqachandi, IV, p. 199; VI, p. 187; VII, p. 170; XI, p. 114, 115, 117; XII, p. 105; C. I. A., *Égypte*, I, p. 127, n. 2, 497, n. 1; *Jérusalem*, I, p. 177, 194, n. 6, 231, n. 6, 232, n. 1, 234; Gaudefroy-Demombynes, *La Syrie*, p. 176.

[6] Mujir ed-din, p. 251; Vincent et Mackay, *Hébron*, p. 194.

[7] Mujir ed-din, p. 183.

[8] Sur ce surnom, cf. Ibn Hanbal, I, p. 4; Ibn Sa'd, I, *a*, p. 22; Tabari, trad. Zotenberg, I, p. 146, 195; *Prairies d'Or*, I, p. 84; Tha'labi, *Thimar el-qulub*, p. 15 (trad. in Z. D. M. G., V, p. 179); Ibn Asakir, II, p. 150-154; el-'Ainî, Paris, ms. ar. 1723, f. 7 *b*; de Sacy, *Christ. ar.*, II, 76; de Luynes, *Voyage*, I, p. 347; Decourdemanche, *La légende d'Abraham*, *Rev. hist. d. rel.*, XXII, p. 65, 72; Barbier de Meynard, *Surnoms*, p. 83; C. I. A., *Jérusalem*, I,

le verset coranique qui consacre ce surnom du patriarche se trouve calligraphié sur un tableau pendu à côté du miḥrâb [1].

Le Ḥaram renferme, d'après une tradition que les musulmans n'ont pas inventée, son tombeau, ainsi que ceux d'Isaac et de Jacob, et ceux de leurs épouses [2].

C'est près d'Hébron qu'une tradition, également ancienne, place l'arbre à l'ombre duquel Abraham eut l'occasion d'offrir l'hospitalité [3]. Et c'est à ce souvenir biblique, paraphrasé dans le Coran [4], que se rattache un autre surnom par lequel les Arabes qualifient Abraham, celui d'*Abu 'l-aḍyâf*, le « père des hôtes [5] ». Des distributions solennelles de vivres ont été faites chaque jour pendant longtemps au sanctuaire d'Hébron, pour commémorer cette proverbiale hospitalité du patriarche, qui, au dire des écrivains musulmans, prenait rarement un repas sans avoir convié à sa table les pauvres qu'on avait, dans ce but et par son ordre, raccolés sur les chemins.

Il m'a paru intéressant de grouper ici quelques textes ayant trait à cette pieuse coutume.

La première mention des ressources affectées par des libéralités au Ḥaram d'Hébron nous reporte au début du IVe siècle de l'hégire/Xe de notre ère : un certain Abû Bakr el-Iskâfî constitua, en faveur des serviteurs et du sanctuaire, des waqfs nombreux s'élevant à près de 4.000 dînârs [6].

p. 83 ; Vincent et Mackay, *Hébron*, p. 117, n. 2, 162, n. 1. — Cette expression d'*ami de Dieu*, s'appliquant à Abraham, se rencontre d'ailleurs dans l'Ancien et le Nouveau Testament et dans la littérature chrétienne des premiers temps (cf. Noldeke-Schwally, *Gesch. d. Qorans*, I, p. 147, n. 2 ; Ibn Sa'd, II, *b*, notes, p. 15).

(1) Cf. Strmi, *Inschr. im Haram*, Z. D. P. V., XVII, p. 249 ; Vincent et Mackay, *Hébron*, p. 16. — Voir l'inscription de Soliman, in de Luynes, *Voyage*, II, p. 185.

(2) Cf. Nassiri Khosrau, p. 100-102 ; Maqrizi, *Création et Histoire*, III, p. 54-55, 71 ; Yaqut, II, p. 495 ; Hartmann, *Geogr. Nachr.*, p. 33-34 ; Mujir ed-din, p. 3-7, 17-18 ; Nâbulusi, in *Wiener Sitzungsber.*, V, p. 348 ; Abu 'l-Fida, *Géogr.*, II, *b*, p. 19 ; Bassel, *Nâdromah*, p. 160-169 ; Belon, *Singularitez*, p. 323 ; Michaud, *Hist. des Croisades*, I, p. 542 ; et les voyageurs cités dans Quatremère, *Mamlouks*, I, *b*, p. 249-252.

(3) *Genèse*, ch. XVIII ; cf. de Luynes, I, p. 319-322, 342.

(4) *Coran*, LI, 24-27.

(5) Cf. Tabari, I, p. 272, 347, trad. Zotenberg, I, p. 171 ; Abu 'l-Fida, éd. du Caire, I, p. 15 ; Ibn Sa'd, I, *a*, p. 21-22 ; Ibn Qutaiba, *Ma'arif*, p. 16 ; *Latâif*, p. 4 ; Tha'alibi, *Thimar el Qulub*, p. 33, 196 (trad. in Z. D. M. G., VI, p. 57) ; *Marasid*, p. 11-12 ; Maqrizi, I, p. 460 ; Ibn Asakir, II, p. 138, 154-155 ; Goldziher, *Das Patriarchengrab*, Z. D. P. V., XVII, p. 121 ; Qalqachandi, I, 1re éd., p. 258.

(6) Mujir ed-din, p. 8 ; Nassiri Khosrau p. 101, n. 1 ; *Arch. Or. lat.*, I, p. 606, n. 58.

On a cité souvent le texte le plus ancien, relatif aux distributions d'Hébron, celui de Muqaddàsî [1] (375 985) : « Habrà est le bourg d'Abraham l'Ami... L'enceinte (qui renferme les tombeaux des patriarches) a été convertie en mosquée, et on a bâti tout autour des maisons pour héberger les pèlerins... Dans cette localité se trouve une maison d'hôtes (*dîyâfa*) constamment ouverte, avec des cuisiniers, des boulangers et des serviteurs appointés qui offrent à tous les pauvres qui se présentent les *lentilles à l'huile*. On en donne aussi aux riches s'ils (désirent en) prendre. Les gens croient, en général, que c'est le repas de l'hospitalité offert par Abraham : en réalité, c'est le résultat du waqf de Tamîm Dârî ou d'un autre. *A mon avis, le mieux est de s'en abstenir* [2]. » Un des manuscrits de cet ouvrage ajoute ici les détails suivants [3] : « Le prince du Khurâsân [4] — que le Très-Haut affermisse son gouvernement! — avait donné l'ordre d'affecter chaque année à cette distribution une somme de mille dirhems. (D'autre part), le Châr'Adil [5] a constitué en sa faveur une fondation importante. Je ne connais aujourd'hui, dans l'Islam, aucune œuvre de charité et d'aumône plus célèbre que celle-ci : elle consiste en un repas convenable que mangent les voyageurs qui ont faim, et veut perpétuer une coutume d'Abraham qui se plaisait à offrir l'hospitalité pendant sa vie. »

J'ai traduit cette note additionnelle d'un copiste, qui semble prendre parti contre la réserve de Muqaddasi, parce qu'il est remarquable de voir qu'au IVe siècle de l'hégire des princes de la Transoxiane s'intéressaient à un sanctuaire syrien. Le texte du géographe lui-même mentionne les *lentilles à l'huile* [6], que l'on retrouvera dans des relations postérieures et dans l'inscription de Barqûq. Mais la partie la plus curieuse de son exposé, c'est le rattachement du repas au waqf de Tamîm Darî. On connaît la célèbre donation que le Prophète fit

[1] Muqaddasi, p. 172-173 ; trad. Ranking et Azoo, p. 282-283 ; Mujir el-din, p. 11-12. Quatremère, *Mamlouks*, I, *b*, p. 244-245 ; Gaudefroy-Demombynes, *Syrie*, p. 62, n. 2, *in fine*.

[2] Pourtant Muqaddasi participa à ce repas (p. 44 ; trad. p. 76-77).

[3] Muqaddasi, p. 173, n. *d* ; trad., p. 283, n. 1.

[4] Un prince Samanide de Bukhârâ.

[5] Un prince du Garjistân (cf. Barbier de Meynard, *Dict. de la Perse*, p. 404-405 ; Kremer, *Culturgesch.*, I, p. 322 ; *Enc. de l'Islam*, II, p. 149 ; Sachau, *Verzeichn. Muh. Dyn.*, *Abhandl. pr. Akad.*, 1923, p. 5. Muqaddasi, trad. Ranking et Azoo, p. 41, n. 3, 49, n. 1.

[6] Voir les textes réunis par Goldziher, in Z. D. P. V., XVII, p. 121-122 ; Vincent et Mackay, *Hébron*, p. 196.

à ce héros de légende [1] que fut Tamîm Dârî [2] : nous n'avons pas à nous en occuper ici, sauf à signaler que l'acte de donation existait encore en 900/1495. Les descendants de Tamîm Dârî, qui formaient alors une communauté nombreuse, nommée les *Dârî* [3], et qui vivaient sur les revenus de la ville d'Hébron, probablement en qualité de serviteurs du sanctuaire, ont montré à Mujîr el-dîn, « un morceau de peau provenant de la bottine du calife ʿAlî », sur lequel était écrit l'acte de donation dont les Darîtes possédaient, en outre, une copie authentifiée par le calife abbasside Mustanjid [4].

Au fond, il semble avéré qu'il y eut au début de l'installation musulmane en Syrie, une sorte de servitude à Hébron, et la tombe d'Abraham peut n'y être pas étrangère. En consultant les auteurs qui s'étendent sur la donation du Prophète à Tamîm Dârî, on verra que les successeurs de Mahomet la renouvelèrent. Un auteur contemporain de Muqaddasî va contribuer à éclaircir le texte du géographe et expliquer comment on pouvait alors rattacher les distributions à Tamîm Dârî. Ṭabarânî († 360 971) prétend que le calife ʿUmar confirma la concession, mais avec les stipulations suivantes : un tiers en toute propriété à Tamîm, un tiers consacré à l'entretien (du waqf) et un tiers réservé aux *voyageurs, abnâ l-sabîl* [5].

La description de Nassiri Khosrau mérite une attention particulière : le séjour du voyageur persan à Hébron date de 438 1047 et chaque détail de l'époque pré-latine est précieux. « Les revenus de fondations pieuses, écrit-il [6], ainsi que ceux d'un grand nombre de villages sont affectés à l'entretien du tombeau d'Abraham... Les murs et le sol de la chambre sépulcrale sont

[1] Voir Basset, *Les aventures merveilleuses de Temim ed-Dâri*, *Giorn. d. Soc. As. It.* vol. V ; et Ibn Hanbal, III, p. 449 ; VI, p. 418 ; Maqrizi, II, p. 253 ; Caetani, *Chronographia*, I, p. 458 ; Qalqachandi, I, 1re éd., p. 202, 252.

[2] Cf. Maqrizi, éd. Inst. fr., II, p. 50, 56, 186 ; III, p. 229, n. 11 ; Ibn Durayd, p. 226 ; Ibn Asakir, III, p. 351-353 ; Yaqut, II, p. 495-496 ; Qalqachandi, IV, p. 102 ; XIII, p. 118-122 ; Ibn Hajar, I, p. 372 ; Nassiri Khosrau, p. 99, n. 2 ; Caetani, *Annali*, II, p. 288-291 ; et *Chronographia*, I, p. 93 ; Gaudefroy-Demombynes, *Syrie*, p. 62. — Voir Clermont-Ganneau, *La lampe et l'olivier dans le Coran*, *Rev. hist. rel.*, LXXXI, p. 244 et seq., 259, réimprimé dans R. A. O., vol. VIII.

[3] Ils donnaient leur nom à un quartier (Muhr el-din, p. 220, 223, 227 ; Quatremère, *Mamlouks*, I, *b*, p. 241) ; l'appellation est encore connue de Nâbulusî (*Wiener Sitzungsber.*, V, p. 825) ; cf. Moritz, *Der Sinaihalt*, *Abhand. k. Ges. d. Wiss. z. Gottingen*, *Neue Folge*, XVI, p. 44.

[4] Muhr el-din, p. 227-229.

[5] Cf. Ibn Asakir, III, p. 353 ; Qalqachandi, XIII, p. 104.

[6] Nassiri Khosrau, p. 99-104.

couverts de tapis d'un grand prix, et de nattes du Maghrib plus précieuses que le brocart. J'ai vu là une natte qui servait de tapis de prière et qui avait été envoyée, me fut-il dit, par l'*amîr el-jaŷîch* [1], esclave du sultan d'Égypte. Elle avait été achetée à Miṣr.... nulle part je n'ai vu une natte aussi belle... Sur la terrasse de la *maqṣûra* qui se trouve dans l'intérieur de l'enceinte du sanctuaire, on a construit de petites chambres pour y loger les hôtes. Les revenus de legs pieux consistant en villages et en propriétés immobilières à Jérusalem, permettent de pourvoir aux dépenses du sanctuaire... On fait à tous les étrangers, voyageurs ou pèlerins, une distribution de pain et d'olives... Quiconque vient à Hébron reçoit par jour un pain rond et un bol de *lentilles cuites à l'huile*; on donne également du raisin sec. Cette coutume remonte au temps d'Abraham et elle subsiste jusqu'à présent. Il y a des jours où l'on voit arriver cinq cents voyageurs, et chacun d'eux trouve préparé le repas dont nous venons de parler. »

Le pèlerin ʿAlî Harawî passa à Hébron pendant l'occupation franque, en 669/1173 : il ne parle pas des distributions, et, du renseignement donné plus loin on peut conclure qu'elles avaient été supprimées, peut-être faute de ressources. Le seul fait curieux noté par Harawî est la découverte des corps des patriarches enterrés à Hébron, en 513/1119, et ce récit du pèlerin musulman peut être confronté avec des relations occidentales [2].

L'occupation franque cessa en 583/1187 [3], et les Ayyoubides songèrent à mettre de l'ordre dans les revenus d'un sanctuaire que les chrétiens avaient certainement respecté. L'inscription de Malik Muʿaẓẓam ʿIsà est une preuve de cette sollicitude. Le mot *ḍiyâfa*, qui s'y trouve, ne s'applique probablement qu'à l'hospitalité à donner aux pèlerins pendant les trois jours réglementaires, et non aux distributions. Et, quelques années plus tard, en 623/1226, le géo-

[1] Le personnage ainsi désigné ne peut être que le gouverneur de Damas, Anuchtakîn Dizbirî (cf. Ibn el-Qalanisi, p. 71 et seq.).

[2] Cf. *Arch. or. lat.*, I, p. 606-607; Ibn el-Qalanisi, p. 202 et préf., p. 29; Yaqût, II, p. 468; Abû'l-Fidâ et Ibn el-Athîr, *s. a.* 513; Mujîr ed-dîn, p. 12-13; Quatremère, *Mamlouks*, I, *b*, p. 245; Nassiri Khosrau, p. 101, n. 1; Guthe, *Die Untersuch. d. Patriarchengrabes*, Z. D. P. V., XVII, p. 238 et seq.; Riant, *Invent. de la sépult. des Patriarches*, *Arch. or. lat.*, II, *a*, p. 411-421; Vincent et Mackay, *Hebron*, p. 166 et seq.

[3] Cf. *Hist. or. des Croisades*, I, p. 697; IV, p. 303, 313-315; Blochet, *Hist. d'Égypte*, p. 178; Maqrizi, II, p. 234; Goldziher, in Z. D. P. V., XVII, p. 118; Derenbourg, *Vie d'Ousama*, p. 290, n. 3; Schlumberger, *Renaud de Châtillon*, p. 189, 203, 204; Vincent et Mackay, *Hébron*, p. 189.

graphe Yâqût n'a peut-être pas visé autre chose en écrivant [1] : « Il y a là un sanctuaire, où viennent des pèlerins et où résident des gens qui s'y retirent. Les pèlerins y trouvent l'hospitalité (*diyâfa*). » En effet, on possède sur cette question un texte formel : « En 662 1264 on reçut la nouvelle que, dans la ville d'Hébron, on avait rétabli le repas et les distributions destinées aux habitants et aux voyageurs. Cet usage avait été interrompu depuis un grand nombre d'années [2]. »

Quatre ans plus tard, Baibars ordonnait de rebâtir la ville d'Hébron et sa principale mosquée, et précisait que « le repas (*Khuwân*) devait se donner à quelque distance de la mosquée [3] ». La reconstruction de la ville indique que celle-ci avait souffert de l'occupation mongole qui précéda la bataille de 'Ain-Jâlût. On manque de détails à ce sujet [4], mais on sait notamment qu'en 699 1300, les Mongols massacrèrent les musulmans et les chrétiens qui se trouvaient à Jérusalem et à Hébron, et on les accuse en outre de pillages et de destructions [5]. Entre temps, un intendant des deux sanctuaires, Aidugdî Rukni († 693 1294), grand bâtisseur [6], fit augmenter les distributions journalières de blé [7].

Il nous faut faire un saut de près d'un demi-siècle pour lire une protestation plus ferme que celle de Muqaddasî contre les pratiques ayant cours à Hébron, celle du *Madkhal* d'Ibn el-Hâjj el-'Abdarî († 737 1337) [8] : « On doit faire attention au fait que certains disent, à propos des *lentilles* que l'on a l'habitude de distribuer : « Voici l'hospitalité de l'Ami ! » Ils considèrent donc les lentilles comme le cadeau d'Abraham, et on pourrait en conclure qu'il s'était borné (à distribuer des lentilles), alors que ce Prophète avait réellement égorgé du bétail pour ses hôtes. On doit donc interdire à tout le monde l'usage de cette expression... On doit en outre s'abstenir d'écouter, de regarder, ou même seulement d'approuver ce qui se produit chaque jour au moment de l'après-midi.

[1] Yaqut, II, p. 468 ; reproduit par Qazwînî (cf. Z. D. P. V., XVII, p. 121, n. 1).

[2] Quatremère, *Mamlouks*, I, *a*, p. 231.

[3] Quatremère, *Mamlouks*, I, *b*, p. 48, 51 ; cf. Ibn Iyas, I, p. 111 ; *Arch. or. lat.*, II, *a*, p. 399, 420.

[4] Voir *Arch. or. lat.*, I, p. 636 ; Vincent et Mackay, *Hébron*, p. 189-190.

[5] Cf. Zettersteen, *Gesch. d. Mamlûk.*, p. 99 ; Muqaddal, in *Patrol. or.*, XIV, p. (503) 667. — Cependant des sources mongoles assurent que Gâzân augmenta les dotations du tombeau d'Abraham (*Arch. or. lat.*, I, p. 646).

[6] Cf. C. I. A., *Jérusalem*, I, p. 198-199.

[7] Mujir el-din, p. 264.

[8] Traduit de Goldziher, *Das Patriarchengrab. in Hebron*, Z. D. P. V., XVII, p. 119-120.

On bat le tambour, on sonne de la trompette et on joue d'autres instruments, et de plus quelques individus se livrent à la danse ; on appelle cela la parade musicale de l'Ami (*naubat el-Khalîl*). Ce sont là de vaines sornettes et un scandale manifeste... Et il serait encore plus laid de considérer ces tambours et ces trompettes comme un moyen de se rapprocher de la divinité ».

Peut-être cette parade musicale veut-elle commémorer la tradition, notée ci-dessus, qu'Abraham faisait chaque jour recueillir les pauvres qui erraient par les chemins et les invitait à sa table. Signalée ici pour la première fois par un casuiste sévère, elle sera notée par les voyageurs postérieurs [1]. A ce propos, Goldziher [2] et Clermont-Ganneau [3] ont rapproché de l'expression *naubat el-Khalîl* le mot *khalîlîya* qui était jusqu'alors resté inexpliqué [4]. M. Casanova se rallie mal à cette théorie qui ferait de *khalîlîya* un équivalent de *ṭablkhâna* [5], par abréviation d'une expression du genre de *nauba khalîlîya*, que j'ai eu la chance de trouver [6].

C'est environ à la même époque que furent écrits les *Marâṣid el-Iṭṭilâ'*, où on lit : « Les tombeaux... sont dans une caverne souterraine..., que recouvre un édifice entouré d'une muraille circulaire, occupant une large superficie. Il s'y trouve des religieux qui y vivent en permanence, et il y a là une *diyâfa* pour ceux qui y viennent en pèlerinage, ainsi que pour les habitants du pays qui y font leurs dévotions : c'est un office qui se produit chaque jour [7]. »

Un siècle plus tard, vers 842 1438, Khalîl Ẓâhirî [8] note que le sanctuaire est riche de nombreux waqfs, et qu'on y donne chaque jour un repas (*simâṭ*) : « si tous les habitants du monde, ajoute-t-il, se rendaient en ce lieu, la bénédiction attachée à ce repas permettrait de donner à chacun de quoi le rassasier ». Deux ans après, un intendant « réparait et accroissait les waqfs. On servait (alors) dans la nuit du jeudi au vendredi, pour le *simâṭ* de notre seigneur l'Ami, du pilau (*ruzz mufalfal*) et des grains de grenades ; tous les jours, on

[1] J'ai à peine besoin de signaler un lapsus dans Vincent et Mackay, *Hébron*, p. 217, n. 2. Ce texte y est mentionné, et pourtant on attribue à Barqûq l'inauguration de ces batteries de tambour.

[2] Z. D. P. V., XVII, p. 119, n. 2.

[3] *Rev. archéol.*, 1894, p. 133, note.

[4] Maqrizi, I, p 381 ; II, p. 204 ; trad. Casanova, IV, p. 91 ; Van Berchem, *Notes d'archéologie*, J. A., 1891, I, p. 451-452 ; 1892, I, p. 403-407.

[5] *Citad. du Caire*, *Mém. Miss. fr.*, VI, p. 579, 603-605, 777-778.

[6] Qalqachandi, XII, p. 315.

[7] *Marasid*, I, p. 365.

[8] Zahiri, p. 24 ; Hartmann, *Geogr. Nachr.*, p. 34.

apprêtait des lentilles ; et les jours de fête, on préparait les mets les plus recherchés[1] ». Ce fut vraiment une ère de prospérité qui ne fit que s'accentuer : sous le règne de Ynàl (857-865 1453-1461), il y eut une nouvelle organisation du *simâṭ*, et si Mujir el-dîn ne donne pas de détails, les termes dont il use font songer à une amélioration[2].

Je n'ai pas fait de recherches spéciales parmi les relations des pèlerins occidentaux, qui « parlent tous des immenses revenus du sanctuaire[3] ». Les citations suivantes sont, à une exception près, faites de seconde main.

« Fabri (1483) nous fait part de la terreur qu'il éprouva, lui et ses compagnons, au bruit de cette formidable symphonie, terreur qui se dissipa à la vue d'une corbeille remplie de pains apportée à leur Khan, sans qu'ils eussent rien demandé[4]. » Il ajoute[5] : « Post muscheae et duplicis speluncae considerationem, descendimus paululum et ad fores hospitalis pauperum venimus, quod sub muschea est. Introducti autem, vidimus officinas pulchras et in coquina et pistoria grandem praeparationem pro peregrinis Saracenorum, quorum cottidie magna multitudo advenit ad visitandam speluncam duplicem, sepulchrum Patriarcarum. Habet hoc hospitale in annuis reditibus ultra XXIIII millia ducatorum. Unde singulis diebus coquuntur in clibano mille ducenti panes, qui distribuuntur petentibus, et nulli peregrino denegatur eleemosyna, sit cuiuscunque gentis vel fidei vel sectae : qui petit, accipit panem, oleum et menestrum quod nos pulmentum vocamus. »

Et Breidenbach écrit de son côté à la même date[6] : « Saint Abraham ou y a un hospital bel et noble soubz la seignourie des Sarrasins auquel a tous allans et passans de quelque pays et nacion qui soient, on donne du pain et de l'uile et du potage : là tous les jours ou cuyt mille et deux cens pains pour donner aux povres. La despence qui se fait là tous les ans en aumosnes se monte jusques à XIII mille ducas. »

Ces deux témoignages sont cités ici pour montrer que la relation de Mujir el-dîn, rédigée vers l'an 900 1495, ne peut guère être taxée d'exagération. « A côté du Masjid Jàulî, écrit-il[7], vers le sud, est la cuisine où l'on prépare

(1) Mujir el-din, p. 254.
(2) Mujir el-din, p. 256-257.
(3) Nassiri Khosrau, p. 99, n. 2.
(4) Vincent et Mackay, *Hébron*, p. 195.
(5) Nassiri Khosrau, p. 104, n. 1.
(6) *Ibid.*
(7) Mujir el-din, p. 20-21. Cf. Quatremère, *Mamlouks*, I, p. 248-249; Nassiri Khosrau,

la *jachîcha*[1] pour ceux qui sont en retraite et pour les voyageurs. A la porte de la cuisine, chaque jour après la prière de l'*aṣr* (après-midi), on bat la *ṭablkhâna* (batterie de tambour), au moment de la distribution du repas. Ce repas est une des choses les plus merveilleuses du monde : les habitants de la ville et les arrivants en prennent leur part. Il consiste dans du pain que l'on fabrique chaque jour et dont on fait trois distributions : le matin et après l'heure de midi, la distribution est faite pour les habitants de la ville : après l'Aṣr, elle a lieu en faveur des habitants et des étrangers indifféremment. La quantité de pain qui se fait journellement s'élève à quatorze mille *rayîf* (petits pains ronds et plats), et va parfois jusqu'à quinze mille. Les fondations instituées pour cet objet produisent une somme presque incalculable. Personne, riche ou pauvre, n'est exclu du repas. Quant à la cause de ce battement de tambour (*ṭablkhâna*), chaque jour après l'Aṣr, au moment de la distribution du repas, on en fait remonter l'origine à notre seigneur Abraham; quand il avait préparé le repas destiné aux hôtes qui lui étaient venus, comme ceux-ci étaient dispersés dans les logements qu'il leur avait répartis, il leur battait du tambour pour les prévenir que le repas était prêt. En entendant ce signal, tous s'empressaient d'accourir et de se réunir, afin de prendre part à ce noble festin. Cet usage devint, après la mort du patriarche, une pratique de tradition (*sunna*), qui se répète quotidiennement, au moment de la distribution du repas, en son auguste présence. A la porte du Masjid, où l'on bat la *ṭablkhâna*, se trouvent les bâtiments destinés à la préparation du repas; ils se composent de fours et de moulins. C'est un vaste emplacement qui renferme trois fours et six meules à moudre le grain. Au-dessus sont les greniers où l'on dépose le blé et l'orge. En voyant ce lieu, tant en haut qu'en bas, on est ravi d'admiration : en effet, le blé qui y entre n'en sort que sous la forme de pain. Pour ce qui est de l'empressement déployé dans la confection du repas par cette foule d'hommes occupés à moudre le froment, à le pétrir, à le convertir en pain, à disposer le bois à brûler et autres accessoires, ainsi qu'à préparer tout le nécessaire, c'est là encore une merveille dont on ne rencontrerait pas facilement l'équivalent chez les plus puissants souverains de la terre, tandis qu'elle ne constitue qu'un des moindres miracles de ce noble prophète. »

p. 104, n. 1; VINCENT et MACKAY, *Hébron*, p. 195.

[1] Cf. C. I. A., *Égypte*, I, p. 498.

J'aurais pu m'en tenir là et terminer par ce morceau qui renferme un peu plus de vie qu'on n'a coutume d'en trouver chez un chroniqueur d'Orient. A vrai dire, les trois courtes notices suivantes, qui s'échelonnent sur l'époque ottomane, n'apportent rien de bien nouveau.

C'est d'abord l'auteur du *Yikhuṣ ha-abôt*, écrit en 1537 : « Tous les jours, le matin et le soir, ils distribuent du pain et de la nourriture, en mémoire de notre père Abraham ; et, dans le même moment, ils manifestent leur joie par des cantiques, par le son du tambour et par des chœurs, tous en honneur d'Abraham notre père [1]. »

Le chevalier d'Arvieux visita l'Orient dans la deuxième moitié du XVIIe siècle, il fait à propos des lentilles d'Hébron un rapprochement biblique que nous n'avons pas vu dans les traditions précédentes. « Il y a à l'entrée, dit-il, une grande cuisine, où l'on fait tous les jours du potage aux *lentilles* et autres légumes, que les derviches distribuent libéralement aux passans et à tous ceux qui en ont besoin, en mémoire de ce qui se passa en ce lieu entre Jacob et Ésaü. Nous en mangeâmes [2]. »

Enfin, le pèlerin Nâbulusî (1101 1690) a connu les batteries de tambour et les distributions de bouillie de froment, mais il n'ajoute aucun détail nouveau [3].

GASTON WIET.

(*A suivre.*)

[1] CARMOLY, *Itinéraires*, p. 434 ; cf. DE LUYNES, *Voyage*, I, p. 346.

[2] Cité dans VINCENT et MACKAY, *Hébron*, p. 196.

[3] Gildemeister, in Z. D. M. G., XXXVI, p. 396-397.

PEINTRES-VOYAGEURS EN TURQUIE AU XVIIIe SIÈCLE

J.-B. HILAIR

PAR

GASTON MIGEON

L'Orient méditerranéen a depuis longtemps exercé un grand prestige et une étrange fascination sur l'imagination occidentale. Si les Croisés y furent attirés par d'autres buts que d'y goûter le charme du climat et la beauté de la lumière, il n'en est pas moins vrai que beaucoup y demeurèrent, envoûtés par les délices d'une vie facile, large et libre, qui devait réserver à beaucoup d'entre eux de terribles réveils.

Il en fut de même au XVIIe et au XVIIIe siècle, époques où les monuments de l'antiquité révélés attiraient de nombreux voyageurs curieux et cultivés. Les rapports de Cours avec l'Orient devinrent aussi plus étroits, et de fréquentes ambassades rendaient réciproquement visite aux souverains de France et de Turquie, auprès desquels elles trouvaient un accueil des plus favorables.

Parmi les ambassadeurs qui contribuèrent le mieux à établir notre prestige à la Cour du sultan de Constantinople, était le comte de Choiseul Gouffier. Il vint s'installer le 27 septembre 1784 au Palais de France qu'achevait de restaurer M. de Saint-Priest.

L'Orient ne lui était pas inconnu. Quelques années auparavant, en 1776, il y avait fait sur l'*Atalante* un grand voyage qui l'avait conduit en Grèce. Il avait visité Corfou, Sifanto, Santorin, Paros, Antiparos, Chio, Patmos, Rhodes, puis en Asie Mineure, Smyrne, Mylisa, Milet, Ephèse, Pergame, les Dardanelles, Lampsaque, Parium et Constantinople. Il était accompagné d'un jeune artiste qui dessina en cours de route les sites les plus fameux, et utilisa ses dessins pour les gravures d'un grand ouvrage, *Voyage en Grèce*, paru en 1782, sous le nom de Choiseul Gouffier, qui ouvrit à ce dernier les portes de l'Académie et le désigna pour l'ambassade de France à Constantinople. Les trois volumes in-folio renfermaient près de cent planches signées J.-B. Hilair ; et les

dessins, gouaches et sépias eurent, après l'apparition de l'ouvrage, un assez grand succès auprès des amateurs, car il est peu de catalogues de vente du XVIIIe où ne se trouve pas mentionnée quelqu'une de ces œuvres. Un 4e volume parut même encore sur les notes de l'artiste, après sa mort en 1822.

Il était donc tout désigné pour illustrer un grand ouvrage paru en 1787, *Tableau général de l'Empire ottoman*, par Mouradja d'Ohsson, drogman du ministre de Suède à Constantinople, M. Celsingo, qui s'y consacrait depuis vingt ans. Hilair n'y avait pas travaillé seul, des artistes indigènes y avaient même collaboré. Leurs compositions avaient été arrangées par le Barbier et l'impression à Paris se poursuivit sous la direction de Moreau le Jeune et de Cochin.

C'est assez dire l'activité artistique qu'avait apporté à Constantinople tout un groupe d'artistes français : Castellan, Melling, Caraffe, Préaulx ou Cassas, en dehors d'Hilair [1]. L'ambassade de France en était le centre très accueillant. Ce n'était partout que marbres antiques, apportés de Grèce ou d'Asie Mineure. Et les réunions du soir se passaient souvent autour de portefeuilles bourrés de dessins ou de gravures. Le libéralisme des sultans Abdul Hamid Ier et Selim III avait facilité aux artistes l'accès des provinces où ils pouvaient circuler assez librement [2].

Cet Hilair, après la vogue qu'il avait connue de son vivant, était assez oublié des écrivains et critiques d'art, bien que les amateurs n'aient pas négligé, au cours du XIXe siècle, de recueillir toutes les feuilles signées de son nom. Les catalogues des ventes Muhlbacher, Lelong, Destailleurs et Bryas mentionnent des œuvres de lui. M. Boppe en avait lui-même recueilli un certain nombre.

Quand M. Henri Marcel, un des premiers, fit revivre sa mémoire [3] et tentait un classement de son œuvre, il déclarait ignorer tout de sa vie, si ce n'est que les catalogues des salons de 1780, 1782, et de l'an V, mentionnaient des œuvres exposées par lui sous son nom, comme élève de J.-B. Leprince.

M. Louis Réau, parmi tant de recherches et de trouvailles heureuses, vient de relever son nom sur le registre d'inscription des élèves de l'ancienne Académie royale de peinture à la date de mars 1768 (Bibliothèque

[1] BOPPE (A.), *les Peintres du Bosphore au XVIIIe siècle*. Paris, Hachette, 1911.

[2] PINGAUD (CH.-S.), *la France en Orient sous Louis XVI*. Paris, 1887, in-8.

[3] MARCEL (HENRI), *Revue de l'art ancien et moderne*, septembre 1903 ; *Petits maîtres du XVIIIe siècle* (Hilair).

de l'École des Beaux-Arts), avec la date et le lieu de sa naissance [1].

« Jean-Baptiste Hilaire P..., de Audun le Tiche, près de Metz, âgé de « quinze ans. Protégé par M. Le Prince. Demeure ché M. son oncle, Mre a écrire « au Collège des Grassins ».

D'où il ressort deux faits importants, qu'il naquit en 1753, et qu'il était d'origine lorraine. Comme son protecteur J.-B. Leprince l'était aussi, et qu'il voyagea lui-même en Orient, on peut se demander si le jeune Hilair n'y fut pas dirigé par son aîné.

Son œuvre, assez nombreuse, ne comporte pas seulement des sujets de la vie orientale. Deux tableaux de lui, exposés dans les salles du XVIIIe siècle au Musée du Louvre, sont deux allégories de la Lecture et de la Musique datées 1781, qui représentent des figures de femmes infiniment gracieuses dans des parcs. La collection Sardou possédait deux lavis en couleurs de vues du Jardin du Luxembourg 1793. Et le Cabinet des Estampes recueillit de la Collection Destailleurs douze aquarelles de vues de Paris, entre autres du Panthéon et du Jardin des Plantes 1794.

Mais l'orientaliste seul nous intéresse ici, comme il avait intéressé M. Boppe qui en possédait des peintures et dessins gouachés. Le Musée du Louvre conserve aussi (à la réserve des Dessins) plusieurs peintures d'Hilair, léguées par Mme Flury de la Fosse, dont une très jolie vue de Constantinople que nous reproduisons ici (Pl. LV). Et le beau cabinet d'amateur de M. Marius Paulme renferme une autre délicieuse gouache représentant la vallée du Méandre en Asie Mineure (Pl. LVI).

Quelque œuvre qu'il entreprenne, J.-B. Hilair reste toujours un dessinateur précis, maniant avec une égale aisance le pinceau, la plume ou le crayon de couleurs. Il est évident qu'il fut très sensible à la beauté de l'Orient, à la douceur des vallées tranquilles et heureuses de l'Asie Mineure, au charme lumineux du Bosphore, à la vie si simple des demeures turques, à l'animation des ruelles et des bazars de Stamboul, au sens pittoresque et toujours exact des costumes, et à la vérité des attitudes. Et ses dons très réels d'illustrateur ne l'ont jamais détourné de rendre avec exactitude et respect les paysages si beaux que les voyages lui avaient permis de contempler.

GASTON MIGEON.

[1] RÉAU (LOUIS), *Bulletin de la Société de l'art français*, 1923, 1er fasc., p. 294.

Vue de CONSTANTINOPLE, peinture par HILAIR. — Legs FLEURY DE LA FOSSE. — Musée du Louvre

Vue de la Vallée du MEANDRE, gouache par HILAIR — Collection Marius PAULME.

BIBLIOGRAPHIE

SIDNEY SMITH. — **Babylonian historical texts** *relating to the capture and downfall of Babylon*. Un vol. de VIII et 159 pages avec 19 planches. Londres, Methuen, 1924.

Cette importante publication de six textes en écriture cunéiforme, dont quatre sont inédits et les deux autres fort améliorés par le savant assyriologue, apporte de remarquables précisions sur la période qui s'étend depuis la reconstruction de Babylone par Asarhaddon, vers 685-680, jusqu'au transfert de la population à Séleucie (275-274). Nous nous attacherons plus particulièrement à signaler les points qui intéressent les régions syriennes.

I. Chronique d'Asarhaddon s'étendant de 680 à 667. L'incertitude sur la date de la prise de Sidon — détruite, elle fut reconstruite à quelque distance sous le nom de Karasarhaddon — et la date de la mise à mort de son roi est levée. Abdimilkot n'a pas tenu deux ans comme le pensait Winckler ou été emprisonné quatre ans comme le suggérait Maspero. La ville de Sidon fut prise en 677 et la tête de son roi expédiée en Assyrie dès 676.

Les historiens modernes ne s'accordent pas sur les campagnes menées par Asarhaddon contre l'Egypte, bien que la chronique babylonienne en ait déjà fixé exactement les dates. Il y eut une expédition en 675 et une autre en 674. L'insuccès de la première est souligné par le fait que les inscriptions d'Asarhaddon la passent sous silence ; la nouvelle chronique note qu'en 675 les troupes assyriennes, entrées en Egypte, durent battre en retraite à cause d'une grande tempête. Cela amène M. S. S. à comparer les informations qu'on trouve chez les auteurs classiques et qui ont trait à un échec de Sennacherib Malgré la différence des noms royaux, il semble que nous soyons en présence du même événement que viserait également la prophétie d'Isaïe dans II Rois, XIX, 7.

Les événements se suivraient ainsi : 676, Tirhaqa entraîne le roi Baalu de Tyr à la révolte ; 675, Asarhaddon marche vers la Palestine, ordonne le siège de Tyr et de Jérusalem, et se rend devant Péluse avec le gros de son armée. Alors survient une grande tempête qui détruit l'équipement de l'armée assyrienne (récit d'Hérodote) et oblige Asarhaddon à se replier sur Jérusalem et bientôt, par suite de l'état sanitaire, à rentrer en Assyrie ; 674, reprise presque immédiate des opérations. Toutefois, ce n'est qu'en 671, comme l'indiquent les inscriptions du roi d'Assyrie, que l'Egypte fut conquise.

II. Chronique des années 680-625, ré-

sumé des événements enregistrés par la Chronique babylonienne et le texte ci-dessus.

III. Fragment d'une tablette, malheureusement fort lacuneux, concernant Nabonide. Elle a été composée probablement sous le règne de Cyrus, d'où l'hostilité qu'elle témoigne au dernier roi de Babylone. M. S. S. compare ce texte avec les documents cunéiformes déjà connus, avec les récits des historiens grecs et le livre de Daniel, pour aboutir à la conclusion que ce pamphlet politique a une réelle valeur historique. On savait déjà la vénération particulière de Nabonide pour le grand temple de Harran et les travaux de réfection qu'il engagea ; on était moins renseigné sur son long séjour à Tema (552-544) que M. S. S. identifie avec la Teima d'Arabie d'où provient la célèbre stèle araméenne du Louvre découverte par Huber. Toutefois, il n'est pas exact de tenir cette stèle pour contemporaine du séjour de Nabonide à Teima, car, contrairement à la notice du *Corpus* sur laquelle s'appuie M. S. S., l'écriture du texte araméen ne peut être plus ancienne que le ve siècle.

IV. A cette occasion, M. S. S. a repris l'étude de la chronique de Nabonide et nous en donne, après Pinches, Winckler, Schrader et Hagen, une édition sensiblement meilleure. Les pages 107-110 offrent un résumé chronologique du règne de Nabonide avec renvoi aux diverses sources.

V. Chronique babylonienne concernant les diadoques, 321-312 av. J.-C., écrite sur deux fragments de la même tablette qui ne se rejoignent pas. Ce nouveau texte fait apparaître une divergence marquée avec le récit de Diodore concernant la campagne d'Eumène (318-316).

VI. L'auteur réédite le fragment publié déjà par Strassmaier et divers assyriologues concernant les années 276-274 d'Antiochus Ier Soter. On y trouve la mention du transfert des habitants de Babylone à Séleucie.

R. D.

C. J. Gadd. — **The fall of Nineveh,** *the newly discovered babylonian chronicle n°21901, in the British Museum.* Londres, British Museum, 1923.

Le texte du British Museum publié par M. Gadd appartient à la classe des Chroniques ; c'est le récit des événements survenus entre la dixième et la dix-septième année (soit 616-609), du règne de Nabopolassar, le fondateur de l'empire néo-babylonien. Nous apprenons que la chute de Ninive ne fut pas un événement soudain, mais qu'elle fut précédée d'une guerre de plusieurs années, dans laquelle les Scythes, les Mèdes et les Babyloniens agirent de connivence. Voici, d'après cette nouvelle Chronique le sommaire des faits qui ont précédé la prise de Ninive.

616. — Nabopolassar attaque les Assyriens et rentre à Babylone chargé de butin.

615. — Siège d'Assur par les Babyloniens. Les Assyriens repoussent Nabopolassar. Incursion mède dans l'Est de l'Assyrie.

614. — Siège de Ninive et d'Assur par les Mèdes. Prise d'Assur. Alliance formelle des Mèdes et des Babyloniens.

613. — Campagne indécise des Babyloniens en Assyrie.

612. — Prise de Ninive par les Babyloniens, les Mèdes et les Scythes. Assur-Uballit, roi d'Assyrie, s'enfuit à Harran.

611. — Progrès des Babyloniens et des Scythes vers Harran.

610. — Prise d'Harran, que conservent

les Scythes. Assur-Uballit s'enfuit en Syrie pour continuer la lutte.

609. — Tentative infructueuse d'Assur-Uballit aidé des Egyptiens pour reprendre Ninive.

Nous retiendrons de ce nouveau document : 1° Que la prise de Ninive est de 612 (et non de 606, comme on l'estimait jusqu'ici) ; 2° Que la puissance assyrienne ne s'écroula pas tout d'un coup, et qu'Assur-Uballit, roi d'Assyrie, cédant le terrain pied à pied, résista pendant plusieurs années aux envahisseurs.

G. Contenau.

Peter Thomsen. — **Die Palaestina Literatur, eine internationale Bibliographie**, t. III, *Die Literatur der Jahre 1901-1914*. Un vol. in-8° de xx et 388 pages. Leipzig, Hinrichs, 1916.

Le tome premier de cette très utile bibliographie a paru en 1908 et comprenait les publications des années 1895-1904 ; le tome deuxième, sorti en 1911, celles des années 1905-1909. Ce tome troisième enregistre environ 4.200 numéros, volumes, brochures ou articles de périodiques. Une grande place est prise par les questions modernes comme le sionisme, mais l'histoire, l'archéologie, la géographie historique et la topographie ont été l'objet d'un dépouillement très soigné et on peut dire complet. Depuis le tome II, M. Peter Thomsen est assisté de plusieurs collaborateurs et les divisions de l'ouvrage ont pris leur forme définitive. Le classement est méthodique ; un copieux index, qui compte 42 pages dans le tome III, facilite les recherches. Enfin, on notera que, dans le tome III, on a pris le parti d'étendre la bibliographie à la Syrie entière.

James George Frazer. — **Le Rameau d'Or**. Édition abrégée. Nouvelle traduction par Lady Frazer. Un vol. in-8° de 722 pages. Paris, Geuthner, 1924.

Ainsi ramassée, grâce en partie à la suppression des notes, l'œuvre maîtresse de sir James Frazer prend un singulier relief. On peut l'embrasser d'un regard et on perd toute crainte de s'égarer dans le voyage d'exploration à travers le monde auquel l'auteur nous convie. Toutes les coutumes décrites servent à trouver une réponse aux deux questions posées : « Pourquoi était-il exigé du prêtre de Diane à Némi, le Roi du Bois, qu'il tuât son prédécesseur ? Ensuite, pourquoi, avant de perpétrer ce meurtre, lui fallait-il rompre la branche d'un arbre spécial, qui, chez les anciens, passait pour être le Rameau d'Or de Virgile ? »

Cet ouvrage intéressera nos lecteurs en premier lieu parce qu'il utilise largement les cultes orientaux : Adonis, Osiris, Atys, etc., mais en ce qui concerne la première de ces divinités, la traduction intégrale que nous avons annoncée (*Syria*, 1922, p. 81) et qui est due également à Lady Frazer, fournit des détails plus circonstanciés. En second lieu, on trouvera dans ce volume, sans que l'auteur ait visé ce résultat, mais simplement par l'abondance des matériaux mis en œuvre, tous les éléments d'un manuel sur les religions primitives.

Gaudefroy-Demombynes. — **Le Pèlerinage à la Mekke**. *Étude d'histoire religieuse*, avec 1 planche. (Annales du Musée Guimet, Bibl. d'études, t. XXXIII.) Un vol. in-8° de viii et 332 pages. Paris, Geuthner, 1923.

Le sous-titre délimite nettement l'objet

de cet ouvrage et en souligne l'originalité. Pour la première fois, en effet, les rites qui s'accomplissent chaque année dans le grand sanctuaire de l'Islam sont l'objet d'un exposé systématique du point de vue de l'histoire des religions. Pour cela l'auteur a recouru aux sources et n'a négligé aucun détail ; il a particulièrement cherché à mettre en évidence l'évolution de certains rites. A ne la considérer que sous cet aspect, cette étude d'histoire religieuse offre une des plus riches collections de faits religieux de caractère élémentaire. On conçoit qu'il soit indispensable d'en connaître avec précision le détail avant d'en aborder l'explication qui ouvrira la voie à l'intelligence de rites plus complexes. On sait le parti qu'a déjà tiré Robertson Smith des pratiques arabes, mais il y a encore beaucoup à apprendre dans cet ordre d'idées. Cet ouvrage y aidera grandement.

Au cours de la description, aussi minutieuse qu'il convient, des rites qui se déroulent autour de la Ka'ba, M. Gaudefroy-Demombynes est amené à rectifier nombre d'opinions erronées. Nous ne citerons qu'un exemple, celui qui concerne l'ablution fictive (*tayammum*) « qui consiste, non point comme certains le pensent, à se saupoudrer le corps de sable-poussière, mais à passer ses mains sur les parties du corps qu'il s'agit de purifier, après les avoir posées sur le sol ».

Tour à tour, l'auteur envisage le territoire sacré *ḥaram*, ses limites et les interdictions auxquelles il est soumis, la *Ka'ba* et la pierre noire, les petits édifices qui l'entourent, la mosquée même de la Mekke qui embrasse cet ensemble et dont le plan, très différent de celui des mosquées ordinaires, conserve les dispositions essentielles de l'ancien sanctuaire sémitique.

M. Gaudefroy-Demombynes n'a pas reculé devant les difficultés qu'offre une étude archéologique du sanctuaire. Dans les chapitres qui traitent de l'enceinte de la mosquée et de ses portes, il a réuni toute la documentation accessible à un savant occidental.

La deuxième partie de l'ouvrage décrit le départ du pèlerin, sa sacralisation dès qu'il arrive en vue du territoire sacré, la visite des lieux saints de la Mekke, les tournées rituelles à la Ka'ba, la course entre eṣ-Ṣafa et el-Marwa, le *ḥadjdj* ou pèlerinage proprement dit, enfin le retour du pèlerin.

La clarté de l'exposition, jointe à l'intérêt des questions traitées, rend très attachante la lecture de cet ouvrage qui mérite d'être lu non seulement par ceux qui entrent en contact avec l'Islam, mais aussi par tout historien des religions.

R. D.

MARTIN S. BRIGGS.—**Muhammadan Architecture in Egypt and Palestine**. Grand in-4°, 255 pages, 252 figures. Oxford, Clarendon press, 1924.

C'est un magnifique sujet dont depuis longtemps de nombreux architectes et savants avaient abordé l'étude mais qu'il était nécessaire de reprendre à la lumière des faits nouveaux, en en faisant la synthèse, après une analyse serrée de toutes ses parties. Il y fallait une investigation personnelle et directe des monuments, une énorme lecture, et un jugement sûr. M. Briggs y a apporté toutes ces qualités.

une connaissance des monuments qui lui permettait de contrôler et de discuter l'avis de ceux qui en ont parlé avant lui, et une richesse de documentation personnelle dont il nous fait profiter. En même temps qu'un bon livre, c'est un beau livre, qui fait honneur au photographe aussi bien qu'au graveur, qui nous restituent parfaitement des monuments qui sont parmi les plus beaux que la main des hommes ait édifiés.

Sans prétendre le suivre, en cette courte analyse, dans le développement continu d'un sujet, dont il ne semble pas avoir ignoré ou négligé aucune partie même secondaire, nous nous arrêterons plutôt sur les points de vue nouveaux par lesquels il l'a rattaché aux découvertes les plus récentes. Il en faut toujours revenir à ceci, qu'il n'y a pas, dans ce domaine de la création humaine, de génération spontanée, et qu'un monument est déterminé par des influences parfois lointaines dans le temps et dans l'espace.

La question des origines, qui occupe un long chapitre, a été fort bien traitée par M. Briggs, qui établit une fois de plus et définitivement que, dépourvus de tout sens architectural, les Arabes, au début de l'Hégire, ne firent qu'adapter à leur nouveau culte les monuments qu'ils trouvaient dans les pays nouvellement conquis, ou bien, utilisant la main-d'œuvre qu'ils rencontraient, ils créèrent peu à peu un nouveau style de tous les éléments que les arts anciens de ces pays leur apportaient.

C'est des Byzantins qu'ils reçurent les premières formes de leur architecture, en même temps qu'ils subissaient les influences des églises chrétiennes, dont au VIe siècle s'était couverte la Syrie, à Edesse ou à Antioche, ou bien l'Arménie, où les découvertes récentes n'ont pas mis en complet accord les archéologues sur la datation de monuments qui, s'ils sont tardifs, n'auraient pu avoir cette influence. En Égypte, l'art copte-chrétien, avec ses innombrables églises et couvents de moines, imposa aux Arabes un sentiment décoratif incontestable. Et les méthodes de construction des Iraniens de la Mésopotamie et de la Perse, le principe de la voûte et l'emploi de la brique furent indéniablement un facteur puissant sur la formation de l'art des architectes musulmans.

Dans l'étude analytique que M. Briggs fait de la Qubbat as Sakhrah, ou mosquée d'Omar à Jérusalem, très complète, il n'a pu malheureusement utiliser le dernier état de la question qu'en donne le grand et regretté savant Max Van Berchem dans l'admirable ouvrage sur Jérusalem, en cours de publication à notre imprimerie de l'Institut français du Caire.

De même pour la grande mosquée de Damas, monument d'une importance capitale, il en est resté dans l'étude de ses transformations successives au plan de Dickie (1897), semblant avoir ignoré tout ce qu'en a pu dire M. Dussaud, reprenant avec autorité la question dans la Revue *Syria*. C'est que M. Briggs a écrit en 1922 son livre qui sort des presses avec la date de 1924, et qu'à cette dernière et récente date il n'aurait pu continuer à souhaiter que les efforts des historiens de l'art pussent enfin se porter sur les monuments musulmans de la Syrie, notre mandat syrien nous ayant dicté le devoir de le faire, et les efforts de notre Revue *Syria* y tendant résolument. Il déplore par ailleurs que des sites anciens, d'une

aussi fameuse mémoire qu'Antioche, ou aussi riche encore en splendides monuments qu'Alep, aient été tout à fait négligés. Satisfaction va lui être donnée, quand l'éminent professeur, M. Perdrizet, aura pris pied à Antioche, et quand les monuments d'Alep seront classés historiquement, décrits et publiés, ce qui ne tardera guère.

Excellente étude et très poussée de l'admirable mosquée d'Ibn Tulun au Caire, en s'appuyant sur les récents et sagaces travaux de S. Flury et de Creswell, quant au décor ornemental, et au relevé du plan et des méthodes constructives; l'accord est définitif pour reconnaître ses analogies avec les monuments de Samarra, la vieille capitale abbasside du IXe siècle, au nord de Bagdad sur le Tigre, constatation qui paraît maintenant toute simple, après la publication de Samarra par la mission allemande Sarre-Herzfeld, la connaissance historique et psychologique qui nous confirme en ceci qu'Ibn Tulun, né en 835, reçut à Samarra, comme jeune mamluk, son instruction militaire, y connut ces beaux monuments avant de venir au Caire, où si grande fut sa destinée.

Très attrayantes aussi sont les pages consacrées aux jolis monuments fatimides du Caire, dont certaines petites mosquées sont d'une révélation assez récente. M. Briggs apporte à ces discussions une science profonde de l'architecture, de la construction même, et ce qui est plus rare dans le même homme, des détails de l'ornementation qu'il analyse avec maîtrise.

L'art oriental musulman est de plus en plus goûté, compris, admiré. Le livre de M. Briggs sera précieux pour tous ceux qui s'arrêteront à travers ce vaste monde devant les monuments mêmes, et désireront les comprendre, les pénétrer.

GASTON MIGEON.

ABBÉ E. WETTERLÉ. — **En Syrie avec le général Gouraud.** Un vol. in-12 de 248 p. et 12 gravures hors texte. Paris, E. Flammarion (1924).

Agréable récit de voyage écrit par un observateur bien documenté, qui a saisi immédiatement quelles ressources offrait le pays syrien tant au point de vue des possibilités agricoles et commerciales qu'à celui du développement intellectuel des habitants. A côté des descriptions pittoresques on trouvera quelques notes intéressant les antiquités. C'est ainsi qu'on y voit la façade de la cathédrale de Tortose avec le dégagement du portail effectué par M. Enlart.

Les conclusions de l'abbé Wetterlé sont, à juste titre, optimistes. Il a vu ce qui a été fait en quelques années; il a parcouru les routes dont aujourd'hui le pays est sillonné; il a pu juger de la sécurité qui transforme des régions hier encore désolées par la guerre ou le brigandage. Certes, il reste beaucoup à entreprendre, mais un gros effort se poursuit qui a déjà abouti à des résultats inespérés. A ne compter que le coton — dont la Syrie est assurée de produire d'ici peu de grosses quantités — la soie, dont la production double d'année en année, et le blé, on ne peut plus nier que cette belle contrée est appelée à un grand avenir. Ce qu'elle a été dans l'antiquité est le meilleur gage de ce qu'elle deviendra bientôt.

PÉRIODIQUES

Journal of the Manchester Egyptian and Oriental Society. XI. 1924. Londres, Longmans Green. 58 p.

La Société Orientale de Manchester publie un journal annuel (si l'on peut ainsi parler) qui témoigne de son activité scientifique. Le dernier tome contient trois notes intéressantes de M. Calder, qui y montre une fois de plus sa profonde connaissance de la religion anatolique.

I. *Persée en Lycaonie.* — A propos d'une épitaphe d'Iconium où Persée apparaît comme le gardien du mort (1), M. Calder apporte de nouvelles preuves du culte que l'on rendait en Lycaonie au héros grec et de la diffusion de sa légende. Cependant Persée n'est point indigène dans le pays, mais s'est substitué à quelque déité anatolique dont il a pris les fonctions.

II. *Nannakos et Énoch.* — Une inscription qui mentionne un habitant de Νονοκακώμη, prouve que le roi d'Iconium qui joue un rôle dans la légende locale du déluge, s'appelait bien Nannakos, non Annakos, et qu'il ne doit pas être assimilé à Énoch.

III. — *Une tombe-sanctuaire et un martyrion chrétien.* — Dans toute l'Asie Mineure, la tombe est en même temps un sanctuaire Cette idée a trouvé une expression curieuse sur une pierre sépulcrale de Laodicée *Combusta*. Au-dessus de l'image de deux enfants défunts, se voit, dans une niche cintrée, un grand buste de Cybèle. La même conception apparaît dans une épigramme de saint Grégoire de Nazianze (*Anth. Pal.*, VIII, 118).

Le même tome du *Journal* contient un exposé par M. Parker des idées développées par M. Karlgren dans un livre récent sur « le son et le symbole dans l'écriture chinoise », et une étude de M. John Lewis sur le culte de la déesse mère dans l'ancienne Égypte.

F. C

(1) Je crois que dans cette inscription il faut ponctuer après λίθλων (v. 6). Εἰκόνιος... πολίτης se rapporte au mort et au lieu de la forme verbale εἰς, je lirais plutôt ἐξ, employé, comme en grec moderne, pour l'article indéfini.

R. Mouterde. — **Publications de Princeton University**, dans *Mélanges de l'Université Saint-Joseph*, t. VIII, pp. 441-451. Beyrouth, Imprimerie catholique, 1922.

Nous signalons ici ces comptes rendus à l'ouvrage de G. A. Harrer, *Studies in the History of the Roman Province of Syria* et à *Syria. Publications of the Princeton University Archaeological Expeditions to Syria in 1905 a. 1909*, parce qu'ils constituent une étude critique très fouillée et fondée sur une documentation sûre qu'on aura profit à consulter.

R. Aigrain. — **Arabie**, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, publié sous la direction de Mgr Baudrillart, t. III, col. 1158-1339. Paris, Letouzey et Ané, 1924.

Nous devons signaler cette importante monographie qui remplit 182 pages gr. in-8° en petit caractère. Dans les paragraphes consacrés à retracer l'activité du christianisme dans la province romaine d'Arabie, on trouvera une utilisation minutieuse des inscriptions qui signalent tant d'érections de monuments chrétiens,

parfois avec la date, et qui font connaître nombre d'évêques et de sièges épiscopaux ignorés des listes de Le Quien. On notera ce qui est dit (col. 1186-1189), d'accord avec le P. Vailhé au sujet du *Synecdemus* d'Hiéroclès compilé vers 535 et de la *Descriptio orbis Romani* de Georges de Chypre vers 605. Des éditeurs aussi avertis que Parthey et Gelzer ont pris à tort ces recueils pour de véritables listes épiscopales. Un utile résumé met au point l'histoire des Arabes nomades chrétiens, notamment celle des Ghassanides, et conclut très justement : « Il n'est pas exagéré de dire que la politique de Byzance envers les Ghassanides et les Arabes chrétiens de Syrie, de Palestine et de la province d'Arabie (ils étaient monophysites, autrement dit jacobites) fut une des causes qui contribuèrent au succès de l'Islam, en développant chez ces Arabes la haine pour le christianisme orthodoxe, identifié par eux avec la cause de l'Empire. »

Les rapports que le royaume de Hira entretint avec les chrétiens, comme toutes les questions que soulève, dans l'Arabie méridionale, l'influence chrétienne souvent difficile à distinguer du judaïsme, l'action judéo-chrétienne sur Mahomet et l'attitude du Prophète à l'égard du christianisme, enfin l'histoire des Arabes chrétiens sous les premiers khalifes et les Omeyades, sont traités avec une pleine connaissance du sujet et une judicieuse critique. Une carte de la province romaine d'Arabie depuis Dioclétien et un carton figurant l'Arabie au VIIe siècle, éclairent le texte, tandis qu'une abondante bibliographie termine cette étude.

R. D.

Byzantion, *Revue internationale des Études byzantines*. — On nous prie d'annoncer l'apparition prochaine de cette revue d'histoire, de philologie et d'art byzantins dont le siège est à Bruxelles, 12, rue Royale. C'est la réalisation d'un vœu émis par le Ve Congrès des sciences historiques (Bruxelles, 1923). Les subventions de la *Fondation universitaire* de Belgique, des gouvernements hellénique et français, de l'ambassade et du consulat général d'Italie à Bruxelles, ainsi que les dons généreux de Mme Isabelle Errera et de M. Nicolaïdès ont permis au comité provisoire de se mettre au travail. Ce comité se compose de MM. Andréadès, Bidez, Collinet, H. Delehaye, Ch. Diehl, Efstathopoulos, de Francisci, Grabar, Graindor, H. Grégoire, Jorga, Millet, P. Peeters, Pernot, sir W. M. Ramsay, Rostovtzeff.

Byzantion paraîtra deux fois par an, en fascicules de 200 à 300 pages et comprendra : 1° des articles de fond, 2° des comptes rendus critiques, 3° des bulletins périodiques où seront analysées les publications récentes sur toutes les études byzantines. Le premier fascicule doit sortir en octobre 1924.

Le Gérant : Paul Geuthner.

5674. — Tours, Imprimerie E. Arrault et Cie.

CINQ JOURS DE FOUILLES A 'ASHÂRAH

(7-11 SEPTEMBRE 1923)

PAR

M. François THUREAU-DANGIN et le R. P. DHORME

Les fouilles à 'Ashârah n'ont été qu'un court épisode dans notre beau voyage à travers la Haute-Syrie, la Mésopotamie et l'Iraq. Elles ont eu tous les caractères d'une improvisation sur place. Nous n'aurions même pu songer à les entreprendre, si nous n'y avions été encouragés par l'exceptionnelle bienveillance du général Weygand, Haut-Commissaire de la République Française en Syrie, et du général Billotte, qui commandait la région d'Alep. Nous sommes heureux de leur exprimer notre reconnaissance, ainsi qu'au colonel Andrea, commandant les troupes de la région de Deir-ez-Zôr, et à son officier adjoint, le capitaine Grincourt, qui voulurent bien mettre à notre disposition la main-d'œuvre militaire, sans laquelle il nous eût été difficile de rien tenter.

* * *

Quel intérêt attachions-nous à opérer un premier sondage à 'Ashârah ?

'Ashârah est le nom d'un village qui couvre le sommet d'un tell situé sur la rive droite de l'Euphrate, à mi-chemin entre Deir-ez-Zôr et Abou-Kemal. Ce nom est emprunté à la tribu des *'Ashârah* qui, des deux côtés du fleuve, occupe un vaste territoire. On dit aussi *tell 'Ashârah* « le tell des *'Ashârah* ».

Dans l'antiquité, la route qui menait le long de l'Euphrate vers la Babylonie passait plutôt sur la rive gauche (orientale). Mais les rois assyriens, soit que, comme Tukulti-Ninurta II (890-885 av. J.-C.), ils remontent du sud-est vers le nord-ouest, soit qu'ils fassent le trajet inverse, comme Assur-nâṣir-apal II (884-860), avaient grand soin de noter les villes qui étaient en vue sur la rive droite (occidentale) ; et leurs annales témoignent précisément que c'est sur cette rive droite que s'échelonnaient les cités les plus florissantes. La po-

pulation pouvait, comme aujourd'hui, se répartir sur les deux territoires, celui de Shâmiyeh « Syrie » à l'ouest du fleuve, et celui de Djézîreh « l'Île, la Mésopotamie » à l'est. Mais les points d'attache au sol étaient surtout du côté de Shâmiyeh. Parfois la ville s'élevait dans une île. Les annales ne manquent pas de préciser que, dans ce cas, la ville est « au milieu de l'Euphrate ». Des agglomérations, qui finirent par constituer des royaumes, se formèrent autour de ces centres, îles ou tells, qui jalonnaient la fertile vallée. Parmi ces centres de civilisation il en est un qui, ces dernières années, a pris une certaine actualité dans le monde assyriologique, c'est celui de Tirqa, qui, ainsi que nous allons le voir, était situé sur le tell occupé aujourd'hui par ʿAshârah.

En 1908, le P. Condamin publiait dans la *Zeitschrift für Assyriologie* (XXI, p. 247 ss.) une tablette du roi d'Assyrie, Samsi-Adad I, ainsi conçue : « Samsî-Adad, roi du monde, lieutenant du dieu Enlil, révérant le dieu Dagan, iššakku du dieu Assur, constructeur de l'E-ki-si-ga, son château fort, temple du dieu Dagan à Tirqa ». Cette tablette qui est depuis entrée au Louvre (AO 4628) provenait de ʿAshârah.

A cette occasion, l'un de nous rappelait [1] qu'il avait autrefois, dès 1897, publié une tablette provenant aussi de Tirqa [2]. Cette tablette, conservée au Louvre (AO 2673), est un acte de donation par lequel Išarlim, roi de Ḫana, fils d'Idin-Kakka, octroie un terrain de construction « dans la nouvelle ville qui se trouve à Tirqa ». Le terrain est contigu au palais par trois de ses côtés et à la grand'place par le quatrième côté. C'est un bien-fonds qui était propriété des dieux Šamaš, Dagan, Iturmer et du roi Išarlim. La tablette est datée de « l'année où le roi Išarlim a construit la grand'porte du palais de la ville de Kašdaḫ ». Le sceau du roi est ainsi libellé : « Išarlim, roi du pays de Hana, fils d'Idin-Kakka, chéri du dieu [Šamaš] et du dieu Dagan ».

Une double conclusion s'imposait : la ville de Tirqa était la capitale du pays de Ḫana et elle était située sur l'emplacement de ʿAshârah.

Un autre document publié en 1907 par C. H. W. Johns dans les *Proceedings of the Society of Biblical Archaeology* (XXIX, p. 177 ss.) et récemment réédité par Albert T. Clay dans la quatrième partie des *Babylonian Records in the*

[1] *Orientalistische Literatur-Zeitung*, 1908, col. 193.

[2] *Revue d'Assyriologie*, vol. IV, fasc. 3, n° 85, puis *Lettres et Contrats* n° 237. Voir, en dernier lieu, Schorr, *Altbabyl. Rechtsurkunden*, n° 219.

Library of J. Pierpont Morgan, n° 52, est un contrat de mariage [1] daté de l'année où le roi *Ḫammurapiḫ* a creusé le canal *Ḫabur-ibal-bugaš* depuis la ville de *Dùr*[2]*-Išarlim* jusqu'à la ville de *Dùr*[2]*-Igitlim* ». Dans le nom de ce canal entre celui de la rivière voisine, le Khabour, et le nom de l'une des villes contient comme second élément le nom du roi Išarlim que nous connaissons déjà comme souverain du pays de Ḫana.

L'unique témoin, dans le contrat que nous venons de mentionner, est un certain *Pa-gi-rum*. Le nom de *Pa-gi-rum* figure dans un texte qui nous amène encore à Tirqa. C'est un acte de donation, publié par Arthur Ungnad [3]. Cette tablette, acquise à Deir-ez Zôr par le professeur Sarre, proviendrait, au témoignage du vendeur, de la région de Raḥbah, au S.-O. de Mayadîn, à environ 40 km. au S.-E. de Deir-ez-Zôr [4]. D'après la carte de Herzfeld [5], Raḥbah est à peine à une quinzaine de kilomètres N.-O. de 'Ashârah. Nous sommes donc toujours au pays de Ḫana. Les dieux, par lesquels on prête serment, sont Šamaš, Dagan et Iturmer, c'est-à-dire exactement les mêmes que sur la tablette du Louvre. Le roi n'est plus Išarlim, mais *Am-mi-ba-il* fils de *Šu-nu-uḫ-ra-am-mu*. Le bénéficiaire est précisément *Pa-gi-rum*, fils de *Ba-ki-lum*, probablement identique au *Pa-gi-rum* de la tablette de Johns. La tablette est datée de « l'année où le roi *Am-mi-ba-il* est monté sur le trône de la maison de son père ». Les terrains qui sont cédés à *Pagirum* se trouvent situés partie dans la ville de *Ia-aḫ-mu-*^{d}*Da-gan*, partie dans la ville de Tirqa.

Nous venons de voir que *Pagirum* était fils de *Bakilum*. En 1909 l'un de nous publiait dans le *Journal Asiatique* (10e série, t. XIV, p. 149 ss.) une tablette analogue à celle du Louvre et à celle de Berlin. Il s'agit d'un achat de terrain. L'acheteur est « *Ba-ki-lum*, fils de *Sin-na-di-in-šu-mi* ». Il est probable que ce *Ba-ki-lum* était bien le père du *Pagirum* de la tablette de Berlin. Les 14 arpents de terrain achetés par ce personnage se trouvent dans la ville de Tirqa. Les dieux invoqués sont encore Šamaš, Dagan, Iturmer. Mais le roi est, cette fois,

[1] Sur l'exact caractère juridique de ce texte, voir les récentes observations de Koschaker dans *Zeitschrift f. Assyr.*, XXXV, p. 197.

[2] Lecture rectifiée par Clay.

[3] Texte dans *Vorderas. Schriftdenkmaler*, VII, n° 204. Étude dans *Beitr. zur Assyriologie*, VI, 5, p. 26 ss.

[4] Sur cette localité cf. Sarre-Herzfeld, *Archaologische Reise...*, II, p. 382 ss.

[5] *Ibid.*, p. 387.

un cassite du nom de Kaštiliaš. Le contrat est daté de « l'année où le roi Kaštiliaš prit une mesure de grâce [1] ».

En 1912, dans les *Proceedings of the Society of Biblical Archaeology* (XXXIV, p. 52), le Révérend Sayce citait une tablette de ʿAshârah, datée du même règne, mais de « l'année où le roi Kaštiliaš prit, pour la seconde fois, une mesure de grâce ».

Enfin, en 1914, Ernst Herzfeld publiait dans la *Revue d'Assyriologie* (XI, p. 131 ss.) un fragment de tablette, qu'il avait trouvé sur place à ʿAshârah, en novembre 1910, et qui rappelait, par le type de l'écriture, la tablette de Samsi-Adad. Malgré les lacunes du texte on pouvait constater qu'il était question d'un roi de Mari, qui, sur la rive de l'Euphrate, avait bâti un temple « dans Tirqa ». Il n'y avait donc plus de doute sur l'identification de Tirqa avec ʿAshârah. D'autre part, il semble qu'alors la ville appartenait au royaume de Mari qu'on peut situer avec quelque vraisemblance sur l'Euphrate, dans la région de Hit [2].

[1] Un doublet de ce contrat a été publié par Schorr dans *Babyloniaca*, III, p. 256 ss.

[2] Dans un tout récent article, plein d'ailleurs de vues pénétrantes (*Zeitschrift f. Assyr.*, XXXV, p. 234), Landsberger situe le royaume de Mari dans la région même de ʿAshârah et par contre place Hana plus au sud, en l'identifiant à ʿAna. Ces localisations soulèvent de fortes objections. Le pays de Mari était voisin de celui de Suḫi (région de ʿAna), puisque, au temps de Šamaš-rès-uṣur (première moitié du premier millénaire) ces deux pays formaient une unité politique (Weissbach, *Babyl. Miscellen*, n° 4). L'emplacement de Mari doit donc être cherché sur l'Euphrate à quelque distance soit au Sud, soit au Nord de ʿAna. Contre une localisation au Nord de ʿAna on peut faire valoir les raisons suivantes : dans l'inscription du Cône A d'Eannadu, col. VI, 21 s. (cf. *Inscr. de Sumer et d'Akkad*, p. 40 s.) les trois villes de Kiš, Aksak et Mari forment un groupe. Il serait assez surprenant que Mari fût associé aux deux villes accadiennes de Kiš et Aksak (cf. *Chronol. des dyn. de S. et d'A.*, p. 61) si l'emplacement devait en être cherché dans la région de l'embouchure du Khabour : une région aussi éloignée de Sumer paraît avoir été en dehors de l'horizon politique de Lagaš au temps d'Eannadu. D'autre part, dans une lettre écrite de Suḫi à Babylone au temps de la première dynastie (Ungnad, *Babyl. Briefe* n° 238), des partisans de l'autorité babylonienne dénoncent les menées hostiles de gens qui se seraient échappés de Mari : ces fuyards venaient apparemment d'une région plus étroitement soumise à Babylone que le pays de Suḫi, par conséquent située par rapport à Babylone en deçà et non au delà de Suḫi. Noter enfin l'association de Mari et Malgû dans les dates de Hammurapi (cf. King, *Letters and Inscriptions of Hammurabi*, III, p. 230, note 46 et la formule de l'année 33 d'après le texte publié par Langdon, *Weld-Blundell Collection*, II, pl. V). Il résulte clairement du prologue du Code de Hammurapi que Malgû était situé, sinon dans les limites, au moins dans le voisinage de la Babylonie et probablement sur l'Euphrate. (Il est douteux par contre que *Mal-gi-i* du kudurru du Melišipak soit la même

Tels étaient les textes de Tirqa jusqu'ici connus. Lors de notre passage à Deir-ez-Zôr, le capitaine Grincourt, qui avait entre les mains quelques tablettes provenant de 'Ashârah, voulut bien nous les montrer. Ces tablettes sont récemment entrées dans les collections du Louvre, où elles sont inventoriées sous les nos AO 9050 à 9052. D'autre part, le lieutenant Terrier vient de faire généreusement don au Musée de quatre tablettes de 'Ashârah, qu'il a recueillies alors qu'il était officier de renseignements à Abou-Kemal; ces tablettes ont reçu les nos d'inventaire AO 9055 à 9058.

AO 9050 est un contrat par lequel un certain Idin-Sin se loue pour une année. Cette tablette porte l'empreinte d'un cylindre où on distingue le personnage à la masse d'armes en face de la déesse qui élève les mains, et les traces d'une légende de trois lignes.

I-din-Sin i[t-t]i ra-ma-ni-šu	Idin-Sin, à lui-même
u pa-ag-[ri]-šu	et à sa propre personne
Gi-mil-dNin-kar-ra-ak mâr Ar-ši-a-ḫi	Gimil-Ninkarrak, fils d'Arši-aḫḫi,
a-na šattim i-gu-ur-šu	pour une année l'a loué.
i-di ša-at-ti-su 2 a-am šeam	Son salaire pour une année est de 2 *a-am*(1) de grain.
i-da-šu 1 iku eqlam i-pa-la-ak	Pour son salaire (Gimil-Ninkarrak lui) délimitera un arpent(2) de terre.
5 ma-na šipâtimḫi-a lu-bu-uz-zu	5 mines de laine pour son vêtement,
pûr šamnam lu-ba-zu u šêni(3)-šu	un pot d'huile, son vêtement et ses chaussures,
ša a-lik i-di-šu la sa-an-ku	dont ses pareils n'ont pas l'équivalent(4),
5 ku-ud-du-mi-šu ma-ḫi-ir	ses 5 *kuddumu* (Idin-Sin) a reçu.
u-ma-li-šu u-ma-la-ma	Lorsqu'il aura rempli son temps,
si-ta-at i-di-šu	le reste de son salaire
i-li-ik-ki	il recevra.
10 û-mi qa-tam	10 jours de congé

localité, voir *Mémoires de la Délégation en Perse*, X, p. 87, col. I, l. 3). Au sujet de l'extension de Suḫi jusqu'à Rapiqu, c'est-à-dire jusqu'à la Babylonie, voir les observations de Horn, *Zeitschrift f. Assyriologie*, XXXIV, p. 133 s.; voir en outre l'inscription de Téglath-phalasar I, publiée par Schroeder, *Keilschrifttexte aus Assur histor. Inh.*, n° 71, 20 s.: «... depuis Tadmor du pays d'Amurru, Anat ('Ana) du pays de Suḫi, jusqu'à Rapiqu du pays de Karduniaš (Babylonie)... » (Cf. *Rev. Biblique*, 1924, p. 107).

(1) Même terme Gudea Cyl. A, V, 8; VI, 9; *a-am*, comme mesure, équivalait probablement à 10 *gur* (cf ci-dessous AO 9055, l. 5: *1 a-am 8 gur*).

(2) *iku* (un peu plus de 35 ares: cf. *Revue d'Assyriologie*, XVIII, p. 134).

(3) Écrit *e-sir* (pour (*kuš*) *e-sir* ?).

(4) Mot à mot « n'approchent pas ».

i-ṣa-bat	il prendra.
i-na-ad-di	S'il abandonne
it-ta-la-ak-ma	et s'en va,
mi-mu-u il-ku-u	tout ce qu'il a reçu
a-na be-li-šu u-ta-ar	à son maître il le rendra.
maḫar ^{D}*A-mu-um-e-šu-uḫ*	Devant Amum-ešuḫ,
maḫar ^{D}*Šamaš-ni-šu bārûm*	devant Šamas-nišu, le devin,
maḫar Ḫi-iṣ-ni mār Ia-aš-ma-ḫu	devant Hiṣni, fils de Iasmaḫu.
warah ^{D}*Igi-kur-ra ûm 13* ^{KAM}	Mois d'Igi-kur-ra, 13e jour,
šanat Šu-nu-uḫ-ra-am-mu šarrum	année où Šunuhrammu le roi
me-šu-ra-am iš-ku-nu	prit une mesure de grâce.

AO 9050 (0m,06 × 0m,038).

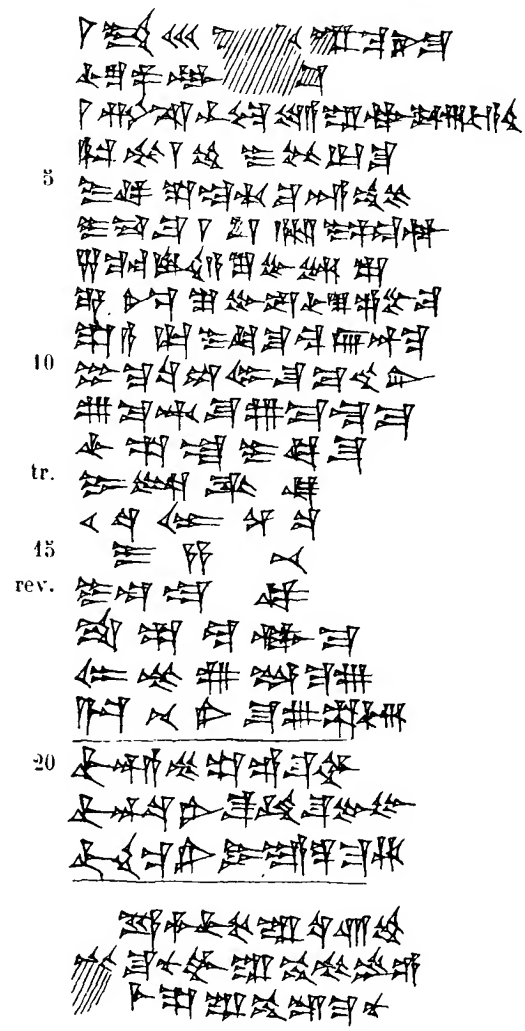

AO 9055 (0m,038 × 0m,036).

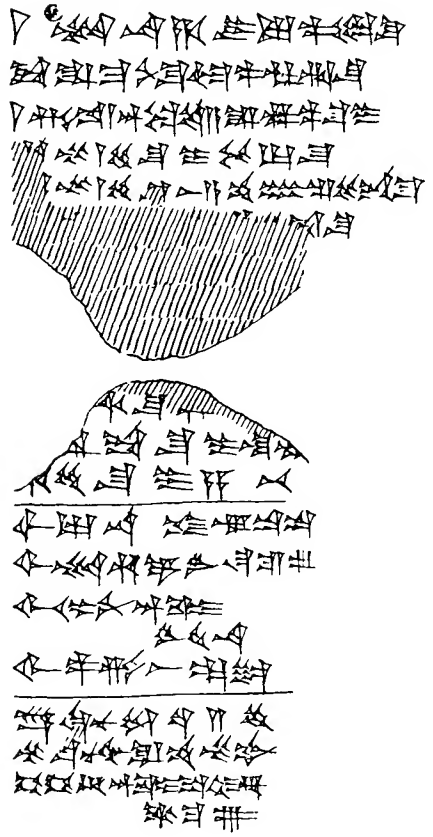

[m]*Mu-ut-na-ḫa mâr Ip-pa-li-šu*	Mut-naḫa, fils d'Ippalisu,
it[*i-ti*] *ra-ma-ni-šu u pa-ag-ri-šu*	à lui-même et à sa propre personne
[m]*Gi-mil-*[D]*Nin-kar-ra-ak akil gallabi*	Gimil-Ninkarrak, barbier-chef,
[*a-n*]*a šatti-šu i-gu-ur-su*	pour une année l'a loué.
5 [*id*]*i šatti-šu 1 a-am* 8 *gur še'um ida-su*	Son [sa]laire pour une année est 1 *a-am* 8 *gur* de grain : son salaire
. . . . . *i-la-šu*	. . . . . son salaire
(lacune)	
[*u-ma*]*-ti šu u-*[*ma-la-ma*]	[Lorsqu'il aura rem]pli son te[mps],
[*šil*]*at idi-šu i-la-a*[*k-ki*]	[le res]te de son salaire il rece[vra].
*û-mi 10*KAM *qâtam i-ṣa-bat*	10 jours de congé il prendra.
maḫar Ib-na-tum malaḫḫim	Devant Ibnatum le batelier,
5' *maḫar Mu-ut-ḫu-bur* AWEL*ki-zu-u*	devant Mut-ḫubur le *kizû*,
*maḫar Ṣil-li-*D*Da-gan* AWEL*sibim* (1)	devant Ṣillî-Dagan, le cabaretier,
maḫar Pa-gi-rum ṭupšarrim	devant Pagirum, le scribe.
waraḫ ki-nu-nim ûm 2KAM	Mois de kinûnu, 2e jour.
šanat Šu-nu-uḫ-ra-am-mu šarrum	Année où Sunuḫrammu, le roi,
niq D*Da-gan ša ḫar-ri ik-ku-u*	offrit un sacrifice à Dagan de ....

(1) Cf. ZIMMERN, *Zeitschrift f. Assyr.*, XXXII, p. 167.

AO 9056 (0m,058 × 0m,037).

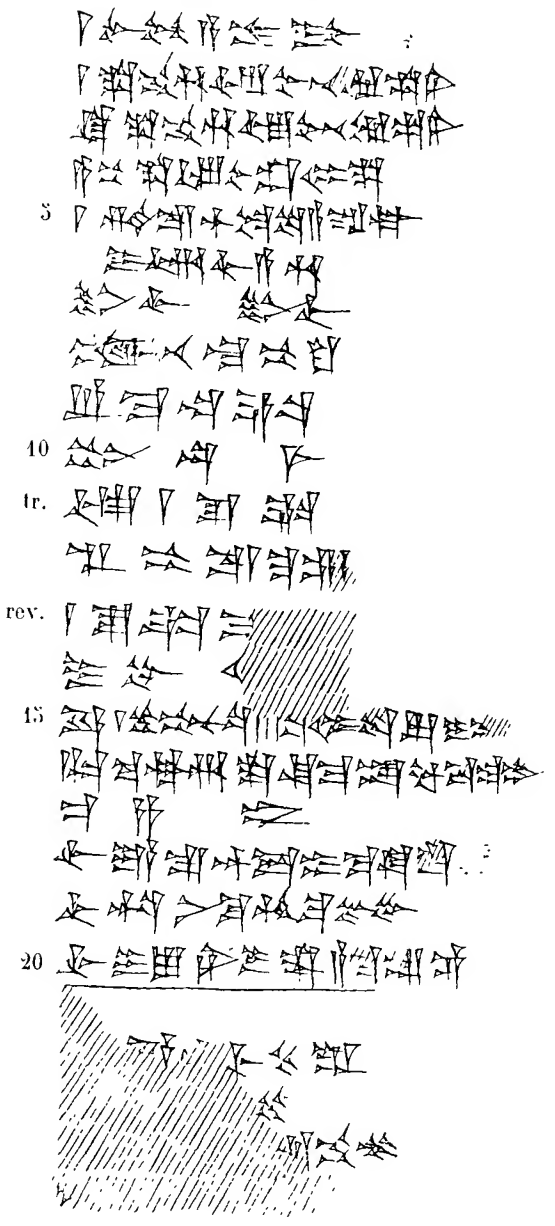

[d]*Gu-a-tum mârat*
[i]*Šá-am-ḫu u* [f]*Be-el-ta-ni*
ilti Ša-am-ḫu u [f]*Be-el-ta-ni*
a-bi-ša u [f]*um-mi-ša*
[i]*Gi-mil-*[d]*Nin-kar-ra-ak*
mâr Ar-ši-a-ḫu

Guatum, fille
de Šamḫu et Bêltâni,
de Šamḫu et Bêltâni
son père et sa mère
Gimil-Ninkarrak
fils d'Arši-aḫu

išâm	a acheté :
ana šimiša gamrim	pour son prix complet
5/6 ma-na kaspam	5 6 de mine d'argent
išqulsum	il lui (leur) a pesé ;
u 1 šiqil kaspam	en outre 1 sicle d'argent
watris iš-ku-un	en supplément il a déposé :
1 šiqil kaspam ma[-ši-am]	(à savoir 1 sicle d'argent à bas [titre]
i-pu-u[l-šu]	il [lui] a payé.
warḫum 1KAM bi-nu-um (1) *3 u-mi te-ib-i-t[um]*	Pendant un mois en cas d'épilepsie, pendant trois jours en cas de recherche (2),
a-na ba-aq-ri-šu ki-ma ši-im-da-at šarrim	à l'égard de (toute) revendication la concernant, selon la loi royale,
iz-za-az	(le vendeur) sera responsable.
maḫar la-zu-DDa-gan ma-ki-s[u]	Devant Iazu-Dagan le percepteur,
maḫar DŠamaš-ni-šu birim	devant Šamaš-nišu, le devin,
maḫar I-lu-ni mâr Ša-a-m[a(?)-š]i-e	devant Iluni fils de Ša-am[aš](?).

waraḫ DIgi-kur-ra	Mois d'Igi-kur-ra
. . . KAM	tel jour)
[*šanat ... r]u(?)-am-mu*	[Année où .... -r[u?]-am mu
. . . . .	. . . . .

Le roi Šunuḫrammu, sous le règne duquel ont été rédigés deux des trois contrats qui précèdent (AO 9050 et 9055), est le père du roi Ammibail, mentionné sur la tablette de Berlin (voir ci-dessus, p. 267).

Le cylindre empreint sur AO 9055 représente une divinité debout à gros chignon double, tournée à droite et tenant le sceptre d'Ištar de la main gauche : la main droite abaissée tenait peut-être une harpé. Une autre divinité est tournée à gauche. Traces d'une légende : *Ib-ni-*^{d} ... (3).

Nous retrouvons sur cette tablette, suivi du titre de scribe, le nom propre *Pagirum* déjà relevé sur une tablette datée de Hammurapiḫ et sur une tablette datée de Ammibail. Il est probable que dans les trois cas ce nom désigne le même personnage, un scribe qui aurait exercé son métier successivement sous trois règnes.

C'est peut-être encore sous le règne de Šunuḫrammu qu'a été rédigé le troisième contrat, AO 9056 (le nom royal présenterait ici une variante *ru* pour *ru?*) Le cylindre empreint sur cette tablette représente l'offrande du chevreau à un

(1) Écrit UD : lecture incertaine.

(2) Au sujet de cette clause, voir SAN NICOLÒ, *Die Schlussklauseln der altbabyl. kauf- und Tauschvertrage*, p. 210 ss.

(3) Probablement la forme complète du nom du premier témoin : *Ib-na-tum*.

dieu debout qui a la main gauche à la ceinture et de la main droite abaissée tient un objet indistinct.

On remarquera que dans les trois contrats qui précèdent, c'est le même personnage, un certain Gimil-Ninkarrak, barbier-chef, fils d'Arši-aḫḫi, qui est le « preneur ».

AO 9051, 9057 et 9058 sont de simples listes ou comptes sans date.

AO 9051 (0m,032 × 0m,031).

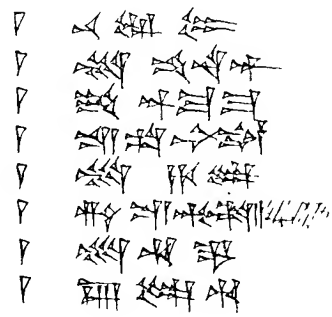

AO 9057 (0m,032 × 0m,038).

face.

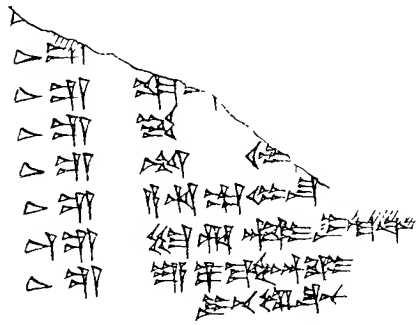

rev.

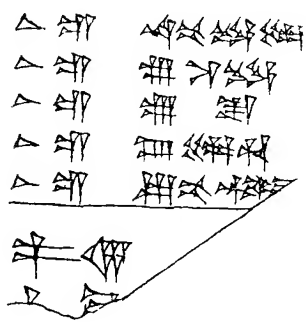

AO 9058 (0m,031 × 0m,031).

face.

rev.

AO 9051 est une liste de noms propres : [1]*Be-el-lum*, [1]*Mu-ut-am-na-an*, [1]*I-din-*

ᴰMa-ma, *ᴵIš-ta-aš-ni-il*, *ᴵMu-ut-ḫa-li*, *ᴵGi-mil-ᴰNin-kar-r[a-a]k*, *ᴵMu-ut-ḫu-bur*, *ᴵSa-li-ḫu*.

AO 9057 est une liste de noms propres précédés de la mention *1 gur* (mesure de capacité, employée particulièrement pour le grain). On relève les noms suivants : *Ka-....*, *I-din-....*, *Warad-Iš tar ?*, *A-ḫu-um-mi-su*, *Tu-ri-ᴰDa-gan* fils de *L[a]-k[i-]....*, *Ia-aš-ma-aḫ-ᴰDa-gan* fils de *Be-el-šu-nu*, *Na-bi-il-li*, *U-qa-il*, *U-su*, *Sa-li-ḫu*, *Ib-bi-ᴰDa-gan*. Cette tablette porte une empreinte de cylindre où on distingue la déesse élevant les mains, et les restes d'une légende de trois lignes.

AO 9058 énumère des noms propres, précédés de chiffres.

Des observations qui précèdent il ressort que les rois dont les noms ont été relevés sur ces tablettes sont à classer soit dans l'ordre : Išarlim, Kaštiliaš, Ḫammurapiḫ, Šunuḫrammu, Ammibail, soit dans l'ordre : Išarlim, Kaštiliaš, Šunuḫrammu, Ammibail, Ḫammurapiḫ. Ce dernier roi est sans doute très voisin de Šunuḫrammu et Ammibail, mais rien ne permet de trancher la question de savoir s'il les a précédés ou suivis.

Il n'est guère douteux que ces rois soient, dans l'ensemble, contemporains de la première dynastie babylonienne, et, plus précisément, de la seconde moitié de cette dynastie. La forme et l'aspect général des tablettes, les sceaux qui y sont empreints [1], le type de l'écriture, tout conduit à cette conclusion.

Un repère chronologique est fourni par la présence de la clause *1 šiqil kaspam watriš iškun* dans AO 9056, contrat probablement daté du règne de Šunuḫrammu. D'après San Nicolò, *Die Schlussklauseln der altbabylonischen Kauf- und Tauschvertrage* p. 16, cette clause n'apparaît pas dans les contrats accadiens avant le règne d'Abî-ešuḫ. Il s'ensuit que Ḫammurapiḫ, même s'il précède Šunuḫrammu, a bien peu de chances d'être identique au roi de Babylone Ḫammurapi, bien que, dans les deux cas, le nom soit substantiellement le même. L'identité des deux rois, que l'un de nous a d'ailleurs contestée dès 1909 (voir *Journal asiatique*, juillet-août 1909, p. 155) est maintenant définitivement exclue par un intéressant objet tout récemment entré au Louvre (AO 9047). Il s'agit

[1] Pour les sceaux des tablettes du Louvre, voir Delaporte, *Revue d'Assyriologie*, VII, p. 147 ss. et *Catalogue des Cylindres du Louvre*, p. 156.

d'un petit canard votif en agate [1] sur lequel est finement gravée l'inscription suivante :

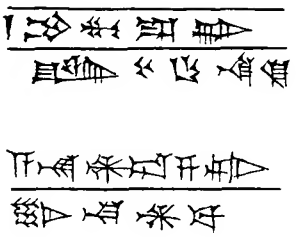

^{I}Am-mu-ra-bi = pi	Ammurapi,
šar mât ^{KI}Ha-na	roi du pays de Ḫana,
a-*na* ^{D}Du-za-$gaš$	au dieu Duzagaš
in-*na*-*an*-*bu* (= *iqiš*)	a fait don (de ceci).

On remarquera que le nom du roi perd ici les deux gutturales (initiale et finale). Si la lecture *Duzagaš* est exacte, ce serait un nom cassite. Noter que le même roi de Ḫana a donné à un canal le nom de *Ḫabur-ibal-bugaš* (cf. ci-dessus, p. 267) dont le dernier élément est un nom divin cassite. D'autre part, l'un de ses prédécesseurs portait le nom cassite de *Kaštiliaš*. Le nom divin *Duzagaš* serait un nouvel indice de la pénétration cassite au pays de Ḫana en un temps voisin de la fin de la première dynastie babylonienne.

La tablette AO 9052 ne se distingue guère des autres tablettes par le type de l'écriture, mais elle offre cette très intéressante particularité d'être datée non plus du règne d'un dynaste local, mais autant qu'il semble, de la magistrature d'un éponyme assyrien : elle témoigne donc de l'installation de la domination assyrienne à Tirqa et dans le pays de Ḫana. Elle porte l'empreinte répétée du même sceau dont quelques parties seulement sont visibles. On distingue une divinité (probablement Ištar guerrière) tenant de la main droite abaissée une arme (harpé ?) dont le manche seul est conservé, et les traces d'une légende de trois lignes. Nous proposons de lire, comme on le verra à la page suivante, le texte que l'impression du sceau a rendu assez malaisé à déchiffrer.

Dans la première moitié du XIVe siècle avant notre ère, le traité entre le roi des Hittites, Subbiluliuma et le roi des Mitannites, Mattiwaza [2], fait mention d'une ville de *Tirqa* que le roi des Hittites déclare confier à son fils Biyašsili

[1] Un trou de suspension le traverse dans le sens de la largeur. Cet objet, qui est peut-être un poids, pèse 6 gr. 5. Longueur : 0 m 024.

[2] Texte Bo. 55, verso, l. 18 ss. (dans *Keilschrifttexte aus Boghazkoi*, I, n° 1). Cf. Weidner, *Boghazköi-Studien*, 8e cah., n° 1.

avec d'autres villes du pays d'*Aštata* [1] dépendant auparavant du Mitanni. Il est assez vraisemblable qu'il s'agit de notre Tirqa.

AO 9952 (0m,027 × 0m,027). (Voir page précédente.)

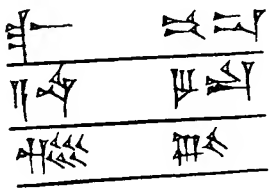

4 sìt šikarum US
a-na Kudurrim
ṣitum [2]
I *Ḫi-ša-ri*
warah D*Bêlit-bi-ri*
ûm 10KAM
li-mu (?) D*A-šur-ma-lik*

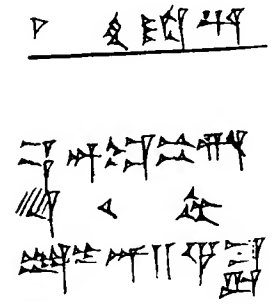

4 sât [3] de bière de (telle) qualité
à Kudurrum.
Dépense.
Ḫisari [4].
Mois de Bêlit-bîri,
10e jour,
éponymie (?) d'Assur-malik.

Le nom de Tirqa semble ensuite disparaître de l'histoire. Mais les itinéraires de Tukulti-Ninurta II (890-885 av. J.-C.) et d'Assur-nâṣir-apal II (884-860) font mention d'une ville de *Sirqu* dont l'emplacement correspond à celui de Tirqa. Dans le premier des itinéraires [5], l'armée assyrienne remonte la rive gauche (orientale) de l'Euphrate. La dernière étape avant d'atteindre « la prairie de l'Euphrate où se trouve la ville de *Rummunina*, endroit où est situé le canal du fleuve *Ḫabur* » est précisément *Sirqu*. Or nous avons vu que le roi Ḫammurapiḫ, qui régnait à Tirqa, avait creusé un canal pour les eaux du Khabour. On a soin de spécifier que la station précédente, *Sirqu*, se trouve « de l'autre côté de l'Euphrate ». Il existe donc un tell, qui sert de point de repère, sur la rive droite. La ville est importante. Son prince, *Mudada* « le

(1) Sur ce pays, cf. GARSTANG, *Index of Hittite Names*, I, p. 8.

(2) Écrit *zi-ga*. Pour le sens de ce terme, voir *Revue d'Assyriologie*, XVI, p. 133 et pour la lecture voir LANDSBERGER, *Zeitschrift der deutschen morgenlandischen Gesellschaft*, LXIX, p. 506, et LXXIV, p. 442.

(3) Pour cette mesure de capacité (singulier: *sûtum*), voir *Revue d'Assyriologie*, XVI, p. 133.

(4) Nom du fonctionnaire.

(5) Dans SCHEIL, *Annales de Tukulti-Ninip II*, verso, l. 8 ss. Pour la lecture des ll. 13-14, cf. HORN, *Zeitschrift fur Assyriologie*, XXXIV, p. 131.

Sirqéen », apporte un tribut considérable : 3 mines d'or, 7 mines d'argent, etc. C'est à *Sirqu* que le prince du pays des Laqiens apporte aussi son tribut. Pour ce qui est de la distance entre *Sirqu* et le Khabour, nous constatons que, dans son voyage à cheval, Miss Bell franchit, en une étape d'un jour, la route du Khabour à *el-Bostân*, qui est situé sur la rive gauche de l'Euphrate en aval de *'Ashârah* [1]. En droite ligne, la distance de *Buseirah* (point de départ de Miss Bell) à *el-Bostân* est d'environ 25 kilomètres [2]. Notons que les bêtes de somme ont mis six heures du Khabour à *el-Bostân* [3]. Notons encore que l'étape qui suit celle de *Rummunina*, dans l'itinéraire de Tukulti-Ninurta II, est la ville de *Sûri* de *Bît-Ḫadippê*. Or cette ville est certainement, comme l'a suggéré le P. Scheil [4], le tell *Sûrar* [5], sur la rive droite (occidentale) du Khabour. Il y a là une colline imposante et couverte de ruines, tout à côté de l'affluent de l'Euphrate. La distance entre *Sûri* et, par exemple, *Buseirah* (près du confluent du Khabour et de l'Euphrate) est d'environ 40 kilomètres. L'itinéraire du monarque assyrien ne cite pourtant aucune station intermédiaire entre son campement près du canal du Khabour et son campement à *Sûri*. On ne pourrait donc arguer de la distance entre *'Ashârah* et le Khabour contre une identification *Sirqu-Tirqa-'Ashârah*.

Les mêmes observations sont à faire au sujet de l'itinéraire d'Assur-nâṣir-apal II. Dans ses annales, col. III, l. 6 ss., ce roi déclare qu'il est allé de la « ville du pays de Bît-Ḫadippê » à la ville de *Sirqu*, où il reçoit le tribut des Sirqéens. A la ligne 28, il nomme la ville de Bît-Ḫadippê, où campaient les armées assyriennes, qu'elles vinssent de l'est ou du sud. Cette ville est *Sûri*, comme dans l'itinéraire de Tukulti-Ninurta II. La route de l'Assyrie à l'Euphrate allait donc de *Sûri*, sur le Khabour, à un point en face de *Sirqu*, avec une étape intermédiaire à *Rummunina*, au canal qui sans doute reliait le Khabour à l'Euphrate, canal précisément mentionné sur une tablette de Tirqa.

Ces constatations suffisaient à justifier l'identification de *Tirqa* et de *Sirqu*

[1] *Amurath to Amurath*, pp. 77-79.

[2] Carte de Herzfeld, dans l'expédition Sarre-Herzfeld, II, p. 387.

[3] *Amurath to Amurath*, p. 79.

[4] *Annales de Tukulti-Ninip II*, p. 49.

[5] Nous y étions le 5 octobre 1923, à notre retour de Mossoul.

suggérée par Herzfeld[1]. S'il restait encore quelque doute, il est levé aujourd'hui par une liste géographique publiée par Schroeder dans les *Keilschrifttexte aus Assur verschiedenen Inhalts* (n° 183[2]). Cette liste mentionne trois villes du nom de *Tu-qa-an* (ll. 14 à 16). La première est « face au *Gutium* », la seconde est « face à la montagne », c'est-à-dire à l'est, la troisième est identifiée avec *Sirqu ša pân Su-ti-i* « Sirqu qui est face aux *Sutù* », c'est-à-dire aux bédouins du désert de Syrie.

Rappelons enfin qu'une inscription d'un roi de Hana a été trouvée en Babylonie. Parmi les antiquités découvertes par Rassam à Abou-Habba (Sippar), sur l'emplacement du temple de Šamaš, et maintenant conservées au British Museum se trouve un curieux objet votif dont M. Pinches a autrefois donné dans les *Transactions of the Society of Biblical Archaeology*, vol. VIII, Part 3 (1885) la description suivante : « The next monument worthy of notice, brought by Mr. Rassam from Sippara, is an oblong instrument, the greater part of green stone, rather flat, rounded off at the broader end, and having the edges also bevelled off. It tapers gradually from the broader end, and is fixed into an ornemental bronze socket, cast or worked into the form of a ram's head, the eyes of which are inlaid with some white composition, the nose terminating in a small ring, from which something formely hung. At the end to which the bronze part is fixed, and partly covered by it, is engraved, upon one of the broader surfaces, six lines of inscription, in two columns. » M. Pinches s'est alors contenté de publier l'inscription au moyen de caractères typographiques, mais il avait pris de l'objet un croquis au crayon, fort poussé, qu'il a bien voulu nous communiquer et d'après lequel nous avons fait exécuter le dessin reproduit ci-dessous :

A. H. 82-7-14, 1750 (B. M. 93077). Longueur : 0m,256.

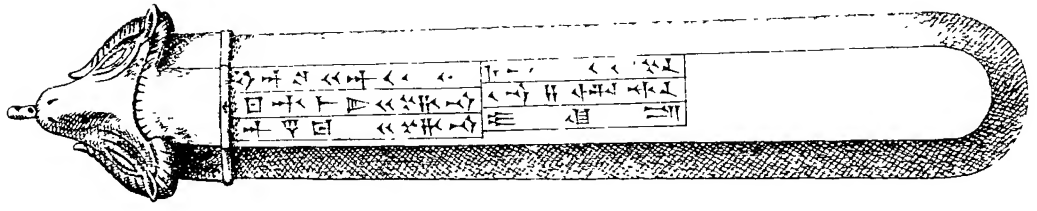

[1] *Rev. d'Assyriologie*, XI, p. 138.

[2] Landsberger a attiré l'attention sur ce passage dans *Zeitschrift fur Assyriologie*, XXXV, p. 234, n. 2

L'inscription se lit comme il suit :

Col. I A[1] *-na* ^{D}*Šamaš šar šamê u irṣiti šarri* [*-šu*]	A Šamaš, roi du ciel et de la terre, son roi,
^{I} *Tukul-ti-me-er šar mât Ḫa-na*	Tukulti-Mer, roi du pays de Ḫana,
abil[1] *Ilu-iqîš* ^{I} *šarri mât Ḫa-na*	fils d'Ilu-iqîsa, roi du pays de Ḫana,
Col. II *a-na.... šalim* (?) *mâti-šu*	pour.... la sauvegarde de son pays
u na-ṣa-ar balâṭi-šu	et la conservation de sa vie
i-ki-iš	a voué ceci.

Au moment où il a publié cette inscription, M. Pinches inclinait à la placer vers le temps de Salmanasar II [III], c'est-à-dire au IXe siècle. Cette date pourrait être de plusieurs siècles trop basse.

* * *

C'est le mardi 4 septembre 1923 que nous quittions Alep pour gagner l'Euphrate. De grand matin, l'auto nous emporte à travers cette plaine mamelonnée qui descend lentement vers le lit du fleuve. La piste que nous suivons correspond assez bien à l'ancienne route des caravanes. Nous laissons à notre droite l'intéressant village de *Neirab*, où furent trouvées en 1891 les deux stèles araméennes des prêtres de la Lune. Au passage, nous relevons les noms des villages : *Djebrîn, Bîr-Ḥusenah, Dabkiyeh, Tell-Abû-Zannah*. Ils figurent tous sur l'itinéraire suivi par la mission Sarre-Herzfeld en 1907-1908. Après avoir traversé un ruisseau qui porte le nom poétique de *Nahr-el-dhahab* « rivière de l'or », nous sommes à *Qaraires*, petit village, dont le nom se retrouvera, mais avec une prononciation différente *Kaṣairesh*, sur l'emplacement de l'antique Babylone. Une petite halte au gros bourg de *Deir-Ḥâfir* et au *Bîr-Mahdûm*. A 9 heures du matin nous étions à *Meskeneh* et, pour la première fois, nous pouvions saluer le Fleuve par excellence, cet Euphrate aux eaux bienfaisantes et douces qui, sur des milliers de kilomètres, porte à travers le désert la vie et la fertilité. Nous avions mis exactement trois heures pour franchir l'espace que la mission Sarre-Herzfeld avait parcouru en trois jours (16-18 oct. 1907). C'est à peu près la différence de rapidité qui existe entre les anciens et les nouveaux modes de locomotion. Le pittoresque y perd : mais souvent la fa-

[1] Masqué par la douille de métal.

tigue et la monotonie des voyages à l'antique ont fait désirer aux caravanes un moyen plus prompt de traverser ces terres arides et mortes, où rien ne retient l'intérêt du passant. Le temps gagné par la vitesse sera utilement dépensé en stations plus longues sur les sites historiques et les ruines évocatrices. Nous poursuivons notre route par *Eski-Meskeneh* « la vieille Meskeneh », qui occupe l'emplacement de la *Bâlis* du moyen âge (la *Barbalissus* de l'époque gréco-romaine), et par *Dibseh*, qui fut peut-être Thapsacus, la *Tifsaḥ* du temps de Salomon. Au khan d'*el-Hammâm* nous nous arrêtons une heure pour déjeuner, pendant que le chauffeur vérifie sa machine. Voici maintenant *Raqqa*, qui apparaît de l'autre côté du fleuve. Nous laissons cette excursion pour notre retour. Nous pensions pouvoir atteindre *Deir-ez-Zôr* avant la nuit. Mais les jours sont courts en septembre. Après avoir dépassé *es-Sabkha*, où grouillent des émigrés mossouliotes qui reviennent de Grèce, nous filons à toute allure vers *Ma'adan*. C'est là que nous surprend le coucher du soleil. Sur la terrasse élastique d'un vieux khan nous commençons à goûter les charmes des nuits en plein air. Jusqu'à notre dernière nuit de Mossoul (le 3 octobre) nous n'aurons plus à nous enclore dans une chambre pour nous livrer au sommeil réparateur. Toujours nous aurons sur nos têtes ce ciel profond et étincelant de l'Euphrate et du Tigre, ces constellations qui dessinent en quelques points d'or les personnages mythologiques et les animaux fantastiques qu'y reconnurent les Babyloniens et dont les noms nous sont familiers.

Le lendemain, à la première heure, nous sommes sur la piste de *Deir-ez-Zôr*. Nous passons successivement à *Tibnî*, *Ṭuraif* et *Ṭâbous*. A 8 h. 45 du matin nous sommes à *Deir-ez-Zôr*. Depuis les « gorges de l'Euphrate » (à la hauteur de *Khanûṣah* de la rive gauche) jusqu'à petite distance de *Deir-ez-Zôr*, la route est particulièrement accidentée. Les rochers et le sable s'ingénient à rendre impraticable une voie à peine tracée. Mais des travaux sont en cours et nous aurons, à notre retour dans un mois, la consolation de constater que nos successeurs auront moins de peine. Les troupes du génie cherchent à améliorer ce chemin de la rive droite (occidentale) de l'Euphrate, le seul que peuvent suivre actuellement les voyageurs qui vont d'Alep à Deir-ez-Zôr.

Nous sommes, pour quelques heures, les hôtes du capitaine Grincourt. Il nous promet de mettre à notre disposition une bonne équipe de soldats de la Légion Etrangère. Mais ils ne pourront nous rejoindre que le lendemain. Nous

avons hâte d'arriver à ʿAshârah et nous partons, à 1 heure de l'après-midi, à travers une atmosphère embrasée. C'est la vague de chaleur qui, nous le saurons plus tard, a déferlé sur Alep au lendemain de notre départ. Nous voici à *Meyadîn*, où le caïmacam nous fait le plus gracieux accueil. Il nous confie à un homme de police qui doit nous indiquer la route de ʿAshârah. Ce village, en effet, ne se trouve pas sur la grande piste des autos. Celle-ci s'écarte de la rive droite de l'Euphrate, afin d'éviter les nombreux coudes que trace le fleuve en ces parages. Nous devons donc, à un moment donné, obliquer vers la gauche, à travers les terres de culture, que les nécessités de l'irrigation ont transformées en une foule de compartiments séparés par des caniveaux aux rebords durcis. Ce sont d'interminables cahots que la « Ford » subit sans fatigue. En fait, il y a une voie plus praticable. Nous ne la connaîtrons que lorsque nous quitterons le village quelques jours plus tard. Mais la vue du tell, qui se profile avec sveltesse au-dessus du lit du fleuve, a attiré notre guide et nous-mêmes. Enfin nous voici à ʿAshârah et nous allons savoir ce que nous pourrons faire.

Malgré son peu d'élévation, 20 à 25 mètres en moyenne au-dessus du niveau de l'Euphrate, et sa médiocre étendue, 800 mètres environ du N.-O. au S.-E. sur 5 à 600 mètres du N.-E. au S.-O., le tell sur lequel s'élève ʿAshârah ne peut manquer d'attirer l'attention du voyageur. Toute éminence surprend dans cette plaine qui, des deux côtés du fleuve, s'étend avec monotonie.

Un minaret octogonal se dessine au sommet de la colline et, quoique décapité, domine encore les maisons d'alentour. Pauvres masures en briques séchées, avec leurs terrasses en terre battue, elles s'échelonnent dans la poussière des ruelles étroites, surchauffées par le soleil de septembre. La plus spacieuse de ces habitations est celle qui sert de résidence au moudîr. Elle est à pic sur le fleuve. De sa terrasse, qui sera notre réfectoire pour le repas du soir et notre dortoir pour la nuit, nous voyons courir sous nos pieds les flots infatigables de l'Euphrate qui, en cette saison de basses eaux, couvrent une largeur de 400 mètres. De ce côté le tell offre l'aspect d'une falaise presque verticale. Les pluies d'hiver n'ont cessé de faire ébouler la terre meuble et le fleuve a rongé le tuf et le sol vierge. Si l'on veut une vue caractéristique de *ʿAshârah*, c'est de l'autre rive ou du milieu des eaux qu'on

peut l'obtenir. Il est trop tard aujourd'hui pour fréter l'unique *shahtûrah* qui sert au transit entre les deux rives. Cette barque est, d'ailleurs, d'un usage peu fréquent. Les indigènes, fidèles à l'antique tradition des riverains du Tigre et de l'Euphrate, préfèrent se servir de l'outre individuelle, gonflée par leurs robustes poumons. Leurs vêtements roulés en paquet sur la tête les font ressembler à d'énormes bouchons flottants. Savamment, ils dirigent l'outre devant eux et vont atterrir, toujours en aval du point de départ, à quelque endroit de la berge opposée, où ils pourront se revêtir tout en laissant se dégonfler l'outre qui les a soutenus. Nous nous présentons aux autorités. Voici le moudîr *'Abd-eṣ-Ṣamed* qui est le lien entre les nomades et le gouvernement. Il se charge de nous introduire près du sheikh de la tribu des 'Ashârah. Celui-ci est un type de bédouin du Hedjaz. C'est de là que sa famille est venue jadis et, d'étape en étape, a gagné l'Iràq, puis la Mésopotamie. On l'appelle *el-Tourkî*, « le Turc ». Il a servi dans l'armée ottomane, a séjourné à Constantinople, a parcouru l'Égypte et la Tripolitaine. Il nous reçoit avec le geste large du chef arabe, qui met à la disposition de ses hôtes tout le confort dont se contente le nomade et dont nous devrons aussi nous contenter.

La matinée du 6 septembre est consacrée à la visite du village et à la traversée du fleuve. La *shahtûrah* fait eau de toutes parts et agrémente d'un bain de pieds forcé le passage d'une rive à l'autre. Nous pouvons avoir une juste idée du tell et de sa position abrupte sur le fleuve. Chemin faisant, nous cherchons à avoir des renseignements sur le point précis où ont été découvertes les quelques tablettes cunéiformes qui ont mis en vedette le nom de 'Ashârah. Tous nos informateurs s'accordent pour nous signaler un espace non bâti, contigu à la maison du moudîr. C'est le même endroit qui a été indiqué au lieutenant Terrier comme le lieu de trouvaille des tablettes qu'il a acquises. Il y a là un trou qui paraît avoir été creusé pour en tirer de la terre à briques. Le trou est peu profond et, comme nous le constaterons par la suite, ne descend pas au-dessous de la couche arabe. Le fait est que nous serions assez embarrassés pour fouiller ailleurs. Le village recouvre en entier l'ancienne cité. Force nous est donc de nous restreindre à ce petit terrain vague. Même en ce point nous aurons à faire face aux récriminations d'une vieille femme éplorée, qui craint pour sa maison contiguë. Nous décidons que nous nous contenterons de creuser un puits vertical du haut en

bas de la colline, afin d'avoir une notion des diverses couches de débris que le temps y a entassées. Dans l'après-midi arrivent les légionnaires qui doivent exécuter ce travail. Ils sont 13 hommes, conduits par un sergent et un caporal, de la 15e compagnie du 4e régiment étranger. A tour de rôle ils fouilleront, de la pioche et de la pelle, les divers paliers qui nous permettront de descendre du haut de la colline jusqu'au niveau du fleuve. Les décombres ont un déversoir tout trouvé. Le fleuve lui-même les charriera dans sa course et accroîtra ainsi son limon. Le travail commença le 7 septembre à la première heure et se poursuivit jusqu'au soir du 11. Grâce à l'activité et à l'initiative des légionnaires, il nous fut possible de descendre, par gradins successifs, jusqu'au sol vierge.

Ce n'est pas sur la population semi-nomade, semi-sédentaire de 'Ashârah que nous aurions pu compter pour exécuter ce travail dans le peu de temps dont nous disposions. Une paresse à toute épreuve caractérise la population riveraine de l'Euphrate, tout au moins la partie masculine de cette population. Il a été donné à l'un de nous d'assister à ce spectacle, bien arabe, d'un homme adulte et valide faisant tirer à la courte paille la distribution de la besogne entre la gent féminine de la tribu. C'était ce qu'il appelait le *qasam*, le tirage au sort. Seul faisait exception à la loi commune un pauvre muet, dont la mine ascétique et le squelette, apparent à travers les trous de son sac, évoquaient le *Saint Jean-Baptiste* de Rodin. Il passait ses journées à pétrir des pieds et des mains la molle argile qui, transformée en briques sèches dans des cadres de bois, sert à la construction des pauvres masures du village. Parfois aussi les bateliers font un effort, quand il s'agit de traverser le courant ou de mettre la barque à sec sur le rivage. Ajoutons que l'irrigation des terrains de culture nécessite la présence de deux hommes auprès de la *sâqiyeh* (*sâqiyeh*) ou *nasbeh*, cette machine élévatoire à traction animale parfaitement décrite dans le *Rapport de la mission de reconnaissance de l'Euphrate* (1922, p. 78 s.). Il va sans dire que, au moment des semailles ou des récoltes, la contagion du travail se gagne peut-être. Mais durant les chaudes journées que nous avons passées à 'Ashârah, nous avons eu maintes fois l'occasion de constater la stupeur réprobatrice des indigènes devant l'ardeur que déployaient les légionnaires chargés d'exécuter les fouilles.

Outre le sondage, qui fut l'objectif principal de notre fouille, nous fûmes

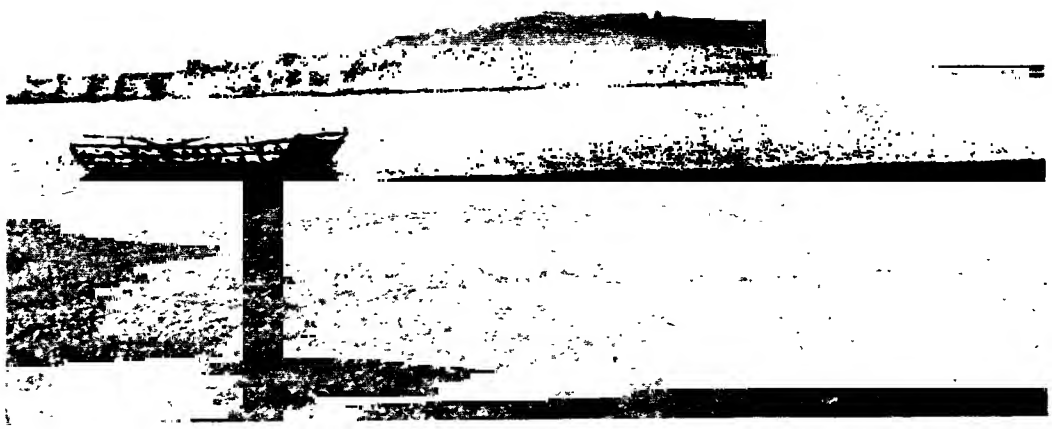

1

2

1. ʿAshârah vu de la rive orientale de l'Euphrate. — 2. La maison du sheikh à ʿAshârah.

amenés à faire exécuter un petit travail sur un autre point de la paroi verticale du tell. Le moudîr nous avait montré quelques perles qui provenaient probablement d'une tombe. Sur ses indications, le caporal Duval et deux hommes commencèrent à gratter dans l'après-midi du lundi 10 septembre la terre qui remplissait une sorte de niche, située à une certaine distance au sud de l'endroit où avait porté l'effort des travailleurs et à près de 7 mètres au-dessus du niveau du fleuve. Les premiers résultats furent très encourageants. Le lendemain, 11 septembre, nous revenions sur ce nouveau chantier. Le caporal et ses aides, avec de grandes précautions, extrayaient de la terre des vases, divers objets de parure féminine, un sceau cylindrique en lapis lazuli. La cavité était dégagée : elle avait une ouverture de 2 m. 30 et était limitée par deux murs en briques qui se rencontraient à environ 1 mètre de la paroi de la falaise. Le plus court, celui de gauche, avait une direction sensiblement S.-E.-E.-N.-O.-O. et était formé de 11 assises de briques de 0 m. 27 de longueur sur 0 m. 20 de largeur et 0 m. 07 d'épaisseur. L'autre mur, dirigé vers le N.-N.-E., était surmonté des restes d'une voûte en encorbellement. Selon toute vraisemblance ces murs étaient les débris d'une tombe voûtée tout à fait semblable à celle que Banks a trouvée intacte à Bismya (voir le dessin qu'il a publié à la page 174 de son ouvrage sur *Bismya or the Lost City of Adab*). Le caractère funéraire de la construction fut mis hors de doute par la découverte d'ossements humains contenus dans une jarre brisée (voir ci dessous, p. 291).

Nous décrirons successivement les objets trouvés dans le puits que nous avons creusé pour explorer les différentes couches du tell, puis ceux qui proviennent de la tombe voûtée et enfin quelques objets que nous avons eu l'occasion d'acquérir sur place.

Le point que nous avons choisi pour y creuser un puits se trouve dans la partie la plus élevée du tell. Le bord de la falaise est à cet endroit à une hauteur d'environ 13 m. 50 au-dessus du sol naturel (ce qui, lors de notre séjour, dans la première moitié de septembre, en temps de basses eaux, correspondait à environ 18 m. au-dessus du niveau du fleuve). Du bord de la falaise le sol monte vers la ville pour atteindre au point le plus élevé une hauteur d'environ 18 m. 50 au-dessus du sol naturel (soit 23 m. au-dessus du fleuve). Cette couche supérieure est entièrement arabe : elle est en terre légère et se compose de strates inclinées dans la direction du fleuve, mais tendant peu à peu

vers l'horizontale à mesure qu'elles se rapprochent du niveau du bord de la falaise. La couche arabe cesse brusquement vers 12 m. A cette hauteur le sol devient compact et les débris qu'il contient appartiennent visiblement à une tout autre civilisation. Vers ce niveau nous avons mis au jour une brique mesurant 0 m. 32 à 0 m. 33 de côté sur 0 m. 06 d'épaisseur. C'est la brique d'un pied carré bien connue en Babylonie. On trouverait difficilement dans les ruines babyloniennes une brique mieux cuite, en terre plus fine et plus compacte.

Un point acquis est qu'il y a solution de continuité entre l'établissement antique et l'établissement arabe. Les Arabes se sont installés sur un tell abandonné qui s'élevait à environ 12 mètres au-dessus du sol naturel. Il est plus malaisé de déterminer l'époque à laquelle le tell a été abandonné. En dehors de la brique dont il vient d'être question, nous n'avons guère trouvé dans la couche supérieure du tell antique, d'autres témoins que des débris de poteries, difficiles à dater dans l'état de nos connaissances. Nous donnons ci-dessous quelques silhouettes, prises à main levée, des tessons les plus caractéristiques. Voici, par exemple, des fragments de grosses poteries, trouvés vers le niveau de 11 mètres :

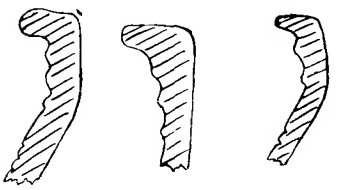

D'autres recueillis aux environs de 9 et 10 mètres :

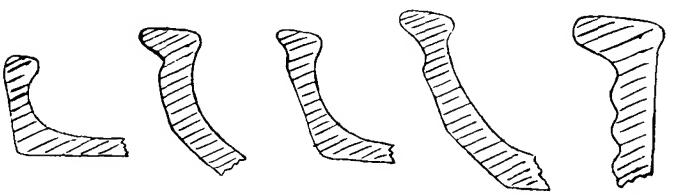

D'autres vers 8 mètres :

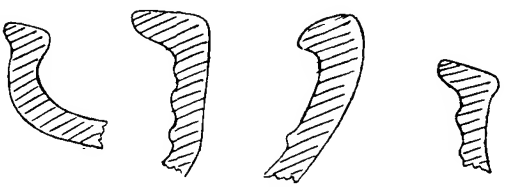

Un peu au-dessus du niveau de 9 mètres apparut la partie supérieure d'une

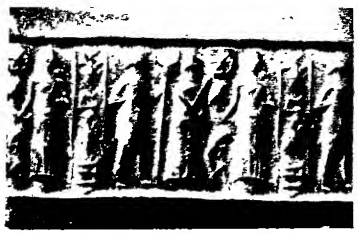

1

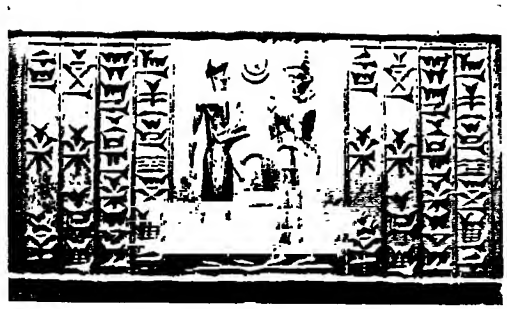

2

3

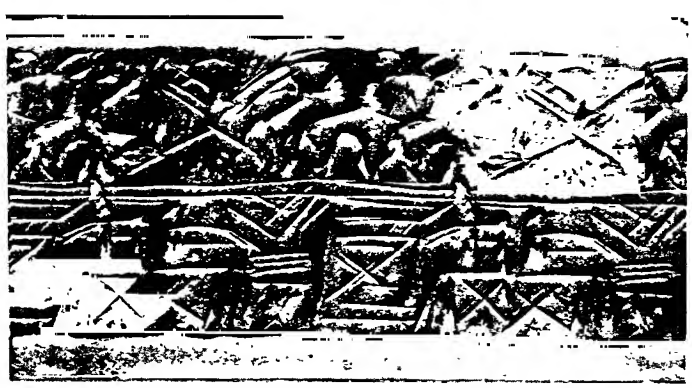

4

OBJETS PROVENANT DE 'ASHÂRAH.

jarre dont l'orifice était fermé par une coupe renversée dont on ne recueillit que des fragments. La jarre put être retirée à peu près dans l'état où, apparemment, elle avait été mise en place. Elle mesure 0 m. 46 de hauteur. D'un beau galbe ovoïde, elle est décorée un peu au-dessous du col, qui est brisé, de deux filets en léger relief : la base et la partie supérieure de cette jarre sont recouvertes d'un enduit noirâtre, la panse est ornée d'une croix grecque de la même couleur (voir pl. LVIII, fig. 3). A l'intérieur se trouvaient des ossements qui nous ont paru être des ossements d'enfant. Dans son voisinage immédiat les légionnaires recueillirent la partie inférieure (mesurant 0 m. 19 de hauteur) d'un vase semblable à celui qui est reproduit ci-dessous (pl. LIX, fig. 6), ainsi qu'un élégant gobelet à pied court et étroit (pl. LIX, fig. 2 : hauteur 0 m. 07). C'étaient là sans doute des objets destinés au mort enseveli dans la jarre. En approfondissant notre fouille, nous avons continué à trouver des objets à destination probablement funéraire. Il semble que dans cette partie du tell les tombes aient été entassées sur une hauteur d'au moins 4 à 5 mètres. Entre 7 et 6 mètres nos fouilleurs retirèrent du sol un vase en forme de potiche à panse légèrement renflée (pl. LIX, fig. 6 : hauteur : 0 m. 305 ; largeur de la panse : 0 m. 147). Dans la même couche, se trouvaient un gobelet en forme de petite marmite, à pied bas et étroit (pl. LIX, fig. 1 ; hauteur : 0 m. 10) ; un autre de forme analogue en terre fumigée, mais dont le fond a disparu (pl. LIX, fig. 4 ; hauteur : 0 m. 06), un petit vase sans pied fait à la main (pl. LIX, fig. 3 : hauteur : 0 m. 075) et un fragment de grand récipient enduit de bitume sur les deux faces et renforcé extérieurement par des cercles parallèles en relief. Vers 5 mètres nouveau vase genre potiche, mais dont le col est brisé (hauteur de la partie conservée : 0 m. 28) et nouveau gobelet en forme de petite marmite, semblable au précédent, mais plus petit (pl. LIX, fig. 5 ; hauteur : 0 m. 063). Dans la même couche se trouvait une roue appartenant à l'un de ces petits chars votifs en argile dont de si nombreux exemplaires ont été recueillis aussi bien en Babylonie qu'en Assyrie ou en Elam (pl. LX, fig. 12 ; diam : 0 m. 108). Les derniers mètres ne fournirent aucune trouvaille notable. Notre fouille permit seulement de constater que les tessons de la couche la plus voisine du sol naturel témoignent déjà de l'usage du tour.

Il est à noter que toute cette céramique est entièrement dépourvue d'anses.

Les petits vases que reproduit la pl. LIX, fig. 1, 2, 4 et 5 et qui ont été trouvés dans la couche comprise entre 5 et 9 mètres, se rattachent à des types dont H. de Genouillac a trouvé à Kish des exemplaires, apparemment moins anciens, qu'il fait remonter jusqu'aux premiers temps babyloniens (voir *Premières recherches archéologiques à Kich*, p. 22 : pl. III et pl. 48, 51, 54). Si l'on tient compte de la date probable et du niveau de la tombe qui nous reste à décrire, il semble bien que le niveau moyen du tell corresponde à une époque comprise entre la dynastie d'Agadé et la première dynastie babylonienne.

La tombe voûtée que nous avons explorée dans une autre partie du tell est à une hauteur de 2 mètres à 2 m. 50 au-dessus du sol naturel. C'était la tombe d'une femme, comme le montre son mobilier dont voici l'énumération et la description :

Deux fragments de chaînettes et une perle en or (pl. LX, fig. 8, 9 et 10). Les chaînettes sont du type que les orfèvres appellent « colonne » et mesurent respectivement 0 m. 15 et 0 m. 05 de longueur. La perle est creuse et formée de deux petits cônes opposés par leurs bases, sans soudure (diam. : 0 m. 008) : ces cônes étant de diamètre légèrement inégal, le moins large est en quelque sorte serti par le bord rabattu du plus large. Des perles d'or de forme semblable ont été trouvées par Gaston Cros à Tello (voir *Nouvelles fouilles de Tello*, p. 113).

Un fragment de petite tige cylindrique en argent, légèrement incurvée. Longueur : 0 m. 022 ; diamètre 0 m. 004.

Épingle en cuivre dont la tête est formée d'un bouton en lapis lazuli, de forme hémisphérique et décoré de côtes. La rouille a eu pour effet de rendre adhérentes à la tige de l'épingle quelques petites perles en lapis lazuli, cornaline et os (voir pl. LX, fig. 7 ; longueur : 0 m. 205).

78 perles en cornaline ou lapis lazuli, de différentes dimensions, en forme de double cône, disque, olive, olive taillée à facettes, losange, cylindre, poire, etc., sans doute les éléments d'un seul et même collier. Voir quelques spécimens reproduits pl. LX, figure 4.

Une perle en forme de lentille, en pâte émaillée de couleur blanchâtre (diamètre : 0 m. 01), 3 fragments de petites perles en pâte émaillée granuleuse et devenue très friable. Il est à noter qu'à Assour dans la

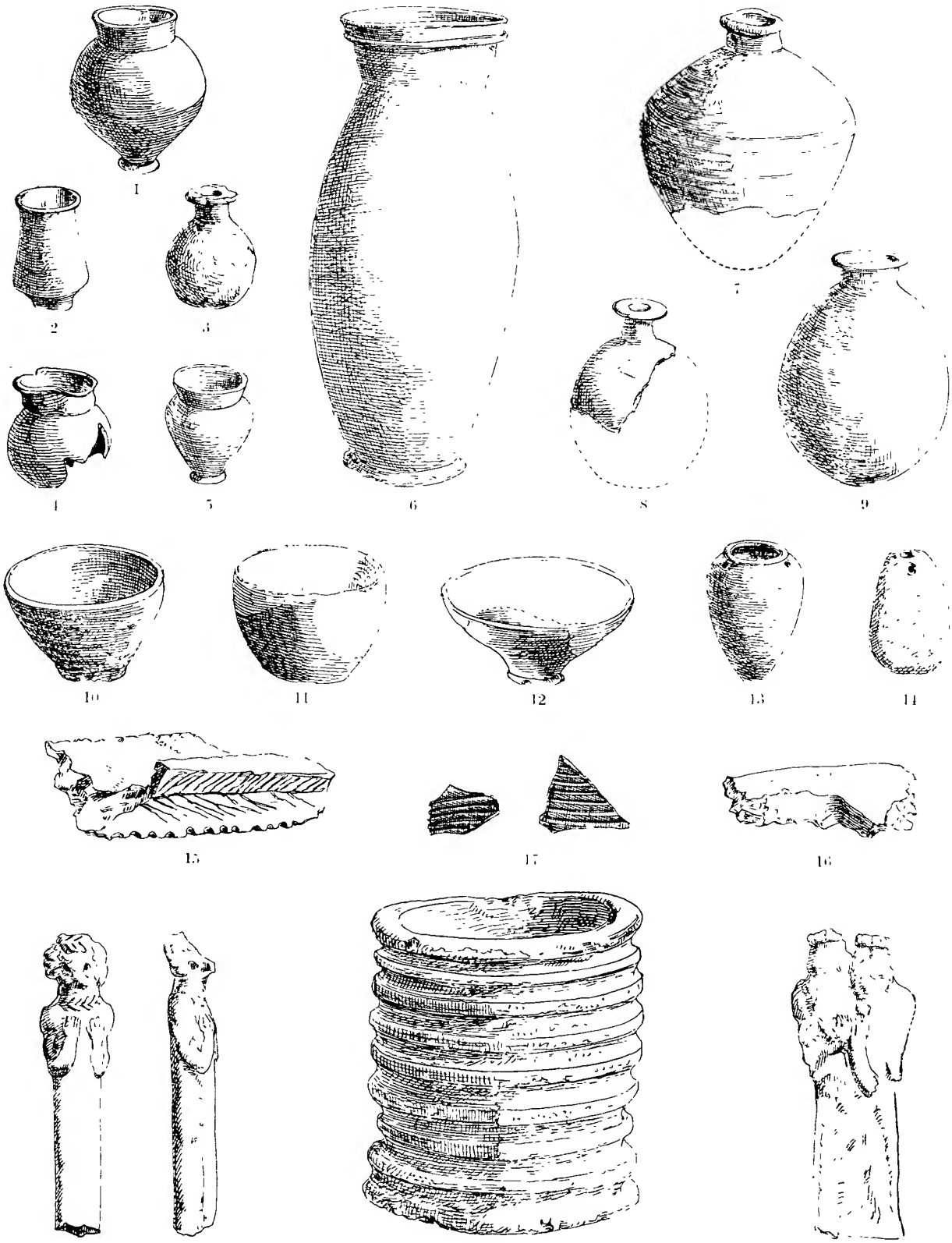

OBJETS PROVENANT DE 'ASHÂRAH.

couche présargonique (couche G), il a été trouvé une grande quantité de ces perles en pâte émaillée (cf. W. Andrae, *Die archaischen Ischtar-Tempel in Assur*, p. 82).

Quatre anneaux et onze fragments d'anneaux en coquille. Deux de ces anneaux sont reproduits en grandeur réelle, pl. LX, figure 6.

Sceau cylindrique en lapis lazuli, divisé en deux registres par un double trait horizontal. Registre supérieur : aigle aux ailes éployées, de face, la tête tournée à gauche ; deux lions dressés et croisés, attaquant des chèvres ; scène complétée à droite par un autre groupe dont les éléments sont indistincts. Registre inférieur : deux personnages assis de profil, l'un en face de l'autre, sur des sièges cubiques à traverses croisées, tendent les bras en avant ; entre deux, à droite, un rectangle orné de dessins géométriques, figurant peut-être une porte ; à gauche une table reposant sur des pieds en X ; sur la table trois traits horizontaux figurant peut-être des pains ; au-dessus des pains une plante. Ce cylindre qui est reproduit pl. LVIII, figure 4 et mesure 0 m. 038 de hauteur et 0 m. 014 de diamètre se rattache à une famille connue de cylindres présargoniques. La division en deux registres, dont l'un représente des divinités assises se faisant face, l'autre des combats d'animaux se retrouve par exemple sur des cylindres reproduits dans les catalogues de Delaporte (*Louvre*, pl. 4, nos 2 et 4 ; *Bibliothèque Nationale*, no 51). Pour le rectangle à décor géométrique, voir *Catal. du Louvre*, pl. 4, nos 8 et 9 ; pl. 72, fig. 4 et 5 ; *Catal. de la Bibl.* nos 76 et 77 ; pour l'aigle aux ailes éployées associé aux deux personnages assis et se faisant face, voir *Catal. du Louvre*, pl. 65, no 5.

Deux amulettes en nacre, à forme incurvée (reproduites en grandeur réelle, pl. LX, fig. 5) ; quatre débris d'objets semblables.

Cinq minces plaquettes, légèrement bombées, à silhouette piriforme, qui semblent découpées dans une coquille d'œuf d'autruche. Elles sont percées en haut d'un trou de suspension et plus bas de deux trous plus larges, symétriques, ménagés pour y placer des yeux rapportés. Ces yeux ont disparu sauf un seul qui est en nacre : la prunelle est figurée par une petite cavité colorée en brun. Ces amulettes sont l'image très schématisée d'une idole à forme humaine. Une amulette, semblable aux précédentes, s'en distingue par les yeux qui ne sont pas rapportés : la prunelle est figurée par une cavité creusée dans l'épaisseur de la coquille au milieu d'une touche de peinture dont il ne reste que des

traces peu visibles. Voir pl. LX, figure 3, où ces amulettes sont figurées aux trois quarts de la grandeur réelle[1].

Fragment d'un objet en bitume incrusté de petits triangles en nacre (pl. LX, fig. 1 ; grandeur réelle). Pour cette technique comparer les objets trouvés par Gautier dans une tombe de Moussian (*Mémoires de la délégation en Perse, Recherches archéologiques*, 3e série, p. 79, fig. 106).

Deux vases globulaires en terre cuite, à goulot étroit, pl. LIX, figure 7 (hauteur : 0 m. 168) et figure 9 (hauteur : 0 m. 154). Fond d'un troisième vase semblable et partie du goulot d'un vase du même type mais plus petit. Des vases tout à fait semblables ont été trouvés par Langdon à Kish dans une tombe présargonique (fouilles de 1924 encore inédites).

Partie supérieure d'un vase de même forme, mais en terre fumigée (pl. LIX, fig. 8 ; hauteur 0 m. 082).

Deux fragments d'un vase en terre fumigée, décoré de rainures horizontales (pl. LIX, fig. 17 ; hauteurs respectives : 0 m. 035 et 0 m. 045).

Élégant petit vase en terre cuite de forme ovoïde et à fond pointu : près du bord trois petits trous de suspension (pl. LIX, fig. 13 ; hauteur 0 m. 09).

Trois coupelles en terre cuite (pl. LIX, fig. 10, 11 et 12 ; hauteurs respectives : 0 m. 058, 0 m. 052, 0 m. 045) et fragments d'une quatrième.

Un récipient cylindrique en terre cuite, à rainures horizontales (pl. LIX, fig. 18 ; hauteur : 0 m. 206 ; largeur 0 m. 176). Ce type de vase très archaïque se retrouve à Bismya (cf. Banks, *Bismya*, p. 349), à Fara, dans les couches les plus profondes du tell, et à Assour dans la très ancienne couche G (cf. Andrae, *Die archaischen Ischtar-Tempel in Assur*, p. 40).

Deux fragments en terre cuite, débris d'un même objet ou d'objets semblables dont la destination est assez énigmatique (voir pl. LIX, fig. 15 et 16 ; longueurs respectives : 0 m. 19 et 0 m. 146).

Fragments de coquilles d'œufs d'autruche. La pellicule superficielle, teinte en brun, est partiellement décapée, de manière à laisser apparaître des zones de couleur blanche. Cet emploi de l'œuf d'autruche est attesté dès environ l'époque de Gudea : voir la tablette AO 3370 qui provient de Tello (*Recueil de tablettes*, n° 229) : parmi divers objets précieux, mention y est faite

[1] Le dessinateur a omis dans un cas de figurer le trou de suspension.

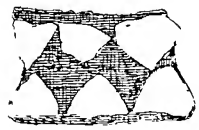

1

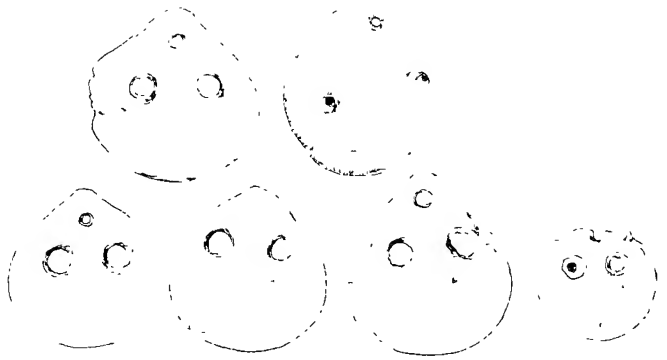

3

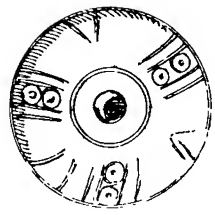

2

4

5

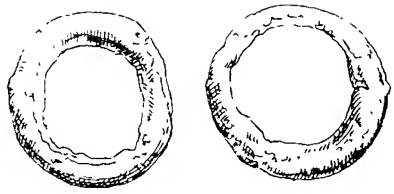

6

7

8

9

10

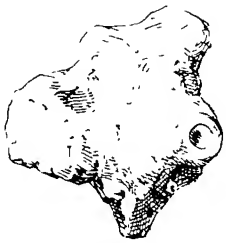

11

12

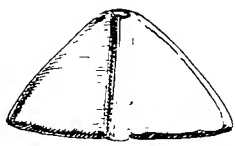

13

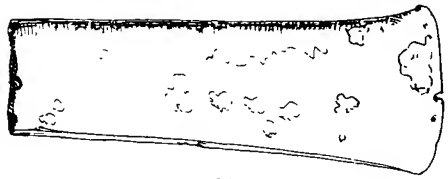

14

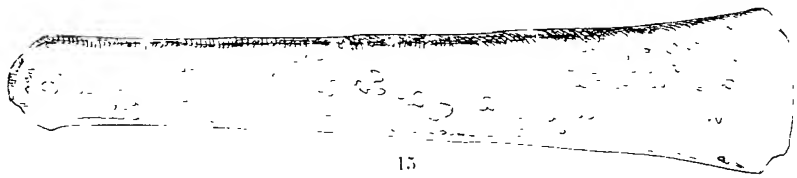

15

OBJETS PROVENANT DE 'ASHÂRAH

d'un « œuf d'autruche moucheté et serti d'or ». Un fragment de vocabulaire, conservé au Musée de l'Ermitage et publié par Schileico, *Zeitschrift für Assyriologie*, XXVIII, p. 292, mentionne un vase (*pùru*) fait d'un œuf d'autruche (*šu-pe-el lu-u-me*). Dans l'antiquité l'autruche était, semble-t-il, assez commune dans le désert de Syrie aux environs de Tirqa. Assur-nàṣir-apal II rapporte dans ses *Annales* (col. III, l. 19) qu'au cours d'une expédition il tua dans cette région vingt autruches et en captura vingt autres.

Petit galet percé à une extrémité (pl. LIX, fig. 14 ; hauteur 0 m. 076).

Au témoignage du caporal Duval qui a retiré tous ces objets de la terre et s'y est employé avec beaucoup de soin et d'intelligence, seuls les petits objets (bijoux, amulettes) étaient sur le sol de la chambre funéraire. Les autres objets, y compris la jarre contenant les ossements, étaient à des niveaux plus élevés. La jarre était couchée sur le côté dans la direction du nord : trop brisée pour qu'on pût en reconnaître la forme, elle avait une épaisseur de 0 m. 023. Les autres vases étaient debout. Le récipient cylindrique se trouvait près de l'orifice de la jarre.

Ainsi qu'en témoigne aussi bien le cylindre que la céramique, cette tombe remonte à l'époque présargonique. Il est intéressant de constater que, dès cette époque reculée, la région de l'embouchure du Khabour est sous une étroite dépendance de la civilisation de Sumer et d'Accad.

Durant notre séjour à 'Ashàrah, nous avons eu l'occasion d'acquérir les quelques objets suivants :

Figurine très archaïque en terre cuite représentant une idole dont le visage doit à un modelé très sommaire l'apparence d'un bec d'oiseau. Deux trous profonds figurent les yeux. Au cou, ornement consistant en deux rangées horizontales de traits obliques et opposés. Ornement semblable au sommet de la tête. Les mains sont ramenées à la poitrine. Le corps, brisé par en bas, est figuré par un simple prisme rectangulaire aux arêtes arrondies, sans modelé (AO 9017 ; voir pl. LIX, fig. 19 ; hauteur : 0 m. 098).

Autre figurine en terre cuite, très sommairement modelée, paraissant représenter deux idoles jumelées : celle de droite ramène la main droite sur le sein gauche, et celle de gauche la main gauche sur le sein droit. La partie inférieure est mutilée (AO 9018 ; voir pl. LIX, fig. 20 ; hauteur : 0 m. 10).

Caisse d'un petit char votif en terre cuite : sur ces chars, cf. Heuzey, *Revue*

d'Assyriologie, VII, p. 115 ss. (AO 9019, voir pl. LX, fig. 11 ; hauteur : 0 m. 06).

Bouton hémisphérique en os, percé d'un trou central et orné, sur la partie convexe, d'un dessin géométrique incisé (AO 9020, voir pl. LX, fig. 2 ; diamètre : 0 m. 026).

Élégante pendeloque triangulaire en lapis lazuli (AO 9021, voir pl. LX, fig. 13 ; hauteur : 0 m. 033 ; largeur 0 m. 056).

Hache plate en bronze (AO 9022, voir pl. LX, fig. 15 ; longueur : 0 m. 205).

Fragment d'une autre hache plate en bronze (voir pl. LX, fig. 14 ; longueur : 0 m. 112). L'analyse du métal faite par M. Valli Douau, chimiste à la section technique de l'artillerie, a donné les résultats suivants : cuivre : 91,159 ; étain : 6,941 ; plomb : 0,132 ; fer : 0,159 ; nickel : 0,332 ; arsenic : 0,071 ; antimoine : 0,020 ; soufre : 0,019 ; oxygène : 0,967. Cette composition est celle d'un bronze normal. Il faut pourtant remarquer une proportion appréciable de nickel, due à un affinage incomplet du cuivre. L'alliage est très cassant, il se pulvérise très facilement ; il est oxydé et sa structure est cristalline.

Le beau cylindre reproduit planche LVIII, figure 2, a été acquis par le Louvre du capitaine Grincourt qui le tenait du sheikh Tourki ; n° d'inventaire AO 9049. Selon le capitaine Grincourt, il provient certainement de 'Ashârah. Il est en hématite et mesure 0 m. 031 × 0 m. 013. A gauche le dieu à turban, vêtu d'un châle court, la jambe gauche en avant, la main gauche ramenée à la ceinture et tenant une masse d'armes, le bras droit pendant le long du corps. Lui faisant face à droite une déesse vêtue d'une longue tunique de kaunakes et faisant le geste d'intercession. Entre deux, dans le champ, le croissant lunaire surmonté du disque solaire et le bâton recourbé. Légende :

Šu-mu-um-li-ib-ši	Šumum-libši,
mâr E-til-pi-ᵈMarduk	fils d'Etel-pî-Marduk,
warad ᵈSin	serviteur du dieu Sin
u ᵈAdad	et du dieu Adad.

L'autre cylindre, reproduit planche LVIII, figure 1, a été donné au Louvre par le lieutenant Terrier qui l'a acquis dans la région d'Abou-Kemal, comme provenant de 'Ashârah, mais dont il ne peut garantir la provenance ; n° d'inventaire : AO 9054. Il est en hématite et mesure 0 m. 02 × 0 m. 008. Un adorant lève la main droite, le coude reposant sur la main gauche ramenée à la ceinture,

devant un dieu qui tient de la main droite abaissée un objet en forme de clou dont la pointe est dirigée en avant [1]. Entre deux, dans le champ, disque solaire, mouche et cercopithèque. Derrière l'adorant un personnage vêtu du châle court tient de la main gauche une haute hampe ornée d'un double gland et surmontée du croissant. Légende :

D *Šamaš* D*A-a*. (dieu) Šamaš, (déesse) Aya.

Ces deux cylindres sont de pur style accadien, de l'époque de la première dynastie babylonienne.

* * *

Les résultats qu'a donnés notre modeste sondage, les découvertes fortuites dont les érosions du fleuve fournissent aux habitants la fréquente occasion, montrent l'intérêt que présenteraient, à 'Ashârah, des fouilles méthodiques. Vers le nord du tell un grand pavement en briques cuites carrées, d'un pied de côté, apparaît dans la paroi de la falaise, à une douzaine de mètres au-dessous de la crête. Là devait se trouver un palais, une forteresse, peut-être un temple. Mais les maisons se sont superposées aux décombres. Il faudrait exproprier la majeure partie du village, pour sonder le sous-sol et arracher le secret de cet édifice dont la ligne de base se poursuit sur une longueur considérable. Nous ne pouvions songer à prolonger notre séjour ni à entreprendre des travaux plus étendus. Le soir du 11 septembre, il fallut fermer le chantier. Le lendemain, à la première heure, nous prenions congé des braves légionnaires dont le concours nous avait été si précieux. Nous étions heureux de rendre hommage à leur endurance et à leur habileté. Malgré une chaleur torride, ils n'avaient cessé de travailler avec ardeur, le torse nu, la peau brûlée par le soleil implacable. Les indigènes n'en pouvaient croire leurs yeux : « Nous devrions nous mettre à vingt, pour exécuter ce que font quatre de vos ouvriers ! » nous disaient-ils en souriant. Et nous leur répondions : « Voilà ce que c'est que le soldat français ! » Entre parenthèses, il n'y avait qu'un Français et il était d'Algérie ! Mais nous n'avions pas menti : ils étaient tous vraiment « des soldats français ».

Fr. Thureau-Dangin et P. Dhorme.

[1] On ne distingue aucune trace des dents de scie figurées dans d'autres représentations du même objet.

LA PEINTURE CÉRAMIQUE PALESTINIENNE

PAR

LE P. L. H. VINCENT

(*Troisième article.*)

III. — Transmission et modalité des influences mésopotamiennes.

Les exemples concrets qui viennent d'être passés en revue seront malaisément éliminés par la formule stéréotypée de « similitudes superficielles » : les affinités orientales qui s'y révèlent n'ont pas la fragilité de ces vaines apparences qu'un examen précis fait évanouir, en dégageant une autre inspiration esthétique ou un concept original : elles affectent vraiment ce concept même, aussi bien dans le cas des bouquetins affrontés avec symétrie devant l'arbre sacré, que dans le groupement quelque peu étrange des oiseaux et des poissons, ou dans l'exemple formel de l'aigle héraldique. Cette analogie intrinsèque se renforcerait, s'il en était besoin, des analogies techniques tout aussi concluantes pour qui veut bien les étudier avec la minutie indispensable. Aux yeux des spécialistes celles-ci seraient même, en réalité, les plus décisives ; et M. de Morgan n'a pas manqué de les relever avec insistance comme la justification scientifique de ses vues sur la diffusion de la céramique peinte de l'ancien Élam[1]. Sans entrer dans la discussion ardue de ces détails du métier, rappelons seulement que le plus caractéristique et le plus expressif, la peinture à deux tons, concorde précisément avec les affinités intrinsèques pour mettre nos exemples palestiniens sous la mouvance esthétique de l'Orient mésopotamien. Les plus compétentes autorités s'accordent sur ce point « que la polychromie double, en noir et en rouge, est spéciale à l'Asie[2] » : terme qui

[1] Voir par exemple, *Observ. sur les orig. des arts céram.* ; *Rev. Éc. d'anthrop.*, XVII, 1907, p. 403 ss., 409.

[2] Pottier, *Cér. peinte*, p. 75. Dès 1903, M. Myres en avait déjà fait la constatation en étudiant la céramique d'Anatolie et les éléments prémycéniens qui la caractérisent. Cette polychromie spéciale à deux tons lui fournissait même un trait fondamental autorisant à grouper dans une seule province esthétique la

paraissait, il est vrai, se restreindre aux diverses provinces de l'Asie antérieure. La spécification qu'introduisait naguère M. de Morgan dans cet axiome consistait uniquement à placer dans les régions élamites l'origine — tout au moins le point de départ actuellement connu — de cette polychromie *asiatique*. La nuance était motivée par une priorité chronologique incontestable dans l'état présent de notre information.

Il est à croire que les savants n'auraient pas opposé si longtemps une fin de non-recevoir aux affinités manifestes qui leur étaient alléguées, s'ils ne les avaient estimées impossibles d'emblée, et justement à cause de la priorité chronologique trop considérable de la céramique élamite. Comment penser qu'un art industriel florissant en Élam à une époque dont les règnes de Sargon d'Agadé et de Naram-Sin marqueraient déjà le déclin ait pu revivre dix siècles peut-être, mais au bas mot quatre à cinq siècles plus tard, dans la céramique peinte de Palestine ? D'autant plus que la civilisation élamite paraît si bien morte dès les origines babyloniennes qu'on chercherait vainement, à ce jour, une empreinte quelconque de son art admirable sur la céramique contemporaine d'Hammourabi. Babylone était pourtant bien voisine de Suse qu'elle venait de supplanter dans l'hégémonie orientale[1].

poterie peinte de Cappadoce et de Syrie, celle de Palestine paraissant d'autre part un succédané des produits syriens. Voir aussi B. Schwitzer, *Athen. Mitteil.*, 1918, p. 130.

[1] La céramique babylonienne demeure tout aussi pauvre de décor peint que celle de l'antique Chaldée, malgré l'abondance de sa documentation actuelle (cf. R. Koldewey, *Das wieder erstehende Babylon*, 1913, p. 272 ss.). Il y a certainement là un phénomène d'autant moins accidentel que l'influence élamite sur les formes de vases paraît évidente à d'excellents appréciateurs (Pottier, *Cér. peinte*, p. 72). Il serait périlleux, à coup sûr, de spéculer avec rigueur sur cette lacune chaldéo-babylonienne : on sait trop quel démenti flagrant les découvertes de la dernière génération infligent au dédain de M. Rayet pour la « demi-douzaine de tessons » qui représentait de son temps — du moins l'estimait-il ainsi — le décor céramique peint en Asie (cf. Pottier, *op. l.*, p. 96). A supposer toutefois en Chaldée, plus tard en Babylonie, un développement de la céramique peinte comparable à celui de l'ancien Élam, n'est-il pas surprenant que les immenses fouilles de Telloh, de Nippour, de Babylone, en exhumant tant de vases aient livré si peu de vases ou de tessons peints ? On serait donc tenté d'en chercher une raison plausible, et peut-être se trouve-t-elle dans ce caractère intrinsèque essentiel de l'art chaldéo-babylonien que le P. Lagrange définit : « un art royal » (*Le Miracle grec et les rythmes de l'art ; Mélanges d'hist. rel.*, 1915, p. 237). La peinture céramique requiert, en même temps que le goût du beau, le sentiment très vif de la nature et le libre jeu de l'imagination esthétique. Si merveilleusement doués que puissent paraître les artistes de Babylonie et de Chaldée, sensibles aux spectacles de la nature, habiles à en fixer l'inspiration, jamais pourtant ils n'ont l'air de travailler pour le plaisir des yeux,

Cette difficulté est apparemment au fond de toutes les hésitations ; nulle part toutefois elle n'a trouvé d'expression plus nette que chez M. Dussaud. Et l'objection formulée par l'historien très distingué des *Civilisations préhelléniques* revêt un caractère impressionnant surtout par le fait qu'elle se produisait après le Mémoire où M. Pottier avait mis au point le vrai caractère de la céramique peinte de Suse et signalé, entre elle et les diverses céramiques de Syrie-Palestine et de l'Égée, des rapprochements aussi peu superficiels que peu faciles à mettre au compte du hasard. Éliminant toute réelle similitude, M. Dussaud consentait tout au plus « à admettre que des éléments décoratifs se sont transmis de proche en proche ». Encore cette parcimonieuse concession demeurait-elle conditionnelle, car il ajoutait : « elle ne sera elle-même justifiée que si l'on retrouve, dans le temps et dans l'espace, les étapes de ce transport[1] » : restriction dont le sens manifeste était que ces *étapes* ne sont retrouvables, en tout cas retrouvées ni dans l'espace ni dans le temps. C'était par conséquent la faillite absolue des ressemblances — estimées toujours « problématiques » — signalées par M. de Morgan pour établir que, de la céramique élamite « par étapes successives, serait sortie la céramique mycénienne[2] ».

avec la seule préoccupation de répandre de la beauté sur les plus humbles choses, familières dans la vie de tout le monde : une écuelle de ménage ou le gobelet du premier buveur venu. Pour cette vaisselle commune, tout décor sera bon sans qu'on y gaspille le temps et les ressources de la véritable peinture : l'art est au service des dieux et du roi. Et quand il faudra pour le mobilier du palais et des temples, produire cependant aussi de la vaisselle, au lieu de la modeler vulgairement en argile, on aura soin d'y employer un métal précieux ou les plus somptueuses pierres. Dans la décoration de tels vases ce n'est plus le pinceau ni ses fragiles couleurs qui interviendront : ce sera le burin, le stylet, le ciseau. Mais l'inspiration esthétique, le répertoire surtout n'en seront pas moins les mêmes ; les serpents enlacés sur la coupe de Goudéa et mieux encore l'aigle héraldique sur le vase d'argent d'Entéména sont-ils autre chose que les succédanés de la vieille peinture céramique, naturaliste et familière, de l'Élam primitif ? Ainsi en sera-t-il plus ou moins de toute la céramique orientale, jusqu'au jour où l'influence de civilisations plus émancipées y fera revivre le décor peint, c'est-à-dire un sens artistique libéré des entraves d'une somptuosité matérielle.

[1] Dussaud, *Les Civil. préhel*[2]., p. 206.

[2] Dussaud, *op. l.*, p. 214. Ces derniers mots paraissaient bien le simple écho d'une phrase de M. Pottier (*Cér. peinte*, p. 93) citée d'ailleurs aussitôt après. Mais cette phrase avait-elle le sens absolu qui lui est prêté dans ce contexte ? On hésite beaucoup à le croire, puisque la monographie tout entière de M. Pottier vise précisément à montrer que la céramique élamite est désormais un élément dont il faut tenir un compte — prudent à coup sûr — mais un compte soigneux dans l'histoire générale de cet art. M. Pottier, au surplus, ne semble avoir répudié nulle part — sauf erreur — la conviction si nette qu'il exprimait quelques années plus tôt (*BCH.*, XXXI, 1907) quand il

J'ignore si M. de Morgan reconnaîtra son interprétation des faits dans le raccourci analytique de M. Dussaud. On a déjà constaté ci-dessus que je la voyais sous un autre jour, précisément dans les *Observations sur les origines des arts céramiques dans le bassin méditerranéen* auxquelles on renvoie en bloc. Sans doute on y peut lire, tout au début, cette formule généralisée : « les arts céramiques, dans les régions qui furent grecques, auraient pris naissance par contact des peuples nouveaux venus avec les goûts artistiques et les industries des Asiates[1] ». Mais la formule est donnée comme thème initial de l'enquête : les Anglais diraient d'un mot plus commode : *working hypothesis*. On la voit promptement dépouiller ce caractère absolu, s'éclairer de constatations positives et sauvegarder avec soin toutes les autonomies artistiques perceptibles. Aucun art local indigène, à travers le bassin de la Méditerranée orientale et l'Asie Antérieure ne perd son indépendance primordiale : les peuples nouveaux venus, Indo-Européens en particulier, ne sont frustrés d'aucune parcelle de leur inspiration esthétique et de leur génie créateur. Il est si peu question, si je ne me trompe, de porter atteinte à ce génie des peuples égéens et autres qu'après les avoir mis en contact avec les données artistiques originales et les procédés techniques spéciaux de la très vieille céramique orientale, M. de Morgan plus que nul autre fera ressortir que ces disciples ont surpassé leurs maîtres. Ce qu'il tient à marquer dans l'évolution de leur culture, ce sont « des traces de l'art asiatique » vivifiées et transformées par des conceptions parfaitement géniales et autonomes « qui plus tard se développeront dans l'art grec jusqu'à la perfection[2] ». Où est, en tout ceci, le concept d'une céramique élamite tzigane voyageant par étapes au fil des siècles pour venir *révéler* « aux Insulaires de la Méditerranée l'industrie du vase peint » ?

reconnaissait entre la céramique mycénocrétoise et celle de Susiane des « ressemblances... trop précises pour être absolument fortuites » : ressemblances qu'il y paraissaient alors explicables par le fait que « des motifs... créés fort anciennement » en Élam ou en Chaldée « ont voyagé à travers la région asiatique et abouti aux îles de la Méditerranée » (p. 239). Serait-ce donc l'inverse de l'avis exprimé en 1913 ? Nullement, et il n'y a ni correction tacite ni contradiction, puisqu'en signalant de telles migrations d'influences, M. Pottier avait pris soin d'observer : « Ceux qui croient aux influences venues de l'Orient ne prétendent nullement que les Orientaux aient tout appris à des peuplades entièrement sauvages qui ne savaient rien » (*op. l.*, p. 121). L'autorité de M. Pottier n'avait donc guère la nuance que lui fait revêtir la citation de M. Dussaud.

[1] De Morgan, *Rev. Éc. d'anthrop.*, XVII, 1907, p. 401.

[2] *Op. l.*, p. 413, cf. 417.

Le problème se réduit donc, en définitive, à chercher si, entre l'apogée des arts céramiques méditerranéens et « les premiers pas » réalisés dans l'ancien Élam l'espace et la durée sont infranchissables.

Pour la jeune et séduisante école où prévalent les *rythmes artistiques* ce problème n'existe évidemment pas, puisque l'art industriel du vase peint, comme l'Art en soi, n'est plus qu' « un perpétuel recommencement de formules déjà connues » : son évolution universelle demeure assujettie « à un *déterminisme* constant, amenant les mêmes résultats à des siècles d'intervalle, suivant un rythme » dont on estime avoir fixé les oscillations[1]. Gardons-nous de méconnaître le mérite et les heureux fruits de cette ferme réaction contre les engouements systématiques, les hypothèses exclusivistes et les démonstrations trop rigides en histoire de l'art ou en archéologie. La théorie ne serait pas moins fallacieuse que beaucoup d'autres si elle négligeait d'envisager les contacts. M. Deonna insiste donc tout le premier sur la nécessité de prendre en considération les analogies artistiques et leurs causes[2], par conséquent aussi, et cela va de soi, leurs modalités.

Le contact géographique et les interférences politiques sont, à n'en pas douter, des conditions normales de contamination ou d'influences réciproques dans le développement de l'art : elles ne sont ni les seules, ni probablement les plus efficaces. La Grèce continentale par exemple, dans l'ère mycénienne, présente plus d'affinités avec l'Égypte ou le littoral d'Asie Mineure qu'avec l'Europe, dont elle n'était qu'un prolongement au cœur de la Méditerranée orientale. De même l'invasion conquérante et la domination des Hyksos en Égypte ne marquent ni progrès ni transformation appréciable dans l'art égyptien[3], et la conquête de Canaan par les Israélites inaugure franchement une décadence esthétique absolue. Tout le monde a en mémoire le cas célèbre entre tous d'une nation politiquement subjuguée imposant néanmoins sa culture

[1] W. Deonna, *L'Archéologie, sa valeur, ses méthodes*. T. III : *Les Rythmes artistiques*, 1912, p. 334 s. Voir sur cette théorie Lagrange, *Le Miracle grec... : Mél. d'hist. rel.*, p. 230 ss.

[2] Deonna, *op. l.*, II : *Les Lois de l'art ;* p. 99 ss. : *Les Causes des analogies.*

[3] Si tant est qu'elle n'y marque pas une dégénérescence, au moins dans les rares éléments nouveaux dont elle est responsable, comme les représentations de la femme ou déesse nue. Comparer par exemple avec les statues féminines de l'Ancien Empire les hideux magots publiés en groupes par M. Capart, *Recueil de monum. égyptiens*, 2e série, pl. LXV s. (coll. Petrie) et les annotations dont il les accompagne.

au vainqueur : *Graecia capta ferum victorem cepit*. Enfin, quand la Renaissance s'éprit de l'Antiquité, s'acharnant à la copier, non parfois sans la travestir, nul contact géographique nouveau, ni révolution politique, ni particulière mêlée des peuples n'intervenaient dans une transformation artistique pourtant si profonde. Que de fois les historiens avisés n'ont-ils pas insisté sur la multiplicité et la complexité des voies ouvertes à la pénétration de l'art ! D'où il résulte déjà que la distance et la durée n'ont certainement pas dans notre problème la portée décisive qui leur est souvent encore attribuée.

Après quoi, il n'est que juste de le reconnaître, le temps et l'espace conservent néanmoins leur rôle dans la délicate question des influences esthétiques. Des imaginations audacieuses pourront s'acharner à découvrir des similitudes entre l'art décoratif de Mycènes et celui des Péruviens : il ne saurait venir à la pensée d'aucun historien circonspect de s'embarrasser de ces apparentes similitudes, encore moins de chercher par quelle voie chimérique aurait pu s'établir un véritable contact[1].

Tout autres sont les relations entre Chaldée-Élam et Méditerranée orientale, spécialement entre Chaldée-Élam et Palestine, depuis les origines de l'Histoire. Qu'on veuille bien le remarquer : il n'est pas question des origines tout court, c'est-à-dire des manifestations initiales de l'art en ces contrées. Quelque lumière que projettent déjà sur ce point les brillantes découvertes de la génération présente, il est sage néanmoins de respecter les obscurités qui subsistent encore. En escomptant les conquêtes scientifiques de demain, soyons satisfaits de pouvoir supputer le développement de la peinture céramique depuis le déclin du IVe millénaire avant notre ère : époque approximative où dut fleurir le premier style susien, lui-même notablement évolué. Après l'esquisse magistrale de M. Pottier, il serait parfaitement téméraire de prétendre retracer ce développement technique ; mais il peut n'être pas superflu de résumer en quelques traits généraux les conditions extrinsèques dans lesquelles ce développement s'est produit.

[1] A moins qu'en dépit de la distance et des milieux artistiques disparates on n'arrive à discerner quelque voie de communication positive : telle la route de la soie, qui aurait pu d'assez bonne heure occasionner des contacts entre le monde mycénien et la Chine archaïque ; cf. Reichel, *Memnon*, I, 1907, p. 54 ss. Mais de tels contacts ne devront être admis qu'à bon escient et sans doute demeureront-ils toujours assez rares et passablement superficiels.

Partons du IIIe millénaire, afin de nous assurer une base ferme et communément admise, en pleine lumière historique. Aux deux pôles du monde antique : Élam et Égypte, on constate dès lors deux foyers également prospères d'art céramique. Trop d'affinités s'y révèlent pour qu'on soit en droit de proclamer avec confiance leur indépendance réciproque : ils diffèrent aussi par trop de nuances dans l'inspiration, dans le sentiment esthétique, dans les procédés matériels pour légitimer l'hypothèse d'unité foncière ou de totales influences qui subordonneraient l'un à l'autre [1]. Ainsi qu'il est naturel, ces deux foyers rayonnent ; et tout de suite naît la difficulté d'apprécier le caractère et l'intensité de leur expansion. Les observations persévérantes de M. de Morgan [2] ont cependant fait ressortir que la céramique égyptienne, comme en général tout l'art de l'Ancien Empire, paraît se développer sur son propre fonds ; elle est d'autant moins exposée aux contaminations qu'elle a plus de fécondité intrinsèque et que nulle céramique étrangère — excepté celle de l'Élam trop

[1] Problème depuis longtemps débattu sans avoir reçu de solution définitive. Dans le chapitre final de son *Histoire de Babylonie* (t. I : *Sumer and Akkad*, 1910, pp. 321-348), M. L. W. King entreprenait une mise au point de cette immense discussion. Elle est d'un très précieux secours, aujourd'hui encore, à qui veut s'éclairer sur le sujet ; mais il est aisé de s'apercevoir que M. King avait une tendance à restreindre les affinités et à diminuer leur portée. Dans une confrontation théorique et nécessairement superficielle, il est promptement fait de déclarer inexistante, ou accidentelle, ou peu convaincante une analogie qui impressionne gravement au contraire et requiert une tout autre explication si l'on prend soin de revenir aux monuments eux-mêmes. La bonne voie, tracée déjà par le mémoire de M. Helzey, *Égypte ou Chaldée* (*Les Orig. or.*, p. 345 ss.), est sans contredit l'étude technique minutieuse des monuments sans hâte d'en extraire une solution radicale du problème. Quand l'étude prend le caractère d'une « démonstration » par principe, elle perd de suite une partie de sa valeur : c'est l'écueil des nombreuses monographies, d'ailleurs fort érudites, que M. Hommel a intitulées *Der babylon. Ursprung der aegypt. kultur* ; cf. les additions au même thème dans la revue *Memnon*, I, 1907, p. 80 ss. ; 207 ss. La thèse d'une unité ethnique primordiale, qui expliquerait de façon très satisfaisante la parenté manifeste des deux civilisations, développées ensuite indépendamment l'une de l'autre en des milieux très différents, paraît de beaucoup la plus plausible. C'est à quoi se range M. Pottier dans son résumé très documenté de la discussion (*Cér. peinte*, p. 83 ; cf. Dr Morgan, *Les Prem. civil.*, p. 192, 211). A la suite de M. Langdon, qui vient de reprendre le thème, M. Albright continue cependant à tenir pour certain que l'Égypte prédynastique fut profondément influencée par la Mésopotamie, tandis que, par un choc en retour, c'est la civilisation égyptienne plus brillante des premières dynasties qui aurait marqué son empreinte sur la Babylonie (*Journ. of Pal. Orient. Society*, II, 1922, p. 111 ; cf. p. 118). Dans le domaine particulier de la céramique on ne voit pas de fondements solides à cette conclusion.

[2] Voir surtout *Les Premières civil.*, p. 220, 247.

lointain — ne lui saurait offrir un perfectionnement quelconque ou un thème assez nouveau pour exciter la curiosité de ses artistes et provoquer son assimilation.

De cet individualisme artistique et de cet esprit autonome il serait manifestement erroné de conclure à une Égypte casanière, ignorante du monde qui l'environnait et poursuivant avec indolence une évolution en vase clos. Aux attestations littéraires et archéologiques déjà groupées pour faire la preuve que les Égyptiens des premières dynasties franchissaient volontiers leurs frontières et ne redoutaient même pas les périls de la mer, on joindra maintenant la lumière produite par les belles découvertes de M. Montet à Byblos [1]. Il n'est plus douteux que dès le début de l'Ancien Empire les Égyptiens n'aient fréquenté Byblos ; en tout cas, dès la VIe dynastie, soit vers le milieu du IIIe millénaire, ils semblent bien y avoir possédé quelque établissement religieux, sinon des comptoirs de commerce et des installations privées. C'est l'époque où les vases peints de style géométrique dans une sépulture de Jérusalem impliquent aussi des accointances entre la céramique locale palestinienne et celle de l'Égypte [2].

Mais les Égyptiens proto-dynastiques ne furent point les seuls étrangers qui fréquentèrent la Syrie-Palestine. Dès cette époque reculée, des potentats mésopotamiens se targuent d'avoir poussé leurs conquêtes jusqu'aux rives de la Méditerranée [3]. Décompte fait de l'incertitude qui pouvait planer sur l'un

[1] Temple égyptien archaïque : cylindre d'époque thinite ; vases au nom d'Ounas (V[e] dyn.) et de Pépi (VIe dyn.) ; inscr. de Mykérinos (IVe dyn.), etc. Voir le compte rendu préliminaire : *Syria*, II, 1921, p. 333 s.

[2] VINCENT, *Jérusalem sous terre*, p. 31, pl. IX-XI.

[3] Tant qu'elle fut attestée seulement par les textes dits des *Présages*, l'historicité de la conquête de « l'Occident » par Sargon d'Agadé, au premier quart du IIIe millénaire, pouvait se heurter au scepticisme souvent trop radical des modernes. Confirmée par les documents positifs des chroniques néo-babyloniennes, elle prenait déjà très solide consistance, malgré certaines obscurités dans la détermination chronologique précise de l'événement. Sur l'ensemble de la discussion voir KING, *Sumer and Akkad*, p. 225, 232 ss. Le héros akkadien ne faisait, du reste, que rebattre la voie frayée déjà par un raid victorieux du monarque Lougal-zagizi, roi d'Our et d'Érech (KING, *op. l.*, p. 197 s.). Aussi l'activité de la grande dynastie akkadienne en Asie occidentale et Syrie n'est-elle plus contestée sérieusement. Elle compromettait certainement en Syrie l'hégémonie tranquille de l'Égypte proto-dynastique et ouvrait la contrée aux influences mésopotamiennes de toute nature. M. Albright estime aujourd'hui qu'un conflit direct entre les deux grands pouvoirs primitifs a dû se produire sur le sol palestinien à l'époque un peu ultérieure,

ou l'autre de ces bulletins de victoire, il est acquis aujourd'hui que cette conquête fut positive : les preuves s'en accumulent jour à jour, grâce aux bienfaits de l'assyriologie, et M. Weidner vient précisément de fournir la plus décisive en établissant le bien-fondé de l'épopée babylonienne qui promenait les triomphes de Sargon d'Agadé par les « contrées occidentales jusqu'à leur extrémité[1] ». Une fois de plus il est donc avéré que la geste plonge ses racines dans les lointains de l'histoire. Une autre épopée babylonienne, celle-là d'apparence toute religieuse, l'épopée de Gilgamès, n'atteste pas moins clairement, à sa façon, que dans les relations du temps de paix les Mésopotamiens pratiquèrent de très bonne heure les routes de Syrie. En étudiant de près la recension hittite nouvellement découverte de ce poème, le P. Dhorme a établi que le « célèbre épisode de la lutte de Gilgamès et de son compagnon contre Houmbaba » ne doit pas se localiser en Élam mais bien à l'Amanus, et que tous les détails fournis par le conteur nous ramènent vers l'Occident syrien[2]. En tout cela, du reste, on ne voit rien que de parfaitement conforme au génie entreprenant et à l'instinct dominateur des vieilles monarchies orientales, très conforme tout autant à ce qu'on appellerait volontiers le caractère nomade, aventurier, trafiquant des Orientaux à toutes les époques de l'histoire[3].

Et voici, au surplus, des liens plus intimes que ceux d'une conquête à main armée, plus stables que ceux établis accidentellement par une randonnée militaire. Entre la Basse Mésopotamie et les régions côtières de la Méditerranée,

sous Naram-Sin, qu'il date de 2875 environ et fait probablement contemporain de Ménès en Égypte (*Journ. Pal. Or. Soc.*, 1922, p. 115). La relativité des chiffres chronologiques est très secondaire pour notre objet : le fait de l'intervention akkadienne en Syrie dès les jours de Sargon est, au contraire, de haute importance.

[1] E. F. Weidner, *Der Zug Sargons von Akkad nach Kleinasien. Die ältest. gesch. Beziehungen zwischen Babylonien und Hatti*; dans *Boghaz-Köi-Studien*, VI, 1922, p. 57 ss.

[2] Dhorme, *RB.*, 1922, p. 458 s., 462. C'est de l'Amanus d'abord, et plus tard seulement du Liban, que les anciens *patésis* chaldéens tirèrent leurs bois de construction. Tout le monde a en mémoire, pour ne rappeler qu'un exemple fameux, Goudéa, patési de Lagaš, faisant venir de « la montagne de cèdre » à Telloh le bois nécessaire à ses pieux et grandioses édifices (Statue B (architecte au plan), col. V, 28 ss ; cyl. A, col. XVI, 19 ss., etc.). La « montagne de cèdre = l'Amanus ». Voir aujourd'hui dans le même sens Weidner, *op. l.*, p. 61.

[3] On sait le judicieux parti que les historiens de l'art occidental aux époques chrétiennes ont pu tirer de cette humeur voyageuse des Orientaux pour expliquer mainte affinité artistique. Il est d'autant plus singulier qu'on paraisse refuser de prendre en considération la même cause dans un domaine esthétique où elle a dû s'exercer beaucoup plus facilement encore.

voire même le plateau central d'Asie Mineure, des relations ethniques se nouèrent à une époque fort reculée. On ignore la date exacte de la première invasion sémitique en Syrie-Palestine, mais des Sémites nomades erraient certainement à travers le Sinaï, le Négeb et la marche orientale de l'Égypte au temps des premières dynasties[1]. Bientôt des peuplades nouvelles, émigrant de Chaldée, s'approprièrent la Syrie depuis le Taurus jusqu'à l'entrée du Delta : vague ethnographique formidable qui amena les Phéniciens et les Cananéens, et à laquelle d'autres plus ou moins puissantes allaient succéder, sous la pression continue de l'Orient instable : vague toujours indéterminée sous la rubrique de Hyksos qui déferla sur l'Égypte : vague araméenne, longtemps errante faute d'un territoire libre ou facile à conquérir, et qui dut s'émietter pour trouver finalement un habitat[2].

Ce qu'on ignorait presque jusqu'à nos jours, c'est que bien avant toutes celles-là une vague chaldéo-babylonienne refoulée par la haute vallée de l'Eu-

[1] Voir la documentation groupée par Éd. Meyer, *Gesch. des Altertums*², I, II, p. 348 s., § 330.

[2] D'après le P. Lagrange, *Études sur les rel. sémit.*², p. 58 s., Phéniciens et Cananéens étaient déjà fixés sur le littoral syrien et dans les meilleurs districts de Palestine vers 2500. Éd. Meyer semble même admettre une date plus haute (*Gesch.*, I, II, p. 389 ss., § 355). On assignait communément naguère au XXIIIe siècle environ l'immigration de nouvelles peuplades tenues pour sémitiques et désignées sous le nom de *Hyksos* par les Égyptiens subjugués (Lagrange, *Ét. rel. sém.*², p. 59 et n. 1 [sous le rappel 2]). Maspero, qui admettait la même date, inclinait à considérer les Hyksos comme un mélange de Sémites et de Hittites. Ed. Meyer estime, lui aussi, que les Hyksos, originaires probablement d'Asie Mineure, s'associèrent à des groupes hittites et que ces bandes, grossies chemin faisant de quelques éléments cananéens, conquirent l'Égypte sous la XIIIe dynastie. Le royaume égyptien des Hyksos, inauguré vers 1680, aurait duré un siècle environ (*op. l.*, p. 291 ss., §§ 304 s. ; cf. trad. fr. par A. Moret, II, 1914, p. 351 ss.). Ces dates font à peu près loi désormais parmi les savants : cf. v. g. Dussaud, *Les Civil. préhel.*, pl. XIII, tableau synoptique ; Albright, *Journ. Pal. Or. Soc.*, I, 1921, p. 65 ss., 79. Ce dernier suggère les régions Transcaspiennes comme point de départ des bandes Hyksos. L'expédition Pumpelly (*Explor. in Turkestan*, I, 219, 226) a signalé dans le Kurgan, et surtout dans la région de Merw, quantité d'enceintes fortifiées par des remparts de terre. M. Albright y voit les prototypes du camp retranché des Hyksos en Égypte, à *Avaris* (*Journ. Pal. Or. Soc.*, II, 1922, p. 122 s.). On voudrait un argument plus solide pour appuyer cette théorie très séduisante sur l'origine des Hyksos. Il semble d'autre part que M. Éd. Meyer ait un peu trop rabaissé l'époque de leur migration. Cette vague était certainement épandue sur l'Égypte à l'époque où y parvinrent les premiers éléments de la migration araméenne, c'est-à-dire les Patriarches hébreux, entre le XXe et le XVIIIe siècle : car il y a plus de vraisemblance à rattacher Abraham et sa lignée à la migration araméenne (Lagrange, *Ét. rel. sém.*, p. 61) qu'à celle des Hyksos.

phrate à travers les gorges du Taurus était venue s'étaler sur les hauts plateaux galates et Cappadociens et dans le bassin de l'Halys. Fixée dans ces terres plantureuses, à l'écart des grandes artères mondiales, la colonie mésopotamienne développa sans bruit son existence prospère et sa culture originelle adaptée aux conditions d'un milieu sensiblement différent. C'est l'une des plus heureuses et fécondes conquêtes de l'histoire contemporaine d'avoir arraché à l'oubli l'existence de cette colonie archaïque de Sémites au cœur de l'Asie Mineure. Cette conquête date presque d'hier et suffirait à illustrer les maîtres de l'assyriologie qui en ont précipité les étapes, tandis qu'autour d'eux on s'enlisait dans un engouement exagéré pour les Hittites envahissants, ou pour des Asianiques plus obscurs : encore que le rôle des uns et des autres ne doive pas être perdu de vue.

Quand les tablettes cunéiformes cappadociennes commencèrent de livrer leur secret, on n'osa pas d'abord soupçonner d'emblée leur antiquité vénérable en dépassant l'horizon des Hittites. Ce fut le mérite des assyriologues français de vaincre ces hésitations et de fixer, assez avant déjà dans le IIIe millénaire, quelques jalons pour l'histoire précise de la colonie mésopotamienne en Cappadoce. On atteignait au moins le XXIIIe siècle par de précieux synchronismes littéraires ; et le P. Dhorme, tenant compte de toutes les suggestions historiques accessoires, n'hésitait pas à reporter l'existence de cette colonie « au milieu du IIIe millénaire[1] ». M. Albright[2] se montrait même enclin à faire fond sur les tablettes des *Présages* pour attribuer à Sargon d'Agadé la fondation de cette colonie spécifiée par le nom de *Ganis* ou *Kanes*. Une lumière inespérée vient d'éclairer la recherche et de reculer plus haut encore les origines de la colonie cappadocienne. Aux jours de Sargon d'Agadé elle était relativement vieille déjà, puisque sa prospérité l'exposait aux tracasseries de voisins rapaces contre lesquels ses ambassadeurs suppliants vinrent implorer la protection du monarque akkadien[3]. Sans doute la démarche de ces colons pacifiques — gens

[1] Dhorme, *RB*, 1921, p. 627 ; cf. 1922, p. 461.

[2] *Journ. Pal. Orient. Society*, 1922, p. 115.

[3] Voir Weidner, *Der Zug Sargons...*, p. 62 ss., d'après une tablette cappadocienne exhumée par les fouilles allemandes à Tell el-Amarna et que ce savant déchiffre et commente avec beaucoup de sagacité. On connaissait seulement, sous le vocable de *Ganis* [*Kanes*], la capitale de la colonie, auj. *Kul-tépé ;* le document nouveau définirait la contrée comme le « pays de *Ga-la-su* », nom qui phonétiquement se ramènerait sans grande difficulté à *Ganis* (Weidner, p. 83). Le nom de la capitale est trop bien attesté par d'autres textes pour qu'il y ait lieu de le modifier sur cette base. C'est

de trafic et non de guerre, ainsi qu'ils se plaisent à se définir eux-mêmes[1] — était motivée par la renommée belliqueuse du héros : mais n'y avait-il pas au fond quelque chose du sentiment inné qui, dans l'angoisse, tourne instinctivement vers la mère-patrie lointaine le regard de l'émigré ? Désormais c'est donc certainement au premier quart du IIIe millénaire qu'on peut assigner la transplantation de la civilisation chaldéo-babylonienne et élamite au cœur de l'Asie Mineure grâce à la colonie sémitique de Cappadoce[2]. Les historiens de l'art, qui avaient discerné par une critique si pénétrante des affinités assez profondes pour grouper en une même province artistique la Palestine, la Syrie et la Cappadoce seront reconnaissants aux philologues émérites qui donnent à leur brillante théorie l'évidence décisive des textes.

D'où il ressort que M. de Morgan ne spéculait pas dans le vide quand il émettait l'hypothèse d'un centre secondaire d'art céramique où se serait élaborée comme une synthèse d'éléments originaires de Mésopotamie, de vieux éléments locaux et d'influences égyptiennes[3]. A ce centre intermédiaire, développé dans la seconde moitié du IIIe millénaire, il donnait le nom de « foyer cananéen ». La tradition technique chaldéo-élamite y était très naturellement prépondérante, puisqu'elle y avait été directement importée en un temps où la céramique peinte de l'Élam n'avait pas encore vu s'éteindre sa production.

L'objection est spontanée : dans cette période lointaine la céramique peinte de Canaan est beaucoup trop insignifiante en apparence pour autoriser des rapprochements d'une telle portée. Cette difficulté est-elle concluante sans appel ? A coup sûr, elle est spécieuse : mais pour en établir la fragilité deux observations peuvent suffire : la première, fondée sur la nature jusqu'ici infiniment précaire de notre documentation céramique scientifiquement utilisable : la seconde, déduite du caractère général de la plus ancienne civilisation cananéenne en Palestine.

A la réserve de Gézer, aucun site palestinien de quelque importance n'a

d'ailleurs la lecture même de *Galasu* comme nom de la contrée qui demeure sujette à caution. Mais la situation générale de cette contrée n'est pas douteuse, et cela seul nous importe.

(1) *Face*, l. 13 et 18 et le com. de Weidner (p. 97).

(2) *Rev.*, l. 27 s., date l'expédition de Sargon de « la troisième année » de son règne que Weidner fixe entre 2684-2630 p. 99).

(3) *Rev. Ec. d'Anthrop.*, 1907, p. 413 et fig. 181. Cf *Les Prem. civ.*, p 204. « La priorité appartient sans conteste à l'Élam, mais le sud de la Cappadoce et la Syrie ont été rapidement ses élèves. »

encore été méthodiquement exploré dans ses couches profondes ; à Gézer même, des conditions fâcheuses ont limité les diligentes recherches de M. Macalister et l'acropole primitive, qu'il lui était à peu près interdit d'aborder, cache encore son mystère archéologique sous le ouély et les cimetières qui l'environnent. On ne peut donc se flatter de connaître dès maintenant avec une intégrité satisfaisante les aspects variés de la culture cananéenne primitive. Et en ce qui concerne la céramique en particulier, force est bien de convenir que le hasard des fouilles, pour ne pas incriminer quelque peu la doctrine céramographique reçue, n'a pas livré de séries peintes bien archaïques. Est-ce à dire qu'il ne s'en révélera jamais ? La découverte on peut bien dire accidentelle et l'enregistrement plus accidentel encore de la série funéraire abritée par le vieux rempart de Jérusalem primitive autoriserait déjà l'espoir contraire. Ajoutons, du reste, que les lacunes apparentes de cette documentation pourraient provenir en grande partie d'erreurs considérables dans la classification chronologique accréditée sur ce point : erreurs dont je me suis rendu coupable moi-même, au temps où je risquais une première synthèse de la céramique de Canaan [1]. Aussi bien aurais-je dû percevoir combien il était anormal, ayant revendiqué pour d'autres branches de la civilisation cananéenne telles que l'architecture et la fortification une origine aussi haute que le milieu du IIIe millénaire, de reléguer à peu près en bloc la céramique peinte presque dix siècles plus bas. La revision qui s'impose à ce sujet ne saurait évidemment créer, dans les séries connues, des éléments qui font encore défaut : elle permet néanmoins de reporter souvent beaucoup plus haut qu'on n'avait coutume de le faire des pièces à décor simple qui prennent un nouvel intérêt. Cet humble décor géométrique de la première période cananéenne — celle du bronze I, 2500-2000 — a déjà l'utilité de présenter une technique bien différenciée de la technique égyptienne. Quand apparaissent, vers la fin de cette période, les ébauches d'une véritable composition décorative, c'est tout de suite la polychromie à deux tons, rouge et noir, qui en fait les frais [2] : nouvelle empreinte de ce que les maîtres proclament un caractère *asiatique*.

[1] *Canaan*, 1907, p. 305 ss. Voir *RB.*, 1914, p. 390 s.

[2] Ce « caractère essentiellement polychromatique » et généralement en rouge et en noir avait été remarqué par M. Macalister (*Exc. Gez.*, II, 173) qui ne paraît pas y avoir attaché d'autre importance.

Ainsi envisagée la première céramique de Canaan ne s'harmonise que plus parfaitement à l'ensemble d'une civilisation tout imprégnée d'influences chaldéo-babyloniennes dans les plus anciennes phases de son évolution. Si l'exégèse archéologique est juste qui montre clairement en Élam, en Chaldée, en Babylonie archaïque le prototype des constructions cananéennes, remparts, forteresses, simples édifices privés[1], qu'y aura-t-il d'étrange à constater que des influences de même origine s'exerçaient sur les potiers comme sur les architectes ? La religion elle-même trahissant dans une large mesure les mêmes accointances, il n'y a pas lieu de s'étonner que ses concepts et son mobilier liturgique apparentés à ceux de l'Orient mésopotamien soient devenus l'occasion de similitudes analogues dans le décor céramique[2].

Il peut demeurer accidentel qu'aucun vase peint en Canaan dans la période primitive ne présente une véritable composition picturale expressive, comme le serait l'un ou l'autre des sujets étudiés ci-dessus et qui entraînerait apparemment l'évidence d'un rayonnement chaldéo-élamite. Dût-elle n'être jamais comblée par de plus heureuses découvertes, cette lacune est impuissante à faire systématiquement récuser une influence fondamentale dont les preuves sont loin d'être négligeables. Plus que tout autre l'art industriel requiert, pour son entier développement, un ensemble de conditions fort complexes et variables suivant la matière accessible, suivant l'expérience et le talent de la production, suivant l'intensité et le goût de la demande et quantité de circonstances accessoires. Il est donc aisément concevable que les plus anciens ateliers cananéens n'aient produit qu'une céramique assez banale dans ses types et dans sa décoration. L'essentiel est de constater que, même dans ce stade amorphe, l'ornementation cananéenne trahissait des attaches mésopotamiennes.

Même constatation dans la peinture céramique de Syrie et dans celle de Cappadoce, où l'information est plus lacuneuse encore qu'en Palestine. Mais du moins, en cette extrémité septentrionale de notre « province artistique » générale, la peinture céramique s'inspire-t-elle d'un sentiment naturaliste bien accusé dans le style géométrique du premier âge du bronze : et la polychromie

[1] Cf. *Canaan*, p. 83 ss.

[2] En toute civilisation sémitique se vérifie le judicieux principe de M. Helbig au sujet des Phéniciens de sa prédilection : « Nous savons que l'on emploie bien souvent comme motifs de décoration des objets qui ont rapport au culte » (*Sur la question Mycénienne : Mém. Acad. Inscr. et B.-L.*, t. XXXV, 1896, p. 350).

s'y montre encore plus développée qu'en Syrie-Palestine. Si M. L. Curtius, étudiant le matériel de l'expédition H. Grothe, hésite à prendre résolument parti pour une date archaïque de cette poterie[1], M. Chantre paraissait bien l'attribuer correctement aux débuts de l'ère du bronze dans l'installation cappadocienne d'un peuple dont il pressentait, par une excellente intuition, les attaches avec la « Babylonie ». Ses déductions n'étaient pas moins perspicaces quand elles l'amenaient à fixer vers le XXVe siècle la date de cette colonisation et le premier épanouissement d'une peinture céramique où les éléments locaux s'inspiraient d'un « sentiment mésopotamien primitif[2] ». Une voie tout autre nous a conduits à la même conclusion, applicable non plus aux seuls plateaux cappadociens mais à toute la zone en bordure de la Méditerranée, du Taurus à l'Égypte.

L'étape initiale dans l'espace et dans le temps qu'on réclame pour justifier le rayonnement de la vieille céramique chaldéo-élamite vers l'Occident n'est donc pas une introuvable chimère : pas davantage un artifice précaire échafaudé pour les besoins d'une cause désespérée. Ce qui pourrait manquer à des séries céramiques trop peu développées encore pour mettre en pleine évidence le lien étroit entre la civilisation mésopotamienne archaïque et la province Canaan-Syrie-Cappadoce, d'autres séries artistiques le fournissent avec abondance ; nous avons mentionné déjà l'architecture : la glyptique serait plus explicite encore. Tellement explicite qu'il serait oiseux de s'attarder à rappeler ici des rapprochements qui sont dans toutes les mémoires[3].

[1] L. Curtius, *Kleine Funde aus Kleinasien*, dans H. Grothe, *Meine vorderas. Expedition 1906-7*; I, 1911, p. CCLXXVIII.

[2] E. Chantre, *Mission en Cappadoce, 1893-4; Rech. arch.* (1898), p. 38, 85, 89, 203, 205 s.

[3] M. Menant paraît avoir été l'un des premiers à soupçonner l'importance de la glyptique d'Asie Mineure, spécialement celle des régions hittites; cf. De Clercq-Ménant, *Catal. Coll. de Clercq*; I, *Cyl. or.*, 1888, p. 3, 23, 158 ss. ; Perrot-Chipiez, *Hist.*, IV, 765 ss. ; Heuzey, *Orig. orient.*, p. 137 ss. ; 172 ss. Toutes les publications des grandes collections de cachets, intailles et cylindres orientaux comprennent aujourd'hui d'importantes séries *syro-cappadociennes* dont la dépendance vis-à-vis de la glyptique mésopotamienne archaïque n'est plus mise en doute. Au profit du spécialiste qui entreprendrait quelque jour la confrontation très désirable de la glyptique palestinienne avec celles de Syrie-Cappadoce, de Chaldée-Élam et de Babylonie, voici quelques indications qui faciliteront sa recherche à travers les comptes rendus de fouilles : Bliss, *Many Cities*, fig. 126 s. (p. 79). — Schumacher, *Tell Mutesellim*, fig. 212 et pl. XLIV *c*. — Sellin-Watzinger, *Jericho*, pl. 42. *e*, *f*, *n* et surtout *o* : groupe antithétique des bouquetins et arbre sacré. — Sellin, *Ta'annek*, fig. 28 (p. 27 s.) ; fig. 98 (p. 74 : gr. antithét. des bou-

Ce lien initial une fois établi, puisqu'il n'y a pas à proprement parler d' « étape », mais un prolongement virtuel de technique et de sentiment artistique nuancés par des peuples différents dans un habitat nouveau, la suite du rayonnement se passe de laborieuse justification. A condition qu'on veuille bien abandonner toute idée en quelque sorte mécanique d'un art chaldéo-élamite ambulant qui serait venu, par longues et lentes étapes, initier à la céramique peinte des peuples qui n'auraient pas su l'inventer, il est aisé maintenant de concevoir que sa technique supérieure et des motifs particulièrement féconds de son admirable répertoire aient pu se transmettre de proche en proche et agir à la manière d'un ferment dans les centres céramiques occidentaux.

Tandis que son action s'exerçait sur la Syrie-Cappadoce dans la seconde moitié du IIIe millénaire, de puissantes civilisations méditerranéennes montaient sur l'horizon de l'Histoire. Avant l'an 2000 les céramiques peintes *minyenne*, cycladique, minoenne surtout, avaient pris un brillant essor. Ce serait une erreur de supposer entre elles d'une part, comme aussi entre elles et le monde oriental des cloisons étanches. Les preuves sont d'ailleurs tangibles et constamment multipliées de relations très actives entre la Crète et l'Égypte[1]. Est-

quetins ; *Nachlese*, fig. 41 (p. 27). — Bliss-Macalister, *Exc. Pal.* pl. **83**, cyl. 2 et 4 ; cf. fig. 16. — Macalister, *Exc. Gez.*, pl. XXXI, 15 ; LXXX, 19 ; CXXXVII, 48-50 où l'on remarquera surtout les motifs de l'aigle aux ailes éployées et des bouquetins affrontés ; CC, 14, 19 ; CCII *a*, n° 12 ; *b*, n° 5 ; CCXIV, presque toute la série des cylindres.

[1] Il y a déjà de très bonnes raisons d'admettre, avec M. de Morgan, que : « Les vaisseaux égyptiens, dès la IVe dynastie, s'aventuraient déjà dans la mer Égée » (*Prem. civil.*, p. 249 ; cf. E. Meyer, *Gesch. Alt.*², I, II, p. 262 ss., § 291). Mais pour demeurer sur un terrain où l'évidence est désormais acquise, on se contentera de remonter à l'époque de la XIIe dynastie. La découverte d'un splendide vase de Kamarès (minoen moy. I) dans une tombe intacte d'Abydos dont tout le mobilier est « caractéristique de la XIIe dynastie » (Garstang, *Annals of Arch... Liverpool*, V, 1913, p. 107-111, pl. XIII) atteste suffisamment la pratique de ces relations commerciales d'où ne pouvaient manquer de résulter des contaminations artistiques. Les objections précaires soulevées contre la date de la trouvaille et ses conséquences n'ont plus aucun écho et le fait s'impose aujourd'hui d'un contact égypto-crétois et égéen dès le courant du XXe siècle ; cf. O. Rubensohn, *Athen. Mitteil.* XLII, 1917, p. 90 ss. Puisque les égéo-crétois convoyaient dès lors jusqu'en Égypte leur vaisselle somptueuse, n'auraient-ils jamais eu l'idée d'aborder au littoral palestino-syrien ou sur les côtes asianiques, dans cette première phase de leur expansion ? Parmi d'autres traces d'importations méditerranéennes associées à des tessons presque néolithiques dans les plus anciens dépôts de Beth Šémèš, M. Mackenzie signalait naguère un tesson caractéristique du *Minoen moyen* (vers 2000 en Crète), certainement importé en Palestine (*Quart. Stat. P. E. F.*, 1911, p. 141). L'indice n'est pas du tout négligeable. Et cependant M. Woolley (*Syria*, II, 1921,

il concevable que les navigateurs crétois n'aient jamais pratiqué en ces temps lointains le littoral syrien comme ils le firent certainement dans une période un peu plus basse ? Les peintres céramistes crétois et *helladiques* avaient incontestablement plus à donner qu'à recevoir. Mais précisément en raison de leur sens artistique affiné et de leur virtuosité native, ils étaient plus prompts à discerner les ressources d'une technique nouvelle et les avantages d'un répertoire étranger, plus enclins aussi à se les assimiler. Le moment viendra où ces centres méditerranéens absorbant dans leur merveilleuse expansion toutes les provinces de l'Asie Antérieure y renverront, sous une physionomie transformée, des éléments primordiaux de l'antique culture mésopotamienne qu'ils y avaient eux-mêmes empruntés[1].

Dans l'intervalle, au surplus, les influences indo-européennes pénétrant par toutes les voies d'Asie Mineure ont déjà contaminé le premier amalgame

p. 187 ss.) a pris soin de renchérir encore sur ses devanciers pour rabaisser fort tard dans le IIe millénaire les premiers contacts égéens avec l'Orient. M. King s'était déjà persuadé que la mer aurait établi jusqu'à des époques assez basses une infranchissable barrière aux influences asiatiques (*Sum. and Akkad*, p. 347). Le temps devait pourtant bien venir où les navigateurs triompheraient de ce soi-disant obstacle. L'erreur de cette perspective consiste à s'exagérer l'isolement causé par la mer, sans considérer qu'elle est bien souvent une voie de communication plus commode que les routes de terre ; le littoral déchiqueté de l'Asie Mineure dilate partout ses franges dans la direction des îles de l'Égée, et par temps clair les habitants de la côte syrienne septentrionale peuvent apercevoir le haut promontoire chypriote du *Karpas*, tendu comme une antenne vers leurs rivages. Est-il dès lors si nécessaire de s'acharner à éliminer radicalement la portée que pourraient avoir les trouvailles — isolées sans doute mais suggestives quand même — de cachets ou cylindres orientaux archaïques en Chypre, à Mochlos, à Cnossos et ailleurs ? Jour à jour une documentation révélatrice s'accumule pour attester l'existence de ces *contacts* égéo-syriens dès le premier quart au moins, et probablement dès le début du IIe millénaire. Voir aujourd'hui surtout les belles découvertes de Byblos : *Syria*, III, 1922, p. 290 (Virolleaud) et p. 298 ss. (Pottier).

[1] Si l'on admet que, dès le XXe siècle avant notre ère, les Égéens ayant adopté quelques procédés techniques et certains éléments décoratifs mésopotamiens les ont régénérés par leur propre vitalité artistique, on pourra se demander dans quelle mesure leur réapparition dans la céramique palestinienne dépendrait *directement* de la tradition orientale plutôt que d'une influence égéenne syncrétisée. Le diagnostic délicat ne pourra évidemment s'établir que moyennant une classification chronologique très attentive. Mais ces chocs en retour n'ont plus de quoi surprendre dans l'histoire de l'art et il faut de plus en plus être en garde contre toute hypothèse d'évolution en quelque sorte rectiligne. La thèse de M. de Morgan était si peu, semble-t-il, ce *panélamisme* outrancier dont on lui fait si volontiers reproche (v. g. Dussaud, *L'Archéol.*, II, 193 ss.), qu'elle préconisait justement, dans la céramique palestino-syrienne, des influences exercées, dès le XXe siècle, « par la Méditerranée indo-européenne nouvellement entrée en scène » (*Prem. civil.*, p. 310).

local et mésopotamien que représente la plus ancienne céramique d'art en Cappadoce-Syrie-Palestine. Au contact des Hittites et par relations avec la Troade, la peinture céramique a reçu, jusque dans les cantons les plus reculés de Canaan des inspirations différant de son fonds primordial et qu'elle s'est plus ou moins habilement incorporées[1].

Par le fait de circonstances politiques déplorables dans ce pays éternellement agité, l'art céramique n'eut jamais une vitalité bien puissante, capable de triturer ces apports étrangers et de s'épanouir en créations originales. Peut-être aussi la race elle-même ne fut-elle jamais que médiocrement douée du sentiment esthétique et du goût qui sont les meilleures causes de développement pour tout art industriel. Toujours est-il que, même à l'apogée de son évolution, la peinture céramique cananéenne fait mesquine figure en présence des productions méditerranéennes qui affluent sur son propre marché dès la seconde époque du bronze. Mesquine figure artistique, mais non sans intérêt pour l'historien soucieux de scruter les causes et la portée de ce caractère.

Un déclin morne s'inaugure presque subitement à l'époque du fer et il est significatif que le commencement de ce déclin coïncide avec l'asservissement des Cananéens à des races conquérantes nouvelles. Une de ces races prolongera quelque temps, sur divers points du littoral, un intéressant crépuscule des influences méditerranéennes sous le faciès chypriote. Mais cette céramique dite « philistine » n'est qu'un épisode éphémère. La peinture céramique palestinienne a pratiquement cessé d'être dès les premiers siècles de la monarchie israélite ; du moins ne représente-t-elle plus véritablement un art. Ce sera la tâche de l'avenir de s'appliquer à démêler avec plus de soin, en chaque phase

[1] Sur la pénétration très ancienne des éléments aryens ou indo-européens dans les civilisations orientales, voir Dhorme, *Les Aryens avant Cyrus : Confer. de Saint-Étienne*, I, 1910-1, p. 59-104. Si « les Aryens ont fourni au vieux fond du hittite autochtone un cadre indo-européen » (Dhorme, *RB.*, 1921, p. 578 ; cf. 1922, p. 459), il est naturel que l'art hittite ait subi les mêmes influences et qu'il ait contribué à leur diffusion en Syrie-Palestine. Mais en ce qui concerne spécialement la céramique peinte, où se documenter, à ce jour, sur cet art industriel dans la production hittite ? Du moins le mémoire sommaire de M. Woolley, *Hittite burial customs* (*Ann. Liverpool*, VI, 1914, p. 87 ss.) est-il le seul qui m'ait été accessible. Or la peinture n'y est qu'assez médiocrement représentée ; surtout elle n'atteste pas, dans les exemples produits, une originalité qui soit de nature à justifier l'influence qu'on lui a parfois attribuée sur la peinture céramique palestinienne.

de son évolution l'apport respectif des influences complexes que nous venons de voir s'y exercer. Mais si l'on a quelque souci de se l'expliquer avec méthode, on ne devra plus omettre la perspective mésopotamienne dont il a été fait si curieusement abstraction jusqu'à ce jour.

Allons-nous conclure à la possibilité de créer jamais, dans la classification de la peinture céramique palestinienne, une phase « orientalisante », ou un « style mésopotamien » ? S'il a paru indispensable de rappeler très explicitement l'attention sur des influences mésopotamiennes pour le moins aussi efficaces que celles de l'Égée ou de la Troade, toute hypothèse de cristalliser aujourd'hui ces influences dans une période, dans un centre, dans une « école » n'en est pas moins estimée chimérique [1]. Lorsqu'il s'agit d'un art aussi pauvre et aussi flou, les catégories quelque peu rigides sont toujours dangereuses. Pratiques, voire même nécessaires pour l'histoire d'un grand art tel que le représentent les céramiques peintes de l'Égée préhellénique et de la Grèce, elles sont d'utilité très accessoire dans un art local, envisagé surtout comme élément d'information pour l'histoire générale d'une civilisation. C'est essentiellement à ce point de vue que la peinture céramique de Palestine offre de l'intérêt. Et parce que ses productions peuvent revêtir un sens nuancé selon qu'elles dériveraient du sol palestinien, de l'Égypte, des centres méditerranéens, des centres asianiques et indo-européens ou du très ancien Orient mésopotamien, l'historien a le devoir d'examiner avec la même probité chacune de ces dérivations et la mesure de leur influence possible. La plus sommaire application aux exemples produits comme particulièrement typiques d'influences chaldéo-élamites rend cette observation plus concrète.

Le thème des bouquetins affrontés devant un arbre n'aura certainement pas la même valeur suivant son attribution de fortune à une source égéenne, crétoise ou égyptienne qui pourrait être théoriquement envisagée. Mis sous la dépendance de l'art égyptien de l'Ancien Empire, son caractère le plus vraisemblable sera la réplique inélégante et triviale d'un petit tableau naturaliste qu'un maître thébain primitif avait saisie sur le vif, dans le cadre d'une vie pastorale traduite avec une heureuse fidélité. Dérivé d'un modèle égéo-crétois,

[1] On sait avec quelle rigueur, si ce n'est avec quelque nuance d'exagération, M. Deonna, *L'Archéol.*, I, 413 ss., critique *les Écoles* en général.

il ne sera plus guère que la mauvaise copie d'un tableau de genre composé avec humour et adresse et pour le seul plaisir des yeux. Rattaché, comme il nous a semblé juste de le faire, à la tradition iconographique d'Élam-Chaldée, tout imprégnée de symbolisme religieux, il pourra n'être qu'une transposition peu adroite, une forme vide ; mais ne serait-il pas plus normalement l'écho d'une conception symbolique analogue ? En ce cas le vague palmier et les bouquetins, dont l'espèce scientifique est de tous points indifférente, figurent à titre d'emblèmes sacrés ; l'humble tableau du vieux peintre cananéen devient à sa manière un document utilisable pour l'histoire religieuse de ce pays.

Dans le groupement décoratif associant des oiseaux et des poissons, nulle source égyptienne n'intervient avec beaucoup de vraisemblance. A supposer le motif palestinien inspiré par un poncif cycladique ou crétois, quelle que puisse être la signification du modèle, la copie, cette fois assez bonne, conservera difficilement une valeur autre que celle d'une association pittoresque et, si l'on veut d'un tableau de genre, d'ailleurs dépourvu du sentiment réaliste et du brio qui animent les compositions méditerranéennes. Restitué à sa véritable patrie orientale, il sera du moins intelligible, même s'il fallait — ce qu'absolument rien n'implique — lui dénier toute survivance de son symbolisme primordial. Aussi bien, quand on étudie les productions de l'art antique dans cet Orient qui fut toujours essentiellement préoccupé de concepts religieux, sera-t-il toujours hasardeux de prétendre fixer le moment où l'artiste, incapable désormais de « signifier des sentiments et des idées... par des images évocatrices[1] », ne donne plus à ces images qu'une valeur ornementale.

Avec l'aigle héraldique, dont le prototype élamite ne pourrait être sérieusement mis en question, si l'image conserve un sens, c'est à coup sur l'expression d'une majesté dominatrice quelconque. Il n'est cependant pas indifférent de constater qu'en pays cananéen, vers le XVe siècle, c'est-à-dire en un temps où la domination égyptienne s'exerçait le plus efficacement grâce à l'activité belliqueuse des grands Pharaons de la XVIIIe dynastie, l'antique tradition chaldéo-élamite demeurait vivace dans la peinture céramique locale.

Helbig a écrit quelque part : « C'est une des tâches les plus élevées de l'histoire que de rendre justice à des peuples... à la mémoire desquels la pos-

[1] G. Leroux, *Lagynos...*, p. 116 s., à propos de céramique hellénistique.

térité a fait tort[1] » : principe louable qui inspirait à ce savant un zèle chevaleresque pour la réhabilitation artistique des Phéniciens. Les peuples primitifs de Chaldée et d'Élam n'ont, à la vérité, pas souffert d'une telle injustice de la postérité, puisqu'elle se plaît aujourd'hui à proclamer leur maîtrise esthétique, parfois même à magnifier presque trop leur rôle dans la diffusion des arts céramiques. Mais l'art chaldéo-élamite auquel nous sommes rappelés n'était déjà que le creuset où s'amalgamèrent les éléments de civilisations disparates. Pour aller jusqu'au bout de sa tâche, l'Histoire devra maintenant analyser ce syncrétisme et déterminer à quelle race, du moins à quel groupe ethnique revient le mérite du génie créateur. Une brève allusion antérieure indiquait assez que les maîtres ne se sont point dérobés à cette obligation. Ce n'est plus seulement entre Sumériens et Sémites que se dispute aujourd'hui la prépondérance : l'art élamite, ou, pour mieux prévenir toute ambiguïté, l'art *proto-élamite* est entré « en scène avec une céramique incomparable » et il se présente « comme un facteur essentiel dans l'histoire des origines de la civilisation orientale[2] ».

Est-ce un élément ethnique tout à fait nouveau, qui introduirait sa complication dans le vieux problème suméro-akkadien, ou suméro-sémitique ? Il ne semble pas d'abord qu'il en soit ainsi, puisqu'aussi bien s'offre la ressource d'apparenter les Proto-Élamites aux Sumériens, comme le suggèrent M. de Morgan et M. Pottier. Mais la donnée nouvelle que fournit la révélation de cette culture proto-élamite — sumérienne ou non — est de déplacer du bassin mésopotamien pour le reporter vers les hauts plateaux susien et persan le stade historique primordial actuellement connu de cette civilisation. Rien n'autorise encore à dire d'emblée : les origines : les plus anciens monuments reconquis, tessons peints, intailles et cachets, portent en effet l'empreinte d'une évolution déjà séculaire. Ils nous apparaissent surtout comme un « héritage de la religion naturiste[3] » à la fois majestueuse et foncièrement humaine dont on a fait depuis longtemps l'apanage des Sumériens, par opposition à la religion astrale, austère et souvent terrifiante des Sémites[4]. Et dès lors il est aisé de voir que la

[1] Helbig, *Mém. Ac. IBL.*, XXXV, 1896, p. 372.

[2] Pottier, *Céram. peinte*,.. p. 103.

[3] Pézard, *Mém. Dél.*, XII, 96

[4] Cf. Lagrange, *Études rel. sém.*², p. 438 ss. ; 446 ss. — Dhorme, *La Religion assyro-babylonienne* (1910), p. 1 ss.

portée de ces monuments dépasse de beaucoup un simple débat d'archéologie ou d'histoire de l'art.

Pour rester néanmoins dans ce domaine, on observera combien la nouvelle perspective ouverte sur les origines de l'art oriental est capable de faciliter l'intelligence des affinités qu'on ne peut sainement plus nier avec l'art, disons en particulier avec la glyptique et la céramique de l'Asie Antérieure et du bassin de la Méditerranée orientale, caractérisées par un sentiment naturaliste si profond. Sans doute, en ces contrées l'intervention de l'élément européen fut le principe d'une vitalité féconde. Il était donc légitime d'y mettre en relief des influences venues de l'Occident et du Nord : il l'était moins d'oublier systématiquement celles de l'Orient, sans même se demander si les premiers courants de la brillante civilisation aryenne n'auraient pas leur source dans le lointain Élam et les régions septentrionales de la Perse, trop communément encore envisagées comme pays du mystère ou des dangereux mirages. Gardons-nous de méconnaître que la peinture céramique palestinienne ait reçu d'heureuses inspirations indo-européennes : ce ne sera qu'une raison de plus d'examiner avec la même circonspecte attention l'apport de l'antique Orient. Et peut-être découvrira-t-on demain que les affinités artistiques signalées entre la céramique de Palestine et celle de l'Élam archaïque et de Moussian dérivent d'un premier courant de civilisation aryenne sans qu'il faille lui imposer un détour immense par l'Occident.

Poussée jusqu'à la terreur, la crainte du *Mirage*... n'est plus le commencement de la sagesse.

Jérusalem, École archéologique française,
le 23 mars 1923.

L. H. Vincent, O. P.

INSCRIPTIONS GRECQUES DE SYRIE

PAR

BERNARD HAUSSOULLIER et HARALD INGHOLT

L'épigraphie grecque contribue, pour sa part, aux heureux résultats et au bon renom du Service des antiquités et des beaux-arts de Syrie. M. Virolleaud, qui le dirige avec méthode et autorité, a droit à la reconnaissance de tous les épigraphistes.

Sa première tâche — et non la moindre — consistait à recueillir toutes les inscriptions, connues ou inconnues, inédites ou déjà publiées, qui se trouvaient dispersées dans son vaste domaine. La bonne volonté et le zèle de collaborateurs dévoués, notamment d'officiers du corps d'occupation et de médecins militaires, ne lui ont jamais fait défaut : on verra plus loin qu'il leur doit de précieuses indications et des copies, parfois des estampages et des photographies. Ces textes une fois retrouvés, il lui a fallu les mettre en sûreté, soit dans le musée de Beyrouth ou dans des musées régionaux, celui de l'État du Djebel Druze, par exemple, qu'il a créés. Au nombre des officiers qui ont bien mérité de l'épigraphie antique, citons le commandant en retraite Capdegelle, qui s'est rendu acquéreur de l'importante collection d'antiquités formée à Sarda par le Syrien Choukri Abela (mort en 1923) et qui l'a ouverte libéralement à M. Virolleaud.

Si obligeamment que M. Virolleaud nous ait communiqué les textes ainsi rassemblés par ses soins, et si nombreux qu'ils soient, le moment n'est pas venu d'en dresser et d'en publier la liste : nous n'avons pas entre les mains les éléments d'une bibliographie suffisamment complète. Ce travail, lent et difficile, a été préparé sur place depuis plusieurs années par un des professeurs de l'Université Saint-Joseph (Beyrouth), le P. René Mouterde, dont le nom et les services sont bien connus de tous les lecteurs des *Mélanges de la Faculté orientale* et de *Syria*. Il appartient au P. Mouterde de nous donner, sous telle forme qu'il voudra, les cadres de cette bibliographie dont nous avons tous besoin pour y classer les textes nouveaux, pour les éclairer aussi et les

expliquer : il fera œuvre éminemment utile et trouvera, tant auprès de M. Virolleaud que des auteurs de cet article, bonne volonté et aide efficaces [1].

Ce que nous nous proposons aujourd'hui, c'est de montrer, par un certain nombre d'exemples choisis, l'intérêt et — le mot n'est peut-être pas trop ambitieux — l'avenir de l'épigraphie grecque syrienne.

Pour plusieurs des douze inscriptions qui suivent, nous ne sommes pas en mesure de donner un texte définitif. Nous avions pensé que, lors de son dernier séjour en Syrie où l'appelaient les fouilles de Palmyre, l'un de nous pourrait examiner sur place quelques pierres, contrôler des lectures ou vérifier des restitutions faites sur des copies ou des estampages : le temps lui a manqué et nous ne voulons pas tarder davantage à faire connaître quelques-unes des heureuses trouvailles du Service des antiquités.

N° 1.

Chypre. — Dédicace à la reine Bérénice III.

« Trouvé à Beyrouth chez les Sœurs de Saint-Joseph, dans un mur en démolition » (Virolleaud, lettre du 24 mars 1923). Musée de Beyrouth. Photographie. — Communiqué à l'Académie des Inscriptions dans la séance du 3 août 1923. *Comptes rendus*, 1923, p. 332.

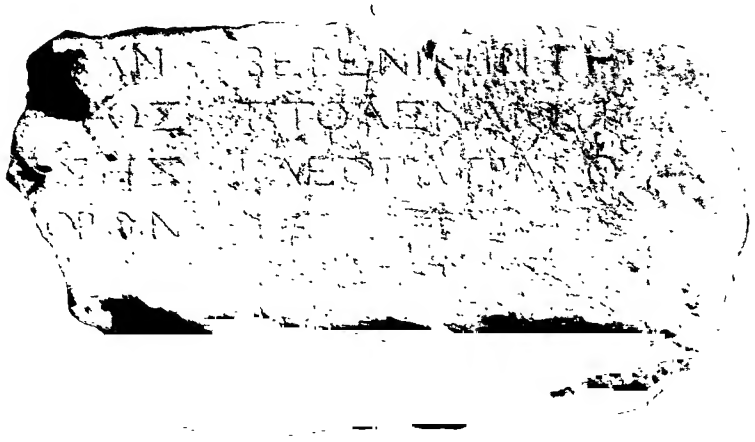

L'inscription est complète en haut et en bas, brisée à gauche et à droite.

[1] Le nombre des inscriptions de la Syrie s'est considérablement accru depuis la publication en 1870 du recueil de Waddington. Dès 1896, M. J.-B. Chabot s'était « propos[é]

La restitution est d'autant plus sûre que la pierre était un peu plus complète à gauche quand elle a été copiée par le premier éditeur, Waddington (Le Bas-Waddington, *Inscriptions d'Asie Mineure*, 2784). Seulement c'est dans l'île de Chypre que Waddington l'avait trouvée en 1861, à Baffa, l'ancienne Paphos. Il est impossible, en effet, de douter que l'inscription de Beyrouth soit la même que le n° 2784 : même nombre de lignes, même disposition caractéristique — soigneusement notée par Waddington — de chaque ligne où les noms de Bérénice, Ptolémée, Cléopâtre sont précédés d'un blanc qui les met en vedette; mêmes caractères, enfin mêmes cassures à droite. Waddington lisait seulement quelques lettres ou fragments de lettres de plus à gauche; on les trouvera soulignés d'un trait dans la copie qui suit et dont la lecture va nous convaincre que cette dédicace n'a rien à voir avec Beyrouth, qu'elle provient en réalité de Chypre, d'où quelque caïque partant sur lest l'a transporté, sans grand dommage, en Syrie [1].

[Βασίλισσ]αν	Βερενίκην τὴ[ν
[βασιλέ]ως	Πτολεμαίου ν[αὶ
[βα]σίλ[ι]σσης	Κλεοπατρας θ[εῶν]
[Φιλ]ομητόρων.	*Vac.*

La reine Bérénice, en l'honneur de qui a été gravée la dédicace, est la fille de Ptolémée X Soter II qui a régné de 116 à 81 av. J.-Ch. Elle a régné d'abord avec son oncle et époux Ptolémée XI Alexandre Ier au moins depuis l'année 101, puis avec son père de 88 à 81, puis seule pendant six mois, enfin dix-neuf jours avec Ptolémée XII Alexandre II. C'est à Chypre qu'elle a passé la plus grande partie de son règne [2].

de réunir dans un supplément les Inscriptions de la Syrie publiées depuis 1870 dans différents recueils, et de corriger, lorsqu'il y avait lieu, d'après les nouvelles publications, les textes établis par Waddington ». Il n a pas donné suite à ce projet et s'est contenté de faire paraître en 1896, dans la *Revue archéologique*, le précieux *Index alphabétique et analytique des Inscriptions grecques et latines de la Syrie publiées par Waddington*.

M. R. Brunnow et le P. Mouterde annoncent la publication, dans le tome XI de la *Bibliothèque archéologique et historique*, du *Corpus des inscriptions grecques et latines de la Syrie*.

[1] Nous avons un autre exemple de pareil déplacement. Le n° 1103 des *Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes*, III, 1905, a été ainsi apporté d'Alexandrie à Tyr.

[2] Sur Bérénice III, voir Seymour de Ricci, *Revue archéologique*, 1903, II, p. 50 et suiv. L'inscription de Chypre est citée à la page 55 et l'auteur se borne à dire que l'on ne saurait en préciser la date.

L'inscription a été publiée, depuis Waddington, par M. L. Strack, *Die Dynastie der Ptolemäer*, 1897, p. 264, n° 139; W. Dittenberger, *Orientis graeci inscriptiones selectae*, I, 1903, n° 174 et Seymour de Ricci, *art. cité*.

N° 2.

Chypre ? — Inscription funéraire.

Trouvé au même endroit que le n° 1. Musée de Beyrouth. Copie, photographie.

Petite stèle funéraire quadrangulaire, couronnée par un large bandeau en saillie.

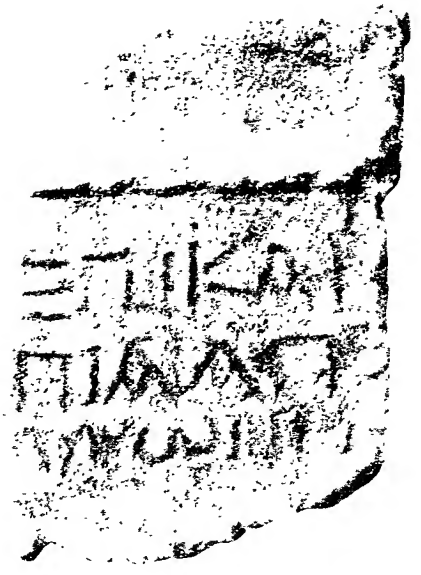

Ἐπιχαρ-
τὶς Ἀπο-
λλωνί[ου.

Le nom de femme Ἐπιχαρτίς, qui est aussi rare que celui d'Ἀπολλώνιος est fréquent, ne fournit aucun renseignement sur la provenance exacte de la pierre. Il a été porté à l'époque romaine par deux Milésiennes enterrées à Athènes (*Inscriptiones graecae*, III, 2, n°s 2662-2663).

N° 3.

Sidon. — Panakeia dans le temple d'Eschmoun.

« A été acquis il y a deux ans déjà par notre Musée. Au dire du marchand, proviendrait de Helalyé près Saïda, tout près de Bostan-ech-Cheikh où se dressent les ruines du temple d'Echmoun » (Virolleaud, lettre du 30 novembre 1923). Musée de Beyrouth. Estampage. Le fragment est brisé de tous les côtés. Haut. max. : 0 m. 17. Larg. max. : 0 m. 12. Lettres de 0 m. 007 à 0 m. 008. Gravure soignée.

Voir Pl. LXI n° 3 [1].

Nous pouvons affirmer que le marchand a dit vrai et que le fragment provient bien des ruines du temple d'Eschmoun, c'est-à-dire de l'Asklépieion de Sidon : le nom de Πανάκεια se lit en entier à la l. 5. Bien mieux, si nous ne nous trompons pas, il y est question de travaux faits dans l'enceinte même du temple et nous avons là une preuve nouvelle de l'influence grecque à Sidon, de l'effort fait par les Grecs pour helléniser le culte d'Eschmoun [2]. Nous lisons :

. . . . .
μὲν ε
[καθιδρ]υθεὶς ε̣
[καθι]δρύθη τε |
ἡ Πανάκεια
ε λαμπρυναντ
| αυτα τὰ ἐν τοῖς
ισεν. *Vac.* Τοῦτο μὲν
[περ]ιέβαλεν. *Vac.* Τοῦτο [δε
| ευκατασπα[σ
ἐξ|έ|τεινεν
ατων εισιν
ς ἐβάθυ[νεν
—α .
. . . . .

[1] La photographie, faite sur le verso de l'estampage, n'a pas été retournée et le texte doit être lu de droite à gauche.

[2] Voir déjà Renan, *Mission de Phénicie*, 1864, p. 398.

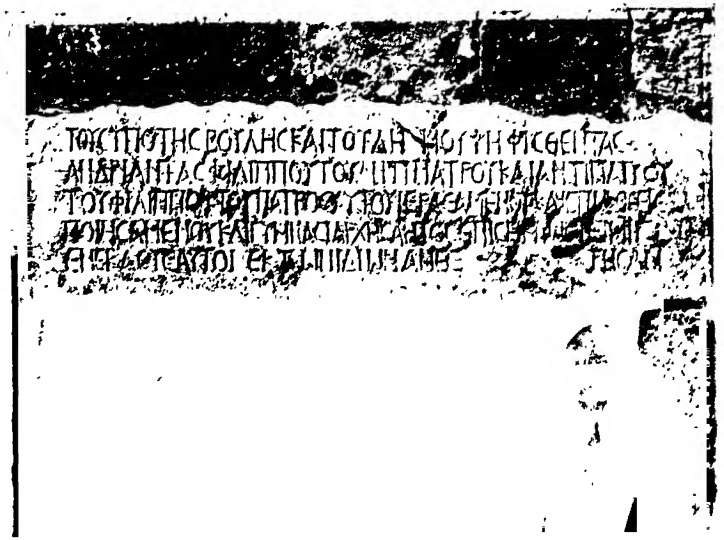

N° 7.

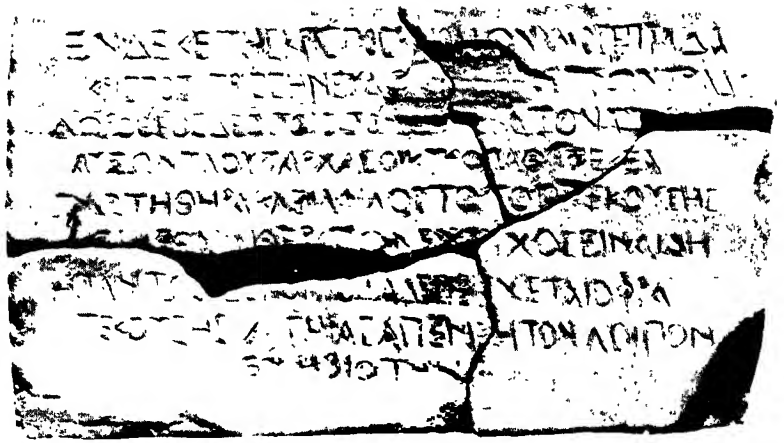

N° 11.

N° 3.

L'établissement du texte donne lieu aux observations suivantes :

L. 1 : trace absolument indistincte d'une lettre au-dessus de l'ε de la ligne 2.

L. 4 : après τε, on distingue une barre droite qui peut faire partie d'un η. Le verbe [καθιδρ]υθείς à la ligne 3, [καθι]δρύθη à la ligne 4, peut être tenu pour certain. Il s'emploie pour la fondation d'un sanctuaire, d'une statue divine, d'un culte en un mot. Les inscriptions nous en fournissent de nombreux exemples et nous citerons seulement une liste d'Halicarnasse, du Ier siècle av. J.-Ch. : ἱερεῖς τοῦ Ποσειδῶνος τοῦ καθιδρυθέντος ὑπὸ τῶν τὴν ἀποικίαν ἐκ Τροιζῆνος ἀγαγόντων [1]. On trouvera dans le *Catalogus astrologorum graecorum* publié par M. Fr. Cumont, au tome VIII, un fragment de Julien de Laodicée intitulé : περὶ θεῶν καθιδρύσεως. Il commence par ces mots : ἱδρύσεις δὲ θεῶν γινέσθωσαν... [2]. Suit l'indication des signes célestes sous lesquels il faut établir le culte de telle ou telle divinité. Ainsi que l'ont prouvé MM. Cumont et Stroobant [3], Julien n'est pas antérieur au VIe siècle de notre ère, mais il n'en emploie pas moins les termes consacrés par une longue tradition, et son origine même — il était de Laodicée — ajoute à l'intérêt de son témoignage.

L. 5 : de l'η restitué avant le nom de Panakeia, il ne reste qu'un fragment de la première barre droite.

L. 6 : la restitution est incertaine ; on peut hésiter entre [δ]ὲ ou [τ[ε λαμπρύναντ[ες, ou ἐλάμπρυναν τ... ou même ἐλαμπρύναντ[ο].

L. 8 : blanc de près de deux lettres entre ισεν et τοῦτο μέν.

L. 9 : même blanc entre [περ]ιέβαλεν et τοῦτο [δέ.

L. 10 : avant ευ on distingue une barre droite qui peut représenter un iota. κα]ὶ. Les mots suivants sont embarrassants. On pense aussitôt à un adjectif composé de εὐ et du verbe κατασπάω, formé comme εὐκατάσκευος, εὐκατάστατος, mais nous ignorons de quel travail il s'agit. A la ligne précédente il est question de la construction d'une enceinte (περιέβαλεν), à la ligne suivante de l'extension (ἐξτεινεν pour ἐξ(έ)τεινεν) de l'enceinte sacrée. S'agit-il, à la ligne 10, des matériaux ayant servi à la construction du mur d'enceinte ?

(1) Ch. Michel, *Recueil d'inscriptions grecques*, n° 877.

(2) VIII, 4, 1922, p. 252-253. Le volume, préparé par le regretté P. Boudreaux, a été achevé par M. Fr. Cumont.

(3) *Bulletin de l'Académie de Belgique*, 1903, p. 572 suiv.

L. 12 : La coupure des mots est incertaine.

De la ligne 15, il ne reste que la partie supérieure d'un E ou d'un Σ.

Si mutilé que soit ce menu fragment, on en peut tirer quelques indications qu'il ne faut pas laisser perdre. Il se recommande de son ancienneté d'abord : à en juger par les caractères — le thêta notamment, l'alpha et l'oméga, — puis par la régularité de la gravure, il est certainement l'un des plus anciens parmi les textes syriens que nous a adressés M. Virolleaud et on peut le dater du IIe siècle avant notre ère. Il se recommande surtout de son origine : il provient de l'Asklépieion de Sidon. Le nom de la déesse Panakeia nous a fourni la preuve de l'exactitude du renseignement donné par le marchand.

Le nom de Panakeia se trouve assez voisin du verbe [κα̣θι]δ̣ρύσ̣η τε... et, bien que nous ignorions la longueur des lignes, ne sommes-nous pas autorisés à supposer qu'il est fait allusion à la fondation du culte de la fille d'Asklépios : [κα̣θι]δ̣ρύσ̣η τε ἡ [θυγάτη̣ρ τοῦ θεοῦ] Πανάκεια? Une statue de la déesse aurait été élevée dans l'enceinte du temple d'Eschmoun-Asklépios [1].

D'autres travaux d'embellissement et d'agrandissement sont mentionnés plus loin et le verbe qui les désigne est à la troisième personne du singulier de l'aoriste : 9 [περ]ιέβαλεν, 11 ἐξ(ε)τεινεν, 13 ἐκβυ[νεν] = « il a clos d'une enceinte », « il a étendu (l'enceinte) », « il a approfondi » un lac ou le lit d'un fleuve, du Nahr-el-Aoulé peut-être [2]. Un même aoriste au singulier se lit à la ligne 8... ιτεν.

(1) Sur le culte de Panakeia, voir l'article de M. Ed. Thramer dans W. H. Roscher, *Ausfuhrliches Lexikon der griechischen und romischen Mythologie*, III, I, 1897-1902, p. 1482-1491.

Sur l'identification d'Eschmoun-Adonis avec Asklépios, voir E. Babelon, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1904, p. 231-239. Cf. Baudissin, *Adonis und Esmun*, 1911, p. 219 suiv., où se trouve citée une dédicace grecque à Asklépios découverte par Th. Macridy-bey dans le temple d'Eschmoun à Sidon (*Mitteilungen der vorderasiatischen Gesellschaft*, 1904, 3, p. 38 et pl. IX). La dédicace est très postérieure à notre n° 3.

(2) Sur l'emplacement exact du temple, qui était hors du périmètre de la ville antique, voir Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, V, 1903, p. 221. L'article de Clermont-Ganneau est postérieur aux fouilles de Th. Macridy-bey et de Hugo Winkler en 1901 et 1903. On trouvera dans le *Répertoire d'épigraphie sémitique*, II, 1907-1914, aux nos 765 et 766, une bibliographie complète des travaux parus sur le temple d'Eschmoun. Dans sa seconde mission archéologique à Sidon, en 1920, M. G. Contenau a fait quelques sondages au temple : *Syria*, V, 1924, p. 9 et 10 où il est question de l'enceinte.

Qu'était donc l'inscription qui relate tous ces travaux? Vraisemblablement une inscription honorifique destinée à commémorer les libéralités d'un puissant personnage. Nous doutons en effet qu'il faille s'arrêter à l'idée d'une chronique grecque du temple d'Eschmoun-Asklépios. Les Sidoniens ont voulu plus simplement témoigner leur reconnaissance à un grand bienfaiteur, un roi peut-être, un Séleucide probablement.

En somme ce petit fragment du Musée de Beyrouth est précieux. Le voyageur Pausanias a rapporté, dans sa description de l'Achaïe, une conversation qu'il eut avec un Sidonien dans le sanctuaire d'Asklépios à Aigion [1]. Le Sidonien tenait pour l'originalité de son dieu qu'il s'efforçait de distinguer de l'Asklépios des Grecs. Mais, plusieurs siècles avant cet entretien, les Grecs avaient commencé à tirer Eschmoun à eux : le petit marbre du Musée de Beyrouth nous montre comment ils agrandissaient et le temple et la famille du dieu de Sidon.

N° 4.

Sidon. — Dédicace en l'honneur d'Apollophanès.

Estampée en 1920 par le docteur Contenau « dans les jardins de Saïda » et publiée par lui dans *Syria*, IV, 1923, p. 281. Nous reproduisons ici une excellente copie due à M. Virolleaud. Lettres : ΑΞΩ.

Ὁ δῆμο[ς
Ἀπολλοφάνην Ἀπολ[λ...
το[ῦ] Νίκωνος τῶν...
καὶ ἀρξαντα τὴν β' ἐξ[άμηνον
καὶ ἀγορανομήσαντ[α...

Complète en haut, à gauche et vraisemblablement dans le bas, la pierre est brisée à droite, où il ne manque — semble-t-il — que quelques lettres ; car la ligne 4 se complète aisément et il faut seulement ajouter un adverbe, ἐπισήμως par exemple, à la ligne 5.

Dédicace en l'honneur d'Apollophanès, fils d'Apoll..., petit-fils de Nikon [2]. A la ligne 3, après τῶν, le docteur Contenau lisait un α que n'a plus

(1) VII, 23, 7.

(2) Le nom d'Ἀπολλοφάνης s'est déjà rencontré à Sidon : L. Jalabert, *Mélanges de la Faculté orientale*, II, 1907, p. 305, n° 6.

vu M. Virolleaud, et nous proposons de lire : τῶν ἀ[ρξάντων]. Il serait d'abord rappelé que le père et grand-père d'Apollophanès ont rempli les plus hautes fonctions municipales. Les services rendus par ses ancêtres sont le premier titre d'Apollophanès. On comprend mieux alors le καὶ qui suit : « et lui-même a été en charge pendant le second semestre ». Nous ignorons le titre de l'ἀρχή deux fois mentionnée : c'était vraisemblablement la magistrature éponyme [1].

Cf. le n° 7.

N° 5.

Région du Hauran. — Le centurion L. Obulnius et le roi Agrippa II.

Musée de Souveïda (État du Djebel Druze). — Fragment d'une plaque rectangulaire, brisée en haut et en bas : Haut. : 0 m. 62 ; larg. : 0 m. 76 ; épaiss. : 0 m. 26. Copie et estampage de M. Virolleaud.

La pierre portait deux inscriptions de date différente. De la première (A), dont les caractères sont plus grands (de 0 m. 052 à 0 m. 04) et la gravure plus régulière, il ne reste plus aujourd'hui que la fin, c'est-à-dire sept lignes dont les deux dernières ont été martelées et effacées. De la seconde (B) nous n'avons que le début, quatre lignes. Nous lisons :

ΣΙ. . . . . ΛΙΧΟ.
Λούκιος Ὀβούλνιος
ἑκατοντάρχης σπίρης
Αὐγούστης παρηκολού-
5. θησα τῷ ἔργῳ L κα' τοῦ ⊤ι'
Deux lignes effacées.
Ἔτους κα' βασιλέως με-
γάλου Μάρκου Ἰουλίου Ἀγρίπ-
πα κυρίου Φιλοκαίσαρος Εὐ-
σε[ξ]οῦς καὶ Φιλορωμαίου τ[οῦ
[ἐκ βασιλέως μεγάλου κτλ.]

La lecture ne présente de difficultés qu'à la ligne 1, où il ne reste que les

[1] Cf. les inscriptions citées par David M. Robinson, dans les *Anatolian Studies presented to Sir William Mitchell Ramsay*, 1923, p. 351, et les monnaies d'Hydisos étudiées par G. F. Hill, *ibid.*, p. 210-211.

traces inférieures de quelques lettres. Encore l'examen de la pierre permettra-t-il de les mieux distinguer. Le sigma au commencement est certain. A la fin nous lirions δαρχο : la lettre qui précède l'alpha est soit un delta, soit un sigma, mais non un pi : σ̣τ[ρατο]πεδάρχο[υ] est possible.

L. 9 : la dernière lettre copiée par M. Virolleaud est un τ qu'il faut compléter en τ[ου]. Cf. Waddington, n° 2365 (Seeia) = Dittenberger, *Orientis graeci inscriptiones selectae*, 1903, n° 419, l. 2 ; et Waddington n° 2353 (Helbon) = *Inscr. gr. ad res rom. pert.*, III, n° 1090.

M. Virolleaud ne nous a transmis aucun renseignement sur la provenance exacte de ce texte intéressant : on lui a dit seulement qu'il provenait des environs de Souveïda. Le Musée dans lequel il est entré — sans doute en même temps que notre n° 6 — est dans l'État du Djebel Druze, en pleine région du Hauran. Nous noterons aussitôt que notre n° 6 provient, à n'en pas douter, du Hauran : Waddington, qui l'a publié le premier, l'avait copié à Deir es Smeidj, et en 1909 l'Américain Magie le retrouvait et le copiait à il-Mef'aleh, au nord de Kanavāt et de Souveïda. Il est infiniment probable que le n° 5, qui est de dimensions plus considérables, a lui aussi peu voyagé et qu'il provient également du Hauran, où nous allons retrouver le centurion Obulnius.

A. — La gens Obulnia est parmi les plus obscures et elle est peu représentée dans les recueils épigraphiques. Pourtant en 1905 le professeur Enno Littmann communiquait au regretté Clermont-Ganneau un fragment d'autel quadrangulaire découvert par la Mission américaine dans le Hauran, à Si' (Seeia), dans l'avant-cour du temple de Dūsharā. De l'inscription gravée sur l'autel il ne restait, sur deux faces contiguës, que les lettres suivantes, publiées par Clermont-Ganneau dans la *Revue archéologique*, 1905, I, p. 412, n° 13 :

κυρι	
οβουλ	εκατοντ
νιο	σπιρης Αυ

Littmann restituait : à gauche κύρι[ος] Ὀβούλνιο[ς] et à droite ἑκατοντ[άρχης], que Clermont-Ganneau complétait aussitôt en ἑκατοντ[άρχης] σπίρης Αὐ[γούστης].

Mais quelques années plus tard, en 1916, dans la publication définitive de la Mission américaine (*Publications of the Princeton University. Archaeological Expe-*

ditum to Syria. Division III, *Greek and Latin Inscriptions*, Section A, Part 6, n° 769, p. 365), Littmann, désavouant Oboulnios, proposait une tout autre restitution :

Διὶ ?] κυρί[ῳ
ὁ βουλ[ευτὴς]
καὶ ...]νιος
ἑκατόντα[ρχος]
σπείρης Αὐ[γούστης

Nous avons là un nouvel exemple de *secundae curae* gâtant une première interprétation. Il nous faut revenir au centurion Obulnius et, nous fondant sur l'inscription du Musée de Souveïda, lire : Λούκιος Ὀβούλνιος ἑκατοντάρχης σπείρης Αὐγούστης. Pour la première ligne, nous la laisserons de côté. La restitution Διὶ κυρίῳ est acceptable, puisque l'autel dressé par le centurion se dressait dans l'avant-cour du temple [1], mais on peut penser aussi que l'officier romain a voulu honorer son empereur en même temps qu'un dieu étranger, et sa dédicace commençait peut-être par les mots [ὑπὲρ σωτηρίας] κυρί[ου αὐτοκράτορος κτλ.]. Mais l'autel est trop mutilé pour que nous sachions de combien de place nous disposons.

Voilà donc le centurion L. Obulnius de passage dans le Hauran. Nous allons voir qu'il y est en réalité campé et apprendre quelles occupations l'y retiennent. L'inscription du Musée de Souveïda dit nettement : « Moi, L. Obulnius, centurion de la cohorte Auguste, j'ai suivi et surveillé les travaux en l'année... » Suit une date que nous étudierons plus loin. Nous ignorons de quels travaux il s'agit : travaux publics, à coup sûr, puisqu'ils sont surveillés par un officier romain, mais dont il était sans doute question dans la partie perdue de l'inscription. Que manque-t-il en effet avant le nom de L. Obulnius ? D'abord le nom de l'empereur précédé peut-être de la formule ὑπὲρ σωτηρίας..., puis un verbe passif ἐκτίσθη ou ἐτελειώθη (ἡ γέφυρα, s'il s'agit d'un pont), ἐπιστατοῦντος ou προνοοῦντος ou προνοίᾳ et les nom et titre du chef, peut-être un *praefectus castrorum*, sous lequel était placé Obulnius. C'est en tout cas celui-ci qui a fait graver l'inscription puisqu'il s'y nomme à la première personne.

[1] Cf. une dédicace Διὶ κυρίῳ, découverte à Sanamein dans le Hauran et contemporaine d'Agrippa II : Dittenberger, *Or. gr. inscr. sel.*, n° 426 = *Inscr. gr. ad res rom. pert.*, III, n° 1127.

Pendant son séjour dans la région, il a visité le sanctuaire de Dusharā, à Seeia, et il y a élevé un autel.

Se fondant sur les caractères, notamment sur le Σ, de la dédicace de l'autel, Littmann l'attribue au Ier siècle de notre ère [1]. L'inscription nouvelle lui donne raison, mais nous permet d'être plus précis. On y lit en effet à la ligne 3 une double date. De cette date il reste aujourd'hui : 1° le signe ⊥ qui correspond au mot ἔτους et s'est déjà rencontré en Syrie sur des inscriptions et des monnaies contemporaines d'Agrippa II [2] ; 2° deux nombres séparés par l'article τοῦ. On attendrait καὶ après l'article, mais la conjonction manque. Les deux lignes qui suivent ont été martelées et sont entièrement illisibles : nous pouvons toutefois affirmer qu'on y lisait le nom d'Agrippa II : βασιλέως Ἀγρίππα κτλ. En effet c'est à Agrippa II que se rapportent les deux seules doubles dates que nous puissions rapprocher des nôtres. Ces deux doubles dates sont gravées : l'une sur une monnaie de Néronias (l'ancienne Césarée de Philippe, l'ancienne Panias), où on lit ἔτους κα' τοῦ καὶ Τ' [3] ; l'autre sur une inscription de Sannemein, dans le Hauran, qui débute par les mots ἔτους ιζ' τοῦ καὶ ιβ' βασιλέως Ἀγρίππα κυρίου [4]. Ce rapprochement justifie pleinement la restitution proposée pour les deux lignes martelées. Entre les deux doubles dates de Néronias et de Sannemein l'écart est de cinq ans. Il en est de même dans l'inscription de Souveïda. Au nombre 21 correspond en effet le nombre 16. Seulement le chiffre 6 présente ici une forme rare, qui nous est pourtant connue par plusieurs inscriptions d'Athènes, de Salonique, de Smyrne, d'Attaleia en Pamphylie [5].

(1) P. 366 de l'ouvrage cité plus haut (*Princeton University, Greek and Latin Inscriptions*).

(2) Par exemple, dans une dédicace de Sûr : Dittenberger, *op. cit.*, n° 425 = *Inscr. gr. ad res rom. pert.*, III, n° 1144. Cf. la monnaie datée de la 14e année d'Agrippa et contemporaine de Titus, publiée dans la *Numismatische Zeitschrift* de Vienne, III, 1871, p. 89 = G. Macdonald, *Catalogue of greek coins in the Hunterian collection*, III, 1905, p. 291, n° 3.

(3) Th. Mommsen dans la *Numismatische Zeitschrift* de Vienne, III, 1871, p. 451.

(4) *Inscr. gr. ad res rom. pert.*, III, n° 1127.

(5) Athènes : *Inscr. gr.* III, 1, n° 405. — Salonique, *C. I. G.*, n° 1971. — Smyrne, *ibid.*, n° 3208. — Attaleia : G. Hirschfeld, dans les *Berliner Monatsberichten* 1875, p. 716 = *Hermes*, X, 1876, p. 192-202 (G. Kaibel). Pour dresser cette liste nous avons trouvé plus de secours dans le *Traité d'épigraphie grecque* de Salomon Reinach (1885, p. 222) que dans les ouvrages plus récents de J. Woisin (*De Graecorum notis numeralibus*, 1886, p. 41, où il faut corriger Cig. II, 197 en 1971) ou de W. Larfeld (*Handbuch* d'Iwan von Müller, *Griechische Epigraphik*², 1892, p. 548). Malheureusement ces chiffres rares, ces épisèmes sont reproduits assez inexactement dans les recueils, et il n'est pas toujours aisé

En somme c'est en l'année 21/16 d'Agrippa II que L. Obulnius a surveillé les travaux relatés dans l'inscription de Souveïda et visité le temple de Dūsharā. A quelle année de l'ère chrétienne correspond l'année régnale 21/16 d'Agrippa II. On sait combien est compliqué le problème de la chronologie d'Agrippa II, et cela parce qu'inscriptions et monnaies nous font connaître au moins deux ères qui sont employées, tantôt l'une ou l'autre, tantôt l'une et l'autre concurremment. Ce problème a été abordé par les plus savants des numismates et des historiens, Eckhel, Th. Mommsen, G. Macdonald [1], et nous leur devons de précieuses indications, de vifs traits de lumière, mais non la solution complète de toutes les difficultés. Pour nous en tenir aux doubles dates, deux monnaies étudiées par Mommsen en 1871 nous fournissent une base solide : l'une, frappée sous Néron et déjà citée plus haut (ἔτους αι' τοῦ καὶ ϛ'); l'autre, frappée sous Domitien, où l'année 26 d'Agrippa II correspond au XIIe consulat de l'empereur, c'est-à-dire à l'année 86 de l'ère chrétienne. La monnaie frappée sous Domitien nous fait donc connaître une ère d'Agrippa dont la première année est 61 de l'ère chrétienne. Dans la monnaie frappée sous Néron, cette ère ne peut être que celle qui est nommée en second lieu : l'année 6 d'une ère commençant en 61 correspond en effet à l'année 66 de l'ère chrétienne et tombe dans le règne de Néron. L'année 11 de cette même ère correspondrait à l'année 71 de l'ère chrétienne et ne tomberait plus dans le règne de Néron. L'ère commençant en 61 est généralement appelée la seconde ère d'Agrippa II ; l'autre, qui commence cinq ans plus tôt, soit en 56, est appelée la première. Donc l'année 21/16 de l'inscription de Souveïda correspond à l'année 76 de l'ère chrétienne.

d'en obtenir estampage ou photographie. L'inscription de Smyrne est conservée à Oxford, mais elle a été tellement endommagée que l'estampage de la l. 6 où se lisait le nombre 16 ne donne absolument rien. Voici, d'après un calque pris sur l'estampage, les deux chiffres de notre ligne 5 :

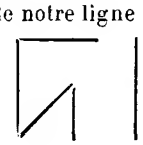

[1] Eckhel, *Doctrina numorum veterum*, III, 1794, p. 494. — Th. Mommsen, art. cité plus haut de la *Numismatische Zeitschrift* de Vienne. — G. Macdonald, *op. loc. cit.* Barclay V. Head, dans la deuxième édition de son *Historia numorum*, 1911, p. 809, n'a pas étudié spécialement la question et s'en rapporte aux conclusions de Macdonald. L'article de Rosenberg, dans Pauly-Wissowa, *R. E.*, XIX, 1917, p. 146-150 (M. Iulius Agrippa) est embarrassé et confus. Souhaitons que le nouveau professeur de numismatique ancienne au Collège de France aborde quelque jour le problème : il le résoudra.

C'est en 76 après Jésus-Christ que L. Obulnius a séjourné dans le Hauran.

La σπεῖρα Αὐγούστη, à laquelle appartenait Obulnius, ne pouvait figurer dans la liste des *cohortes Augustae* dressée en 1901 par Cichorius [1], mais on y trouve : 1° la σπεῖρα Αὐγούστη mentionnée dans une inscription contemporaine d'Agrippa II, qui a été copiée par Waddington en Batanée, à el-Hit (l'ancienne Eitha) [2]; 2° la *coh. Aug. I*, nommée dans une inscription latine de Beyrouth, du temps d'Auguste [3]. L'officier qui l'avait commandée comme ἔπαρχος, Q. Aemilius Secundus, était sous les ordres de P. Sulpicius Quirinius, gouverneur de la Syrie. Cichorius est tenté d'admettre que la cohorte nommée dans les deux inscriptions de Beyrouth et d'Eitha est la même, et la supposition n'a rien d'invraisemblable. Il est possible aussi que les deux inscriptions de Sî' et du Musée de Souveïda se rapportent à ce même corps. Mais il faut écarter l'hypothèse plus séduisante de Waddington, qui identifiait la cohorte nommée dans l'inscription d'Eitha avec la σπεῖρα Σεβαστή des *Actes des Apôtres* (27,1). On sait que le centurion Julius, qui fut chargé vers l'an 60 de conduire l'apôtre Paul à Rome, appartenait à cette dernière cohorte, mais c'est à Césarée de Palestine que Julius embarqua ses prisonniers, et, comme l'a fait remarquer Littmann, les *cohortes Augustae* sont assez nombreuses pour qu'il en ait existé une en Syrie et une autre en Palestine, probablement à Césarée [4]. De toute façon, les inscriptions de Sî' et de Souveïda nous fournissent de précieux renseignements sur l'activité d'une cohorte au Ier siècle de notre ère et, à ce titre encore, elles sont les bienvenues.

B. — Le second texte, gravé sur la plaque du Musée de Souveïda immédiatement après les deux lignes effacées, date de l'année 28 d'Agrippa II : entendons l'année 28 de la seconde ère qui est devenue prédominante et qui est seule employée ici, c'est-à-dire l'année 88 après J.-Ch. [5]. Les quatre

(1) Dans PAULY-WISSOWA, *Real-Encyclopädie*, s. v. *Cohors*, IV, 1901, p. 249-250.

(2) WADDINGTON, n° 2112 = DITTENBERGER, *Or. gr. inscr. sel.*, n° 421 = *Inscr. gr. ad res rom. pert.*, III, n° 1136.

(3) *Corp. Inscr. Latin.*, III, Supplem. n° 6687 = PAIS, Suppl. Ital., n° 475. L'inscription a été retrouvée à Venise, mais on admet qu'elle provient de Beyrouth.

(4) LITTMANN, ad Division III, Section A, Part 6, n° 769, p. 366.

(5) Nous avons dit que la gravure du texte B était moins soignée. Notons aussi que les deux chiffres de la l. 6 (H K) sont sensiblement plus hauts que les autres lettres.

On possède une monnaie de l'année 29 d'Agrippa (*Numismatische Zeitschrift* de Vienne, III, p. 89) : ἔτους κθ' ὑπ. Ἀγρίππα. Α

lignes conservées sont remplies par les titres, bien connus, du roi. On peut supposer que, dans la suite, l'inscription relatait les travaux repris ou terminés sur l'ordre d'Agrippa. Douze ans après Obulnius, il avait été nécessaire de réparer ou de compléter l'œuvre entreprise sous la surveillance du centurion. La région du Hauran avait à souffrir des incursions des nomades, auxquelles fait sans doute allusion l'édit d'Agrippa copié à Kanavāt par Graham et plus tard par Waddington, enfin par Prentice [1]; ce sont ces travaux de réfection qui ont motivé le second texte.

Il n'est pas douteux que c'est au moment où fut gravé le texte B que furent effacées les deux dernières lignes du texte A. La chancellerie royale avait non seulement renoncé à la double date, qui manque en effet dans l'intitulé de l'année 28 [2], mais elle avait définitivement adopté la deuxième ère, ainsi que nous le montrent deux monnaies frappées sous Domitien et déjà citées : l'une de l'année 26, l'autre de l'année 29, c'est-à-dire des années 86 et 89 de l'ère chrétienne. Il se peut aussi que les titres du roi gravés à la fin de l'inscription d'Obulnius aient été jugés inexacts ou incomplets; les fonctionnaires royaux, qui dirigent les travaux, les font marteler et disparaître. L'intitulé nouveau qu'ils ont rédigé est le plus complet et le plus long que nous possédions. Où deux lignes et demie avaient suffi plus haut, en voici quatre entières et même bien plus, car la restitution proposée plus haut : τοῦ | ἐκ βασιλέως μεγάλου Ἀγρίππα Φιλοκαίσαρος Εὐσεβοῦς καὶ Φιλορωμαίου en devait bien prendre quatre autres. Nous avons là, dans toute son ampleur, l'inscription officielle qui faisait défaut au texte précédent.

N° 6.

Région du Hauran. — Fête des Σαδηνοί.

Au Musée de Souveïda. — Haut. : 0 m. 28; larg. : 0 m. 54; épaiss. : 0 m. 37 Lettres en relief. Copie de M. Virolleaud.

l'avers Δομετιανὸς Καῖσαρ. Domitien a régné de 81 à 96. Nous avons cité plus haut une monnaie de l'année 26, contemporaine également de Domitien, et que G. Macdonald (*our. cité*, p. 291, n° 5) attribue à l'année 74 de l'ère chrétienne.

[1] Waddington, n° 2329 = Dittenberger, *Or. gr. inscr. sel.*, n° 424 = *Inscr. gr. ad res rom. pert.* III, n° 1223. = W. K. Prentice, *Greek and Latin Inscriptions*, 1908, n° 404, p. 315.

[2] La double date reparaît dans une inscription déjà citée de l'année 92 ap. J.-C. (année 37/32), mais c'est une inscription privée.

L'inscription a été copiée par Waddington à Deir es Smeidj, dans la vallée au-dessous de Kanavāt et publiée par lui sous le n° 2370 : revue et copiée de nouveau à il-Mef'aleh par David Magie Jr en 1909 et publiée par lui en 1915 (*Greek and Latin Inscriptions*, A, 3, n° 765[1]).

Ἡ ἑορτὴ τῶν Σ-
εαδηνῶν ἄγε-
ται τῷ θεῷ Λώου λ'.

A la ligne 3 les copies de MM. Virolleaud et Magie portent, entre l'ypsilon du mot Λώου et le chiffre, une barre inclinée que Magie prend pour un chiffre. Il lit donc : IA et interprète ια' : *le 11 du mois Loos*. Il peut sembler surprenant que le lapicide ait commis une erreur sur un chiffre, c'est-à-dire sur la date même de la fête, et mieux vaut admettre que la barre inclinée sert seulement à séparer le dit chiffre du nom du mois.

N° 7.

Banias. — Dédicace en l'honneur de Philippos et d'Antipatros.

« Marbre blanc formant le linteau de la porte d'un moulin du Nahr Banias. » Copie prise en décembre 1923 par le docteur Deyrolle, médecin-chef de l'État des Alaouites et correspondant du Service des antiquités. Excellente photographie due à l'obligeance du général Naulin. — Lettres hautes de 0 m. 054 à 0 m. 056. La gravure est serrée et en trois endroits (ll. 1, 2, 4) il y a des lettres liées.

« Cette inscription me paraît être celle-là même que van Berchem a signalée (*Voyage en Syrie*, I, 1914, p. 292), mais qu'il n'a pas eu le temps de relever » (Virolleaud, lettre du 28 décembre 1923). Le voyage fait par Max van Berchem et Edmond Fatio remonte à l'année 1895 ; il a été publié en quatre fascicules et deux tomes dans les *Mémoires de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire*, tomes XXXVII et XXXVIII, 1913-1915. On lit, à l'endroit cité par M. Virolleaud : « A cinq minutes au-dessus du bourg, au bord du Nahr Bāniyās, que longe le chemin montant à el-Marqab, s'élève une maison dont la porte a pour linteau un bloc antique, sculpté d'une belle inscription grecque. »

Voir Pl. LXI n° 7.

L'inscription est complète et se lit sans difficulté.

Τοὺς ὑπὸ τῆς βουλῆς καὶ τοῦ δήμου ψηφισθέντας
ἀνδριάντας Φιλίππου τοῦ Ἀντιπάτρου καὶ Ἀντιπάτρου
τοῦ Φιλίππου τοῦ πατρὸς αὐτοῦ ἱερασαμένου καὶ ἐπιδόσεις
ποιησαμένου καὶ γυμνασιαρχήσαντος ἐπισήμως τειμῆς
ἕνεκα οὓς αὐτοὶ ἐκ τῶν ἰδίων ἀνέστησαν.

A la ligne 5 il y a un blanc d'une lettre après αὐτοί et un blanc de neuf lettres entre ἀνέ et τησαν. En ce dernier endroit le lapicide a simplement passé un défaut du marbre.

Dédicace assez gauchement rédigée par Philippos et son fils Antipatros et gravée sur la base de deux statues qui leur avaient été décernées par le Conseil et le peuple de Césarée Panias. Elle a surtout pour objet de rappeler ce double honneur et en même temps les titres qui l'avaient motivé, mais aussi de faire savoir que les deux statues avaient été élevées aux frais des deux personnages ainsi récompensés. L'accusatif τοὺς κτλ. dépend en réalité de αὐτοὶ ἐκ τῶν ἰδίων ἀνέστησαν, mais avant ces cinq derniers mots les rédacteurs ont inséré un relatif οὓς qui embarrasse la construction et laisse en quelque sorte en l'air la phrase principale. Le sens n'en est pas moins très clair. On sait de reste que les finances des petites — et aussi des grandes — cités anciennes ne répondaient pas toujours à leur bonne volonté. Elles décernaient plus d'une fois statues, bustes ou images sans être en état de les faire exécuter et se bornaient à graver le décret honorifique. Le titulaire se contentait souvent de la prose municipale; s'il lui plaisait d'aller plus loin et de dresser son image, il le faisait à ses frais. Philippos et Antipatros n'ont pas hésité [1].

Les services rendus par le père et le fils sont rappelés aux lignes 3 et 4, mais la part du père semble plus considérable puisqu'on ne cite que les fonctions qu'il a remplies et ses largesses. Il a été prêtre et gymnasiarque, deux

[1] Comment admettre par exemple que la cité de Termessos en Pisidie avait fait les frais de toutes les statues élevées sur les bases qu'on y a retrouvées en si grand nombre (R. Heberdey, *Gymnische und andere Agone in Termessus Pisidiae*, dans les *Anatolian Studies* en l'honneur de Sir W. M. Ramsay, 1923, p. 195 suiv.)? N'est-il pas vraisemblable que plus d'une fois la dépense avait été supportée par les vainqueurs eux-mêmes et peut-être par les fondations dont M. Heberdey a dressé la longue liste (p. 198-199)? L'auteur n'a pas abordé la question. Nous noterons que deux des 58 inscriptions honorifiques avaient été simplement gravées sur les murs d'un portique et de la rue des Portiques (p. 196).

charges que les fêtes et les concours pouvaient rendre singulièrement lourdes : de fait, il a contribué par des dons volontaires (ἐπιδόσεις) à l'éclat des unes et des autres [1]. En associant le fils au père, le Conseil et le peuple flattent la vanité de l'un et encouragent le zèle de l'autre.

Pour la date, nous ne pouvons l'indiquer que très approximativement : nous pensons qu'on ne peut guère descendre plus bas que le IIe siècle de notre ère. Notre n° 4 est sensiblement plus ancien. On notera qu'Antipatros porte, selon l'usage, le nom de son grand-père.

N° 8.

Syrie du Nord. — Lattaquieh (Laodikeia).

Borne d'un jardin d'Adonis.

« Stèle de calcaire grossier, trouvée dans les canaux de canalisation d'eau, dans la partie sud-est de la ville. Hauteur approximative : 0 m. 65. » Communiquée le 20 octobre 1923 au Service des antiquités par le docteur Deyrolle à qui nous empruntons les renseignements ci-dessus. Copie, reproduite ci-dessous, et estampages du docteur Deyrolle. Communiquée à l'Académie des Inscriptions dans la séance du 13 août 1924.

La stèle et l'inscription sont complètes. Lettres hautes de 0 m. 04 à 0 m. 07.

Ο. Ο?
ταϐ. κ.
κηπ. Ἀδώ-
νεως·
Ϛ. πηχ. π.

[1] Le nom de Césarée Panias s'ajoute à la liste des cités grecques où est attesté l'usage des ἐπιδόσεις. Voir la liste dressée dans une dissertation récente de M. Adolphe Kuenzi : Ἐπίδοσις. *Sammlung freiwilliger Beiträge zu Zeiten der Not in Athen*, mit einem Anhang : *Epidoseis in den übrigen griechischen Städten*, Bern, 1923.

L'inscription est remarquable par le grand nombre d'abréviations qu'elle renferme. De tous les mots qu'on y lit, un seul est écrit en entier : le plus important, il est vrai, puisque c'est un nom de dieu; aux lignes 3-4, en effet, il faut lire Ἀδώνεως, d'*Adonis*. Peu importe que ce génitif Ἀδώνεως, où l'on attendrait Ἀδώνιδος, ne se soit pas encore rencontré [1]. Nous avons la preuve matérielle en quelque sorte de l'exactitude de notre lecture : les lettres νεως, qui forment la ligne 4, ne sont pas au même alignement que les lignes 3 et 5; elles sont légèrement en retrait, elles font, à n'en pas douter, partie du mot qui commence à la ligne 3, du nom Ἀδώ | νεως.

La lecture Ἀδώνεως entraîne la restitution du mot qui précède et dont on n'a gravé que les trois premières lettres : κηπ. Il faut lire κήπ(ου) ou κήπ(ων) Ἀδώνεως, *du jardin* ou *des jardins d'Adonis*. Entendons de vrais jardins, plantés d'arbres fruitiers et de fleurs, et non ces minuscules jardins artificiels, connus dans l'antiquité sous le nom de « jardins d'Adonis », que l'on faisait pousser hâtivement dans un plat de terre ou un pot de fleur lors des fêtes du dieu [2]. Nous verrons plus loin que le jardin de Laodikeia est un jardin de rapport.

Il devient plus facile maintenant de compléter la ligne 1 qui ne compte que deux lettres rondes, largement séparées l'une de l'autre. Ni la très exacte copie du docteur Deyrolle, ni les estampages ne portent trace d'une lettre intermédiaire. Le mot qu'on attend et qui ne peut manquer est le mot ὅρος, *borne*. Ainsi nous lisons sur une stèle attique du IVe siècle av. J.-Ch., retrouvée à Athènes en double exemplaire [3] :

Ὅρος Μουσῶν κήπο(υ). — *Borne du jardin des Muses.*

Admettons donc que la première lettre de notre ligne 1 correspond à ὅ(ρος). De fait, la borne de Lattaquieh a exactement la même forme que les bornes kilométriques dans nombre de nos départements de France. Pour la seconde lettre,

[1] On trouve de même Ἄττεω au lieu d'Ἄττιδος dans une inscription métrique d'Athènes, du IIe ou IIIe siècle de l'ère chrétienne : *Inscr. Gr.*, III, 1, n° 172 = Kaibel. *Epigrammata graeca*, 1878, 822, 4.

[2] Sur les « jardins d'Adonis » voir le texte classique de Platon, *Phèdre* 276 b. On trouvera les autres textes cités par Dümmler dans les articles de la *R. E.* de Pauly-Wissowa, I, 1894, s. v. *Adonia*, *Adonis*, *Adonium*. Nous ajouterons seulement un article récent de Aldo Neppi Modona dans *Bilychnis*, sept. 1923, p. 85-93 : *I « Giardini di Adone » in una usanza degli Ebrei d'Italia*.

[3] *Inscr. Gr.*, II, 2, nos 1095-1096.

elle reste incertaine. Les estampages dont nous disposons ne nous sont sur ce point d'aucun secours et M. Virolleaud nous a communiqué au mois d'août 1924 une copie plus récente qui porte un oméga très net. Attendons un nouvel examen de la pierre (Voy. p. 341).

En tout cas, la ligne 4 achève de nous prouver que nous avons affaire à une borne. On rencontre souvent des chiffres sur les bornes, par exemple sur les bornes milliaires le nombre des milles [1]: sur les bornes-limites le nombre des pieds. Ainsi sur une inscription du Hauran publiée par la Mission américaine [2].

Κώμης Ρεμμωνα | ποδ. ,ζκ

Du bourg de Rhemmona 7.020 pieds.

Ici nous trouvons des coudées : πήχ.π′ = πήχ(εις) π′ = 80 coudées. Entendons que le jardin d'Adonis s'étendait le long de la route sur une longueur de 80 coudées, soit 120 pieds, soit plus de 36 mètres. Le point de départ était la borne même sur laquelle était gravé ce chiffre. Rien de plus ordinaire que le mesurage par coudées. Nous voyons par nombre d'inscriptions funéraires de l'Asie Mineure que l'on avait soin, quand on achetait un terrain pour y construire une sépulture, de faire transcrire l'acte de vente au bureau des titres. Sur l'acte de vente on inscrivait très exactement la superficie du terrain, et plusieurs inscriptions rappellent cette utile précaution prise contre les voisins ou les nouveaux venus : on y lit, par exemple, la formule *καθὼς ὁ πηχισμὸς διὰ τῆς κτήσεως δηλοῦται*, « conformément au mesurage par coudées qui ressort de l'acte d'acquisition [3] ».

Le jardin d'Adonis, à Laodikeia, faisait partie du domaine du dieu, et le dieu en tirait profit. Le prêtre était tenu de l'affermer et les loyers grossissaient les revenus sacrés. Dans une inscription, malheureusement très mutilée, de l'île de Kos, il est parlé de « ceux qui ont pris à bail les jardins

[1] Voir R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 4e éd., p. 272

[2] *Greek and Latin Inscriptions*, Sect. A, Part 2, 1910, p. 62-63.

[3] L'inscription citée provient d'Hiérapolis et a été publiée par W. Judeich dans le *Jahrbuch des kais. deutschen archaeologischen Instituts*, Ergänzungsheft IV, 1898, n° 262, p. 151. Cf. le n° 88, p. 102 (*καθὼς περιέχει ἡ κτῆσις*) et le n° 216, p. 139 (*ταύτης τῆς ἐπιγραφῆς ἀντίγραφον ἀπόκειται εἰς τὸ ἀρχεῖον ὅπου καὶ ἡ κτῆσις*). Sur cette série d'inscriptions funéraires, voir Br. Keil, *Hermes*, XLIII, 1908, p. 538 et H. Stemier, *Die griechischen Grabinschriften Kleinasiens*, 1909, p 42.

sacrés et l'établissement de bains », τὸς μεμισθωμένος τὸς ἱερὸς κάπος καὶ τὸ βαλανεῖον [1]. En même temps que les jardins sacrés on donnait donc à bail un établissement de bains qui y était attenant et qui appartenait au dieu ou à la déesse. A Laodikeia, au jardin d'Adonis étaient annexées des ταξ̂(ερναι), car nous ne voyons pas d'autre mot à restituer à la ligne 2. N'entendons pas des boutiques, mais, pour nous servir d'un mot moderne qui nous vient de l'Orient, des cafés où l'on trouvait, à l'ombre des arbres, la fraîcheur, le calme et quelques boissons: les vignes de Laodikeia étaient célèbres dans l'antiquité [2]. Nous avons rappelé plus haut le jardin des Muses d'Athènes: aujourd'hui encore, non loin de l'endroit où a été retrouvée l'une des deux bornes attiques, sur la rive droite de l'Ilissos, à l'extrémité de la ville, s'élèvent des ταξ̂ερναι qui sont très fréquentées pendant la saison chaude [3]. Il en allait de même à Laodikeia, vers le IIIe ou IVe siècle de notre ère: c'est en effet dans cette période qu'il faut placer approximativement notre inscription [4].

Ajoutons que nous n'avions pas encore connaissance du culte d'Adonis à Laodikeia et terminons par le texte complété de l'intéressante inscription que nous devons au zèle attentif du docteur Deyrolle:

Ὅ(ρος) . . . .
ταξ̂(ερνῶν) κ(αὶ)
κήπ(ων) Ἀδώ-
νεως·
πήχ(εις) π'.

Nos 9-12.

Inscriptions funéraires de Saïda et de Tyr.

Des quatre inscriptions funéraires qui suivent, trois sont conservées à

[1] Ch. Michel, *Rec. d'inscr. gr.*, n° 719.

[2] Strabon, XVI, 751-752 C.

[3] On ne sait en vérité où se dressaient dans l'antiquité les deux bornes du jardin des Muses, mais il est certain que le quartier des jardins (Κῆποι) s'étendait à Athènes le long de l'Ilissos, sur la rive droite. Voir W. Judeich, *Topographie von Athen*, 1905, p. 374, note 15.

[4] Le texte nouveau semble fournir un argument en faveur du maintien du mot *taberna* dans l'inscription latine de Deir el-Qal'a Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, V, 1903, p. 81 suiv.). On y lit *taberna obligatorum* I. O. M. B ... et le premier mot a été corrigé en *tabula* ou *tabella*. Mais peut-être s'agit-il d'une *taberna* dépendant du domaine du dieu Baal-Marcod.

Saïda, dans la collection du commandant Capdegelle (ancienne collection Choukri Abela déjà mentionnée plus haut). Sur la provenance exacte de ces pierres nous n'avons aucun renseignement.

9. — Saïda. Sur le dessus d'un fragment de console en marbre blanc, dont le dessous est orné de cannelures. Haut. : 0 m. 20 ; larg. : 0 m. 256. La gravure est très fine et très soignée, ajoute le docteur Deyrolle, à qui nous devons une excellente copie, de la grandeur de l'original. Hauteur des lettres : de 0 m. 012 à 0 m. 016. ΑΣΩ.

Les sept lignes forment deux distiques. A la fin de la ligne 5 où finit le vers 3 est gravée une feuille qui comble un vide. Une autre feuille plus grande est gravée sous le dernier mot du vers 4. Nous lisons :

Τὸν λιγυρὸν κόλποις Διονύσι|ον ἐνθάδ' ἔχ̣ῃ[υ]σα
γαῖα τὸν | ἐν ζωοῖς ἥδεσι πρακύτατον· |
δάκρυσιν νεότητα καὶ εὐ|στομίην, [π]ρ̣οδεῖτα, |
μειψάμενος Μοιρῶν τὴν ἀδικον Λά[χ]εσιν.

Épitaphe de Dionysios que recommandaient la douceur de son caractère, sa jeunesse et son éloquence [1].

Au vers 1 on attendait l'indicatif ἐχει, au lieu du participe ἔχουσα, mais il eût manqué un pied ! Il faut donc sous-entendre ἐστί.

V. 4, cf. le n° 10.

10. — **Bourdj-el-Hawa**, près de Tyr, dans une grotte funéraire. Copie de M. Virolleaud.

Lettres : AЄCω.

Λάχεσι·
Κ(λ)ωδώ.

L. 1 : Λάχεσι = Λάχεστι = Λάχεσι[ς].

L. 2 : le lapicide a gravé par erreur un A au lieu d'un Λ.

De ce graffite, qui n'est qu'un souvenir mythologique bien à sa place dans une grotte funéraire, nous nous garderons de conclure à un culte local des

[1] L'épithète λιγυρόν au v. 1 est déjà un hommage à son éloquence (εὐστομίην). Cf. le début d'une épitaphe métrique de Termessos, publiée par R. Heberdey (p. 204 de l'article cité plus haut) : τὸν λιγυρὸν Μουσῶν τε φίλον...

Μοῖραι. On sait d'ailleurs que la mention des Μοῖραι est rare dans les inscriptions syriennes [1].

11. — **Saïda**. Plaque de calcaire jaunâtre, brisée en quatre fragments que l'on a pu raccorder. Copie de M. Virolleaud. Photographie. Estampage. Longueur : 0 m. 47 : épaisseur : 0 m. 09. Hauteur des lettres : de 0 m. 007 à 0 m. 018.

Voir Pl. LXI n° 11.

Les neuf lignes forment quatre distiques. Les vers 2-6 finissent avec une ligne. A la ligne 2 un blanc sépare le v. 2 du v. 1 ; à la ligne 8 une barre inclinée sépare les vers 7 et 8. La restitution ne présente de difficultés qu'au milieu du v. 2 où les lettres ont disparu et à la fin du v. 3 où il n'en reste que des traces. Nous lisons :

Ἑνδεκέτης Κρίσπος καὶ ὁμώνυμος ἑπτάδα | Κρίσπος,
τρισσὴν Εὔδω[ρος δ' ὧν] ἐτέων τριάδα, |
Δωρόθεος δ' ἐπὶ τοῖσι το | ῥε ....ατον ᾳπ....α |
αὔξων Πλουτάρχας οἰκτροπαθὴ τέκεα, |
γνωτὴ δ' Ἡράκλεια φιλοστόργοιο τεκούσης, |
κείμεθα καὶ θεράπων Εὔτυχος εἰν Ἀΐδῃ· |
ἡ πάντων δὲ κόρις τάδ' ἐπεύχεται ὄφρα | τεκούσης
γῆρας ἀπένθητον λοιπὸν ἔχῃ βιοτήν.

Comme toutes les inscriptions métriques de basse époque, celle-ci est assez contournée pour qu'il soit nécessaire de la résumer d'abord. Elle était placée sur un tombeau de famille. La famille était grecque et le chef avait, semble-t-il, parmi ses noms celui de Crispus (Κρίσπος) puisque deux de ses fils sont désignés par ce surnom. Le père ne paraît d'ailleurs pas dans l'inscription. La mère se nommait Ploutarcha, et elle vivait encore au moment où furent gravés ces vers, survivant aux deuils les plus cruels. La tombe renfermait en effet : 1° quatre de ses fils, d'abord un Crispus mort à l'âge de onze ans, puis son homonyme Crispus mort à sept ans, Eudoros à neuf ans, enfin

[1] Voir Fr. Cumont, *Études syriennes*, 1917, p. 323, note 13. Le mot Μοῖρα se lit sur une cuve de sarcophage à Membidj (Hiérapolis), mais il est isolé et l'explication reste incertaine. Voir aussi l'inscription publiée par Alt, *Die griechischen Inschriften der Palaestina Tertia*, 1921, n° 39, p. 23.

Dorothéos ; — 2° la sœur de la mère, Héracleia ; — 3° un esclave (θεράπων = *verna*) enterré avec ses maîtres, Eutychos. Nous ne serons pas surpris qu'on insiste sur la douleur de la mère, dès le v. 4 qui clôt l'énumération des enfants qu'elle a perdus, et dans le dernier distique.

De ces quatre fils, les deux premiers sont désignés par le surnom de Κρίσπος. Leur nom grec ne se prêtait pas, semble-t-il, au mètre choisi et l'auteur a renoncé à le citer. Les deux Crispus et Eudoros étaient morts jeunes, et ce ne fut pas petite affaire que d'énoncer l'âge, qu'on ne pouvait omettre puisqu'il ajoutait au chagrin de la mère et à la pitié des passants. Ἐνδεκέτης est parfaitement correct. Pour ἑπτάδα, il nous faut sous-entendre γεγονώς et pareillement pour τριττὴν τριάδα.

Mais dans le v. 2 les chevilles se multiplient. Nous avons restitué d'abord δέ qui correspond au καί précédent et au δέ suivant, puis, de préférence au participe ὤν, le possessif ὧν qui se rapporte à ἐτέων : « puis Eudoros âgé de la troisième triade de ses années » : cela n'est élégant dans aucune langue. Vient Dorothéos, dont le nom rappelle celui de son frère : « et après ceux-ci Dorothéos... qui grossit le nombre des déplorables enfants de Ploutarcha. » Nous renonçons à rien tirer de la fin du v. 3. Après ἐπὶ τοῖσι vient τό qui se rapporte au substantif neutre dont la dernière lettre est un alpha. L'article τό est suivi d'un superlatif qui commence peut-être par νε ou πε et qui finit par τ]ατον. Pour le substantif neutre, la copie de M. Virolleaud porte au début : ΑΥ où nous verrions plutôt ΑΠ. Il nous semble en effet que le mètre impose une voyelle, un alpha dont nous ne distinguons pas la double barre transversale ni sur l'estampage ni sur la photographie. Il nous reste à prier M. Virolleaud de revoir la pierre et de nous tirer d'embarras.

Le dernier distique semblera meilleur. Si la forme manque encore de variété (τεκούσης de nouveau employé pour μητρός) et même de correction (λοιπὸν βιοτήν où il eût été facile d'écrire βίοτον), la pensée est délicate et touchante. Ce sont les morts — on l'a vu — qui sont censés parler : κείμεθα... εἰν Ἀΐδῃ, et ils ajoutent : « la poussière que nous sommes tous prie (les dieux) pour que la vieille mère (τεκούσης γῆρας) achève sans deuil nouveau [1] ce qu'elle a encore de vie. » Le mot κόνις fait sans doute allusion à l'incinération de tous ces corps

[1] Ἀπένθητον (γῆρας) est employé ici au sens actif : *non lugens*. Il est employé au sens passif (*indeploratus*) dans une lettre de Julien, éd. Bidez-Cumont, 1922, p. 276, 13.

(cf. le commentaire du n° 12) plutôt qu'à l'idée si ancienne et si souvent exprimée du retour à la poussière [1].

12. — **Saida.** Petite plaque de marbre blanc grisâtre complète. Hauteur : 0 m. 156 ; largeur : 0 m. 207 ; épaisseur : 0 m. 03. Hauteur des lettres : de 0 m. 015 à 0 m. 022. Gravure assez irrégulière : cf. par exemple l'alpha, l'epsilon et l'ėta de la ligne 1 avec ceux des lignes suivantes. — Excellente copie, de la grandeur de l'original, due au docteur Deyrolle, et photographie.

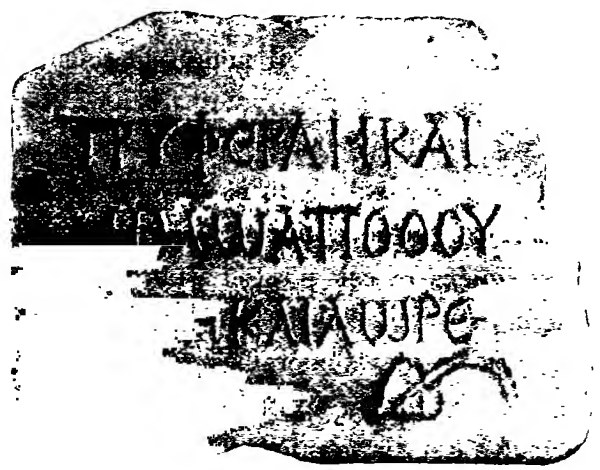

Τουρέρα ἡ καὶ
Δημὼ ἀποθου-
μένη καὶ ἄωρε
χαῖρε.

Tout l'intérêt de l'épitaphe est dans le participe ἀποθουμένη = ἀποθεουμένη et dans le rapprochement avec une inscription du Hauran, dont l'interprétation n'est pas encore fixée [2]. On y lit aux lignes 6-7 les mots : Νετείρου τοῦ ἀποθεωθέντος

[1] Sur l'idée du retour à la poussière, voir les textes cités par David M. Robinson, *Anatolian Studies* en l'honneur de Ramsay, p. 352, notes 3-5.

[2] L'inscription, connue sous le nom d'Inscription de l'Hermon parce qu'elle a été découverte au pied du Mont Hermon près de Qatana, est aujourd'hui conservée au Musée du Cinquantenaire à Bruxelles. Voir Fr. Cumont, *Catalogue des sculptures et inscriptions antiques (monuments lapidaires) des Musées royaux du Cinquantenaire*², 1913, p. 166, n° 141, où l'on trouvera la bibliographie complète. Il nous suffira, pour le texte, de renvoyer à Dittenberger, *Or. gr. inscr. sel.*, n° 611, et Cagnat, *Inscr. gr. ad res rom. pert.*, III, n° 1075.

ἐν τῷ λέβητι. M. Fossey, suivi jusqu'à mi-chemin par Dittenberger, entend que Neteiros a été, après incinération, enseveli dans le vase sacré [1] ; Dittenberger dit seulement : *urna in qua cineres corporis combusti conduntur*. M. Drexler, vers lequel incline M. Cumont, rappelle que dans le culte de Leucothéa, en l'honneur de qui est faite la dédicace, l'enfant plongé dans le chaudron sacré était assimilé à la déesse [2]. Si grande que soit l'autorité de M. Cumont en matière de religions orientales, nous pensons qu'il faut s'engager dans la voie tracée par M. Fossey. Les inscriptions funéraires d'Aphrodisias auxquelles il se rapporte nous semblent probantes : μετὰ τὸ ἀποδεωδῆναι τοὺς προδηλουμένους et μετὰ τὴν τούτων ἀποθέωσιν veulent simplement dire *après l'ensevelissement des sus-désignés* [3]. Dans quelle mesure ces grands mots révèlent-ils une croyance à l'héroïsation ? Dans quelle mesure servent-ils à couvrir des termes plus brutaux qu'on évite ? Il est difficile de le dire. Admettons sans plus, pour l'inscription de Saïda, que Tryphéra-Dèmô, morte avant l'heure, a reçu des siens les derniers devoirs et le dernier adieu.

Bernard Haussoullier et Harald Ingholt.

Saint-Prix et Copenhague, août 1924.

[Au moment de donner le bon à tirer de cet article (décembre 1924), nous recevons de M. Virolleaud les renseignements complémentaires suivants sur l'inscription n° 8 : « La pierre a été ramassée à proximité de la colonnade (van Berchem, p. 290 du *Voyage en Syrie* cité plus haut sous le n° 7) que les gens du pays appellent, je ne sais pourquoi, le temple de Bacchus.... La seconde lettre de la ligne 1 est bien un oméga : il n'y a pas d'hésitation possible. »

Dans un second article sur une nouvelle série d'inscriptions grecques de Syrie, nous reprendrons, M. Ingholt et moi, l'étude de la Borne de Lattaquieh. — B. H.]

(1) *Bulletin de correspondance hellénique*, XIX, 1895, p. 303 suiv.

(2) W. Drexler, dans W. H. Roscher, *Lexikon der gr. und rom. Mythologie*, III, 1, s. v. *Neteiros*.

(3) *C. I. G.*, II, 2831, l. 6-7 ; 2832, l. 3. Dans le n° 2850 c (Add.), τῶν ἀ[φηρωισ]μένων à la l. 1 est une restitution ; ἀ[ποθεου]μένων est également possible.

UNE DÉDICACE A DES DIEUX SYRIENS TROUVÉE A CORDOUE

PAR

FRANZ CUMONT

Le 13 octobre 1921, comme l'on procédait à la démolition d'une maison, 6, *calle de Torrijos*, à Cordoue, pour y construire la *Casa provincial de Expontos*, on découvrit, réemployé dans la construction du mur extérieur du bâtiment, un fragment d'un autel de marbre blanc portant une inscription grecque.

Le 22 février suivant, on mit au jour, quelques mètres plus loin, les restes d'une construction romaine avec trois bases de colonnes, une de marbre et deux de pierre calcaire, dont on ne peut dire si elles ont appartenu à l'édifice où se dressait l'autel. L'inscription a été publiée récemment avec un commentaire érudit dans l'*Archiv fur Religionswissenschaft* [1] ; mais les quatre savants qui s'étaient associés pour cette publication disposaient malheureusement d'un simple croquis qui ne leur a pas permis de se rendre un compte exact de la mutilation subie par ce petit monument. Nous en avons sous les yeux une bonne photographie qu'à la demande de M. Pierre Paris, M. J. de la Torre, conservateur du Musée historique de Cordoue, a fait exécuter avec le plus aimable empressement, et que M. Dussaud a bien voulu me communiquer. Les quelques observations qui suivent m'ont été suggérées par son examen.

Comme on le voit clairement sur la figure ci-après, la partie supérieure de l'autel se composait d'un fronton triangulaire entre deux coussinets, forme fréquente. Le fronton contenait un arbre (cyprès ?) ou une palme ; la face antérieure du coussinet est décorée d'une rouelle, cercle où s'inscrit une croix. Le sommet du fronton marque donc le milieu de la pierre et si l'on tire la ligne

[1] Hiller von Gaertringen, Littmann, Weber, Weinreich, *Syrische Gottheiten auf einem Altar bei Cordova* (*Arch. fur Religionsw.*, XXII, 117-132). Le Père Mouterde a consacré à la même inscription dans la Revue *el-Machriq* du 1er mai 1924, p. 337-341, un article écrit en arabe que je regrette de n'avoir pu lire (cf. p. 344 n. 2).

médiane de ce triangle en la prolongeant à travers le texte, celui-ci sera partagé en deux moitiés égales. Cette ligne passe dans le μ de μεγάλῳ, à la ligne 3, dont une lettre paraît manquer à droite, de sorte qu'à gauche de cinq à six lettres ont disparu, et davantage aux lignes suivantes. Ceci oblige à modifier considérablement l'interprétation qui a été proposée de la dédicace.

Fragment d'inscription grecque trouvé à Cordoue (Espagne).

De plus, on remarquera qu'entre les lignes 5-6 et 6-7 il y a un espace vide. Peut-être ces interlignes n'étaient-ils pas entièrement inoccupés et quelques lettres de lignes incomplètes se trouvaient-elles sur le morceau perdu de l'autel. Mais, de toute façon, le texte était divisé en trois alinéas nettement distincts.

Nous restituerions donc le début gravé sur le listel [θεοῖς] ἐπηκόοις, puis l. 2 une épithète comme πατρῴοις ou σωτῆρσιν, avant εὐεργέταις.

La dédicace reprenait l. 3 : [Κυρίῳ] Ἡλίῳ [1] μεγάλῳ Φρην.|..... Ἐλαγαβάλῳ. Les éditeurs allemands ont interprété Φρήν comme le nom du dieu solaire égyptien Rà, qui apparaît dans les papyrus sous la forme Φρή = P-re. Seulement le N reste inexpliqué. Après le N, on ne voit pas clairement s'il y a un point ou le reste d'une lettre, peut-être Υ, et il en manque six au début de la ligne suivante. Je ne hasarderai aucun supplément.

Après Ἐλαγαβάλῳ, ΚΑΙ ΚΥΠ semble devoir se compléter nécessairement καὶ Κύπ[ρι|δι]. Le commencement de la ligne 4 ne doit pas être lu

[1] Κύριος Ἥλιος ; cf. ROSCHER, *Lexikon*, s. v Κύριος, et mon mémoire sur le Soleil vengeur des crimes, dans *Memorie della Pontif. Accademia Romana di Arch.*, série III, t. I, p. 66 et p. 74, nos 9 ss.

Y'API. mais certainement XAPI. Il semble donc qu'on ne puisse rétablir que εὐ]χαρ(ε)ῖ, datif d'εὐχαρής, que l'iotacisme a fait confondre avec εὔχαρις (-ιτος), épithète souvent donnée à Cypris ou Aphrodite [1]. Toutefois, si le point, qui paraît précéder le N, n'était en réalité que le bout d'une fissure qu'on remarque dans la pierre (ce qu'il faudrait vérifier sur celle-ci), la restitution la plus naturelle serait la formule [εὐχῆς] χάριν.

Ναζαία, où l'on a cherché une épithète de l'Aphrodite syrienne [2], nous paraît être le nom d'une des deux femmes qui ont fait une dédicace à Élagabal et à sa parèdre, identifiée avec Aphrodite. Je ne puis citer d'autre exemple de ce nom, mais il paraît bien sémitique (cf. Νάζαβα, Ptol. 5, 15, 19 ; Nazala près de Palmyre, Ναζαρέθ, Ναζαραῖοι). [On peut songer à un hypocoristique, par exemple, de Nasrallat, nom répandu chez les Syriens à basse époque R. D.] D'autre part, si l'on adoptait la lecture εὐχῆς χάριν le nom deviendrait Ἀζαία et il prendrait une signification intéressante. *Aza* est une autre forme de *Gaza*, usitée chez les Syriens [3]. Ἀζαία serait donc équivalent à Γαζαία, ethnique employé comme nom propre (cf. *Romanus*, Ἀθήναιος, etc.). Il en résulterait la présomption que les marchands de Gaza qui avaient une colonie et un temple à Ostie [4], s'étaient aussi établis dans la Bétique.

Comme l'ont vu les premiers commentateurs de l'inscription, la ligne suivante mentionne une dédicace à Athéna, assimilée à la déesse arabe Allath [5]. On pourra suppléer au commencement de la ligne soit un autre nom, soit Κυρίᾳ. A la fin, le Λ ou Ν qui subsiste près de la cassure est probablement l'initiale du nom du consécrateur.

Pour la ligne suivante .....ΚΕΙΚΑ.ΚΑΙ.ΓΕ..... je n'ai rien de plus vraisemblable à proposer que ....[Βαιτο]κείκᾳ, καὶ Γε[ναίῳ], ce à quoi on a déjà songé. Λαοδικείκᾳ, au lieu de Λαοδικηνῇ me semble inadmissible.

A la ligne 6, κόοις a été complété immédiatement ἐπηκόοις et il faut lire

(1) Eurip., *Médée*, 632 : Εἴ δ'ἄλις ἔλθοι Κύπρις οὐκ ἄλλα θεὸς εὔχαρις οὕτω. *Heraclid.*, 894. Εἴη δ'εὔχαρις Ἀφροδίτα. Cf. *Anth. Pal.* IX, 666, 1 : Ἔρως εὔχαρις.

(2) L'*Archiv* (p. 126) l'interprète comme *Al-'Uzza* ou comme la déesse du bourg de Ναζάλα. Le Père Mouterde avait songé à Ναναία, conjecture ingénieuse, mais que la netteté du Z sur la photographie ne permet pas d'adopter, à moins d'admettre une erreur du lapicide.

(3) Steph. Byz., s. v. Γάζα ἐκλήθη καὶ Ἄζα καὶ μέχρι νῦν Ἄζαν Σύροι αὐτὴν καλοῦσιν.

(4) I. G., XIV, 926 ; cf. *Inscr. ad res Rom. pert.*, I, 387. Culte d'Aphrodite à Gaza : Marcus Diac., *Vit. Porph.*, p. 49, 18 ss. ; 52, 5.

(5) Cf. Dussaud, *Les Arabes en Syrie*, p. 129.

probablement Θεοῖς πατρῴοις?] ἐπηκόοις, car le Θ et le C qui suivent sont surmontés d'un petit trait horizontal, et semblent donc être des chiffres. Peut-être est-ce l'année de la dédicace; θσ′ = 209 de l'ère de la province (38 av. J.-C.) correspond à 171 après J.-C. ; c'est-à-dire que le culte du grand dieu d'Émèse aurait été introduit en Espagne dès l'époque des Antonins, bien avant le règne d'Héliogabale.

Pour l'ensemble de l'inscription, nous proposerions donc sous toute réserve :

Θεοῖς] ἐπηκόοις | [σωτῆρσιν ?] εὐεργέταις.

Κυρίῳ] Ἡλίῳ μεγάλῳ Φρην.|..... Ἐλαγαβάλῳ καὶ Κύπ[ρι]δι εὐ]χαρ(ε ῖ Ναζαία (ou [εὐχῆς] χάριν Ἀζαία) καὶ [ἡ δεῖνα]

[Κυρίᾳ ?] Ἀ]θηνᾷ Ἀλλὰθ Ν.....

[.... Βαιτο?]κείκᾳ καὶ Γε[ναίῳ ? ὁ δεῖνα].

[Θεοῖς πατρῴοις? ἐπη]κόοις θσ′ [ἔτει ἀν]έθηκαν εὐχῆς χά]ριν.

Cette dédicace, comme le font observer M. Weinreich et ses collaborateurs, n'est pas seulement importante pour l'histoire du paganisme sémitique. Elle nous apporte aussi une preuve nouvelle de l'établissement de colonies syriennes dans la Bétique. Nous savions déjà que les marchands de Syrie formaient une association dans le port de Malaga, probablement avec ceux d'Asie Mineure[1]. Les inscriptions latines de Cordoue contiennent un bon nombre de noms grecs ou sémitiques[2]. Mais, de plus, la découverte qui vient d'être faite dans la capitale de la Bétique donne une nouvelle valeur à un renseignement qui nous est fourni par les actes des saintes Justa et Rufina pour la ville voisine d'Hispalis (Séville) : le culte de la déesse syrienne Salambô, dont on portait la statue dans des processions, y était pratiqué, suivant ce récit hagiographique, au moins jusqu'à l'année 287 de notre ère[3].

Franz Cumont.

(1) I. G., XIV, 2340 : Ἐπιστάτης τοῦ [ἐν Μαλάκῃ] Σύρων τε καὶ [Ἀσιαν]ῶν κοινοῦ.

(2) Thaddai, CIL, II, 2232.

(3) Cf. Roscher, *Lexikon*, s. v. *Salambas*.

UNE DÉDICACE DE DOURA-EUROPOS, COLONIE ROMAINE

PAR

M. FRANZ CUMONT

Parmi les inscriptions trouvées à Sâlihîyeh au cours de nos dernières fouilles, il en est une qui, malgré son état de mutilation, offre un intérêt si particulier qu'elle m'a paru mériter d'être publiée sans retard, bien que la portée n'en soit pas entièrement éclaircie. Dans mes rapports sur nos travaux de 1922 et 1923 [1], j'ai signalé la découverte d'un petit édifice à sept gradins semi-circulaires qui s'élevait au sud d'une place rectangulaire, en face des salles consacrées au culte d'Artémis, occupant le côté nord de la même place. Dès la première découverte, notre regretté maître, Clermont-Ganneau, suggéra l'idée que cette construction en hémicycle pourrait être un théâtre sacré où l'on assistait à certaines cérémonies du culte, et nous aurons à revenir (p. 354) sur cette explication, que tout semble confirmer.

Le long du mur ouest de ce théâtre court une étroite ruelle de 1 m. 95 de largeur et, au delà, deux salles sont disposées sur le même alignement que le théâtre du côté sud de la place, où s'ouvrent leurs portes. La seconde, qui mesure presque exactement 6 m. de large sur 5 m. de profondeur, est entourée complètement par un podium large de 1 m. 17 le long des murs du sud, de l'est et de l'ouest et de 65 cm. à droite et à gauche de l'entrée. Ce banc de maçonnerie, qui est plus élevé de 18 cm. que le centre de la chambre, paraît avoir servi de siège aux assistants, sa faible hauteur s'augmentant de celle des coussins qu'on y plaçait. Au fond de la salle, ce podium est coupé en son milieu par une grande base taillée dans le calcaire du pays (Pl. LXII, fig. 1). Elle ne mesure pas moins de 1 m. 80 de longueur sur 1 m. 23 de largeur, mais sa hauteur au-dessus du pavement n'est que de 23 cm. Sa tranche, ornée de trois moulures creuses entre deux bandes plates, va en se rétrécissant vers le bas, qui s'en-

[1] Cf. *Comptes rendus Acad. Inscr.*, 1923, p. 34; 1924, p. 26 s. cf. *Syria*, 1923, p. 42 et pl. XI, 2.

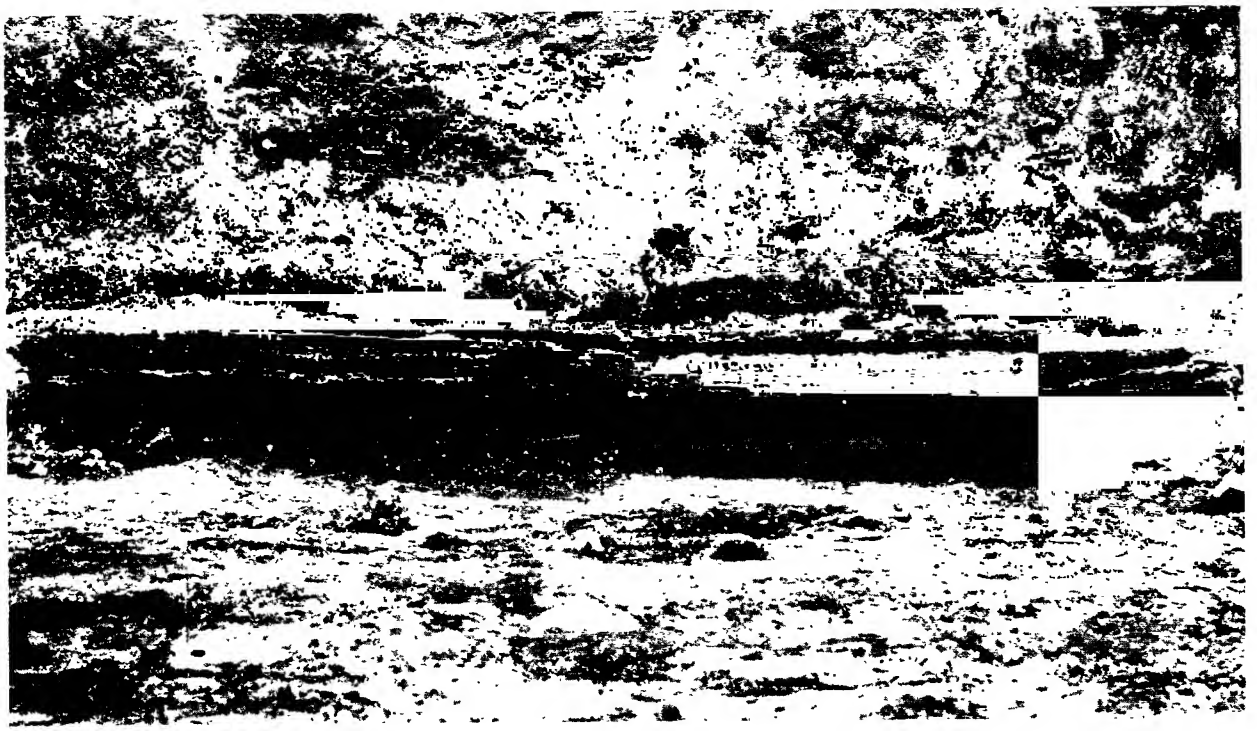

1. — Socle portant une dédicace à Artémis. (Temple d'Artémis à Doura-Europos.

2. — Bassin dans le même temple

3. — Crible de terre cuite

fonce dans le sol. Sur le listel supérieur, court une longue inscription gravée en petites lettres de 2 cm. Malheureusement, la pierre, de qualité médiocre, s'est délitée et l'inscription est très endommagée. Nous avons pu cependant, en nous aidant d'une photographie et d'un bon estampage, déchiffrer ce qui suit :

[illegible]

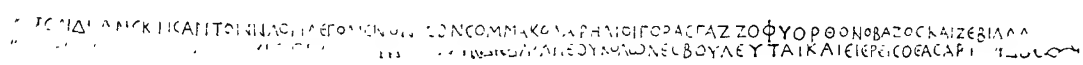

Ἀρ]τέ[μ]ιδι ἀνέκτισαν τὸν ναὸν λεγό[με]νον [τῶν] COMMAKOΛ Αὐρήλιοι Γόρας γαζζοφ(ύλαξ) Ὀρθονόβαζος καὶ Ζεβιδ[άδαδος | καὶ ὁ δεῖνα οἱ αὐτοῦ] υἱοί. . . . . β Ἀὐδ ?]νέου κόλωνες. βουλευταὶ καὶ εἱερεῖς [θ]εᾶς Ἀρ[τέμι]δος.

Nous avons donc ici une dédicace à Artémis, la grande déesse de Doura, et elle rappelle la reconstruction d'un « naos » ou, pour mieux dire, d'un « naïskos », c'est-à-dire d'un édicule, probablement de bois peint et doré, contenant une image divine. Cette chapelle ou niche était placée sur le large socle de pierre où est gravée l'inscription.

Ce *naos* était dit [τῶ]ν COMMAKOΛ. On pourrait restituer aussi [τὸ]ν, mais l'espace qu'occupe la lettre du milieu, comme les faibles vestiges qui en subsistent, me paraissent rendre l'ω nécessaire. La lecture du groupe de lettres suivant est certaine. On est tenté de corriger Σομμάκο[υ], la confusion du Λ et de l'V étant aisée [1]. Le nom de Σόμμακος se retrouve à plusieurs reprises en Syrie [2] : il apparaît même dans une autre inscription du temple d'Artémis [3] et τῶν suivi d'un nom propre se rencontre dans les graffites de Sâlihîyeh, où il paraît répondre aux « *beni* d'un tel » des inscriptions palmyréennes. Il s'agirait donc d'une chapelle de la famille ou des descendants de Sommakos, qui aurait été reconstruite par des personnages faisant probablement eux-mêmes partie de cette lignée.

Mais c'est toujours un remède extrême que d'admettre une erreur du lapicide et si l'on rapproche KOΛ du κολῶνες qui se lit à la ligne suivante, on inclinera à y voir une abréviation analogue à celle des nombreuses monnaies où KOΛ

(1) Une faute semblable a été relevée sur certaines monnaies de Mésopotamie : IOΛ pour IOV ; cf. Hill, *Coins Brit. Mus.*, *Mesopotamia*, p. cix, n. 1.

(2) *Princeton Exped.*, Div. III, sec. A, nos 355, 469, 490 ; cf. Σούμακος, *ibid.*, no 398. La forme sémitique doit avoir été Soumak. Il semble qu'on l'ait parfois grécisée en écrivant Σύμμαχος, ce nom étant fréquent en Syrie.

(3) Εἰυ' (= 102 ap. J.-C.), Δύστρου. Ληθαχούας τῆς | Ἀδμαλίχου, γυναικὸς δὲ Βηλαοὰ τοῦ Σομμάκου.

veut dire κολωνεία, et l'on complétera alors τῶν σομμακολ(ώνων). Seulement, le mot serait nouveau et son sens ne pourrait être deviné que par conjecture. Serait-ce *summâ coloni*, c'est-à-dire des colons qui avaient acheté leurs biens fonds pour une certaine somme d'argent? Nous savons que des soldats avaient coutume d'acquérir ainsi des champs sur leur pécule et des colonies de vétérans établis sur ces terres ἐωνουμέναι sont connues en Égypte [1]. Faut-il, au contraire, comprendre τῶν σομμά(τωϒ) κολ(ώνων) = *summatum colonum* [2], la chapelle appartenant aux principaux colons? Le choix à faire entre ces hypothèses dépendra en partie de l'interprétation qu'on donnera à la fin du texte.

Nous n'avons pas les mêmes doutes pour la suite immédiate. Nous y trouvons énumérés trois *Aurelii* qui avaient peut-être reçu le droit de cité de Marc-Aurèle ou Lucius Verus, plus probablement de Caracalla, Héliogabale ou Alexandre Sévère. Leur *cognomen* à tous trois est purement oriental. Ὀρβανοβάζος est un nom perse analogue à Tiribazos, Pharnabazos, Orobazos, Bagabazos qui signifient « Bras » ou force (bāzu) de Tîr, de la Fortune, d'Ahoura ou « des dieux [3] ». Le nom divin, dont Ὀρβανο est une déformation, est probablement celui de Verethràghna, l'Hercule mazdéen, qui apparaît sur les monnaies indo-scythes de Bactriane sous la forme Ὀρδαγνο et s'y retrouve dans le nom d'un roi Ὀρθαγνης [4], est appelé dans l'inscription du Nemroud-Dagh Ἀρτάγνης et devient en syriaque Varahràn, Vahrām [5]. La confusion de α et de ο est fréquente dans les inscriptions syriennes [6]. Le θ est remplacé par un τ dans deux actes sur parchemin encore inédits, trouvés à Doura, dans lesquels apparaît un nom commençant par Ὀρτανο [7].

Γόρας se rencontre ailleurs dans les inscriptions de Syrie [8]. Un frère de

(1) Lesquier, *L'armée romaine d'Égypte d'Auguste a Dioclétien*, 1918, p. 329.

(2) Cf. *Cod. Theod.* XIII, 5, 32 : *Alexandrinae et Carpathiae classis summates et nonnullos alios naucleros.*

(3) Justi, *Iranisches Namenbuch*, p. 489, *passim*.

(4) Gardner, *Coins Brit. Mus., Bactria*, p. 109 et pl. XIV.

(5) Cf. Justi, *op. cit.*, s. v. « Werethraghna » et mes *Monuments rel. aux mystères de Mithra*, t. I, 131 ss.

(6) Cf. mes *Études syriennes*, p. 338.

(7) Un Artanōbōčat figurerait sur les monnaies de la Perse propre, cf. Justi, s. v. d'après *Zeitschr. fur Numism*, IV, 1877, pl. II, 17.

(8) Prentice, *Princeton exp., South Syria*, Part 7, p. 425, n° 797, 2 : διὰ Γόρα Σαιάνου συνδίκου, cf. n° 783, 2 et Γούρας, n° 801, 6. M. Haussoullier me signale un texte inédit de Karab, au sud de Bânias, où on lit : Γόρας Μάρωνος. Goras ou Gouras semble bien être le nom perse Waràza, Waraz, Baraz, np. Guraz ; cf. Justi, *Iran. Namenbuch*, s. v. « Warâza ».

Tigrane I d'Arménie, commandant d'Artaxata, s'appelait Γοῦρας [1] et le nom apparaît dans les écrivains orientaux sous la forme *Gūra, Gor* [2].

Quant à Ζεβίδαδδος, qui se répète dans deux autres inscriptions du temple d'Artémis [3], c'est un nom sémitique, dont le premier élément se retrouve dans Zebîda (= *Donatus*) [4] et dans une série de théophores formés avec Bêl Atê, El [5]. Il répond à peu près à notre « Dieudonné » et signifie « donné par Adad ».

Orthonobaze porte le titre de γαζοφύλαξ ou, plus correctement, γαζοφύλαξ. L'abréviation est analogue à celle de σωματοφύλαξ dans une inscription de Sâlihîyeh publiée par le Père Jalabert [6]. On sait que le trésor des rois de Perse, comme plus tard celui des Parthes [7], était appelé γάζα par les Grecs et le nom de « gazophylax » fut conservé pour le trésorier royal par les dynasties qui prétendaient garder la tradition des Achéménides, en Syrie [8] comme dans le Pont et même dans le Bosphore [9]. Mais c'est la première fois, croyons-nous, qu'on trouve ce titre donné à un caissier municipal, remplissant les fonctions du ταμίας des villes grecques et du questeur des cités romaines. Il se retrouve peut-être dans un acte de vente de Doura daté de 195 av. J.-Ch. [10]. « Gaza » désignant toujours le trésor public, il ne paraît pas qu'il puisse s'agir ici du caissier du temple d'Artémis.

Le commencement de la deuxième ligne a complètement disparu, mais il semble qu'après une vingtaine de lettres manquantes, on puisse lire le mot

(1) Plut., *Lucull.*, 32, 4.

(2) Justi, *op. cit.*, s. v.

(3) La première est publiée *Syria*, 1923, p. 220, n° 37, mais doit être lue Ζεβίδα[δ]α[δ]ου, l'autre est inédite et se termine par τῆς Ζεβιδαδάδου γυναικός bien lisible.

(4) זבידא, de זבד (araméen) = donner, transcrit en grec Ζεβίδας, en latin *Zebidae* (gén.), Vogüé, *Inscr. sém.*, 4; Clermont-Ganneau, *Recueil arch. or.*, IV, 85; 385; V, 79.

(5) Bêl : Ζαβδίβηλος (Arabe), Polybe, V, 79; 8; Zabdibol *CIL*, III, Suppl 12.387, 14.216; VIII, 2.505 (tous trois Palmyréniens) = זבדיבול, Clermont-Ganneau, *l. c.*, VII, p. 13 ss., V, p. 95. — Atê et El. : Vogüé, *l. c.* n° 5, זבדעתא בר זבדלא, en grec Ζαβδεάθου (gén.) Ζαβδελᾶ (gén.). Vogüé, n° 15 זבדלא = Ζαβδελᾶν (acc.).

(6) Cf. *Syria*, 1923, p. 221.

(7) En aval de Doura, Isidore de Charax, c. 4, mentionne l'île de Thilabous dans l'Euphrate : ἐν ᾗ γάζα Παρθύων.

(8) Ainsi le trésor militaire d'Antiochus II porte dans une inscription le nom de γαζοφυλάκιον (Dittenberger, *Or. inscr.*, 225, 16).

(9) Les textes ont été réunis par Rostovtzeff, *Anatolian studies presented to Sir William Ramsay*, 1923, p. 387, n. 1. — Par contre, les Lagides d'Égypte et les Attalides de Pergame ont un ἰδιοφύλαξ pour garder leur trésor privé.

(10) Cf. *Revue de philologie*, t. XLVIII, 1924, p. 110.

υἱοί. Outre Orthonobazos et Zebidadados, Goras aurait donc eu un troisième fils dont le nom ferait aujourd'hui défaut.

Il faut rapprocher notre dédicace d'une signature d'artiste qui se lit sur une corniche de plâtre, ornée d'une série de petits sujets en relief empruntés à des modèles grecs [1], dont les fragments ont été retrouvés dans les ruines de plusieurs constructions de Sâlihîyeh, et notamment dans une salle voisine de celle où se trouve notre inscription. L'auteur de cette décoration l'a fièrement signée Μ(νησθῇ) Ὀρθωνίδαζος Γόρου [2]. En Grèce, comme à Palmyre, le nom du grand-père paternel passait d'ordinaire à l'aîné des petits-fils [3]. D'autre part, Orthonobazos ne s'appelle point ici Aurélios, c'est-à-dire que sa famille n'a pas encore reçu le droit de cité. Il faut donc probablement reconnaître dans cet Orthonobazos, fils de Goras, le père d'Aurélios Goras, qui devint trésorier de ville. Le décorateur avait dû s'enrichir et son fils put aspirer aux charges municipales. Mais, s'il en est ainsi, la date de la corniche historiée peut être fixée au milieu ou à la deuxième moitié du IIe siècle, selon l'empereur dont Aurélios Goras porte le *nomen*.

Sautons provisoirement la partie mutilée au milieu de la pierre et passons aux quelques mots, bien conservés, qui terminent l'inscription. Ce sont les plus importants de cette dédicace : κόλωνες, βουλευταὶ καὶ εἰρεῖς [δ]ικῆς Ἀρ[τέμι]δος. Le titre de κόλων est rare dans les inscriptions grecques, mais partout où on le trouve, il désigne un citoyen d'une colonie romaine. *Colonus* a donné κόλων comme *patronus* πάτρων [4]. Une inscription de Palmyre nomme un κόλων Βηρύτιος [5], une autre, de Laodicée, un κόλων Λαοδικεὺς μητροπολείτης [6], une troisième de Thespies un κόλων Ἀντιοχεύς [7]. Béryte, Laodicée, Antioche de Pisidie (car c'est de celle-ci qu'il s'agit) étaient des colonies romaines. Notre dédicace nous apprendrait donc que la vieille cité macédonienne de Doura-Europos aurait été élevée au même rang après l'occupation romaine.

(1) Cf. *Comptes rendus Acad. Inscr.*, 1924, p. 25.

(2) M ou Mν pour Μνησθῇ est une abréviation fréquente à Doura. — Cf. Chabot, *Choix d'inscriptions de Palmyre*, p. 69 : « Qu'on se souvienne du sculpteur Iarhai ».

(3) Cf. *Syria*, 1923, p. 209, n. 2.

(4) Cf. Dittenberger, *Orient Inscr.*, 588, n. 1. On trouve de même δικάων à côté de δικάονος.

(5) Dittenberger, *l. c.*; *Inscr. Gr. Rom.* III, 1055. Cf. Clermont-Ganneau, *Rec. arch. orient.*, I, p. 301. Le texte palmyrénien donne קורין ברתיא.

(6) Waddington, 1839, qui complète à tort Κολων[ός]. Cf. *I. G. Rom.*, III, 1012.

(7) *I. G. Sept.*, I, 1776, 3.

Ce fait ne serait pas pour nous surprendre, car la même faveur fut accordée par Marc-Aurèle, Commode ou les Sévères à la plupart des villes de Mésopotamie, Carrhae, Édesse, Nisibis, Rhesaena, Singara [1]. Palmyre reçut, non seulement le titre de colonie, mais le *ius Italicum* [2] qui, en donnant à ses habitants la pleine propriété romaine de leurs biens, les exemptait de l'impôt foncier.

La politique des Césars voulut octroyer à ces cités qui défendaient la frontière une position privilégiée afin que le souci de leur intérêt assurât davantage leur fidélité à l'Empire. La dynastie des Sévères, surtout, que ses origines rattachaient à la Syrie, se montra prodigue envers les villes de ce pays d'un statut juridique qui semblait les égaler à Rome [3]. Aussi prouvèrent-elles dans les moments critiques leur loyalisme envers cette maison. La distinction qu'elles obtinrent paraît d'ailleurs n'avoir guère été qu'honorifique [4]. Surtout, après que la Constitution de Caracalla eut étendu le droit de cité à presque tous les habitants de l'empire, on accorda souvent aux cités le titre de colonie, sans qu'on y eut nécessairement établi des vétérans comme colons. Il semble même que l'organisation intérieure de ces villes ait été à peine modifiée en Orient pour l'adapter aux lois municipales romaines. Du moins tous les magistrats et fonctionnaires que nous trouvons mentionnés à Doura, y compris le gazophylax, sont ceux des anciennes cités helléniques.

Ce serait là une première interprétation, que recommande le sens de κέλων = « citoyen d'une colonie » dans toutes les autres inscriptions où il se rencontre. Les « colons » seraient donc à Doura-Europos l'ensemble des citoyens, le δῆμος, nommé à côté de la boulè. Mais les aurait-on alors placés avant celle-ci ?

Une autre explication reste donc possible. Il peut s'agir de vrais *coloni*, distincts des anciens habitants de la cité. La vie d'Alexandre Sévère rapporte

(1) Hill, *Coins Brit. Mus., Cat. of Arabia Mesopot.*, 1922, p. xc, civ, cviii, cx, cxii. — Marquardt (*Organis. de l'Empire romain*, II, p. 396), et la *Realencycl.*, s. v. « Colonia », p. 554, y ajoutent à tort Zaytha. Ce bourg, voisin de Doura, n'était probablement qu'un gîte d'étape sans aucune importance : cf. Hill, *l. c.*, cxiii. — Ni Ninive [Ninus], ni Maiozamalcha n'ont été davantage des colonies romaines. Leurs noms ont été lus à tort sur des monnaies d'autres cités.

(2) *Digeste*, L, 15, 1, 6.

(3) Cf. *Realenc.*, s. v. « Colonia », p. 552. Colonies de Septime Sévère : Laodicée, Tyr, Sébaste (Samarie), Palmyre ; — de Caracalla : Antioche, Hémèse, Césarée du Liban, Sidon. — d'Alexandre Sévère : Damas.

(4) Cf. *Ibid.*, p. 566, 38 ss.

que cet empereur distribua des terres le long de la frontière aux officiers et aux soldats à la condition que, comme eux, leurs héritiers servissent dans l'armée [1]. Ces « champs voisins de la barbarie » (*rura vicina barbariae*[2]) se trouvaient probablement en partie dans la vallée de l'Euphrate et peut-être précisément à Doura. Mon ami M. Rostovtzeff attire mon attention sur le fait qu'on trouve au IIIe siècle, en Égypte, des κολωνίαι de vétérans établis sur le territoire d'un bourg qui n'est pas pour ce motif élevé lui-même au rang de colonie [3]. C'est ce que nous a appris notamment un papyrus de Paris publié par M. Haussoulier où l'on voit que Septime Sévère et Caracalla avaient ainsi assigné des terres à d'anciens soldats dans le Fayoum [4]. Il se peut qu'il en ait été de même à Doura-Europos et que les vétérans, pourvus d'un domaine, aient continué à y former un groupement séparé. Des découvertes ultérieures pourront seules nous permettre de choisir entre les deux possibilités et de fixer en même temps la signification restée douteuse de σύμμαχοι à la première ligne. Elles nous apprendront aussi ce qu'il faut entendre par les *coloni*, qui servaient au deuxième, peut-être même au premier siècle, dans la cavalerie impériale en Judée et si l'on doit y voir des recrues fournies par les colons romains de Syrie [5].

[1] *Vita Alex.*, 58 : « Limitaneis ducibus et militibus, ita ut eorum essent, si heredes eorum militarent ». — L'habitude de concéder aux soldats des terres pour assurer leur subsistance remontait dans la vallée de l'Euphrate au temps d'Hammourabi ; cf. *Revue de philologie*, t. XLVIII, 1924, p. 105. On la retrouve chez les Hittites, cf. Cuq, *Les Lois Hittites*, dans la *Nouv. revue hist. de Droit*, 1924, p. 33 ss.

[2] Cf. Digeste L, 15, 1, 6 : *Palmyra civitas prope barbaras gentes collocata.*

[3] Cf. Kornemann, *Klio*, XI, 1911, p. 390 ss. ; Lesquier, *L'Armée romaine d'Égypte*, 1918, p. 331 ss.

[4] Haussoullier, dans le *Florilegium Melchior de Vogüé*, 1910, p. 183 ss. Cf. Wilcken, *Grundzüge und Chrestomathie der Papyruskunde*, n° 461 et (Grundz.) p. 403. — Il en a été de même dans d'autres provinces, notamment en Afrique. Cf. Cuq, *Comptes rendus Acad. des Inscr.*, 1920, p. 344 et l'article de M. Carcopino sur la colonisation syrienne qui paraîtra bientôt dans *Syria*.

[5] Une inscription de Saura dans la Trachonite, datée de 75 ou 80 ap. J.-C. mentionne un στρατοπεδάρχης ἱππέων κολωνητῶν, qui fut plus tard général d'Agrippa II (Dittenberger, *Or. inscr.*, 425 = *Inscr. Gr. res Rom. pert.* III, 1144). Schürer (*Gesch. des Judischen Volkes*, I³ p. 595, n. 37) croit qu'il s'agit des colons établis par Hérode le Grand en Trachonite et en Batanée. Cependant un Cornelius Dexter, décoré par Hadrien dans la guerre de Judée, était *praefectus alae I Aug. geminae Colonorum* (CIL, VIII, 3934 = Dessau, *Inscr. sel.*, 1400). Peut-être est-ce la même aile de cavalerie qu'on trouve en 135 dans l'armée de Cappadoce (Arrien, *Ect.* 1 : ἴλης ἧς ὄνομα κολῶνες) et plus tard en Arménie (Cichorius, dans *Realenc.*, s. v. « Ala », col. 1238).

Les βουλευταί, nommés à côté des colons, sont les membres du Conseil municipal, assimilés aux décurions des cités d'Occident. Comme tels, ils conservaient, comme par le passé [1], la plus large part dans le gouvernement de la colonie, si la ville avait obtenu ce titre.

Enfin, à côté des bouleutes, apparaissent les « prêtres de la déesse Artémis », un clergé nombreux desservant le vaste temple, qui avait sans doute une administration propre, distincte de celle de la cité [2].

A quel titre ces colons, bouleutes et prêtres sont-ils nommés dans la dédicace ? La lacune du texte rend difficile de le savoir. Les traces des lettres qui subsistent permettraient de lire à la fin βαλανέου pour βαλανείου, allusion possible, au bassin dont nous parlerons tantôt. Mais il est plus vraisemblable que le texte portait une date β' Αὐδνέου, c'est-à-dire le deuxième jour du mois macédonien Αὐδναῖος ou Novembre-Décembre [3]. Cette date est probablement celle de la consécration de la chapelle, à laquelle assistèrent les autorités civiles et religieuses. Il faut alors restituer une expression comme τῇ ἱδρύσει παρῆσαν. Cette consécration solennelle des temples et des images sacrées devait, en Orient, être célébrée à certains moments favorables déterminés par le cours des astres [4].

Cette inscription, intéressante par son contenu, l'est aussi par le lieu où elle a été découverte. Nous avons dit en commençant qu'elle se trouvait dans une chambre située *au nord* d'une place dont le côté sud était occupé par des salles consacrées au culte d'Artémis. Nous voyons donc que le temple s'étendait plus loin qu'il n'était permis de l'affirmer jusqu'ici. Il entourait, nous le voyons maintenant, tout cet espace quadrangulaire, qui n'est point une place publique, mais une vaste cour, telle qu'on pouvait s'attendre à la trouver dans un grand

[1] On sait que Séleucie du Tigre était administrée par un sénat de trois cents membres (Tacite, *Annales* VI, 42 : « Trecenti opibus aut sapientia delecti ut senatus ») et cette BOYΛΗ est représentée sur ces monnaies qu'elle a fait frapper ; Gardner, *Cat. Greek Coins Brit. Mus., Parthia*, p. xlvi et lxxiii ; Hill, *Mesopotamia*, p. cxvii.

[2] Cf. sur cette autonomie de l'administration des temples en Orient, Picard, *Ephèse et Claros*, 1922, p. 155 ss. — Terres appartenant à des temples et distinctes du domaine municipal en Syrie ; cf. Clermont-Ganneau, *Recueil*, V, p. 80 ss.

[3] Sur le calendrier luni-solaire de Doura, cf. *C. R. Acad. Inscr.*, 1923, p. 40.

[4] J'ai publié dans le *Cat codd. astrol. Graec.*, VIII, 4, p. 252, un chapitre de Julien de Laodicée περὶ θεῶν καθιδρύσεως. Cf. Porphyre, *De philosophia ex oraculis haur.*, éd. Wolff, p. 207.

sanctuaire syrien. Un autel s'élevait probablement au milieu de cette cour, comme dans celle qui s'ouvrait devant le temple des dieux palmyréniens [1], mais nous n'en avons pas constaté l'existence, le déblaiment de cette partie du terrain ayant été à peine amorcé.

Mais si la prétendue place publique est en réalité consacrée au culte d'Artémis, il en est de même du petit théâtre dont l'entrée donne sur cette cour. Ainsi se trouve définitivement confirmée l'interprétation proposée par Clermont-Ganneau pour cet édifice en hémicycle [2]. C'était un théâtre sacré permettant d'assister commodément assis à des cérémonies religieuses. Hérodien décrivant un sacrifice solennel offert par Héliogabale à Rome selon le rite syrien, nous dit que « tout le Sénat et l'ordre équestre, disposés comme au théâtre, se tenaient autour des officiants [3] ». Quelque chose d'analogue a pu se passer en petit dans notre lointaine colonie.

Aux exemples que nous avons déjà cités dans *Syria* [4] de ces théâtres sacrés on peut en ajouter un particulièrement curieux. La ville de Gérasa (Djérash) ne comptait pas moins de trois théâtres, dont le plus grand était à côté d'un temple, mais c'est le troisième, situé en dehors de la ville, vers le nord, qui se rapproche le plus de celui de Doura par ses dimensions : il mesure seulement 19 m. de diamètre, le nôtre environ 12 m. 50. Devant ce théâtre, s'étendait une terrasse, soutenue par des arcades, qui dominait deux grands bassins rectangulaires, alimentés par des sources jaillissant en cet endroit (fig. 1) [5]. Or, une inscription gravée sur un pilier du théâtre rappelle que l'illustrissisme duc Paul a célébré pendant plusieurs années « le très agréable Maïoumas » et que

[1] Cf. *Syria*, 1923, p. 46 et pl. XV.

[2] Il est possible d'ailleurs que ce théâtre ait servi simultanément de local pour les séances de la Boulè. Les bouleutes sont nommés dans notre inscription à côté des prêtres d'Artémis et le bouleutérion de Milet, construit entre 175 et 164 par Antiochus IV, peut-être à l'imitation de celui d'Antioche, avait la forme d'un théâtre. Cf. Wiegand, *Milet, Ergebnisse der Ausgrabungen*, II, *Das Rathhaus*, p. 99. — Il en était à peu près de même à Priène. Cf. *C. R. Acad. Inscr.*, 1924, p. 26, n. 2.

[3] Hérodien, V, 9 : Περιεστήκει δὲ πᾶσα ἡ σύγκλητος καὶ τὸ ἱππικὸν τάγμα ἐν θεάτρου σχήματι. Il ne semble pas qu'on puisse traduire ici « en costume de théâtre ».

[4] *Syria*, 1923, p. 206 s.

[5] Description, avec plan et coupe, par Schumacher, *Zeitschrift des Deutschen Palastina-Vereins*, XXV, 1902, p. 167 ss. Cf. Guthe, *Gerasa*, 1919, p. 46. M. Rostovtzeff me signale aussi une inscription de Canatha (Cagnat, *Inscr. Gr. ad res Rom. pert.*, III, 1235) où il est question de la fondation τοῦ θεατροειδοῦς ᾠδείου. Ce petit théâtre n'était probablement pas une salle de concerts, mais l'annexe d'un temple.

comte Auto(lyc)us (?) l'a pareillement célébré en l'an 568 (= 535 ap. J.-C.).

A l'époque où ce texte fut gravé, le Maïoumas n'était plus qu'une fête profane, occasion d'un grand dévergondage, qui fut tour à tour interdite et tolérée

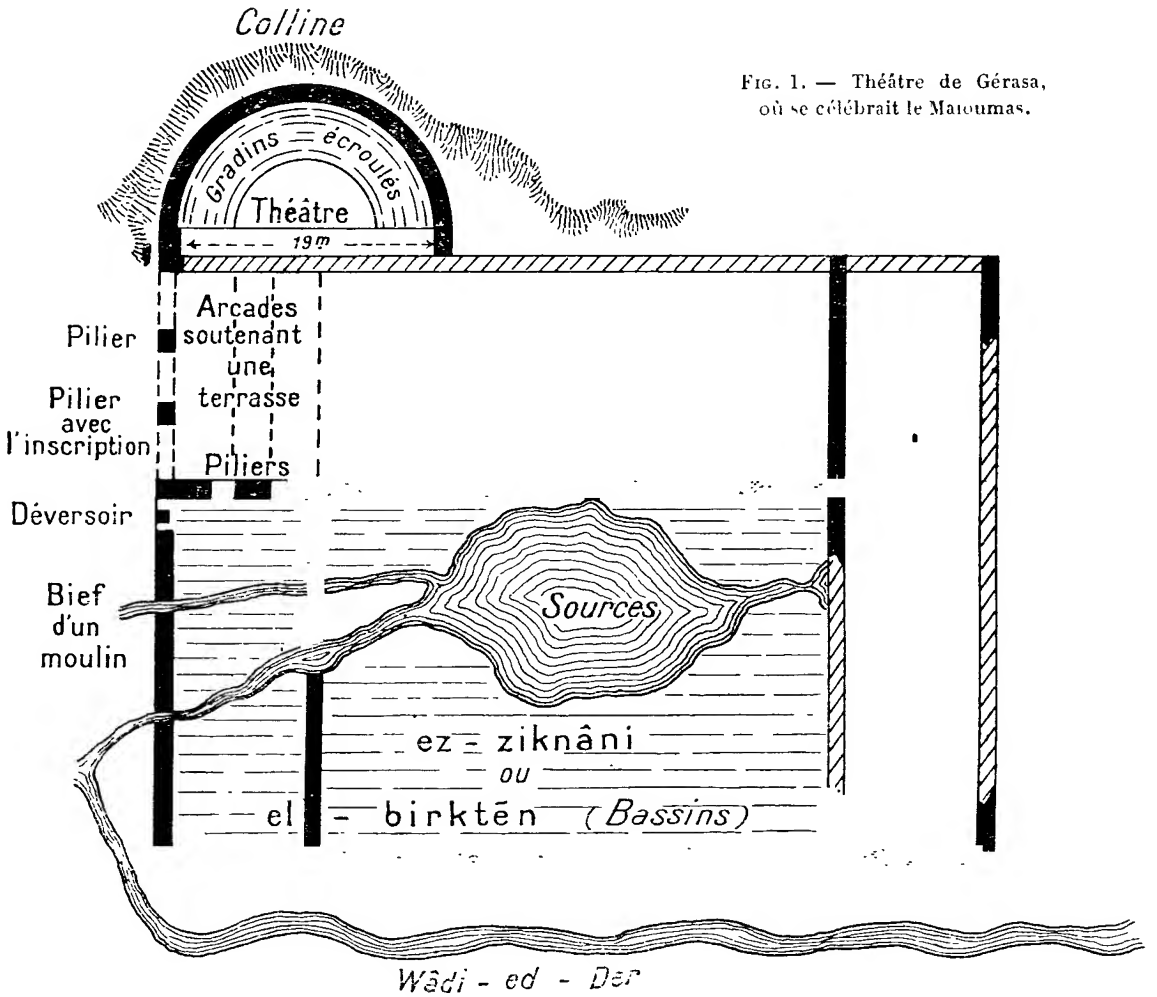

Fig. 1. — Théâtre de Gérasa, où se célébrait le Maïoumas.

par les empereurs chrétiens [2]. Elle était fort en honneur à Antioche ou plutôt

(1) Lucas, *Mitt. und Nachrichten des Deutschen Pal. Ver.*, 1901, p. 59, n° 22. A lire : Ἐπὶ τοῦ μεγαλοπρ(επεστάτου) καὶ ἐνδοξ(οτάτου) | [ἡ]μῶν δουκὸς καὶ ἄρχ(οντος) Παύλου | [ἐ]πετελεσθη ὁ χαριέστατος | [Μ]αειουμᾶς διὰ ἐνιαυτῶν.. ἐξ [ἴ]σο[υ? τ]οῦ λαμπρ(οτάτου) κόμ(ητος) Αὐτο[λύ]κ?]ου ἐπιτελέσαντος τῷ ηϛφ' ἔτει [Νο]εμβρί[ου]... L'inscription se rapporte certainement à la fête elle-même, non au théâtre où elle avait lieu.

(2) Textes réunis dans Roscher, *Lexikon*, s. v. « Maïoumas ». — Le Maïoumas est souvent mentionné dans le Talmud., cf. S. Krauss,

à Daphné [1], où les eaux jaillissaient en abondance. En effet, un passage de de saint Jean Chrysostome, dont la sagacité du vieux Godefroy a déjà aperçu la portée [2], nous apprend qu'après une nuit de ripaille, le peuple courait y contempler du haut d'un théâtre les ébats de femmes nues, nageant et plongeant dans un bassin, que remplissait une source [3]. Tous ces détails s'accordent remarquablement avec la disposition des lieux telle qu'elle a été relevée à Gérasa.

Avant de se réduire à des banquets et des jeux aquatiques et de devenir simplement un divertissement licencieux, le Maïoumas avait été une cérémonie religieuse du paganisme. A Ostie, où s'étaient combinées la fête syrienne et une vieille fête latine, les personnages les plus considérables de Rome prenaient plaisir, nous dit-on, à se jeter l'un l'autre dans les flots de la mer [4]. La baignade et le plongeon étaient des actes rituels d'où l'on attendait une purification.

Artémis était la déesse tutélaire de Gérasa : à Antioche le Maïoumas se célébrait pendant le mois Artémisios [5], on doit se demander si, dans le temple d'Artémis à Doura, il n'a pas subsisté quelque indice de sa célébration. Peut-être bien. Sur le côté ouest de la cour du temple, nous avons constaté l'existence de ce qui paraît avoir été une piscine rectangulaire de plus de 8 m. de

Talmudische Archaologie, t. III, 1912, p. 127. — Le nom de Βιτομαρσεα ἥ καὶ Μαιουμᾶς était donné au lieu qui avait été celui de la fornication d'Israel avec les filles de Moab (Clermont-Ganneau, *Recueil arch. or.*, IV, p. 276, 339 s.). Ce fait corrobore l'opinion que le port de Gaza a dû son nom à la fête qui s'y célébrait.

[1] Malalas, p. 284 f. ; Julien, *Misopogon*, p. 362.

[2] Gothofredus ad *Cod. Theod.*, XV, 6, 2, t. V, p. 405. Cf. Lucas, *l. c.*

[3] Jean Chrysostomi, *Homil in Matth.*, VII, 6 (Migne, *P. G.*, LVII, p. 79) : Καταστρέψεις εἰς τὸ θέατρον ἰδεῖν νηχομένας γυναῖκας καὶ ῥυσὸν παραδειγματιζομένην... Εἰς πηγὴν ἀπέρχῃ διαβολικήν, ὥστε νηχομένην πορνὴν ἰδεῖν καὶ ναυάγιον ὁρμεῖναι ψυχῆς... ἡ μὲν νήχεται γυμνουμένη τὸ σῶμα, σὺ δὲ ῥῶν καταπονεῖσθαι πρὸς τὸν τῆς ἀσελγείας βυθόν. Τοιαύτη γὰρ ἡ τοῦ διαβόλου σαγήνη, οὐκ εἰς αὐτὸ κατίοντας τὸ ὕδωρ, ἀλλ' ἄνωθεν καθημένους τῶν ἐκεῖ καλινδουμένων μᾶλλον ὑποβρυχίους ποιεῖ. Ἀλλὰ τὸ χαλεπώτερον ἐκεινό ἐστι ὅτι καὶ τέρψιν τὴν τοιαύτην πανωλεθρίαν καλοῦσι καὶ τὸ πέλαγος τῆς ἀπωλείας ἡδονῆς εὕρισκον ὀνομάζουσι... πρῶτον δι' ὅλης νυκτὸς προλαμβάνει τῇ προσδοκίᾳ τὰς ψυχὰς ὁ διάβολος... Φύγε τὴν ἐν τῷ θεάτρῳ κολυμβήθραν... αὗται αἱ νηχόμεναι ἅπαντες ἐκεῖ μετὰ πολλῆς ἀποπνίγουσι τῆς αἰσχύνης.

[4] Lydus, *De Mensib.*, IV, 80 p. 132 Wünsch) : Οἱ τὰ πρῶτα τῆς Ῥώμης τελοῦντες ἡδυπαθεῖν ἠνείχοντο ἐν τοῖς θαλαττίοις ὕδασιν ἀλλήλους ἐρῶλλοντες. Cf. Carcopino, *Virgile et les origines d'Ostie*, 1919, p. 145. — Il en était probablement de même à Maïouma, le port de Gaza. — Comparer le ἅλαδε μύσται des mystères d'Éleusis.

[5] Malalas, *l. c.*

longueur sur 2 m. 25 de largeur et profonde d'environ 70 cm. (Pl. LXII, fig. 2). Dans une ville où l'eau était rare, on ne pouvait s'attendre à découvrir un plus vaste bassin [1]. Dans le sable qui remplissait cette cavité, on découvrit d'abord un gros vase de terre grise qui contenait un morceau de soufre — les fumigations de soufre passaient pour cathartiques — puis le crible grossièrement modelé que reproduit la Pl. LXII, fig. 3. Une plaque de terre cuite épaisse de 3 cm., munie d'un rebord de 4 cm. de haut, est percée de neuf rangées de petits trous et de cinq autres un peu plus grands, qu'on pouvait au besoin boucher. Le rebord, dont le sommet est légèrement concave, est renforcé aux angles par des parties pleines qui en coupent les coins intérieurs. Elles sont percées de cavités où devaient être fixées des cordelettes ou chaînettes pour suspendre le crible ou le saisir. Sur la tranche supérieure du rebord on lit, tracée à la pointe, la dédicace :

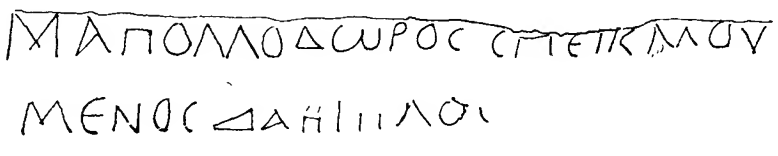

Μ(νησθῇ) Ἀπολλόδωρος ἐπεικαλού|μενος Δα[ν]ι[ή]λο[ς ?].

Au nom grec du personnage était joint son nom sémitique, malheureusement peu lisible, comme dans une autre inscription de Sâlihîyeh où on lit Ἔτους ου' | Ὀλώου [2] α', Ἀθηνόδω|ρος Ἀριστο|δήμου ὁ ἐπικαλούμενος | Ῥαγείσηλος | Μαχμι-σαίου [3], etc. Nous connaissons un Daniel palmyrénien et d'autres Orientaux paraissent s'être appelés de même [4].

Il est peu vraisemblable que le fabriquant ait voulu signer un produit aussi grossier que ce récipient et le graffite tracé après la cuisson sur le rebord de celui-ci rappelle probablement par la formule Μνησθῇ une dédicace d'un fidèle. Ce même verbe se retrouve à Doura au début d'un grand nombre de

[1] Comparer les bassins de la cour du temple de Baalbek. L'Euphrate, qui coule au pied de la montagne de Doura, a un courant trop rapide pour qu'on puisse s'y baigner sans danger. Cf. cependant Lucien, *Ménippe*, c. 6.

[2] C'est la forme que prend parfois le nom du roi macédonien Λῶος. Cf. Warwick Wroth, *Catal. Greek coins Br. Mus., Parthia*, p. lvi

[3] *Comptes rendus Acad. Inscr.*, 1923, p. 24.

[4] Vogüé, *Inscriptions sém.* n° 59 דנאל; cf. Ammien Marc., XXX, 1, 11, 17 : *Danielus et Barzimeres.*

proscynèmes[1]. Ce crible serait donc un objet liturgique et aurait servi à des ablutions rituelles [2], peut-être à l'occasion de quelque fête analogue au Maïoumas. Mais il y aura lieu de revenir sur ce point quand nous décrirons le temple d'Artémis et les menus objets qui y ont été mis au jour.

FRANZ CUMONT.

[1] Cf. *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1924, p. 21.

[2] L'usage du crible dans la divination est bien connu. Cf. BOUCHÉ-LECLERCQ, *Histoire de la divination*, t. I, p. 183 ; PAULY-WISSOWA, *Realencyclop.*, s. v. Κοσκινομαντεία. — Crible pour faire passer le sang dont on arrosait l'initié (?) : ROSTOVTZEFF, *Une tablette thraco-mithriaque*, dans *Mém. présentés par div. sav. à l'Acad. des Inscr.*, t. XIII, 2e partie, p. 9 [393] ; 19 [403], planche I, 1.

BEYROUTH, CENTRE D'AFFICHAGE ET DE DÉPÔT DES CONSTITUTIONS IMPÉRIALES

PAR

PAUL COLLINET

En recherchant dans notre *Histoire de l'École de Droit de Beyrouth*, dont l'apparition est prochaine, les raisons qui ont déterminé la création de cette École, probablement dès le IIe siècle, nous avons été conduit à étudier de près la question de savoir si la fondation de l'École de Droit n'aurait pas eu quelque rapport avec l'existence à Beyrouth d'un dépôt des constitutions impériales.

La réponse à cette question, négligée par les rares auteurs qui se sont occupés ou de l'École même ou des constitutions impériales, nécessitait l'établissement préalable du premier terme du rapport, la démonstration, à l'aide d'arguments de vraisemblance ou de preuves tirées des textes, du fait historique que la ville de Beyrouth avait dû être, du IIe au VIe siècle, le siège d'un dépôt auquel étaient transmises, pour l'affichage et la conservation, les constitutions intéressant l'Orient ou intéressant au moins certaines de ses provinces [1].

I. — Mommsen a été attiré à deux reprises par ce problème sans le poser d'une façon aussi nette.

Une première fois, en s'occupant du Code Théodosien [2], il a remarqué que treize constitutions de ce code ont été affichées à Beyrouth : *p(ro)p(osita) Beryto,* comme le portent leurs souscriptions [3].

(1) Nous remercions très vivement la Direction de *Syria* d'avoir bien voulu, en accueillant cet article d'histoire juridique, nous aider à faire mieux connaître la plus célèbre École de Droit de l'Orient, aujourd'hui restaurée dans l'École française de Droit de Beyrouth.

(2) Th. Mommsen, *Das theodosische Gesetzbuch*, dans *Z. S. S.*, t. XXI, 1900, p. 168-169 = *Ges. Schr.*, t. II, p. 387-388. Cf. aussi les Prolégomènes, p. XXIX, de l'édition de ce Code par Th. Mommsen et P. M. Meyer, *Theodosiani libri XVI*, t. I, Berolini, 1905, in-4°.

(3) Mommsen, *loc. cit.*, p. 168, relève ces constitutions dans l'ordre chronologique : **325** : Vicarius Orientis (?), *Cod. Theod.* 15,

Sans entrer dans les détails, il a alors supposé que l'affichage à Beyrouth s'expliquait par l'hypothèse suivante : « Béryte, quoique n'étant pas le chef-lieu de la province de Phénicie [le chef-lieu étant la ville de Tyr], et n'étant pas même pour ce petit district le lieu principal de publication [ce lieu étant Tyr], (Béryte) conservait non seulement les rescrits qui portent la souscription *proposita Beryto*, comme aussi ceux dans lesquels Tyr est nommée *metropolis*, mais, selon toute apparence, d'autres matériaux encore concernant avant tout cette partie de l'Empire [l'Orient], peut-être la masse principale des ordonnances impériales adressées à des fonctionnaires autres que ceux de Constantinople [1]. »

D'après lui, les constitutions du Code Théodosien qui ne viennent pas des archives de Constantinople (peu importe leur nature) viennent de là et sans doute de collections faites pour l'École de Droit de Béryte [2].

Mommsen revint à nouveau sur le sujet, en recherchant quel pouvait être le pays où Gregorius avait composé le premier Code, le Code Grégorien [3]. Il est incontestable que l'auteur a rassemblé les constitutions qui forment son œuvre dans la moitié de l'Empire soumise à Dioclétien, l'Orient [4] ; mais, disait Mommsen, on n'a pas encore remarqué que la moitié des constitutions de ce Code qui ont conservé leurs inscriptions complètes sont adressées, soit à des *praesides Syriae* soit au *praeses provinciae Phoenices* [5]. Et il déduisait de cette remarque que Gregorius avait été professeur à l'École de Droit de Beyrouth.

12, 1 = *Cod. Iust.* 11, 44, 1 (*Maximo pp.*) ; **362** : Comes Orientis, *Cod. Theod.*, 12, 1, 54 = *Cod. Iust.* 10, 32, 23 ; **363** : Praefectus praetorio, *Cod. Theod.* 6, 27, 2 ; **365** : pas de titulature, *Cod. Theod.* 7, 22, 7 ; **366** (ou **369**) : Comes Orientis, *Cod. Theod.*, 4, 12, 6 = *Cod. Iust.* 4, 61, 7 ; **370** (ou **373**) : Praefectus praetorio, *Cod. Theod.* 12, 1, 63 = *Cod. Iust.* 10, 32, 26 ; **372** : Praefectus praetorio, *Cod. Theod.* 13, 9, 1 = *Cod. Iust.* 11, 6, 2 ; **372** : Consularis Phoenices, *Cod. Theod.* 13, 1, 9 ; **381** : Magister officiorum, *Cod. Theod.* 10, 24, 3 ; **382** : Comes Orientis, *Cod. Theod.* 8, 5, 41 = *Cod. Iust.* 12, 50, 10 ; **382** : sans adresse, *data Tyro metropoli*, *Cod. Theod.* 7, 13, 11 = *Cod. Iust.* 12, 43, 2 (*Eutropio pp.*) ; **384** : sans adresse, *Cod. Theod.* 11, 1, 19-11, 2, 4-11, 15, 2 ; **389** : Praefectus praetorio, *Cod. Theod.* 1, 32, 7.

(1) Mommsen, *loc. cit.*, p. 169.

(2) *Loc. cit.*, p. 173. En ce sens aussi, P. Noailles, *Les Collections de Novelles de l'Empereur Justinien : origine et formation sous Justinien*, thèse de Bordeaux, 1912, p. 63-64, 65 (à la p. 64, l. 1, supprimer le mot « encore »).

(3) Th. Mommsen, *Die Heimath des Gregorianus* dans *Z. S. S.*, t. XXII, 1901, p. 139-144 = *Ges. Schr.*, t. II, p. 366-370.

(4) P. Krueger, *Gesch. d. Quellen des roem. Rechts*, 2e éd., Munich, 1912, p. 322 ; trad. franç. de la 1re éd. par Brissaud, Paris, 1894, p. 379.

(5) Praeses Syriae Charisius (290), *Cod. Iust.* 9, 41, 9 : Praeses Syriae Primosus (293), *Cod. Iust.* 7, 33, 6 ; Praeses Syriae Verinus

Paul Krueger, continuait-il, a soutenu récemment [1] que le compilateur avait tiré ses matériaux des archives impériales ; cette opinion doit être écartée par ce que nous savons maintenant de la publication (par voie d'affichage) des constitutions impériales. Pour celles qui sont adressées à des fonctionnaires, elles sont publiées aux lieux de leur réception, cela ressort du Code Théodosien comme du Code Grégorien. En ce qui concerne la Phénicie, que ce ne soit pas Tyr, où siège le gouverneur de la province, mais Beyrouth qui soit le lieu de la publication, l'exception doit s'expliquer par ce qu'on assimile cette ville à la capitale de la province en considération de son École de Droit. Pour les constitutions adressées à des particuliers, l'idée de Mommsen était moins ferme : elles ne sont pas en principe soumises à publication : pourtant il a dû arriver souvent qu'elles fussent portées à la connaissance du public par les autorités qui avaient tranché les procès d'après ces rescrits « et les professeurs de l'École de Droit de Beyrouth ont pu facilement se procurer les copies des constitutions publiées de la sorte [2] ».

En résumé, Mommsen croyait que la ville de Beyrouth avait été un centre privilégié de publication des constitutions par voie d'affichage, même des rescrits adressées à des particuliers, aussi bien au Haut-Empire déjà (d'après le Code Grégorien) qu'entre 325 et 389 (dates extrêmes des lois affichées à Beyrouth d'après le Code Théodosien) ; le motif d'une telle faveur aurait été, selon lui, l'existence dans cette ville de l'École de Droit.

II. — Des deux seuls auteurs qui, à notre connaissance, ont fait allusion aux vues de Mommsen, l'un, M. Paul Krueger, a, malgré l'autorité du maître, maintenu sa propre opinion en continuant d'affirmer que Gregorius avait pris les matériaux de son Code aux archives impériales [3]. Car, croit-il, 1° les rescrits aux particuliers n'auraient pas pu être rassemblés par un autre moyen ; opinion discutable et nous le prouverons dans un moment ; 2° l'affichage facultatif des rescrits aux particuliers, supposé par Mommsen, n'a jamais été opéré, autant que nous le sachions, à un autre lieu que celui de leur émission.

(294), *Cod. Iust.* 2, 12, 20 ; Praeses provinciae Phoenices Crispinus (292), *Cod. Iust.* 1, 23, 3.

(1) KRUEGER, *op. cit.*, p. 318 ; trad. franç., p. 374.

(2) MOMMSEN, *loc. cit.*, p. 144.

(3) KRUEGER, *op. cit.*, p. 318, n. 12 (passage nouveau de la 2e édition).

Quant au second auteur, Rotondi, il ne se prononce pas sur le fond de la discussion. Etudiant avec un soin digne d'eloges la composition du Code Gregorien, dont il place l'achevement en mai 291 [1], il s'est borné à rectifier d'apres ses propres demonstrations les idees de Mommsen. Pour lui, les trois constitutions adressees a Crispinus, gouverneur de Phénicie [2], datant de 292 ne faisaient pas partie du fonds originaire du Code Grégorien : elles sont de simples additions au Code Gregorien d'origine probablement bérytienne [3]. Quant aux deux constitutions invoquées par Mommsen en faveur de sa these [4], puisqu'elles datent de 293 et 294, elles appartenaient plutot, comme il est de regle pour les constitutions de ces années-là, au Code Hermogénien [5].

Mais, ajouterons-nous, Rotondi ne touche pas à la première des constitutions citees par Mommsen, laquelle remonte à 290 [6] et par sa date entrait dans le plan chronologique de Gregorius, par consequent, Rotondi ne détruit pas la thèse de l'historien que Gregorius aurait pu composer son recueil à Beyrouth. Par ailleurs, Rotondi a decouvert que plusieurs constitutions du Code Justinien comprises dans les dix annees 295-304 et émises dans des cites orientales sont des additions d'origine orientale au Code Grégorien [7]. Des constatations de Rotondi nous tirerons argument le moment venu.

III. — Les faits qui ont frappe Mommsen se comprennent beaucoup mieux, à notre sens, à la lumiere d'une autre idee : c'est que la ville de Beyrouth a ete un centre de depot des constitutions adressées tant aux fonctionnaires qu'aux particuliers de l'Orient, un centre intermediaire de transmission de ces constitutions entre la Chancellerie impériale et les provinces ou certaines provinces d'Orient [8].

Notre hypothèse, d'abord, cadre parfaitement avec le fait incontestable que Beyrouth a ete le lieu de publication par voie d'affichage, soit de constitutions

[1] G. Rotondi, *Scritti giuridici*, t. I, Milan, 1922, p. 130.

[2] Mommsen n'avait signalé que la constitution du *Cod. Just.* 4, 23, 3. Rotondi en ajoute deux autres (*Cod. Just.* 7, 35, 4 et 9, 2, 11) dont le destinataire Crispinus, malgre l'absence de la designation de sa charge, est, selon toute vraisemblance, le même personnage. Rotondi, t. I, p. 136, n. 4.

[3] Rotondi, t. I, p. 136.

[4] *Cod. Just.* 7, 33, 6 (293), 2, 12, 20, 294).

Rotondi, t. I, p. 136, n. 4.

[5] Praeses Syriae Charisius 290, *Cod. Just.* 9, 41, 9.

Rotondi, t. I, p. 140-141.

[6] Nous préciserons davantage *infra*, p. 367.

intéressant la Phénicie, de préférence à Tyr, chef-lieu de la province, soit de constitutions adressées à des fonctionnaires de l'Orient [1]. Mais, pour que ces lois pussent être affichées à Beyrouth, il fallait bien qu'elles y fussent envoyées à cette fin à des personnes chargées de l'affichage. En ce qui concerne Beyrouth, Mommsen ne s'est préoccupé en aucune façon de ce côté pratique du problème qui a pourtant son importance.

Il était, d'autre part, tout naturel que ces personnes gardent dans leurs archives trace des lois qu'elles allaient avoir à publier. Un centre de publication, comme l'était certainement Beyrouth au moins au Bas-Empire, est inséparable d'un centre de dépôt des lois. Les autorités qui procédaient à l'affichage étaient donc, selon nous, les conservateurs mêmes du dépôt des lois de Beyrouth, sur lesquels nous reviendrons plus bas [2].

En second lieu, quant aux rescrits adressés aux particuliers, notre hypothèse, croyons-nous, rend mieux compte que celle de Mommsen de la façon dont les compilateurs de tous genres — Grégorius, les anonymes, auteurs des appendices au Code Grégorien — ont pu se procurer les constitutions de cet ordre pour les introduire dans leurs recueils. Les allégations de Mommsen à leur égard paraissent difficilement acceptables. Comment comprendre que ces constitutions adressées aux particuliers soient venues à la connaissance des professeurs de Beyrouth — si Grégorius enseignait vraiment à l'École de Droit — alors qu'en principe elles n'étaient pas publiées ou alors que, quand elles l'étaient exceptionnellement, elles l'étaient par les autorités saisies des procès des destinataires des rescrits ? Ces autorités judiciaires résidaient toutes en dehors de Beyrouth. Il faudrait donc supposer que les professeurs avaient dans tout l'Empire d'Orient des correspondants qui prenaient pour eux copie des rescrits affichés.

Combien les choses sont plus simples si l'on admet que, comme les constitutions adressées aux fonctionnaires, les constitutions d'ordre privé étaient envoyées au centre de dépôt des lois de Beyrouth pour être communiquées aux intéressés et que trace des constitutions, de l'une et de l'autre espèce, était

[1] Mommsen, cf. *supra*, p. 360, ajoute : en dehors de ceux de Constantinople. Les adresses des lois relevées plus haut, p. 359, n. 3, montrent que sa restriction n'est pas juste : certaines se rapportent parfaitement à des autorités de la capitale. Pour l'explication, voy. *infra*, p. 368.

[2] *Infra*, p. 368.

gardée au centre de dépôt de Beyrouth. Le rédacteur du Code Grégorien, les auteurs des appendices à ce Code, — qui ne sont pas nécessairement des professeurs, on discutera ce point tout à l'heure — auraient eu alors les plus grandes facilités pour en lever copie, en faire un recueil ou compléter le recueil original.

Une telle solution présente l'avantage de ne pas heurter de front le principe, reconnu par Mommsen, que les constitutions adressées aux particuliers ne recevaient aucune publication ; elle ne contredit pas non plus l'assertion de M. Paul Krueger que celles qui, par exception, étaient affichées l'étaient au lieu de leur émission. L'affichage des rescrits d'intérêt privé, où qu'il ait eu lieu en dehors de Beyrouth, est une pratique absolument indépendante de la réception de ces mêmes rescrits en un « centre distributeur », Beyrouth, en l'espèce.

Par ailleurs, la célèbre inscription de Scaptoparène (238), dont Mommsen lui-même a signalé l'importance [1], montre que les rescrits aux particuliers étaient, avant leur affichage, enregistrés à Rome dans le *Liber libellorum rescriptorum et propositorum* (du préfet de la ville sans doute), dont les parties tiraient la copie qui les intéressait. Il n'y a aucune raison d'imaginer qu'à Beyrouth, siège d'affichage des constitutions, un enregistrement n'eût pas existé comme à Rome, et, comme il arrivera plus tard, à Constantinople. Mommsen, au reste, l'a reconnu implicitement en écrivant que Béryte « conservait » une masse de matériaux dont certains devaient être utilisés lors de la rédaction du Code Théodosien [2]. Son seul tort est de n'avoir pas étendu son idée, si juste et si logique, jusqu'aux constitutions du Haut-Empire, sources du Code Grégorien.

L'existence probable à Beyrouth d'un dépôt des lois fortifie donc la conjecture de Mommsen que le Code Grégorien a été composé à Beyrouth. Elle permet même de détruire l'objection de M. Paul Krueger que le compilateur du Code Grégorien n'aurait pu rassembler les rescrits aux particuliers qu'en consultant les archives impériales. Gregorius a pu, tout aussi facilement, recueillir à Beyrouth les éléments de son œuvre.

Rotondi nous semble également avoir apporté un argument favorable à

(1) Mommsen, *Gordians Decret von Skaptoparene*, dans *Z. S. S.*, t. XII, 1892, p. 244-267 = *Ges. Schr.*, t. II, p. 172-179 ; cf. P. F. Girard, *Textes*, 5e éd., Paris, 1923, in-16, p. 203-205.

(2) *Suprà*, p. 360.

notre manière de voir. En acceptant l'origine probablement bérytienne d'additions faites au Code Grégorien en 292 ou après 292 — il s'agit là des trois constitutions de 292 adressées à Crispinus, gouverneur de Phénicie [1], — en reconnaissant comme des additions de provenance orientale au même Code les constitutions de 293-304 [2], — l'auteur italien est venu par avance à notre aide ; car, pour que de telles additions aient été possibles, c'est que les anonymes qui ont complété le Code Grégorien avaient eu le moyen de se procurer à Beyrouth même les textes des appendices. La source de ces documents avait été le dépôt même des constitutions destinées à l'Orient.

Que le Code Grégorien ait pour patrie d'origine Beyrouth, faut-il tirer de là avec Mommsen la conclusion que Gregorius a été un professeur de l'École de Droit de Phénicie ? En aucune façon. Il se peut qu'il ait enseigné à Beyrouth et qu'il ait composé son Code dans l'intérêt de ses élèves pour rendre son enseignement plus facile [3]. Mais il se peut aussi, et non moins vraisemblablement, qu'il ait été un conservateur du dépôt des lois, et qu'il ait conçu son projet pour le plus grand profit de tous, professeurs ou praticiens.

Quant au Code Hermogénien, il serait tout aussi facile, en transportant à son examen le raisonnement de Mommsen, de faire présumer son origine beyrouthine. Ce Code, au jugement personnel de Rotondi, ne renfermait que des constitutions des deux années 293-294, et a été composé au début de 295 ; les rescrits des autres années sont des anomalies [4]. Les constitutions dont les souscriptions subsistent sont toutes datées de l'Orient et Dioclétien en est l'auteur. Hermogénien, donc, vivait dans cette partie de l'Empire [5]. Nous ajouterons que, comme Mommsen l'avait remarqué pour le Code Grégorien, plusieurs des lois provenant du Code Hermogénien dont les inscriptions ont été conservées [6] sont adressées à des *praesides Syriae* [7] ou, fait digne d'attention,

(1) *Suprà*, p. 362, n. 2.

(2) *Suprà*, p. 362.

(3) Les compilateurs les plus anciens des Novelles de Justinien ont été des professeurs de Constantinople (Noailles, *loc. cit.*, p. 120-121, 131).

(4) Rotondi, *op. cit.*, t. I, p. 118-122, 128-131 (sur les additions de 314 et de 364-365, ces dernières d'origine occidentale, les premières d'origine douteuse).

(5) Krueger, p. 321-322 ; trad. franç., p. 378-379.

(6) Notre tableau est dressé d'après l'Index des noms des destinataires des constitutions de Dioclétien, établi par Rotondi, t. I, p. 268-283.

(7) Crispinus (sans son titre, mais qui n'est pas douteux : *Suprà*, p. 362, n. 2) (293) *Cod. Iust.* 9, 9, 25 ; 10, 62, 3 ; (294), *Cod. Iust.* 4, 2, 10-4, 49, 12 ; Praeses Syriae Primosus (293),

à des étudiants en droit de l'École de Beyrouth [1]. La conclusion serait donc, pour ce Code comme pour le précédent, qu'il a pour « patrie » Beyrouth. Rotondi, adoptant de confiance l'opinion de M. Paul Krueger [2], écrit que l'auteur du Code Hermogénien a dû « sûrement » tirer ses matériaux des archives impériales [3], en se servant des deux *codices* officiels de 293 et 294 [4]. Poursuivant le parallélisme avec le Code Grégorien, rien ne nous interdit de penser autrement et de supposer qu'Hermogénien aurait transcrit dans son *Codex* les constitutions de ces deux années qu'il trouvait au dépôt des lois pour l'Orient installé à Beyrouth, soit en qualité de professeur, soit en qualité de conservateur de ce dépôt.

IV. — En faveur de notre idée que la ville de Beyrouth a été le siège d'un dépôt des lois pour l'Orient, intervient, croyons-nous, un texte qui a échappé à Mommsen.

L'*Expositio totius mundi*, opuscule géographique du Bas-Empire, parle au § 25 [5] de Beyrouth, *civitas valde deliciosa et auditoria legum habens*. Elle relate que de cette ville (*inde enim*) les *viri docti in omnem orbem terrarum* assistent les juges et des personnages appelés par elle les *scientes leges* surveillent les provinces auxquelles sont envoyées les ordonnances impériales (... *et scientes leges custodiunt provincias, quibus mittuntur legum ordinationes*). Quelque vague que soit l'expression *scientes leges* qui n'est pas moins imprécise que les termes « juristes » ou νομικοί, il est clair pourtant qu'elle ne désigne ni le gouverneur de la province de la Phénicie maritime (puisque le *praeses Phoenices maritimae* réside à Tyr, non à Beyrouth, et puisque l'auteur du passage se sert du pluriel), ni des professeurs de l'École de Droit, auxquels on pourrait songer à première vue, en raison du pluriel employé et parce que, dans l'ordre des *scientes leges*, ils occupent le rang le plus élevé. L'identification des « juristes » en question et des professeurs ne saurait être retenue, attendu que les maîtres de l'École de Droit sont visés formellement au § 25 sous leur titre de *viri docti in omnem orbem terrarum* correspondant au titre connu de

Cod. Iust. 7, 33, 6 ; Praeses Syriae Verinus (294), *Cod. Iust.* 2, 12, 20 ; le même (sans son titre) (294), *Cod. Iust.* 7, 16, 40.

(1) Severinus et ceteri scholastici Arabii (sans date), 293 selon Rotondi, *Cod. Iust.* 10, 50, 1.

(2) Krueger, p. 322; trad. franç., p. 379.

(3) Rotondi, t. I, p. 123.

(4) *Ibid.*, t. I, p. 124.

(5) Réédité par Th. Sinko dans *Arch. f. latein. Lexikogr.*, t. XIII, 1904, p. 549-550.

τῆς οἰκουμένης διδάσκαλοι [1], à eux donné par leurs successeurs du VIe siècle. Sous l'expression vague de *scientes leges*, l'auteur du passage a donc entendu parler d'un groupe de personnages d'un autre ordre, « juristes » certes, mais exerçant des fonctions techniques particulières, qui ne se confondent ni avec l'enseignement, ni avec le rôle d'assesseurs des juges.

Les fonctions propres de ces juristes sont d'ailleurs indiquées au § 25 : elles consistent dans la surveillance des provinces auxquelles sont envoyées les ordonnances impériales.

Malheureusement le texte ne donne aucun détail plus précis; son caractère de « guide géographique » légitime sa brièveté; notre Joanne serait-il plus explicite ? Il ne dit ni la nature de la surveillance et ses modes, ni par qui les ordonnances sont envoyées aux provinces, ni quelles sont ces provinces.

Pour commencer par ce dernier point, les provinces surveillées de Beyrouth ne sauraient être que celles de l'Asie, en dehors de l'Asie Mineure, cette dernière région étant par sa proximité avec Constantinople placée plus aisément sous le regard direct des agents de la capitale. Ce seraient sans doute, avec la Syrie, les provinces de l'arrière-pays, l'Arabie, la Mésopotamie.

Quant à la nature de la surveillance exercée, elle ne saurait revêtir une portée générale, les gouverneurs étant les surveillants légitimes des provinces ; il semble bien, d'après le contexte, que la surveillance des « juristes » de Beyrouth se borne au contrôle, dans leur ressort, de l'exécution des lois, c'est-à-dire des diverses sortes de constitutions en vigueur au Bas-Empire, après la suppression des rescrits aux particuliers depuis Constantin.

Mais, si les *scientes leges* surveillent l'exécution des ordonnances dans certaines provinces de l'Asie, la raison même de leur mission de contrôle ne viendrait-elle pas du fait que les ordonnances seraient expédiées à ces provinces par eux-mêmes ? Autrement, et au cas où les lois eussent été par hypothèse dirigées sur ces provinces par Constantinople, comment les « juristes » de Beyrouth auraient-ils connu la teneur des lois dont leur rôle effectif consistait à surveiller l'application ? De toute nécessité, pour qu'ils pussent exécuter leur mission, le pouvoir central aurait dû leur communiquer ses décisions législatives. N'est-il pas plus simple de supposer que l'administration byzantine,

(1) L'identité des deux titres, toute manifeste qu'elle apparaisse, est établie dans notre volume, chap. IV.

en dépit de ses excès bureaucratiques, s'est épargné un double envoi, l'un direct aux provinces en cause, l'autre pour mémoire aux « juristes » de Beyrouth ; et, pour parler net, n'est-il pas plus simple de penser qu'elle adressait aux *scientes leges* de Beyrouth les *legum ordinationes* pour qu'elles parviennent par leurs soins aux provinces qu'ils surveillaient?

En définitive, la détermination des fonctions spéciales dévolues aux « juristes » de Beyrouth nous amène à reconnaître en eux les fonctionnaires préposés à la direction d'un bureau chargé de transmettre en Orient les lois impériales et, par là même, d'un dépôt des lois établi dans la ville.

Le passage de l'une à l'autre idée se déduira mieux encore de la remarque suivante.

L'insertion au Code Théodosien de treize constitutions affichées à Beyrouth et s'échelonnant de 325 à 389 [1] — c'est-à-dire jusqu'à une date assez voisine de celle où fut écrite, selon nous, la phrase du § 25 consacrée aux *scientes leges* [2] — apporte une pleine lumière sur la présence à Beyrouth d'un office central de distribution et de conservation des lois. Mommsen l'a reconnu. En premier lieu, les adresses ci-dessus du Code Théodosien prouvent que la Chancellerie y envoyait non seulement des lois destinées au *Consularis Phoenices* ou données à Tyr, mais encore des lois (ce sont les plus nombreuses) destinées à des *Praefecti praetorio*, au *Vicarius Orientis* (?), à des *Comites Orientis*. Cela revient à dire que toutes les lois intéressant l'Empire d'Orient passaient par le bureau de Beyrouth pour être notifiées à certaines provinces de l'Asie et cela démontre le caractère d'organe distributeur de ce bureau. Mais, en second lieu, si treize des lois affichées à Beyrouth sont entrées au Code Théodosien, probablement parce qu'elles n'avaient pu être retrouvées à Constantinople, c'est qu'elles avaient été gardées dans des archives existant à Beyrouth et cela démontre l'existence dans ce même bureau d'un dépôt des lois. Les *scientes leges* de l'*Expositio totius mundi* § 25 en étaient les conservateurs, en même temps qu'ils étaient les surveillants de l'exécution des ordonnances dans les provinces de leur ressort, parce qu'ils en étaient les expéditeurs.

Ainsi le § 25 du guide universel du Bas-Empire, malgré son laconisme,

(1) *Suprà*, p. 359, n. 3.

(2) Cf. *Rev. hist. de droit*, 1924, p. 188-189.

fournit l'appui d'un argument de texte aux conclusions antérieurement obtenues par des arguments de l'ordre logique.

V. — Enfin, l'existence d'un dépôt des lois à Beyrouth est rendu plus vraisemblable encore par la constatation de deux faits certains qui paraîtraient difficilement explicables sans l'existence de ce dépôt.

a) Le premier fait est celui-ci. Les maîtres de l'École de Droit professant au ve siècle ont donné dans leur enseignement une large place au commentaire des constitutions. Au témoignage des Scolies des Basiliques, ils ont pris pour base de leurs explications les lois rassemblées dans les trois Codes, Grégorien, Hermogénien et Théodosien, mais ils ont également utilisé les lois « extravagantes » de ces Codes, ainsi que le prouve un texte de la plus grande clarté.

Du chapitre LXXIV du livre XXIII, titre III des *Basiliques* [1], il ressort en effet que le célèbre professeur de droit de Beyrouth, Patricius, commenta la constitution d'Honorius et Théodose (424) sur la prescription trentenaire des actions personnelles, *dès son émission*, et partant, ajouterons-nous, sans attendre la promulgation du Code Théodosien (438) qui renferme cette loi fameuse [2]. Pour que Patricius ait été capable de donner aussi vite une interprétation de la loi de 424, c'est qu'il lui avait été possible de se procurer son texte tout de suite. Entre les diverses hypothèses qui se présentent à l'esprit pour rendre compte d'une telle diligence, la plus plausible n'est-elle pas de songer à la copie que le maître en aurait levée au dépôt des lois, aussitôt l'arrivée du texte à ce dépôt ?

Au surplus, les maîtres de l'École de Droit ne pouvaient pas se borner à interpréter seulement les lois réunies dans les trois Codes. Pour distribuer à leurs élèves une instruction juridique profitable et qui les rendit capables de se mêler, en sortant de l'École, à la pratique des affaires ou d'accéder aux carrières judiciaires et administratives, les maîtres ne pouvaient se dispenser de commenter encore, au fur et à mesure de leur promulgation, les lois nouvelles dont la connaissance est indispensable au juriste de tous les temps. Durant la période qui couvre près d'un siècle, entre 438, date de la promulgation du Code Théodosien, et les années 529 et 534, dates de promulgation des deux éditions du Code de Justinien, les professeurs devaient donc être à même de

(1) Ed. Heimbach, t. II, p. 730.

(2) *Cod. Theod.* 4, 14, 1 = *Cod. Iust.* 7, 39, 3.

se procurer aisément les textes des constitutions. La consultation des exemplaires adressés au dépôt des lois leur permettait de se tenir au courant de l'activité législative des Empereurs.

b) Le second fait est tout aussi démonstratif: Zacharie le Scholastique, écrivant l'apologie de son ami Sévère d'Antioche, le plus illustre des élèves de Beyrouth qui nous soit connu, et voulant mettre en évidence l'ardeur exceptionnelle au travail de son ancien condisciple, déclare que « Sévère étudia les lois autant qu'on peut le faire, examina et approfondit tous les édits impériaux, y compris ceux de son temps... et laissa, comme des ὑπομνήματα, à ceux qui viendraient après lui, ses livres et ses notes [1] ».

Pour que Sévère ait pu approfondir tous les édits impériaux, *y compris ceux de son temps*, — la fin du ve siècle, c'est-à-dire une époque intermédiaire entre le Code Théodosien et le 1er Code de Justinien, — il a fallu qu'il en consulte les exemplaires en un lieu où ils étaient accessibles, le dépôt des lois.

VI. — La date à laquelle le centre de dépôt des lois aurait été établi à Beyrouth nous échappe. Si l'on était sûr que toutes les constitutions du Code de Justinien antérieures au mois de mai 291 proviennent du Code Grégorien, comme la plus ancienne de ces constitutions a été rendue par Hadrien (117-138) [2], il s'ensuivrait que le dépôt aurait été organisé par cet Empereur. Mais, en réalité, les plus vieilles de ces constitutions du Code de Justinien ne sont pas tirées du Code Grégorien ; plus probablement, elles ont été prises par les commissaires, soit dans les ouvrages des jurisconsultes qui en rapportaient le texte [3], soit dans des recueils de constitutions antérieurs au Code Grégorien. Le premier connu de ces recueils est celui de Papirius Iustus renfermant en majorité des constitutions de Marc-Aurèle et Verus (161-169) et une seule de Marc-Aurèle après la mort de Verus (169-180) [4] et qui fut élaboré sous Marc-Aurèle (169-180) ou sous Commode (180-193) [5].

La plus ancienne des constitutions qui figurait au Code Grégorien serait de

(1) *Vie de Sévère par Zacharie le Scholastique*, § 25 ; trad. de l'abbé Nau, dans *Rev. de l'Or. chrét.*, t. V, p. 84 ; trad. de M.-A. Kugener, dans *Patrol. orient.*, t. II, fasc. 1, p. 91 (qui est reproduite ici).

(2) *Cod. Iust.* 6, 23, 1 (sans date).

(3) Krueger, p. 318 ; trad. franç., p. 374-375.

(4) Lenel, *Paling. iur. civ.*, t. I, Leipzig, 1889, in-fol., col. 947-952, reproduit les 18 fragments subsistant de son œuvre en 20 livres.

(5) Krueger, p. 214 ; trad. franç., p. 257.

l'année 196 [1]. Cela ne veut pas dire que ce Code n'en renfermait pas d'antérieures, car les éléments de sa reconstitution sont des plus défectueux. Sur la base de cette date, l'établissement du dépôt des lois à Beyrouth remonterait au plus tard à 196. Encore est-il permis de supposer que Gregorius n'a introduit dans sa compilation que les lois manquant aux recueils de ses prédécesseurs, qu'il s'est proposé seulement de continuer le travail de Papirius Iustus, par exemple (les dates de l'un et de l'autre ouvrage se correspondent). En ce cas, Gregorius a très bien pu laisser de côté des constitutions déjà transcrites par celui-ci ou par d'autres, et n'avoir commencé son dépouillement qu'à la date où Papirius Iustus avait arrêté le sien, pour éviter le double emploi. En conséquence, rien ne prouve que le dépôt de Beyrouth ne renfermait pas pour le Haut-Empire d'autres textes que ceux du Code Grégorien, rien ne nous interdit de penser que le dépôt aurait été créé assez longtemps avant la date de la première constitution insérée dans ce Code, quelques dizaines d'années avant 196.

On pourrait faire remonter l'établissement du dépôt des lois à l'époque de Marc-Aurèle régnant seul (169-180), ou de Commode (180-193) en imaginant que Papirius Iustus aurait réuni ses matériaux à Beyrouth. En effet, d'ordinaire, Papirius supprime les noms des destinataires des constitutions, parce qu'il réduit au strict minimum la teneur de ses textes. Le nom d'un destinataire ne paraît que dans la constitution unique de Marc-Aurèle seul [2] ; or, ce destinataire est un légat propréteur de Syrie bien connu, Avidius Cassius, qui occupa le poste de 170 à 175, avant de se faire proclamer Empereur en Syrie et d'y être assassiné. Est-ce le hasard pur qui nous a conservé le nom d'un gouverneur de Syrie ? serait-il vrai que Papirius, professeur ou conservateur du dépôt, aurait puisé les éléments de son œuvre aux archives de Beyrouth, dépôt normal d'une loi adressée à un gouverneur de Syrie ? ou encore le texte unique, qui donne un nom de destinataire, émanant de Marc-Aurèle seul, viendrait-il d'une addition beyrouthine au recueil de Papirius Iustus, si celui-ci avait été composé à Rome ? Nous n'osons nous prononcer. Pourtant Mommsen n'a pas fondé sur des arguments d'une autre espèce sa thèse que le Code Grégorien avait été élaboré à Beyrouth et que Gregorius y enseignait.

(1) *Consult.* 1, 6 ; KRUEGER, p. 317, trad. franç., p. 373.

(2) *Dig.* 2, 14, 60.

Il resterait à chercher pourquoi les Empereurs avaient choisi Beyrouth plutôt que Tyr ou Antioche, par exemple, pour siège du dépôt des lois. La raison déterminante nous paraît se trouver dans l'importance politique et économique que posséda, dès la conquête romaine, la ville de Beyrouth et qui essort de preuves multiples et connues [1].

PAUL COLLINET.

[1] Voy. notre volume, p. 23-25.

JACQUES DE MORGAN

PAR

EDMOND POTTIER

Avec Jacques de Morgan la France a perdu au mois de juin dernier un de ses archéologues les plus réputés et un de ses plus habiles fouilleurs. Nous devons un hommage tout spécial de reconnaissance à celui qui a enrichi nos collections de monuments aujourd'hui célèbres et dont l'énergique activité a fait sortir de l'ombre plusieurs siècles d'histoire. Après les découvertes de Sarzec, de Cros et de Dieulafoy, il acheva de porter la lumière sur les périodes antiques de cette terre d'Asie où, plus que jamais, nous avons le droit de rechercher les origines de notre civilisation et vers laquelle tournent leurs yeux tant de savants en quête de vérités nouvelles.

Né en 1857 dans le Blésois (à Huisseau-sur-Cosson, Loir-et-Cher), J. de Morgan était entré à l'École des Mines d'où il sortit en 1882 pour aller explorer, en qualité de prospecteur, certaines régions d'Angleterre, de Belgique, d'Allemagne, d'Autriche, de Scandinavie et de Bohème [1]; il alla même jusque dans les Indes et à Malacca. C'est en faisant son métier de géologue qu'il prit le goût de l'archéologie et en particulier de la préhistoire, pour laquelle il conserva toute sa vie une prédilection particulière. En France même, tout jeune encore, il avait étudié les principaux gisements préhistoriques. Il y acquit l'habitude, qui ne le quitta jamais, de dessiner lui-même à la plume les documents intéressants et il conquit dans ce genre une maîtrise qui faisait l'admiration de tous : la plupart de ses ouvrages sont illustrés de sa main.

Ses premières missions scientifiques le conduisirent au Caucase d'où il rapporta un livre (*Mission scientifique au Caucase*, 2 volumes, 1889), puis en Perse où il séjourna deux ans (1889-1891) et où il puisa plus tard la matière

[1] Sur ces travaux, voir la bibliographie dressée par M. de Morgan lui-même dans *Histoire et travaux de la Délégation en Perse*, 1905, p. 159.

d'un ouvrage considérable en 3 volumes (*Mission scientifique en Perse*, 1894-1905), sorte de prélude aux grandes découvertes qui devaient plus tard fonder sa renommée.

Mais déjà ses travaux, son intrépidité de voyageur, ses connaissances variées avaient attiré sur lui l'attention. En 1892, comme Maspero, engagé dans la publication de son *Histoire des peuples de l'Orient classique*, hésitait à reprendre son poste en Égypte, le Directeur des Missions au Ministère de l'Instruction publique, Xavier Charmes, pensa résoudre la difficulté en cherchant un intérimaire qui occuperait le poste réservé à un Français jusqu'au moment où le maître pourrait revenir au Caire. Il se trouva que ce suppléant était lui-même de taille à jouer les premiers rôles et, coup sur coup, on apprit que le nouveau directeur avait mis la main, à Dahchour, sur un trésor royal d'une incomparable richesse, appartenant à la XIIe dynastie (*Fouilles de Dahchour*, 1894-1895), puis qu'il avait retrouvé la plus ancienne sépulture de la période pharaonique à Négadeh. Son livre, intitulé *Recherches sur les origines de l'Égypte* (1896), vint poser les principes d'une théorie qui aujourd'hui est acceptée par tous : la liaison du préhistorique avec les premières dynasties des pharaons, le recul de l'histoire d'Égypte au delà des limites marquées par le nom de Ménès. On peut dire que J. de Morgan est le fondateur des études sur la préhistoire égyptienne. « Ce sera là, dit notre collègue Georges Bénédite, son titre le plus incontesté à la reconnaissance des égyptologues » (*Journal des Débats*, 3 juillet 1924).

Ces retentissants succès achevèrent de consacrer la réputation de Morgan. Quand le Ministère chercha à profiter des dispositions amicales du monarque persan pour reprendre et continuer les fouilles de Suse, si brillamment inaugurées par M. et Mme Dieulafoy, on songea tout naturellement à celui qui avait déjà exploré et étudié le pays. Au mois de décembre 1897, J. de Morgan venait planter sa tente sur le tell fameux d'où étaient sortis les archers de Darius et, le 1er janvier 1898, il commençait à creuser les fondations du château fort qui, pendant de si longues années, abrita la mission, son matériel et ses magasins ; il les abrite encore aujourd'hui. On peut lire dans le petit volume paru en 1902, la *Délégation en Perse*, le résumé des travaux de l'équipe réunie sous la direction du Délégué général qui animait tout de son enthousiasme et donnait l'exemple de la plus ferme endurance. Il y énumère

les savants, artistes et ingénieurs qu'il avait groupés autour de lui : l'égyptologue Jéquier, l'orientaliste E. Gautier, M. et Mme Lampre, L. Watelin, l'architecte E. André, et au premier rang, l'assyriologue V. Scheil, qui devait dans le trésor des textes élamites mis à sa disposition trouver la matière de ses magnifiques travaux et le fondement de sa glorieuse carrière ; plus tard il s'adjoignit R. de Mecquenem, P. Toscanne, Maurice Pézard.

Ce petit livre fut écrit pour les visiteurs de l'Exposition qui eut lieu à Paris, en 1902, afin de faire connaître les résultats des fouilles de six années. On y voyait déjà les pièces principales qu'on admire aujourd'hui au Louvre et qui ont placé les trouvailles de Morgan au rang des grandes découvertes archéologiques du XIXe siècle : la précieuse céramique de la nécropole, antérieure à 3000 av. J.-C., l'obélisque du roi Manichtousou, la stèle de Naramsin, les koudourrous de l'époque kassite, la statuette de femme en ivoire, la table de bronze bordée de serpents, le bas-relief des guerriers, le relief de la femme fileuse, les bijoux de la sépulture achéménide, l'osselet du sanctuaire d'Apollon Didyméen, sans compter les innombrables textes sur tablettes de terre cuite, les briques à inscriptions, les cachets et cylindres, etc. On venait de découvrir le monument qui est devenu le plus fameux de tous, le Code de Hammourabi, mais il n'avait pas encore été transporté en France. Quand la collection entière eut été introduite au Louvre, un nouveau petit volume, *Histoire et travaux de la Délégation en Perse* (1905), présenta l'ensemble des objets au public.

Morgan devait donner un autre témoignage de sa féconde activité. On reproche souvent aux grandes fouilles les trop lents délais de publication : les savants sont impatients de profiter des documents nouveaux, mais le fouilleur, désireux d'en conserver la propriété et soucieux de ne pas les éditer sans une étude approfondie, occupé d'ailleurs par les recherches qui continuent sur le terrain, est souvent amené à différer pendant longtemps son travail de rédaction. Homme d'action avant tout, Morgan coupa court aux atermoiements et décida de publier au fur et à mesure ce qu'il trouvait. Secondé par le labeur diligent de ses collaborateurs, dès 1902 il avait fait paraître ou mis sous presse six gros volumes des *Mémoires de la Délégation en Perse*, quatre d'épigraphie dus au Père Scheil, deux d'archéologie rédigés par lui-même, Lampre et Jéquier. Cette rapide allure se maintint dans la suite : en 1912, treize volumes

étaient édités. De plus, le directeur y avait joint un *Bulletin de la Délégation* (1910-1911) contenant des études sur la faune malacologique (mollusques) de l'Asie antérieure par M. Louis Germain et des *Annales d'Histoire naturelle* (1908, 1911-1913) avec des notices de paléontologie par J. de Morgan et R. de Mecquenem, d'entomologie par L. Bouvier et Le Cerf. L'expédition d'Égypte seule, au temps de Bonaparte, avait osé envisager un programme aussi étendu. Enfin, au milieu de si grands labeurs, J. de Morgan ne perdait pas de vue ses premières et chères études sur le préhistorique. Ses fouilles en Asie lui avaient appris beaucoup de choses nouvelles; il voulut en faire profiter ses lecteurs dans un gros livre sur les *Premières Civilisations* (1909).

La situation officielle de Morgan était solidement assurée; le gouvernement lui avait décerné la croix de Commandeur. Tout semblait lui sourire et lui promettre une suite d'années tranquilles pour achever les fouilles de Suse; mais la Némésis avait l'œil sur lui. M. Maurice Pillet, dans deux livres fort bien documentés (*Khorsabad*, 1918; *Expédition de Mésopotamie et de Médie*, 1922) a retracé les malheurs tragiques des deux missions de Place en Assyrie et de Fresnel à Babylone, en montrant quels malfaisants malentendus entre la métropole et les fouilleurs amenèrent la ruine ou même la mort de ceux que les autorités responsables auraient dû encourager et protéger. Tout le mal est imputable à la nécessité de faire respecter des règlements qui sont faits pour l'intérieur du pays et qui ne sont pas applicables à des nationaux travaillant à l'étranger. Ni la stricte répartition des budgets par année, ni la production de pièces comptables pour le contrôle des dépenses faites ne sont des mesures qui s'adaptent aux exigences de la vie en Orient[1]. Le climat ne permet d'y travailler en général que de décembre à avril. Or, en France, les fonds votés pour une année *ne peuvent pas* se reporter sur l'année suivante; il en résulte que les envois d'argent se font très péniblement ou ne se font pas du tout au début d'une année, surtout quand le budget tarde à être voté. Si l'on attend le retour des pièces justificatives pour renouveler les envois de fonds, ce sont des délais prolongés et préjudiciables à tout travail sur le terrain: c'est ce qui perdit l'infortuné Fresnel. Si même on consent à attendre le retour des missions pour apurer leurs comptes et si l'on veut les

(1) Voir les réflexions de M. de Morgan à ce sujet dans sa lettre de démission au Ministre (*Rev. Arch.*, 1912, II, p. 426).

soumettre aux règles usuelles de la comptabilité avec production de quittances et de reçus, on se heurte à des impossibilités matérielles, car un oriental ne sait pas ce que c'est qu'un reçu et le considère comme un acte de méfiance envers lui : les ouvriers indigènes sont à peu près tous illettrés et incapables de donner une signature : enfin, dans nombre d'opérations, les cadeaux et le *bakchisch* sont indispensables et ne peuvent donner lieu à aucun accusé de réception. Le « forfait » qui fait confiance au fouilleur pour toutes ses dépenses est la seule méthode pratique. C'est ainsi que M. de Morgan avait compris le contrat qui lui assurait une subvention annuelle de 130.000 francs pour l'ensemble des travaux afférents à sa mission. Après l'avoir laissé libre de ses actes pendant plusieurs années, vers 1904 des fonctionnaires zélés de la Cour des Comptes et du Ministère jugèrent qu'il faisait trop bon marché des formalités administratives et prétendirent le soumettre à une enquête. Pensant qu'on soupçonnait son intégrité, le Délégué général se cabra et reçut fort mal les observations. Il était de caractère peu endurant et des brouilles survenues avec quelques-uns de ses anciens collaborateurs avaient suscité contre lui de fortes inimitiés ; beaucoup de gens se trouvèrent intéressés à envenimer la querelle, qui resta pourtant à l'état latent pendant quelques années. Mais en 1908, la presse s'en empara, puis le monde politique. Un jour on annonça qu'une interpellation allait se produire au Parlement.

Les événements se précipitaient et le dénouement ne tarda pas : mais il ne fut pas celui qu'escomptaient les ennemis du courageux explorateur. On vit un matin arriver à l'improviste au Louvre le Président du Conseil lui-même : c'était M. Clemenceau, qui dit à brûle-pourpoint au Directeur des Musées : « Qu'est-ce que c'est que M. de Morgan ? Je ne le connais pas et on me demande sa tête. Vous allez me montrer ce qu'il a fait. » M. Homolle s'empressa de donner satisfaction à son illustre visiteur qui, au bout d'une heure de promenade et d'explications, prit congé et partit, le chapeau en bataille, disant : « Je sais maintenant qui est M. de Morgan : on peut venir me parler de lui ; ma réponse est prête. » A la Chambre, le Ministre de l'Instruction publique, M. Doumergue, répondit à l'interpellateur en termes mesurés et fort dignes, montrant le désintéressement de M. de Morgan et les résultats incomparables de ses découvertes.

Le calme se rétablit après ces puissantes interventions et les travaux de la

mission purent reprendre comme à l'ordinaire. Mais le coup avait porté et les luttes sourdes continuaient. Au bout de quelque temps la rupture vint de Morgan lui-même. Ulcéré, las d'avoir à combattre d'insaisissables malveillances, fatigué aussi par sa dernière expédition qui avait été particulièrement pénible, il donna brusquement sa démission de Délégué général en octobre 1912 et quitta même Paris pour prendre, disait-il, « sa retraite à la campagne ». Sa carrière d'explorateur et de fouilleur était close : après avoir parcouru les routes du monde entier, ce voyageur passionné de mouvement et d'exercice ne devait plus quitter son cabinet de travail.

Un homme de cette trempe ne pouvait pas se reposer, et d'ailleurs il n'avait que cinquante-cinq ans. Une nouvelle existence commença pour lui, mais subordonnée à un état de santé qui lui imposait souvent de grandes gênes et des souffrances inquiétantes, laissant intacte son activité cérébrale. Elle demeura prodigieuse pendant les douze années qui lui restaient à vivre. Dans les quelques mètres carrés de sa chambre, il montra le même entrain et déploya la même ardeur impétueuse qui avait fait de lui une sorte de *conquistador* sur le terrain des fouilles. J'ai reçu de lui au cours de cette période de nombreuses lettres où il juge les gens et les choses avec une âpreté et une sévérité redoutables, comme un homme qui a été mortellement blessé et qui dans la solitude se repaît de souvenirs amers. Il ne se consolait qu'en se plongeant à corps perdu dans les travaux les plus variés : articles de journaux sur la guerre (dans l'*Éclair* de Montpellier), histoire politique (*Essai sur les nationalités*, 1917), livres d'archéologie (l'*Humanité préhistorique*, 1921 ; *Manuel de numismatique orientale*, en cours d'impression), études de géologie et de paléontologie, de chronologie historique, etc. [1].

[1] Je ne donne pas ici une bibliographie complète des articles de J. de Morgan, qui serait considérable. Je cite seulement ceux dont j'ai eu connaissance et qui sont postérieurs à 1905 ; pour tous les travaux antérieurs à cette date, voir la liste établie par l'auteur lui-même, *Hist. et Travaux de la Délégation*, 1905, p. 159.

Note sur les procédés techniques chez les scribes babyloniens (*Rec. des trav. relatifs à la philol. et arch. égypt. et assyr.* 1905). — Le plateau iranien pendant l'époque pleistocène (*Revue École d'anthropol.* 1907). — Les origines des arts céramiques dans la Méditerranée (*ibid.*, 1907). — Note sur les anciens vestiges de la civilisation susienne (*Revue d'assyriologie*, 1909). — Le développement de la civilisation dans la Sicile préhistorique (*Revue École d'anthropol.* 1909). — Les stations préhistoriques de l'Alagheuz (Arménie russe) (*ibid.*, 1909). — Les stations préhistoriques du Sud Tunisien (*ibid.*, 1910). — Ate-

Sa curiosité d'esprit embrassait les sujets les plus divers : le roman historique le tentait et il pensait y utiliser ses vastes connaissances en même temps que ses dons d'imagination : peut-être comptait-il un peu trop sur son talent littéraire. En 1914 il publiait *Alaric*, description truculente du sac de Rome en 410 ; il avait écrit un autre roman, *Pyrène*, sur les établissements grecs en Gaule à l'époque d'Annibal. Il conçut aussi le projet de se servir du cinéma pour l'éducation du public auquel il aurait présenté dans des scènes pittoresques une suite d'épisodes tirés de l'antiquité : le scénario de *Sybaris* était achevé et une compagnie anglaise avait annoncé la mise à l'étude de plusieurs films de ce genre. Cette fièvre de production absorbait tous ses moments et il ne quittait pas la plume ; mais les accès d'asthme qui le suffoquaient devenaient de plus en plus fréquents et pour y remédier il usait de médicaments dangereux qui achevaient de miner son organisme. A la fin de 1923 ses lettres se firent de plus en plus rares : son admirable et nette écriture s'altéra ; il avait dû entrer dans une clinique pour se soigner. En mai 1924, un de nos amis passant par Marseille l'avait trouvé dans un état de dépression physique et morale qui faisait prévoir une fin prochaine. Il mourut le 12 juin.

J. de Morgan n'appartenait pas à l'Académie des Inscriptions et c'était pour plusieurs d'entre nous une cause de véritable chagrin : il semblait qu'il y eût beaucoup d'injustice et quelque ingratitude à ne pas ouvrir les portes toutes grandes à celui qui avait tant fait pour la science et pour la France. A plusieurs reprises des tentatives eurent lieu pour le présenter comme correspondant, puis comme membre libre. Bien qu'il souffrît visiblement de ne pas recevoir les honneurs auxquels il avait droit, il résista le plus souvent ou

liers monétaires des rois sassanides de Perse (*Revue Numismatique*, 1913). — Essai de lecture des légendes sémitiques des monnaies Characéniennes (*Numismatic Chronicle*, 1920). — Les origines naturelles de l'homme (*Revue de Synth. hist.* 1920). — La barque des morts chez les Égyptiens (*Revue anthropologique*, 1920). — Notes d'archéologie préhistorique (*L'Anthropologie*, 1920 et 1921). — Les premiers temps de l'Égypte (*Mon. et Mémoires, Fondation Piot*, XXV, 1921-1922). — *Influences asiatiques sur l'Afrique* (*L'Anthropologie*, 1921 et 1922). — Des origines des Sémites (*Rev. de Synth. hist.*, 1922). — Les cataclysmes pleistocènes et leurs conséquences (*Revue anthropologique*, 1922). — L'Égypte et l'Asie (*Journal asiatique*, 1923). — Observations sur la chronologie égyptienne dite « réduite » (*Revue archéologique*, 1923, I). — La Mésogée et le berceau de l'humanité (*La Géographie*, 1923). — L'industrie néolithique et le proche Orient (*Syria*, IV, 1923).

même se déroba ouvertement aux propositions qu'on lui faisait. Sachant qu'il n'avait pas que des amis dans la place, il craignait sans doute un échec ou de longues candidatures qui lui auraient été insupportables. Je répète ici ce que j'ai dit à l'Académie en annonçant son décès : « Comme Botta et comme Fresnel il aura connu l'amertume d'une disgrâce qui par une sorte de fatalité malheureuse s'est attachée à beaucoup de nos explorateurs. Mais son souvenir et son nom sont assurés de vivre, tant que s'élèveront dans nos salles du Louvre les monuments infiniment précieux qu'il a su conquérir par son énergie, par son intelligence, et dont il a enrichi son pays [1]. »

E. Pottier.

[1] Sur les travaux et la vie de J. de Morgan on consultera aussi les articles du *Journal des Débats*, 14 mai 1923 (J. de K.), 20 juin 1924 (G. Schlumberger), 3 juillet 1924 (G. Bénédite), et surtout la notice très détaillée de S. Reinach. *Revue archéologique*, 1924, II, p. 204 à 222.

BIBLIOGRAPHIE

S. Langdon. — **The Weld-Blundell Collection**, vol. II. *Historical inscriptions, containing principally the chronological Prism W.-B. 444*. Oxford, 1923.

Ce prisme qui porte une liste des rois de Sumer-Akkad, des origines jusqu'à la dynastie d'Isin (xxive s. av. J.-C.), est un monument du plus haut intérêt. Il fournit une contribution précieuse à la chronologie; pour la première fois, nous possédons une liste royale sans lacunes, et nous avons ainsi un argument de plus en faveur de la chronologie dite « courte ». Sur la foi d'une inscription de Nabonide qui notait qu'un événement s'était passé 3.200 ans avant son règne, beaucoup d'archéologues avaient été conduits à attribuer au début du ive millénaire celui de la période historique en Sumer-Akkad (chronologie longue).

Depuis, de nouvelles découvertes ont prouvé que le scribe s'était trompé de 1.000 ans et que 2.200 ans seulement séparaient Nabonide de l'événement en question. Les listes royales découvertes dans ces dernières années conduisaient à la même conclusion, car les lacunes qu'elles présentaient n'étaient pas assez considérables pour militer en faveur de la chronologie longue. Ce nouveau document est une preuve de plus du bien-fondé des corrections qu'on a fait subir à la chronologie de Sumer-Akkad. Le texte de M. Langdon modifie, en outre, le nombre d'années de certains règnes que nous connaissions par les listes précédentes. Mais en raison des discordances de quelques années que contiennent toujours les textes de ce genre, il convient de faire surtout état de la rectification principale : la dynastie d'Agadé ne saurait être datée du xxxixe au xxxviie siècle, mais du xxixe au xxviie siècle avant notre ère.

G. Contenau.

L. Speleers. — **Le vêtement en Asie antérieure ancienne**. Wetteren, 1923.

M. Speleers a fait œuvre utile en réunissant les documents que nous fournissent les monuments sur le costume des Suméro-Akkadiens, en les comparant aux noms des diverses parties du costume que nous donnent les textes, et en appuyant ses références de croquis ou, pour les monuments principaux, de reproductions complètes. Dans l'introduction M. Speleers nous dit ce qu'on connaît des tissus mésopotamiens et de la façon dont le sculpteur, qui représentait le corps dans une attitude conventionnelle, a rendu le

vêtement. Puis il décrit chaque pièce du costume, ses accessoires (couvre-chef, chaussure, etc.), et s'attache à rechercher ce que le costume assyro-babylonien doit aux influences étrangères. Toutes ces déductions ont été faites d'après les monuments figurés puisque aucun fragment de tissu ancien n'est parvenu jusqu'à nous. Au chapitre de la coiffure, mentionnons outre les exemples que rapporte M. Speleers, la coiffure féminine qui se compose d'un voile couvrant la chevelure et fixé sur la tête par un bourrelet circulaire comme en portent aujourd'hui les Orientaux (*keffiyé* et *agal*). Sur les sceaux des tablettes cappadociennes on remarque fréquemment des personnages coiffés comme à la figure 410 : des traits verticaux inégaux garnissent le sommet de la tête. Il me semble que, dans beaucoup de cas, il ne s'agit pas de la couronne appelée *cidaris*, mais d'une façon conventionnelle de représenter la chevelure. Le travail de M. Speleers, très documenté et très clair, rendra de grands services à qui s'occupe d'archéologie assyro-babylonienne.

G. Contenau.

Frédéric Macler. — **Documents d'art arméniens.** *De Arte illustrandi. Collections diverses*, avec 36 figures et dessins et un atlas de CIII planches. Paris, Paul Geuthner, 1924.

Le savant professeur à l'École des Langues orientales nous donne, en une fort belle édition et soigneusement commentés, un nouveau lot de documents dus à l'activité artistique des Arméniens. Une particularité remarquable de cette publication, c'est que les éléments en sont presque tous empruntés à des collections particulières, ce qui atteste avec quel soin pieux les Arméniens modernes recueillent et conservent les vestiges de leur passé.

Après avoir ainsi mis à la portée du public tant de pièces ignorées, de date et de style divers, M. Macler nous doit une étude des influences qu'ont subies les enlumineurs arméniens. Les deux planches en couleur insérées dans le texte montrent l'intérêt de cette recherche.

La figure 3 (lavement des pieds) reflète l'influence byzantine tandis que la figure 2 (frontispice et ornement marginal) souligne à quel point, sur le tard, l'art persan a pénétré le décor arménien. D'ailleurs, M. Macler remarque, à propos des conseils aux miniaturistes : « les expressions techniques arméniennes sont empruntées à l'arabe et au persan ; celles qui sont empruntées à l'arabe ont subi l'influence de la phonétique turque, celles empruntées au persan sont presque toujours pures ou fort peu altérées. On ne relève aucune trace d'éléments gréco-byzantins dans les termes de chimie, non plus que dans les noms des plantes et des minéraux ». Cela tient à la basse époque des textes invoqués, qui ne remontent pas au delà du XVIe siècle. Ainsi sont mises en lumière les facultés d'adaptation des peintres arméniens dont le talent est moins original que celui de leurs émules les architectes.

Profitons de l'occasion pour signaler que les miniatures syriaques sont aujourd'hui moins connues que les miniatures arméniennes et cependant l'intérêt qu'elles présentent, au point de vue de l'histoire de l'art, est plus grand.

R. D.

PAUL PIC. — **Syrie et Palestine**. Mandats français et anglais dans le Proche Orient. Préface de M le général Gouraud. Petit in-8° de IX et 73 pages avec dessins et une carte. Paris, E. Champion, 1924.

Après un bref rappel des accords passés de 1916 à 1922, l'auteur publie le texte des mandats du 12 août 1922 arrêtés par la Société des Nations et en discute la portée. Dans cet exposé, M. Paul Pic double son autorité juridique de l'expérience qu'il a acquise au cours d'une enquête personnelle de trois mois en Orient.

Le lecteur trouvera dans ce petit volume une définition très claire de la nature véritable du lien de droit qui, depuis le traité de Versailles, unit la Syrie à la France et la Palestine à l'Angleterre. En dressant le bilan des travaux que la France a poursuivis en Syrie, depuis cinq ans à peine, l'auteur apporte la justification la plus nette aux conclusions de l'enquête de 1919 dirigée par le regretté professeur Huvelin. Un paragraphe, appelé à s'étendre considérablement si, comme nous l'espérons, une deuxième édition devient bientôt nécessaire, est consacré à l'enseignement, aux Beaux-Arts et à l'archéologie.

PÉRIODIQUES

EDOUARD CUQ. — **Les lois hittites** (extr. de *Revue histor. de droit français et étranger*, juillet-septembre 1924). Paris, Librairie du recueil Sirey, 1924.

Le savant professeur à la Faculté de droit de Paris a exercé sa science juridique sur les recueils de lois hittites, qui ont été traduits presque simultanément par M. Zimmern (Leipzig) et par M. Hrozny (Prague). Ces traductions étant concordantes dans l'ensemble, M. Cuq a pu faire fonds sur elles.

Les traducteurs sont d'accord pour reporter ces lois, conservées dans la bibliothèque royale de Boghaz-Keui, aux XIVe et XIIIe siècles. M. Cuq est d'un avis différent. Il estime que « les lois qui nous sont parvenues ne forment ni une législation entièrement nouvelle, ni une législation homogène ». Une première rédaction peut s'isoler grâce à cette remarque qu'elle ne vise pas encore la Syrie. L'annexion d'une partie importante de la Syrie a entraîné une seconde rédaction.

D. SIDERSKY. — **L'Inscription hebraique de Siloé**. Essai bibliographique. *Revue archéol.*, 1924, I, p. 117-131.

Pour être moins importante que la stèle de Mésa, dont M. Sidersky a récemment mis à jour la bibliographie, l'inscription, gravée à l'entrée du canal-tunnel de Siloé, a été l'objet de nombreuses études dont il était utile de réunir les titres. En tête de cette bibliographie, on retrouvera une reproduction du texte, la traduction de Clermont-Ganneau (il est excessif de dire que le texte ne présente plus de difficultés : la première ligne est difficile à restituer et l'on hésite sur le sens de *zéda* à la ligne 3), un commentaire et un historique de la découverte où il eût été bon de signaler que l'original détaché du roc est aujourd'hui conservé au musée de Constantinople. Il n'est pas exact de dire que « l'écriture de l'inscription de Siloé ressemble à s'y méprendre à celle de la stèle de Mésa avec de très légères différences pour certaines lettres ». La différence est au contraire très marquée. Tandis que la

première est purement et simplement l'écriture phénicienne, la seconde nous met en présence d'une écriture proprement hébraïque.

Kirjath Sepher. — *A quarterly bibliographical Review*. The organ of the Hebrew University Library in Jerusalem, edited by Hugo Bergmann and Hermann Pick, with the constant collaboration of S. Assaf, B. Dinaburg, L. A. Mayer, G. Sholem and A. Tauber. In-8° R., n° 1 (avril 1924), pp. 1-84 ; n° 2 (juillet 1924), pp. 85-168.

Les bibliothécaires de l'Université hiérosolymite ont entrepris l'édition d'une Revue bibliographique trimestrielle, rédigée en hébreu moderne, dont les deux fascicules, qui viennent de paraître, nous démontrent l'intérêt général.

Quelques pages (1-6 et 85-87) contiennent des renseignements concernant la *Bibliothèque Universitaire* (dont le nombre de volumes dépasse déjà 78.000); puis, vient la *Bibliographie* (pp. 7-44 et 88-116),suivie de *Notes et extraits de manuscrits* (pp. 45-84et 117-168), rédigés par divers savants.

La *Bibliographie* contientune liste complète des *périodiques intéressant la Palestine*, en hébreu et en diverses langues européennes (nos 1-52 et 125-129 *a*), plus 16 périodes palestiniens en langue arabe; une liste de livres nouveaux (53-124 et 130-175) classés suivant leurs genres différents ; ensuite *Hebraica et judaica* (1-107 et 108-261) dont les titres, pour les ouvrages importants, sont suivis de *comptes rendus analytiques* rédigés par des spécialistes.

Les *Notes et Extraits de manuscrits* intéressent surtout l'histoire juive.

La seule critique qu'il convient de faire à cette intéressante publication, est relative à l'orthographe des noms propres, *en hébreu non vocalisé*. Lorsqu'on y trouve un nom composé de seules consonnes, par ex. ברגמן, on peut lire aussi bien *Bregman*, *Barigman* que *Bergmann*.

D. Sidersky.

Henri Dehérain. — **Les orientalistes Desgranges dans le Liban**, en 1815 et 1816, dans *Journal des savants*, 1924, p. 116-124.

Les frères Antoine-Jérôme Desgranges et Alix Desgranges, le premier mort en 1864 après avoir été premier secrétaire interprète, le second mort dès 1854 premier secrétaire interprète et professeur de langue turque au Collège de France, passèrent à Zouk Mikaël, au pied du Liban, la fin de 1815 et une partie de 1816, dans l'intention d'apprendre l'arabe. M. Henri Dehérain publie des lettres des deux frères et groupe autour de leur mission d'intéressants renseignements qui attestent l'utilité qu'eut ce séjour au Liban et les bonnes relations qui s'ensuivirent avec leurs hôtes libanais.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

Missions en Syrie.

La Société française des fouilles archéologiques, que préside M. Théophile Homolle, a subventionné cette année deux missions en Syrie. C'est ainsi qu'aidé également par le Ministère de l'Instruction publique, M. du Mesnil du Buisson a pu reprendre l'étude topographique de l'ancienne Béryte et, en même temps, opérer

d'heureux sondages à Mishrifé ou Mesherfé (18 km. au nord-est de Homs), site signalé par Van Berchem, exploré ensuite par le P. Ronzevalle qui projetait d'y entreprendre des fouilles. Muni des indications du savant archéologue, M. du Mesnil du Buisson s'est trouvé en présence d'un site complexe qui remonte, en quelques-unes de ses parties, au moins au deuxième millénaire avant notre ère (1). Un sondage qui avait dû être abandonné par M. du Mesnil, a été repris, en septembre dernier, par M. de Viry sur les indications de M. du Mesnil : on est arrivé au bout d'un couloir profond et l'on s'est trouvé en présence d'une grande dalle qu'il ne reste plus qu'à soulever pour avoir le mot de l'énigme.

La seconde mission subventionnée par la Société française des fouilles archéologiques est celle de M. Paul Perdrizet, professeur à l'Université de Strasbourg, dans les environs d'Antioche. M. Seyrig, membre de l'École d'Athènes a rejoint en Syrie M. Perdrizet. Cet automne, le principal effort a porté sur Séleucie de Piérie où deux temples grecs ont été découverts ainsi que des textes et de nombreux morceaux sculptés.

La mission tchécoslovaque dirigée par M. Frédéric Hrozny est revenue cet automne en Syrie où elle a fouillé Tell Arfad, l'antique Arpad, au nord d'Alep. Trois cents ouvriers y ont travaillé pendant deux mois et ont ouvert six grandes tranchées. D'énormes murs en brique, un escalier monumental, des fragments d'inscriptions diverses (phénicienne ou araméenne, assyrienne, hittite), des terres cuites, etc., sont le premier butin annoncé.

Le Service des Antiquités a entrepris les fouilles de Palmyre avec MM. Dunand et Ingholt. Ce dernier, jeune savant danois aujourd'hui membre de l'École archéologique américaine de Jérusalem, avait obtenu des crédits de son gouvernement. Une centaine d'inscriptions nouvelles dont plusieurs bilingues ont été découvertes ainsi que de nombreux objets divers, morceaux de sculpture, statuettes de plâtre, mêmes des peintures. En dehors de nombreux tombeaux explorés, du théâtre déblayé, on a dégagé les restes d'une maison particulière (fin du IIe ou début du IIIe siècle) qui offrait une riche décoration intérieure rappelant les découvertes de MM. Breasted et Cumont à Doura sur l'Euphrate.

M. Pierre Montet a engagé, dès le 25 août de cette année, sa quatrième campagne de fouilles à Byblos, toujours avec l'appui de l'Académie des Inscriptions. Il s'est adjoint M. Dunand.

Les nouvelles tombes reconnues par M. Montet ont été pillées dès l'antiquité. Les quelques objets abandonnés par les violateurs antiques attestent la richesse du mobilier qu'ils ont emporté.

Si jusqu'ici on ne signale pas de découverte sensationnelle, cependant un travail archéologique important a été accompli cette année sur le champ de fouille de Byblos. M. Montet en rendra bientôt compte à l'Académie des Inscriptions.

M. Virolleaud a exposé devant la même Académie l'activité archéologique du Service des antiquités qu'il dirige. Comme le savant directeur veut bien réserver à *Syria* la publication des parties les plus nouvelles de sa communication, il n'y a pas lieu d'y insister ici.

(1) Du Mesnil dans *Bulletin de la Soc. fr. des fouilles archéologiques*, t. V, p. 121 et suiv.

L'inscription du sarcophage d'Ahiram.

(*Syria*, 1924, p. 135-137).

M. Noël Aimé-Giron, premier Secrétaire interprète à la Légation de France au Caire, nous envoie, à la date du 7 octobre 1924, d'intéressantes observations que nos lecteurs liront avec intérêt. Voici la traduction qu'il propose de ce que nous avons appelé la ligne 2 :

A { (1 *Et si un roi d'entre les rois,*
(2, *un gouverneur d'entre les gouverneurs,*
(3) *un chef* (?) *d'armées*

s'empare de Gebal et ouvre ce sarcophage,

B { (1) *que soit brisé* (?) *le sceptre de sa justice*
(2) *que soit renversé le trône de sa royauté*
(3) *et que la destruction s'abatte sur Gebal*

C *et quant à...,...*

« Jusqu'à A 3, ma traduction, écrit M. Giron, suit celle qui a été proposée Il me semble que l'expression A 3 constitue un troisième sujet et qu'après avoir visé le pouvoir royal, puis civil, il soit fait allusion au pouvoir militaire (les chefs ? d'armées, lire au pluriel *mahnot*).

Après ces trois sujets la phrase continue par עלי qui semble être un verbe et non une préposition. Pour la préposition, le *yod* fait difficulté. Ce verbe est suivi de son complément, Gebal.

L'ensemble de A peut donc se résumer : si telles personnes commettent tels actes. Les malédictions que ces actes attireront sur leurs auteurs sont énumérées par B, l'apodose, qui comprend trois propositions optatives dont les deux premières (B 1 et 2) présentent un parallélisme évident. En B 1 la lecture תחתסף est indiquée par le texte lui-même qui donne ce groupe comme un tout. Quant au sens de ce verbe, il n'est appuyé que sur le contexte et des rapprochements avec d'autres langues sémitiques.

חבר dont l'emploi en cananéen paraît nouveau, ne semble pas susceptible de représenter ici le nom de la déesse Hathor. Ce nom que l'araméen rend encore au ve siècle avant J.-C. par החהיר (il s'agit du mois d'Athyr en séparant la dentale de l'aspirée qui suit, paraît difficilement avoir pu être orthographié avec ב = ת + ח même en Phénicie, à une époque aussi haute que celle d'Ahiram. Je crois préférable de traduire le hiphtael de B 1 et B 2 par le passif. Pour obtenir l'expression, le *trône de sa royauté*, il faut supposer que le lapicide, ici comme en A 2, a oublié de graver un caractère ; on attend, en effet, בילכ(ת)ה.

Le sceptre et le trône se retrouvent cités ensemble en maints passages de la littérature des sémites. Je citerai seulement le poème de la *Création*, tablette IV, 29, l'épilogue du Code de Hammurabi et le *Psaume*, XLV, 7. L'image du « sceptre brisé » apparaît fréquemment dans la Bible ; cf. par exemple Jérémie, XLVIII, 17, et Isaïe, XIV, 5. Pour le « trône renversé » Aggée, II, 22 et Sirach, X, 14 emploient, mais au qal, le même verbe que le texte d'Ahiram.

Enfin pour C, je crois que la lecture n'est pas bien établie et je réserve pour plus tard l'examen de ce membre de phrase. »

MM. les professeurs Lidzbarski (Göttingen), Levi Della Vida (Rome) et H. Bauer (Halle) nous ont aussi communiqué de judicieuses observations. M Lidzbarski vient de publier sa communication du 24 octobre 1924 (1). Voici sa traduction :

(1) *Epigraphisches aus Syrien*, II. *Nachr. d. Gesellschaft der Wissensch. zu Gottingen*, Philol. hist. Klasse, 1924, p. 43 et suiv.

Diesen Sarkophag hat machen lassen Ethba'al (?), Sohn des Aḥiram, König von Gebal, für seinem Vater Aḥiram. Hier setzte er ihn hin für die Ewigkeit.

Bei Gott ! Sollte ein König unter den Königen, ein Statthalter unter den Statthaltern oder wer ein Heerlager über Gebal befehligt, diesen Sarkophag blosslegen, so zerbreche das Szepter seiner Richtergewalt, es sturze um der Thron seiner Königsherrschaft, und der Friede fliehe von Gebal. Und wer diese Inschrift auslöschen wird...

Le savant sémitisant renonce à traduire la fin. Pour l'établissement de sa lecture nous renvoyons à la publication qui vient de paraître. Notons, cependant, que dans le mot מלכה, il voit un abstrait tel que l'arabe *moulk :* cette suggestion nous a également été proposée par M. William Marçais dans une lettre particulière. La traduction « der Friede fliehe von Gebal » s'expliquerait par un autre recours à l'arabe : « Da die Präposition mit der sicheren Bedeutung « auf » vorher עלי ist, habe ich erwogen, ob על hier nicht dem arabischen عن entspreche ».

M. Levi Della Vida écarte comme MM. Giron et Lidzbarski la mention de la déesse Hathor pour adopter le sens de « sceptre » (voir Hadad, 3 et 20) :

חבר בישפמה correspondrait à l'hébreu : שבט מלכת « le sceptre de la royauté » c'est-à-dire l'autorité de la puissance royale. השפט pouvait avoir en phénicien le sens de « gouvernement », précisément comme שפט a celui de « magistrat suprême ». Le verbe est constitué par le mot qui précède, huitième forme de la racine חסף qu'on retrouve en arabe خسف avec le sens général d' « enfoncer, annuler ». Je comprends, écrit M. Della Vida, « le sceptre de son autorité sera annulé ». J'entends תבא comme un substantif. Par conséquent עלי serait à traduire, non pas « contre », mais « sur, au-dessus de ».

D'autre part, je prendrai נהת dans le sens ordinaire qu'il a en phénicien et ברח dans celui qu'il a en hébreu. On s'attend, il est vrai, à בן עלי ou מעל plutôt que על.

Ce qui suit n'est pas moins difficile, ajoute le savant professeur de Rome. La difficulté tient à l'expression obscure formée par les deux derniers termes. Quant à la phrase qui précède, je ne pense pas qu'elle vise la punition du violateur, mais plutôt qu'elle reprend la période hypothétique. Je traduirai donc la ligne 2 :

Et si un roi parmi les rois, ou un gouverneur parmi les gouverneurs, et celui qui aura le commandement militaire sur Gebal, découvre ce sarcophage, le sceptre de son autorité sera annulé, le trône de son roi se renversera et la tranquillité s'éloignera de Gebal. (Tout ceci lui arrivera) s'il efface cette inscription sur le bord du couvercle (?).

Après les développements qui précèdent, la lecture que M. le professeur H. Bauer nous communique par lettre du 6 novembre est facilement intelligible :

2. *Und was anlangt* (אל־) *einen König oder Statthalter, der ein Lager gegen Gebal aufschlaegt und diesen Sarg blosslegt : das Szepter seiner Regierung soll verschwinden* (خسف), *der Thron seiner Herrschaft soll umstürzen, und Ruhe soll kommen über Gebal, er aber soll ausgetilgt werden* (יכת niphal). *Dies hat ges-*

chrieben Pp SRL (Wörtlich : *Diese Inschrift ist von...*).

Nous nous rangeons à l'opinion unanime de nos correspondants qui lisent *hoter*, sceptre. Quant aux autres points controversés, la discussion en serait trop longue ; nous dirons seulement que le parallélisme tripartite du début de la ligne 2 nous paraît illusoire.

Le nom de Byblos dans la Bible.

Nous avons vu (*Syria*, 1923, p. 300) qu'abstraction faite de l'ethnique, le nom de Byblos n'apparaissait que dans Ezéchiel, XXVII, 9, sous la forme GBL. Toutefois, à l'inverse des tablettes d'el-Amarna qui vocalisent Goubla, de l'assyrien Goublou, même du grec Byblos, les massorètes ont vocalisé Gebal. Il y a là une anomalie telle qu'on est conduit à penser que les massorètes ont commis une erreur, intentionnelle ou non. On sait, en effet, qu'ils prenaient soin de dénaturer la prononciation des vocables qui rappelaient des cultes réprouvés. Au moment où ils établissaient leur travail de vocalisation, un mot anciennement prononcé *goubl* était devenu *gobel*, ainsi *qodesh* avec *segol* sous la deuxième radicale ; la vocalisation *gebal* est inadmissible et il y a lieu de la rejeter. Cette conclusion est confirmée par Eusèbe qui, dans son *Onomasticon* (éd. Klostermann, p. 58, 5-6) nous signale, précisément à propos d'Ezéchiel, XXVII, 9 et de la ville phénicienne de Byblos, que le texte hébraïque se lisait Gobel, τὸ Ἑβραϊκὸν ἔχει Γοβέλ.

A propos des comptes d'ouvriers israélites.

(*Syria*, 1923, p. 241-249.)

La *Revue biblique*, 1924, p. 473, n'a pas accepté notre interprétation des graffiti de Bethphagé, gravés sur des couvercles d'ossuaires juifs, où nous proposions de reconnaître des comptes d'ouvriers d'une entreprise funéraire juive et où nous avons signalé l'usage de chiffres, jusqu'ici inconnus à l'épigraphie juive. De plus, les collaborateurs de ce savant périodique ont émis l'opinion que les deux textes, le texte Orfali publié par la *Revue biblique* elle-même et le texte du Louvre étaient suspects, autrement dit l'œuvre d'un faussaire. Nous attendons en toute confiance les résultats de l'enquête ouverte par le P. Vincent. Pour nous, le texte du Louvre n'est pas l'œuvre d'un faussaire parce que l'intervention de ce dernier se trahirait par quelque incorrection d'écriture et par des erreurs dans le texte même. Or, si cette écriture est difficile à lire parce que cursive, tous les caractères en sont corrects et d'une franche venue. D'autre part, les difficultés d'interprétation ont peu à peu été élucidées. Comme aucune inscription de ce genre n'était encore apparue, il faut admettre qu'au moins un des deux textes publiés est authentique. Il suffit de jeter les yeux sur la pierre exposée dans la salle judaïque du Louvre pour se convaincre que s'il n'y en a qu'un de bon, c'est certainement celui-là. Nous ne pouvons, ne l'ayant pas vu, émettre une opinion sur le texte resté à Jérusalem (*Revue bibl.*, 1923 p. 257). Il est certainement d'une autre main, moins sûre d'elle-même et plus familière avec l'hébreu carré, alors que le texte du Louvre contient des formes rappelant parfois le nabatéen, tel le *tav*. Il n'y a pas là de « diagnostic subtil », mais une observation que tout le monde peut vérifier en prenant la peine de regarder les textes. Hâtons-nous d'ajouter que, seul, l'examen du texte

Orfali permettrait de donner à cette remarque une valeur pratique contre son authenticité. M. Sukenik qui vient à nouveau de collationner ce texte (*Journal of the Pal. Orient. Soc.*, IV, p. 171 et suiv.) n'y a rien relevé de suspect.

Une seconde note vient de paraître, toujours à propos de ces textes, dans la *Revue bibl.*, 1924, p. 634 ; elle contient au moins deux erreurs flagrantes que nous devons relever. Ainsi, il est dit que M. Lidzbarski *Epigr. aus Syrien*, I dans *Nachr. der Gesell. d. Wissensch. zu Göttingen*, phil. hist. Klasse séance du 22 février 1924) a fait valoir contre notre lecture à peu près les mêmes objections que la *Revue biblique*. Or, M. Lidzbarski adopte notre interprétation et ne se rencontre avec la *Revue biblique* qu'en ce qui touche le *lamed* d'appartenance au début des lignes. Nous nous étions appuyé sur les comptes de Citium rédigés de la sorte ; M. L. et aussi M. Sukenik préfèrent y voir un signe conventionnel qui a dû cependant avoir primitivement un sens comme dans les papyrus d'Éléphantine. D'ailleurs, cela ne change rien au sens ni à l'interprétation. Plus grave est l'affirmation, à propos des signes figurant des chiffres, que M. Lidzbarski « attribue à tel ou tel de ces sigles une valeur fort différente de celle que propose M. Dussaud : *par exemple* (1) 5 au lieu de 20 pour le sigle comparable à un *samek*, et 1/2 au lieu de 2 pour celui qui ressemble à un *phé*. » Le « par exemple » ne peut être mis là que pour indiquer que M. L. a encore redressé la valeur d'autres sigles. Or, non seulement il n'en est rien, mais le savant professeur de Göttingen ne donne pas au sigle comparable au *samek* la valeur 5, ce qui serait tomber, à cause du rang même affecté à ce chiffre, dans une erreur évidente ; il accepte la valeur 20 que nous avons proposée. Par contre, il a heureusement expliqué le signe en forme de *phé*, où nous avons vu à tort deux traits liés, comme étant l'abréviation de *pelag*, moitié. C'est donc un signe nouveau à ajouter à ceux que nous avions établis. Et ici se pose une question : un faussaire aurait-il montré tant d'ingéniosité jusqu'à chercher ce mot dans le vocabulaire *araméen* et à l'abréger ? Il paraît bien difficile de l'admettre.

R. D.

(1) C'est nous qui soulignons.

La date de l'inscription grecque du juif Théodotos. — Dans son savant mémoire sur une *Inscription trouvée à Brousse* (*Bulletin de corresp. hellén.*, XLVIII, 1924, p. 1-57 , M. Maurice Holleaux (p. 6 note 2) est amené à donner son opinion sur la date controversée de l'inscription découverte par M. Raymond Weill dans sa première campagne de fouilles à Jérusalem.

M. Clermont-Ganneau l'a publiée ici même (*Syria*, 1920, p. 192) en l'accompagnant d'un commentaire fondé sur une date assez reculée, celle du règne d'Hérode le Grand. M. Holleaux souscrit à la date proposée par M. Clermont-Ganneau en relevant la forme de l'*epsilon* qui « suffirait à prouver qu'il est impossible de faire descendre cette inscription, comme on l'a témérairement proposé, jusqu'au IIe siècle de l'Empire, et qu'elle n'est point ou est à peine postérieure au commencement de notre ère »

TABLE DES MATIÈRES DU TOME CINQUIÈME

I. — Articles.

Pages.

Léonce Brossé, Note additionnelle 41
René Cagnat, Inscriptions latines de Syrie 108
Paul Collinet, Beyrouth, centre d'affichage et de dépôt des constitutions impériales 359
Georges Contenau, Deuxième mission archéologique à Sidon (1920) 9, 123
— L'Institut français d'archéologie et d'art musulmans à Damas 203
Franz Cumont (et le commandant Renard), Les fortifications de Doura-Europos . 24
— Une dédicace à des dieux syriens trouvée à Cordoue 342
— Une dédicace de Doura-Europos, colonie romaine 346
R. P. Dhorme (et François Thureau-Dangin), Cinq jours de fouilles à 'Asharah (7-11 septembre 1923). 265
René Dussaud, Les inscriptions phéniciennes du tombeau d'Ahiram, roi de Byblos 135
— Patère de bronze de Tafas 212
Samuel Flury, Une formule épigraphique de la céramique archaïque de l'Islam . 53
Bernard Haussoullier (et Harald Ingholt), Inscriptions grecques de Syrie . . 316
Harald Ingholt, voir Haussoullier . . . . . .
Gaston Migeon, Peintres-voyageurs en Turquie au XVIIIe siècle. J.-B. Hilair . . 254
Edmond Pottier, L'art hittite, V, Sakjé-Geuzi 1
— Jacques de Morgan 373
Commandant Renard (et Franz Cumont), Les fortifications de Doura-Europos . 24
E. Saussey, La céramique philistine 169
François Thureau-Dangin (et le R. P. Dhorme), Cinq jours de fouilles à 'Asharah (7-11 septembre 1923) 265
P. L. H. Vincent, La peinture céramique palestinienne. 81, 180, 294
Charles Virolleaud, Les travaux archéologiques en Syrie en 1922-1923. . 44, 113
Gaston Wiet, Notes d'épigraphie syro-musulmane 216

II. — Comptes rendus.

Pages

R. Aigrain, Arabie (*R. D.*) 263
Alfred Boissier, Note sur deux cylindres orientaux (*R. D.*) 160
Martin S. Briggs, Muhammadan Architecture in Egypt and Palestine (*Gaston Migeon*) 260
British School of Archaeology in Jerusalem, Index of Hittite names (*G. Contenau*). 67
Byzantion. 264
Calder, voir Journal of the Manchester Egypt. and Or. Society.
Ch. Clermont-Ganneau, Recueil d'archéologie orientale, t. VIII 158
G. Contenau, La Glyptique syro-hittite (*R. D.*) 158
— Éléments de bibliographie hittite 160
Édouard Cuq, Les Lois hittites 383
Henri Dehérain, Les orientalistes Desgranges dans le Liban 384
Paul Dhorme, L'emploi métaphorique des noms de parties du corps en hébreu et en akkadien (*R. D.*) 68
— Palmyre dans les textes assyriens 75
Jean Ebersolt, Les Arts somptuaires de Byzance (*J. Marquet de Vasselot*) . . . 71
Gustavus A. Eisen, The Great Chalice of Antioch (*R. D.*). 69
Camille Enlart, La salle haute du Cénacle à Jérusalem 164
James George Frazer, Le Rameau d'or. 259
C. J. Gadd, The fall of Nineveh (*G. Contenau*) 258
Gaudefroy-Demombynes, Le Pèlerinage à la Mekke (*R. D.*) 259
Henri Gauthier, Un nouveau décret trilingue ptolémaïque 164
Noel Aimé-Giron, Glanures de mythologie syro-égyptienne (*R. D.*) 75
R. de Gontaut Biron, Comment la France s'est installée en Syrie (1918-1919) (*G. Wiet*). 73
Harald Ingholt, Bibliographie de Charles Clermont-Ganneau 78
Charles-F. Jean, Le milieu biblique avant Jésus-Christ, II. La Littérature . . . 160
G. de Jerphanion, Le rôle de la Syrie et de l'Asie mineure dans la formation de l'iconographie chrétienne 77
Journal of the Manchester Egyptian and Oriental Society, XI, 1924 (*F. C.*) 263
Kirjath Sepher (*D. Sidersky*). 384
S. Langdon, The Weld-Blundell Collection, vol. II. Historical inscriptions, containing principally the chronological Prism WB 444 (*G. Contenau*) . . . 381
Raymond Lantier, voir Louis Poinssot.
Frédéric Macler, Documents d'art arméniens (*R. D.*). 382
E. J. H. Makay, voir L. H. Vincent.
Commandant Malinjoud, Guide de l'interprète en Syrie (*Gabriel Ferrand*) . . . 163
G. Migeon et Armenag Bey Sakisian, Études d'art musulman. La Céramique d'Asie Mineure et de Constantinople (*G. Contenau*). 72

Pages

R. Mouterde, Publication de Princeton University 263
Paul Pic, Syrie et Palestine. 383
Louis Poinssot et Raymond Lantier, Un sanctuaire de Tanit à Carthage (*R. D.*). 76
Alex. Raymond, L'art islamique en Orient, 1re et 2e parties (*G. M.*) 162
Armenag Bey Sakisian, voir G. Migeon.
D. Sidersky, L'inscription hébraïque de Siloé. 383
Sidney Smith, Babylonian historical texts (*R. D.*) 257
L. Speleers, Le vêtement en Asie antérieure ancienne (*G. Contenau*) 381
Peter Thomsen, Die Palaestina Literatur, III. 259
L. H. Vincent et E. J. H. Makay, Hébron (*R. D.*) 161
E. Wetterlé, En Syrie avec le général Gouraud. 261

III. — Nouvelles archéologiques.

Les Fouilles en Palestine (R. Weill; Macalister; N. Slousch), p. 78. — La Syrie à travers les âges, conférences Contenau, Montet, Cumont, Collinet, Enlart, Dussaud, p. 79. — Sarcophage d'époque romaine découvert près de Césarée (Palestine), p. 165. — Les Fouilles d'Ophel (R. Weill; Macalister), p. 165. — Sheikh Sa'd fouilles de Hrozny, p. 166. — Les Fouilles de Palmyre (Dunand et Ingholt), p. 166. — Deuxième campagne à Doura-Salihiyé (Fr. Cumont), p. 166. — Recherches à Beyrouth (Du Mesnil du Buisson), p. 167. — A propos d'un texte de Doura, p. 168. — L'exposition des Fouilles françaises en Syrie, au Musée du Louvre, p. 168. — Missions en Syrie (du Mesnil du Buisson, P. Perdrizet, Fr. Hrozny, M. Dunand, H. Ingholt, P. Montet), p. 384. — L'inscription du sarcophage d'Ahiram (communications de MM. Giron, Lidzbarski, Levi della Vida, Bauer), p. 386. — Le nom de Byblos dans la Bible, p. 388. — A propos des comptes d'ouvriers israélites, p. 388. — La date de l'inscription grecque du juif Théodotos, p. 389.

Nécrologie : Ernest Babelon, p. 80; Howard Crosby Butler, p. 80.

Table des matières 390

CENTRAL ARCHAEOLOGICAL LIBRARY New Delhi

Le Gérant : Paul Geuthner.

5738. — Tours, Imprimerie E. Arrault et Cie.

Central Archaeological Library,
NEW DELHI.
34194
Call No. 705/ Syr.
Author—
Title— Syria.
"A book that is shut is but a block"
CENTRAL ARCHAEOLOGICAL LIBRARY
GOVT. OF INDIA
Department of Archaeology
NEW DELHI.
Please help us to keep the book clean and moving.
S. B., 148. N. DELHI.